

## SOMMAIRE ANALYTIQUE

<b>COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>1317</b>
• <i>Audition de M. François Bayrou, haut-commissaire au Plan.....</i>	<i>1317</i>
• <i>Audition, en commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie .....</i>	<i>1333</i>
• <i>Audition, en commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1360</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1360</i>
• <i>Proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France - Demande de saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis .....</i>	<i>1361</i>
• <i>Proposition de résolution européenne, présentée en application de l'article 73 quinquies du Règlement, pour une localisation européenne des données personnelles - Désignation d'un rapporteur .....</i>	<i>1361</i>
• <i>Reconstitution des groupes de travail et de suivi de la commission .....</i>	<i>1361</i>
<b>COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES.....</b>	<b>1363</b>
• <i>Projet de loi de finances pour 2021 - Audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace .....</i>	<i>1363</i>
• <i>Négociations en vue d'un nouveau partenariat Union européenne-Royaume-Uni – Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes .....</i>	<i>1377</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères .....</i>	<i>1391</i>
<b>COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.....</b>	<b>1405</b>
• <i>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 - Examen des amendements de séance.....</i>	<i>1405</i>
• <i>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance .....</i>	<i>1425</i>
• <i>Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance .....</i>	<i>1442</i>

- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance* ..... 1458

## **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**..... 1525

- *Audition de Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice, et M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles, Réseau de la Banque des territoires, Caisse des dépôts et consignations*..... 1525
- *Audition de M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA)*..... 1533
- *Audition de MM. Thierry Mallet, président de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), Étienne Chaufour, directeur Île-de-France, chargé de l'éducation, des solidarités et des mobilités, France urbaine, et Franck Claeys, directeur économie et finances territoriales, France urbaine*..... 1541
- *Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Annick Girardin, ministre de la mer* .... 1549
- *Audition de MM. Xavier Giguët, directeur général « territoires et ruralités », Laurent Rojey, directeur général « numérique », de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de représentants de diverses associations d'élus locaux sur la mise en œuvre du plan de relance dans les territoires*..... 1561
- *Désignations de rapporteurs*..... 1577
- *Audition, en commun avec la commission des affaires économiques, de M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie*..... 1578
- *Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports (sera publié ultérieurement)*..... 1605
- *Audition, en commun avec la commission des affaires économiques, de M. Antoine Frérot, président-directeur général du groupe Veolia (sera publié ultérieurement)* ..... 1606

## **COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION**..... 1607

- *Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports* ..... 1607
- *Projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal - Désignation des candidats pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion*..... 1620
- *Mission d'information sur les modalités de restitution des œuvres d'art - Désignation d'un rapporteur* ..... 1620
- *Proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion - Désignation d'un rapporteur*..... 1620

- *Projet de loi de finances pour 2021 - Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs à l'enseignement technique agricole*..... 1621
- *Projet de loi de finances pour 2021 – Audition de Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture (sera publié ultérieurement)*..... 1631

## **COMMISSION DES FINANCES**..... 1633

- *Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Audition de M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics (en visioconférence)*..... 1633
- *Projet de loi de finances pour 2021 – Examen des principaux éléments de l'équilibre – Tome I du rapport général*..... 1647
- *Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière - Examen du rapport en nouvelle lecture et élaboration du texte de la commission*..... 1660
- *Projet de loi de finances 2021 - Examen des rapports sur les missions « Gestion des finances publiques », « Crédits non répartis », « Transformation et fonction publiques » et sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »*..... 1668
- *Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Action extérieure de l'État » (et article 53 A) (sera publié ultérieurement)* ..... 1681
- *Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Aide publique au développement » (et article 53) et le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers »* ..... 1681
- *Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et articles 62 et 63) (sera publié ultérieurement)* ..... 1689
- *Projet de loi de finances 2021– Examen des articles de la première partie – Tome II du rapport général (sera publié ultérieurement)* ..... 1689
- *Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen du rapport (sera publié ultérieurement)*..... 1689
- *Projet de loi de finances 2021– Examen du rapport sur la mission « Enseignement scolaire » (et article 54 septies)*..... 1689
- *Projet de loi de finances 2021 - Examen du rapport sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et le budget annexe « Publications officielles et information administrative »*..... 1696
- *Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Désignation des candidats pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion* ..... 1701
- *Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Outre-mer »*..... 1702

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU  
SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE ..... 1711**

- *Proposition de loi tendant à adapter les règles de passation des marchés publics locaux aux conséquences de la crise sanitaire - Examen du rapport et du texte proposé par la commission..... 1711*

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE ..... 1719**

- *Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ..... 1719*

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 16 NOVEMBRE ET À  
VENIR ..... 1743**

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Mercredi 4 novembre 2020**

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 9 heures 30.

### **Audition de M. François Bayrou, haut-commissaire au Plan**

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Bienvenue, tout d’abord, à Marie-Agnès Évrard qui rejoint notre commission en remplacement de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d’État en charge du tourisme, des Français de l’étranger et de la francophonie : nous vous accueillons avec plaisir.

Monsieur le haut-commissaire au Plan, mes chers collègues, au moment où nous avons tant de mal à éclairer le présent ou juste ce qui nous attend dans les prochains jours, nous sommes intéressés et curieux de vous entendre sur votre rôle et votre vision de l’avenir de notre pays. Dans l’après-guerre, le plan était un élément essentiel pour raffermir la confiance ; aujourd’hui – comme le suggère la première note assez lucide du Commissariat – il s’agit également de préparer le pays à des moments difficiles. Je rappelle que le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2020 vous désignant comme haut-commissaire au Plan vous confie la mission d’éclairer les choix des pouvoirs publics en prenant en considération tous les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux... Nos commissions parlementaires, que vous connaissez bien, sont spécialisées, donc votre soutien nous sera précieux, en particulier au sein de notre commission des affaires économiques qui s’appelait elle-même, il n’y a pas si longtemps, commission des affaires économiques et du plan. Seul l’aspect politique, qu’il faut articuler avec ces données, n’est pas cité dans votre champ de compétences mais vous nous direz comment vous voyez cette articulation entre votre rôle et celui de vos collègues et amis du Gouvernement.

Vous partez d’un constat que nous partageons à peu près tous : la France est sans doute « championne du monde » dans la production de rapports et d’études de qualité. Mais les décisions publiques semblent parfois plus influencées par l’émotion et l’irrationnel que par la raison, sans tenir suffisamment compte des possibles ricochets ou des effets de bord que nous subissons dans les territoires. Nous écouterons donc attentivement les axes de votre réflexion et souhaitons également pouvoir comprendre les moyens dont vous disposez pour mener à bien votre mission et mettre en perspective, voire réajuster, les décisions gouvernementales ou les propositions citoyennes qui vous paraîtraient en décalage avec le diagnostic des experts.

Votre première publication du 28 octobre est très synthétique : elle brosse en une douzaine de pages un scénario intitulé « *Et si la Covid durait ?* ». Je suggère que vous puissiez rapidement évoquer vos recommandations alors que nous sommes ici au Sénat très inquiets, à la fois des difficultés actuelles d’anticipation du Gouvernement et de la situation d’exaspération des Français.

Permettez-moi, à ce stade, de poser plusieurs questions à la fois très concrètes et transversales. La première concerne notre endettement et la politique de relance industrielle. D’un côté, nous approuvons tous la relocalisation industrielle et pour cela le pays va

durablement s'endetter *via* son plan de relance. Bien entendu, l'endettement est à la fois un moyen de sauvetage immédiat et un moyen de prospective mais c'est aussi une « bombe à retardement ». L'État cherche donc des sources de désendettement et l'une d'entre elles est la cession de ses participations au capital de certaines entreprises gérées par l'Agence des participations de l'État. Pouvez-vous nous donner votre avis d'expert sur cette politique de cessions ? Certaines nous paraissent stratégiques du point de vue industriel, comme les Chantiers de l'Atlantique, que l'État pourrait céder pour un montant de 100 millions d'euros, ce qui nous semble très peu élevé. Je pense aussi au Groupe ADP qui nous a beaucoup occupés lors des débats sur la loi dite PACTE (loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises). Je rappelle que, globalement, le volume total du portefeuille de l'État représente moins de 5 % de la dette publique. Estimez-vous souhaitable, dans cette période, la cession de ces actifs ? La mobilisation de l'épargne nationale ne vous semblerait-elle pas préférable à des transferts potentiels de savoir-faire ?

Nous avons également besoin d'une expertise sur le sujet fondamental du télétravail. D'abord, le télétravail est, par nature, délocalisable. Ensuite, il suppose un saut en avant technologique, comme l'a souligné le commissaire européen Thierry Breton. Enfin et surtout, au regard de la productivité économique et du risque de désocialisation, pouvez-vous nous éclairer sur les équilibres qu'il conviendrait donc de construire ?

Dans la « guerre sanitaire », vous proposez aussi de désengorger les métropoles pour revitaliser les villes moyennes : ici au Sénat, nous applaudissons bien entendu cette stratégie d'aménagement du territoire mais pouvez-vous nous préciser sur quels éléments elle se fonde du point de vue sanitaire car, pour prendre l'exemple de Taiwan, le minimum de morts a été atteint dans des zones record de densité et de métropolisation et cela a aiguisé notre curiosité.

Ma question suivante est plus compliquée puisqu'elle porte sur les capacités prospectives de l'État : quelles sont d'après vous les limites de l'État stratège ? Vous citez avec un brin de nostalgie l'avance prise par la France dans les technologies de l'information avec le Minitel. Mais la vision française d'un ordinateur central avec des terminaux a été pour le moins bousculée par le concept décentralisé d'ordinateur personnel. Cela illustre la difficulté de la prospective et la nécessité d'écouter les entrepreneurs, les territoires et les forces vives de notre pays qui sont au plus près des réalités et des aspirations. Quelle est, pour vous, la place des autres acteurs, au-delà de l'État lui-même et de son bras armé qu'est aujourd'hui le Haut-Commissariat accompagné de France Stratégie, dans la définition du plan ?

Vous soulignez enfin le risque de tensions intergénérationnelles : pouvez-vous nous expliquer la teneur de vos craintes et votre vision des conséquences des évolutions démographiques de long terme pour l'avenir de la France et de l'Europe ?

**M. François Bayrou, haut-commissaire au Plan.** – Merci de votre invitation à laquelle je suis extrêmement sensible. Voici tout d'abord un panorama rapide de ce que je pense que le Plan doit être. Je me suis battu depuis 15 ans autour de cette nécessité impérieuse – ou obligation ardente – pour un pays comme le nôtre, d'arriver à se représenter les exigences de l'avenir à moyen et long terme. Un pays comme la Chine, dont je ne partage pas toutes les orientations, gouverne à 30 ans avec une réflexion prospective continue et peut-être doit-on considérer ses achats de terre un peu partout dans le monde comme une des applications de la vision à long terme de ce pays. En France, nous gouvernons parfois à 30 jours, et encore. La pression de l'actualité et de l'urgence sont des éléments déterminants

pour la prise de décision au sommet. J'ai donc toujours trouvé qu'il s'agissait d'une erreur absolue de faire entrer dans une obscurité bienveillante le travail de prospective.

Au début de la crise, il m'est apparu qu'on était dans une situation d'impréparation et le Président de la République a partagé ce point de vue. Il n'est cependant pas exact d'affirmer que la crise du coronavirus n'avait pas été prévue : elle a été parfaitement envisagée dans le livre blanc sur la défense de 2008 qui faisait l'hypothèse d'une épidémie pulmonaire virale. J'ai toujours pensé que cela pouvait se produire car j'avais beaucoup étudié et écrit sur la grippe espagnole qui a provoqué entre 30 et 50 millions de morts. Je reconnais cependant ne pas avoir imaginé le désordre mondial que cela engendrerait à notre époque.

Pendant l'épidémie on a vu tout d'un coup, pour nous qui pensons être un des premiers pays au monde pour l'organisation de la médecine, une menace de rupture d'approvisionnement pour des molécules essentielles dans cinq domaines : chimiothérapie, anesthésie, corticoïdes, antibiotiques et même paracétamol. C'est dire à quel point nous avons mesuré notre fragilité non pas dans l'absolu mais en situation de crise. J'ai toujours été admiratif de la stratégie des militaires pour se préparer à faire face à des menaces non pas réalisées mais potentielles. Lorsque le Président de la République a souhaité recréer le Commissariat au Plan, nous avons donc envisagé la question sous l'angle de la souveraineté. En effet, un pays comme le nôtre, avec son histoire et sa tradition d'indépendance, ne peut pas ignorer les domaines essentiels qui peuvent se trouver brutalement mis en cause en cas de crise parce qu'ils sont soumis à des décisions lointaines, en Extrême-Orient par exemple. Voilà un des motifs qui a présidé à la mise en place de cet outil de planification à destination des citoyens et des décideurs.

Quelle méthode allons-nous suivre ? La France est championne du monde non seulement des rapports mais aussi et surtout des compétences non utilisées. Les rapports du Conseil économique, social et environnemental (CESE), de France Stratégie et même les rapports parlementaires ont tendance à s'entasser sur les rayons des bibliothèques. J'ajoute que parmi les gisements de ressources inemployées, il y a des centaines de chercheurs qu'on n'interroge jamais – l'un d'entre eux, particulièrement illustre, m'a dit un jour : « c'est la première fois qu'on m'interroge depuis 10 ans ». Il y a aussi des entrepreneurs à qui on ne demande pas assez leur avis. Ce sont donc toutes ces mines d'intelligence que nous voulons mettre en exploitation.

S'agissant de nos moyens, j'ai souhaité qu'ils soient très faibles, reprenant ainsi le modèle de Jean Monnet, qui était ministre, et avec lequel je n'étais pas toujours d'accord, mais qui a ouvert la voie à une organisation très légère ne mobilisant pas de moyens importants. Je suis ici entouré de M. Éric Thiers, secrétaire général, et de M. Philippe Logak, rapporteur général de notre petite organisation et, au maximum, nous serons une quinzaine de personnes. Je prévois cependant que nous puissions être en contact intime, comme le faisait Jean Monnet, avec tous ceux qui sont les acteurs de cette réflexion de long terme – industriels et chercheurs universitaires. Je suis frappé de constater que ces derniers sont en France, à la différence de tous les autres pays du monde, déconnectés de la décision publique alors qu'ils peuvent servir puissamment la réflexion. Nous devons donc mettre en synergie ou en symphonie ce grand gisement de travaux déjà élaborés et de compétences. Je compte également travailler avec trois séries d'acteurs et tout d'abord avec le CESE – que ses membres appellent la « société civile organisée » – et qui a été créé dans le même esprit que le Commissariat au Plan. En second lieu les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat sont aussi des producteurs de rapports et des gisements de compétences qui ne sont pas suffisamment mis en valeur. Nous sommes dans une phase de réflexion en jachère. Je dirais

avec diplomatie que, dans ses mémoires, Jean Monnet indique que la création du Commissariat général au Plan n'a pas enthousiasmé tout le monde dans l'organisation de l'État et il me semble que ce phénomène est encore d'actualité. Je n'ai d'ailleurs pas perçu d'élan particulier pour faciliter les mises à disposition de personnel nécessaires à notre action : c'est humain. Vous m'interrogez sur mes rapports avec l'État et je souligne que ses serviteurs auraient bien tort de craindre quelque empiètement que ce soit. Je m'empresse de souligner que je n'ai pas de compétence sur le plan de relance : je ne le souhaite d'ailleurs pas car Bercy et le Trésor ont tous les moyens et toutes les compétences nécessaires pour définir leurs orientations. Si cela est possible je ferai des suggestions ou m'efforcerai d'avoir un peu d'influence mais ce serait une erreur, pour le Commissariat, de rechercher du pouvoir car ce dernier est du domaine de l'exécutif. L'essentiel, pour moi, est de réimplanter dans le débat les questions d'avenir et d'avoir ainsi de l'influence.

J'en viens à vos questions. Tout d'abord, comme vous le savez, j'ai passé une longue partie de ma vie et de ma carrière politique à mettre en garde contre une certaine désinvolture à propos de l'endettement. Aujourd'hui tout a changé : nous aurons été contemporains du changement du mode de pensée des économistes sur la monnaie et la dette et c'est un tournant historique. J'ai rencontré la semaine dernière le prix Nobel Jean Tirole et Olivier Blanchard, ancien chef économiste au Fonds monétaire international. Celui-ci était un défenseur d'une orthodoxie assez stricte en matière de dette mais il pense aujourd'hui que le problème s'est déplacé. Il faut donc aborder la situation de manière différente et ma conviction est que personne ne sait exactement comment s'y prendre. En effet, les banques centrales ont changé de paradigme en donnant la priorité à l'alimentation de l'économie en liquidités : elles ont, par conséquent, appliqué des taux d'intérêt de plus en plus réduits et même négatifs. C'est ce qu'on appelle le « *quantitative easing* » qui tangente parfois la « monnaie hélicoptère » (distribution directe de liquidités au citoyen). Je précise que la création monétaire ne dépend pas seulement du système bancaire : on considère que pour un dollar créé par les banques centrales deux sont créés par le système moins visible du « *shadow banking* ». Tout cela a créé des trillions de dollars de disponibilités : le mystère est que ces liquidités ne créent pas d'inflation et également qu'elles n'irriguent parfois pas suffisamment l'économie réelle. Une des explications de cette étrangeté est que, lorsque des facilités sont créées, les banquiers cherchent à se garantir en achetant des collatéraux dont le principal exemple est celui des bons du trésor américain : or ces titres sont de moins en moins abondants et c'est pourquoi le nuage massif de liquidités, qu'on estime à 17 trillions de dollars, n'alimente pas suffisamment l'économie. Si vous avez des idées pour sortir de cette situation, dites-les-moi et je vous embauche immédiatement ... Les banques centrales ont, par deux fois depuis 2008, essayé de remonter les taux. La catastrophe était telle qu'elles ont fait marche arrière. En effet, quand vous avez un portefeuille obligataire à taux zéro et que les banques centrales remontent leur taux, votre portefeuille est immédiatement dévalorisé et dans votre bilan, vos actifs sont dévalués. La situation actuelle est donc inédite et, à ma connaissance, personne ne sait comment en sortir. Nous sommes face à un nouveau modèle, dans un paradigme sans précédent. Le François Bayrou que vous auriez interrogé il y a dix ans avait des idées « granitiques » sur la dette et sur les garanties à apporter. Aujourd'hui, en dialoguant avec les meilleurs spécialistes du sujet, on constate que nous sommes dans un univers d'incertitude où il est très difficile d'investir.

La cession des participations de l'État est-elle à l'échelle de cette description ? Je le dis avec humilité et humour, je n'en suis pas certain. Et je ne m'exprime pas comme le responsable de la réserve fédérale qui disait : « si vous avez compris ce que j'ai dit, c'est que je me suis mal exprimé » !



La solution pour utiliser l'épargne excédentaire est plutôt du côté de la consommation. Mobiliser l'épargne pour l'investissement, dans un univers de prêts à taux zéro, ne fonctionne pas vraiment. Nous pouvons convaincre nos concitoyens de consommer mais ils constatent eux aussi les incertitudes. Les deux moteurs de l'économie, l'investissement et la consommation, sont dans des situations critiques. Par ailleurs, les secteurs vitaux de la France sont atteints : je pense à l'aéronautique par exemple. Nous vivons un drame, une catastrophe de ce point de vue. Tout ce qui peut être fait pour parier sur l'avenir – moteurs verts, carburants verts, recours aux matières végétales – mérite d'être soutenu.

Les risques de désocialisation liés au télétravail que vous évoquez sont réels. Beaucoup de nos concitoyens ont vu cette crise comme une parenthèse après laquelle nous retrouverons le monde comme il était. Un monde où l'on ne s'embrasse plus, où l'on ne se serre plus la main, où l'on ne se visite plus, où l'on ne voyage plus, où les échanges se trouvent remis en cause n'a rien de commun avec le monde que nous avons connu. L'augmentation constante et exponentielle des échanges est aujourd'hui menacée. Est-ce un changement passager ? J'en doute. Il y a peut-être là un changement anthropologique, quelque chose de profond qui va toucher le travail. Le télétravail est exposé aux risques de désocialisation mais aussi aux risques d'« ubérisation », avec des garanties moindres que celles du salariat. Nous allons beaucoup travailler, au sein du Haut-Commissariat au Plan, sur ce sujet.

Par ailleurs, vous m'avez très chaleureusement parlé de l'aménagement du territoire. Nous nous trouvons face à la nécessité de repenser cette politique. Les grandes unités urbaines ont découvert leurs fragilités pendant le confinement. Vous m'opposez le cas de Taïwan : je ne suis pas sûr que les Français souhaitent suivre ce modèle. La métropolisation de nos sociétés européennes est à repenser et il y a une demande d'équilibre des territoires, comme nous l'avons constatée avec la crise des « gilets jaunes ». À ce titre, j'avais prévenu le Président de la République de mon intention de localiser une petite partie de l'équipe du Haut-Commissariat à Pau. Il est nécessaire de montrer que chacun peut participer aux réflexions du pays, même depuis les provinces les plus lointaines. Nous vivrions différemment si tout le monde se pensait comme acteur de la vie, y compris intellectuelle, de notre pays. L'aménagement du territoire implique la numérisation et la réforme de l'État, qui sera aussi un de nos axes de réflexion. Notre État a des capacités immenses et j'espère qu'il sera de moins en moins bloquant et qu'il soutiendra au mieux le changement et les nouvelles initiatives. La crise nous plonge dans l'obligation de revisiter des réflexions conduites auparavant. Nos concitoyens ont compris qu'il y a d'autres modes de vie que la métropolisation galopante.

Votre dernière question, qui porte sur les risques de tensions intergénérationnelles, est pour moi la plus préoccupante. Je considère la démographie du pays comme essentielle et nous allons produire un rapport sur ce sujet dans les prochaines semaines. Il n'y a pas de vitalité d'un pays sans vision positive de sa démographie. Il y a effectivement une question lourde dans la vision proposée aux plus jeunes pour leur avenir. Quand on a 17 ou 23 ans, et que l'on vit confiné sans porte d'entrée vers le marché du travail, il y a des risques de tensions. Depuis des décennies, il n'y a pas eu de discours, de projets attractifs à destination des plus jeunes, et un certain nombre de ces projets sont des impasses. Globalement, j'ai une certitude et une réserve : nous allons nous en sortir car notre pays a des atouts, des capacités et un potentiel considérable mais ma réserve se situe au niveau des plus jeunes.

Parmi les propositions que nous avons faites, nous soutenons qu'il faut retrouver notre indépendance dans des secteurs d'activités vitaux pour notre souveraineté, comme les médicaments ou les composants électroniques. À l'image de ce que prévoyait la Défense nationale, il nous faut un plan de mobilisation en cas de crise.

D'autre part, nous avons puissamment soutenu le modèle social qui est le nôtre. Mais ce modèle social ne sera durable que s'il peut s'appuyer sur un appareil productif capable de le soutenir, c'est précisément sur le plan de reconstruction de l'appareil productif que nous aurons à discuter. Nous sommes à un tournant de la production dans le monde, centrée sur le numérique, les algorithmes et la robotisation. Les industries de main-d'œuvre sont en difficulté. D'ici peu, les pièces seront usinées par des imprimantes 3D : c'est déjà le cas dans nos unités de production les plus avancées. Nous avons une capacité de recherche, dans le numérique et dans les algorithmes, plus puissante que beaucoup de pays dans le monde et je vois donc cet aspect avec optimisme. Nous sommes aussi l'un des pays les mieux équipés numériquement. Pour poursuivre cette progression, il n'en coûtera que quelques dizaines de milliards.

Je le redis, la question de la jeunesse reste pour moi une préoccupation majeure. Nous devons y consacrer une grande partie de notre travail et de notre empathie pour renouer avec la jeunesse sans leur proposer des modèles qui soient des impasses.

**Mme Évelyne Renaud-Garabedian.** – Il y a quelques semaines, France Stratégie a publié une note d'étape sur la lutte contre la pauvreté. Ce document révèle, en cette période épidémique, des faiblesses de nos politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté, et souligne combien le logement est au cœur du dispositif. Nous savons que cette crise sanitaire va engendrer à court terme de fortes demandes d'emploi liées à des faillites voire à la disparition de pans entiers d'activité. Une partie de la population frôle aujourd'hui la pauvreté, en particulier chez les travailleurs indépendants. Selon la formule de Jean Monnet, « le Plan ne décide pas, il oriente ». Comment envisagez-vous d'orienter les options du Gouvernement pour éviter cette situation de précarité dont on se redresse très difficilement ?

**M. Franck Menonville.** – La création de ce Haut-Commissariat était attendue pour nous inscrire dans une nécessaire stratégie prospective de moyen et long terme. Ma question est la suivante : comment comptez-vous associer les collectivités territoriales à votre travail ? En particulier, les régions sont au cœur de ces stratégies économiques et d'aménagement du territoire. Ensuite, nous avons bien compris que votre action concerne aussi les enjeux de souveraineté. Pourriez-vous évoquer ces enjeux dans les domaines numérique, agricole et bioéconomique ? Enfin, quelles seraient vos propositions de réforme structurelle et d'évolution des institutions ?

**M. Serge Babary.** – Je me concentrerai sur la numérisation. Vous avez évoqué à plusieurs reprises le télétravail et les nouvelles formes de commerce. Il s'agit ici de progresser dans la couverture numérique du territoire et l'appropriation du numérique par nos concitoyens. Aujourd'hui, 13 millions de personnes et un tiers des entreprises, particulièrement les TPE et les commerces, n'ont pas accès à internet dans des conditions satisfaisantes. Cette lacune empêche la continuité de leur activité économique et commerciale en ce moment. Pouvez-vous nous indiquer vos réflexions et préconisations dans ce domaine essentiel pour l'avenir et la modernisation de notre société ?

**M. Yves Bouloux.** – Le nouveau confinement mène un trop grand nombre de commerces de proximité, déjà très fragilisés, à la fermeture définitive malgré les aides du

Gouvernement. C'est un enjeu crucial pour notre pays et pour la population des territoires ruraux toujours plus lésés en matière d'accès aux commerces. Quelles solutions à moyen et long terme proposez-vous pour sauver le commerce de proximité ?

**M. François Bayrou.** – Je vais aborder ces questions dans mes fonctions de haut-commissaire, mais également de maire et de président de communauté d'agglomération. Mon point de vue sera donc local et prospectif. La question la plus difficile est évidemment celle de la précarité. Il nous faut réfléchir à d'autres approches de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte tous ses aspects. En particulier, la solitude est une pauvreté, parfois plus cruelle en ville. Il me semble que la prise en charge des moyens de lutte contre la solitude est un moyen de lutter contre la pauvreté. Par exemple, une personne seule avec 700 euros est dans la misère totale. Deux personnes avec 1400 euros ou trois personnes avec 2100 euros constituent déjà une cellule de vie commune dans laquelle on peut se nourrir. Mais notre système social ne facilite pas les solutions de cet ordre. J'ai été confronté au cas d'une veuve bénéficiaire du RSA qui a recueilli chez elle son beau-père pour passer ce cap difficile : les services sociaux ont alors supprimé leurs allocations au motif de leur vie commune. Chacun est donc reparti chez lui, avec 700 euros, dans un retour à la misère. On ne se tire pas tout seul de l'extrême pauvreté. Or actuellement, la puissance publique a tendance à pousser à la solitude. Avec les bailleurs sociaux, nous avons travaillé pour permettre ce genre de cohabitation ou colocation sans perte d'allocations. À titre personnel, je pense que cela impose un changement de perspective. Ces approches différentes sont prometteuses : elles ne coûtent pas plus cher mais apportent des réponses différentes et plus humaines. Je suis convaincu que l'on peut faire mieux sans dépenser plus.

Cette question rejoint celle du logement – je souligne ici que de nombreux logements sont disponibles en France – et également celle de l'appareil productif, nécessaire pour lutter contre la pauvreté.

Monsieur Menonville, je suis convaincu que la question du travail avec les collectivités territoriales est vitale pour la société. Si nous comparions les nombres de lignes dans les journaux consacrées aux 65 millions de Français non parisiens avec le nombre de lignes susceptibles d'intéresser les deux millions d'habitants de Paris et ses environs, nous constaterions un très grand déséquilibre. Le rééquilibrage de la France est vital, encore faudrait-il que les collectivités territoriales fussent bien équilibrées elles-mêmes. À titre absolument personnel, je trouve que le découpage de certaines régions défie le bon sens. Il ne faut jamais être allé en France pour prétendre que Pau est dans la même région que Limoges, Poitiers ou Bressuire.

**Mme Sophie Primas.** – Ce n'est pas au Sénat que l'on va vous contredire !

**M. François Bayrou.** – Un travail en commun efficace ne sera possible qu'à condition de travailler le bon équilibre entre la réalité et la responsabilité. Nous venons de le voir avec la crise, quand ça va mal, seul l'échelon de proximité tient, car il est d'une grande richesse et d'une absolue nécessité de pouvoir faire face « de près » : l'État ne pourra que le reconnaître.

Sur la question du numérique, nous avons progressé et l'équipement en 5G nous permettra de faire un pas en avant très important, notamment dans les zones non couvertes. Le débat autour de ces équipements devrait être écarté : presque tous les experts s'accordent à reconnaître que les émetteurs en 5G présentent moins de danger en termes de puissance d'émission et de longueur d'ondes que les émetteurs en 4G.

Sur l'agriculture et la bioéconomie, je reprends votre affirmation. En parlant des carburants verts pour l'aviation, j'ai esquissé des voies de découverte qui rendront à l'agriculture une partie de sa fonction non-alimentaire. Mais peut-être serons-nous confrontés à la question des capacités de production ?

Enfin, pour ce qui concerne les réformes structurelles, nous allons, je l'ai dit, travailler sur la question de l'État. Cela est rendu plus facile car notre démarche n'est pas électorale. Lorsque cela va mal, l'État est plus que jamais nécessaire mais se trouve souvent en situation d'auto-blocage. Nous produisons nous-mêmes nos propres blocages, en étant à la fois les contempteurs et les producteurs des normes.

Dans ce contexte, nous avons deux chances à saisir : l'immense développement des capacités du numérique et les réserves de productivité de l'État qui constituent, elles aussi, une mine inexploitée.

Monsieur Babary, je ferai au fond la même réponse pour le commerce. À Pau, nous avons construit un outil numérique qui permet aux clients de visiter chacune des boutiques du centre-ville et de commander en direct. C'est une ressource qui n'est probablement pas la seule. De plus, au-delà des polémiques actuelles, les difficultés économiques de la grande distribution prouvent que le modèle des grandes surfaces alimentaires est de moins en moins attrayant. Il faut sans doute y voir, là encore, une demande de société à dimension humaine. Bien entendu, cela pose la question des outils dont nous disposons dans le domaine commercial – en particulier les foncières – pour opérer ce rééquilibrage.

La question de l'accès au numérique est fascinante mais pas nouvelle : j'y travaille depuis les années 1980. Il y avait alors eu une intuition formidable des gouvernants consistant à proposer un terminal numérique dans chaque foyer. Un très petit groupe de chercheurs a pensé le langage numérique ayant permis Internet, il comprenait des Français. Nous sommes des précurseurs, mais nous ne participons pas aux fruits de la recherche. Cela interroge l'état et la mentalité de notre pays. Il n'y a nulle part, dans l'appareil de gouvernance de l'État, d'organisation pour encourager le développement de l'innovation après sa découverte. Si le monde de l'entreprise peut y contribuer également, il n'en demeure pas moins qu'en France on cherche et on trouve, mais d'autres cueillent les fruits. Je pense que la 5G est une solution. La ville de Pau a fourni à tous un réseau numérique fibré sur investissements publics. Nous en récoltons les fruits actuellement, un retour sur investissement est donc possible.

**M. Laurent Duplomb.** – Votre note souligne que « la réduction drastique des relations interpersonnelles, notamment entre personnes relevant de catégories socioprofessionnelles différentes, est porteuse de menaces sur la cohésion sociale ». C'est la problématique majeure aujourd'hui : on oppose trop les personnes, les professions, les minorités les unes contre les autres. Il faut redonner du sens à la politique qui ne doit pas sombrer dans ce type de messages. Malheureusement nous connaissons cela depuis trois ans : la loi Egalim a renforcé l'*agri-bashing*, la loi économie circulaire le *plastic-bashing*, la suppression de la taxe d'habitation a vu naître le hashtag « balance ton maire ». Ce n'est pas tenable et conduira inévitablement à la disparition de la cohésion sociale. Le vrai plan de relance est là. Si on ne restaure pas chez chacun la capacité de comprendre ce que fait l'autre et pourquoi il le fait, au lieu de condamner, les milliards du plan de relance seront vains. Cette proposition ne coûte pas cher et aidera certainement notre pays dans la période qui l'attend.

**Mme Viviane Artigalas.** – Nous avons beaucoup évoqué la question du numérique qui est incontestablement un enjeu incontournable. Dans le cadre de la mission d'information sénatoriale sur l'illectronisme, nous avons cependant insisté sur la nécessité de garantir une diversité et une égalité d'accès aux services publics dans les territoires. Certains, pour des raisons diverses, ne peuvent se contenter d'un recours exclusif aux solutions numériques. C'est pourquoi nous avons suggéré le développement d'une filière de médiateurs numériques compétents à qui il faudra garantir pérennité et stabilité. Les PME et TPE ont besoin d'un accompagnement spécifique pour leur formation et leur équipement. Le plan de relance devrait prévoir un volet pour la formation. Que pensez-vous de ces propositions et quelles seraient les vôtres à long terme ?

**M. Patrick Chaize.** – Je voulais vous remercier pour votre présence et vos propos, tout aussi denses qu'inquiétants...

**M. François Bayrou.** – J'espère aussi porteurs d'espoir !

**M. Patrick Chaize.** – Je souhaiterais revenir sur un sujet qui m'est cher, à savoir le numérique. Internet est né en France, dans l'Ain, un département dont je suis le représentant. Je voudrais évoquer plusieurs points complémentaires : concernant les infrastructures, le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) a été mis en place. Il n'est pas encore complet sur le territoire national, mais nous insistons depuis plusieurs années pour qu'il s'accélère et à cet égard le plan de relance semble être l'occasion pour le mener à bien.

Il y a également des décisions importantes à prendre en matière d'inclusion numérique : ce service devient indispensable pour nos compatriotes et s'impose à nous. Les plateformes se trouvent plutôt à l'extérieur de notre pays alors que nous avons un besoin de souveraineté. La problématique de l'inégalité fiscale vis-à-vis de ces plateformes se pose et je voulais savoir quels chantiers vous comptiez ouvrir sur ce point, car il y a besoin d'apporter des réponses rapidement.

En matière de télétravail, qui peut être une solution dans la crise actuelle, la problématique sociale a été évoquée, mais je pense que nous pourrions également développer des espaces dédiés, il s'agit d'une voie qui ne semble pas ouverte jusqu'à présent.

Pour terminer sur la question du numérique, nous sommes dans un monde de défiance comme cela a été rappelé : vous avez été rassurant à propos de la 5G, je ne le suis pas du tout. On sent une inquiétude de la part de nos compatriotes, il y a sans doute des problématiques d'information et de pédagogie sur le sujet. Le numérique a aussi ses inconvénients, notamment du point de vue environnemental où son poids n'est pas négligeable. Je signale l'excellent rapport sénatorial sur l'empreinte environnementale du numérique, qui me paraît important à prendre en compte afin que le remède ne soit pas pire que le mal.

Enfin, dans votre note vous avez évoqué le retour du politique, de quelle manière le voyez-vous et à quelle échéance ?

**M. Fabien Gay.** – Je vous rassure : je ne vous donnerai pas la solution sur la question de la monnaie et du changement de la Banque centrale européenne, car sinon vous seriez obligé de m'embaucher et cela risquerait de poser quelques difficultés.

J'ai un point d'accord avec vous : la période que nous sommes en train de traverser est porteuse de doutes, et il nous faut douter. Douter non pas pour retarder les échéances et ne pas prendre de décisions, mais douter avec nos différences politiques qui nous obligent à nous interroger et à construire des solutions porteuses d'avenir. Il y a des choses extrêmement intéressantes dans votre première note, mais je n'y trouve pas de rupture avec les politiques qui étaient menées avant crise : vous tracez un chemin qui s'inscrit dans une logique libérale.

Vous nous avez dit que le Haut-Commissariat ne possède pas de moyens propres mais dispose des équipes de France Stratégie, est-ce bien confirmé ? Vous avez également indiqué que vous ne vouliez pas de pouvoir, mais de l'influence. En réalité, c'est un choix contraint : les plans quinquennaux à l'époque de Jean Monnet et du général de Gaulle en 1946 s'appuyaient sur un secteur bancaire nationalisé et des grandes entreprises en situation de monopole public. Cela permettait de construire un aménagement du territoire avec le principe d'égalité républicaine. Aujourd'hui, il s'agit bien d'un choix contraint : le secteur bancaire est totalement privatisé, les entreprises publiques ont été démantelées, ce qui vous prive de tout levier.

Je partage l'enjeu de numérisation des entreprises, mais nous avons un *leader*, le groupe Pages Jaunes, devenu SoLocal, qui, aspiré par Google, connaît des restructurations et plans sociaux depuis quatre ans sans aucune action de la part du Gouvernement. Le constat est simple : nous n'avons aucun outil industriel pour arriver à l'objectif qui est fixé.

**M. Joël Labbé.** – Merci pour votre présentation. Vous qui êtes là pour éclairer l'action publique sur le long terme avez évoqué une préoccupation : la jeunesse. Comment redonner espoir à cette jeunesse qui est en recherche et en errance par rapport à ces projections dans l'avenir ?

Vous avez indiqué que la France était championne du monde des compétences gâchées et je souhaiterais recueillir votre point de vue sur deux rapports. Le premier a été présenté il y a moins d'un an devant notre commission par M. Jean-Louis Borloo et porte notamment sur la politique de la ville et l'état des banlieues, il était intitulé « vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale ». Pour ce qui est des territoires ruraux, je voudrais évoquer un rapport de l'Institut du développement durable et des relations internationales, « Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine ». Je souhaiterais avoir votre réaction s'agissant de ces deux rapports.

**M. Jean-Marie Janssens.** – La mission que vous a confiée le Président de la République consiste à penser la France dans les vingt à cinquante années qui viennent...

**M. François Bayrou.** – Cinquante, c'est beaucoup, je dirais dix à trente ans...

**M. Jean-Marie Janssens.** – Dans le contexte de la crise sanitaire et économique que nous vivons, il paraît difficile de décoller des inquiétudes du présent. Pourtant, il est tout à fait essentiel de sortir de l'immédiat et de l'actualité brute afin de bâtir la France de demain. Comme le dit l'adage : « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ». Parmi les premières leçons que nous pouvons tirer de cette pandémie, l'une d'entre elles concerne la gestion politique de la crise et l'équilibre entre l'État central et les territoires français.

Prise en tenaille entre un discours scientifique hétérogène, une très forte pression médiatique et l'omniprésence des réseaux sociaux dans le débat public, la parole de l'État semble très affaiblie. Face à cette situation, nos élus locaux ont montré leur capacité à répondre à l'urgence, à être aux côtés des plus fragiles, à sortir de la rigidité administrative pour être en phase avec les besoins du terrain. L'heure est enfin venue de faire confiance aux territoires français et de leur donner pleinement les moyens d'agir. Les Français ne veulent pas davantage d'État, mais mieux d'État. L'exemple des arrêtés municipaux pris par de nombreux élus pour sauver le commerce de proximité doit faire réfléchir jusqu'au sommet de notre nation. Cet exemple est révélateur d'une situation de tension et d'incompréhension forte d'élus locaux et d'une partie de la population vis-à-vis des décisions de l'État. Préparer l'avenir de la France commence par réaliser vraiment la décentralisation et rééquilibrer les rapports entre les différentes strates de l'État. Nous ne ferons à nouveau nation que dans un pays où l'égalité des territoires est assurée et l'État perçu comme facilitateur des choix locaux.

**M. Henri Cabanel.** – Vous venez de dire que l'exigence de la vie à moyen et long terme passe par un travail de prospective qui est indispensable et notamment sous l'angle de la souveraineté. Vous nous avez aussi expliqué que les élus ne se trouvaient pas toujours en adéquation avec cette méthode. Entourés de technocrates souvent éloignés du terrain, ils ont du mal à s'approprier les avis des experts, ainsi que les nombreux travaux de l'Assemblée nationale, du Sénat ou du Conseil économique, social et environnemental. Les élus se retrouvent trop focalisés sur le temps de leur mandat. Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de mettre en place des formations poussées qui leur soient destinées ? Ne faudrait-il pas aussi que les élus s'approprient davantage la démocratie participative et avez-vous d'autres idées d'outils pour la développer ?

**M. François Bayrou.** – M. Duplomb évoque à travers sa question un constat qui m'a accompagné tout au long de ma vie politique : on ne peut pas perpétuellement dresser une partie du pays contre l'autre – les élections américaines aujourd'hui sont le résultat de cette politique. S'il m'est arrivé de m'opposer à certains présidents de la République, c'est parce que les choix stratégiques conduisant à alimenter les affrontements entre une partie du pays et l'autre étaient dangereux. Si j'ai toujours refusé la bipolarisation, je crois également que c'est le rôle du politique de rendre du sens. J'ai d'ailleurs écrit un livre il y a vingt-cinq ans, *Le Droit au sens*, sur le sujet de la laïcité. Le citoyen a un droit que les responsables publics devraient prendre en compte et assumer : donner du sens à notre action collective. Cela fait écho au constat de M. Cabanel d'élus trop souvent coupés des réalités et sous l'emprise des technocrates. De ce point de vue, l'interdiction du cumul des mandats, si elle comportait des avantages et était souhaitée par l'opinion, laisse toutefois ouverte la question de l'enracinement des élus...

**M. Laurent Duplomb.** – Il faut proposer de revenir sur cette réforme !

**M. François Bayrou.** – Je vais vous laisser le faire... En tout cas, je reconnais qu'il y a une question, tout comme en ce qui concerne la distance entre la haute fonction publique, la décision politique et le terrain. Quand le Président de la République a proposé une réforme de la haute fonction publique, qui n'a pas été suivie d'effet, il s'agissait de créer des chemins différents de respiration ou de perspiration entre le terrain et la décision - administrative et politique – au sommet. Nous en sommes très loin. La conception que l'histoire longue – y compris monarchique – de la France, au travers de la Troisième République comme de la Cinquième, a portée au travers d'une haute fonction publique formée pour cela, a eu des effets de long terme résultant en une distanciation et une séparation. Les milieux de décision ne parlent plus la langue que les gens comprennent.

Je n'oublierai jamais lors d'une campagne électorale la rencontre avec une jeune femme, qui prenait pour la première fois la parole en public et a livré un témoignage émouvant et intéressant. Le mercredi après-midi, elle avait l'habitude de regarder les questions au Gouvernement à la télévision et m'a dit la chose suivante : « d'abord, vous vous tenez mal, si mes enfants se tenaient comme ça à l'école, je serais morte de honte ; ensuite, je ne comprends rien à ce que vous dites ». Le langage qui est devenu le nôtre au sens large - haute fonction publique et responsables politiques – a pris un vocabulaire, des tournures, une sémantique, une utilisation des statistiques, qui le rend très éloigné du langage que les gens parlent. Cette rupture exige-t-elle une formation, plus de démocratie participative ? Sans doute faut-il plus de démocratie tout court, une nouvelle organisation du fonctionnement des assemblées ou des rapports entre les assemblées parlementaires et l'exécutif. Je suis constamment minoritaire sur cette question y compris parmi mes amis, mais je l'assume.

Madame la Sénatrice Viviane Artigalas, je suis d'accord avec vous pour penser que le numérique ne peut pas être le seul point de contact entre l'administration et les citoyens. Je suis souvent exaspéré quand je dois téléphoner à un fournisseur d'énergie ou de téléphone : il est totalement impossible pour quelqu'un qui n'est pas rodé aux procédures des plateformes et à leur langage de jongler avec le téléphone, internet et ses documents personnels pour retrouver au bon moment son numéro d'utilisateur. À force, ceux qui maîtrisent mal ces codes n'osent même plus appeler. C'est également vrai pour les administrations. Je crois aux vertus de progrès du numérique mais il faut absolument préserver un truchement humain dans les relations avec les usagers. La mise en place des maisons de service public répondait, par exemple, à cette préoccupation.

Monsieur le Sénateur Patrick Chaize, nous travaillons avec l'Union européenne pour augmenter les prélèvements sur l'activité et les bénéfices des GAFAs. Il s'agit de ne pas laisser s'amincir ou disparaître la base fiscale et également l'assiette des cotisations sociales. Le télétravail a une limite : c'est, au mieux, utile pour le secteur tertiaire mais l'industrie requiert obligatoirement de la présence physique. S'agissant de l'empreinte écologique du numérique, je lirai attentivement votre rapport d'information sur la transition numérique écologique.

Monsieur le Sénateur Fabien Gay, merci pour vos propos. Contrairement à ce que vous indiquez, il y a bien une rupture essentielle : je l'ai écrit et, si vous me lisez, nous tomberons d'accord. Pendant les trente dernières années, *grosso modo*, la doctrine générale était que la somme des décisions prises par les entreprises, chacune pour leur compte, et la somme des décisions individuelles faisaient l'intérêt général. Nos quatre précédents présidents de la République ont vécu sur cette conception dominante qui ne donne pas de légitimité particulière au travail de prospective publique dans le processus de décision. Je pense, pour ma part, que les décisions individuelles des entreprises sont bien adaptées – mieux que les décisions qui tombent du sommet – pour servir leur propre intérêt ; mais la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général. Il y a là une des explications des déséquilibres actuels avec des grands secteurs dont on a accepté la disparition parce que cela allait dans le sens des intérêts de tel ou tel opérateur.

Ma présence signifie que nous pouvons désormais penser le contraire et retrouver un sens de l'intérêt général prospectif qui était une des aspirations de l'après-guerre. De ce point de vue, la présente audition est un signe de rupture. Ceux qui ont fait des gorges chaudes sur le caractère archaïque d'un Commissariat au Plan pensaient que le temps de la



planification était révolu ; je pense au contraire que cela est indispensable pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Monsieur le Sénateur Joël Labbé, vous me prenez par les sentiments en citant les rapports de Jean-Louis Borloo. La bioénergie est une voie que l'on ne peut pas ignorer : si on considère que les émissions de CO<sub>2</sub> sont la principale menace pour le climat, alors nous sommes obligés de trouver des substituts et, sans nul doute, l'utilisation des biocarburants doit progresser. Leur introduction dans le transport aérien est, en particulier, souhaitable pour faire baisser les émissions : je vous assure de ma détermination à aller dans ce sens. Il faut aussi avoir le courage de dire que si on veut vraiment minimiser les émissions de gaz à effet de serre, on ne peut pas continuer à penser qu'il faut poursuivre la fermeture des centrales nucléaires. L'Allemagne est un contre-exemple puisqu'après avoir fermé des installations nucléaires, elle achète de l'électricité produite dans les pays voisins à partir de centrales à charbon trente fois plus émettrices de CO<sub>2</sub> que le nucléaire. Je suis également partisan du photovoltaïque et je note au passage que l'éolien suscite plus de contestations et de rejets. Je précise ici que le photovoltaïque au silicium nécessite sept ans de fonctionnement pour équilibrer son bilan carbone tandis que pour le photovoltaïque organique, utilisé à Pau, cette durée est seulement de sept jours, avec certes une productivité trois fois moindre que celle du photovoltaïque au silicium. Je ne peux pas non plus m'empêcher de signaler que la seule ligne de transport à hydrogène de France a été mise en place à Pau.

Monsieur le Sénateur Jean-Marie Janssens, comme vous l'indiquez, la parole de l'État, et plus généralement la parole publique, ont été affaiblies. Nous sommes dans un monde où toute prescription pour autrui a tendance à être mise en cause : c'est vrai pour les politiques et aussi pour les médecins puisque les Français, à l'occasion de la crise sanitaire, ont découvert que les médecins ne sont pas d'accord entre eux, avec même des affrontements passionnés qui dépassent la mesure.

**Mme Anne-Catherine Loisier.** – Je vous remercie de nous rassurer sur le fait que le Haut-Commissariat est une structure d'anticipation et non pas une technostucture supplémentaire. Comment allez-vous travailler avec les ministères pour avoir une véritable emprise et ne pas devenir un simple *think tank* ? Je témoigne à mon tour du recul social qui frappe un grand nombre de nos concitoyens et je souligne tout particulièrement le cas des jeunes étudiants qui ne disposent pas d'un accès numérique performant sur nos territoires. Je rappelle que plus de 50 % des locaux d'habitation ou de travail ne sont pas desservis par la fibre optique. S'agissant du pouvoir de la finance, je me demande si ceux qui « tirent les ficelles » de la dette ont vraiment intérêt à sortir de l'opacité, et, comme le disait Einstein, « on ne résout pas un problème avec ceux qui l'ont créé ». Par ailleurs, économiquement, tout est tributaire de notre capacité et de notre souveraineté énergétique ; or les nouvelles énergies peu émettrices de CO<sub>2</sub> sont en vive croissance mais à des coûts exorbitants. Quelles sont vos réflexions à ce sujet ? Enfin, quels sont les atouts différentiels de la France et ses leviers de croissance à long terme ?

**M. Pierre Louault.** – Depuis une trentaine d'années, il n'y a pas eu de politique sérieuse d'aménagement du territoire. Tout, ou presque, a évolué en faveur des métropoles et des centres urbains aux dépens de 80 % du territoire où vit 20 % de la population. On reparle aujourd'hui de territoires ruraux et de réindustrialisation mais cela nécessite, tout d'abord, une volonté politique. Il faut aussi des outils et des moyens financiers comme les zones de revitalisation rurale ou le FEADER qui étaient centré sur la ruralité : tout ceci a quasiment disparu. Et pourtant, la redynamisation des zones rurales est possible puisque, sur mon territoire, avec la communauté de communes que j'ai présidée, nous avons réussi en vingt ans

à augmenter de 50 % l'emploi avec une politique volontariste et les moyens disponibles qui se sont aujourd'hui taris. Quel volet aménagement du territoire prévoyez-vous dans votre plan ? Cela me semble indispensable.

**M. Daniel Salmon.** – Je me félicite de cette réflexion prospective dans notre monde court-termiste où on oppose la fin du monde à la fin du mois. Je fais observer que parmi la pile des rapports qui dorment il y a également ceux du GIEC. Le numérique est-il vraiment la solution majeure ou ne fait-il pas également partie du problème ? Pour faire fonctionner le numérique et le construire, il faut des terres rares, dont nous ne disposons plus et de l'énergie. Je ne partage pas tout à fait votre analyse sur l'éolien mais en tout cas, notre indépendance énergétique est fondamentale : quel est votre point de vue sur ces questions ? Par ailleurs, vous avez évolué sur la question de la dette et je me demande si vous évoluerez sur celle de la consommation : faut-il pousser encore à plus de consommation ?

**M. Serge Mérillou.** – Je m'interroge sur le principe même de la planification. Est-ce bien compatible avec une économie mondiale ultralibéralisée ? Comment parviendrez-vous à associer à cette politique les grands groupes mondiaux comme les GAFAs, qui me semblent suffisamment puissants pour s'affranchir de toute tutelle ? Parallèlement, quels seront, au niveau de l'État, vos appuis pour mener une politique active de planification ? Je crois à l'utilité d'une telle politique aujourd'hui tout autant qu'hier. Il faut réfléchir à long terme mais les décisions à court terme impactent l'avenir. Au niveau industriel, on discute en ce moment de la décision de vente de la participation de l'État dans les Chantiers de l'Atlantique, c'est-à-dire un fleuron industriel : n'est-on pas en train d'obérer notre potentiel dans la construction navale ? En second lieu, en quoi les signatures de traités comme le CETA permettent-elles de sauvegarder notre indépendance agricole ?

**M. Olivier Rietmann.** – J'imagine la difficulté d'élaborer un plan à 20 ou 25 ans car une telle planification doit reposer sur des bases solides alors que ces dernières sont ébranlées par la pandémie. Nos concitoyens vivent en ce moment au jour le jour : je m'interroge donc sur la justification et la faisabilité actuelle d'un tel plan. Par ailleurs, vous avez exposé publiquement, sur France Inter, votre opposition à un reconfinement généralisé, en indiquant qu'« on ne peut pas refermer le pays sur lui-même », d'autant que la première vague épidémique a permis de mieux se préparer à la seconde. L'actualité donne malheureusement tort à votre seconde prédiction et je le regrette. L'actualité témoigne d'une absence de dialogue avec les élus locaux et d'une improvisation dans l'édiction de règles qui entraînent des dommages économiques collatéraux : tel est le cas pour les grossistes en boissons exclus de nombreux dispositifs d'aides, les auto-écoles qui peuvent faire passer certains examens mais pas dispenser de leçons de conduite et les producteurs de sapins de Noël. Peut-être serons-nous prêts pour la troisième vague... Quels enseignements, de nature à nous rassurer, tirez-vous de cette situation ?

**M. Laurent Somon.** – Votre note s'intitule « Et si la Covid durait ? » ; pourquoi n'avez-vous pas ajouté « et même si la Covid ne durait pas » ?

**M. François Bayrou.** – Je suis totalement d'accord et je m'en explique en introduction de ce document.

**M. Laurent Somon.** – Trois éléments, qui sont antérieurs à la crise sanitaire, me paraissent fondamentaux : la mondialisation, la métropolisation et l'individualisation. Vous n'avez pas cité le mot mondialisation qui a pourtant entraîné de graves conséquences financières et a participé à la désindustrialisation. Je partage ensuite votre analyse de la

métropolisation : cette concentration de la richesse a eu des conséquences pénalisantes et ce sont d'ailleurs les territoires les plus pauvres en zone dense qui ont été les plus frappés par l'épidémie avec un impact non seulement sanitaire mais aussi psychologique qu'on aurait tort d'oublier. En troisième lieu, la voie de l'individualisation qui a été choisie est aujourd'hui subie par la jeunesse. Comment « empêcher un marronnier de bourgeonner » et contenir la jeunesse dans un système où les jeunes ne peuvent pas se côtoyer et demeurent sans perspectives d'emploi attractives. Le facteur déclenchant était, comme vous l'avez rappelé, prévisible : vous avez cité le Livre blanc de la Défense et je mentionne également les travaux publiés en 2016 par des chercheurs de l'UMR de Montpellier qui apportent un éclairage porteur d'espoir en matière de détection et de traçage de l'épidémie. On aurait d'ailleurs, dans ce domaine, pu mieux tirer parti des épidémies et de la médecine animales.

L'attachement au système social de notre pays appelle enfin plusieurs interrogations. On a bien vu que l'Asie a contrôlé plus strictement les mouvements aux frontières : est-ce un facteur de retour à l'État-Nation – en écartant les connotations négatives de cette formule – auquel sont attachés nos concitoyens ? Vous n'avez pas non plus évoqué le rôle de l'Europe dans cette stratégie de protection et d'indépendance sanitaire ou industrielle. Je cite également une phrase, un peu polémique, de Thomas Gomart, qui dirige l'Institut français des relations internationales (IFRI) : « le mode de gestion des entreprises a contaminé la sphère publique alors que les finalités sont fondamentalement différentes. En Europe, on a tenu les notions de plan et de planification pour obsolètes au profit d'outils de gestion à horizon trimestriel. Dans les *business schools*, on n'a cessé d'encourager l'hyper-rotation des actifs, la liquidité plutôt que la solidité. ». Je résume ce phénomène en disant qu'on a préféré la quantité des profits à la qualité des produits. Que pensez-vous de ces considérations qui ont été reprises par Hubert Védrine ?

**M. Bernard Buis.** – J'insiste sur l'urgence de remédier à la pénurie d'approvisionnement en vaccins contre la grippe. Quelles pistes pouvez-vous activer pour y remédier, et, plus globalement renforcer notre indépendance dans ce secteur stratégique pour la santé de nos concitoyens ?

**M. François Bayrou.** – Merci de ces questions très variées.

Madame la Sénatrice Catherine Loisier a raison de rappeler qu'un certain nombre de jeunes se retrouvent en confinement et isolés des réseaux. Il faut, pour répondre à cette situation, mettre en place des outils garantis en alimentation numérique et offerts à tous ceux qui en ont besoin. Il ne peut s'agir ici que d'une réponse de service public, en s'inspirant du rôle que jouaient autrefois les bibliothèques. On doit aider les étudiants alors que les universités font face à d'énormes difficultés.

S'agissant de l'opacité de la finance, les chiffres que je vous ai donnés montrent l'ampleur du problème, mais l'État sert précisément à y remédier et je saisis l'occasion de dire à M. Daniel Salmon que, quand j'évoque la puissance publique, je ne distingue pas entre les autorités étatiques et l'Union européenne et les collectivités locales : ces institutions forment un *continuum*. Elles ont, par ailleurs, un rôle accru à jouer en faveur de l'indépendance énergétique. On aurait ainsi dû empêcher les Allemands de se draper dans la vertu antinucléaire et contribuer indirectement à ouvrir des centrales à charbon en Pologne.

Quels sont les atouts différenciés de la France ? C'est la question centrale : nous sommes un pays magnifiquement équipé avec une tradition industrielle et de recherche performante, ainsi qu'une histoire unitaire et une identité – cela nous distingue, par exemple,

de la société américaine soumise à de très vives tensions. A-t-on cependant fait suffisamment sur l'éducation, dans les dernières décennies, et en particulier sur les fondamentaux ? Il n'est pas impossible que l'éducation populaire puisse suppléer aux insuffisances constatées dans ce domaine et en matière de culture générale. Je travaille depuis longtemps sur l'illettrisme et je pense qu'on va trouver les outils qui vont y remédier. En tout état de cause, le niveau général de la main-d'œuvre, en France, est bon. La question est de savoir comment faire en sorte que les personnes dépourvues d'emploi acceptent de se tourner vers les emplois disponibles dans des secteurs, comme le BTP, qui ont des difficultés de recrutement. C'est un problème « à se taper la tête contre les murs ». A-t-on fait suffisamment pour l'image de ces métiers ? La progression importante de l'apprentissage, qui est un succès enregistré ces dernières années, contribue à améliorer la situation.

Monsieur le Sénateur Pierre Louault, s'agissant de l'aménagement du territoire, je pense que le mouvement des temps va ouvrir une large fenêtre d'opportunités sur ce sujet. J'en suis convaincu. En particulier, on peut harmoniser l'accès lointain avec une présence humaine garantie grâce à la formation au numérique pour tous, qui fait partie du plan anti-solitude que je prépare, et un progrès dans les équipements.

Monsieur le Sénateur Daniel Salmon, le numérique, comme la langue, peut être la meilleure et la pire des choses. Le numérique peut isoler mais il peut aussi réunir. Une partie de la solution à ce problème est entre les mains des gouvernants car l'essentiel de la responsabilité publique est d'apporter aux gens des raisons de vivre plutôt que d'apporter des réponses toutes faites. Il nous faut faire comprendre à tous que notre vivre-ensemble repose sur un principe de protection des libertés et en même temps de respect mutuel. Dans ce contexte, on ne peut pas se priver de cet outil numérique extraordinaire. Vous vous demandez également si la consommation est le but ultime : non, et cela renvoie également à nos principes de vie en commun ; en un mot, la réussite ce n'est pas la Rolex.

Monsieur le Sénateur Serge Mérillou, tout d'abord, j'ai choisi ce mot de plan pour relever une tradition fondamentale pour l'avenir de notre pays. Ensuite, je rappelle que le CETA a été fortement critiqué mais c'est bien la France qui est le grand bénéficiaire de ce traité avec une explosion de ses exportations agricoles : il n'est donc pas interdit de faire preuve de discernement.

Monsieur le Sénateur Olivier Rietmann, il est vrai que j'étais opposé au confinement généralisé et on ne l'a pas institué puisque les trois domaines que j'avais cités – les écoles, les entreprises et les Ephad – sont restés ouverts. Par ailleurs, vous rappelez que tout change assez rapidement mais pour le Commissariat au Plan, il ne s'agit pas tant de prévoir que de réduire l'incertitude.

Monsieur le Sénateur Laurent Somon : je vous signale au passage que mon fils est vétérinaire, spécialiste de virologie ; c'est dire à quel point je suis en phase avec vos propos. Les peuples d'Asie ont mieux résisté à la Covid car ils avaient déjà des masques et ont des attitudes de vie plus distantes. Il est possible que ces comportements soient liés à des épidémies antérieures. Je suis d'ailleurs prêt à parier qu'on s'embrassera moins et qu'on se saluera plus à distance dans notre pays, à l'avenir. *A contrario*, la proximité physique et les vacances de l'été sur la côte basque cet été ont certainement joué un rôle dans la reprise de l'épidémie : je n'ai aucun doute à ce sujet.

Enfin, Monsieur le Sénateur Bernard Buis, je promets une intervention rapide sur l'approvisionnement en vaccin contre la grippe.

**Mme Sophie Primas, présidente.** – La durée de cette audition démontre l'intérêt suscité par vos travaux. Je retiens la place de la politique dans votre action et je partage avec vous la nécessité d'une acculturation de notre pays ainsi que, parmi nos atouts, celui de la construction historique de notre pays. Il faut expliquer à nos jeunes la chance que constitue le fait d'être français.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

La réunion est close à 12 h 00.

- Présidence de de Mme Sophie Primas, présidente, et M. Jean-François Longeot, président, puis de Mme Marta de Cidrac, vice-présidente, et M. Daniel Gremillet, vice-président -

La réunion est ouverte à 16 heures 30.

### **Audition, en commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Nous poursuivons notre cycle d'auditions consacrées au projet de rachat de Suez par Veolia en accueillant Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie.

Le 31 juillet dernier, Engie annonçait le lancement d'une revue stratégique de ses activités, incluant sa participation dans le groupe Suez. Un mois plus tard, Veolia proposait à Engie une offre pour l'acquisition de 29,9 % de ses parts dans Suez, première étape avant le rachat du reste du capital.

Cette annonce a immédiatement été qualifiée d'hostile par les dirigeants de Suez, qui ont mis en garde contre les dangers que présente à leurs yeux un tel rachat : démantèlement du groupe, destruction d'emplois et risque industriel.

Philippe Varin, président du conseil d'administration et Bertrand Camus, directeur général de Suez, ont réaffirmé hier devant nous leur opposition farouche à ce projet.

Après avoir refusé une première offre de Veolia, en raison d'un prix de rachat jugé trop bas, le conseil d'administration d'Engie a approuvé, le 5 octobre dernier, une deuxième offre pour un montant de 3,4 milliards d'euros.

Cette décision a été prise contre l'avis de l'État, pourtant actionnaire principal d'Engie. Celui-ci s'opposait à la cession en l'absence d'accord entre les deux groupes.

Bruno Le Maire avait d'ailleurs appelé à plusieurs reprises à ce qu'un accord soit trouvé, sans succès.

Nombreux sont ceux qui y ont vu un camouflet pour l'État. D'autres l'ont, au contraire, soupçonné d'avoir dénoncé publiquement cette opération tout en la soutenant dans les coulisses, sans quoi elle n'aurait pu aboutir.

Il est vrai que les conditions de ce rachat peuvent poser un certain nombre de questions.

Pourquoi ne pas avoir pris davantage de temps avant d'examiner l'offre de Veolia afin de permettre à des propositions alternatives solides d'être présentées ?

Pourquoi ne pas avoir attendu un accord amiable entre les groupes avant de procéder à cette cession ?

Quel rôle l'État a-t-il joué au cours de ce processus ?

Pourquoi avoir outrepassé le refus de l'État que cette cession intervienne avant qu'un accord soit trouvé ?

Voilà une partie des questions que nous nous posons, monsieur le président, au regard des conséquences importantes qu'aurait le rachat de Suez par Veolia sur la structuration du marché de l'eau et du marché des déchets en France.

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Monsieur le président, comme l'a justement indiqué le président Jean-François Longeot, la cession par Engie de ses participations dans Suez soulève de très nombreuses interrogations.

La première série d'interrogations renvoie aux conditions de cession des parts de Suez par Engie.

Entre l'annonce de la stratégie de recentrage du groupe en juillet de cette année, la présentation des offres successives de Veolia en août puis en septembre et la cession effective des participations en octobre, quelques semaines seulement se sont écoulées.

Ces délais très contraints étaient clairement insuffisants pour permettre un examen complet de l'impact de cette session, en particulier au regard du droit de la concurrence, et peut-être surtout au regard d'autres offres, le fonds d'investissement Ardian, par exemple, ayant renoncé à déposer une contre-offre. Vous pourrez peut-être aborder ce point.

Si nous nous interrogeons, c'est parce que nous souhaitons savoir quel est le devenir du capital détenu par Engie dans Suez, la question se posant depuis l'expiration du pacte d'actionnaires c'est-à-dire depuis 2013. Pourquoi avoir bouleversé en quatre mois une situation inchangée depuis sept ans ?

Pourquoi avoir agi dans l'urgence – pour ne pas dire dans une forme de précipitation –, vous exposant au risque que tout ceci soit interprété comme résultant d'un processus engagé et bouclé auparavant « en chambre » ?

Ainsi, on entend ainsi parler d'un « quasi-accord » entre M. Frérot et vous-même dès le mois de juin. Vous nous livrez votre version.

Pourquoi cette cession n'a-t-elle pas fait l'objet d'une procédure transparente ?

Pourquoi ne pas avoir attendu, après le départ d'Isabelle Kocher, que la nouvelle directrice générale choisie par votre conseil d'administration, Catherine McGregor, qui prendra ses fonctions exécutives le 1<sup>er</sup> janvier prochain, ne prenne le temps de réaffirmer

elle-même une stratégie opérationnelle pour Engie et d'engager cette cession si celle-ci entrait dans sa stratégie ?

Mme Kocher était venue présenter la stratégie d'Engie devant la commission des affaires économiques du Sénat le 6 juin 2018 – on pourrait penser il y a un siècle. Nous avons été plutôt convaincus par sa vision et satisfaits de voir ensuite que cette stratégie donnait des résultats.

En quoi le recentrage de la stratégie décidé après son départ appelait-il la cession des parts de Suez dans l'urgence ?

La deuxième série de questions concerne les relations entre Engie et l'État.

Avec un quart du capital et un tiers des droits de vote, l'État demeure le premier actionnaire d'Engie.

L'État avait légitimement fixé plusieurs conditions à la cession des participations dans Suez : son caractère amical, la préservation de l'emploi et le maintien sous contrôle français de cette société.

Seule cette dernière condition semblerait remplie par l'offre de Veolia.

Pourquoi est-on passé outre la demande initiale de l'État ? Comment est-il possible que l'État, votre premier actionnaire, ait pu accepter ? Avez-vous échangé avec l'État sur les conditions de la vente, avant la décision de votre conseil d'administration ?

Par ailleurs, cette cession a été adoptée d'extrême justesse au conseil d'administration par sept voix pour, quatre contre et deux abstentions.

Les administrateurs de l'État ont été défaits à cette occasion.

Pour autant, la presse a évoqué l'hypothèse selon laquelle l'État serait intervenu en faveur de ce vote auprès d'autres administrateurs.

Comment le vote s'est-il déroulé de votre point de vue ? Nous sommes, monsieur le président, un peu perdus !

La troisième interrogation a trait à la stratégie de recentrage poursuivie par Engie. Annoncée l'été dernier, cette stratégie vise à simplifier le groupe et à clarifier ses activités pour lui permettre d'investir davantage dans les énergies renouvelables et les infrastructures.

Pour ce faire, Engie a engagé une revue stratégique de ses « solutions clients », qui représentent les deux tiers de son chiffre d'affaires mais aussi de ses salariés.

Des activités non stratégiques – nous pourrions dire, au regard de l'actualité, « non essentielles » – pourraient *in fine* être « mises à distance », Engie ayant annoncé un programme de rotation d'actifs de 8 milliards d'euros d'ici 2022.

L'ampleur de ce chantier est telle que la presse s'inquiète de risques de « scission » du groupe. Certains d'entre nous, j'en suis sûr, évoqueront sûrement un « démantèlement ».

Dans le même temps, Engie a engagé une réflexion pour rééquilibrer ses activités de réseaux en France et à l'international et faire évoluer ses participations dans Gaz réseau distribution France (GrDF) – le distributeur de gaz – et Gaz de réseau de transport (GRT Gaz) – le transporteur.

Comment répondre aux inquiétudes suscitées par l'annonce de cette stratégie de recentrage et garantir que les 3,4 milliards d'euros dégagés par la cession de Suez soient effectivement alloués au financement des énergies renouvelables et des infrastructures ?

Enfin, cette cession n'est-elle pas le prélude d'un profond remaniement des activités d'énergie sur le marché du gaz si les participations de GrDF et GRT Gaz devaient à leur tour évoluer ?

Avant de vous laisser répondre, je voudrais dire que nous assistons peut-être aujourd'hui au contrecoup de la loi Pacte, qui avait été d'ailleurs – je le rappelle – rejetée par le Sénat. Le Gouvernement avait en effet souhaité dans ce texte abaisser la part du capital d'Engie devant être conservée par l'État.

Sur ce dossier, je m'interroge sur les changements de pied de l'État actionnaire, de l'État stratège, dont nous avons pourtant tant besoin, comme l'a souligné le Haut-Commissaire au plan, ce matin même, pour accélérer la reprise économique et réussir la transition énergétique.

**M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie.** – Voilà beaucoup de questions. Je vais essayer de vous apporter quelques éléments de réponse. Un mot de présentation. J'ai derrière moi une longue carrière d'industriel, essentiellement dans la chimie. J'ai été durant quinze ans dirigeant de deux groupes de chimie successifs, Rhodia puis Solvay, le second ayant racheté le premier. J'ai décidé, à soixante ans, d'exercer des fonctions non exécutives, c'est-à-dire des activités de conseil d'administration. Je suis aujourd'hui administrateur d'AXA, d'Airbus et, depuis deux ans, président du conseil d'administration d'Engie.

Deux précisions préalables, la première touchant à l'histoire entre Engie et Suez, et la seconde à la stratégie d'Engie.

Lorsque Gaz de France (GDF) et Suez, qui ne faisaient à l'époque pas partie du même groupe, se sont rapprochés, il y a maintenant douze ou treize ans, il a été décidé – je crois même que c'était une initiative de l'État, et peut-être même du Président de la République de l'époque – que les activités « environnement » seraient confiées à une société autonome dont le capital serait mis en bourse.

Engie – GDF Suez à l'époque – a conservé dans un premier temps une participation dans le groupe Suez dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, qui est arrivé à échéance en 2013.

Depuis 2013, Suez constitue une simple participation financière pour Engie. Nous détenons 32 % du capital. Nous avons et avons toujours deux administrateurs siégeant au conseil d'administration de Suez mais il n'existe aucun lien opérationnel entre les deux sociétés. Nous réalisons une dizaine de millions d'euros d'activités sur des projets communs ce qui, pour des groupes qui génèrent 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires s'agissant d'Engie ou une vingtaine de milliards s'agissant de Suez, représente une « tête d'épingle ».



Il existe quelques points de contacts entre les métiers de ces deux sociétés. Peut-être, dans certains des territoires que vous représentez, sommes-nous parfois ensemble. Pour l'essentiel, nous travaillons cependant de manière totalement séparée.

Depuis sept ans, avec la fin de ce pacte d'actionnaires, la question est effectivement régulièrement posée à Engie de savoir ce que le groupe va faire de sa participation dans Suez.

Lorsque je suis arrivé, ma première réaction d'industriel, en tant que président du conseil d'administration d'Engie, a été de considérer que détenir une participation de 30 %, c'était soit trop soit pas assez.

On constate en effet que nous n'avons pas d'activités communes, ni aucune raison de détenir une participation dans ce groupe industriel. Le temps des « noyaux durs » est loin. D'autres utilisations de ces capitaux sont possibles.

A l'inverse, nous aurions pu imaginer un rapprochement et une intégration des deux groupes. Beaucoup de débats ont eu lieu au sein de la direction et du conseil d'administration d'Engie sur ces sujets. Nous avons annoncé, avec Isabelle Kocher, en décembre 2018, que nous nous satisfaisions de notre position d'actionnaire à 32 % et que nous ne souhaitions pas, à court terme, la faire évoluer. Pourquoi ? Nous entrons dans la phase dans laquelle le conseil d'administration de Suez devait choisir un dirigeant – Bertrand Camus, que vous avez auditionné hier – puis, quelques mois plus tard, un président – Philippe Varin, que vous avez également entendu. Il nous paraissait important que ces choix s'effectuent dans un contexte de relative stabilité.

La stratégie d'Engie a fait l'objet de beaucoup de travaux de la part du conseil d'administration depuis environ un an. Je voudrais à ce propos revenir sur l'un de vos commentaires, qui me paraît quelque peu méconnaître la vie des affaires et la gouvernance : l'organe qui décide de la stratégie du groupe est le conseil d'administration. Le directeur général est chargé de mettre en œuvre cette stratégie.

Le conseil d'administration en juillet dernier se sentait parfaitement légitime pour approuver de nouvelles orientations stratégiques pour Engie, qui ne constituent d'ailleurs pas un virage à 180 degrés par rapport à la stratégie que nous poursuivions jusqu'alors. Elles traduisent notre souci de simplifier le groupe et de le concentrer sur des métiers dans lesquels nous avons la capacité de nous positionner en tant que *leader* mondial.

Onze millions de foyers français reçoivent une facture assortie du sigle d'Engie mais nous sommes un groupe mondial dont le chiffre d'affaires s'élève à 60 milliards d'euros et le nombre de salariés à 170 000. Nous exerçons un vaste ensemble de métiers, à commencer par les infrastructures gazières, le transport et la distribution de gaz, essentiellement en France mais aussi un peu à l'étranger. Nous sommes aussi le premier générateur privé d'électricité, si l'on exclut de ce classement les acteurs historiques que sont EDF, Enel ou Iberdrola, notre capacité installée de production étant de 90 gigawatts. Nous produisons de l'électricité essentiellement au Benelux – en particulier en Belgique où nous disposons d'un parc de centrales nucléaires – et en Amérique latine, mais très peu en France.

Notre troisième métier concerne les énergies renouvelables, et le quatrième regroupe à la fois les activités d'infrastructures urbaines – réseaux de chaleur et réseaux de froid – et les activités de services.

Face à cet ensemble un peu complexe, le conseil d'administration a annoncé le 30 juillet dernier quelques simplifications et sa volonté d'accélérer nos développements dans les énergies renouvelables. En effet, ce marché décolle dans beaucoup de parties du monde. Nous sommes un très grand acteur au plan mondial, au niveau des plus importants que sont Enel, Iberdrola ou EDF, et nous avons la volonté de continuer à croître dans ces métiers. Pour cela, nous avons besoin d'y affecter des moyens financiers supplémentaires.

L'autre métier dans lequel nous avons choisi de croître, ce sont les infrastructures gazières à l'international mais aussi les infrastructures urbaines. Nous avons le sentiment que l'accompagnement des collectivités, en France ou dans les autres pays où nous opérons, autour de projets de réseaux de chaleur, de réseaux de froid, de réseaux de charge de véhicules électriques, de *smart cities* dans un certain nombre de cas, représente un potentiel très important pour contribuer à la transition énergétique. Le groupe souhaitait, là aussi, disposer des moyens nécessaires pour accompagner ces efforts.

En revanche, nous avons décidé de classer nos activités de services, qui représentent à peu près 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en deux catégories, celles véritablement liées aux problématiques énergétiques – qui ont vocation à rester dans le groupe et représentent le tiers de ce chiffre d'affaires – et celles qui se situent plus loin de la problématique énergétique : installations électriques, installations de climatisation, *facility management* notamment.

Nous avons donc, sur ce point, engagé une revue stratégique qui est en cours pour définir ce que peut être l'avenir de cet ensemble de métiers.

Nous avons annoncé, ce même 30 juillet, que nous nous interrogeons sur nos participations financières dans quelques sociétés. Suez en faisait partie. Il s'agit de la plus importante de nos participations mais ce n'est pas la seule. À la question de savoir ce qui pouvait advenir de notre participation dans Suez, j'ai répondu que tout était ouvert et que nous regarderions les offres qui pourraient être faites.

Voilà l'histoire qui a conduit à cette communication, à la fin du mois de juillet.

Je précise, s'agissant de Suez – ce que ne vous ont peut-être pas dit hier Philippe Varin et Bertrand Camus – que, lorsque j'ai rencontré Bertrand Camus en mai 2019, après sa nomination en tant que directeur général de Suez avec le soutien d'Engie, je lui ai dit qu'il dirigeait une société industrielle où Engie, son actionnaire, n'allait sans doute pas rester dans la situation où il se trouvait.

Je lui ai même dit très explicitement qu'avant la fin de son premier mandat en 2022, nous aurions décidé, soit de monter au capital et d'intégrer Suez dans Engie, soit d'en sortir, et qu'il fallait qu'il s'y prépare. Si, dans la première hypothèse, la préparation ne dépendait sans doute pas de lui, dans la seconde, je lui ai fait valoir qu'il fallait qu'il soit prêt à imaginer un mécanisme permettant à Engie de sortir de cette participation dans les meilleures conditions possible.

Lorsque j'ai rencontré Philippe Varin, en janvier dernier, alors candidat à la présidence du conseil d'administration de Suez, je lui ai tenu à peu près les mêmes propos. Je lui ai dit qu'à un moment ou à un autre durant son mandat, la question de l'avenir de la participation d'Engie dans Suez allait se poser et qu'il nous faudrait un interlocuteur pour pouvoir en discuter. Depuis que Philippe Varin a été désigné président du conseil

d'administration au mois de mai dernier, nous échangeons une fois par mois. Cette question est venue sur la table lors de toutes nos réunions. Je l'ai appelé, une semaine avant le 30 juillet, pour lui indiquer que le conseil d'administration d'Engie travaillait sur de nouvelles orientations stratégiques traduisant notre volonté de sortir du capital de Suez et qu'il fallait qu'il s'y prépare.

Les orientations stratégiques que nous avons présentées, le 30 juillet, ont été adoptées à l'unanimité du conseil d'administration. Bruno Le Maire a exprimé à plusieurs reprises, au cours du mois de septembre, son soutien à ces orientations, de même que les trois représentants des salariés et celui des salariés actionnaires.

J'ai reçu un appel d'Antoine Frérot dans les premiers jours du mois d'août. Il m'a indiqué qu'il avait entendu notre communication, qu'il était intéressé et qu'il pourrait avoir des idées sur la manière de nous aider à sortir de cette participation. Je lui ai dit de m'en parler dès qu'il aurait un projet. Je n'ai pas eu de contact avec lui en juin ni en août. En revanche, le dimanche 30 août, il m'a adressé une demande quelque peu pressante me faisant part de son souhait de me rencontrer. Lorsque quelqu'un vous demande un rendez-vous un dimanche, c'est généralement qu'il a envie de parler de quelque chose qui se traite plus facilement quand les bourses sont fermées que lorsqu'elles sont ouvertes. Cela signifiait qu'il avait sans doute préparé quelque chose d'important mais dont je n'avais pas connaissance avant que cette réunion ait eu lieu, près d'ici, le dimanche 30 août au matin.

J'ai été un peu surpris de la proposition qui était faite pour deux raisons. En premier lieu, plutôt que de racheter notre participation de 32 %, l'idée d'Antoine Frérot était de n'en racheter que 29,9 %. Il existe une nuance importante entre les deux proportions : racheter 32 % suppose de soumettre une offre à l'ensemble des actionnaires minoritaires, ce qui nécessite une autorisation des autorités de la concurrence.

Le rachat à hauteur de 29,9 % était une idée à mon sens astucieuse permettant de proposer à Engie de lui racheter l'essentiel de son bloc, sans aucun risque d'exécution, c'est-à-dire en étant certain que l'opération puisse se faire.

Ce qui m'a surpris, en second lieu, c'est l'extrême importance accordée au délai d'un mois durant lequel cette offre était ouverte.

Les opérations ont été largement publiques, Antoine Frérot ayant souhaité rendre cette offre publique, ce qui n'était pas absolument nécessaire. Je lui avais dit préférer une série de discussions et d'échanges discrets. Antoine Frérot a considéré que l'intérêt suscité par un tel projet rendait la confidentialité difficile et qu'il fallait lui préférer la publicité, ce qui est une très bonne chose lorsque l'on est attaché à la transparence. Cela étant, lorsque l'on négocie publiquement, on le fait sous un certain niveau de pression ou, à tout le moins, d'attention.

À partir du 30 août, nous avons agi dans deux directions. Nous avons indiqué à Veolia que l'offre ne nous paraissait pas acceptable en l'état. Elle a d'ailleurs été formellement refusée par le conseil d'administration d'Engie, autour du 10 septembre, considérant à la fois que le prix – de 15,50 euros – n'était pas assez élevé, que les garanties en matière d'emploi n'étaient pas suffisantes et que Veolia devait s'engager sur le caractère amical de ce projet.

Nous avons signifié à Suez que cette offre était sur la table et que nous étions désireux de voir une seconde offre se constituer. Je dis bien « désireux » car, lorsque l'on veut vendre quelque chose, il vaut mieux avoir en face de soi deux acheteurs qu'un seul. Il nous semblait par ailleurs nécessaire que Suez engage un dialogue avec Veolia pour connaître le contenu de leur offre et voir comment celle-ci pouvait être évaluée et améliorée.

Malheureusement, durant ce mois, il ne s'est pas produit grand-chose sur ces deux sujets. Vous l'avez entendu hier : Philippe Varin et Bertrand Camus ont refusé, avec beaucoup de force et de conviction, tout dialogue avec Veolia.

Par ailleurs, Suez n'a pas été en mesure de proposer une offre alternative. C'est vraiment dommage, et j'ai rappelé par voie de presse durant cette période combien une alternative aurait pu être intéressante.

C'est seulement le 30 septembre, le jour où expirait l'offre de Veolia, que nous avons reçu un document, que j'ose à peine qualifier d'offre qui était plutôt une expression d'intérêt émise par Ardian, ne contenant ni prix ni description du projet. Ce projet était très en rupture, l'idée d'Ardian étant de réaliser une opération consistant à retirer complètement Suez de la cote et d'en faire une entreprise privée, dans le cadre d'un fonds de *private equity*.

Ce n'était donc pas un projet anodin, et nous ne disposions, dans l'offre reçue le 30 septembre – une heure après le début du conseil d'administration –, d'aucun élément permettant de juger de celle-ci.

De notre point de vue, il n'était pas nécessaire de conclure cette opération à telle ou telle date. Engie dispose de liquidités et n'a pas besoin de 3,4 milliards d'euros, même dans une année un peu compliquée comme celle-ci.

En revanche, ce qui créait l'urgence, c'est le fait que Veolia indiquait vouloir retirer son offre le 30 septembre si elle n'était pas acceptée, pour lancer une offre publique – dans un contexte comme celui-ci, cela aurait représenté probablement entre 12 et 24 mois de délai – ou renoncer complètement au projet. Le cours de bourse de Suez, qui était monté de 12 euros à 16 ou 17 euros, allait probablement redescendre à sa valeur précédente, avec un risque de perte de valeur manifeste pour Engie.

Ce sont ces éléments que le conseil d'administration a mesurés, après avoir, à la demande des pouvoirs publics, obtenu un délai supplémentaire de cinq jours. Le conseil d'administration s'est retrouvé le 5 octobre avec une offre de Veolia dont le prix avait été amélioré – à hauteur de 18 euros – et comprenant des engagements en termes d'emplois. Ces engagements nous paraissent réels ; nous les avons examinés avec attention, et nos administrateurs salariés, qui ont demandé à y avoir accès, s'en sont déclarés satisfaits. S'agissant de l'amicalité, Veolia s'est par ailleurs engagé à ne proposer qu'une offre approuvée par le conseil d'administration de Suez.

Le conseil d'administration d'Engie ou, en tout cas, ses administrateurs indépendants, avaient le sentiment de se trouver face à une offre répondant aux conditions posées.

La vision de l'État était légèrement différente, Bruno Le Maire souhaitant, tout comme moi d'ailleurs, que cette offre soit amicale. Personne de sérieux n'éprouve de plaisir à voir deux grands groupes français s'invectiver par presse interposée.

Je vous ai indiqué avoir été dirigeant de Rhodia. Ce groupe a fait l'objet d'une offre non sollicitée de la part de Solvay. Nous nous sommes mis rapidement autour de la table, avons dialogué et trouvé un terrain d'entente, ainsi que les voies et moyens de réaliser une fusion qui, je le crois, s'est bien déroulée. Je suis convaincu qu'une fusion se réalise d'autant mieux qu'elle est amicale. Cela étant, il faut pour cela que les deux parties puissent engager le dialogue.

À la différence de Bruno Le Maire, qui souhaitait que l'amicalité précède la cession du bloc d'Engie, j'ai considéré qu'il était impossible d'obtenir un accord entre les deux parties dans un délai court avant que la cession de ce bloc puisse avoir lieu.

Il n'y a pas de grand mystère sur le vote du conseil d'administration d'Engie. Je n'ai pas vocation à rendre les votes du conseil d'administration publics. Toutefois beaucoup de commentaires ayant été entendus sur ce sujet, je peux rappeler quelques faits. L'État dispose de trois sièges au conseil d'administration, habituellement composé de quatorze administrateurs. Faute de directeur général, celui-ci étant administrateur, nous n'en avons actuellement que treize.

L'influence de l'État au sein du conseil d'administration est proportionnelle au nombre d'administrateurs dont il dispose. Je suis président de ce conseil : je dois défendre l'intérêt de tous les actionnaires. Je porte un intérêt tout particulier à mon premier actionnaire, l'État, qui détient 22 ou 23 % du capital, mais les autres actionnaires, qui en représentent 77 %, comptent tout autant sur moi pour défendre leurs intérêts.

Je considère que mon rôle consiste à trouver un bon alignement entre ces deux groupes d'actionnaires, ce qui est le cas sur l'essentiel des sujets. Sur ce point, les actionnaires autres que l'État faisaient valoir avec force que 18 euros par action constituait une valeur que nous ne retrouverions pas avant longtemps. Or le groupe a des besoins d'investissement, et les montants que l'on pouvait espérer dégager dans cette cession pouvaient être très utiles pour accélérer nos efforts dans le domaine des énergies renouvelables.

Nous nous sommes retrouvés dans une situation en définitive assez rare, dans laquelle l'intérêt social d'Engie était différent de l'intérêt de l'État, qui cherche à avoir – et c'est son rôle – une vision de l'intérêt public.

Avec Bruno Le Maire, nous avons constaté avant le début du conseil d'administration que l'on allait sans doute arriver à une situation dans laquelle le poids respectif des forces en présence allait conduire à ce qu'une décision différente de celle proposée par l'État soit prise.

Les administrateurs indépendants, qui sont au nombre de six, ont voté en faveur de la cession. Deux des trois représentants de l'État ont voté contre et le troisième s'est abstenu. Parmi les représentants des salariés, un seul a pris part au vote et s'est lui aussi exprimé en faveur de la cession. Sept voix se sont dégagées en faveur de la cession et deux contre. Je ne sais pas s'il s'agit ici d'une faible majorité.

Dans nos conseils d'administration, les abstentions comptent comme des voix contre. Il faut donc obtenir la majorité des suffrages exprimés. Onze administrateurs seulement ont pris part au vote. Il fallait six voix pour remporter cette décision. Nous en avons eu sept. C'est le fonctionnement normal du conseil d'administration.

Que va-t-on faire de cet argent, madame la présidente ? La réponse est simple, claire et précise : nous avons annoncé que nous dépenserions 8 milliards d'euros supplémentaires, au-delà de notre programme d'investissement normal, pour accélérer nos développements dans le domaine des énergies renouvelables et dans celui des infrastructures, en particulier urbaines. C'est bien ce que nous allons faire. Le groupe investit chaque année 6 à 7 milliards d'euros dans différents projets à travers le monde. Nous allons, pendant deux ou trois ans, accélérer et passer à un niveau d'investissement qui va nous permettre d'être un acteur encore plus important dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

**Mme Nadine Bellurot, corapporteuse.** – Merci de votre intervention, monsieur le président.

On a lu dans la presse que vous aviez un besoin urgent de liquidités. Vous venez de répondre qu'il n'en était rien. On a pu penser que tout ceci avait été assez précipité, mais vous nous avez rappelé les faits.

Pouvez-vous en dire plus sur le recentrage des activités d'Engie et nous parler de ses conséquences en termes d'emploi ?

Le groupe Engie entend-il réduire ou céder ses participations dans le distributeur de gaz – GrDF – et le transporteur de gaz – GRT Gaz ? Si c'est le cas, quels partenaires extérieurs pourraient être pressentis au capital de ces sociétés ? Quelles sont les garanties qu'Engie envisage de prendre pour préserver les intérêts de la France dans le secteur de l'énergie ?

**M. Hervé Gillé, corapporteur.** – Monsieur le président, vous avez évoqué le contexte de la crise sanitaire. Je souhaiterais que l'on puisse approfondir ce sujet.

Ce contexte est-il vraiment propice à une cession des participations d'Engie dans Suez, dans la mesure où il déprime l'activité économique et donc le montant de l'action de la société ? Un prix supérieur à 18 euros par action n'aurait-il pu être obtenu, l'action de Suez ayant pu s'établir à des montants supérieurs par le passé ?

Par ailleurs, la crise économique actuelle, et plus spécifiquement la chute de la demande et des prix de l'énergie, a nécessairement une incidence négative sur l'activité, le résultat et les investissements d'Engie. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Enfin, les objectifs et les modalités de financement de la stratégie de recentrage du groupe sont-ils adaptés à ce nouveau contexte ?

**Mme Florence Blatrix Contat, corapporteuse.** – Le fonds d'investissement Ardian a indiqué à la presse ne pas avoir eu assez de temps pour proposer une offre alternative. Pourquoi ne pas avoir accordé des délais supplémentaires à cette alternative ? Vous avez reçu une lettre d'intention que vous qualifiez d'assez sommaire. Plus de temps aurait sans doute permis de construire un dossier plus solide.

Par ailleurs, nous avons appris que Veolia, pour des raisons liées au respect du droit de la concurrence, serait obligé de céder sa branche « eau » au fonds Meridiam. Pourquoi ne pas avoir recherché une solution avec ce dernier pour la constitution d'une offre de reprise ?

J'ai bien compris qu'il existait dans tout cela une logique de recentrage, mais également une logique financière, avec un accroissement assez substantiel de la capitalisation boursière d'Engie à la suite de cette opération. Vous avez précisé que le cours de l'action était passé de 12 à 17 euros. Il s'agit donc d'une opération financière pour Engie. Néanmoins, pourquoi avoir retenu un calendrier aussi serré ? Cette accélération est-elle de votre fait, du fait de Veolia ou de celui de l'État ?

J'en reviens au rôle de l'État vis-à-vis d'Engie : comment concevez-vous l'articulation de votre activité au sein d'un groupe de grandes dimensions comme Engie face au rôle de l'État actionnaire ? Comment l'État actionnaire, alors que vous n'avez pas suivi ses préconisations, peut-il encore envisager un partenariat solide qui prenne en compte les intérêts de l'un et de l'autre ?

**M. Alain Cadec, corapporteur.** – Monsieur le président, vous avez fait remarquer à notre présidente, Sophie Primas, que nous n'avions pas, comme vous, connaissance de tous les arcanes des grands groupes. Nous ne sommes pas nous-mêmes administrateurs de trois grandes sociétés, mais cela ne nous empêche pas d'être très attachés à la transparence, notamment quand l'argent public est en cause et que l'État est impliqué. J'ai trouvé votre remarque désobligeante à l'endroit de notre présidente.

Ma première question sera directe et toute simple : l'État actionnaire vous a-t-il demandé de surseoir à la délibération concernant l'offre de Veolia pour évaluer l'impact de celle-ci au regard du droit de la concurrence ou pour envisager des offres alternatives ?

Deuxièmement, quelles activités vont faire l'objet d'une « mise à distance » dans le cadre de la stratégie de recentrage du groupe ? En quoi consiste précisément cette « mise à distance », des introductions en bourse et des cessions d'actifs ayant été évoquées ? Comment éviter que d'autres cessions d'actifs n'induisent de nouvelles difficultés, à l'image de celles qui touchent actuellement Suez ?

Enfin, la crise de gouvernance qui a frappé Engie cette année est-elle définitivement derrière nous avec la désignation de Catherine McGregor en tant que directrice générale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain ?

**M. Jean-Pierre Clamadieu.** – Je ne voulais pas du tout être désobligeant. Je pense simplement que le rôle des conseils d'administration des grandes entreprises privées est souvent méconnu.

Vous m'avez demandé si je pouvais prendre une décision sur la stratégie en l'absence d'un directeur général. La responsabilité première d'un conseil d'administration est de définir la stratégie. Oui, nous sommes parfaitement capables de définir une stratégie même en l'absence d'un directeur général. Je voulais le rappeler, car c'est un commentaire que j'ai souvent entendu.

Chez Engie, nous avons d'ailleurs fait le choix – et ce n'est pas tout à fait un hasard – d'arrêter nos orientations stratégiques fin juillet, avant de finaliser le recrutement d'un directeur général, qui a été annoncé à la fin du mois de septembre. Pourquoi ? Nous voulions un directeur général qui soit bien en ligne avec nos orientations stratégiques et qui arrive avec pour objectif de les mettre en œuvre, plutôt que de faire l'inverse, c'est-à-dire nommer un directeur général et lui demander la stratégie qu'il compte appliquer.

Le rôle du conseil d'administration est de définir la stratégie du groupe. Je ne voulais être désobligeant vis-à-vis de quiconque. Je ne connais pas très bien les arcanes du travail sénatorial, et je pensais qu'il n'était pas inutile de vous rappeler comment fonctionne la gouvernance.

Pour le reste, nous n'avons pas un besoin urgent de liquidités. Le groupe a environ une trentaine de milliards d'euros de trésorerie disponible. Pour autant, lorsque l'on lance un projet, il faut essayer de le réaliser dans un temps relativement raisonnable.

S'agissant de la garantie de l'emploi, plusieurs questions concernent à la fois le plan stratégique d'Engie et la cession de notre participation dans Suez.

Le sujet de Suez est très particulier. Il s'agit simplement de la cession d'une participation financière. À nouveau, nous n'exercions aucun contrôle opérationnel sur Suez. Nous ne consolidons pas les résultats de Suez dans les nôtres. Nous percevons un dividende, comme tous les autres actionnaires, et n'avons donc pas d'impact direct sur l'activité de ce groupe.

Les garanties d'emploi données par Veolia sont assez simples : elles consistent à dire que, d'ici à la fin de l'année 2023, il n'y aura pas de perte d'emplois sur le périmètre de Suez France tel qu'il est aujourd'hui. L'exercice que nous avons mené avec les équipes de Veolia a consisté à identifier, par grands périmètres, ce que sont les effectifs de Suez aujourd'hui et à regarder comment ces engagements pouvaient être mis en œuvre. Nous avons été, à la fin de cet exercice, convaincus que ces engagements avaient du sens.

Les administrateurs représentant les salariés siégeant au conseil d'administration d'Engie étaient évidemment très attentifs à ce sujet. Ils ont demandé à être destinataires des résultats de ces travaux et les ont jugés convaincants, ce qui les a amenés, pour certains, à exprimer un soutien à ce projet, pour d'autres à ne pas prendre part au vote, le quatrième administrateur s'y étant déclaré hostile.

S'agissant de l'évolution des activités de services d'Engie, nous avons annoncé que nous allions nous interroger sur l'avenir d'un ensemble d'activités qui représentent à peu près les deux tiers des activités de services du groupe et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires – soit un cinquième du chiffre d'affaires total d'Engie.

Cette revue stratégique est en cours. Nous ferons un point d'étape, à l'occasion de la présentation de nos résultats la semaine prochaine. Il est trop tôt pour se prononcer sur les aboutissants de cette revue stratégique. Celle-ci pourrait effectivement se traduire par une « mise à distance » du groupe de ces activités de services, qui pourrait avoir pour conséquence de constituer un tour de table dans lequel Engie reste partie prenante sans être seul. On pourrait penser qu'un autre acteur acquière ces activités de services mais je n'y crois pas beaucoup car il s'agit d'un ensemble de grande taille. On pourrait aussi imaginer sa mise en bourse progressive. Nous n'avons pas tranché ces différentes hypothèses et je pense que nous ne trancherons pas avant le début de l'année prochaine.

Il s'agit de nos équipes, de nos salariés, de nos métiers, de nos clients. Contrairement à Suez, où nous sommes dans une position d'actionnaires financiers un peu loin des opérations, nous sommes ici en première ligne, et il est de la responsabilité du conseil d'administration et du management de mener à bien ce projet dans les meilleures conditions possible, dans un contexte de dialogue social.



L'objectif que nous nous sommes fixé est d'être capables de débiter la consultation des instances représentatives du personnel au début de l'année 2021.

Pour ce qui est du gaz, les choses sont relativement simples. Nous avons aujourd'hui deux activités dans le domaine du gaz en France, le grand transport – GRTgaz – et les activités de distribution – GrDF.

S'agissant de GRT Gaz, nous avons déjà des partenaires au sein du capital, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et CNP Assurances. Dans les orientations stratégiques que nous avons annoncées au mois de juillet, nous avons indiqué que nous envisagions éventuellement la cession d'une tranche supplémentaire de capital mais en conservant le contrôle et la consolidation de cet ensemble, ce qui veut dire, en pratique, que l'on peut imaginer céder une dizaine de pourcents supplémentaires. La manière dont se passent les autres opérations rendra ceci utile ou non.

Nous n'avons pas du tout commencé à travailler sur cette hypothèse mais nous avons clairement dit que nous voulions rester l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire de contrôle et, d'un point de vue comptable, être en situation de consolider les activités de GRT Gaz, ce qui signifie que l'évolution envisagée est à la marge.

Pour ce qui est de GrDF, nous n'envisageons aucune évolution capitalistique. La situation est donc relativement simple.

Je me permets d'ailleurs, ayant la chance d'être entendu par la représentation nationale, de vous dire que notre préoccupation, s'agissant des infrastructures gazières françaises – qui représentent à peu près la moitié des activités du groupe – réside dans la place du gaz dans le mix énergétique français dans les trente prochaines années.

Nous constatons souvent avec inquiétude que les instances publiques françaises font preuve d'un tropisme électrique qui nous paraît quelquefois excessif. Une transition énergétique efficace doit laisser sa place au gaz. Le jour le plus froid de l'hiver, il sort une fois et demie plus d'énergie des stockages de gaz d'Engie que de l'ensemble du parc nucléaire d'EDF.

Cette année, alors qu'EDF connaît un certain nombre de difficultés en matière de disponibilité de tranches, c'est grâce à Engie et au gaz que nous pourrions continuer à nous chauffer durant les jours les plus froids de cet hiver.

Soyons attentifs à ne pas créer une situation dans laquelle, progressivement, nous serions amenés à abandonner la desserte en gaz d'un certain nombre de territoires parce que nous n'aurions plus de volumes suffisants à y transporter.

J'en reviens aux questions posées sur la cession. Était-ce le bon moment de vendre ? D'un point de vue simplement financier, même si cette opération est plus industrielle que financière, 18 euros représentent la valeur maximum de l'action Suez sur les dix dernières années. Fin juillet, l'action valait 10 euros. Après nos annonces, elle valait 12 euros. En février, avant le début de la crise, elle était à 15 euros. Je pense qu'en termes de valeur – c'est ce que nous disent nos actionnaires –, nous avons réalisé une bonne opération. Ce n'était pas le seul critère mais c'était un critère important pour nous. Il faut beaucoup d'imagination pour envisager un scénario dans lequel l'action de Suez aurait pu dépasser ce niveau dans un avenir prévisible.

Vous m'avez également interrogé, s'agissant d'Engie, sur les impacts de la crise. Ils ont été très importants sur nos activités de services pour ce qui est du premier confinement. Ce sont des activités pour partie liées au bâtiment et aux travaux publics. Nous sommes en effet souvent sur les sites de nos clients industriels qui, pour beaucoup, ont été fermés à partir de la mi-mars.

Certaines de nos activités liées à l'énergie ont souffert parce que l'on a acheté par avance des volumes d'énergie que nos clients n'ont pas consommés, l'activité économique ayant chuté fortement durant cette période. Nous avons dû encaisser une forme de pertes sur ces activités de fourniture.

Nous avons toutefois été bien moins affectés que d'autres groupes. Je suis également administrateur d'Airbus, qui a pris cette crise de plein fouet. Pour ce qui est d'Engie, la crise a un impact – nous aurons l'occasion de le commenter dans nos résultats la semaine prochaine – sans remettre pas en cause les fondements du groupe.

Quant à nos projets d'investissement, la crise a plutôt montré l'importance des énergies renouvelables. Nous allons connaître de légères difficultés cette année parce qu'un certain nombre de chantiers ont été arrêtés, mais je pense que l'on assistera à une accélération des investissements dans ce domaine dans les prochaines années.

S'agissant des fonds d'investissement, à nouveau, j'aurais été ravi qu'Ardian nous fasse une offre. Philippe Varin ne vous l'a pas dit hier mais je l'ai appelé, juste après qu'Ardian a annoncé qu'il abandonnait l'idée d'une offre ferme, pour lui conseiller d'en solliciter une. Ardian m'avait dit être sur le point d'en faire une mais demandait six semaines d'analyses et d'expertises supplémentaires. Philippe Varin a appelé la dirigeante d'Ardian et m'a ensuite rappelé pour me dire que ceux-ci n'étaient pas décidés.

Tous ceux qui ont travaillé avec des fonds d'investissement savent que la seule manière d'obtenir un prix satisfaisant est de faire jouer la concurrence.

Lorsque Ardian nous disait d'abandonner l'offre de Veolia en nous assurant qu'il ferait une offre au même prix, très franchement, je n'y croyais pas un instant. Si l'on se retrouve seul face à Ardian, le prix qui est à 18 euros le premier jour termine à 14 ou 15 euros après six semaines d'analyses. Il faut forcément avoir une forme de concurrence. Ce qui est vraiment dommage en revanche, c'est qu'Ardian ne se soit pas mis au travail immédiatement.

Je sais que le management de Suez est passé par des moments difficiles, mais je pense qu'ils n'ont pas réagi suffisamment vite quand la question de l'avenir de notre participation s'est posée.

Bertrand Camus a dit publiquement avoir reçu deux appels téléphoniques d'Antoine Frérot pour lui proposer de discuter d'un rapprochement. Si un jour le patron de tel ou tel groupe d'énergie me passait un coup de téléphone pour me dire cela, après avoir raccroché et lui avoir dit non, je me préparerais immédiatement à réagir à l'étape suivant un tel appel. Je pense que Bertrand Camus n'a pas eu cette réaction et qu'ils ne se sont pas mis au travail, le 1<sup>er</sup> août, pour essayer de construire une offre alternative. En deux mois, on peut y arriver.

Je ne crois pas à la logique financière mais à la logique industrielle. Comment fait-on pour disposer de plus d'argent pour construire des éoliennes, des champs de panneaux

photovoltaïques, des réseaux de chaleur ou des réseaux de froid dans les territoires que vous représentez ? C'est ce que l'on cherche à faire aujourd'hui. Engie est un groupe qui investit massivement. Nous souhaitons disposer de plus de ressources pour investir.

Pour en revenir au calendrier, c'est Veolia qui l'a fixé. J'ai essayé de le faire évoluer. J'ai finalement obtenu une petite semaine supplémentaire. Je pense que Bruno Le Maire a passé beaucoup d'appels téléphoniques à Antoine Frérot, dont certains très vigoureux, pour lui demander quinze jours ou un mois supplémentaires. Antoine Frérot a été inflexible. Je vous invite à lui poser la question la semaine prochaine pour savoir pourquoi. C'est lui qui a fixé ce calendrier.

Il aurait été très difficile pour le conseil d'administration d'Engie de renoncer à cette option. Face à cette situation, il a considéré que sa responsabilité était d'accepter cette offre tant qu'elle était disponible.

Nous avons travaillé en très bonne intelligence avec l'État, presque jusqu'à la fin, et je salue le rôle de Bruno Le Maire, qui en définitive a affirmé à peu près la même chose que moi. Il a indiqué qu'il fallait une seconde offre. Il a appelé au dialogue. Il n'a malheureusement pas été plus entendu que moi, ni sur le premier point, ni sur le second. Nous avons simplement eu, à la fin du processus, une divergence d'appréciation, qui a conduit effectivement à cette position.

Le rôle de l'État actionnaire dépend des conditions capitalistiques dans lesquelles il se trouve. Quand il est actionnaire d'EDF, l'État a beaucoup de pouvoirs. Quand il est actionnaire à 22 % du capital ou dispose de 30 % des droits de vote, il contrôle dans les faits l'assemblée générale et a donc un mot très important à dire dans les décisions qui relèvent de celle-ci, mais en revanche, au sein du conseil d'administration, il pèse à hauteur de son poids. C'est la règle du jeu en droit des sociétés. Que diraient nos autres actionnaires si nous leur disions que c'est l'État qui, avec ses 22 %, fait la loi et prend les décisions chez Engie ? Ils considéreraient, à juste titre, que leurs intérêts ne sont pas entendus.

Le rôle du conseil d'administration est de faire la synthèse de ces éléments et d'essayer de prendre des décisions dans l'intérêt de la société. Je ne veux pas vous donner le sentiment d'avoir une vision égoïste des choses, mais franchement cette décision est dans l'intérêt d'Engie, de toutes ses parties prenantes, de tous ses métiers, de toutes ses activités.

Transformer une participation financière dans un groupe qui ne nous rapporte qu'un dividende, avec lequel nous n'avons jamais réussi à développer des partenariats opérationnels concrets, en investissements, en actifs de production d'énergie renouvelables ou d'infrastructures, qui concourent à notre stratégie de développement, est vraiment dans l'intérêt du groupe ; j'en suis intimement persuadé.

La vie des affaires évolue et le rôle des conseils administration va croissant. Aujourd'hui, ils ont des responsabilités et essayent de les exercer le mieux possible. La crise de gouvernance est derrière nous.

Peut-être la présence de l'État au capital du groupe donne-t-elle le sentiment qu'il existe toujours une capacité à aller chercher une décision ou un arbitrage au-delà du conseil d'administration – même si c'est bien ce dernier qui a pris ses responsabilités et les décisions *in fine* sur tous les sujets traités cette année.

Néanmoins, le fait qu'un conseil d'administration, après un premier mandat de quatre ans d'un dirigeant, dise qu'il faut un style un peu différent est assez légitime. Ce sont des choses qui se passent assez régulièrement dans la vie des affaires. En l'espèce, elles ont pris une ampleur médiatique un peu inattendue mais ce n'est pas nécessairement de notre fait.

Je crois qu'il existe aujourd'hui un bon alignement ; au sein du conseil d'administration, il est total. Nos orientations stratégiques ont été approuvées à l'unanimité. Je pense que Catherine McGregor est un dirigeant qui arrive avec les savoir-faire nécessaires. Comme elle le dit avec humour, une stratégie n'est jamais que de l'encre sur une feuille de papier ou un transparent projeté sur un écran. Ce qui compte, c'est la manière dont on la met en œuvre. Il y a énormément de choses à faire dans les prochaines années chez Engie, et il existe un très bon alignement entre le conseil d'administration et notre nouvelle directrice générale.

Je me suis exprimé, il y a quelques instants, sur l'avenir de nos activités de services. C'est un sujet que l'on étudie avec beaucoup d'attention.

Les activités de services que j'ai essayé de vous décrire tout à l'heure ressemblent beaucoup à celles d'un autre groupe français, Spie. Il va y avoir dans cet ensemble des activités très proches de celles de Spie ou encore de Vinci Énergies. L'ensemble aura toutefois environ deux fois la taille de Spie.

**M. Guillaume Chevrollier.** – Monsieur Clamadieu, je voudrais profiter de votre présence pour connaître votre perception de la crise sanitaire. Quelle leçon en tirez-vous en tant qu'administrateur de différents groupes et président de conseil d'administration ? Comment Engie a-t-il traversé la crise ?

Vous avez estimé que cette crise sanitaire peut constituer un facteur d'accélération dans la transition écologique. Comment percevez-vous le plan de relance dans ce domaine ? Comment Engie va-t-il s'inscrire dans ce plan ?

Vous avez récemment inauguré un centre de recherche appelé Engie Lab Crigen. On sait que la recherche et développement est fondamentale pour la compétitivité et la transition énergétique. Pouvez-vous nous parler de ce laboratoire ? Qu'en attendez-vous concrètement ?

**M. Fabien Gay.** – Monsieur le président, l'État est un actionnaire parmi d'autres, et vous avez travaillé avec lui jusqu'à la fin. Le Premier ministre a estimé qu'il s'agissait d'un bon rapprochement. Bruno Le Maire a plutôt dit l'inverse et les administrateurs de l'État se sont abstenus ou ont voté contre.

La loi Pacte, contre laquelle nous avons voté pour notre part, a autorisé l'État à descendre en dessous de 33 % de capital. Bruno Le Maire nous avait dit à l'époque de ne pas nous inquiéter. L'État devait, selon lui, détenir 22 % des parts mais 30 % des votes et rester actionnaire majoritaire grâce à la *golden share*, qui devait permettre de bloquer des décisions qui ne conviendraient pas. Pourquoi ceci n'a-t-il pas fonctionné ?

Par ailleurs, le président de Suez et ses salariés nous ont indiqué que ce rapprochement pourrait entraîner 4 000 à 5 000 pertes d'emplois sur notre territoire. Vous dites avoir étudié les choses avec Veolia et être sûr qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois jusqu'en 2023. Qu'en est-il vraiment ?

Enfin, je pense qu'il s'agit là de la première partie du démantèlement d'Engie. Scinder l'entreprise en deux entités, New Engie et New Solutions, et faire entrer cette dernière en bourse revient à mettre en place le même procédé qu'EDF avec le projet Hercule. De quelles garanties dispose-t-on pour ne pas voir le groupe Engie être démantelé dans ce cadre ?

**Mme Marta de Cidrac.** – Mes questions concernent Engie, Veolia et Suez, qui constituent trois belles entreprises françaises. La première cède à la deuxième ses parts dans la troisième, ce que cette dernière ne souhaite pas !

Dans vos propos liminaires, vous avez fait part de vos regrets concernant la situation actuelle, que vous vivez, je suppose et tout comme nous, de manière inconfortable. Vous avez rappelé qu'Engie n'avait pas en réalité une nécessité urgente de céder ses parts dans Suez. La décision d'Engie est-elle aujourd'hui irrévocable, compte tenu de cet imbroglio ?

Nos territoires sont très attachés à ces trois entreprises. Vous devez également être sensible à la crise sanitaire, qui constitue aujourd'hui un sujet prégnant dans l'opinion publique. Derrière ces groupes, il y a des hommes et des femmes qui seront forcément touchés à un moment ou à un autre par les décisions prises, quelles qu'elles soient.

**M. Yves Bouloux.** – Monsieur le président, le tribunal judiciaire de Paris, saisi en référé par les comités sociaux et économiques du groupe Suez, a ordonné la suspension de l'opération résultant de l'offre d'acquisition par Veolia des actions de Suez détenues par Engie, ainsi que l'offre publique d'achat prévue dans la foulée. Cette suspension a été décidée tant que les comités sociaux et économiques de Suez et Suez Eau France, à l'origine de la procédure, n'auront pas été « informés et consultés sur les décisions prises ».

Si votre participation n'a pas vocation à être pérenne – on peut le comprendre – pourquoi avoir choisi de faire appel et ne pas vous être conformés à la décision du tribunal ? Pourquoi ne serait-il pas possible d'informer et de consulter les comités sociaux et économiques, comme l'a exigé le tribunal judiciaire, eu égard au droit des salariés, lesquels doivent d'ailleurs être assez inquiets ?

**M. Gilbert Favreau.** – Monsieur le président, trois groupes, dont Engie est sensiblement le plus important en chiffre d'affaires, sont ici concernés. Ces trois entreprises sont connues et se connaissent par ailleurs de longue date ; rappelons que la fusion de GDF-Suez résultait à l'époque d'une réponse à une offre publique d'achat hostile d'une société italienne. Ce qui me trouble, c'est le rôle de l'État ou d'un certain nombre d'actionnaires, au moment du vote de la cession des actions d'Engie à Veolia. L'État aurait fort bien pu, avec les droits de vote qu'il détient, surseoir ou faire en sorte qu'un vote positif sur la vente ne soit pas pris au moment du conseil d'administration. Il ne l'a pas fait.

Sa position est parfois surprenante, mais ce n'est pas la première fois. Vous avez récemment dit dans la presse que l'État est certes actionnaire de l'entreprise, mais qu'Engie n'est pas une entreprise publique – et je partage parfaitement votre point de vue.

Comment expliquer que l'État, alors qu'il disposait de près de 35 % des droits de vote, n'ait pas voulu prendre une position claire qui aurait permis de desserrer les délais ? Selon moi, il y a un consentement tacite de la part de l'État à la cession des actions d'Engie à Veolia.

**M. Olivier Rietmann.** – Monsieur le président, vous avez un parcours brillant. Vous avez repris en son temps la direction de Rhodia, qui était alors dans une situation de quasi-faillite à l'époque, et en avez fait une entreprise qui est devenue non seulement rentable, mais également un des *leaders* dans son domaine.

Vous avez ensuite conduit l'offre publique d'achat amicale de Solvay sur Rhodia, qui a constitué un exemple en la matière et qui a débouché sur un groupe international exceptionnel, dont vous avez pris assez rapidement la présidence.

Vous avez su redresser la situation de Rhodia et accompagner cette offre publique d'achat amicale qui s'est excellemment bien déroulée. Vous avez indiqué à Bertrand Camus et Philippe Varin qu'il faudrait s'attendre, soit à ce que vous vous retiriez de l'actionnariat de Suez, soit que vous augmentiez votre part. Pourquoi n'avez-vous pas saisi l'opportunité d'accompagner Suez plutôt que de vous retirer du jour au lendemain en le « jetant en pâture » à n'importe quel investisseur, sans avoir préparé le groupe à ce retrait du capital ?

**M. Jean-Michel Houlegatte.** – Monsieur le président, la vente des parts de Suez va vous donner les moyens d'agir pour accélérer votre plan stratégique. Or le groupe Engie compte de nombreuses implantations territoriales, et les territoires sont les premiers à ressentir le « vent du boulet » lorsque des projets stratégiques se mettent en œuvre.

On a bien compris qu'Endel était par exemple dans le périmètre. Cette filiale d'Engie représente 140 implantations en France et, même si son chiffre d'affaires n'est que de 750 millions d'euros, elle compte 6 000 salariés.

J'ai bien compris qu'Engie Solutions, soit 12 000 salariés, serait aussi dans le périmètre. Quel niveau d'exigence afficherez-vous par rapport aux futurs acquéreurs ? Quel dialogue allez-vous engager avec les territoires ?

**Mme Anne-Catherine Loisier.** – Monsieur le président, les sénateurs pourraient-ils disposer du procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre ?

Par ailleurs, où en est le référé déposé par les comités sociaux et économiques de Suez et Suez Eau France ? On a annoncé, dans les médias, la suspension de l'acquisition. Quel effet cela a-t-il sur la procédure ?

Enfin, j'ai entendu parler d'un signalement au parquet national financier. Qu'en est-il ?

**M. Hervé Gillé, corapporteur.** – La cession porte sur 3,4 milliards d'euros. L'impact est très relatif au regard de votre réserve financière de 30 milliards d'euros. Vous n'aviez donc pas forcément besoin de cette somme pour la mise en œuvre de votre stratégie de recentrage. Votre décision s'explique-t-elle simplement par l'attractivité du prix de 18 euros par action car vous nous avez indiqué que la conjoncture était, selon vous, très favorable sur ce plan ? À l'évidence, vous n'aviez pas stratégiquement besoin de vendre cette participation, dont vous avez d'ailleurs indiqué qu'elle ne présentait qu'un caractère financier et non opérationnel.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Monsieur le président, pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a eu aucun échange avec les dirigeants de Veolia entre les mois de mai et septembre ?

Par ailleurs, quelles sont les solutions clients dont Engie envisage la « mise à distance » – pour ne pas dire la cession ? Les solutions clients ainsi cédées n'ont-elles bien aucun lien avec le secteur de l'énergie ? Dans le cas contraire, nous serions dans une situation tout à fait paradoxale dans laquelle Engie ambitionnerait de devenir un *leader* de la transition énergétique tout en cédant ses activités d'efficacité énergétique réalisées au profit des entreprises ou des collectivités territoriales.

Dans le cadre de son activité législative, le Sénat est très sensible à l'enjeu de la transition énergétique. Or il est nécessaire de disposer d'une gouvernance claire et de capitaux suffisants pour promouvoir le verdissement du marché du gaz. J'insiste sur l'importance du biogaz et de l'hydrogène gazeux, auxquels le Sénat est très attaché, et pour lesquels il a fait adopter des dispositions non négligeables dans le cadre de la loi énergie-climat ou de la loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP). L'autre enjeu est celui de la souveraineté énergétique, autrement dit le maintien sous contrôle français de GrDF et de GRT Gaz car le domaine de l'énergie est un secteur stratégique. Comment appréhendez-vous ces enjeux ?

Enfin, ma dernière question porte sur la manière dont Engie fait face à l'évolution du mix énergétique européen. Electrabel, la filiale d'Engie, qui exploite la plupart des centrales nucléaires belges et représente la moitié de la production d'électricité de ce pays, y est confrontée à la sortie du nucléaire d'ici 2025. Pour s'y préparer, Electrabel installe notamment des centrales à gaz. Quel est votre point de vue sur cette situation et son impact sur l'activité du groupe ?

**Mme Sylviane Noël.** – Suez et Veolia représentent 60 % du marché privé de l'eau et de l'assainissement en France, la part restante se divisant entre la Saur et les entreprises de taille plus modeste.

Dans ces circonstances, vous comprendrez que les élus locaux et, à travers eux, les usagers, se montrent très inquiets face à la naissance de ce nouveau géant qui risque fort de dégrader les conditions de concurrence dans un marché déjà quasi-monopolistique.

La question du prix de service, mais aussi de la qualité du service, se pose également puisque, face à l'affaiblissement de la concurrence, la pression sur le concessionnaire sera forcément moindre.

Face à ces risques, de nombreux élus risquent de choisir finalement de reprendre la gestion de l'eau en régie, ce qui pourrait de fait conduire à un affaiblissement de votre groupe. Quelles garanties pouvez-vous aujourd'hui donner aux nombreux élus inquiets pour l'avenir ?

**M. Jean-Pierre Clamadiou.** – Plusieurs leçons sont à tirer de la crise sanitaire. Je suis, comme tout le monde, par moment effaré de son impact et de la vulnérabilité qu'elle fait apparaître dans nos sociétés.

Il est assez incroyable de voir que tous les échanges entre pays, en termes de personnes en tous cas, sont réduits à leur plus simple expression. Nos modes de travail se sont complètement transformés. J'étais hier dans la tour Engie : on peut y compter vingt personnes dans un lieu qui en accueille habituellement 3 000. Je pourrais ainsi multiplier les exemples.

Notre monde est vulnérable et le prochain grand risque sera le changement climatique. Je suis très heureux de voir que les gouvernements et l'Union européenne ont réagi, en appelant à rendre le monde plus résilient lors de la prochaine crise. Je suis persuadé que celle-ci sera climatique.

On est toutefois capable de réagir très vite face au danger. J'ai pris l'exemple assez triste d'une tour presque vide à La Défense. Je pourrais dire, de manière plus positive, qu'Engie a une seconde fois placé environ 40 000 personnes en télétravail en l'espace de 24 ou 48 heures. On arrive à le faire avec un impact presque nul sur notre qualité de service.

Je ne dis pas que c'est un mode de fonctionnement optimal, loin s'en faut : cela pose d'énormes difficultés mais, en revanche, on assure la sécurité d'approvisionnement et la relation avec nos 11 millions de clients français. On est donc capable, face à des situations exceptionnelles, de prendre des mesures extrêmement fortes. C'est un élément encourageant, même si je crois qu'il nous faut nous préparer à la crise climatique afin d'en atténuer les impacts, réduire le phénomène lui-même, et rendre notre monde plus résilient.

Les temporalités sont très différentes. La crise climatique va mettre quelques décennies à se cristalliser. La crise sanitaire s'est cristallisée en quelques semaines, mais il ne faut pas que cela nous donne le sentiment que l'on a le temps de s'y préparer. Je pense au contraire qu'il s'agit d'une vraie urgence. La crise climatique est irréversible, ce qui n'est pas le cas, je l'espère, de la crise sanitaire.

Priorité à la transition énergétique, on l'a dit. Beaucoup de choses nous conviennent dans le plan de relance, avec des mesures de très court terme autour de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, jusqu'à des choses de plus long terme, comme l'introduction de l'hydrogène. Je trouve qu'il y a là un bon équilibre.

Que n'y trouve-t-on pas ? On aurait aimé voir une accélération du développement du biogaz. Vous avez rappelé que cette maison était attentive à ce type de projets. Je suis convaincu que le biogaz, à court terme, et l'hydrogène, à moyen terme, sont des éléments très importants du mix énergétique. Ils ont par ailleurs des effets importants sur l'aménagement du territoire qu'il faut être capable de faire valoir.

L'État n'a pas assez de ressources pour faire face à tous les projets de développement de biogaz qui sont en train de se développer sur le territoire. J'aurais espéré que le plan de relance contienne un volet permettant de faire face à toutes ces opportunités. Le commentaire vaut sur les énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien ou du solaire : le plan de relance ne comporte pas non plus d'accélération dans ce secteur, mais une dynamique suffisamment forte est engagée pour que l'on n'ait pas d'inquiétude quant à ses effets et à ses retombées.

Quant à la recherche et développement, je suis un de ceux qui, au conseil d'administration d'Engie, considèrent que l'on n'en fait pas assez, probablement parce que je viens d'un métier – la chimie – dans lequel les entreprises dépensent 3 % ou 4 % de leurs chiffre d'affaires dans ce domaine. Or nos chiffres sont bien inférieurs. Le centre de recherche que vous avez évoqué, que j'ai inauguré dans le nord de Paris il y a quelques semaines, travaille autour des gaz renouvelables - biogaz, hydrogène –, mais aussi autour du développement du digital, qui s'applique dans beaucoup d'endroits et nous permet de mieux gérer nos propres installations de production ou de transport d'énergie, ainsi que l'énergie chez nos clients.



Ces travaux contribuent à faire de nous un *leader* dans ces problématiques de transition énergétique. Je pense qu'il nous faut probablement en faire davantage. Je suis frappé de la modestie de nos efforts dans le domaine du biogaz ou de l'hydrogène. Beaucoup de champs sont encore à investir, beaucoup de progrès à accomplir. Il nous faut être encore plus déterminés.

Pour avoir beaucoup échangé avec Catherine McGregor sur ce sujet, je pense qu'elle partage ce souci de développer plus de savoir-faire ou de technologies appartenant à Engie, alors que nous sommes souvent un ensemblier qui va chercher différentes solutions ici ou là. Dans certains cas, il faut que nous sachions développer nos propres solutions technologiques.

Chez Engie, l'État n'a pas de *golden share*. Dans la pratique, lorsque l'on possède 30 % du capital d'une société, on contrôle l'assemblée générale, où un peu plus de 50 % des actionnaires sont généralement représentés. Arithmétiquement, on a donc la majorité.

En revanche – et en bonne gouvernance – on ne contrôle pas le conseil d'administration. C'est d'ailleurs la situation que nous connaissons chez Suez, où nous détenons 32 % du capital et contrôlions l'assemblée générale de fait mais où, pour autant, nous avons – et avons toujours – deux administrateurs sur seize ou dix-sept.

Pour en revenir à Engie, je redis que l'État n'a pas de *golden share*, c'est-à-dire de droits spécifiques comme dans des sociétés liées à la défense nationale. Nous sommes soumis au code de commerce de la manière la plus simple et la plus directe.

L'État, pas plus que n'importe quel autre actionnaire, ne peut demander au conseil d'administration de retarder une décision sur un sujet ou de prendre une décision de telle ou telle nature. L'État est un actionnaire comme les autres, certes important, mais il ne peut faire la pluie et le beau temps.

Ceci étant rappelé, mon rôle en tant que président du conseil d'administration est bien sûr de trouver un alignement, ce qui est le cas sur beaucoup de sujets. Sur celui-ci, on a constaté au moment de la prise de décision qu'il existait des positions différentes qui ont conduit à ce que j'ai décrit tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'impact sur l'emploi, nos administrateurs salariés nous demandent, dans le cadre des projets que nous avons aujourd'hui, de leur concéder les mêmes garanties que celles que Veolia est prêt à concéder à Suez dans le cadre d'un rapprochement. Cette position n'est pas surprenante.

Même si nous n'en sommes pas encore à parler de ce sujet, puisque nous sommes encore en train d'étudier la forme que pourrait prendre l'organisation de cette nouvelle société et la façon dont elle pourrait acquérir une certaine autonomie vis-à-vis d'Engie, nous serons, le moment venu, amenés à prendre des garanties comme on le fait traditionnellement.

Le démantèlement d'Engie n'est évidemment pas l'objectif. Je ne suis pas sûr que le fait de se recentrer sur les métiers qui sont au cœur des savoir-faire du groupe soit les prémices d'un démantèlement. Engie, dans sa culture, dans son ADN, est un groupe industriel, qui est à l'aise dans le développement de grands projets, la construction de grandes installations, leur exploitation dans le cadre de contrats à très long terme. Dans l'une de nos filiales, Ineos, la taille moyenne du contrat est de 10 000 euros. Il s'agit donc de petites activités.

Nous n'avons pas chez nous les savoir-faire pour gérer des activités aussi capillaires. C'est le constat que l'on fait aujourd'hui. Il n'est pas simple d'avoir des centrales nucléaires dans notre portefeuille d'activités et des gens qui réalisent des opérations de maintenance dans des immeubles, dont les facturations sont de l'ordre de quelques milliers d'euros. Ce sont des métiers très différents. Pour moi, il ne s'agit pas d'un démantèlement mais, au contraire, d'un renforcement d'Engie sur les métiers les plus importants.

La vente est-elle irrévocable ? Oui, la vente a été exécutée. C'était l'originalité de la proposition de Veolia : elle pouvait se faire très simplement. Elle n'était soumise à aucune forme d'autorisation. Sauf à imaginer une décision de justice qui casserait cette vente – mais je ne vois franchement pas sur quelle base une telle décision pourrait être prise – la vente est réalisée aujourd'hui.

La décision du tribunal judiciaire de Paris ne remet pas en question la vente mais demande de surseoir aux effets de celle-ci. Nous nous sommes demandé ce que cela signifiait. Pour Veolia, même si je ne suis pas sûr que cela leur plaise beaucoup, cela signifie qu'ils ne peuvent pas exercer les droits du propriétaire et ne peuvent pas voter en assemblée générale – mais il n'y en aura probablement pas très rapidement. Pour Engie, nous ne savons pas vraiment ce que la décision implique. Le texte nous semblant quelque peu ambigu, nous avons fait appel de cette décision pour obtenir des clarifications. Ce n'est pas Engie qui peut aller présenter le projet de Veolia devant les instances de Suez.

Vous comprenez la difficulté de l'exercice : au fond, la question qui est posée à travers cette décision est de savoir si le projet de rachat de 29,9 % et l'idée de prendre le contrôle et d'intégrer les deux sociétés forment un tout et nécessitent une consultation immédiate du comité social et économique ou si, au contraire, il s'agit de deux projets successifs ; auquel cas, le premier n'a pas vocation à donner lieu à consultation. Nous avons une décision de justice et un appel a été formé. On verra ce qu'il en est dans les prochains jours.

Vous m'avez demandé, d'une manière assez imagée, les raisons pour lesquelles on aurait « jeté en pâture » Suez. Aurions-nous pu faire les choses différemment ? *A posteriori*, oui, bien sûr. Cela étant, le conseil d'administration de Suez et le management ne nous ont pas beaucoup aidés dans cet exercice.

Malgré toute l'estime que j'ai pour Philippe Varin, que je connais depuis longtemps, et pour Bertrand Camus, qui est un dirigeant de grande qualité, malgré les appels à se préparer à la situation lancés depuis presque dix-huit mois, je crois qu'ils n'ont pas compris qu'elle pouvait se cristalliser et que les choses pouvaient avancer vite.

Pourquoi ne les a-t-on pas davantage accompagnés ? Je pense qu'ils souhaitaient garder leurs distances et leur indépendance et ne désiraient pas qu'on les prenne par la main.

On aurait peut-être pu faire les choses différemment, j'en conviens. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire preuve d'esprit critique, y compris sur ses propres décisions. On aurait peut-être pu avoir un processus beaucoup plus formalisé le 30 juillet...

Très franchement, pour moi, à cette date, ce sujet n'était pas sur le haut de la pile. J'avais le sentiment que ce qu'on s'appropriait à faire dans nos activités de service était plus important et plus complexe. On était directement à la manœuvre. Je nous voyais plutôt passer notre automne à travailler sur ce sujet. J'ai été un peu surpris par l'offre de Veolia.

Il existe toutefois des règles du jeu dans le monde des affaires : quand vous voulez vendre un actif et que quelqu'un fait une offre, il faut se déterminer. Quand l'offre est bonne, il n'est pas facile pour un conseil d'administration de la refuser.

S'agissant de nos activités de services, je ne reviendrai pas sur tous les détails, mais nous avons annoncé, hors de ce projet, rechercher un acquéreur pour Endel, qui réalise des activités d'entretien en milieu nucléaire, mission très spécialisée qui emploie des personnes très qualifiées. Il exerce ses activités d'entretien industriel dans un environnement concurrentiel très fort. Nous recherchons donc un acquéreur pour cet ensemble, qui est très loin de nos métiers, y compris des métiers de services que j'évoquais tout à l'heure.

Les activités d'efficacité énergétique vont rester chez Engie. Cofely a en particulier vocation à être maintenue dans le périmètre d'Engie. Nous souhaitons conserver tout ce qui a trait aux problématiques d'optimisation des consommations d'énergie de nos clients, qu'il s'agisse d'entreprises ou de collectivités locales.

Les activités qui font l'objet de cette revue stratégique sont des activités d'installation – qui peuvent concerner les systèmes électriques dans les bâtiments –, de maintenance, de *facility management* – donc de gestion d'immeubles –, qui sont loin des métiers de l'énergie et pour lesquelles nous n'avons pas réussi, au fil des années, à créer des synergies suffisantes.

Nous aurons l'occasion, la semaine prochaine, lors de la présentation de nos résultats, d'en préciser un peu plus le périmètre. Le découpage, dans son principe, est très simple : tout ce qui touche à l'efficacité énergétique reste chez Engie, ce qui représente le tiers de nos activités de services, soit 7 milliards d'euros.

Ce qui ne concerne pas l'efficacité énergétique a en revanche vocation à constituer cette nouvelle société dont je disais, tout à l'heure, que les activités ressembleraient beaucoup à celle de Spie.

Pouvez-vous disposer du procès-verbal du conseil d'administration ? *A priori*, un procès-verbal est confidentiel. Existe-t-il des conditions dans lesquelles le Sénat pourrait nous le demander, et qui nous obligeraient à le lui donner ? Je donne ma langue au chat sur ce point. Je sais que les pouvoirs des commissions peuvent être importants, mais ce document n'est pas public. Si vous pouviez le lire, vous y verriez une succession d'expressions de très grande qualité de la part d'administrateurs qui se sont vraiment posé la question, en leur âme et conscience, de savoir ce que devait être leur position face à un tel sujet.

On a tous senti la gravité du moment et compris qu'on prenait une décision lourde de conséquences. J'ai été impressionné par la qualité de l'expression de nos collègues, qu'elle qu'ait été leur position. Ce sont des positions réfléchies.

La question ne m'a pas été posée, mais la presse s'en est fait souvent l'écho : on a parlé du fait que deux administrateurs salariés étaient sortis de la salle. Cela donnait une ambiance de pièce de boulevard, alors qu'un conseil d'administration est bien plus sérieux que cela.

La réalité est assez simple. Aujourd'hui, contrairement aux assemblées générales, la loi prévoit que, dans les conseils d'administration, l'abstention est considérée comme un vote contre. Quand quelqu'un veut réellement s'abstenir et être neutre face à une décision, il

ne prend pas part au vote. Cela se produit assez régulièrement chez Engie. Quand j'ai été nommé président du conseil d'administration, un des représentants salariés n'a pas voulu s'exprimer. Il n'a pas pris part au vote. C'est une vraie position de neutralité, alors que s'il s'était abstenu, cela aurait été considéré comme un vote contre.

Étant donné l'importance des enjeux du conseil d'administration du 5 octobre, et pour éviter toute ambiguïté, j'ai effectivement demandé aux administrateurs qui ne prenaient pas part au vote de sortir de la salle, d'où les échos publiés dans la presse.

Quelles sont les procédures ouvertes aujourd'hui ? Il y a tout d'abord la procédure de référé devant le tribunal judiciaire, qui fait l'objet d'un appel, dont la première décision a été en effet de considérer que les effets de la vente étaient suspendus tant que les consultations n'avaient pas eu lieu.

En matière de droit boursier, Suez a sollicité l'Autorité des marchés financiers, qui a réuni son collège pour savoir si nous étions déjà dans une période de pré-offre ou non. Si l'on avait été en période de pré-offre, l'opération n'aurait pas été possible. Le collège s'est exprimé avec clarté, confirmant la position prise par les équipes de cette institution.

Suez a fait appel de cette décision du collège, qui sera jugée dans quelques mois. J'avoue que je me perds un peu en conjectures sur ce que seraient les conséquences d'une décision en appel qui ne soutiendrait pas la position prise par le collège.

Pour ce qui est du droit de la concurrence, Veolia a consulté la Commission européenne, ce que nous avons également fait. Selon les retours que nous avons eus, cette approche en deux étapes était conforme au droit européen. La cour compétente peut s'exprimer sur le sujet, mais nous avons le sentiment que les procédures en première instance, à l'exception de la consultation du comité social et économique, soutenaient le fait que l'approche de Veolia était acceptable.

Quant à la saisine du parquet national financier, je ne sais ce que celui-ci pourra décider. Je n'ai aucun commentaire à ajouter à ce sujet. J'avoue avoir du mal à voir l'accroche pénale sur ce sujet.

Un sénateur a indiqué, à propos des 3,4 milliards d'euros, que nous disposions de 30 milliards de ressources. Remettons les choses en perspective : les deux chiffres ne décrivent pas la même chose. Les 30 milliards d'euros représentent la trésorerie disponible. Demain, le groupe, en faisant la somme de ce qu'il a dans ses comptes en banque et des engagements qu'ont pris les banques de lui prêter de l'argent, peut mobiliser 30 milliards d'euros. Notre liquidité est très forte parce que nous sommes un grand groupe, que notre bilan solide et que les agences de notation nous ont donné des notes favorables.

Les 3,4 milliards d'euros représentent quant à eux le montant des capitaux investis dans Suez, que l'on va pouvoir investir ailleurs. Il faut le comparer à nos budgets d'investissement, de 6 milliards d'euros par an. Cette simple opération permet donc d'augmenter de 50 % nos budgets d'investissement pour une année.

Au total, on a annoncé, lorsque l'on a clarifié nos orientations stratégiques, fin juillet, que nous voulions être capables de mobiliser 8 milliards d'euros supplémentaires pour accélérer nos investissements. 3,4 milliards d'euros représentent ainsi 40 % de ce total. Cette somme est la bienvenue, mais le groupe n'est pas dans l'obligation, comme d'autres peuvent

l'être dans cette période de crise, de générer du *cash* pour continuer son exploitation. Notre situation est très solide.

Y a-t-il eu des échanges avec les dirigeants de Veolia ? Je me suis exprimé avec une totale clarté sur le sujet. Le seul contact qui a eu lieu avec les dirigeants de Veolia depuis le début de l'année 2020 – sauf peut-être une rencontre fortuite avec Antoine Frérot qui préside l'Institut de l'entreprise, où il m'arrive d'aller de temps en temps – a été un échange deux ou trois jours après la présentation de nos résultats, fin juillet. Antoine Frérot m'a alors dit qu'il avait entendu ce que nous disions à propos de notre participation dans Suez. Il m'a précisé que cela l'intéressait, qu'il allait réfléchir et qu'il viendrait nous voir quand il aurait quelque chose de concret à nous proposer.

Il n'y a eu aucune discussion ou préparation, et j'ai été à nouveau surpris, le 30 août, lorsque la proposition a été structurée comme elle l'était. Pour l'anecdote, lorsque ce rendez-vous a été organisé, un dimanche, alors que la demande m'en avait été faite le jeudi, je me suis retourné vers le directeur financier d'Engie pour lui demander si des banques avaient mandat pour nous conseiller sur ce sujet. La réponse a été négative, et nous avons choisi nos banques le lundi suivant. Nous n'avions pas travaillé sur ce sujet.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Si je comprends bien, en cet instant, Veolia, dans le cadre de l'assemblée générale, peut renverser le conseil d'administration...

**M. Jean-Pierre Clamadieu.** – C'est un tout petit peu compliqué. En droit des sociétés, c'est le conseil d'administration qui dirige la société, mais il existe un rendez-vous annuel, celui de l'assemblée générale, où les actionnaires retrouvent leur rôle.

Antoine Frérot l'a dit hier dans une interview au journal *Le Monde*. Cette possibilité existe. Ils peuvent constituer un groupe d'actionnaires qui décidera que le conseil d'administration ne défend pas leurs intérêts et qu'il est urgent d'en changer. Cela nous rappelle une autre affaire dont on parle sur la place de Paris, qui concernait l'avenir de Lagardère, où certains actionnaires exprimaient une forme de mécontentement et demandaient aux tribunaux de convoquer une assemblée générale ce qui, dans le cas de Lagardère, a été refusé.

Il est très difficile d'obtenir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, mais il y a au printemps un rendez-vous annuel auquel ils ne pourront échapper.

Je suis persuadé que, d'ici là, une négociation aura véritablement été engagée. Je ne l'ai pas dit mais, entre le 30 septembre et le 5 octobre, ayant obtenu un délai supplémentaire pour Veolia avant de rendre notre réponse, j'ai pris l'initiative, à la demande de Bruno Le Maire, de réunir Antoine Frérot et Philippe Varin. Nous avons eu une série d'échanges assez intenses pendant trois ou quatre jours. J'ai eu le sentiment qu'il existait une véritable dynamique de négociation et qu'on aurait pu aboutir à un accord dans cette période.

Cela ne s'est pas concrétisé pour diverses raisons. Les conseils d'administration - celui de Suez en particulier – n'étaient peut-être pas prêts à entériner une forme d'accord, voire de dialogue, mais il y a eu un vrai débat autour du fait de savoir ce que l'on pouvait faire. Mon regret est de ne pas avoir pu amener cet échange à une conclusion différente.

Vous m'avez interrogé sur nos « solutions clients ». La partie qui a vocation à s'éloigner ne contient pas nos activités d'efficacité énergétique.

Quant au verdissement du gaz, c'est pour nous une priorité. Nos infrastructures gazières ont pendant un certain temps eu vocation à transporter du gaz naturel. C'est essentiel pour l'équilibre énergétique du pays et pour faire face aux pics de demande.

On ne le dit peut-être pas suffisamment mais l'originalité du gaz réside dans le fait qu'il se stocke très facilement et se déstocke très rapidement, ce qui n'est pas le cas de l'électricité.

Par ailleurs, toute l'infrastructure existe : on dispose des stockages souterrains qui, pour certains, représentent en capacité de déstockage l'équivalent de plusieurs tranches nucléaires. Il n'y a là aucun investissement à opérer : s'il fallait remplacer cette infrastructure gazière par des centrales fonctionnant uniquement à la pointe, les montants à investir seraient extrêmement conséquents.

Nous sommes toutefois bien conscients qu'il faut « verdir » ce gaz, à court terme, avec le biogaz – et nous sommes reconnaissants au Sénat des efforts qu'il fait sur ce plan. Nous nous heurtons quelquefois à une vraie difficulté pour expliquer les choses. Il existe un tropisme électrique très fort dans notre pays qui fait ignorer le potentiel du gaz.

À une échéance un peu plus lointaine, l'hydrogène a aussi vocation à entrer dans nos systèmes énergétiques. Certains de nos stockages souterrains se prêtent bien au stockage de l'hydrogène. Certains de nos réseaux peuvent être transformés pour le transport de l'hydrogène.

Par ailleurs, la situation est effectivement complexe en Belgique. Nous opérons sur deux centrales nucléaires, une dans le nord du pays, l'autre dans le sud, soit sept tranches au total. La loi belge dit depuis longtemps que ces tranches doivent s'arrêter en 2025.

Cela étant, deux d'entre elles pourraient être prolongées. Beaucoup de débats ont eu lieu sur l'éventuelle prolongation de ces centrales. Cela fait deux ans et demi que ce pays n'a plus de Gouvernement qui puisse disposer d'une majorité parlementaire. J'explique à tous ceux qui veulent bien m'entendre qu'il est urgent de savoir si l'on veut ou non prolonger ces deux tranches.

Il existe un Gouvernement de plein exercice en Belgique depuis un mois maintenant. Il semble qu'il ait répondu clairement à cette question en disant qu'il ne souhaitait pas prolonger ces centrales, ce qui nous conduit à un certain nombre d'actions concrètes.

Malheureusement, le Gouvernement belge a ajouté qu'il prendrait peut-être une position différente d'ici la fin 2021 s'il s'aperçoit qu'il a du mal à faire face aux problématiques de production d'énergie électrique dans le pays.

Nous avons indiqué au Premier ministre et à ses collègues qu'il sera trop tard pour prolonger la vie de ces centrales. Nous devons prendre une position dans les prochains mois. Préparer l'arrêt d'une centrale nucléaire est une opération très lourde et très complexe, et on ne peut imaginer qu'on nous dise au dernier moment de continuer à produire.

L'enjeu pour la Belgique – et nous sommes également partenaires sur cet aspect des choses – ce sont les capacités alternatives, probablement en gaz.

Le Gouvernement, il y a près de deux ans, avait mis en place un dispositif d'incitation à la création de capacités de production d'électricité à partir de gaz naturel, ce qu'on appelle des mécanismes de capacité. Ce projet n'a pas obtenu l'autorisation des instances européennes et a pris beaucoup de retard.

Le nouveau Gouvernement belge reprend les choses en main. Une sorte de course contre la montre est engagée. Nous produisons aujourd'hui la moitié de l'électricité consommée en Belgique à travers, soit nos centrales nucléaires, soit d'autres installations, et nous souhaitons conserver cette part de marché. Nous serons donc déterminés à répondre aux appels d'offres dès qu'ils seront lancés.

Pour ce qui est du marché de l'eau, je ne me sens pas le plus capable de vous apporter une réponse sur ce que doit être son organisation en France. Le droit de la concurrence fait que Veolia et Suez ne pourront pas consolider leurs activités en France dans le domaine de l'eau, d'où l'autre idée originale de Veolia de venir avec un fonds d'investissement prêt à reprendre l'activité de Suez dans ce domaine.

J'ai le sentiment que cela se traduit de fait par le maintien d'une concurrence. On va passer de trois acteurs, deux stratégiques, un financier, à une situation dans laquelle il y aurait un acteur stratégique et deux acteurs financiers.

Les quelques échanges que j'ai avec ceux qui connaissent bien le marché de l'eau en France me donnent à penser qu'une tendance forte réside dans la « remunicipalisation » de l'eau. Je n'ai pas d'avis sur le sujet, mais cela signifie que l'eau, en France, n'était pas pour Suez un segment de développement prioritaire.

Comme pour beaucoup de créations de champions d'origine française, les règles de la concurrence européenne, que vous semblez d'ailleurs soutenir dans votre question, conduisent à trouver en France un autre mode d'organisation du marché de l'eau par rapport à l'international.

Enfin, le chiffre de 4 000 suppressions d'emplois évoqué par ceux qui étaient hier à cette tribune me paraît manifestement très exagéré. Veolia dit aujourd'hui qu'il garantit l'emploi jusqu'en 2023. Ces métiers de services ne se prêtent pas à des réductions massives d'effectifs. Je crois d'ailleurs que ni les uns ni les autres n'en ont la volonté.

Je trouve quelque peu dommage d'avoir inquiété le corps social de Suez de cette manière. J'ai vu des collaborateurs de Suez réellement inquiets venir manifester au pied de la tour Engie. Je reçois aussi beaucoup de courriels ou de messages *via* les réseaux sociaux sur ce thème.

Il faut être attentif, quand on a la responsabilité d'une entreprise et que l'on en assume la direction, à ne pas créer d'inquiétudes excessives pour peut-être servir d'autres objectifs. Il est très naturel de vouloir défendre l'indépendance d'une société, même si, à un certain moment, il faut accepter le dialogue avec ceux qui portent d'autres projets. C'est la règle du jeu dans notre économie de marché. Attention cependant à ne pas instrumentaliser le corps social d'une entreprise en agitant des menaces qui provoquent de réelles inquiétudes dans les équipes.

Quel que soit le projet qui prévaudra, qu'il favorise l'indépendance à long terme de Suez ou la création d'un champion comme le propose Veolia, je pense que l'essentiel des

collaborateurs et des équipes de Suez y auront un rôle à jouer. Je m'en réjouis au titre des liens historiques d'Engie avec ces activités.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Au nom de la commission des affaires économiques, je vous remercie.

**Mme Marta de Cidrac, présidente.** – Je vous remercie également de votre participation à cet exercice sur ce sujet de premier ordre.

Nous serons vigilants afin que ce dossier prenne une bonne tournure pour nos territoires.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

La réunion est close à 18 heures 30.

### **Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, et de M. Jean-François Longeot, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable -

*La réunion est ouverte à 15 h 30.*

**Audition, en commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

La réunion est close à 17 h 45.

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion reprend à 17 h 50.

**Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*



**Proposition de loi visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France - Demande de saisine pour avis et désignation d’un rapporteur pour avis**

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Il nous revient de procéder à une désignation de rapporteur et de reconstituer certains groupes de travail et de suivi de la commission.

La proposition de loi visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France intéresse directement le champ de compétences de notre commission. Je vous propose de nous saisir pour avis sur les dispositions du texte qui concernent le droit des communications électroniques, le droit des services en ligne, le droit des consommateurs et le droit des entreprises.

*La commission désigne Mme Anne-Catherine Loisier rapporteure pour avis de la proposition de loi n° 27 (2020-2021) de MM. Patrick Chaize, Guillaume Chevrollier, Jean-Michel Houllégatte et Hervé Maurey visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France, pour les articles 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23 et 24. Des discussions sont en cours pour des délégations au fond de certains articles.*

**Proposition de résolution européenne, présentée en application de l'article 73 quinquies du Règlement, pour une localisation européenne des données personnelles - Désignation d’un rapporteur**

*La commission désigne M. Patrick Chaize rapporteur de la proposition de résolution européenne n° 65 (2020-2021) présentée par Mme Catherine Morin-Desailly et plusieurs de ses collègues en application de l'article 73 quinquies du Règlement, pour une localisation européenne des données personnelles.*

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Nous entamerons la semaine prochaine l’examen des neuf avis budgétaires de notre commission sur le projet de loi de finances pour 2021. Je vous informe que notre collègue M. Alain Chatillon cèdera cette année sa place à Mme Martine Berthet s’agissant du rapport pour avis sur le compte d’affectation spéciale « Participations financières de l’État ».

**Reconstitution des groupes de travail et de suivi de la commission**

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Enfin, à la suite du renouvellement sénatorial, nous avons procédé à la création ou à la reconstitution de plusieurs groupes de travail et de suivi, qui sont communs à plusieurs commissions. Leur composition s’est effectuée en tenant compte de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

M. Alain Cadec, Mmes Florence Blatrix Contat et Catherine Fournier ont été désignés membres du groupe de suivi sur les conséquences du rachat du groupe Suez par le groupe Veolia, qui est commun avec la commission de l’aménagement du territoire et du développement durable.

MM. Laurent Duplomb, Daniel Gremillet et Mme Anne-Catherine Loisier ont été désignés membres du groupe de travail sur l'alimentation durable et locale, qui est également commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Mme Sophie Primas, MM. Pierre Cuypers, Laurent Duplomb, Olivier Rietmann, Franck Montaugé, Serge Merillou, Patrick Chauvet, Fabien Gay, Franck Menonville et Joël Labbé ont été désignés membres du groupe de travail sur la politique agricole commune, qui est commun avec la commission des affaires européennes.

Mmes Sophie Primas, Marie-Christine Chauvin, MM. Alain Cadec, Christian Redon-Sarrazy et Mme Anne-Catherine Loisier ont été désignés membres du groupe de suivi sur les négociations commerciales, qui est commun avec la commission des affaires européennes et la commission des affaires étrangères et de la défense.

La réunion est close à 19 h 40.

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES****Mercredi 21 octobre 2020****- Présidence de M. Christian Cambon, président -***La réunion est ouverte à 10 h 15.***Projet de loi de finances pour 2021 - Audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace**

**M. Christian Cambon, président.** – Mon général, merci d'avoir accepté cette invitation. Vous êtes entendu dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021.

Nous sommes un certain nombre à avoir pu mesurer la semaine passée à la base 105 d'Evreux, à votre invitation, les capacités de l'armée de l'air et de l'espace, ainsi que l'ampleur des défis que vous rencontrez et auxquels vous devez répondre. Cette base accueillera bientôt l'escadron franco-allemand de C-130. Nous tenons à vous remercier pour cette journée passionnante. Vous nous avez démontré tout le savoir-faire et l'engagement de vos militaires.

La loi de programmation militaire (LPM) doit permettre de répondre à l'ensemble des défis qui sont face à nous. Vous savez l'attention que nous portons à son exécution. Nous nous réjouissons que le projet de loi de finances pour 2021 soit conforme à la LPM.

Nous avons néanmoins quelques inquiétudes que je souhaitais signaler pour lancer le débat. Je voudrais souligner en premier lieu la problématique de l'exportation de nos Rafale. C'est la première fois que nous vendons des Rafale à un pays de l'Union européenne.

Le seul problème, qui va dans le sens du soutien que nous souhaitons vous apporter, est de savoir quelles sont concrètement les conséquences pour notre propre armée de l'air. Je rappelle que douze Rafale doivent être prélevés au profit de la Grèce. Six appareils neufs seront livrés ultérieurement.

Certes, en complément, la ministre a annoncé la commande de douze nouveaux Rafale, mais on ne fabrique pas un tel avion aussi facilement, et ceux-ci ne seront pas livrés à l'armée de l'air avant 2025. Comment va-t-on réaliser le « tuilage » de ces quatre années ?

Par ailleurs, la Croatie est à présent elle-même intéressée par l'avion de chasse français. Peut-être va-t-elle souhaiter elle aussi une livraison rapide. Prélever d'autres Rafale sur l'armée de l'air française au fur et à mesure qu'elle en achète risque de poser problème. Nous voudrions donc que vous nous disiez comment minimiser l'impact opérationnel de ce prélèvement. La ministre a évoqué une amélioration de la disponibilité des appareils. Cela sera-t-il suffisant ?

En second lieu, vous aviez indiqué l'an passé que vous deviez faire face à des vagues de départs qui n'étaient pas souhaitées. Quelle est la situation aujourd'hui ? L'épidémie a-t-elle perturbé le processus des recrutements ? Vous avez fait beaucoup

d'efforts en direction de la jeunesse à travers les escadrilles air-jeunesse. Vont-ils commencer à porter leurs fruits ? Comment envisagez-vous la fidélisation des aviateurs placés sous votre commandement ? Comment en attirer de nouveaux ? La crise aura-t-elle comme conséquence de rendre un certain nombre de professions militaires plus attractives ?

**Général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.** – M. le Président, Mmes et MM. les sénateurs, je vous remercie de m'accueillir au sein de votre commission, malgré les modalités inhérentes à la pandémie de Covid-19, pour faire avec vous le bilan de cette année 2020 très singulière, et pour dresser les perspectives de remontée en puissance qu'offre le PLF 2021, dans la lignée de la LPM.

2020 est d'abord l'année de naissance de l'armée de l'air et de l'espace, sur laquelle je reviendrai bien sûr.

Mais elle a aussi été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a transformé nos méthodes de travail et a montré toute la résilience des armées, mobilisées aux côtés du personnel de santé au service de la Nation.

Elle a également été tragiquement endeuillée par la perte du SGC Pierre Pougin le 28 avril dans un accident d'hélicoptère, et de Florian et Noémie, 2 jeunes lycéens scolarisés à l'Ecole des Pupilles de l'air, le 12 septembre dans le crash de leur DR400.

Pour autant les menaces n'ont pas faibli, bien au contraire.

Je voudrais tout d'abord vous exposer la vision que j'ai du monde aujourd'hui, décomplexé, imprévisible et fortement évolutif, ainsi que la manière dont l'armée de l'air et de l'espace y répond.

Grâce à la LPM, l'armée de l'air et de l'espace s'est vu délivrer des capacités supplémentaires déterminantes pour nos succès en opérations.

Mais face à la dégradation rapide et durable du contexte géopolitique et face à l'émergence de formes de conflictualité inédites, des nouveaux défis se dessinent, certains perdurent ; je les aborderai dans la dernière partie de mon propos.

Que vois-je dans le monde aujourd'hui avec des yeux d'aviateur ?

Je vois d'abord un niveau de désinhibition inédit dans l'usage de la force, et notamment de la force aérienne et spatiale, qui vise à limiter notre liberté d'action par le recours à des outils de déni d'accès ou des démonstrations de puissance stratégique.

En Libye, le déploiement de MIG29 russes et de systèmes sol/air, rend le théâtre non permissif et entrave toute liberté d'action.

Au Levant, face à un regain de tensions, les Etats-Unis exigent de leurs alliés de ne disposer que d'avions polyvalents pour combattre le terrorisme tout en garantissant la supériorité aérienne nécessaire à la manœuvre terrestre.

La Méditerranée est aujourd'hui le théâtre de tensions escalatoires. Elle est devenue pour la France une priorité politique, au même titre que le G5 Sahel, en proie à une instabilité accentuée par la situation politique, où l'emploi de l'arme aérienne est encore plus déterminant.

La zone indo-pacifique, fait l'objet de rivalités entre grandes puissances. Alors que la France est le seul pays de l'UE géographiquement présent dans la zone, l'attente est forte de la part de nos partenaires américain, australien, japonais ou indien. Les sujets sécuritaires, humanitaires ou climatiques y demandent de la présence et de la puissance.

Dans cette désinhibition, nous assistons à une démonstration stratégique des grandes puissances : des vols à long rayon d'action américains de B2, B52 « bomber task force » effectuent des allers-retours aux Etats-Unis en passant par l'Europe; des bombardiers russes s'approchent de l'espace aérien OTAN en mer du Nord.

Notre espace aérien national est certes moins saturé depuis le début de la crise COVID, mais il fait l'objet d'une surveillance accrue : outre ces aéronefs russes à long rayon d'action approchant nos côtes et surveillés, voire interceptés en coopération avec les pays européens, le drone peut également constituer une menace qu'il faut savoir traiter, comme l'ont démontré les incursions sur des aéroports, l'attaque du site pétrolier saoudien d'ARAMCO ou leur emploi dans le conflit du Haut-Karabakh.

La menace dans la 3<sup>ème</sup> dimension est désormais élargie à l'espace. Nous couvrons une bulle de 15km d'altitude ; désormais notre plafond s'élève à 36000km ! Nous assistons à une démocratisation des pays mettant en œuvre des satellites. Des objets non prédictifs changent d'orbite et se rapprochent. Le commandement de l'Espace observe depuis quelques mois la manœuvre de 2 satellites militaires russes détectés pendant plusieurs semaines à 15m l'un de l'autre et dont l'un aurait libéré un objet propulsé.

Face à ces constats, l'utilisation de la 3<sup>ème</sup> dimension produit des effets de niveaux :

Politique : opération Hamilton en 2018, envoi de RAFALE en Méditerranée en aout dernier ;

Stratégique : dissuasion nucléaire aéroportée, capacités spatiales ;

Opérationnel dans tout le spectre des fonctions stratégiques (drone Reaper armé en BSS).

Le commandement de l'espace, créé le 3 septembre 2019, est une belle illustration de cette LPM de remontée en puissance, qui s'adapte aux nouveaux enjeux : l'année 2021 par exemple, sera marquée par des avancées capacitaires concrètes (lancement des infrastructures à Toulouse, livraison de satellites CSO2 (observation), CERES (spectre électromagnétique), Syracuse 4 (communication)).

À l'image de la montée en puissance du CDE, je tiens à saluer la trajectoire de la LPM qui, après 10 ans de baisse continue, s'exécute et offre, pour 2021, un budget de 39.2Md€, dont 22Md d'investissements en équipements et infrastructures.

Elle offre également une trajectoire croissante pour les ressources humaines des armées, et des mesures de fidélisation pour nos aviateurs, moteurs de nos réussites opérationnelles.

Cette LPM consolide les leviers dont dispose l'armée de l'air et de l'espace pour répondre aux objectifs politiques, de manière réactive, crédible et réversible, en tout point du globe avec une faible empreinte au sol.

Nous détenons ainsi 3 capacités clés : protéger la France et ses intérêts, dissuader et permettre la liberté d'action interarmées, intervenir vite et loin.

D'abord, protéger la France et ses intérêts grâce à la posture permanente de sûreté aérienne : la police du ciel tenue par l'armée de l'air et de l'espace, veille, décolle sous très court préavis, intercepte, identifie et agit pour la protection de notre territoire et de nos concitoyens. En 2020, 305 décollages sur alerte de nos chasseurs et hélicoptères Fennec ont été réalisés à ce stade pour des pertes de contact radio, pénétrations de zones interdites, assistances en vol...

L'armée de l'air participe également aux missions de recherche et sauvetage (53 vies sauvées en 2019), grâce à une flotte de PUMA fortement sollicitée et vieillissante. Je salue d'ailleurs la commande dans le cadre du plan de soutien aéronautique de 8 H225 qui contribueront au renouvellement des PUMA, en attendant les 12 supplémentaires espérés.

Je salue également la modernisation du RAFALE F3R, avec son missile METEOR qui contribue à la protection des intérêts français, mais aussi aux missions d'intervention notamment dans le domaine du haut du spectre.

C'est donc désormais jusqu'à une altitude de 36000km que nous est confiée la responsabilité de détecter, identifier et agir. Comme je l'ai évoqué, le CDE monte en puissance pour opérer dans, vers et depuis l'espace. Il contribue d'ores et déjà à l'appui aux opérations, au soutien aux opérations spatiales (le CDE a participé à la surveillance du lancement de la capsule américaine Crew Dragon en mai 2020), à la surveillance spatiale notamment grâce aux radars *GRAVES* et *SATAM*. À terme, une défense active de l'espace sera mise en place (un démonstrateur *patrouilleur-guetteur YODA* est en cours de développement).

Au-delà du déclaratoire (et je dois souligner que la stratégie de défense spatiale a apporté rapidement une grande crédibilité à la France) ; au-delà du déclaratoire donc, il y a l'action et des investissements : j'ai évoqué les très nombreuses livraisons capacitaires attendues en 2021. S'agissant des ressources humaines, l'objectif est d'atteindre un effectif de 450 à 500 personnes en 2025. L'infrastructure du CDE à Toulouse sera modulaire en 2021, et définitive entre 2023 et 2025 pour accueillir un Centre opérationnel dédié.

Ensuite, l'armée de l'air et de l'espace a la capacité de dissuader et permet la liberté d'action interarmées.

D'abord elle met en œuvre la composante nucléaire aéroportée, en permanence, depuis 1964. Il y a quelques jours, nous retirions du service le 1er C135, entré en service le 20 janvier 1964 et totalisant plus de 36000 heures de vol. Il avait servi dès les premières heures de la dissuasion nucléaire française, et jusqu'à récemment dans l'opération Barkhane.

Les forces aériennes stratégiques réalisent tout au long de l'année des manœuvres de montée en puissance et de démonstration de grande envergure de la composante nucléaire aéroportée. L'armée de l'air, plus largement, y entraîne l'ensemble de ses moyens à des scénarii de très haute intensité, qui paraissent de plus en plus envisageables.

La composante aéroportée repose sur la triade modernisée : missile ASMPA-RAFALE-MRTT. Le 3ème MRTT a été livré en juillet 2020 et je salue l'arrivée des 3 A330 qui seront livrés entre 2020 et 2022 dans le cadre du plan de soutien aéronautique. Des choix

structurants seront par ailleurs faits à partir de 2021 sur le futur missile ASN4G et le standard F5 du RAFALE qui l'emportera.

Ces moyens répondent à une logique d'emploi dual, à l'image du MRTT Phénix qui projette de la puissance, mais qui sauve aussi des vies dans sa configuration médicalisée MORPHEE et qui projette des forces, jusqu'à près de 260 passagers.

Plus largement, les avions de transport de l'armée de l'air permettent le déploiement de personnels et d'équipements, pour de la gestion de crise (comme l'opération AMITIE au Liban). Ils permettent également la projection de commandos ou de matériel au cœur d'un dispositif ennemi (un A400M parti de France a ainsi largué 17 tonnes de frêt par air au Mali avant de se poser sur la base aérienne projetée à Niamey).

Enfin, l'appréciation de la situation, en permanence et de manière autonome, à partir de la troisième dimension élargie est consolidée. Au-delà des capacités spatiales que j'ai abordées, nos moyens ISR ont été significativement améliorés en 2020 : le REAPER Block 5 livré à Cognac en janvier, en attendant un deuxième système en BSS fin 2020, apportera des capacités de renseignement et d'armement accrues. Les deux premiers avions légers de surveillance et de reconnaissance patrimoniaux auront été livrés en 2020 et un troisième sera commandé dans le cadre du plan de soutien pour une livraison en 2023, avancée de trois ans. Ces moyens ISR sont particulièrement utilisés aujourd'hui en Afrique et en Méditerranée.

Enfin, l'armée de l'air et de l'espace intervient vite et loin.

L'arme aérienne est particulièrement adaptée aux espaces lacunaires à forte élongation, comme la BSS. En témoigne le recours accru à la capacité combinée ISR-frappe, offerte par le Reaper armé depuis décembre 2019 avec près de 40 frappes déjà menées.

Au Levant, où le terrorisme se réactive, tandis que l'Iran et la Turquie déploient des drones dans le Nord de l'Irak et que les chasseurs russes patrouillent en Syrie, le Rafale F3R récemment déployé offre de nouvelles fonctionnalités indispensables pour agir dans un environnement complexe et peu permissif. Il a d'ailleurs effectué son premier tir dans l'opération Chammal le 12 septembre, détruisant une cache d'arme et neutralisant plusieurs terroristes.

Je voudrais ici insister sur deux points, qui sont essentiels pour que l'armée de l'air et de l'espace soit au rendez-vous de ses engagements opérationnels.

La préparation opérationnelle tout d'abord. Dans la troisième dimension, l'entraînement est nécessaire pour préparer les équipages à gérer des situations de combat éminemment complexes, à prendre des décisions vitales, en quelques secondes, sous fort facteur de charge, à proximité du sol et dans des conditions météorologiques parfois hostiles. La préparation opérationnelle des aviateurs est de ma responsabilité devant le chef d'état-major des armées. Je suis attentif aux moyens qui y sont consacrés : activité, équipements (petits et gros), environnement. La LPM offre une trajectoire favorable pour cela, c'est une nécessité.

Le deuxième point sur lequel je souhaite insister, c'est la nécessité d'entretenir nos coopérations pour préparer les opérations futures. Sur ce point, l'armée de l'air est particulièrement motrice. La pose de la première pierre, il y a quelques jours, de l'escadron

franco-allemand de C130J à Évreux par les deux ministres des armées, est un exemple concret de coopération capacitaire et opérationnelle qui débutera dès l'été 2021.

En Afrique, dans la dynamique du sommet de Pau, l'armée de l'air travaille à renforcer le partenariat militaire opérationnel avec les pays du G5 Sahel, sur les volets formation, renseignement, coordination des moyens aériens.

Dans le domaine spatial également, la France est engagée depuis début 2020 dans la démarche « Combined Space Operations » visant l'interopérabilité entre les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Allemagne dans les opérations spatiales.

Demain, nous nous apprêtons à faire face à des engagements plus durs, avec la résurgence des risques de conflits de haute intensité. Il faudra y être entraînés, et prêts à le faire aux côtés de nos alliés.

C'est pourquoi le premier défi qu'il me semble important d'anticiper est de disposer d'une aviation de combat dimensionnée en quantité et qualité pour pouvoir répondre aux contrats opérationnels. Le point de passage en 2025 à 129 Rafale est pour cela primordial, et les équipements (radars, armements) qui l'accompagnent sont tout aussi dimensionnants.

Dans un environnement complexe doté de moyens de déni d'accès, l'attrition est en effet à reconsidérer, ce qui justifie d'une masse globale suffisante. Aujourd'hui la masse nécessaire à toute opération d'ampleur est obtenue au travers d'opérations conjointes, interarmées, interalliées. Demain, la masse sera aussi décuplée par le combat collaboratif. La connectivité entre les effecteurs de tous les milieux sera nécessaire pour démultiplier les forces et produire un effet de saturation face aux systèmes de déni d'accès avancés.

Les travaux en cours sur le système de combat aérien futur s'inscrivent parfaitement dans cette dynamique grâce à son architecture de type « système de systèmes ». Il doit permettre à la fois de contrer le nombre et la puissance adverses, tout en défendant ses propres moyens. Et bien sûr il devra offrir des capacités de décision pour agir plus vite que l'ennemi. La volonté politique est très forte sur ce programme. La signature d'un contrat entre les trois nations France, Allemagne et Espagne, en 2021 sera primordiale pour tenir l'échéance d'un démonstrateur en 2026. Avec mes homologues allemand et espagnol, nous nous rencontrons régulièrement pour converger vers une architecture répondant aux attentes opérationnelles.

Mon deuxième défi porte sur le rôle confié à l'armée de l'air et de l'espace, en matière de coordination dans la troisième dimension. Le retour d'expérience COVID a d'ailleurs démontré toute la légitimité du Commandement de la Défense aérienne et des opérations aériennes, le CDAOA, pour coordonner en situation de crise la manœuvre initiale interzonale des moyens aériens.

Ce rôle est aussi légitimé en particulier par son expertise dans le domaine de la lutte anti-drone, exercé lors des différents dispositifs particuliers de sûreté aérienne (14 juillet...). Le caractère résolument interministériel de la mission de sûreté aérienne et les délais très courts des processus décisionnels positionnent naturellement le CDAOA au cœur de cette coordination interministérielle pour la lutte anti-drone. Nous montons en puissance, dans la perspective de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des JO 2024.



Un autre enjeu capacitaire majeur dans la coordination 3D est le système de commandement et de contrôle des opérations aériennes (SCCOA). Le programme ACCS confié à Thales est un enjeu majeur pour la coordination des opérations aériennes à l'échelle de l'OTAN. Des progrès notables et de bon augure ont été enregistrés en 2020. Ils permettent d'envisager une mise en service opérationnelle avant 2030. D'ici là, le système actuel STRIDA devra être mis à niveau, afin de poursuivre les missions permanentes de sûreté aérienne et la conduite des opérations depuis le centre de Lyon Mont Verdun.

Mon dernier défi, qui ne vous surprendra pas, ce sont les aviateurs. COVID a démontré encore une fois leur engagement, leur réactivité et leur efficacité. Je remercie en particulier les mécaniciens qui ont œuvré pendant tout le COVID pour que les avions volent et que les opérations continuent.

2020 a été une année très particulière pour les RH. La conjoncture, temporaire, a induit un nombre moindre de départs, alors que les recrutements ont été finalement peu impactés par la crise, au bénéfice d'un plan de communication actif et d'une image dynamisante de l'Armée de l'air et de l'espace.

Le moral des aviateurs est bon, malgré une fatigue légitime liée à une très forte activité sur tout le spectre ; car même si la LPM et l'A2PM ont octroyé des droits supplémentaires, il me manque encore des ressources dans certains domaines (protection des emprises, contrôleurs, informaticiens) qui pèsent sur les effectifs.

Et je dois maintenir les efforts sur la fidélisation pour ne pas laisser partir des personnels très qualifiés. C'est tout l'enjeu de la NPRM : mes attentions portent sur la valorisation des compétences spécifiques et des absences répétées des aviateurs engagés.

La modernisation des formations est un levier important. Le maintien d'une activité satisfaisante contribue également à la fidélisation, ce qui ramène à l'effort réalisé sur le maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques. Je ne développerai pas ces points faute de temps, mais nous pourrions y revenir si vous le souhaitez. J'y suis très attaché.

Enfin, l'accent mis par la madame la Ministre sur les plans Famille et Hébergement porte ses fruits, puisque près de 2500 places de crèches supplémentaires ont été attribuées et l'armée de l'air touchera près de 8600 lits supplémentaires sur ses emprises entre 2019 et 2025.

En conclusion, l'armée de l'air vient de vivre un moment historique en devenant l'armée de l'air et de l'espace.

Forte des capacités que lui offre la LPM, forte de ses aviateurs tournés vers l'avenir et forte de ses succès en opérations, elle s'apprête désormais à relever de nouveaux défis : « voir de plus haut, décider plus vite et être plus fort ».

Vous êtes toujours les bienvenus sur nos bases aériennes pour le constater!

J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir certains d'entre vous à Evreux jeudi dernier, lors de la présentation des capacités de l'armée de l'air et de l'espace.

Et je vous invite d'ores et déjà, au colloque sur la « puissance aérienne et la maîtrise de l'espace », le 24 novembre à l'École militaire, au cours duquel j'exposerai plus en détail ma vision stratégique pour l'armée de l'air et de l'espace.

Pour répondre à votre première question concernant l'export Rafale monsieur le Président, ce seraient, non pas douze Rafale d'occasion qui pourraient être cédés en 2021, mais six, suivis d'une livraison de six Rafale neufs, puis d'une autre cession de six Rafale d'occasion. L'objectif rappelé par Mme la ministre est que l'armée de l'Air et de l'espace dispose de 129 Rafale en 2025, conformément à ce qui est inscrit en LPM.

Comme je vous l'ai dit, la modernisation de l'aviation de combat est nécessaire au chef d'état-major des armées pour pallier le retrait d'un certain nombre de Mirage 2000, notamment l'ensemble des Mirage 2000-C et quelques Mirage 2000-D qui ne seront pas renouvelés. Afin d'assurer un « effet biseau », il faudra livrer une trentaine de Rafale avant 2025.

Après 2025, les Mirage 2000-5 seront à leur tour progressivement retirés du service. C'est pourquoi une commande d'une trentaine de Rafale supplémentaires est prévue pour une livraison avant 2030.

Face aux hypothèses d'export, le reemplètement en avions RAFALE sera absolument essentiel. Et la cession d'un avion impliquant celle de matériels d'environnement associés (lance-missiles, radars, ...), nous œuvrons avec tout l'écosystème pour compléter l'ensemble des équipements, en plus des avions.

Temporairement, le parc d'avions utilisable pour exécuter les missions opérationnelles et d'entraînement sera donc réduit. Nous travaillons avec Dassault et l'ensemble de la base industrielle et technologique de défense (BITD) pour améliorer la disponibilité de ce parc, notamment à travers le contrat RAVEL signé en 2019. Ce contrat a déjà produit une augmentation de 10 % de la disponibilité des Rafale. Avec la direction de la maintenance aéronautique (DMAé), les industriels, la DGA et le ministère, nous faisons effort sur la réduction du nombre d'avions en attente de pièces qui doit influencer positivement sur la disponibilité. Ceci permettra une meilleure activité des équipages et la formation des plus jeunes.

Pour ce qui est de la Croatie, les négociations sont en cours. Nous travaillons donc sur un calendrier compatible avec les hypothèses d'export grec, selon les mêmes principes : reemplètement, augmentation de la disponibilité.

Pour ce qui est des ressources humaines, vous m'avez interrogé, monsieur le Président, sur le recrutement et la fidélisation. Comme je vous l'ai dit, l'armée de l'air et de l'espace reste très attractive. Nous avons fixé un niveau annuel de recrutement, de l'ordre de 3000 personnes, qui malgré le contexte de la pandémie COVID-19, se réalise sans grande difficulté. Les objectifs de recrutement seront du même ordre de grandeur pour 2022, et en augmentation pour 2023. Selon un sondage « Harris Interactive et le Figaro Etudiant », l'armée de l'Air et de l'Espace est l'entreprise préférée des étudiants et jeunes diplômés dans la catégorie « institutions et établissements publics ».

Comme je vous l'ai exposé, la fidélisation s'opère par le biais des rémunérations, des primes, mais aussi grâce à la modernisation des outils de formation, à une préparation opérationnelle modernisée et complète, et à l'attractivité des activités en opérations. Une

activité satisfaisante contribue indéniablement à la motivation. Je me réjouis des chiffres d'activité aérienne qui, malgré l'épidémie de Covid-19, avoisinent les 95 % de l'activité prévue sur la chasse et les hélicoptères, et 80 % sur le transport du fait de la fermeture de très nombreuses frontières internationales et d'une disponibilité compliquée du C-130.

La motivation et la fidélisation de nos aviatrices et de nos aviateurs passe également bien sûr par la reconnaissance de leur action sous toutes ses formes et par les nombreuses mesures qui sont prises en faveur de la famille et de l'hébergement.

**M. Cédric Perrin, co-rapporteur du programme 146.** – La France a acquis en 2013 quatre systèmes de drones Reaper. Trois sont aujourd'hui disponibles. La livraison du quatrième système est attendue prochainement. Le taux de projection de cette capacité est évidemment impressionnant, deux systèmes étant déployés à Niamey mais avons-nous une capacité suffisante ? Les deux premiers systèmes livrés doivent être rénovés comme prévu. Pendant combien de temps ces drones seront-ils indisponibles ? La rénovation va-t-elle avoir lieu en France ? Il fut un temps où General Atomics évoquait cette possibilité. Pouvez-vous nous apporter une réponse à ce sujet ?

Une solution de location est envisagée pour remplacer le véhicule perdu à Niamey en 2018. Cette solution pourrait-elle nous permettre d'accroître nos capacités ? À quel coût ?

Par ailleurs, la réalisation du projet de drone MALE européen doit être prochainement lancée, pour une livraison du premier système à la France, initialement prévu en 2026, repoussée en 2028, si mes souvenirs sont bons. Disposerons-nous d'ici là d'une capacité suffisante ? Le Royaume-Uni, vous le savez, a décidé d'acquérir à l'horizon 2023 une version du Reaper, le Sky Guardian, qui est homologuée sans restriction pour la surveillance du territoire national et européen.

Enfin, l'armement du Reaper, que nous avons demandé et obtenu avec Gilbert Roger en 2017, est désormais mis en œuvre. Quels sont les premiers retours d'expérience ? Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'usage de cette force au Sahel, comparativement à l'usage de moyens aériens classiques ?

Je rappelle que, dans notre rapport, nous avons souhaité qu'un compte rendu quasi annuel puisse être fait devant le Parlement. Pour l'instant, cela n'a pas été le cas, mais peut-être pourriez-vous nous en dire quelques mots...

**Mme Hélène Conway-Mouret, co-rapporteuse du programme 146.** – Mon général, merci pour votre enthousiasme. Cela fait du bien ! Félicitations également pour votre très beau logo et votre nouveau nom. La partie espace montera progressivement en puissance au cours de la LPM, ainsi que vous l'avez très bien rappelé.

Je voudrais aborder deux points directement liés à notre autonomie stratégique. Tout d'abord, l'espace est un nouveau champ de confrontations potentielles. Nos satellites militaires, comme les satellites civils, sont menacés par la prolifération des débris spatiaux. Une rénovation du radar GRAVES de l'ONERA a été engagée. Cela suffira-t-il pour continuer de parler d'égal à égal avec nos amis américains ? Pouvons-nous, demain, envisager une autonomie stratégique à l'échelle européenne dans ce domaine ?

Second point, le projet de loi de finances prévoit 100 millions d'euros au profit du CNES pour le développement de lanceurs spatiaux. Vous avez parlé de chiffres beaucoup plus

importants, de l'ordre de 23 milliards. La somme de 100 millions paraît assez limitée. Ces crédits sont-ils bien des crédits supplémentaires pour le CNES ? N'a-t-on pas pris un retard difficilement rattrapable si l'on considère l'apparition de lanceurs renouvelables, l'extension des applications spatiales ou encore l'abaissement des coûts ? Ne pensez-vous pas qu'il est aujourd'hui nécessaire de revoir le modèle industriel européen ?

**M. Olivier Cigolotti, co-rapporteur du programme 178.** – Mon général, merci d'avoir attiré l'attention sur la préparation de vos personnels et la disponibilité de vos moyens aériens. J'aurais une question complémentaire concernant la livraison des Rafale à la Grèce et, éventuellement, à la Croatie. Les encadrants en matière de formation seront-ils épargnés par les obligations SOUTEX ? L'armée de l'air ne va-t-elle pas perdre à la fois des heures de vol et des formateurs ?

Concernant le maintien en condition opérationnelle, nous attendons toutes et tous une réactualisation de la LPM pour rattraper le sous-dimensionnement initial du besoin. Quelle en est votre évaluation, notamment concernant l'entretien programmé du matériel ?

S'agissant de la DMAé, quels objectifs prioritaires avez-vous éventuellement fixés à cette nouvelle direction ?

Enfin – question récurrente –, quand pensez-vous atteindre la norme d'activité individuelle de 180 heures pour chaque pilote de chasse ?

**M. Pascal Allizard, co-rapporteur du programme 144.** – Mon général, nous constatons un manque d'ambition et de moyens européens dans le domaine spatial. Cela constitue-t-il pour vous un facteur d'inquiétude, au moment où les armées françaises se dotent d'un commandement spatial ?

Deuxièmement, les difficultés récurrentes de l'ONERA éveillent-elles la vigilance de l'armée de l'air ?

Qu'en est-il par ailleurs de l'avancement du projet de laboratoire d'innovation spatial des armées ?

Enfin, quel est, de votre point de vue, l'état de la coopération avec les Britanniques ? Quels espoirs, pouvons-nous fonder quant à une implication plus grande dans les OPEX ?

**M. Ronan Le Gleut.** – Mon général, à Évreux, vous avez déclaré qu'il fallait à présent que le système de combat aérien du futur (SCAF) décolle. Pour un système de combat aérien, c'est un terme tout à fait approprié. Une séquence électorale démarre en septembre 2021 en Allemagne avec les législatives, pour se poursuivre en mai 2022 avec l'élection présidentielle française.

Dans le rapport que nous avons rédigé avec Hélène Conway-Mouret, nous avons souhaité que le SCAF accélère et qu'une phase rendant le programme irréversible soit franchie avant l'été 2021. Pensez-vous que ce soit possible ? Cette phase dépasse le milliard d'euros. Nous avons cité en exemple le projet avorté franco-britannique, pour lequel les montants déjà engagés étaient équivalents à ceux actuellement envisagés pour le SCAF.

**M. François Bonneau.** – Mon général, dans le cadre de la sollicitation, voire de la sursollicitation de nos appareils sur les théâtres d'opérations, quelle est aujourd'hui, en

pourcentage, la capacité opérationnelle de nos appareils, notamment les Rafale et les hélicoptères de combat ?

**M. Philippe Folliot.** – Mon général, bravo pour votre présentation, digne d'un auditeur de la soixantième session de l'IHEDN et d'une première ligne de rugby !

La capacité de projection de l'armée de l'air et de l'espace constitue un élément important pour notre pays, qui est l'un des seuls à pouvoir entrer sur le théâtre des opérations de façon aéroportée. Il est en conséquence nécessaire d'avoir des moyens en matière d'aéronefs. Sur les dix-sept A400M dont nous disposons, combien sont aujourd'hui opérationnels ? Quels sont les autres moyens s'agissant des capacités d'entraînement de nos forces aéroportées, notamment en termes de CASA ? Que pourrait-on faire à l'avenir pour avoir une possibilité d'utilisation des matériels plus importante qu'aujourd'hui ?

**M. André Gattolin.** – Mon général, nous avons tous été choqués par les négociations concernant le cadre financier pluriannuel 2021-2027, qui est très loin des objectifs qui avaient été fixés. Néanmoins, quelque chose d'intéressant semble se produire au niveau européen. On a eu l'occasion de l'analyser dans le rapport que nous avons réalisé avec mon collègue maintenant président de la commission des affaires européennes, Jean-François Rapin, au sujet de la politique spatiale de l'Europe. On se détache de la forme de coopération purement civile qui était celle de l'Agence spatiale européenne pour aller vers une agence de l'Union pour le programme spatial européen, dont la vision de la politique spatiale est beaucoup plus duale, souveraine et intégrée.

Ce type de politique spatiale peut-il être intéressant pour nous, notamment dans l'objectif du renforcement de nos capacités actuelles de veille stratégique et de suivi des opérations à partir des instruments dont nous disposons, comme Copernic ou Galileo ?

**Général Philippe Lavigne.** – M. Perrin, nos drones Reaper sont effectivement utilisés de manière intensive en BSS en particulier, d'une part pour des missions de renseignement, en complément des capacités offertes par les avions légers de surveillance et de reconnaissance, par les chasseurs et bien sûr par le renseignement d'origine spatial. Ils y sont également fortement employés pour des actions cinétiques.

Je salue la livraison de deux nouveaux systèmes pour 2020: l'un est en cours de montage à Cognac, sur lequel sont d'ailleurs formés nos mécaniciens ; l'autre sera prochainement livré directement en BSS. Ce qui portera à 4 le nombre total de systèmes Reaper.

Ces deux systèmes, livrés en 2020, sont au standard « Block 5 », qui offrira progressivement des capacités supplémentaires, en matière d'armement et de renseignement d'origine électromagnétique. La rénovation des deux systèmes Reaper Block 1 au Block 5 est prévue aux Etats-Unis entre 2022 et 2023, suivant un calendrier qui sera sans incidence sur les opérations.

Nous sommes dans l'attente du drone MALE européen, à l'horizon 2028-2030, qui vise à assurer l'autonomie stratégique des quatre nations européennes impliquées, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ce drone sera plus puissant, plus rapide, pourra emporter davantage de charges et pourra évoluer au sein du trafic aérien général.

Mme Conway-Mouret a évoqué la surveillance de l'espace et les débris spatiaux. Le système GRAVES, est un des moyens dont dispose l'armée de l'air et l'espace pour assurer la surveillance spatiale. Sa rénovation ne sera pas suffisante. Des études sont en cours sur son successeur. Par ailleurs, conformément à la stratégie spatiale de défense, des données sont et seront acquises par le biais de contrats de service pour améliorer la surveillance en orbites basse et géostationnaire. Il existe déjà deux contrats, un de type optique passé en 2019 et un de type radiofréquence passé en 2020. L'objectif recherché est de mixer les types de capteurs, civils et militaires, pour disposer de la meilleure connaissance possible de la situation spatiale. Cet effort devra être poursuivi en particulier pour la surveillance de l'espace depuis l'espace.

Vous avez également évoqué l'autonomie stratégique européenne. Elle fait l'objet de travaux, notamment avec l'Allemagne, afin d'augmenter notre niveau global dans le domaine de la surveillance spatiale, dans un esprit de complémentarité, pour détenir ensemble une plus grande capacité à surveiller l'espace. La France a, je crois, lancé une dynamique, grâce à sa stratégie spatiale de défense, et de coopération notamment européenne. Cette dynamique doit être poursuivie. Nous réfléchissons par exemple à réaliser des lancements plus réactifs.

M. Cigolotti, l'armée de l'air et de l'espace est sollicitée par de nombreux pays du fait de sa crédibilité en matière de formation. Il existe cependant des limites. Nous avons en effet connu le départ d'une partie de nos pilotes qui pénalise notre capacité à former. Ces départs ont toutefois été ralentis du fait de la pandémie de Covid-19.

Mais nous sommes ainsi passés de flux de 50 pilotes en formation par an à 100 pilotes, qui sollicitent grandement notamment notre escadron de transformation Rafale. Pour ce qui est de la formation dans le cadre du soutien aux exportations du RAFALE, il existe une « fenêtre de tir » début 2021 compte-tenu de la conjoncture. Il s'agira de toute évidence d'un travail d'équipe : nous pourrions assurer la formation des primo-formateurs avant de passer le relais aux industriels, sur le modèle suivi par les pilotes de RAFALE indiens qui sont maintenant en cours de formation chez Dassault, à Bordeaux.

Au-delà de la coopération en matière de formation, nous poursuivrons les interactions avec des échanges opérationnels, car c'est ce que recherchent les pays qui veulent acheter des RAFALE.

S'agissant du MCO, vous avez évoqué le sous-dimensionnement initial du besoin financé en LPM. Mme la ministre s'est exprimée dernièrement à Clermont-Ferrand, lors de sa visite au service industriel aéronautique (SIAé). L'effort passe évidemment par le travail réalisé par le ministère sur les marchés verticalisés, sous la direction de la DMAé : le contrat RAVEL, par exemple, a pour objectif d'augmenter la disponibilité des flottes de Rafale de 10 %. D'autres contrats ont été signés dernièrement : CHELEM concernant les Cougar et les Caracal notamment.

Un autre levier d'amélioration du MCO aéronautique porte sur la modernisation de notre soutien opérationnel. Vous avez déjà entendu parler du projet NSO 4.0 qui a permis, grâce à l'effort de nos mécaniciens, de progresser sur la réduction des temps de visite et de préparation des avions. Un travail est mené afin d'accroître la dynamique entre tous les acteurs.

Le troisième facteur qu'il convient de réduire impérativement est le délai de livraison à nos armées des matériels neufs. Ces retards imposent de prolonger l'activité de flottes anciennes, qui génèrent un taux d'indisponibilité particulièrement important.

Vous avez évoqué les normes d'activité, fixées par l'OTAN à 180 heures de vol annuelles pour les pilotes de chasse. La LPM prévoit de rejoindre cette valeur progressivement par paliers. Pour l'année 2020, la LPM prévoyait une activité de 164 heures par pilote de chasse. Nous allons connaître une année particulière du fait de la Covid-19, mais nous assurerons 95 % de l'activité prévue, ce qui est exceptionnel, et ceci grâce au travail de nos mécaniciens.

M. Allizard m'a interrogé sur le programme 144 en revenant sur le manque d'ambition de l'Union européenne concernant l'espace. Je pense, comme je l'ai dit, qu'une dynamique est en cours, avec une réelle prise en compte de la dualité entre le civil et le militaire pour savoir ce qu'il se passe dans l'espace.

Quant à l'ONERA, il s'agit d'un partenaire très important, pour l'armée de l'air comme pour les autres armées, du fait de son très haut niveau de qualification et d'expertise dans de très nombreux domaines. Il est donc nécessaire que son financement soit à la hauteur de cette ambition. Je laisse le soin au délégué général pour l'armement de vous en parler lorsque vous l'auditionnerez.

Vous m'interrogez sur le laboratoire d'Innovation Spatiale Militaire (LISA), créé en 2019 dans l'Aerospace Valley de Toulouse. Porté par le commandement de l'espace, il constitue un véritable incubateur d'innovation pour l'espace militaire et ses applications. Quatre projets sont d'ailleurs en cours, tels qu'un outil de simulation pour les opérateurs de satellites militaires.

S'agissant de la coopération avec les Britanniques, elle comporte essentiellement deux volets, opérationnel et capacitaire. Sur le plan opérationnel, la « Combined Joint Expeditionary Force », qui renforce la capacité des armées française et britannique à conduire des opérations conjointes, atteint sa pleine capacité opérationnelle. En BSS, la contribution britannique aux missions de transport tactique, grâce aux hélicoptères Chinook, est précieuse. Elle est prolongée jusqu'en 2021. Nous allons par ailleurs travailler sur la projection de chasseurs RAFALE avec des ravitailleurs aussi bien britanniques que français.

La police du ciel est également un axe fort de coopération opérationnelle. J'en veux pour preuve les actions que nous menons conjointement lorsque des avions à long rayon d'action russes descendent du Grand Nord, ou encore la mise en commun des données radars et l'augmentation des mesures actives transfrontalières.

Sur le plan capacitaire, nous étudions en coopération le remplacement du missile de croisière SCALP et nous partageons sur la lutte anti-drone.

M. Le Gleut a repris une formule que j'emploie: oui, le SCAF doit décoller ! En effet, la phase 2021-2026 est capitale. Elle doit être lancée avant l'été 2021. La volonté politique est très grande pour signer ce contrat au printemps 2021 afin de disposer de démonstrateurs en 2026. Les trois armées de l'air travaillent avec les industriels et les DGA de nos trois pays. Nous cherchons à définir l'architecture de ce système de combat – grands principes, avion de combat futur, drones, réseaux. Les armées de l'air seront au rendez-vous. Le défi est important à relever pour les industries. Le DGA pourra également vous en parler.

M. le sénateur Bonneau m'interroge sur les capacités opérationnelles de nos avions de combat, notamment lors des opérations. Comme je l'ai dit, nous avons besoin d'avions de combat polyvalents capables d'offrir la supériorité aérienne. Ces capacités sont améliorées grâce à la rénovation du Rafale qui est en cours dans sa nouvelle version F3R qui offre en outre des capacités air-sol accrues.

Le développement du prochain standard du Rafale, F4, également prévu, vise à mettre en cohérence les capacités du Rafale avec les exigences des engagements opérationnels récents et à venir, autour de quatre piliers clés : engagement, avec des armements plus performants, survivabilité augmentée par des outils de guerre électronique et radar, disponibilité, essentielle en opérations, et enfin connectivité, première brique du système de combat aérien futur.

M. Folliot, en termes de capacité de projection, la disponibilité augmente. Sur l'A400M, le contrat d'objectif actuel se situe à 6. Parfois, 11 appareils sont en ligne. L'A400M récemment déployé en Polynésie française n'a souffert d'aucune panne pendant plus d'un mois, malgré un nombre de vols importants.

S'agissant des capacités opérationnelles de l'A400M, depuis fin 2019 le largage d'une trentaine de parachutistes est possible, de même que le largage par gravité de 20 tonnes de fret, comme je l'ai évoqué dans mon propos liminaire. En 2021, de nouvelles capacités seront qualifiées : largage de parachutistes par les deux portes, largage de fret par éjection, autoprotection renforcée et ravitaillement en vol de chasseurs. En 2022 enfin, l'A400M permettra de larguer automatiquement 116 parachutistes.

Les 27 CASA de l'armée de l'air, dont la disponibilité est très correcte, apportent une capacité de transport médian complémentaire. Il me paraît également important de citer le commandement européen du transport aérien (EATC), qui permet la mutualisation des capacités de transport stratégique et tactique des 7 nations engagées et représente un véritable succès dans la coopération européenne de défense.

M. Gattolin a évoqué l'évolution de la politique spatiale européenne, plus duale, souveraine et intégrée. Comme je l'ai souligné précédemment, la France n'est pas en retard. Au contraire, elle imprime une réelle dynamique à l'échelle européenne. La qualité de nos échanges dans le domaine spatial avec nos alliés américains atteste également de la crédibilité dont nous jouissons déjà. Le commandement de l'espace a proposé pour la France sa candidature en tant que centre d'excellence OTAN. Une décision est attendue début 2021 mais l'évaluation de la proposition française est d'ores et déjà jugée très crédible. En matière de formation spatiale, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) travaille avec notre Ecole de l'air à la mise en place d'une académie spatiale de défense conformément à notre stratégie spatiale de défense. Le sujet de la dualité est nécessaire et prendra tout son sens avec l'intégration du CDE à Toulouse au sein du CNES et de l'écosystème reconnu du spatial français, voire européen. Je pense qu'il existe un intérêt à poursuivre cette montée en puissance et à s'appuyer sur cette dualité.

**M. Christian Cambon, président.** – Merci, mon général, pour l'ensemble de ces précisions. La commission sera attentive, au cours de l'année 2021, qui sera l'année de l'actualisation de la LPM, au respect des engagements qui ont été pris et régulièrement renouvelés, notamment par le Président de la République.



Vous avez absolument besoin de ces nouveaux matériels. Nous allons bien évidemment être plus particulièrement sensibles à l'affaire des Rafale afin que vous ne soyez pas pénalisés. Nous sommes à vos côtés.

J'ai fait une proposition au nom de la commission. Nous essaierons de l'introduire au moment du budget par un amendement afin de créer un compte d'affectation spéciale pour que la recette que nous tirerons de la vente de ces Rafale revienne au ministère des armées pour le financement des appareils complémentaires dont nous avons parlé. Je me méfie toujours de Bercy, pour ne pas le nommer, qui pourrait être tenté de fondre cela dans les ressources générales du budget. Je souhaite absolument que vous puissiez récupérer cet argent pour financer l'achat des 129 appareils dont nous avons absolument besoin en 2025.

Encore merci pour l'accueil que vous nous avez réservé à Évreux. Nous essaierons de vous rencontrer à nouveau en 2021.

**Général Philippe Lavigne.** – Ce sera avec un très grand plaisir, monsieur le président. Il est important de signaler que cette très bonne exécution de la LPM nous permet de disposer de capacités pour répondre aux nombreux enjeux et sollicitations opérationnelles.

Quant au Rafale, tout est fait au sein du ministère pour minimiser l'impact opérationnel de ces cessions.

### **Mercredi 28 octobre 2020**

- Présidence de M. Christian Cambon, président de la commission des affaires étrangères, puis de M. Olivier Cadic, vice-président et de M. Alain Cadec, vice-président de la commission des affaires européennes -

*La réunion est ouverte à 16 h 35.*

### **Négociations en vue d'un nouveau partenariat Union européenne-Royaume-Uni – Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes**

**M. Alain Cadec, président.** – Je vous prie d'abord de bien vouloir excuser le président Rapin, retenu en séance par un projet de loi dont il est rapporteur : l'ordre du jour des travaux du Sénat a été modifié hier soir.

À la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 31 janvier dernier, une année de transition s'est ouverte qui se terminera le 31 décembre prochain ; elle devait permettre de convenir d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni, devenu un État tiers, mais toujours aussi intégré économiquement à l'Union européenne et proche d'elle sur les plans géographique et historique. Nous voici aujourd'hui au pied du mur, puisque le négociateur en chef pour l'Union européenne, notre ami Michel Barnier, avait indiqué que deux mois étaient nécessaires pour permettre la validation parlementaire du futur accord euro-britannique dans les temps... Le Conseil européen du 15 octobre dernier n'a pu que constater les divergences persistantes entre Londres et Bruxelles et rappeler que l'accord de retrait et ses protocoles, conclus il y a un an, devaient être mis en œuvre intégralement et en temps voulu, alors même qu'ils sont directement mis en cause par le projet de loi sur le marché intérieur britannique, qui est encore en cours d'examen. Après avoir claqué la porte la

semaine dernière, le Royaume-Uni est revenu à la table des négociations à la faveur de propos de Michel Barnier, qu'il a jugés rassurants. Comment sortira-t-on, monsieur le ministre, de ce mauvais vaudeville ?

Nous souhaitons savoir si la négociation, qui s'intensifie enfin, a des chances d'aboutir : où en est-on sur les principaux points d'achoppement, à commencer par la pêche ? C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, moi qui ai été président de la commission de la pêche du Parlement européen pendant cinq ans. Nous sommes soucieux pour nos pêcheurs qui dépendent, pour plus du tiers de leurs prises, des eaux britanniques, mais aussi pour la filière transformation du poisson qui fait vivre plusieurs de nos ports. Nous sommes aussi préoccupés par l'avenir du marché intérieur : son intégrité est menacée par le risque d'une concurrence déloyale à ses portes et l'insuffisance des contrôles sur la frontière en mer d'Irlande. Le *backstop* n'est plus une solution.

Ces enjeux essentiels ont naturellement été repris dans le mandat de négociation défini par les Vingt-Sept. On peut aujourd'hui s'interroger : avec toutes les lignes rouges tracées dans ce mandat, quelle marge de négociation est laissée à Michel Barnier ? Dans quelle mesure peut-on espérer que le Royaume-Uni consente à continuer d'appliquer les règles de l'Union, alors qu'il a choisi de la quitter précisément pour recouvrer sa souveraineté, qu'il fait de cette reconquête un symbole politique et qu'il annonce déjà la création d'une dizaine de ports francs sur ses côtes ? Peut-on compter sur le levier que constitue l'octroi de l'équivalence pour les services financiers, même si le fonctionnement des marchés financiers européens dépend largement de la place de Londres ?

Nos inquiétudes concernent aussi la période qui s'ouvrira au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : quelle que soit l'issue de la négociation, plus rien ne sera comme avant en matière de circulation des personnes, d'énergie, de sécurité et défense, de protection des données personnelles, de recherche, d'espace... Dans tous ces champs, quelles sont les perspectives de coopération que nous pouvons envisager avec le Royaume-Uni ?

**M. Christian Cambon, président.** – Nous sommes actuellement sur le dernier tronçon de la dernière ligne droite : il ne reste plus que quelques jours pour parvenir à un accord commercial avec les Britanniques.

Nous avons tous en tête les trois obstacles : l'accès maintenu des pêcheurs continentaux aux eaux britanniques ; le maintien d'une concurrence équitable ; la méthodologie de règlement des différends.

La première victime est la célébration des dix ans du traité de Lancaster House, qui devait marquer un moment fort de la coopération avec le Royaume-Uni en matière de sécurité. Malheureusement, nous nous limiterons à un communiqué commun. Pour tout compliquer et mettre de l'huile sur le feu, s'est ajouté le fameux projet de loi britannique sur le marché intérieur, qui mine l'objectif d'une concurrence équitable, menace l'existence d'un véritable marché unique et contrevient à l'accord de sortie conclu en octobre 2019. Je salue la sagesse des Lords, qui s'y sont vigoureusement opposés, mais c'est la chambre des communes qui aura le dernier mot.

Le dernier Conseil européen a laissé peu d'espoir, mais Michel Barnier s'est déclaré prêt à rechercher les compromis nécessaires, de chaque côté, ce qui laissait une espérance. Mais, ces derniers jours, on n'entend plus parler de grand-chose : la covid masque toutes les conséquences de cette funeste affaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire à quel point des négociations nous sommes parvenus ? Un ultime tronçon de la dernière ligne droite pourrait-il s'ajouter après le 1<sup>er</sup> novembre ?

Le ministre Le Drian a déclaré la semaine dernière préférer « pas d'accord à un mauvais accord ». Est-ce également votre position ?

Le Royaume-Uni a beaucoup à perdre à une absence d'accord avec l'Union européenne, mais la France fait partie des pays les plus exposés. Sommes-nous prêts, en France, dans nos entreprises et nos ports, à un Brexit sans accord ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.** – Je suis ravi de revenir au Sénat quelques jours après le débat sur le Conseil européen que nous avons tenu ensemble. Je partage une forme de frustration avec vous : lorsque nous avons prévu cette audition, il y a quelques semaines, j'espérais vous livrer le résultat de la négociation, ou, en tout cas, une réponse ferme et définitive sur notre relation future avec le Royaume-Uni. Malheureusement, ce n'est pas le cas : la négociation continue, ce qui ne constitue pas en soi une mauvaise nouvelle, mais elle ne pourra pas aller au-delà de la première quinzaine de novembre en raison des délais parlementaires européens et britanniques d'autorisation de ratification de l'accord. Nous sommes effectivement dans le dernier tronçon de la dernière ligne droite. Nous avons un sentiment de déjà-vu puisque nous avons connu de nombreux derniers tronçons ces dernières années. Mais cela prend toujours plus de temps qu'espéré.

Il faut être conscient, comme l'a dit le président Rabin, que plus rien ne sera comme avant, après le 1<sup>er</sup> janvier, dans notre relation avec le Royaume-Uni. C'est le résultat d'un choix que je regrette, mais qui est souverain. C'est le choix du Royaume-Uni, pas le nôtre. Nous ne saurions être le voisin poli qui ouvre la porte, offre le bouquet de fleurs et accepte de reverser l'intégralité des achats communs des quarante-cinq dernières années. Le Brexit a un coût collectif, puisqu'il ne crée pas de valeur ajoutée, mais ce n'est pas à l'Union européenne de régler la facture.

Nos priorités sont connues : la pêche et les conditions de concurrence équitables, le *level playing field*, ainsi que la gouvernance, qui y est étroitement liée. Quelle sera notre capacité à réagir à d'éventuelles violations des engagements du Royaume-Uni sur la relation future ? Nous ne saurions être impuissants face à une dérive britannique.

La pêche et les conditions de concurrence équitables sont des priorités absolument fondamentales, partagées unanimement par les Vingt-Sept, ce qui n'était pas forcément évident. Les conclusions sur le Brexit ont été adoptées en moins d'une heure au Conseil européen, ce qui est le signe d'une unité européenne réaffirmée.

Le 1<sup>er</sup> janvier, le visage du Brexit sera le visage de nos pêcheurs. Nous devons pouvoir leur dire que leurs intérêts ont été défendus. Il n'y a aucune raison de céder à la pression britannique. Des points précis sont l'objet d'une attention très forte de notre part : l'avenir de la bande des 6-12 milles et l'accès garanti, stable et durable aux eaux britanniques. Nous ne pouvons pas dépendre d'une décision annuelle. Nous sommes aussi particulièrement vigilants sur certaines espèces de poissons qui constituent l'essentiel de nos pêches dans les eaux britanniques. L'accès à ces eaux doit être stable, durable et large, mais aussi réciproque. N'oublions pas que l'activité des pêcheurs britanniques dans nos eaux représente 150 millions d'euros par an. Je suis très ferme sur la réciprocité.

J'insiste aussi sur la filière. La transformation est réalisée pour l'essentiel dans l'Union européenne, en particulier dans les Hauts-de-France. C'est une activité nécessaire pour nous, mais plus encore pour les Britanniques. Ne sous-estimons pas nos forces dans cette négociation.

Nous ne devons pas, par naïveté – ce qui est parfois un syndrome européen –, isoler la question de la pêche. Nous voyons bien l'intérêt britannique de négocier d'une part l'accord commercial et d'autre part, ou plus tard, l'accord de pêche. Nous devons éviter d'isoler le domaine dans lequel le partenaire a l'avantage.

L'absence d'accord serait d'abord un souci pour le Royaume-Uni, même si nous avons évidemment le souhait d'en obtenir un. Cet accord est possible et souhaitable, mais il ne sera acceptable pour l'Union européenne que dans le strict respect des intérêts nationaux et européens. C'est très clair. La négociation a repris et se poursuit. Nous avons encore besoin de plusieurs jours, probablement deux semaines. Nous évaluons régulièrement, par les rapports de la *task force*, si nous sommes dans l'épure d'un accord acceptable ou non. Nous évaluerons sa qualité avant de le signer. Ce ne sera pas un accord à tout prix.

Plus rien ne sera comme avant. « Sommes-nous prêts ? », demande le président Cambon. Il y aura de toute façon des changements au 1<sup>er</sup> janvier. Même en cas d'accord, nous ne serons pas dans le prolongement de la situation actuelle. Il y aura des contrôles douaniers aux frontières, sachant que 80 % des marchandises allant du Royaume-Uni vers l'Union européenne passent par la France. Des contrôles sanitaires et phytosanitaires seront organisés. Nous avons recruté plus de 700 douaniers, plus de 300 membres de la police aux frontières et plus de 200 vétérinaires du ministère de l'agriculture. Le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a posé quelques questions spécifiques auxquelles nous allons répondre. Notre dispositif, dont le préfet Lalande est chargé, doit être en état de marche au 1<sup>er</sup> janvier. Comme mon collègue Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, je me rendrai à nouveau sur ces points de contrôle pour vérifier que l'ensemble est opérationnel. Je n'ai pas d'inquiétude spécifique.

Concernant le tunnel sous la Manche, nous avons une habilitation de l'Union européenne pour remplacer le cadre européen par un cadre qui prolonge les règles actuelles, issues de règles européennes qui ne seront peut-être plus applicables au 1<sup>er</sup> janvier. Des mesures sont prêtes, unilatérales ou bilatérales, pour assurer la continuité du trafic.

**M. Victorin Lurel.** – J'ai l'impression que l'Europe est sûre de sa force. Cela me paraît bien fondé. C'est le cas aussi du Royaume-Uni, voulant faire la reconquête de sa souveraineté économique et politique. Dans l'hypothèse d'un *no deal*, contrairement à ce que l'on peut penser, le Royaume-Uni a des forces. La City est connue pour son efficacité financière. Elle n'est jamais entrée dans la zone euro. La pratique de la Banque centrale britannique n'est pas celle de la Banque centrale européenne (BCE), même si cette dernière conduit des politiques non conventionnelles. Nous aurions là un redoutable concurrent. Qu'avez-vous préparé en matière bancaire et financière pour résister à l'offensive britannique ?

Le Royaume-Uni a décidé de créer au moins dix ports francs offrant des facilités douanières, fiscales, urbanistiques. C'est aussi une offensive. Qu'a-t-on préparé en cas de *no deal* ? Si l'accord a lieu le 15 novembre, comment trouver le temps de finaliser les transpositions ?

Monsieur le ministre, vous avez été entendu mardi dernier à l'Assemblée nationale sur le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Posei). Vous avez déclaré que le Premier ministre rencontrait la présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, vendredi. Vous vous êtes engagés à ce que le Posei figure à l'agenda. Qu'est-ce qui a été obtenu pour préserver le budget du Posei dans la phase transitoire de la politique agricole commune ?

**M. Olivier Cadic.** – Je tiens à vous remercier pour le suivi apporté à mes questions exprimées le 14 octobre au sujet du respect des droits des citoyens français et européens résidant au Royaume-Uni. Je souhaite revenir sur les Français en situation de fragilité. D'après les estimations du consulat, il resterait environ plusieurs dizaines de milliers de compatriotes installés au Royaume-Uni qui n'ont pas encore fait leur demande de *Settled Status*. Certains se trouvent en incapacité de le demander, tandis que d'autres sont toujours inconscients de la nécessité de le faire avant le 30 juin 2021. À titre d'exemple, lors des échanges avec votre cabinet, j'ai évoqué le cas des enfants français placés d'autorité par les services sociaux dans des familles d'accueil britanniques. Il apparaît que ces enfants doivent postuler au *Settled Status* comme les autres. Il y a peu de chance que leurs parents adoptifs britanniques le fassent pour eux. Votre cabinet m'a répondu que la Chambre des lords avait voté un amendement prévoyant que le statut leur soit attribué automatiquement après recensement par les autorités locales. Après vérification auprès de Nicolas Hatton, président de The 3million, je relève que l'amendement a été rejeté à la Chambre des communes. Le problème reste donc entier.

De même, dans les maisons de retraite, nous savons que des personnes âgées françaises n'ont pas conscience qu'elles doivent s'enregistrer au *Settled Status* et qu'elles n'ont pas les moyens techniques d'y parvenir. Êtes-vous sûr que le consulat de France à Londres dispose des moyens nécessaires pour recenser et contacter individuellement ces Français en situation de vulnérabilité afin qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté après le 30 juin 2021 ?

J'attire également votre attention sur l'avenir de la ligne à grande vitesse Eurostar. Elle constitue un enjeu clé pour les échanges économiques entre la France et le Royaume-Uni, qui demeure notre premier excédent commercial depuis de nombreuses années. Dans les circonstances exceptionnelles que la crise sanitaire de ces derniers mois a engendrées, Eurostar a réduit drastiquement le nombre de trains en circulation sur l'axe Paris-Londres, passant de dix-huit trains par jour à moins de cinq. Eurostar a annoncé qu'il ne desservira plus les stations intermédiaires Ebbsfleet et Ashford avant au moins 2022. Le Gouvernement entend-il mener des actions auprès d'Eurostar concernant le fléchage de l'aide à la SNCF, son actionnaire majoritaire, et les mesures d'allégement de redevance défendues par la France lors des négociations européennes des derniers jours pour veiller à la pérennité de cette liaison empruntée chaque année par plus de 10 millions de voyageurs ?

On entend souvent dire : mieux vaut pas d'accord qu'un mauvais accord. Permettez-moi d'opposer à cette formule le vieux dicton selon lequel un mauvais arrangement vaut toujours mieux qu'un bon procès. Car faute d'accord, il y aura beaucoup de litiges et de procès !

**M. André Gattolin.** – Je poserai deux questions, dont l'une est une coproduction avec mon collègue Jean-François Rapin sur la politique spatiale de l'Europe.

Ma première question porte sur le drame des migrations. Le nombre des traversées illicites de la Manche augmente. Pas plus tard qu'hier, quatre personnes sont décédées, dont

deux enfants. On peut redouter que d'ici à la fin de l'année de tels drames se reproduisent. On lit dans la presse britannique que les questions de migration et de droit d'asile ne posent pas de difficulté pour le Royaume-Uni. Le Premier ministre explique que son pays n'a représenté l'an passé qu'un peu plus de 6 % des demandes d'asile, rejetant la responsabilité vers le reste de l'Europe. La semaine passée, un amendement a été repoussé dans une loi relative à la politique d'immigration post-Brexit qui permettait de poursuivre, conformément au règlement Dublin III, le regroupement familial. Comment évoluera la situation post-Brexit par rapport à ces demandes ?

Ma deuxième question, que je pose en mon nom et celui de mon collègue Jean-François Rapin, concerne la politique spatiale de l'Europe. Après le Brexit, le Royaume-Uni restera membre de l'Agence spatiale européenne. Début 2020, la Commission européenne avait exprimé des craintes concernant les mesures devant être prises par l'agence européenne pour éviter que son expertise ne soit exploitée par le Royaume-Uni. Ce point a-t-il été clarifié dans les négociations en cours ou est-il renvoyé aux discussions entre la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne ?

Enfin, comment expliquez-vous les propositions de la présidence allemande du Conseil, très favorables au Royaume-Uni sur les articles 7 et 8 du règlement spatial européen concernant la participation d'État tiers à des programmes de l'Union, en particulier le programme de surveillance des débris ou Galileo ? Y a-t-il de la part de l'Allemagne une volonté d'utiliser la coopération spatiale comme une monnaie d'échange dans les négociations ?

**Mme Michelle Gréaume.** – En tant que sénatrice du Nord, je me permets de partager les inquiétudes des pêcheurs dans la région des Hauts-de-France. Comme vous l'avez rappelé, 30 % de la pêche française se fait dans les eaux britanniques, 75 % pour la pêche des Hauts-de-France. Emmanuel Macron a déclaré, lors du dernier Conseil européen, que les pêcheurs français ne seraient pas les sacrifiés du Brexit. Mais si l'Union européenne n'a jusqu'ici pas cédé aux demandes britanniques de renégociation de droits d'accès sur une base annuelle, il semble évident que des compromis sont envisagés. Jusqu'où l'Union européenne est-elle prête à aller dans le cadre d'un accord sur la pêche ? Dans quelle mesure les compromis envisagés peuvent-ils nuire à la France ?

**M. Claude Kern.** – Ma question porte sur l'énergie. Vous n'ignorez pas l'existence d'un projet privé d'interconnexion électrique franco-britannique nommé Aquind. En 2018, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) a refusé d'accorder un statut dérogatoire au droit de l'Union à ce projet privé. Des négociations sont-elles en cours ?

**M. Philippe Folliot.** – Les relations entre l'Europe et la Grande-Bretagne ont toujours été compliquées. Rien de mieux pour régler les relations entre la France et l'Angleterre que la troisième mi-temps d'un match de rugby ! Ma première question concerne la situation très spécifique des citoyens britanniques installés en Europe, plus particulièrement dans le sud-ouest de la France. Nombre d'entre eux sont particulièrement bien intégrés. Sans accord sur le Brexit, la situation de ces personnes sera-t-elle étudiée ? Ma deuxième question concerne l'Écosse. *Quid* en cas de partition ?

**Mme Véronique Guillotin.** – À la suite de la conclusion de l'accord de retrait du 17 octobre 2019, Michel Barnier avait déclaré qu'il permettait d'apporter de la sécurité juridique et de la certitude là où le Brexit créait de l'incertitude. Si, depuis, nous avons adopté un certain nombre de dispositions législatives destinées à sécuriser quelques-uns des volets de

cette séparation, en particulier la vie économique et la libre circulation, force est de constater que la posture de Boris Johnson brouille l'horizon sur des questions essentielles comme la pêche, la concurrence et le règlement des différends.

Sensibles à la question des déplacements transfrontaliers, devons-nous nous inquiéter, accord ou pas, du niveau de préparation des douanes à l'approche de l'échéance du 31 décembre ? Depuis la création du marché commun, le modèle économique des ports est fondé sur la fluidité du trafic. Le tunnel sous la Manche fonctionnait également de façon relativement ouverte. Où en sont aujourd'hui les infrastructures promises pour gérer les contrôles à la frontière franco-britannique ?

Par ailleurs, la neuvième session de la négociation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a avancé sur quelques sujets, dont celui de la coordination de la sécurité sociale. Où en sommes-nous sur ce point important pour nos concitoyens expatriés ?

**M. Ludovic Haye.** – Le Royaume-Uni n'est pas connu pour avoir été un élément moteur de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Or, depuis que sa décision de quitter l'Europe a été arrêtée lors du fameux référendum de 2016, le positionnement du Royaume-Uni est plutôt inattendu. Il multiplie les initiatives pour garder un rôle clé au sein de la PSDC. Cette décision tient évidemment plus du pragmatisme que du hasard : les liens de défense avec les États-Unis s'étant quelque peu assouplis depuis l'élection de Donald Trump, le Royaume-Uni a tout simplement peur de se retrouver isolé sur l'échiquier mondial. N'avons-nous pas là un argument puissant pour éviter une situation de *no deal* ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – M. Lurel a souligné à juste titre l'importance du secteur bancaire. Il s'agit d'un avantage britannique de longue date, mais nous ne devons pas non plus sous-estimer l'attractivité du passeport européen. C'était un atout majeur de la City, qui risque d'être perdu. Un certain nombre d'effets se font déjà ressentir en termes d'attractivité et de relocalisation. Dans cette compétition, Paris est la troisième ou la quatrième place financière à avoir bénéficié de ces changements. Par nos efforts, nous avons réussi à relocaliser l'Autorité bancaire européenne à Paris. C'est un élément important pour l'attractivité de notre place bancaire et financière.

Sur le fond, il n'y a pas d'accord bilatéral éternel ou durable sur la question de l'équivalence financière, c'est à dire de l'accès à notre marché de la part d'un pays désormais tiers. L'Union européenne vérifie régulièrement la qualité de la supervision en termes de ratios prudentiels. C'est une décision unilatérale. Le même mécanisme prévaut en matière de protection des données. Il ne peut donc y avoir sur ce point de *dumping* de la part des Britanniques. Aucune décision d'équivalence n'a été prise à ce stade : nous allons évaluer les premières décisions post-Brexit envisagées par le Royaume-Uni. Nous avons toutefois accordé par exception une prolongation au fonctionnement des chambres de compensation, qui sont nécessaires pour nos propres institutions financières.

Vous avez également évoqué les ports francs et la circulation entre le Royaume-Uni et la France. Plusieurs d'entre vous ont rappelé l'importance de notre relation commerciale avec le Royaume-Uni, qui est effectivement notre premier excédent commercial bilatéral. Peut-être plus encore sur le plan stratégique, nous n'avons jamais considéré le Royaume-Uni comme un adversaire ou comme un pays dont il faudrait s'éloigner. Il n'y a aucune inimitié dans le fait de défendre nos principes. Nous souhaitons évidemment un accord aux conditions qui ont été rappelées, mais nous appelons aussi de nos vœux une relation bilatérale prospère et durable entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Je rassure

Christian Cambon, la covid n'empêchera pas une célébration du traité de Lancaster House le 2 novembre. Par ailleurs, le Président de la République souhaite que se tienne au début de l'année prochaine un sommet bilatéral dans un cadre clarifié.

L'annonce britannique sur les ports francs n'a en tout cas pas encore été suivie de mesures concrètes. S'il devait y en avoir, sous la forme d'un *dumping* réglementaire ou fiscal, c'est alors que notre robuste défense de conditions équitables de concurrence, insistant sur le respect de nos normes sociales et environnementales élevées, prendrait toute son importance. Il faut éviter que le Royaume-Uni ait accès au marché intérieur sans en respecter les règles. Notre négociateur a pour mandat de faire respecter le niveau d'exigences le plus élevé possible. Ne vous laissez pas impressionner par l'argument britannique selon lequel l'Union européenne serait moins exigeante envers d'autres partenaires commerciaux, notamment le Canada. De fait, le niveau d'exigences augmente dans l'Union à chaque négociation commerciale. Par ailleurs, tout accord commercial est adapté à la réalité du partenaire : les flux commerciaux entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sont dix fois plus importants que ceux qu'elle a avec le Canada. Ne soyons ni timides ni honteux : continuons d'exiger les garanties les plus fortes possible en matière de concurrence équitable !

Concernant le Posei, lors de mon dernier déplacement à Bruxelles avec le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, nous avons insisté sur l'importance de la préservation de son budget ; le Président de la République a tenu les mêmes propos à la présidente de la Commission. La mobilisation est totale ; elle a été entendue par Mme von der Leyen. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls à formuler cette revendication légitime : l'Espagne et le Portugal sont aussi engagés, de même que la Grèce. Nous ne sommes pas au bout du chemin, mais nous ne relâcherons pas la pression.

Monsieur Cadic, vous avez raison quant à la protection des droits des citoyens européens au Royaume-Uni : l'amendement adopté par la chambre des Lords n'est pas parvenu au bout du processus législatif. Nous porterons encore cette demande au cours des négociations ; à ce stade, il s'agit d'une décision britannique unilatérale. Nous souhaitons qu'une procédure allégée, sans vérification de la durée de résidence, soit mise en place pour les enfants des personnes concernées. Là aussi, nous ne sommes pas au bout du chemin ; un accord d'ensemble créerait sans doute une dynamique favorable au Parlement britannique pour atteindre cet objectif.

Vous avez aussi raison de poser la question des personnes âgées et vulnérables, qui ne sont pas toujours au courant des démarches et des échéances qui s'imposent à elles pour demander le statut auquel elles ont droit. Nos autorités consulaires sont mobilisées ; des courriers sont systématiquement envoyés aux ressortissants français au Royaume-Uni qui relèvent de ces catégories. Je m'assurerai encore que tous les efforts sont faits.

La liaison Eurostar est au cœur de notre relation économique avec le Royaume-Uni. Le trafic est actuellement très fortement réduit à cause de la covid-19. Dans la perspective du Brexit, une habilitation a été donnée à la France par l'UE pour négocier avec le Royaume-Uni, bilatéralement, l'avenir de la liaison ferroviaire, les licences des conducteurs de train et les exigences de sécurité, tout ce qui était jusqu'à présent soumis aux règles européennes. Au cas où cette discussion n'aboutirait pas d'ici au 31 décembre, le Parlement a habilité le Gouvernement à prendre des mesures unilatérales, au moins pour quelques mois ; des dispositions correspondantes devraient évidemment être adoptées par le Royaume-Uni. Le projet de décret en question est en cours de finalisation ; il doit être transmis au Conseil d'État pour que ce dernier filet de sécurité soit prêt. Je vérifierai la semaine prochaine avec les



dirigeants de Getlink que toutes les autorisations de sécurité ont bien été demandées et délivrées. Il est en tout cas inconcevable de ne plus avoir de liaison Eurostar fonctionnelle au 1<sup>er</sup> janvier.

Monsieur Gattolin, la politique migratoire est un sujet que nous voulions porter dans la négociation d'ensemble avec le Royaume-Uni, mais nos partenaires européens, dont les besoins ne sont pas les mêmes, n'ont pas souhaité intégrer ce volet dans le mandat du négociateur. Cela ne nous empêche pas d'avoir un dialogue parfois difficile, mais constant, avec les autorités britanniques sur la gestion de la frontière et l'augmentation des passages en mer. Les accords du Touquet, complétés par le traité de Sandhurst, ont une logique : ils évitent humainement des prises de risque excessives en organisant une forme de gestion de la frontière britannique du côté français de la Manche. Cette démarche de coopération humanitaire n'est pas liée au droit de l'UE, ni donc au Brexit, mais c'est un service que nous rendons aux Britanniques. Le traité de Sandhurst a amélioré la contribution financière britannique à la gestion de leur frontière. Certaines déclarations parlementaires ou gouvernementales britanniques reprochent à tort à la France une certaine inaction : nous défendons loyalement un intérêt vital britannique. Récemment, plus de petites embarcations tentent le passage ; des moyens sont développés, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, pour mieux contrôler les départs et démanteler des filières. Hélas, cela n'empêche pas les drames. Nous discutons donc avec les autorités britanniques de la possibilité d'améliorer la situation, par des patrouilles conjointes et un meilleur recueil de renseignements en amont. Des solutions beaucoup plus dangereuses et inefficaces sont évoquées ; nous ne souhaitons pas aller dans cette direction.

Concernant la politique spatiale, un cadre sera de toute façon maintenu : l'Agence spatiale européenne. Le Royaume-Uni en est un contributeur important et le restera. Par ailleurs, on peut se féliciter de la montée en puissance actuelle de la politique spatiale européenne, sous l'autorité du commissaire Thierry Breton ; le budget de cette politique dépassera 15 milliards d'euros au cours de la prochaine période de programmation financière. Le Royaume-Uni n'y participera pas. Pour ce qui concerne le projet Galileo, il n'est pas exclu que le Royaume-Uni le rejoigne en tant qu'État tiers, ce qui signifie qu'il n'y bénéficiera pas des mêmes droits, notamment en matière d'usage du programme pour des questions de défense et de sécurité.

**M. André Gattolin.** – Je m'interrogeais sur les conditions d'admission en tant qu'État tiers au programme Galileo ; alors que l'Agence spatiale européenne est un projet purement civil, Galileo a une dimension duale, avec des objectifs de défense. C'est pourquoi du doigté est nécessaire dans la nouvelle relation avec le Royaume-Uni.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – Galileo est bien le seul programme spatial avec cette dimension duale. Dès lors, en tant qu'État tiers, le Royaume-Uni n'aurait pas accès au cœur de l'information, qui constitue un élément de souveraineté européenne ou d'autonomie stratégique, ce qui exclut qu'il soit confié à quelque État tiers que ce soit. De même, la présence de certaines infrastructures sur le territoire britannique est impossible ; certaines sont d'ailleurs rapatriées sur le continent.

Madame Gréaume, concernant la pêche, permettez-moi de conserver une forme d'opacité quant aux paramètres fins de la négociation. Ils sont entre les mains de Michel Barnier ; surtout, il serait risqué d'évoquer des chiffres de compromis, des concessions possibles qui deviendraient la nouvelle référence de la négociation, alors que les Britanniques n'ont eux-mêmes pas exprimé précisément leurs demandes, hormis des demandes

évidemment inacceptables, où notre accès à leurs eaux pourrait être remis en question chaque année et serait détaché de l'accord global. Nous avons des priorités : l'accès à la bande entre six et douze milles des côtes est très important, moins pour le chiffre d'affaires global des pêcheries françaises que parce qu'il concerne principalement des entreprises artisanales et familiales, qui font l'objet de notre attention particulière. Cette sensibilité n'est pas partagée par tous nos partenaires ; les pêcheries néerlandaises, par exemple, sont beaucoup plus industrialisées. Nous demandons aussi des efforts potentiels réciproques. Il est hors de question que nous sacrifions notre chiffre d'affaires global et que les Britanniques gardent en même temps un accès complet à nos eaux. Un accès stable et durable aux eaux britanniques est nécessaire : nous refuserons toute situation où nous serions soumis à une annualité unilatérale entre les mains des Britanniques. En tout cas, il n'est ni légitime ni productif de faire des concessions alors que les Britanniques ne montrent pas, à ce stade, de signes d'ouverture. La situation ne sera pas la même après le 1<sup>er</sup> janvier, mais les Britanniques ne doivent pas croire que nous accepterons n'importe quel accord sous prétexte que ce serait mieux que le *no deal*.

Monsieur Kern, vous avez évoqué les projets énergétiques franco-britanniques. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a bien gelé les autorisations de tous les projets impliquant le Royaume-Uni, hormis ceux qui étaient presque finalisés. Nous avons soutenu cette approche, car il convient en premier lieu de déterminer le cadre futur de la relation avec le Royaume-Uni. L'accès au marché énergétique européen est un besoin fondamental pour les Britanniques, encore plus que les enjeux relatifs à la pêche pour nous. Le régulateur prendra donc sa décision au vu du résultat des négociations sur l'accès réciproque au marché de l'énergie.

Monsieur Folliot, j'apprécie votre comparaison sportive. Filons-la : la négociation de l'accord de retrait a été la première mi-temps ; la deuxième est consacrée à l'accord sur la relation future. Le but n'est pas de créer du contentieux, mais de défendre nos intérêts face à un pays qui a fait un choix nous obligeant à une fermeté européenne. Peut-être une troisième mi-temps, en début d'année prochaine, nous permettra-t-elle de nous retrouver sur certains sujets spécifiques, comme les relations stratégiques.

Sur le séjour des citoyens britanniques en France, il est déjà acquis aux termes de l'accord de retrait que ceux qui peuvent justifier de cinq ans de résidence en France avant le Brexit auront droit à un titre de séjour ; ceux qui sont déjà établis, mais depuis moins de cinq ans, auront droit à un titre de séjour provisoire ; ils pourront ensuite obtenir un titre durable. Quant aux Britanniques ayant une résidence secondaire dans notre pays, ils pourraient être dispensés de visa de long séjour – cela dépend des négociations en cours. En tout état de cause, ils seront dispensés de visa pour les séjours de moins de trois mois : nous ne comptons pas nous priver de leur présence.

Concernant l'Écosse, il ne m'appartient pas de m'immiscer dans une affaire de politique intérieure britannique ni de faire des pronostics, même si nous savons l'attachement des Écossais au marché intérieur et à l'Union européenne au sens large.

Madame Guillotin, concernant l'état de préparation de nos douanes, j'ai été tout à l'heure imprécis sur les chiffres : 700 douaniers ont été recrutés, et 320 vétérinaires. Nous sommes bien préparés. Olivier Dussopt s'est rendu à Boulogne-sur-Mer pour s'assurer du dispositif et des tests seront conduits dans les prochaines semaines pour s'assurer de sa robustesse.

Quant aux questions de coordination relatives à la sécurité sociale, elles sont encore en cours de négociation. Celle-ci a avancé, mais rien n'est agréé tant que tout n'est pas agréé ; je ne pourrai donc pas vous offrir un état des lieux précis avant au moins une dizaine de jours.

Monsieur Haye, pourriez-vous me rappeler le dernier point de votre question ?

**M. Ludovic Haye.** – Je faisais remarquer que le Royaume-Uni n'avait pas joué de rôle moteur dans la politique de sécurité et de défense commune avant le référendum de 2016, mais qu'ils semblent depuis lors beaucoup plus engagés sur ce sujet. Les Britanniques se sentent plus isolés depuis l'élection de Donald Trump. N'est-ce pas un argument majeur pour la conclusion d'un accord ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – C'est un des domaines que les Britanniques n'ont pas souhaité intégrer dans la négociation actuelle, mais que nous approfondissons de manière bilatérale. Il y a une forme de paradoxe : les Britanniques sont plus allants aujourd'hui pour certaines coopérations stratégiques avec l'UE. Pour ne pas perdre le Royaume-Uni à cet égard, le Président de la République a lancé dès septembre 2017 l'Initiative européenne d'intervention, format souple de coopération sans institutionnalisation. C'est un moyen de rester ensemble pour l'analyse des menaces stratégiques ; peut-être demain y aura-t-il des coopérations capacitaires. Je crois que le Royaume-Uni restera européen à cet égard. On le voit déjà dans les positions prises sur la question iranienne ; le Royaume-Uni s'est aussi associé, de fait, aux mesures européennes sur la Biélorussie. Nous devons essayer, sans sacrifier notre autonomie de décision, de maintenir le Royaume-Uni dans un format de coopération stratégique européenne.

**M. Ludovic Haye.** – N'y a-t-il pas un risque d'Union européenne à la carte ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – C'est bien pourquoi nous sommes aussi vigilants et fermes sur la question des conditions de concurrence équitable. L'Union européenne a pour socle le marché unique, mais aussi nos valeurs politiques, qui ne sont pas négociables. Si un État tiers veut s'associer à ce marché, il doit en respecter les règles, mais aussi les valeurs. Si ce socle est solide, un degré de différenciation ne me choque pas : il existe déjà dans les accords de Schengen, ou encore dans le programme Erasmus, qui sont des formes de coopération *ad hoc*. Sinon, on obtient ce qui, honnêtement, se voit parfois au sein même de l'Union européenne : la solidarité européenne sans l'État de droit, par exemple.

Présidence de M. Olivier Cadic, vice-président

**Mme Catherine Fournier.** – L'Eurostar est bien au cœur de la relation économique avec le Royaume-Uni. Nous avons une gare à la frontière de l'espace Schengen et, désormais, de l'Union européenne : la gare de Calais-Fréthun, qui constitue un vrai vecteur économique. Si l'Eurostar s'arrête à Ebbsfleet et Ashford, peut-on convenir qu'il s'arrêtera aussi à cette gare ?

Une conséquence majeure du Brexit est la fin de la primauté du droit européen de la concurrence sur celui du Royaume-Uni, notamment pour les opérateurs britanniques intervenant sur le marché intérieur. Comment se déroule la négociation sur ce sujet ? Que se passera-t-il en l'absence d'accord ?

D'après M. Ivan Rogers, ancien ambassadeur britannique auprès de l'Union européenne, plusieurs responsables européens estiment que M. Johnson scrute l'élection présidentielle américaine avant de poursuivre les négociations avec l'UE. Pensez-vous que cette élection aura un impact sur les négociations ? Quels scénarios prévoir ?

**Mme Laurence Harribey.** – Pourriez-vous évoquer plus précisément la protection des données personnelles ? Où ce dossier en est-il ? Un accord d'adéquation avec le Royaume-Uni peut-il être envisagé ? Le transfert de données sera soumis aux outils du règlement général sur la protection des données (RGPD) à compter du 1<sup>er</sup> janvier, à moins que la Commission considère que le Royaume-Uni garantit un niveau de protection adéquat et qu'un accord soit conclu, sur le modèle du *Privacy Shield* avec les États-Unis.

**Mme Pascale Gruny.** – Où en est le projet de *land bridge*, qui doit permettre aux poids lourds de circuler sans formalités douanières entre la République d'Irlande et la France *via* le Royaume-Uni ?

Par ailleurs, si des ports francs étaient mis en place, nous souhaiterions savoir sous quelles conditions et avec quelles contreparties.

**M. Didier Marie.** – Je suis confronté aux inquiétudes de nombreux pêcheurs artisanaux. Le refus européen de négociations annuelles sur les droits d'accès et les quotas est une très bonne chose, mais pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura pas d'accord séparé sur la pêche ? Des différences d'appréciation entre États membres semblent exister à ce sujet.

Par ailleurs, qu'en est-il de la reconnaissance par les Britanniques du rôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ?

Boris Johnson a beaucoup mis en avant l'accord commercial qui vient d'être signé entre le Royaume-Uni et le Japon, mais il semble que cet accord permette simplement au Royaume-Uni, pour l'essentiel, de préserver les acquis de l'accord existant entre le Japon et l'UE. Avez-vous des éléments d'analyse de cet accord ? Le Royaume-Uni a-t-il obtenu des concessions particulières qui nécessiteraient une vigilance spécifique de notre part ?

**M. Daniel Gremillet.** – Ma question porte sur les échanges agricoles entre le Royaume-Uni et l'Europe. Hier soir, par un vote unanime, le Sénat a adopté un texte prévoyant que l'ensemble des productions offertes à la vente sur notre territoire devront correspondre aux exigences de la réglementation française. Aujourd'hui, lors de la séance aux questions d'actualité au Gouvernement, M. le ministre de l'agriculture a déclaré que, pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, les États membres ont une position commune sur le conditionnement du versement d'une portion des aides de la politique agricole commune à des mesures environnementales. Dans quel contexte les futurs échanges entre le Royaume-Uni et l'UE se feront-ils, compte tenu de cette position très forte prise au niveau communautaire ?

**Mme Gisèle Jourda.** – En ces temps troublés, la coopération policière et judiciaire représente un enjeu prégnant. Le Brexit remet en cause les politiques nouées autour d'Europol et Eurojust. Le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne sont remis en question. On sait combien on a eu de mal à obtenir la participation des Britanniques à ces politiques. Où en est-on ? Les systèmes d'information sont-ils débranchés ? Comment sont traitées ces questions dans les négociations ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – Madame Fournier, sur l'arrêt de l'Eurostar à Calais-Fréthun, je ne suis pas en mesure de vous dire si nous pourrions donner droit à cette demande, mais j'en prends note et je m'engage à la relayer auprès de mon collègue des transports et de l'opérateur concerné.

En ce qui concerne le rôle des élections américaines dans l'attitude britannique, il ne nous appartient pas de nous immiscer dans cette relation du grand large, mais le Royaume-Uni se rend compte en cette matière qu'il est peut-être plus européen qu'il ne le pensait et que son opinion est sensible aux questions de qualité alimentaire, d'environnement et de santé. Justement, un point soulevé lors des négociations commerciales entre ces deux pays était la reconnaissance mutuelle des standards alimentaires et le respect des normes ; pour l'instant, ces négociations semblent avoir peu progressé. Les États-Unis seront vigilants – Joe Biden l'a dit, mais je pense que Donald Trump le pense également – au respect par les Britanniques de leurs engagements ; Nancy Pelosi et d'autres personnalités américaines ont dit ne pas vouloir signer d'accord commercial avec un pays qui ne respecte pas ses engagements internationaux.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons éviter les réexportations sans vérification du respect initial de nos standards dans les procédés de production. C'est ce sur quoi nous devons être vigilants, si un accord commercial est conclu entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

L'accord commercial conclu entre le Japon et le Royaume-Uni est un bon exemple, monsieur Marie. En effet, selon nos informations, cet accord est, à 99 %, voire davantage, le décalque de l'accord signé entre l'Union européenne et le Japon ; sans cela, il n'aurait pu être négocié dans ces délais... C'est donc évident, la souveraineté est loin d'être mieux protégée en n'étant que nationale. J'en suis convaincu, si l'accord entre l'Union européenne et le Japon n'avait pas été préalablement conclu, les Britanniques seraient encore en train de négocier avec le Japon et l'accord leur serait probablement moins favorable. L'Europe n'est pas parfaite, sans doute, mais c'est la première puissance commerciale mondiale et elle pèse plus dans les négociations commerciales qu'une économie nationale, si importante soit elle, engagée dans une négociation bilatérale.

Madame Harribey, la question de la protection des données personnelles est très importante. Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, les Britanniques respecteront les mêmes règles que les nôtres, mais nous garderons un levier unilatéral et, si les Britanniques dégradaient, dans les mois qui suivent, leurs standards par rapport au RGPD, nous réévaluerions nos contreparties. Du reste, si nous négligions de le faire – vous avez cité le *Privacy Shield*, qui a succédé au *Safe Harbour*, dans le cadre de la protection des données personnelles entre l'Union et les États-Unis –, la Cour de justice de l'Union européenne nous imposerait un nouveau cadre de protection de nos données avant tout nouveau transfert. Les institutions européennes vérifient scrupuleusement le respect de nos standards et cela s'appliquera si l'on soupçonne un *dumping* britannique en la matière.

Madame Gruny, votre question portait sur notre relation avec l'Irlande et en particulier sur la question du *land bridge*. Nous avons la garantie que les transferts de marchandises transitant par le Royaume-Uni, mais ne relevant que d'un mouvement Irlande-France, seront considérés comme une circulation au sein du marché intérieur. Nous préserverons ce *land bridge*.

Sur les contreparties des ports francs, il n'y a rien de tangible pour l'instant, ce n'est qu'une alerte. Il y a effectivement des risques de désalignement ou de *dumping*

britannique dans plusieurs domaines. Je ne crois pas à un « Singapour-sur-Tamise », à un *dumping* généralisé, parce que ce n'est pas, au fond, le modèle européen des Britanniques et que l'on construit une relation commerciale dans la durée, mais nous devons nous préparer à des actions ciblées de *dumping* dans tel ou tel domaine, moins encadrés que la finance : chimie, industrie automobile ou autres.

Monsieur Marie, il n'y aura pas d'accord séparé sur la pêche et il ne peut y en avoir un ; ce serait trop facile. Nous ne céderons pas à la technique du salami, c'est très clair pour nous et ça l'est maintenant pour les Vingt-Sept. Nous n'accepterons pas un accord séparé – ni un accord conclu à part, ni le fait de considérer la pêche comme une variable d'ajustement – et ce n'est pas non plus l'optique de Michel Barnier. Ce dernier a été très clair à l'égard des Britanniques : il ne négociera pas la question de la pêche à la dernière heure de la dernière nuit, ce qui reviendrait à un accord séparé. La question de la pêche a donc été abordée lors des négociations de cette semaine afin de ne pas isoler cette question. Cela dit, je prends note de votre vigilance, qui nous aide, car nous pouvons en faire état auprès du négociateur. Pour l'instant, la fermeté et l'unité ont été exemplaires ; il faut les maintenir jusqu'au bout, il faut tenir bon.

Vous avez également évoqué le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Ce point de difficulté était, pour le Royaume-Uni, plus symbolique qu'autre chose, mais ce qui compte pour nous, c'est l'efficacité ; on doit pouvoir vérifier le respect des règles, notamment en matière d'aides d'État, et sanctionner les manquements. La Cour est compétente pour l'application de l'accord de retrait ; pour les relations futures, le négociateur explore des solutions permettant de garantir l'application de notre niveau d'exigence réglementaire.

Vous posez la question du respect de nos normes en matière agricole, monsieur Gremillet ; cela vaut d'ailleurs tant pour nos relations avec le Royaume-Uni que dans le cadre du CETA ou du Mercosur, même si c'est encore plus important à l'égard des Britanniques, avec qui nos échanges agricoles sont dix fois plus importants qu'avec le Canada. On arrive assez bien à assurer le respect de nos normes sanitaires et environnementales – aucun produit n'entre en Union européenne s'il ne respecte nos normes alimentaires – ; en revanche, on a encore du mal à reconstituer, techniquement, les procédés de production, qui peuvent présenter un avantage comparatif. C'est au travers de règles unilatérales que nous lutterons efficacement contre le *dumping* et les subventions.

Vous avez souligné le rôle du ministre Julien Denormandie pour le verdissement de la politique agricole commune (PAC) à Luxembourg, la semaine dernière. Les écorégimes sont un facteur important de verdissement équitable : non seulement le seuil est ambitieux - au moins 20 % des dépenses du premier pilier de la PAC –, mais il est obligatoire, aucun pays ne peut s'en abstenir. Sans cela, nous sommes vertueux seuls et ce n'est ni efficace ni équitable.

Madame Jourda, la coopération judiciaire et policière est effectivement un enjeu prioritaire de la négociation. Je ne sais où nous aboutirons, mais ce serait dans l'intérêt de tous que les Britanniques gardent l'accès à certains de nos outils ou bases de données en matière de renseignement, de protection des frontières et de coopération judiciaire et policière. Néanmoins, nous devons aussi protéger l'autonomie européenne ; le Royaume-Uni ne doit pas pouvoir accéder, en tant qu'État tiers, à toutes les informations injectées dans les outils.

Sur le mandat d'arrêt européen, les Britanniques sont plus fermés ; nous souhaiterions en garder le principe, au travers de cet outil ou d'un autre. On l'a vu en matière

terroriste, ce dispositif a permis d'accélérer de plusieurs années le transfèrement de certaines personnes. Le Royaume-Uni en fait un enjeu de souveraineté, mais il est dans l'intérêt de tous de préserver une coopération en la matière, car cela fonctionne dans les deux sens.

**M. Alain Cadec, président.** – Je vous remercie de la qualité de vos réponses. Il s'agit d'un dossier compliqué ; on se trouve dans la période critique, où tout se joue, et nous avons des inquiétudes sur le résultat de ces ultimes négociations. Le Royaume-Uni joue la montre, c'est difficile. La décision finale appartiendra aux Vingt-Sept ; ce n'est pas un accord bilatéral avec la France. Or celle-ci est plus concernée dans certains domaines, comme la pêche.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – Pour que cet accord, y compris sur la pêche, soit accepté, il faudra l'unanimité ; je ne souhaite pas que la France adopte une posture de blocage, mais son accord est requis. Je comprends votre préoccupation et elle nous aide à exprimer ces préoccupations collectives. Les pays ne sont pas tous pêcheurs, mais tous sont solidaires. Par ailleurs, il faut dire à nos pêcheurs que c'est l'Europe qui les défend.

**M. Olivier Cadic, président.** – Nous sommes heureux d'apprendre qu'un accord est encore possible, car l'absence d'accord serait la pire des situations et nous espérons que la défense ne pâtira pas trop du Brexit. Nous sommes unis à vos côtés pour cette dernière ligne droite.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** – Ce message aide notre négociateur à défendre nos priorités européennes. Nous tirons deux leçons : le Brexit ne crée pas, pour le Royaume-Uni, de valeur ajoutée, ce qui montre l'apport de la coopération européenne ; en outre, il a constitué un test, réussi jusqu'à présent – mais tout est encore possible –, pour démontrer la capacité de l'Union européenne à défendre, enfin, ses intérêts.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

La réunion est close à 18 h 20.

**Mardi 3 novembre 2020**

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

*La réunion est ouverte à 17 h 45.*

### **Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères**

**M. Christian Cambon, président.** – Je souhaitais d'abord vous informer que, le groupe Écologiste-Solidarité et Territoires (GEST) ayant demandé le retour à la procédure normale, la convention avec l'Inde sur le trafic de stupéfiants sera examinée en séance le 4 novembre, avec des interventions du rapporteur et des groupes. Je remercie chacun de sa mobilisation.

Monsieur le ministre, je suis heureux de vous accueillir pour une audition budgétaire sur les moyens de votre ministère pour 2021.

Élément de satisfaction, les crédits du ministère de l'Europe et des affaires étrangères augmentent de 8 %, hausse qui recouvre deux mouvements opposés : l'augmentation importante, de 16 %, des moyens de l'aide publique au développement (APD) et celle, peut-être trop modérée au regard des enjeux, de l'action extérieure de l'État, de 2 %.

S'agissant de l'aide publique au développement, nos questionnements sur la réalité du pilotage politique de l'opérateur Agence française de développement (AFD) ne sont pas apaisés – je vous ai d'ailleurs interrogé la semaine dernière lors des questions d'actualité au Gouvernement sur les prêts accordés à la Turquie – compte tenu de sa croissance, de l'éclatement de ses tutelles et de la disproportion croissante de leurs moyens respectifs.

La trajectoire susceptible de conduire au 0,55 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement demanderait une augmentation encore très importante des crédits l'année prochaine : est-ce réaliste dans le contexte budgétaire que nous connaissons, caractérisé par l'accroissement du niveau d'endettement en réponse à la pandémie ? Quand pourrons-nous enfin débattre de cette trajectoire financière, des grandes orientations, de la répartition entre aide bi- et multilatérale, de l'évaluation et de l'avenir d'Expertise France ? Quand sera déposé le projet de loi de programmation relatif à la politique d'aide publique au développement et à la lutte contre les inégalités mondiales ?

Concernant les moyens du réseau diplomatique, les économies prévues par le programme Action publique 2022 marquent le pas, sous l'effet de la pandémie. N'avons-nous pas été imprudents, comme le souligne notre commission depuis des années, de fragiliser notre réseau qui n'a pu faire face aux défis liés au coronavirus qu'au prix de l'engagement sans faille des personnels que je salue ?

La crise politique s'ajoute à la crise sanitaire ; les appels au boycott se multiplient. L'affaire des caricatures a mis en danger nos concitoyens sur toutes nos emprises dans le monde musulman. Nous avons bien sûr une pensée pour le vigile du consulat français à Jeddah blessé le 29 octobre dernier et, au-delà, pour tous nos diplomates : je rappelle que 50 000 personnes manifestaient hier devant notre ambassade à Dacca, au Bangladesh, sans parler de l'Indonésie, du Pakistan... Nous sommes très inquiets. Quels moyens seront consacrés à la protection de notre personnel diplomatique ?

Par ailleurs, comment rendre crédible le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et ses objectifs très ambitieux, puisqu'il s'agit de doubler le nombre d'élèves d'ici à 2030, si la sécurité des élèves et des enseignants n'est pas assurée ?

Sur ces sujets graves, nous vous écouterons avec attention.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** – Je ne reviendrai pas sur le tour d'horizon de la brutalité du monde que nous avons fait il y a quinze jours, bien que, depuis, les épreuves se soient malheureusement ajoutées aux épreuves. La plus grande vigilance s'impose s'agissant de la sécurité des Français vivant à l'étranger ; ma préoccupation pour que nos compatriotes fassent preuve de prudence et que nos implantations soient sécurisées est permanente. Nous portons une attention particulière aux incidents pouvant affecter des Français et aux manifestations. En lien avec les autorités locales, nous veillons à la sécurité de nos concitoyens et de nos sites. Malgré des manifestations, la situation semble contrôlée. Souvenons-nous toutefois de l'incident impliquant un vigile du consulat de Jeddah et de celui qui est survenu à Alexandrie. Nos ambassadeurs font le nécessaire pour que soient suivies les consignes de sécurité et, dans les



établissements scolaires, la rentrée s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Il convient, cependant, de ne pas baisser la garde.

Effectivement, le budget de mon ministère enregistre une augmentation de 8 % par rapport à 2020, où il avait déjà crû de 3 %. La progression des crédits, indispensable à une diplomatie forte, se poursuit. Nos moyens s'élèvent à 5,411 milliards d'euros, soit une augmentation de 411 millions d'euros. Ils se partagent en deux missions : « Action extérieure de l'État », dotée de 2,93 milliards d'euros en progression de 2 %, et « Aide publique au développement » dont le programme 209, avec 2,48 milliards d'euros, affiche une progression de 16 %. Il s'agit donc d'une amélioration quantitative et qualitative, qui devrait apaiser une partie de vos inquiétudes.

Le budget de 2021 traduit cinq orientations majeures de notre politique. D'abord, les nouveaux moyens accordés à l'action extérieure de l'État devront permettre d'en renforcer l'efficacité. Pour la première fois depuis vingt ans, les effectifs du ministère seront stabilisés à un plafond de 13 563 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Nécessité fait loi : cette mesure signe la fin de l'hémorragie et le début du redressement.

Nous avons tous en mémoire la mobilisation sans faille de nos agents, à Paris comme dans les postes, lors de la première vague de l'épidémie. Ils ont permis le retour sur le territoire national de 370 000 Français et apporté un soutien sanitaire, éducatif et social aux communautés françaises à l'étranger. Dans le cadre de ce budget, la valeur de leur engagement a été reconnue. En 2021, la masse salariale représentera 1,159 milliard d'euros, soit une augmentation de 15 millions d'euros, dont 11 millions consacrés au mécanisme créé l'année dernière pour corriger les effets de l'inflation et du change et garantir ainsi le pouvoir d'achat des agents du ministère à l'étranger – cela permet davantage de lisibilité et de transparence – et 4,3 millions d'euros notamment pour la revalorisation, réclamée depuis longtemps, des agents de droit local.

La stabilisation des effectifs s'accompagne d'un renforcement des moyens de fonctionnement des services centraux et des postes à hauteur de 46 millions d'euros sur trois volets essentiels. D'abord, la politique immobilière du ministère voit ses ressources augmenter. Avec le compte d'affectation spéciale (CAS) 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », qui permettait le financement des opérations immobilières par le produit des ventes, nous nous trouvions, sauf à nous séparer de biens symboliques de notre patrimoine et chers à l'image de la France, dans une impasse. Nous revenons donc à une budgétisation de nos engagements immobiliers pour lesquels les moyens augmentent de 33 %. Au surplus, 28 millions d'euros demeurant sur le compte d'affectation spéciale s'ajoutent aux 107 millions affectés aux opérations immobilières du ministère. Rappelons, par ailleurs, qu'en 2020 nous avons déjà obtenu le retour à 100% des droits sur les produits de cessions sur le compte d'affectation spéciale 723.

Ensuite, les moyens destinés à la sécurité des postes à l'étranger augmentent de 7,4 millions d'euros, afin d'achever la mise en œuvre du plan quadriennal de sécurisation en 2021 s'agissant des ambassades et en 2022 pour les établissements scolaires. À cet effet, un rebasage de 9 millions d'euros de la subvention de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est aussi prévu en 2021. Nous arriverons ainsi au terme de ce plan de renforcement de notre dispositif de sécurité. Déjà, la totalité de nos emprises dans les pays en crise a été renforcée en fonction des recommandations établies par les spécialistes du ministère.

Enfin, les crédits destinés à la numérisation de nos activités enregistrent une hausse de 9 millions d'euros, pour atteindre 49,5 millions d'euros, soit une augmentation de 22 %, afin de répondre aux besoins sécuritaires – contrer les attaques – ainsi que techniques – renforcer les outils de communication des agents – et d'accélérer la modernisation des services aux usagers, notamment pour simplifier les démarches administratives. Un plan pluriannuel doté de 13 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) y contribue.

La deuxième orientation de notre politique concerne la poursuite de notre engagement en faveur de la préservation de la paix, du règlement des crises et de la défense du multilatéralisme. Les deux tiers du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » y sont consacrés avec 718 millions d'euros de contribution aux organismes européens et internationaux. Les trois quarts de nos contributions internationales bénéficient à l'Organisation des Nations unies (ONU), dont 294 millions d'euros sont affectés aux opérations de maintien de la paix. Le renforcement de l'euro face au dollar a dégagé une marge nous permettant d'accroître nos participations à certaines organisations, à l'instar de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ou du Fonds de consolidation de la paix rattaché à l'ONU dont le département des opérations de paix est dirigé par notre compatriote Jean-Pierre Lacroix.

Notre troisième priorité porte sur le renforcement de l'action consulaire pour quatre millions de Français vivant à l'étranger. Hors dépenses de personnel, le budget qui y est destiné reste stable, après l'effort engagé en juillet 2020 à hauteur de 200 millions d'euros pour apporter un appui social et éducatif à nos compatriotes : 50 millions d'euros pour les secours de solidarité, 50 millions d'euros supplémentaires pour les bourses scolaires, 50 millions d'euros pour les familles ayant choisi l'enseignement français et 50 millions d'euros d'avances de l'Agence France Trésor pour soutenir les établissements scolaires. Une partie de ces sommes, en cours de consommation, va être reportée sur l'année 2021. L'aide sociale augmente de 17 %, pour atteindre 20 millions d'euros, afin de soutenir les communautés françaises et de répondre aux incertitudes économiques liées à la crise.

Dans le cadre de l'action consulaire, nous prévoyons de mettre en œuvre le vote par Internet pour les élections consulaires de mai 2021, d'installer, après un report d'un an dû à la crise, le service France consulaire, de mettre en place le registre de l'état civil électronique et de poursuivre le projet France-Visas.

Notre quatrième priorité concerne la diplomatie d'influence dans un contexte d'intensification de la compétition internationale ; elle est portée par le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». À mon arrivée, j'ai veillé à la stabilisation de ce qui constituait auparavant une variable d'ajustement. En 2021, 645 millions d'euros y seront consacrés, soit 3 millions d'euros de plus qu'en 2020, pour soutenir trois priorités : la promotion de la langue française et de l'enseignement du français, le rayonnement culturel et artistique de la France grâce à l'exportation de nos industries culturelles et créatives, et les partenariats universitaires et scientifiques. Il s'agit d'attirer des talents étrangers en France, mais également d'installer des projets universitaires, en particulier en Afrique. Je pense notamment à l'université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée et aux universités de Dakar et de Yamoussoukro. Par ailleurs, l'effort de renforcement des capacités numériques se poursuivra à hauteur de 3 millions d'euros, avec le soutien de l'Institut français de Paris et la fondation Alliance française.

S'agissant des opérateurs, l'AEFE est dotée de 417,6 millions d'euros, dont 9 millions d'euros supplémentaires destinés à la sécurisation des établissements et

24,6 millions d'euros engagés au titre de 2020 et, bien évidemment, maintenus pour accompagner le développement maîtrisé du réseau. Malgré la crise, quinze nouveaux établissements ont été homologués cette année. Quelque 105 millions d'euros bénéficieront aux bourses scolaires, auxquels s'ajoute un droit de tirage sur les 50 millions d'euros d'aide exceptionnelle votée cet été.

Les crédits versés à Campus France et à l'Institut français sont maintenus, malgré la réduction de 6 millions d'euros, à 58 millions d'euros, pour les bourses destinées aux étudiants étrangers, moins nombreux en raison de la crise sanitaire. Cette somme sera augmentée en fonction des besoins les années suivantes.

Atout France bénéficie pour sa part d'une subvention de 28,7 millions d'euros, après avoir reçu un soutien de 5 millions d'euros cet été pour développer une campagne de promotion. De fait, face aux difficultés du secteur du tourisme, l'opérateur sera à la manœuvre, le moment venu, pour promouvoir nos destinations.

Enfin, l'effort apparaît soutenu en faveur de l'aide publique au développement, notre cinquième priorité, qui émerge aux programmes 209 « Aide économique et financière au développement et solidarité à l'égard des pays en développement », en augmentation de 344 millions d'euros soit 17 %, et 110 « Aide économique et financière au développement » géré par le ministère de l'économie et des finances. En outre, le programme 365 a été créé, afin de doter l'AFD de 953 millions d'euros en capital pour, notamment, lui permettre d'assurer son activité de prêt dans le respect de la réglementation bancaire. S'agissant du programme 209, la trajectoire de financement poursuit son ascension afin d'atteindre l'objectif de 0,55 % du RNB en 2022.

Je vous informe, par ailleurs, que le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales sera présenté en conseil des ministres dans le courant du mois de novembre.

**M. Christian Cambon, président.** – De cette année ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Absolument ! Vous le savez, ce texte a été handicapé par la crise sanitaire... Il devait passer en mars dernier devant le conseil des ministres.

Nous souhaitons renforcer la composante bilatérale de notre aide publique au développement en augmentant de 154 millions d'euros les crédits de l'AFD destinés à l'aide projet. Ils atteindront ainsi un montant supérieur à la somme versée au Fonds européen de développement (FED). Les subventions versées par l'AFD à des organisations internationales augmenteront également et le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), à la main des ambassadeurs, sera doté de 10 millions d'euros supplémentaires. L'aide humanitaire devrait, pour sa part, atteindre 500 millions d'euros en 2022. Nous revenons de loin... Déjà, en 2021, elle s'établit à 329 millions d'euros grâce à une augmentation de 82,4 millions d'euros de son enveloppe. Enfin, les crédits de la coopération décentralisée demeurent stables à 11,5 millions d'euros, en raison de la crise sanitaire et des élections municipales. Ils poursuivront ensuite leur ascension.

Concernant la composante multilatérale de l'aide au développement, la France accroît ses contributions volontaires, dont une augmentation de 50 millions d'euros à l'ONU, en faveur de trois priorités : les questions humanitaires, notamment l'action du bureau de

coordination humanitaire en Syrie, les biens publics mondiaux – la santé avec le Fonds mondial de lutte contre le sida et une contribution exceptionnelle à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'éducation et le climat en abondant le Fonds vert pour le climat auquel notre contribution s'établira à 1,55 milliard d'euros – et les droits de l'Homme, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes avec l'accueil du Forum Génération Égalité organisé avec le Mexique en 2021 et l'engagement pris au G7 de Biarritz de soutenir des projets comme celui en faveur de l'entrepreneuriat féminin en Afrique ou le soutien aux victimes de violences sexuelles dans les conflits.

En 2021, la Francophonie sera à l'honneur : nous célébrerons, avec un an de retard en raison de la pandémie, le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en Tunisie.

Notre aide publique au développement s'inscrit enfin dans une logique européenne. D'ailleurs, un tiers des crédits du programme 209 alimente le FED, qui œuvre dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, du développement durable ou encore de l'intégration économique des pays signataires de la convention de Lomé. Il s'agit du deuxième poste budgétaire du programme. Le FED, dont la France est deuxième contributeur, sera intégré, pour la période 2021-2027, dans l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale, le NDICI.

Selon les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France consacrait 0,44 % de son produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement en 2019, contre 0,37 % précédemment. Cette proportion atteindra 0,56 % en 2020 et 0,69 % en 2021 grâce à l'annulation de la dette soudanaise et, mécaniquement, à la réduction du PIB en raison de la crise.

L'objectif reste à 0,55 % en 2022. Ces chiffres seront annexés au projet de loi de programmation.

S'agissant du pilotage politique de l'AFD, j'ai, en séance publique, pris des engagements. Ainsi, j'ai réactivé le Conseil d'orientation stratégique, qui rassemble les différents ministères concernés et mis en place, après le débat au Sénat l'an dernier, un comité de pilotage restreint qui se réunit tous les deux mois sous ma présidence, avec la direction de l'AFD et les services du ministère. Cet instrument permet de renforcer la programmation géographique et sectorielle des engagements de l'AFD. La réforme précisera aussi qu'il revient à l'ambassadeur de piloter localement la politique de développement et, en conséquence, d'intervenir en amont des actions menées par l'AFD. À cet effet, un conseil local du développement devra être créé dans chaque poste. Nous sommes donc dans une phase de cohérence de notre action.

**M. Jean-Pierre Grand, co-rapporteur pour avis pour le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».** – Sur la politique immobilière du ministère et la sécurisation des emprises françaises à l'étranger, j'ai de vives inquiétudes.

La sécurisation des emprises françaises à l'étranger a fait l'objet d'un plan exceptionnel, ces deux dernières années, de 100 millions d'euros. Sommes-nous en état de faire face aux menaces et à la montée de l'hostilité qu'affronte notre pays ? Comment évaluez-vous les besoins ? Ils semblent très évolutifs. Vous annoncez, en 2021, 52,2 millions d'euros pour la sécurité des postes, soit une hausse de 7,4 millions d'euros : de nouveaux besoins sont-ils apparus ? La sécurisation de toutes les emprises à l'étranger est essentielle :

les écoles, collèges, lycées, alliances et instituts, tous nos établissements doivent faire l'objet des protections permettant de garantir la sécurité des personnels, enfants et publics accueillis. L'urgence est absolue !

Cela me conduit à évoquer le projet Quai d'Orsay 21, qui me paraît moins raisonnable que jamais face à l'urgence de sécurisation de nos emprises à l'étranger. Pourquoi dépenser 90 millions d'euros pour déménager 150 agents installés aux Invalides ? Ce projet a dérapé en coûts et en délais. Il était au point mort en 2020 avec un avant-projet sommaire qui ne pouvait être validé en l'état compte tenu des dépassements. Le confinement a sans doute ajouté aux retards. En outre, le projet prévoit des espaces sans lumière et aucun lieu de restauration pour le personnel. Est-ce vraiment un axe stratégique pour le ministère ?

Hier, les bijoux du Quai ont été vendus pour un illusoire désendettement de l'État au regard du contexte financier actuel. Aujourd'hui, on vend encore ce qui reste pour financer, sans y parvenir complètement, les mesures de sécurisation. Certains bâtiments à l'étranger ne font pas honneur à la France, avec, parfois, des espaces de travail en sous-sol qui font penser à un atelier de confection au bout du monde. Que fera-t-on demain avec des personnels qui ne se logent plus ou qui louent, dilapidant en dix ans le produit d'une cession ? Il est temps d'oser innover en la matière ! Pourquoi ne pas envisager pour le ministère une approche immobilière plus innovante, comme ont su le faire nos collectivités territoriales en période budgétaire contrainte ?

**M. André Gattolin, co-rapporteur pour avis pour le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».** – Je souhaite vous interroger sur les contributions européennes et internationales du programme 105.

Les efforts déployés en vue de la diminution du coût des opérations de maintien de la paix, la réduction de la quote-part française dans les organisations internationales et une intelligente gestion du risque de change portent leurs fruits : le poids des contributions internationales diminue un peu dans le programme 105. Elles représentent désormais un peu moins de 37 % des crédits, contre encore 40 % au début du quinquennat. La marge de pilotage des dépenses du programme ainsi regagnée est faible, mais représente un progrès.

Cette année, vous nous annoncez une très faible progression de 1,4 million d'euros des contributions européennes et internationales qui s'établissent à 718 millions d'euros. Cette relative stabilité dissimule, toutefois, l'amorce d'une politique volontariste. En effet, elle est le résultat d'une mesure d'économie de 16 millions d'euros grâce au renchérissement de l'euro face au dollar et d'une mesure de dépense nouvelle de 17,2 millions d'euros sur les contributions volontaires du programme 105.

J'y vois la décision d'affirmer l'engagement français en faveur du multilatéralisme. Cette mesure de dépense nouvelle est-elle exceptionnelle ou représente-t-elle l'amorce d'une politique volontariste de restauration de notre influence au cœur du multilatéralisme ?

À quelles contributions internationales sont dédiés ces 17,2 millions d'euros supplémentaires ? Quel effet auront-ils sur le rang de contributeur de la France dans les institutions concernées ? J'ai été étonné d'apprendre que la France était, devant l'Allemagne, le premier contributeur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Quel serait l'effet d'un changement de gouvernance aux États-Unis à l'OMS ou dans une autre instance ?

**M. Ronan Le Gleut, co-rapporteur pour avis pour le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».** – À périmètre constant, les établissements français à l'étranger ont perdu 8 000 élèves, non 3 000 comme évoqué en tenant compte des quatorze nouveaux établissements homologués. Près d'un tiers des établissements a enregistré une baisse d'au moins 5 % de leur effectif. Combien subissent un recul de plus de 10 % et seraient, comme à Pékin ou à Pondichéry, au bord de la fermeture ? Effectivement, quatorze nouveaux établissements ont été homologués en 2020, mais, compte tenu du contexte, le doublement du nombre d'élèves en 2030 doit-il toujours constituer une priorité ?

Alors que 71 emplois titulaires seront remplacés par des contrats locaux en 2021, envisagez-vous de faire fonctionner des établissements sans personnel titulaire qui apporte la vision de l'enseignement à la française ?

Je partage votre analyse quant à la brutalisation des relations internationales, notamment à l'encontre de la France. Vous consacrez 9 millions d'euros à la sécurisation des établissements. Avec la multiplication des manifestations, seront-ils suffisants ?

Enfin, la stabilité des moyens de l'Alliance française et de l'Institut français cache-t-elle un budget de crise ? Aucune structure n'a fermé en 2020, mais la crise a considérablement réduit leur activité et a nécessité un recours aux fonds de roulement. La fongibilité entre les crédits d'intervention et de fonctionnement a été autorisée, tandis que la règle prudentielle des soixante jours était dépassée. Devons-nous craindre des fermetures en 2021 ?

Au nom de mon collègue André Vallini, co-rapporteur pour le programme 185, j'aimerais également vous interroger sur le Liban. Quelle y est la situation de notre réseau ? La diminution du nombre d'élèves et la situation financière des 53 établissements apparaissent inquiétantes. L'explosion du 4 août a-t-elle nécessité des travaux ? Quelle sera la mobilisation du fonds de soutien aux écoles chrétiennes francophones d'Orient récemment créé et de l'Institut français ? Enfin, accueillerons-nous, en solidarité, davantage d'étudiants libanais cette année ?

**M. Guillaume Gontard, co-rapporteur pour le programme 151 « Français de l'étranger et affaires consulaires ».** – Les Français de l'étranger s'inquiètent de la reprise de la crise. Sommes-nous mieux organisés dans le cadre du plan de soutien que lors de la première vague ? Les aides et les bourses seront-elles suffisantes ? Faut-il s'attendre au retour de Français déjà économiquement fragilisés ? Au Royaume-Uni, nos compatriotes rencontrent des difficultés liées au Brexit avec la procédure d'enregistrement dématérialisée nécessaire à l'obtention du statut de résident. Les problèmes constatés en termes d'universalité et d'accès ont-ils été réglés ?

**M. Bruno Sido, co-rapporteur pour le programme 151 « Français de l'étranger et affaires consulaires ».** – La France possède 206 postes consulaires, dont certains, évidemment, dans des pays musulmans. Les propos du Président de la République sur le droit de caricaturer le prophète suscitent de très vives réactions. Je pense aux déclarations de l'ancien premier ministre de Malaisie ou à l'incident survenu à Jeddah notamment. La sécurité de notre personnel et des communautés françaises est-elle assurée ?

**M. Hugues Saury, co-rapporteur pour le programme 209 « Aide économique et financière au développement et solidarité à l'égard des pays en développement ».** – La Cour des comptes a dénoncé, dans un rapport de février 2020, les dysfonctionnements de la

gouvernance de l'ADF et recommandé la mise en place des mécanismes de pilotage, de contrôle et d'évaluation. A-t-elle été suivie ?

L'AFD poursuit une politique active de prêt, tandis que d'autres pays préfèrent une politique de don. Ceci bénéficie d'abord à des États susceptibles de pouvoir rembourser. Dans ce cadre, la France accorde, pour un montant de 400 millions d'euros par an à partir de 2020, des prêts à la Turquie. Compte tenu du contexte, est-il prévu de réviser cet objectif ?

**M. Rachid Temal, co-rapporteur pour le programme 209 « Aide économique et financière au développement et solidarité à l'égard des pays en développement ».** – Je m'inquiète du niveau des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), dont une partie provient de la taxe sur les billets d'avion, dans le contexte actuel d'un recul considérable du transport aérien. Par ailleurs, seule une fraction de la taxe sur les transactions financières est attribuée à l'aide publique au développement. Est-il envisagé de l'augmenter ?

Par ailleurs, un moratoire est-il prévu sur les dettes de pays comme le Cameroun, le Mali ou la République démocratique du Congo (RDC) ? Allons-nous continuer à leur accorder des prêts ?

Je souhaiterais enfin des éléments d'information sur la matrice budgétaire et financière du projet du nouveau siège de l'AFD.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Le compte d'affectation spéciale ne correspondait plus, monsieur Grand, à la réalité, sauf à vendre l'essentiel du patrimoine français à l'étranger. Il fallait donc réactiver un financement budgétaire. Ce sera le cas en 2021, avec 107 millions d'euros destinés aux opérations immobilières. Cette politique est amenée à perdurer pour les 1 800 biens immobiliers dépendants du ministère. Le programme Quai d'Orsay 21 est déjà financé par le compte d'affectation spéciale. Nous avons pris un peu de retard, mais les difficultés sont désormais réglées et le permis de construire devrait être accordé mi-2021. Nous sommes désormais dans une phase opérationnelle.

Nous consacrons 52,2 millions d'euros aux mesures de sécurité : contrats de gardiennage et sécurité passive notamment. Le plan applicable aux pays en crise est en cours d'achèvement ; il aboutira en 2022 pour les établissements scolaires. Toutefois, la menace s'étend et, dès lors, nous poursuivrons les travaux pour l'ensemble de nos emprises. Cela représente, pour le ministère, une préoccupation centrale.

Monsieur Gattolin, le différentiel entre l'euro et le dollar nous a effectivement offert des disponibilités pour renforcer notre participation aux organisations multilatérales que nous soutenons particulièrement, à l'instar de l'AIEA et de l'OIAC par exemple.

Monsieur Le Gleut, je maintiens l'objectif fixé pour 2030, même si nous avons perdu 8 000 élèves en 2020 en raison de la pandémie. Le nombre de nouveaux établissements homologués – dont deux en Tunisie – montre que notre démarche est fondée. Je ne dispose d'aucune information sur les établissements rencontrant une crise majeure au point de devoir fermer. Nous avons beaucoup aidé, avec les bourses, au maintien des effectifs. Concernant la sécurité des établissements, dépensons déjà les 9 millions d'euros dédiés, puis nous verrons. Parfois, les services de l'État ont tendance à ne pas utiliser tous les crédits affectés... Notre objectif pour 2030 ne pourra être atteint qu'avec des agents titulaires pour assurer l'encadrement et la formation et des agents de droit local pour contribuer à la pédagogie. De fait, l'enseignement français à l'étranger n'est pas destiné aux seuls Français. Le nouveau

processus d'homologation des établissements *a priori* est utile : avant, aucun projet n'était lancé, car il fallait attendre deux ans pour être homologué.

Pour répondre à M. Vallini sur le Liban, où je me suis rendu trois fois, nous avons mobilisé 7 millions d'euros pour la reconstruction des établissements touchés par l'explosion ; 4,5 millions pour les établissements de la Mission laïque française ; 5 millions d'euros pour les établissements partenaires et 2 millions d'euros pour les écoles chrétiennes francophones. Je suis de près l'affectation et l'utilisation de ces sommes.

Monsieur Saury, sur l'organisation de l'AFD, nous mettons en œuvre les recommandations de la Cour des comptes et du Sénat. Pour maîtriser les charges d'exploitation, j'ai demandé que soit réduite et maîtrisée la masse salariale. Par ailleurs, notre orientation politique est de faire davantage de dons à destination des dix-neuf pays prioritaires de notre action. Depuis 2017, nos objectifs pour l'aide publique au développement sont clairs : davantage de dons, de bilatéral, d'action des ONG et d'implication des collectivités territoriales. A la Turquie, comme à la Chine, nous n'accordons pas de prêts avantageux, qui sont ceux qui nécessitent des crédits de bonification inscrits sur le programme 110, mais des prêts aux taux du marché qui ne coûtent pas aux contribuables français et qui nous permettent d'orienter les actions financées, en faveur de la lutte contre le changement climatique s'agissant de la Chine par exemple. Il me semble étrange de les considérer comme une aide. Du reste, ils renforcent l'attractivité des entreprises françaises pour remporter des marchés. Nous ne participons, en Turquie, qu'au soutien aux réfugiés syriens dont le financement ne transite pas par les autorités turques et à des aides aux collectivités territoriales qui ne sont pas toutes favorables à M. Erdogan. La France n'octroie ni subvention ni bonification de prêt à la Turquie. La question, pour autant, peut se poser...

Monsieur Temal, il est indispensable, pour l'AFD, de déménager. D'abord, son siège actuel ne permet pas d'accueillir les effectifs d'Expertise France ni de gérer sa propre croissance. Ensuite, l'agence dispose de cinq implantations dans Paris, ce qui n'apparaît guère pratique. Enfin, d'importants travaux de remise aux normes de sécurité sont nécessaires. Le projet, approuvé par le conseil d'administration de l'agence en janvier 2020, est placé sous le contrôle rigoureux de la direction de l'immobilier de l'État. Son financement, en outre, ne mobilise pas les moyens de l'État. Vous serez associés au choix du lieu où 10 000 mètres carrés supplémentaires seront disponibles.

**M. Christian Cambon, président.** – Il s'agirait de 50 000 mètres carrés, dont 10 000 pourront être vendus.

**M. Rachid Temal, co-rapporteur.** – Nous nous interrogeons sur les différents étages de l'opération.

**M. Christian Cambon, président.** – Nous aurions effectivement pu envisager un projet de dimension plus ajustée...

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Ce n'est pas le projet qui a été retenu.

S'agissant du moratoire sur les dettes qui a été décidé par le G20 sur proposition du Président de la République, il est en cours de mise en œuvre.

S'agissant enfin du FSD et de son financement par la taxe de solidarité sur les billets d'avion, nous avons obtenu la compensation rendue nécessaire en 2020 en raison des



difficultés rencontrées par les compagnies aériennes et recommencerons en 2021 si la crise se poursuit.

**M. Jean-Noël Guérini.** – J’aurais aimé vous parler de l’Arménie, mais il me faut respecter l’ordre du jour... Pourquoi ne prévoyez-vous pas de reconduire les mesures de soutien à l’enseignement français à l’étranger affecté par la crise, votées en loi de finances rectificative ? Par ailleurs, l’influence étant indissociable de la puissance, quels nouveaux outils envisagez-vous pour l’action de la France à l’étranger ?

**M. Gilbert Roger.** – Vous avez évoqué l’organisation des élections consulaires. Il semblerait que des consulats souhaitent réduire le nombre de bureaux de vote, notamment en Belgique où la moitié d’entre eux serait supprimée. Comment s’assurer que ces élections se déroulent dans des conditions satisfaisantes, alors que le développement du vote électronique se heurte à la fracture numérique ? Les conseillers consulaires seront-ils associés aux décisions, notamment pour éviter la suppression de bureaux de vote visant uniquement à faciliter l’organisation administrative des opérations ?

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – La stabilisation du budget et des effectifs doit être saluée. Les 105 millions d’euros pour les bourses ont été intégralement dépensés en septembre, contre 70 % de la somme en 2019. Les crédits supplémentaires votés dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 pourront-ils être mobilisés, de même que les 50 millions d’euros d’aide sociale dont seulement un million d’euros a été utilisé ?

Allez-vous poursuivre votre programme Action publique 2022 de suppression de 416 postes sur trois ans ? En 2019, 130 postes ont été supprimés, puis 81 en 2020 et aucun en 2021. Pour atteindre votre objectif, vous devriez donc supprimer 205 postes en 2022, ce qui apparaît considérable.

Enfin, nous sommes assaillis de messages du collectif *Love is not tourism* attirant notre attention sur les couples binationaux non mariés séparés par l’épidémie depuis plusieurs mois et sur les familles dans l’impossibilité de se regrouper, notamment en Algérie. Comment régler cette situation ?

**M. Jacques Le Nay.** – Je vous remercie pour votre présentation budgétaire. Vous avez réduit temporairement, en raison de la crise sanitaire, de 6 millions d’euros le programme de bourses à destination des étudiants étrangers. Crise ou pas, ces crédits sont rarement consommés en intégralité. Comment améliorer le recours à ce dispositif ?

**Mme Vivette Lopez.** – Vous avez demandé aux ambassadeurs de renforcer la sécurité des ambassades, consulats, instituts, alliances et établissements scolaires. Bénéficient-ils à cet effet de l’aide des autorités locales ?

**M. François Bonneau.** – Quelles actions seront déployées grâce aux crédits supplémentaires de la direction numérique de votre ministère ? *Quid* de l’adaptation des contenus culturels des alliances et instituts français ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Monsieur Guérini, les crédits ouverts à hauteur de 200 millions d’euros dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 ont été relativement bien consommés s’agissant des bourses et des aides aux familles. Comme nous nous y étions engagés, nous reporterons sur 2021 les crédits non consommés, quelle que soit l’évolution de l’épidémie. L’aide sociale sera, en outre, augmentée de 17 %.

Les actions menées en matière de diplomatie d'influence viseront trois priorités : la promotion de la langue française, la diffusion des industries culturelles et créatives et les partenariats scientifiques et universitaires.

Monsieur Roger, je ne saurais vous répondre sur les bureaux de vote à Bruxelles. Je vais me renseigner.

**M. Gilbert Roger.** – Bruxelles n'était qu'un exemple. Je souhaite savoir si l'organisation du vote est-elle décidée par le ministère ou par les consulats ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Madame Conway-Mouret, les 105 millions de bourses ne suffisant pas l'an passé, nous les avons complétés. Le dispositif prévu en 2021 – 105 millions d'euros, le reliquat des 50 millions supplémentaires accordés en 2020 et le solde existant de l'AEFE – devrait permettre à répondre aux besoins, n'ayez pas d'inquiétude.

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – Il faudrait anticiper ce report dans le cadre du projet de loi de finances rectificative à venir.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Nous le prévoyons dans le projet de loi de finances pour 2021. Par ailleurs, je vous confirme que le programme de suppression de postes a été abandonné à mon initiative.

Monsieur Le Nay, les crédits non consommés pour les bourses d'étudiants étrangers seront affectés aux instituts français.

Madame Lopez, en matière de sécurité, nous collaborons étroitement avec les autorités locales.

Enfin, madame Conway-Mouret, nous avons délivré près de 800 visas depuis le mois de septembre pour les couples séparés par la pandémie, mais nous ne pouvons agir sans disposer de la preuve d'une relation dans le dossier présenté. Il y aurait, sinon, beaucoup d'amoureux... Le regroupement familial dépend, pour sa part, du ministère de l'intérieur.

**M. Olivier Cadic.** – Pour la première fois depuis vingt ans, les effectifs du ministère ne diminueront pas, tandis que l'immobilier bénéficiera d'une augmentation de crédits de 33 %. Cela doit être salué. Le site de contact France consulaire, doté de 560 000 euros en 2020 et de 500 000 euros en 2021, doit être mis à la disposition des Français de l'étranger vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Quand va-t-il enfin ouvrir ?

Il y a vingt ans, le différentiel entre l'enseignement français et l'enseignement anglo-saxon dans le monde était d'un tiers ; la proportion est désormais d'un sur vingt. Je soutiens donc l'objectif affiché pour 2030. Les effectifs, cependant, n'augmentent toujours que de 2 % par an depuis 2017, soit 24 000 élèves supplémentaires en trois ans. L'avion roule, mais il n'a toujours pas quitté le tarmac... Or, vous prévoyez un nouveau dispositif, moins avantageux, de garantie de l'État, remplaçant le dispositif actuel passant par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (Anefe), pour l'acquisition d'immobilier scolaire, qui rendrait plus difficile le développement souhaité du réseau puisque la quotité garantie passerait de 100% aujourd'hui à 80 ou 90% demain. Par ailleurs, la situation semble critique pour certains remboursements de prêts. Il conviendrait de mobiliser la direction générale du Trésor.

**M. Mickaël Vallet.** – Les retraités de l'étranger ayant effectué leur carrière en France doivent fournir annuellement un certificat de vie, désormais unique. Mais, depuis la crise sanitaire, certains peinent à obtenir une réponse d'Info Retraite lorsqu'ils effectuent une démarche par courrier. La voie postale fonctionne-t-elle encore officiellement ?

**Mme Gisèle Jourda.** – J'ai été très intéressée par votre développement sur la priorité donnée au maintien de la paix et à la contribution européenne, dans une Europe qui traverse de nombreuses interrogations. Pourriez-vous détailler les opérations concernées, en dehors du soutien aux organisations internationales ?

**Mme Joëlle Garriaud-Maylam.** – L'audiovisuel extérieur joue un rôle important en matière de diplomatie d'influence. En 2018, nous avons suggéré une augmentation des moyens de France Médias Monde, que vous avez soutenue. Où en sommes-nous ? Qu'en est-il, par ailleurs, de la situation des alliances françaises ? Enfin, que pensez-vous de l'idée de nommer un médiateur dans l'affaire des couples binationaux et des familles séparés par la crise sanitaire ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Je pense, madame Jourda, aux opérations de maintien de la paix décidées par l'ONU, auxquelles nous participons à hauteur de 300 millions d'euros environ, et au Fonds de consolidation de la paix qui intervient à l'issue d'un conflit pour des actions immédiates de pré-développement, par exemple pour reconstituer l'appareil éducatif.

Votre question est intéressante, monsieur Vallet ; je vais demander à Jean-Baptiste Lemoine de vous répondre.

Monsieur Cadic, le site de contact consulaire ouvrira l'an prochain. Il est effectivement impératif d'augmenter les effectifs d'élèves de l'enseignement français à l'étranger ; il s'agit d'un levier d'influence considérable. Quant au nouveau dispositif de garantie des prêts immobiliers qui vient remplacer celui confié à l'Anefe, je vais le vérifier, mais il restera attractif.

S'agissant du développement multimédia, madame Garriaud-Maylam, je suis favorable au projet, mais, concernant les dépenses de fonctionnement, elles relèvent de la contribution à l'audiovisuel public. Le ministère, toutefois, contribue à des projets spécifiques comme Média Sahel. Enfin, concernant le médiateur, il serait utile de vous rapprocher de Jean-Baptiste Lemoine, car certains cas sont complexes.

**M. Christian Cambon, président.** – Nous vous remercions pour ces précisions et resterons attentifs à la sécurisation de nos postes à l'étranger.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – J'ai demandé aux ambassadeurs de s'en charger prioritairement et de faire preuve de la plus grande vigilance dans les pays à risque. Nous ne rencontrons, sur le sujet, aucune difficulté avec les autorités locales.

**M. Christian Cambon, président.** – Nous attendons désormais avec impatience le projet de loi d'orientation sur le développement. Les commissions des affaires étrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale ont déjà travaillé sur un cahier des charges à l'attention des parlementaires en vue de son examen.

*La réunion est close à 19 heures 40.*



**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES****Lundi 9 novembre 2020**- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -*La réunion est ouverte à 10 h 30.***Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 - Examen des amendements de séance**

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous sommes réunis pour l'examen des amendements déposés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. L'objectif est de terminer l'examen des amendements avant la séance de demain après-midi. Je salue nos collègues qui assistent à notre réunion à distance.

En application de l'article LO.111-3 du code de la sécurité sociale, 142 amendements, qui n'avaient pas d'impact sur les comptes sociaux – gardons à l'esprit qu'il s'agit d'un texte financier –, ont été déclarés irrecevables, parmi lesquels ceux qui ont trait à l'organisation de la santé, aux missions des professionnels de santé, à l'organisation interne des caisses ou de divers organismes, à des impôts n'étant pas affectés à la sécurité sociale, à des prestations n'étant pas financées par la sécurité sociale, ou encore ceux qui demandent des rapports ne portant sur des sujets relevant du champ de la sécurité sociale.

En application de l'article 41 de la Constitution, nous avons également à statuer sur la transmission au président du Sénat de certains amendements ne relevant pas du domaine de la loi : il s'agit des amendements n<sup>os</sup> 824 rectifié *bis*, 327, 826 rectifié *bis*, 87, 523 rectifié *bis*, 631, 86 rectifié *bis*, 346 rectifié, 464 rectifié *bis*, 777 rectifié, 1002, 70 rectifié, 462 rectifié *bis* et 463 rectifié *bis*, soit quatorze amendements, dont quatre du groupe Les Républicains, trois du groupe Les Indépendants - République et Territoires, trois du groupe Union Centriste, deux du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, un du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants et un du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

*La commission demande au Président du Sénat de se prononcer sur l'irrecevabilité des amendements n<sup>os</sup> 824 rectifié *bis*, 327, 826 rectifié *bis*, 87, 523 rectifié *bis*, 631, 86 rectifié *bis*, 346 rectifié, 464 rectifié *bis*, 777 rectifié, 1002, 70 rectifié, 462 rectifié *bis* et 463 rectifié *bis*, en application de l'article 41 de la Constitution.*

**EXAMEN DES AMENDEMENTS DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL*****Article additionnel après l'article 38***

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Le sous-amendement 1060 procède à un ajustement rédactionnel concernant l'intégration des données de santé en vie réelle dans l'évaluation médico-économique des médicaments.

*Le sous-amendement 1060 est adopté.*

**Article 43 D**

*Le sous-amendement de correction 1061 est adopté.*

**Article 15**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement 1062 prévoit, dans le cas d'une impossibilité manifeste de satisfaire l'obligation de déclaration par voie dématérialisée, une possibilité d'un envoi papier. Tout le monde n'a malheureusement pas la possibilité de faire un envoi dématérialisé.

**M. Martin Lévrier.** – Je m'oppose à cet amendement : lorsqu'une alternative est proposée, c'est toujours la possibilité la plus facile qui est choisie.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – C'est une recommandation du Défenseur des droits ; elle me semble recevable.

**Mme Victoire Jasmin.** – Cet amendement, qui prend en compte les difficultés des « zones blanches » de certaines régions, a été adopté au Sénat il y a deux ans, après modification de la commission. Dans son rapport, le Défenseur des droits a pointé les très grandes disparités outre-mer.

*L'amendement 1062 est adopté.*

**Article additionnel après l'article 15**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement 1063 limite la possibilité laissée aux organismes de sécurité sociale de moduler les annulations de réductions de cotisations lorsque le travail dissimulé reste très limité. Il prévoit ainsi d'interdire toute possibilité de moduler la sanction lorsque l'infraction est commise en bande organisée. Par ailleurs, il précise que le plafond de l'activité dissimulée permettant la modulation est le même, quel que soit le nombre de salariés concernés.

*L'amendement 1063 est adopté.*

**Article 18**

*L'amendement de correction 1064 est adopté.*

**EXAMEN D'UNE MOTION**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Mon avis sur l'amendement n° 1057 tendant à opposer la question préalable est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1057 tendant à opposer la question préalable.*

## EXAMEN DES AMENDEMENTS EN SÉANCE

*Article 3*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 963 concerne l'application de la contribution exceptionnelle aux seuls organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) dont le chiffre d'affaires de 2020 est supérieur au chiffre d'affaires de 2019.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 963.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n° 620 rectifié, 700 rectifié et 908 visent à une différenciation dans la contribution exceptionnelle demandée en 2020 aux organismes complémentaires d'assurance maladie en fonction de leur statut. Je rappelle que la baisse des charges des OCAM pendant le confinement n'est pas liée à leur statut, mais à leur activité. C'est la raison pour laquelle on leur demande 1 milliard. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 620 rectifié, 700 rectifié et 908.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis défavorable à l'amendement n° 546, qui vise à diminuer la contribution exceptionnelle des OCAM sur les sommes versées par des entreprises relevant des branches professionnelles de la culture.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 546.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 317 rectifié concerne le financement de la contribution exceptionnelle par les fonds propres des OCAM. Il s'agit de demander aux OCAM de contribuer à l'effort national au regard de la baisse de leurs remboursements.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 317 rectifié.*

*Articles additionnels après l'article 3*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 1055 demande une contribution exceptionnelle des opérateurs de plateforme électronique face à la crise de covid-19. Je propose un avis défavorable à la fois pour des raisons opérationnelles, parce que les plateformes ne sont pas que les GAFAs, et parce que la taxation des géants du numérique fait encore l'objet de négociations notamment au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). On pourra profiter de la discussion sur cet amendement pour demander au Gouvernement de nous dire où on en est au niveau européen puisqu'il s'agit de tenter d'étendre la proposition française à l'ensemble de l'Europe.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1055.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 238 prévoit une majoration de sept points de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) pour les OCAM qui ne proposent pas de mécanisme de tiers payant intégral. J'y suis défavorable. L'amendement n° 66 rectifié propose une variante dans la contribution des OCAM.

**M. Daniel Chasseing.** – L’amendement n° 238, dans le cadre du « 100 % Santé », doit permettre de bénéficier d’un équipement sans reste à charge ; ce qui n’est pas le cas actuellement dans beaucoup de magasins d’optique par exemple.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – On demandera l’avis du Gouvernement, mais nous introduisons des conditions qui peuvent s’appliquer à beaucoup de monde...

**M. Daniel Chasseing.** – Cela concerne principalement les personnes défavorisées. Si, par exemple, on leur fait payer 57 %, elles ne pourront jamais s’équiper.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – On en débattera en séance. Vous avez aussi déposé un autre amendement qui prévoit une augmentation de sept points de la TSA si l’on ne respecte pas les principes du contrat mutualiste, en distinguant la facturation des assureurs en fonction de leur état de santé. Je peux comprendre vos propositions, mais il est à mon sens, compliqué d’établir la distinction entre les uns et les autres.

**M. Bernard Jomier.** – La taxation indiscriminée des OCAM, telle qu’elle a été portée l’année dernière, pose des questions politiques ; il appartient aux parlementaires de les trancher. Un certain nombre d’amendements visant à différencier les OCAM régies par le code des assurances et celles qui sont régies par le code des mutuelles cherchent à introduire des critères de niveau d’engagement dans la solidarité.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J’é mets, dans ce cas, un avis de sagesse. Le Gouvernement donnera son avis, vous pourrez également vous exprimer. Nous entrons, me semble-t-il, dans une complexité qui n’est guère favorable à ce que nous recherchons, c’est-à-dire des ressources supplémentaires.

*La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements n<sup>os</sup> 238, 66 rectifié, ainsi que sur les amendements identiques n<sup>os</sup> 65 rectifié et 232.*

#### **Article 4**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 320 rectifié demande un rapport sur l’attribution de la « prime covid-19 » aux personnels des services d’aide et d’accompagnement à domicile (SAAD). La commission n’a pas beaucoup d’appétence pour les rapports, ce qui ne nous interdit pas de demander des précisions sur le versement de cette prime, car, effectivement, il y a des différences suivant les départements.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 320 rectifié.*

#### **Article 4 bis**

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 638 et 911, ainsi qu’aux amendements n<sup>os</sup> 900 et 244.*



*Articles additionnels après l'article 4 bis*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 120 prévoit de limiter aux structures à but lucratif le plafonnement et la dégressivité de l'exonération de charges pour les aides à domicile. Pourquoi limiter un tel mécanisme à ces seules structures ? Nous solliciterons l'avis du Gouvernement.

**M. René-Paul Savary.** – Précisément, il ne s'agit pas de « limiter », mais de loger toutes les structures à la même enseigne. Un abattement de 27 % existe pour l'embauche de ces personnes, qui est appliqué dans certaines structures, alors que d'autres n'en bénéficient pas. Il s'agit au contraire d'une régularisation.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ce n'est pas ce qui ressort de l'objet de cet amendement. Se pose un problème de rédaction.

**M. René-Paul Savary.** – La mesure doit s'étendre aux structures à but non lucratif.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'entends bien. Mais pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas été étendue dès l'origine ? Je demande à connaître l'impact financier...

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 120.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n° 118, qui est identique à l'amendement n° 254, demande une précision de la cible de l'exonération de cotisations destinée aux activités d'aide à domicile.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Ces deux amendements identiques précisent que le dispositif d'exonération vise, plus généralement, les activités d'aide à la personne plutôt que les activités effectuées au domicile à usage privatif. En effet, il apparaît que cette dernière notion ne permet pas de viser certaines catégories d'établissement comme les foyers logements et les foyers de vie. Je souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n<sup>os</sup> 118 et 254.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 119 et 255 demandent des précisions sur les formalités administratives liées au dispositif d'exonération de cotisations pour les aides à domicile. Ils soulèvent un problème de formalités excessives à remplir pour ces structures à but non lucratif. Je souhaiterais avoir l'avis du Gouvernement.

**M. René-Paul Savary.** – Ces amendements visent à une simplification quant aux avantages attribués. Actuellement, il y a des interprétations différentes ; on l'a vu, avec l'amendement précédent, sur la question de l'habitation à usage privatif.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'objectif est d'uniformiser et, surtout, de simplifier.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n<sup>os</sup> 119 et 255.*

**Article 6 ter**

(Examiné à nouveau au cours de la réunion de 14 heures)

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 516 prévoit un élargissement du dispositif d’exonérations en faveur des entreprises subissant les conséquences de l’épidémie. Il étend l’exonération de cotisations aux entreprises de moins de 500 salariés. Le seuil de 250, qui correspond aux PME, semble pertinent et cohérent. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 516.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L’amendement n° 848 vise une exonération spécifique pour les entreprises du secteur de l’événementiel.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – C’est le même esprit que le précédent amendement.

**M. René-Paul Savary.** – L’extension des avantages concerne notamment les distributeurs de boissons.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Non, cet amendement cible l’événementiel.

**M. René-Paul Savary.** – L’amendement évoque le secteur faisant partie de la liste *S bis*. Attention, les distributeurs ont été oubliés.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Plusieurs amendements portent sur l’événementiel. Nous en débattons en séance. Il s’agit de maintenir les ressources de la sécurité sociale tout en aidant les entreprises. J’entends que les *lobbies* se manifestent, avec de justes raisons à chaque fois, pour demander l’abaissement ou l’extension des seuils, mais il faut être juste et équitable.

**M. Philippe Mouiller.** – Je vous invite à « croiser » trois éléments d’analyse : d’abord les motivations qui sous-tendent les différents amendements, avec leur impact financier ; ensuite, les mesures prises dans le cadre de l’état d’urgence, avec un certain nombre d’exonérations selon les secteurs ; et enfin, les mesures prises en faveur du soutien à l’activité. En mettant en rapport ces trois éléments, nous pourrions avoir une vision globale qui nous permettra de statuer.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Oui, il nous faudrait un tableau matriciel avec trois entrées.

**Mme Pascale Gruny.** – Il faut de la justice et de l’équité. Il faut que nous soyons en mesure d’expliquer les différences entre les secteurs.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – La remarque de Philippe Mouiller est fondée : ayons la même lecture pour tous les secteurs.

**Mme Laurence Cohen.** – Le fond du problème est que nous asséchons, depuis quelques années, les recettes de la sécurité sociale par des exonérations à tout-va. La Cour des comptes dénonce plus de 66 milliards d’exonérations ; certaines sont peut-être justes, mais il faudrait arrêter d’exonérer les grands groupes.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – C'est un débat, presque philosophique, entre la justice et l'équité.

**Mme Laurence Cohen.** – Il est aussi politique.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Bien entendu.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Croisons les informations secteur par secteur.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je rappelle que ces toutes exonérations sont compensées par l'État... Cette année, l'État a un regard bienveillant.

**M. Daniel Chasseing.** – Ce n'est pas un débat philosophique, mais complètement économique. Hormis les bars et les restaurants, les distributeurs de boissons seront aussi ruinés.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Ces amendements traitent de l'événementiel : il s'agit donc des traiteurs, mais pas des bars ni des restaurants.

**M. Daniel Chasseing.** – On parle aussi des fournisseurs.

**M. René-Paul Savary.** – Dans le secteur de l'événementiel, il semblerait qu'une branche ait été oubliée ; il appartient au Parlement de le rappeler si tel est le cas.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Nous allons essayer de faire un tableau pour avoir une vision secteur par secteur.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 848.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 500 concerne certains clubs sportifs professionnels, dès lors qu'ils observeront une baisse de leur chiffre d'affaire d'au moins 50 %. Cet amendement semble satisfait.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 500.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n° 729 rectifié concerne l'ouverture du dispositif d'exonérations au titre des périodes d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Le dispositif doit débiter à compter de l'entrée en vigueur de mesures de restrictions des déplacements. De telles mesures ont été mises en place dès le mois de septembre dans les Antilles.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 729 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n° 702 rectifié et 880 rectifié *bis*, identiques à l'amendement de la commission, demandent l'abaissement à 50 % du seuil de perte de chiffre d'affaires pour bénéficier de l'exonération. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 702 rectifié et 880 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 309 rectifié et 832 sont satisfaits. Retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 309 et 832.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 950 prévoit une exonération de cotisations en faveur des clubs sportifs dont les activités se déroulent dans un lieu où la fréquentation a été limitée. Il me semble que le critère de perte de chiffre d'affaires est plus pertinent que la jauge de public pouvant assister aux événements sportifs.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 950.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 951 concerne les compétitions sportives se déroulant à huis clos.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 951.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 952 concerne l'arrêt des compétitions.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 952.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avec l'amendement n° 568, il s'agit d'un dispositif de remise de cotisations sociales pour les entreprises de plus de 250 salariés. Notre collègue précise dans son objet que la filière de la restauration aérienne est ici visée, mais le dispositif concerne l'ensemble des entreprises de plus de 250 salariés.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous en revenons au même débat. Pour tout ce qui concerne les exonérations, il convient d'étudier secteur par secteur pour pouvoir statuer.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis du Gouvernement, comme pour les autres amendements concernant le seuil.

**Mme Corinne Imbert.** – Ne faudrait-il pas que la commission dispose au préalable de l'éclairage du tableau récapitulatif proposé par Philippe Mouiller pour émettre un avis ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis d'accord avec cette proposition ; la commission se prononcera ultérieurement sur ces amendements.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – On nous annonce le dépôt imminent d'un amendement du gouvernement. La commission se réunit cet après-midi et avant la séance de nuit. Je vous propose de réserver l'examen de l'article 6 *ter*. Nous y verrons peut-être plus clair.

**M. Philippe Mouiller.** – Je propose que la commission émette un avis de sagesse. Si nous pouvons avoir les informations avant que ces amendements ne soient examinés en séance publique, nous pourrions en discuter ; dans le cas contraire, la commission se sera prononcée. La commission des affaires économiques dispose, secteur par secteur, des

tableaux sur les aides. Une partie des éléments contenus dans les amendements ont été satisfaits par les mesures prises lors de l'état d'urgence.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Comme il est beaucoup question d'exonérations, je vous propose que nous reprenions notre débat sur l'article 6 *ter* lors de notre réunion prévue à quatorze heures.

*L'article 6 ter est réservé, ainsi que les amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 6 ter.*

### **Article 8**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 545 vise à mieux prendre en compte la situation des docteurs juniors dans l'Ondam 2020 révisé. L'amendement modifie ainsi l'Ondam afin de majorer de 25 millions d'euros le sous-objectif relatif aux établissements de santé. De tels ajustements, à hauteur de millions d'euros sur l'Ondam, sont très peu contraignants sur la répartition de la dépense, d'une part, et peu opérationnels, ces crédits étant estimatifs, d'autre part. Ce matin, le Gouvernement nous a fait parvenir l'amendement n° 1059 de révision de l'Ondam, de l'ordre de 800 millions d'euros.

**M. Bernard Jomier.** – 800 millions en plus, j'espère !

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Du fait de la dégradation de la situation sanitaire, le Gouvernement introduit donc une nouvelle modification de l'Ondam.

**M. Alain Milon.** – C'est une reconnaissance des docteurs juniors. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous ne le ferons jamais, et cela risque de poser des problèmes.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 545.*

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1059.*

### **Article 10**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n° 695 et 912 visent à asseoir la contribution exceptionnelle des OCAM de 2021 sur les cotisations de 2020. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 695 et 912.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l'amendement n° 704 rectifié.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 704 rectifié, de même qu'à l'amendement n° 547.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 268 rectifié vise à financer la contribution exceptionnelle par les fonds propres des OCAM.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 268 rectifié.*

*Articles additionnels après l'article 10*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 214 rectifié prévoit l'extension de l'exonération de contribution des employeurs au titre des actions gratuites attribuées par des entreprises de taille intermédiaire. La commission est attachée à limiter les revenus qui échappent à toute forme de contribution à la sécurité sociale.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 214 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 978 rectifié propose d'augmenter le taux de la contribution patronale sur les actions gratuites. Même argumentation, même avis.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 978 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 969 rectifié propose l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 969 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 210 rectifié prévoit l'extension de l'exonération des heures supplémentaires à la part patronale des cotisations sociales.

**Mme Laurence Cohen.** – Lorsque l'on rajoute des recettes, on se fait retoquer.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Il y a ceux qui veulent ajouter des recettes et ceux qui veulent en supprimer. Restons-en à la situation actuelle.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 210 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 211 rectifié vise à pérenniser la prime exceptionnelle exonérée de toute imposition, cotisation et contribution. Ce dispositif a toujours été considéré comme provisoire. Il ne me semble pas souhaitable de pérenniser ce qui deviendrait vite une franchise d'impôt et de cotisation de 1 000 euros pour tous les salariés, au vu de la situation des comptes sociaux.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 211 rectifié.*

*Article 11*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques de suppression n° 708 rectifié et 1008 proposent la suppression de l'ensemble des prélèvements sur les réserves confortables de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF et de la Caisse des industries électrique et gazière (Camieg).

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 708 rectifié et 1008.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis défavorable à l'amendement n° 1009, qui propose la suppression du seul alinéa relatif à la Camieg, ainsi qu'à l'amendement n° 1037. J'entends les arguments de Mme Cohen sur ces réserves. Il s'agit

de ressources pour l'assurance maladie, dans un contexte où les recettes manquent. Je tiens à souligner qu'après le prélèvement réalisé, il restera 255 millions d'euros dans ces réserves, pour un régime dont les dépenses annuelles s'élèvent à 278 millions d'euros pour la complémentaire, soit une année de provision après prélèvement.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 1009 et 1037.*

### **Article 12**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Par l'amendement n<sup>o</sup> 281 rectifié, M. Milon demande un rapport les conséquences du gel du plafond de la sécurité sociale.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 281 rectifié.*

### **Article 13**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis favorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 672 rectifié, 698, et 705 rectifié, identiques à mon amendement n<sup>o</sup> 146, qui réécrivent l'article en vue de pérenniser le système spécifique d'exonérations de cotisations et contributions sociales patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi du secteur agricole (TO-DE). Par conséquent, les amendements n<sup>os</sup> 673 rectifié et 315 rectifié seront sans objet. De même, avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 693.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 672 rectifié, 698 et 705 rectifié.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>o</sup> 673 rectifié et 315 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n<sup>o</sup> 693.*

### **Articles additionnels après l'article 13**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 976, qui concerne l'assujettissement à la contribution sociale généralisée (CSG) des indemnités de rupture conventionnelle dans la fonction publique aux cotisations et contributions sociales.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 976.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n<sup>o</sup> 977 vise à augmenter de 12 % le taux de la CSG sur les revenus patrimoniaux. Défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 977.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n<sup>o</sup> 422 demande un taux réduit de CSG sur les revenus patrimoniaux pour certains biens agricoles donnés à bail. Il n'existe pas de niche ou de différence de taux sur la CSG patrimoine, et il ne s'agit pas de commencer à miter le dispositif par de telles mesures pérennes. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 422.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 825 concerne l’information des usagers en litige avec un organisme de sécurité sociale de l’existence de la médiation. Je demanderai l’avis du Gouvernement pour en savoir plus sur l’utilisation de la médiation.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 825.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n°s 29 rectifié *bis*, 323, 524 rectifié *bis*, et 788 rectifié demandent l’application de la réduction de cotisation patronale d’assurance maladie compensant la fin du crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE) aux établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux unités de soins de longue durée (USLD) du secteur public. Les EHPAD et USLD du secteur public ne bénéficiaient pas du CICE. Il ne serait donc pas logique de leur compenser la fin de ce crédit d’impôt. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 29 rectifié *bis*, 323, 524 rectifié *bis* et 788 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 862 concerne l’extension des exonérations de charges patronales prévues pour les entreprises implantées en zone de revitalisation rurale (ZRR) à celles qui sont situées dans une zone de développement prioritaire. Les entreprises de ces zones, dont celles qui sont situées en Corse, peuvent bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par l’État en fonction de critères objectifs, tels que ceux qui sont prévus aux articles 6 *bis* et 6 *ter*. Mon avis est défavorable, car on créerait de nouvelles exonérations.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 862.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 983 prévoit la majoration des cotisations patronales pour les entreprises d’au moins vingt salariés dont le nombre de salariés à temps partiel est égal ou supérieur à 20 % du nombre total de salariés de l’entreprise. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 983.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 822 concerne l’allongement de la prescription de la demande de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d’allocations familiales indûment versées. Il paraît équilibré de rendre égales la durée de prescription des sommes que l’URSSAF peut réclamer aux usagers et la prescription de la réclamation des indus versés aux URSSAF par ces mêmes usagers.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 822.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 828 propose la désignation d’un interlocuteur au sein des organismes de sécurité sociale en cas de contrôle. Les contrôles doivent être efficaces et la médiation existe déjà. L’ajout d’un « interlocuteur » serait une lourdeur inutile. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 828.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 326 vise à limiter la durée des contrôles des organismes de sécurité sociale dans les entreprises de



moins de dix salariés. Il convient de donner aux organismes de protection sociale les moyens d'exercer les contrôles nécessaires. Avis défavorable.

**Mme Pascale Gruny.** – Ce n'est pas tant le temps passé sur le suivi de l'entreprise, mais parfois le contrôle est interrompu et l'entreprise est dans l'incertitude quant au retour des organismes... quand ils reviennent !

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Peut-être faudrait-il rédiger différemment l'amendement, car il faudrait préciser que le contrôle doit être continu.

**M. Bernard Jomier.** – Expliquez-moi le lien avec une loi de financement de sécurité sociale ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Le lien, c'est le contrôle. Il faudrait en améliorer la rédaction, monsieur Chasseing, en précisant que la durée entre le début du contrôle et la lettre d'observation ne peut excéder six mois.

**M. Daniel Chasseing.** – Il s'agit des entreprises d'au moins dix salariés.

**Mme Élisabeth Doineau.** – Qu'il s'agisse des entreprises d'au moins dix salariés ou de moins de dix salariés, il est toujours très pénible que les contrôleurs des Urssaf séquentent leurs interventions.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 326.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 827 vise à instaurer un délai pour le refus de l'octroi de l'attestation de vigilance. Le caractère opérant de l'amendement n'est de toute façon pas évident, car l'entreprise ne disposera pas davantage de l'attestation de vigilance pendant une période d'attente qu'après un refus.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 827 et, à défaut, y sera défavorable.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 829 vise à l'instauration d'un caractère totalement suspensif d'une contestation de la mise en demeure pour toute procédure en recouvrement des cotisations. La mesure proposée paraît disproportionnée et de nature à nuire fortement aux contrôles des organismes de sécurité sociale. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 829.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 823 relatif à la limitation à trois mois de la période contradictoire lors d'un contrôle par les organismes de sécurité sociale. Quelles sont les pratiques des organismes en la matière ?

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 823.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande un retrait de l'amendement n° 407 relatif à l'exonération de cotisations et contributions sociales pour les professionnels de santé exerçant au-delà de l'âge légal de départ en retraite dans un désert

médical. L'année dernière, nous avons demandé une diminution. Une exonération semble excessive. Demande de retrait au profit de l'amendement n° 212 rectifié de M. Karoutchi.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 407.*

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 212 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 423 est relatif au cumul du taux réduit de cotisations pour les agriculteurs et de l'exonération dégressive pour les jeunes agriculteurs. Mon avis est défavorable, la création d'un cumul d'exonérations pérennes dans la situation actuelle des finances sociales ne paraissant pas opportun.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ce n'est pas certain que la commission soit suivie.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Pour autant, faut-il agir par ce biais ?

**M. René-Paul Savary.** – Oui. Les jeunes agriculteurs bénéficient de moins d'avantages que les agriculteurs dont l'âge est plus avancé. Pour essayer de gommer cette inégalité, il est proposé de cumuler les deux mesures. Cette question mérite discussion.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Dans ce cas, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 423.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 956 est relatif à l'extension de l'abattement spécifique aux TO-DE aux tâches réalisées par des entreprises de travaux forestiers. Je demande l'avis du Gouvernement.

**M. René-Paul Savary.** – C'est une évidence, ces entreprises doivent être encouragées à payer correctement leurs salariés, même occasionnels. La forêt est une activité à promouvoir, et il n'y a pas de raison de ne pas lui octroyer les mêmes avantages que les autres activités agricoles. On est en pleine transition écologique.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'entends bien ce que vous dites ; je suis d'accord avec cette analyse.

**Mme Laurence Cohen.** – Je partage ce que dit notre collègue René-Paul Savary, mais on a l'impression que l'on découvre tout à coup la poudre. Des catégories de travailleurs auraient besoin d'être soutenues. Et on les soutient par des exonérations sociales et donc en puisant dans les caisses de la sécurité sociale. Il y a peut-être d'autres choix politiques à faire que d'amoinrir les recettes de la sécurité sociale. La sécurité sociale doit-elle en faire les frais ? Personnellement, j'en doute fortement, et je pourrais même dire que je suis en désaccord.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – C'est un débat de fond, on ne va pas régler le problème aujourd'hui. Peut-être faut-il trouver d'autres ressources ? Mais en l'espèce, pourquoi ne pas étendre aux forestiers le dispositif existant ?

**M. Daniel Chasseing.** – C’est une injustice.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Demandons au Gouvernement les raisons pour lesquelles les travaux forestiers ne sont pas concernés.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis de sagesse.

*La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur l’amendement n° 956.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis de sagesse sur l’amendement n° 958 pour les mêmes raisons.

*La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur l’amendement n° 958.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 100 vise à la prolongation et au renforcement de l’abattement spécifique aux TO-DE.

**M. René-Paul Savary.** – Cet amendement vise à mieux rémunérer ces travailleurs occasionnels.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Une partie de cet amendement devient sans objet du fait de la pérennisation du dispositif voté par la commission. L’autre partie de l’amendement concerne une augmentation du dispositif : 1,25 Smic, contre 1,2 actuellement.

**M. René-Paul Savary.** – Cette mesure prendrait en compte ceux qui sont mieux rémunérés.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Mais en augmentant le plafond, l’impact financier est plus grand. La demande de pérenniser le dispositif me paraît beaucoup plus importante que celle d’augmenter le plafond. Je ne connais pas l’impact financier de cette mesure.

**M. René-Paul Savary.** – Nous pouvons vous le fournir.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 100.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 101 relatif à la non-prise en compte de la prime de précarité pour le calcul de la rémunération sur laquelle s’applique l’abattement TO-DE. Ceinture et bretelles.

**M. René-Paul Savary.** – Certains travailleurs sont mieux payés. Veillons à l’égalité.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – C’est toujours la question des dispositifs qui visent les bas salaires et qui sont donc de nature à conduire les employeurs à maintenir les bas salaires.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Il existe une mesure d’exonération générale dégressive de 1,2 SMIC jusqu’à 1,6 SMIC. En conséquence, mon avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 101.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 443 prévoit d'exonérer de cotisations et contributions salariales les entreprises de transport maritime qui battent pavillon français. Tel que rédigé, cet amendement ne me semble pas applicable, car les charges salariales sont dues par les salariés et pas par les employeurs. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 443.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 747 rectifié est relatif à la qualification en contrat de travail de l'activité d'un pigiste de presse, quel que soit son lieu d'exercice. Je demande l'avis du Gouvernement. Je ne sais pas combien de personnes sont concernées.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 747 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande le retrait de l'amendement n° 456 rectifié, qui porte sur une demande de rapport sur cette même question.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 456 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 913 est relatif à l'abrogation de l'allégement de cotisations et contributions sociales ayant remplacé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Avis défavorable en raison de la forte augmentation du coût du travail que cette abrogation entraînerait.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 913.*

### **Article 13 bis**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n°s 308 rectifié et 831 prévoient l'extension du régime d'exonération progressif pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la bière. L'article 6 *ter* prévoit une exonération en cas de perte du chiffre d'affaires à hauteur de 50 %. Avis défavorable.

**M. René-Paul Savary.** – L'article 13 *bis* a bien encadré les choses pour la filière viticole. N'y touchons pas pour éviter une deuxième lecture, disons-le clairement. Il faut déposer un amendement tendant à insérer un article additionnel pour traiter la situation des brasseurs.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 308 rectifié et 831.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n°s 337, 505, 539, 664 et 959 sont relatifs à l'extension du régime d'exonération progressif pour les employeurs du secteur de la viticulture aux secteurs de la culture des pommes à cidre, poires à poiré, du cidre et du poiré.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 337, 505, 539, 664 et 959.*

*Articles additionnels après l'article 13 bis*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 370 rectifié *ter* et 606 relatifs à la baisse du droit de circulation sur les alcools pour les vins en méthode ancestrale.

Même si le barème du droit de circulation n'est pas corrélé au degré d'alcool des boissons visées, il ne paraît pas forcément cohérent de placer ces vins, comme la blanquette de Limoux ou la clairette de Die, dans la même catégorie que les cidres, poirés et autres jus de raisin légèrement fermentés, dont le droit est à 1,36 euro par hectolitre, plutôt que dans celle des autres vins mousseux, qui sont à 9,59 euros par hectolitre, ses concurrents les plus naturels. Avis défavorable.

**M. Bernard Jomier.** – Comme l'a rappelé le rapporteur général, un dispositif général qui s'adresse à l'ensemble des filières a été adopté. Contrairement au PLFSS précédent, nous n'avons déposé aucun amendement relatif à la taxation de l'alcool, car toutes ces filières sont fragilisées. Il n'est pas raisonnable de rouvrir aujourd'hui ce débat, sauf à vouloir rediscuter du prix minimum de l'alcool.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 370 rectifié *ter* et 606.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 369 rectifié *ter* et 605.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 369 rectifié *ter* et 605.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n<sup>o</sup> 75 rectifié concerne l'octroi, pour les revenus de 2020, du statut social de « jeune installé » aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse. Je demande l'avis du Gouvernement. Les graves difficultés engendrées par la sécheresse dans certaines régions pour le secteur agricole sont indéniables. Pour autant, d'un point de vue technique, le dispositif provisoire proposé ne semble pas forcément très adapté, avec une définition assez approximative des professionnels concernés et du classement de ceux-ci dans un régime réservé à des personnes dont on ne peut établir le niveau réel de revenus et qui devront acquitter le montant réel de cotisations et contributions une fois celui-ci déterminé.

Je considère qu'il s'agit d'amendements d'appel. Je demanderai au Gouvernement quelles sont les mesures de soutien prévues ?

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n<sup>o</sup> 75 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n<sup>os</sup> 102 rectifié *bis*, 363 rectifié *bis*, 421, 651 et 850.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements n<sup>os</sup> 102 rectifié *bis*, 363 rectifié *bis*, 421, 651 et 850.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable sur l'amendement n<sup>o</sup> 495 portant sur une baisse de la taxe sur le rhum. Je rejoins les propos de

notre collègue Bernard Jomier, nous en avons débattu longuement l'an dernier. Ne revenons pas sur le sujet. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 495.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 803 rectifié concerne les exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur de la viticulture ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19. Cet amendement répond à une faille de l'article 13 *bis* de ce PLFSS. Pour les indépendants ne bénéficieraient-ils pas de ce dispositif ? Avis favorable.

**M. Bernard Jomier.** – Certes, sont ici visés les indépendants du secteur de la viticulture, mais sont aussi concernés les indépendants des secteurs de l'horticulture, la production de pommes de terre, l'élevage, la production de fromages... Il y a un trou dans la raquette. L'ensemble des filières agricoles est concerné.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 803 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Demande de retrait sur l'amendement n° 427, dont la rédaction est différente.

**Mme Florence Lassarade.** – Les viticulteurs ont subi la taxe Trump ! Faisons une exception pour les indépendants de la viticulture. **M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis du Gouvernement, sachant l'article 6 *ter* prévoit, comme je l'ai indiqué, une exonération de cotisations salariales et patronales en cas de perte de chiffre d'affaires de 50 %. Peut-être que cette mesure répond déjà à la demande de nos collègues.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 427.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande également l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 428.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 428, ainsi que sur les amendements n<sup>os</sup> 663 et 490.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l'amendement n° 974 : les revenus financiers forment le résultat net sur lequel les sociétés financières et non financières sont taxées. Il ne s'agit pas des montants versés aux actionnaires, lesquels acquittent d'ailleurs la CGS et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) sur ces versements.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 974.*

### **Article 13 ter**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'étais initialement favorable à la suppression de cet article et nous avons adopté un amendement en commission en ce sens. Mais, avec l'amendement n° 1 rectifié, M. Savin nous propose une nouvelle rédaction, travaillée avec le Gouvernement, qui me paraît satisfaisante : elle tient compte d'une disposition adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). En conséquence, j'émet un avis défavorable aux amendements identiques de suppression n<sup>os</sup> 147, 215 rectifié, 716, 877 et 914, ainsi qu'à l'amendement n° 595.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1 rectifié.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 147, 215 rectifié, 716, 877 et 914, ainsi qu'à l'amendement n° 595.*

**Article additionnel après l'article 13 ter**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l'amendement n° 706 rectifié, qui vise à abaisser le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus fonciers tirés des baux agricoles.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 706 rectifié.*

**Article 13 quater**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je ne suis pas favorable aux amendements n°s 551 et 560 rectifié qui visent à inclure le secteur du BTP dans le dispositif Lodeom renforcé, soit un allègement total jusqu'à 1,3 SMIC et une exonération totale de cotisation à partir de 2,2 SMIC.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n° 560 rectifié ne concerne que l'année 2021.

**Mme Viviane Malet.** – Le BTP est le seul grand secteur dans les DOM à ne pas avoir été intégré dans le plan de relance. J'ai demandé que ce dispositif s'applique pendant un an. Si le plan de relance est présenté quand les entreprises auront mis la clé sous la porte, il ne servira à rien.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Des mesures générales d'exonération ou de report de charges pour les entreprises ont été prises en fonction de la baisse du chiffre d'affaires ou de l'arrêt de l'activité. D'ailleurs, les DOM bénéficient d'un dispositif qui, en termes d'allègement, est supérieur au dispositif métropolitain.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 551 et 560 rectifié.*

**Articles additionnels après l'article 13 quater**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements n°s 114 rectifié, 866 rectifié, 110 rectifié, les amendements identiques n°s 111 rectifié et 812 rectifié, l'amendement n° 867 rectifié, les amendements identiques n°s 113 rectifié et 493, les amendements identiques n°s 322 rectifié et 869 rectifié, ainsi que l'amendement n° 863 sont des amendements divers et variés visant à demander que plusieurs secteurs dans les territoires ultra-marins bénéficient du dispositif Lodéom renforcé : les établissements de santé à La Réunion et Mayotte, le BTP, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) du secteur de l'environnement ou réalisant 50 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, le secteur aérien. L'amendement n° 863 concerne le régime dit « innovation et croissance ». Je demande à en savoir plus sur l'impact financier de ces mesures. Par ailleurs, je ne sais pas si ces mesures seront plus efficaces que le dispositif actuellement en vigueur.

**M. Dominique Théophile.** – Il y a un contexte particulier sur nos territoires pour le BTP. Je préconise un avis de sagesse pour que nous ayons la discussion en séance.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Pourquoi un contexte particulier ? La situation du BTP est la même partout. Le dispositif Lodeom a été établi pour protéger nos îles de la concurrence internationale. Cette concurrence existe-t-elle dans le BTP ? Je veux bien que l'on émette un avis de sagesse à condition d'apporter des éléments véritablement tangibles pour justifier ces amendements.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous aurons le débat en séance. La commission demandera de la visibilité pour le BTP.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements n<sup>os</sup> 114 rectifié, 866 rectifié, 110 rectifié, 111 rectifié, 812 rectifié, 867 rectifié, 113 rectifié, 493, 322 rectifié, 869 rectifié et 863.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 129 rectifié, 284 rectifié *bis*, 466 rectifié *bis*, 668 rectifié *quater* et 692 concernent la suppression de la taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnés. Or cette disposition, qui vise à dissuader les dépassements d'honoraires abusifs de la part de professionnels de santé conventionnés, semble aller dans l'intérêt des patients. Je ne vois donc pas l'intérêt de la supprimer. Avis défavorable.

**Mme Frédérique Puissat.** – Certains actes des pédicures et podologues ne sont pas conventionnés. Il faut procéder à une harmonisation, car ces professions sont injustement taxées.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'entends ce que vous dites, mais tels qu'ils sont rédigés, ces amendements ne concernent pas que les pédicures et podologues. Il faudrait modifier la rédaction.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Mais il est compliqué de prévoir une disposition ne concernant que ces deux professions.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 129 rectifié, 284 rectifié *bis*, 466 rectifié *bis*, 668 rectifié *quater* et 692.*

### **Article 13 quinquies**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 242, 709 rectifié, 915 et 1038 concernent la suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu. Le Gouvernement s'était engagé à revaloriser l'indemnité de feu à hauteur de 100 euros mensuels. Les départements ont accédé à cette demande. Les sapeurs-pompiers professionnels demandent une exonération de la part salariale, qui s'ajouterait à la prime de feu, portant celle-ci à 150 euros.

**M. René-Paul Savary.** – Au départ, la prime de feu n'était pas, me semble-t-il, soumise à cotisation ; elle n'était donc pas prise en compte pour les retraites. Il y a quelques années, a été instaurée une surcotisation patronale et salariale pour l'intégrer dans le calcul des retraites des sapeurs-pompiers professionnels. La prime étant passée de 19 à 25 % du traitement brut indiciaire, c'est une surcharge très importante pour les départements. En compensation, l'État a accepté de supprimer la part patronale de la surcotisation de la prime de feu. Les sapeurs-pompiers professionnels demandent aujourd'hui la suppression de la part salariale, à savoir 53 euros. Mais, ce sont des recettes en moins pour la Caisse nationale de



retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), alors qu'elle connaît des difficultés. Comment compenser ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Cette mesure coûterait 23 millions d'euros à la CNRACL, qui s'ajoutent aux 45 millions au titre de l'exonération de part patronale. Le déficit de la caisse s'élève à 1,7 milliard.

**M. René-Paul Savary.** – Le déficit s'accroît. Ces amendements ne sont-ils pas irrecevables en application de l'article 40, car ils visent à priver la CNRACL de recettes.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements ont été gagés.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Au global, que propose le rapporteur sur tous ces amendements ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je penche pour un avis de sagesse.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Réfléchissons à deux fois à cette exonération, car les sapeurs-pompiers ont déjà bénéficié d'une augmentation de leur salaire.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'émet un avis de sagesse sur l'amendement n° 258, car il est mieux rédigé, et je suis défavorable aux amendements n°s 259 rectifié, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 109 rectifié *bis*, 311, 338 rectifié, 339 rectifié *ter*, 448, 543, 621 et 861.

**M. René-Paul Savary.** – Il faut peser le pour et le contre. Je ne comprends pas que l'État ait accepté de supprimer la part patronale de la surcotisation. Il devait compenser la charge supportée par les départements, mais sans toucher aux surcotisations. Cela va à l'encontre des mesures préconisées pour le régime universel, quand il s'est agi de la prise en compte des primes pour les fonctionnaires.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 258.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 242, 709 rectifié, 915, 1038, 259 rectifié ainsi qu'aux amendements n°s 109 rectifié *bis*, 311, 338 rectifié, 339 rectifié *ter*, 448, 543, 621 et 861.*

*La réunion est close à 12 h 40.*

- Présidence de M. Philippe Mouiller, vice-président -

*La réunion est ouverte à 14 heures 15.*

## **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance**

**M. Philippe Mouiller, président.** – Nous poursuivons l'examen des amendements sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021.

Je vous prie d'excuser la présidente Catherine Deroche, qui nous rejoindra en cours de réunion.

Nous reprenons l'examen des amendements sur l'article 6 *ter*. Nous nous interrogeons sur les différents secteurs d'activité pour lesquels des exonérations étaient sollicitées. Je vous informe que nous attendons le dépôt, par le Gouvernement, d'un amendement qui devrait apporter des précisions, notamment sur les secteurs non couverts dans le cadre du confinement. Par ailleurs, vous trouverez, dans l'application Demeter, un tableau comparatif des aides et exonérations dont peuvent bénéficier les différents secteurs d'activité, ainsi qu'un descriptif des amendements pour évaluer l'ampleur des exonérations. Nous cherchons tous à soutenir les filières en difficulté, mais nous devons aussi tendre vers l'équilibre des comptes de la sécurité sociale.

### **Article 6 ter (précédemment réservé)**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Le document qui figure dans Demeter indique les avis de la commission sur les amendements relatifs aux exonérations. *A priori*, je soutiendrai l'amendement du Gouvernement que je viens d'évoquer. Par conséquent, je serai défavorable ou demanderai le retrait des autres amendements.

En revanche, je serai favorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 702 rectifié et 880 rectifié *bis*, identiques à l'amendement n<sup>o</sup> 141 de la commission. Je soutiens également l'amendement n<sup>o</sup> 729 rectifié, qui fixe, dans les régions et collectivités d'outre-mer, au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date d'entrée en vigueur des exonérations.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 516, 848 rectifié et 500 rectifié.*

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 729 rectifié, ainsi qu'aux amendements n<sup>os</sup> 702 rectifié et 880 rectifié bis.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 309 rectifié bis et 832 rectifié, ainsi qu'aux amendements nos 950, 951, 952 et 568 rectifié.*

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 504 rectifié.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>o</sup> 865 rectifié, 554 rectifié, aux amendements identiques n<sup>os</sup> 382 rectifié et 553 rectifié, à l'amendement n<sup>o</sup> 813 rectifié, aux amendements identiques n<sup>os</sup> 451 rectifié et 768 rectifié, aux amendements identiques n<sup>os</sup> 452 rectifié et 767 rectifié, ainsi qu'aux amendements identiques n<sup>os</sup> 381 rectifié, 552 rectifié, 811 rectifié et 864 rectifié bis.*

### **Articles additionnels après l'article 6 ter (précédemment réservés)**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n<sup>o</sup> 506 rectifié *quater* prévoit une exonération de cotisations en faveur des entreprises de transport maritime de fret et de passagers.

Outre mes réticences sur la pertinence de prévoir un régime dérogatoire pour tel ou tel secteur, il ne me paraît pas justifié de créer un dispositif pour une durée indéterminée.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 506 rectifié quater.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 665 rectifié prévoit une exonération spécifique pour les entreprises du secteur de l'avitaillement d'aéronef. L'amendement du Gouvernement devrait permettre à ces entreprises de bénéficier d'une exonération. L'avis est défavorable.

**Mme Catherine Procaccia.** – Alors, pourquoi donner un avis défavorable ?

**M. Philippe Mouiller, président.** – Ne serait-il pas préférable de donner un avis de sagesse au vu des informations dont nous disposons ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Un dispositif de dérogations secteur par secteur est « embolisant ». Je préfère une mesure générale.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 665 rectifié, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 310 rectifié bis et 833 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 953 rectifié prévoit une exonération de cotisations sociales des clubs professionnels. Je ne suis pas favorable à la multiplication des dispositifs d'exonération sectoriels. Le meilleur critère est celui du chiffre d'affaires.

**M. Philippe Mouiller, président.** – Il serait intéressant d'interroger le Gouvernement sur les mesures générales destinées à soutenir les clubs sportifs.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 953 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 954 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, président.** – Nous en revenons à la suite de l'examen des amendements examinés ce matin.

#### *Articles additionnels après l'article 13 sexies*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 657 rectifié *bis* vise à la suppression de l'assujettissement à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) des revenus du capital des personnes non résidentes en France.

La CSG et la CRDS doivent s'appliquer à l'ensemble des revenus. C'est ce qui en fait des impositions efficaces, très peu « mitées » par des niches. Nous nous sommes mis en conformité avec la directive européenne, mais il convient de ne pas aller plus loin que ce qu'impose le droit communautaire.

**Mme Catherine Procaccia.** – Je suis défavorable à la position du rapporteur. On assiste à une complète inégalité de traitement entre les Français qui résident à l'étranger : ceux qui sont dans l'Union européenne sont exemptés, les autres ne le sont pas.

**M. Philippe Mouiller, président.** – Nous avons ce débat chaque année ; nous ne manquerons pas de l'avoir une fois encore en séance !

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 657 rectifié bis, ainsi qu'aux amendements n°s 453 rectifié, 426, 792 rectifié bis et 90 rectifié ter.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 975 prévoit une majoration de la taxation des produits de retraite à prestations définies, c’est-à-dire les retraites chapeaux. Un tel relèvement n’apparaît pas pertinent, d’autant qu’il y a de moins en moins de retraites chapeaux. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 975.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 497 rectifié vise à supprimer le forfait social sur l’intéressement, la participation et l’abondement dans les entreprises de moins de 250 salariés. Nous soutenons le développement de la participation et de l’intéressement. Cependant, la suppression du forfait social ne peut être le moyen retenu dans cette période. En effet, la réduction des ressources de la sécurité sociale paraît peu souhaitable. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 497 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 499 rectifié vise à la suppression du forfait social pour les abondements sur les versements volontaires sur des plans d’épargne d’entreprise ou plans d’épargne retraite. L’argumentation est la même que pour l’amendement précédent. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 499 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 498 rectifié vise à abaisser le forfait social applicable à l’abondement unilatéral, en faisant passer le taux applicable de 20 % à 10 %.

L’alignement sur le taux de l’abondement en actionnariat salarié ne paraît pas souhaitable, car il met sur le même plan l’amplification d’un effort du salarié et un complément de rémunération sur la seule initiative de l’entreprise. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 498 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 966 rectifié vise à créer de nouvelles ressources pour l’assurance maladie.

Je constate que les auteurs de cet amendement refusent le prélèvement sur les réserves de l’article 11 au bénéfice de l’assurance maladie, mais demandent ici de nouvelles ressources. Nous débattons de ces questions en séance. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 966 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 871 rectifié porte sur une modification de l’intégration des indemnités d’élus pour l’atteinte du seuil donnant lieu à cotisations. Il vise, en cas de cumul d’indemnités, à exclure la plus faible si et seulement si la plus importante est bien inférieure au seuil fixé. Je propose de m’en remettre à la sagesse du Sénat.

**M. Philippe Mouiller, président.** – Le Sénat a voté l’augmentation des indemnités des maires des petites communes. Lorsque ces derniers perçoivent une autre indemnité, notamment de l’établissement public de coopération intercommunale (EPCI), il arrive que le seuil donnant lieu à cotisations soit dépassé. Ils cotisent alors sur la totalité de

leurs indemnités, ce qui les conduit à percevoir une indemnité globale moindre. J'ai déposé l'amendement n° 871 rectifié pour corriger cet effet de seuil.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 871 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 89 rectifié *bis* vise à créer à titre expérimental un régime nouveau pour les jeunes de 16 à 25 ans afin de leur permettre d'exercer une activité de travailleur indépendant.

**Mme Catherine Procaccia.** – Il s'agit de permettre aux jeunes de disposer d'un numéro d'identification permettant d'exercer en tant que travailleur indépendant, tout en fixant un plafond de chiffre d'affaires et un taux unique de cotisation. J'espère que la commission émettra un avis de sagesse.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je vous propose même un avis favorable !

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 89 rectifié bis.*

#### *Article 14*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 830 rectifié prévoit une information du cotisant sur l'interconnexion permise entre les données obtenues au titre du droit de communication et les données des organismes de sécurité sociale. L'objectif est de lutter contre la fraude.

L'information relative au traitement des données apparaît toujours souhaitable. Cependant, la formulation retenue par nos collègues conduit à informer les cotisants pour lesquels l'interconnexion se fera, et non à une information sur la possibilité d'une interconnexion. Il n'apparaît pas pertinent de prévenir les personnes qu'elles font l'objet d'un contrôle. Je vous propose donc un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 830 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 755 rectifié vise à exclure les activités agricoles du régime simplifié. Il affaiblit la lisibilité du dispositif pour les particuliers là où la vocation de l'article 14 est bien de faciliter les déclarations sur les activités de faible importance. Je vous propose un avis défavorable.

**Mme Corinne Féret.** – Cette demande est portée par la Mutualité sociale agricole (MSA).

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 755 rectifié.*

#### *Articles additionnels après l'article 14*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 325 rectifié tend à exiger un contreseing du directeur de l'organisme effectuant le recouvrement sur les procès-verbaux de travail dissimulé. Ce formalisme supplémentaire ajouterait une contrainte aux agents chargés du contrôle sans présenter de réelle valeur ajoutée. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 325 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 84 rectifié *bis* prévoit de donner aux Urssaf la faculté de prendre des mesures conservatoires préventives lorsque des profils de fraudeurs sont détectés. Cet amendement manque de précision tant sur les mesures conservatoires que sur les profils de fraudeurs.

Le PLFSS comportera un important volet anti-fraude aux prestations, à partir de l'article 43 A. Par ailleurs, prendre des mesures conservatoires alors qu'il ne pas certain que l'on ait affaire à des fraudeurs avérés me semble problématique. L'avis est défavorable.

**Mme Catherine Procaccia.** – On peut tout de même dire à ces personnes : « Attention, on vous surveille ! »

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 84 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 622 rectifié tend à exclure la carte de service des salariés du transport urbain de l'assiette des cotisations. Cet amendement a été adopté l'an dernier, contre l'avis du Gouvernement. Avis de sagesse.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 622 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 949 vise à abaisser le seuil au-delà duquel un particulier exerçant une activité de location d'habitation meublée exerce une activité professionnelle. Ce seuil passerait de 23 000 euros à 20 % du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), soit 8227,20 euros en 2020.

La comparaison avec la location de biens meubles est limitée : louer sa maison et louer sa voiture ou sa tondeuse, comme l'évoque l'objet de l'amendement, ce n'est pas la même chose et cela ne représente pas les mêmes niveaux de revenus potentiels. La différence de seuil entre les activités de location est donc justifiée. Je vous propose un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 949.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 916 vise à rendre obligatoires la déclaration et le paiement par les plateformes et non plus par les particuliers, remplaçant ce qui est aujourd'hui une faculté. Il prévoit également une transmission automatique des informations aux Urssaf.

Si l'intention de lutte contre la fraude est louable, le dispositif proposé n'est cependant pas opérationnel. Les plateformes n'ont pas vocation à devenir un tiers déclarant par défaut. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 916.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 204 rectifié prévoit l'exploitation par les organismes de sécurité sociale des données collectées par les opérateurs de plateforme en ligne.

Je n'ai pas pu expertiser en profondeur ce dispositif. L'administration fiscale procède déjà à l'expérimentation de cette mesure. Le Gouvernement pourra préciser s'il est

envisageable de l'étendre aux organismes de protection sociale. Je propose de demander l'avis du Gouvernement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 204 rectifié.*

### **Article 15**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 763 rectifié vise à supprimer le caractère dématérialisé de la déclaration unique prévue par l'article codifié. L'amendement n° 1039 vise à supprimer également la sanction prévue en cas de non-respect.

Nous avons entendu la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) : la persistance de « zones blanches » gêne la déclaration informatique. Je compte sur la CCMSA et ses guichets pour accompagner les déclarants qui auraient des difficultés dans leurs démarches. Nous souhaitons que, en cas d'impossibilité de déclarer en ligne, il soit possible de recourir à une autre procédure, sans sanction. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 763 rectifié et 1039.*

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -

### **Article 15 quater**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 83 rectifié vise à suspendre la déclaration sociale nominative pour les employeurs présentant des profils de fraudeurs.

La simplification des démarches administratives est d'intérêt général et introduire d'emblée le principe du soupçon à l'égard d'entrepreneurs à partir de « signaux faibles » paraît excessif. Je demande le retrait de cet amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 83 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 779 rectifié tend à la suppression de l'obligation de déclaration sociale par voie dématérialisée pour les entreprises employant des marins.

Le Gouvernement pourra confirmer que ce dispositif a été concerté avec les entreprises du secteur maritime, y compris dans son aspect dématérialisé. De plus, une exception à ce principe est bien prévue pour les contribuables qui indiquent à l'administration ne pas être en mesure de souscrire la déclaration par voie électronique. Je demande le retrait de cet amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 779 rectifié.*

### **Article 15 quinquies**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 780 rectifié tend à la suppression de l'article 15 quinquies.

La commission a préconisé l'adoption de l'article 15 *quinquies*, qui vise à simplifier et à dématérialiser les déclarations uniques simplifiées réalisées auprès du guichet unique du spectacle opérationnel (GUSO). De plus, une exception est bien prévue si l'employeur déclare à l'administration ne pas être en mesure de souscrire cette déclaration par voie électronique. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 780 rectifié.*

### **Articles additionnels après l'article 15 quinquies**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 837 rectifié permet de clarifier dans quel ordre sont imputées les cotisations et contributions sociales en cas de recouvrement partiel dans un ordre assurant au mieux la garantie des droits des assurés : d'abord, les cotisations salariales, puis les cotisations patronales et enfin les autres contributions patronales. L'avis est favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 837 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 787 rectifié tend à prévoir un examen systématique de l'ensemble des prestations servies par les caisses d'allocations familiales (CAF) à chaque demande d'une des prestations listées par celui-ci.

La charge de gestion induite par l'amendement semble excessive. Les CAF, comme les autres caisses, doivent être attentives aux demandes de prestations de la part des assurés : elles le font déjà d'ailleurs. Je demande le retrait de cet amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 787 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 454 tend à la suppression de la cotisation d'assurance maladie (Cotam) des retraités vivant hors de France. Cette cotisation constitue la quote-part des intéressés au financement du système de santé dont ils peuvent bénéficier à l'occasion de leurs séjours en France. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 454.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 455 porte sur une demande de rapport. Je demande le retrait de l'amendement au vu du peu d'appétence de la commission pour la multiplication de ce type de demandes.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 455.*

### **Article 16**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur, pour l'autonomie.** – L'amendement n° 1040 supprime l'article. Nous aurons en séance le débat sur la méthode relative à la création de la branche autonomie et son pilotage par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1040.*



**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 1011 prévoit que la CNSA garantit l’égalité, et non l’équité, dans l’accompagnement des personnes.

Il semble à la commission plus correcte d’évoquer l’équité, qui renvoie à l’idée d’un traitement juste, adapté aux différences des situations, notamment dans le domaine du handicap. L’avis est défavorable.

**Mme Laurence Cohen.** – Équité est un terme plus « faible » qu’égalité. Tout dépend de l’ambition que l’on veut défendre...

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Nous aurons ce débat en séance, mais il peut y avoir une égalité par le bas.

**Mme Laurence Cohen.** – Quel argument...

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 1011.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 619 rectifié semble satisfait par les alinéas 5 et 7 de l’article, et par l’amendement du rapporteur général que nous avons adopté. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 619 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 420 et 479 rectifié *bis* précisent que le rôle de soutien à la formation dévolu à la CNSA s’exerce en lien avec les universités.

Contrairement à ce qu’indique l’objet des amendements, ils ne renforcent pas le rôle de l’université dans la formation des professionnels de l’autonomie. L’avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 420 et 479 rectifié bis.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 1012 précise que la CNSA joue un rôle d’accompagnement et d’appui aux maisons départementales de l’autonomie (MDA) et « évalue leur contribution à la politique de l’autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées ». Cette précision est utile. L’avis est donc favorable.

**Mme Laurence Cohen.** – C’est un miracle !

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 1012.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 801 rectifié a le même objet que l’amendement précédent, dont nous préférons la rédaction. Je demande donc le retrait de l’amendement n° 801 rectifié au profit de l’amendement n° 1012.

**M. René-Paul Savary.** – La CNSA évalue déjà la gestion et la politique de chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) tous les ans. L’amendement est satisfait.

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Il n'est que pour partie satisfait : nous souhaitons inscrire dans la loi la nouvelle mission de la CNSA, ce qui n'est pour l'instant pas le cas, et nous allons plus loin en précisant que, en plus de son rôle d'évaluation, elle doit fournir un appui aux maisons départementales.

**M. René-Paul Savary.** – J'insiste, cela se faisait déjà : la loi est bavarde.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 801 rectifié, elle y sera à défaut défavorable.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 905 précise que le rôle d'information de la CNSA inclut des permanences dans les maisons France Services. Le sujet est important, mais il n'est pas utile d'entrer dans ce niveau de détail. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 905.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 921 vise à supprimer la précision ajoutée à l'Assemblée nationale relative au soutien à la création de guichets uniques au niveau départemental.

Les auteurs de l'amendement craignent que de tels guichets ne concurrencent les structures existantes. Or cette précision répond à une demande forte des acteurs sur le territoire. La rédaction du texte permet la coordination de l'ensemble des structures. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 921.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 844 apporte une précision relative à la valorisation des métiers au sein de la mission d'information de la CNSA.

Nous aurons en séance le débat sur les métiers, qui est un sujet fort pertinent. Néanmoins, la précision proposée n'est sans doute pas à sa place dans un alinéa relatif à l'information, par la CNSA, des personnes en perte d'autonomie. Le sujet devrait être traité dans la loi Grand âge. Je demande donc le retrait de l'amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 844.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – La rédaction de l'amendement n° 482 rectifié *bis* pourrait sans doute être ajustée. Demande de retrait.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 482 rectifié bis.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 483 rectifié *bis* prévoit que la CNSA a pour rôle, en finançant les établissements médico-sociaux, de contribuer à leur rénovation et à la création d'accueils de jour, de résidences autonomie et de structures de répit.

La CNSA contribue déjà, *via* les plans d'aide à l'investissement, à de telles actions. La réécriture de l'article 16 à l'occasion de ce PLFSS vise surtout à clarifier le code pour permettre à la CNSA d'exercer sa mission de gestionnaire de la branche. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 483 rectifié bis.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 401 rectifié précise que la CNSA pilote une politique de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement.

Ce sujet est important et d'actualité, comme l'a montré le rapport Guedj de juillet dernier. Pour l'instant, le débat est prématuré, mais il sera l'un des points essentiels de la loi Grand âge. Je demande le retrait de l'amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 401 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Je partage l'esprit de l'amendement n° 722 rectifié, mais le débat est prématuré. Je demande le retrait de l'amendement.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 722 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 902 porte également sur le rôle de pilotage en matière de politique de prévention contre l'isolement de la CNSA. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 902.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 721 rectifié vise à préciser la mission de réflexion prospective de la CNSA, incluant les adaptations territoriales possibles de la politique de l'autonomie. La précision est-elle du ressort de la loi ou de la convention d'objectifs et de gestion ? Nous souhaitons entendre l'avis du Gouvernement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 721 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 723 rectifié précise que la réflexion prospective de la CNSA prend en considération les inégalités liées au sexe afin d'élaborer des mesures correctives.

Nous soutenons l'objectif de l'amendement, qui trouvera toutefois davantage sa place dans la convention d'objectifs et de gestion que dans la loi. Avis défavorable sur la forme, mais pas sur le fond !

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 723 rectifié.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Cet amendement n° 245 rectifié *bis* vise à préciser les missions de la CNSA sur la promotion des métiers participant à l'accompagnement et au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et la prévention, et la lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes handicapées. C'est un sujet important, mais le moment n'est pas le plus opportun pour en discuter. Mon avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 245 rectifié bis.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Les amendements identiques n° 641, n° 720 rectifié et n° 920 visent à préciser les missions de la CNSA en ce qui concerne le

pilotage d'une politique de lutte contre l'isolement. La CNSA contribue déjà à la lutte contre l'isolement ; lui confier un rôle de « pilote » est un peu prématuré. Je demande donc le retrait de ces amendements.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 641, 720 rectifié et 920.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 412 précise les missions de la CNSA en ce qui concerne la participation des usagers au niveau local. Il s'agit d'un point important du point de vue du débat démocratique ; j'émet donc un avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 412.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 1013 vise à créer au profit de la CNSA une contribution de 0,5 % assise sur les encours d'assurance vie dépassant les 100 000 euros. L'idée est intéressante, mais n'anticipons pas sur les conclusions de la conférence des financeurs. Pour l'heure, l'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1013.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 984 crée une contribution de 2 %, assise sur les dividendes des entreprises, au profit de la CNSA. Ici encore, l'idée est intéressante, mais elle anticipe les propositions de la conférence des financeurs. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 984.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 419 rectifié vise à créer une contribution au profit de la CNSA équivalant à 5 % de l'encours des contrats d'assurance vie et de retraite supplémentaire en déshérence, gérés par la Caisse des dépôts et consignations. Or ces sommes, avant l'expiration d'un délai de vingt ans à compter de la date de leur versement à la Caisse des dépôts et consignations, appartient toujours à leur propriétaire. Cet amendement porte donc atteinte au droit de propriété garanti par la Constitution. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 419 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 130 rectifié *ter* et 1014 relèvent le taux de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA) de 0,3 à 0,6 %. Une telle contribution est historiquement fléchée vers l'autonomie, mais l'augmentation de la CSA, qui est acquittée par les employeurs, se traduirait par une hausse du coût du travail. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 130 rectifié *ter* et 1014.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 718 rectifié et 918 tendent à la création d'une contribution assise sur les successions et les donations. En attendant d'y voir plus clair sur les pistes de financement supplémentaires de la cinquième branche, je propose un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 718 rectifié et 918.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 717 rectifié demande la création d’une contribution de 1 % assise sur les revenus des capitaux mobiliers pour financer le soutien à l’autonomie. De la même manière, la conférence des financeurs est attendue concernant les pistes de financement. Pour l’heure, je propose donc un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 717 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n°s 131 rectifié *ter*, 458 rectifié *bis*, 477 rectifié *bis*, 640, 674 rectifié, 919 et 1030 suppriment le transfert à la branche autonomie de l’allocation d’éducation de l’enfant handicapé (AEEH). Cette dépense est le seul dispositif excédant les dépenses actuelles de la CNSA qui ait été inclus dans la branche autonomie, alors que le rapport Vachey préconisait d’en inclure une douzaine. En confier la gestion à la CNSA permettra à la fois de chercher une meilleure articulation entre le complément d’AEEH et la prestation de compensation du handicap (PCH), dont la complexité a été dénoncée dans un rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 2019, mais aussi de simplifier les démarches des familles. L’avis est donc défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 131 rectifié *ter*, 458 rectifié *bis*, 477 rectifié *bis*, 640, 674 rectifié, 919 et 1030.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 798 rectifié définit les modalités d’un paritarisme de représentation et de gestion au sein de la CNSA. Ce point est pour l’heure prématuré, et il sera étudié en temps voulu. L’avis est donc défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 789 rectifié.*

### *Articles additionnels après l’article 16*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Les amendements identiques n°s 724 rectifié et 922 portent sur la remise d’un rapport au Parlement relatif à la création d’une prestation universelle de compensation à l’autonomie. Un tel rapport n’est sans doute pas indispensable : la documentation existe sur ce sujet. La commission des affaires sociales pourrait d’ailleurs s’emparer aisément de la question. Aussi, je propose un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 724 rectifié et 922.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Dans le même esprit, l’amendement n° 903 porte sur la remise d’un rapport relatif à la création d’une prestation universelle de compensation à l’autonomie. Même avis défavorable

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 903.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L’amendement n° 601 du Gouvernement concerne la création d’un forfait permettant la mise en place de l’habitat inclusif, dont les contours ont été définis par la loi portant évolution du logement, de l’aménagement et du numérique, dite loi ÉLAN, mais dont la dotation financière manquait. Cet amendement instaure donc une aide à la vie partagée à l’attention des habitants d’une formule d’habitat inclusif, avec un financement de 20 millions d’euros. Cet amendement est très attendu dans les territoires, où plus de 700 projets sont dans l’attente d’une telle disposition. J’émet donc un avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 601.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 970 exonère les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics et les établissements de santé de la taxe sur les salaires. Cette mesure coûterait, d'après l'exposé des motifs, 5 milliards d'euros et constituerait une baisse de recette importante pour la sécurité sociale. J'émet donc un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 970.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 570 concerne la remise d'un rapport à propos de l'impact d'un transfert de charges depuis le forfait hébergement vers les forfaits soins ou dépendance des Ehpad. La question de la fongibilité est un sujet intéressant, mais qui a déjà fait l'objet de nombreux rapports et sur lequel les commissions des affaires sociales pourraient être mobilisées. Je propose donc un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 570.*

### *Article 17*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 216 vise à réviser le seuil d'exonération de la clause de sauvegarde pour les entreprises signataires de remises. L'individualisation de la négociation introduite par l'article 17, bien qu'elle ait suscité la perplexité puis les doutes du secteur, paraît au moins valoir l'intérêt de la tentative. C'est pourquoi nous attendrons d'apprécier les effets de cette clause de sauvegarde avant de la rectifier. Mon avis est donc défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 216.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Pour les mêmes raisons, j'émet un avis défavorable à l'amendement n° 217, qui vise à modifier la fixation du barème applicable aux exonérations de remises auxquelles les entreprises ayant consenti à des baisses de prix sont éligibles. Cette clause de sauvegarde venant à peine d'être mise en place, il serait prématuré de la modifier.

**Mme Annie Delmont-Koropoulis.** – Elle ne vient pas d'être mise en place, puisqu'elle a déjà été modifiée par le Gouvernement, qui a baissé le taux de remboursement de 20 % à 5 %.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je pensais aux dispositifs médicaux ayant été mis en place l'année dernière, alors que nous parlons ici des médicaments. Un tel débat devrait plutôt avoir lieu en séance. D'une part, la clause de sauvegarde est un impôt et, à ce titre, ses exonérations ne peuvent qu'être énoncées par le législateur. D'autre part, le contenu de l'accord-cadre, qui n'a par ailleurs qu'une existence facultative, est de « normer » le plus légèrement possible les négociations entre les industriels et le Comité économique des produits de santé (CEPS) au moment de la définition des remises. Un élément susceptible d'infléchir *a posteriori* le montant de ces dernières est assez discutable.

**Mme Annie Delmont-Koropoulis.** – Il ne s'agit que de 5 %.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Voulez-vous dire par là que cela ne représente pas grand-chose ? Cela reste important pour la sécurité sociale, même si je comprends bien que les industriels cherchent à défendre leurs ressources.

**Mme Annie Delmont-Koropoulis.** – Ils cherchent aussi à les garder en France, non ?...

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je comprends vos arguments, mais je connais aussi la situation de l'ensemble du secteur. Je maintiens mon avis défavorable.

**M. René-Paul Savary.** – L'amendement vise à passer d'une décision unilatérale à une discussion conventionnelle. Cela me paraît représenter une démarche de responsabilité, qui mérite d'être étudiée.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – La concertation existe déjà. Mais, s'agissant d'un impôt, une décision de la puissance publique est nécessaire.

**Mme Annie Delmont-Koropoulis.** – L'an dernier, l'abattement était de 20 %. Il est réduit à 5 % cette année. Les entreprises du médicament peuvent récupérer une partie de l'abattement à condition de baisser le prix des médicaments, ce à quoi elles consentent. Cependant, ma proposition visait à fixer le niveau d'abattement entre 10 et 20 %.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n'évoque aucun pourcentage. Quoi qu'il en soit, la discussion aura lieu en séance. Nous avons toujours regretté que la décision passe chaque année par le biais d'un arrêté ministériel plutôt que par un accord conventionnel.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Dans cette affaire, je défends le point de vue de la sécurité sociale, qui est le nôtre.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 217.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 355 entend préciser le contenu du rapport remis chaque année par le CEPS au Parlement par des éléments relatifs à la politique industrielle du médicament ainsi qu'aux éventuelles ouvertures et fermetures de sites industriels. Ce comité, qui est un organisme placé sous la tutelle du ministère de la santé, est chargé de négocier le prix des spécialités pharmaceutiques. Ne dépendant pas de Bercy et n'étant pas investi de compétences plus « macroscopiques » sur l'industrie du médicament, il ne me semble pas à même de fournir l'état des lieux demandé par l'amendement.

**M. René-Paul Savary.** – Il est proposé que le CEPS prenne en compte des localisations de l'industrie pharmaceutique, afin d'envisager une relocalisation des produits. Il faut prendre des mesures différenciées sur le terrain, afin de tenir compte des ouvertures et des fermetures des sites industriels. Aujourd'hui, on ne maîtrise pas l'ensemble de la chaîne. Par cet amendement, on aide le Gouvernement dans sa stratégie de relocalisation.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je comprends votre demande, et j'en suis d'accord, il faut contribuer à la relocalisation des produits pharmaceutiques, mais le CEPS ne s'estime pas compétent pour rassembler tous ces éléments. Bercy serait sans aucun doute plus à même de fournir tous les éléments stratégiques relatifs à

l'industrie du médicament. Je souhaiterais obtenir l'avis du Gouvernement sur sa stratégie en la matière. Demandons alors son avis sur cet amendement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 355.*

**Articles additionnels après l'article 17**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 607 rectifié concerne la taxe sur la répartition pharmaceutique. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 607 rectifié.*

*La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 276 rectifié, 411, 633, 675 rectifié ter et 853 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'émet un avis défavorable sur l'amendement n° 878 rectifié *bis*, pour une question de simplification rédactionnelle et en raison du taux proposé.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 878 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 288 rectifié prévoit un retrait des dispositifs médicaux présentant l'amélioration du service attendu la plus significative de l'assiette de la clause de sauvegarde. Il va à l'encontre de la position de la commission en la matière, dont je vous rappelle qu'elle maintient la vigilance sur la dynamique de dépenses relative aux dispositifs médicaux, mais souhaite qu'une réflexion soit menée en amont de leur inscription sur la liste des produits remboursables et de la négociation de leur prix. J'émet un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 288 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 287 rectifié *bis* tend à instaurer un barème progressif pour l'application de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux, dont nous fêtons cette année le premier anniversaire. Il serait donc prématuré de la modifier. J'émettrai un avis défavorable sur les amendements qui suggèrent des retouches à ce mécanisme, moins parce que j'y adhère que parce que je pense urgent de mener le combat contre la dépense de dispositifs médicaux plus en amont de la chaîne. Le bénéfice apporté par ce dispositif sur la chaîne de soins reste à démontrer.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – La clause de sauvegarde des dispositifs médicaux est certes récente, mais elle était déjà contestée lors de sa création.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – En effet, l'instauration d'une contribution est toujours contestée.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 287 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'émet un avis favorable à l'amendement n° 351 rectifié.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 351 rectifié.*



**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demande le retrait de l'amendement n° 261 rectifié *bis*.

**M. René-Paul Savary.** – La différence relève du fait que certains pays, comme la Suisse ou le Royaume-Uni, ne font pas – ou plus – partie de l'Union européenne. L'objectif est de tenir compte des politiques industrielles européennes à une échelle plus large.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ces amendements participent certes du même esprit, mais il faut en choisir un.

**M. Alain Milon.** – Le rapporteur a demandé le retrait de l'amendement n° 261 rectifié *bis* ; j'en suis d'accord, je le retirerai.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 261 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – J'émet un avis favorable pour l'amendement n° 262 rectifié.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 262 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je suis particulièrement sensible à l'intention de l'amendement n° 272 rectifié, qui vise à abattre de 30 % le chiffre d'affaires réalisé sur la vente de biosimilaires pour la détermination de l'assiette de la contribution sur le chiffre d'affaires des industriels pharmaceutiques. Toutefois, je suis contraint de souligner qu'à l'intérieur même de l'objet de l'amendement se trouve l'argument qui le rend à mes yeux contestable : « Si on ne peut assimiler scientifiquement les biosimilaires aux génériques, leur vocation est la même, créer des économies pour le système de santé. »

L'incitation à produire des génériques a certes pour vocation de dégager des marges de manœuvre financières pour l'assurance maladie, mais cet objectif reste subsidiaire par rapport à l'impératif de protection de la santé des patients, qui n'est pas menacé par l'identité thérapeutique d'un princeps et d'un générique. Comme l'amendement le souligne, cette identité thérapeutique n'est pas retrouvée en ce qui concerne le bioprinceps et le biosimilaire. Or il me semble que, pour être valables, les mesures d'économie financière sur les produits de santé ne sont souhaitables qu'en cas de parfaite substituabilité entre les produits qu'elles concernent.

Pour cette raison, j'émet un avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'idée est de savoir si l'on promeut ou non le biosimilaire, qui n'est pas assimilable à un générique.

**M. Alain Milon.** – Je réétudierai ce point avant la séance.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 272 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 302 rectifié concerne l'exonération du chiffre d'affaires issu de la vente de tous les médicaments dérivés du sang pour la détermination de l'assiette de la contribution sur le chiffre d'affaires des industriels pharmaceutiques. Cet amendement n'est pas souhaitable en ce qu'il retire à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) l'examen des médicaments dérivés du sang susceptibles d'être exonérés de la contribution sur le chiffre d'affaires dont les industriels pharmaceutiques sont redevables.

Comme le rappellent régulièrement les décisions de l'ANSM prises sur la sécurité transfusionnelle – l'une des dernières datant de 2016 sur une spécialité pharmaceutique dénommée sandoglobuline –, tous les médicaments dérivés du sang ne présentent pas d'intérêt thérapeutique majeur susceptible de les rendre éligibles à cette exonération. Je propose donc un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 302 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 804 rectifié *bis* fait référence au stockage de sécurité des médicaments à intérêt thérapeutique majeur et à la diminution de l'assiette de la clause de sauvegarde. La question des impératifs de stockage de médicaments est évidemment d'une actualité brûlante. Pour autant, je ne pense pas que la formule retenue dans l'amendement soit la bonne.

Elle se heurte d'abord à un problème de faisabilité : contraindre chaque entreprise pharmaceutique, quelle que soit sa taille, à constituer un stock de quatre mois pour les médicaments à intérêt thérapeutique majeur et d'une durée déterminée par décret pour les autres spécialités induit d'importants coûts logistiques.

Ensuite, et c'est le grand paradoxe, inscrire dans le droit commun l'impératif de stockage présente le risque non négligeable d'organiser la pénurie. Nous le voyons actuellement avec les vaccins, car on ne sait pas quelle en sera ensuite la consommation précise. En effet, en immobilisant la production par site industriel, on envoie des signaux délétères à nos différents partenaires commerciaux et on prend le risque de gripper, en les rigidifiant, des canaux de distribution dont les situations de crise nous ont montré qu'ils devaient rester souples.

Je comprends l'intérêt de l'amendement, mais je doute de l'efficacité du dispositif. J'en demande donc le retrait.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 804 rectifié bis.*

*La réunion est close à 15 heures 50.*

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -

*La réunion est ouverte à 19 h 25.*

## **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance**

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous examinons d'abord trois amendements du Gouvernement.

### *Article 6*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 1067 porte sur les modalités de compensation des exonérations mises en place pour faire face aux conséquences économiques du nouveau confinement. Il s'agit, face au rebond de l'épidémie, et en cohérence avec les mesures sanitaires prises pour l'enrayer, de créer un dispositif complémentaire d'exonération, comparable à celui qui avait été instauré au printemps dernier. Cet amendement tire les conséquences des différentes mesures d'extension du dispositif

d'aide au paiement des cotisations sur leurs modalités de compensation par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et la Mutualité sociale agricole (MSA). Avis favorable car cet amendement assure à la sécurité sociale, comme le ministre l'a rappelé tout à l'heure, la compensation intégrale des nouvelles exonérations.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1067.*

### **Article 6 ter**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 1066 prévoit une extension du dispositif d'exonération en faveur des entreprises subissant les conséquences des mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Il s'agit d'étendre le dispositif aux librairies ou aux magasins d'habillement, qui ne font pas partie de la liste S1. Avis favorable, puisque c'est ce que nous souhaitons ! C'est 50 %, évidemment, et c'est simplifié par rapport à la précédente rédaction de l'article. L'amendement précise bien qu'il concerne les employeurs dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, et il se limite aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, et à ceux dont l'activité dépend de ces secteurs, ce qui inclut, comme le ministre me l'a confirmé, l'agriculture, quand elle est touchée dans ses débouchés. Ce dispositif sera applicable jusqu'au 30 novembre. Pourquoi pas le 31 décembre ? Le ministre m'a expliqué que c'était parce qu'en décembre, on paye les cotisations sur novembre, octobre et septembre. S'il est adopté, cet amendement rendra sans objet la plupart des amendements qui portent sur le champ du dispositif d'exonération. Nous allons faire le point sur la question.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Oui, il faut faire le point. Mais je n'ai pas compris la raison pour laquelle le dispositif s'arrêtait en novembre.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – En décembre, sont payées les cotisations dues au titre des mois précédents. Or le confinement n'est prévu que jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre.

**M. René-Paul Savary.** – Et pour les mois suivants ? La crise s'arrête ?

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Bonne question, que nous devons poser en séance.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Oui, le Gouvernement devra nous donner des explications claires sur ce point.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1066.*

### **Article 7**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 1065 rectifie les tableaux d'équilibre pour 2020. Avis favorable : il s'agit d'intégrer, pour 800 millions d'euros, les mesures déjà annoncées, ce qui modifie le tableau d'équilibre branche par branche – et le solde du régime est ainsi dégradé de 2,4 milliards d'euros.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1065.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous reprenons à présent l'examen des amendements de séance.

**Article 17 bis**

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Les amendements n<sup>os</sup> 960 rectifié *ter*, 288 rectifié *quater* et 260 rectifié *ter* sont en discussion commune.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Le premier demande le retrait pour trois ans des dispositifs médicaux présentant une amélioration de service attendu positive de l'assiette de la clause de sauvegarde. Ce dispositif est récent : il date d'un an. Il paraît donc prématuré de le remettre en cause, même si la Cour des comptes semble dire qu'on est loin de ce qui était attendu. À mon sens, il est trop tôt pour nous prononcer. Tout le monde s'accorde sur le principe d'une clause de sauvegarde, comme pour le médicament, mais il faut attendre que le service attendu soit mesurable. Avis défavorable, donc, sauf à ce qu'on me démontre que la proposition est bien meilleure et plus favorable à la mise en œuvre d'un dispositif qui fonctionne. Avis défavorable aussi au deuxième, sur lequel nous nous sommes déjà prononcés, et au troisième.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Il s'agit des dispositifs médicaux innovants.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – On sait bien que ces dispositifs médicaux coûtent cher. On en attend des économies sur le parcours de soins. C'est l'argument présenté par les industriels. Qu'ils le prouvent ! Si l'on a une meilleure qualité de soins, et que cela coûte moins cher, c'est formidable...

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 960 rectifié *ter*, 288 rectifié *quater* et 260 rectifié *ter*.*

**Article 17 quater**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis favorable à l'amendement de suppression n<sup>o</sup> 218 rectifié, identique à mon amendement n<sup>o</sup> 159.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 218 rectifié et 159.*

**Article additionnel après l'article 17 quater**

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 808 rectifié.*

**Articles additionnels après l'article 18**

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n<sup>o</sup> 981 revient chaque année.

**Mme Laurence Cohen.** – Je suis opiniâtre !

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Nous n'en doutons pas. Cet amendement prévoit la transmission au Comité économique des produits de santé (CEPS) de diverses informations relatives au financement par la recherche dont le médicament a fait

l'objet. Vu l'impossibilité d'un traçage individuel, par médicament, de tels financements, avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 981.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 971 prévoit, lui, une extinction progressive de l'allègement des cotisations sociales ayant remplacé le crédit d'impôt compétitivité-recherche (CICE). Avis défavorable, puisque cela alourdirait le coût du travail de 20 milliards d'euros.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 971, de même qu'à l'amendement n° 923.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 925 demande la non-application de l'allègement de cotisations ayant remplacé le CICE si l'entreprise distribue plus de 10 % de ses bénéfices à ses actionnaires. Avis défavorable, ainsi qu'à l'amendement n° 972, qui demande une minoration de cet allègement.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 925, de même qu'à l'amendement n° 972.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 924 conditionne les allègements de cotisations à des obligations en matière sociale, environnementale et fiscale pour les entreprises. Ce renchérissement du coût du travail pénaliserait peut-être la reprise. Nous sommes favorables à l'amélioration des politiques sociales et environnementales, mais je ne pense pas que ce soit le bon instrument pour y arriver. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 924.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements n°s 967 rectifié, 968, 571 et 964 sont en discussion commune. Le premier prévoit une suppression des allègements généraux. Coût : 50 milliards d'euros ! Avis défavorable. Le deuxième prévoit leur suppression progressive. Même avis. Le troisième les supprime pour les entreprises n'ayant pas conclu d'accord ou de plan relatif à l'égalité professionnelle. L'absence d'accord fait déjà l'objet d'une sanction financière. Avis défavorable, donc, de même qu'à l'amendement n° 964.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 967 rectifié, 968, 571 et 964.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n° 973 prévoit une diminution de l'allègement de cotisations patronales famille.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – On passerait de 3,5 à 1,6 SMIC. Si la question de l'efficacité d'une réduction de cotisations qui va aussi loin dans l'échelle des salaires peut se poser, ce n'est pas le moment d'alourdir le coût du travail. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 973.*

## **Article 19**

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L’amendement de suppression n° 961 est contraire à la position de la commission.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Nous avons préconisé l’adoption de cet article, qui présente d’ailleurs un caractère informatif et non normatif.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 961.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L’amendement n° 962 majore de 15 % la contribution sociale généralisée (CSG) pour les hauts revenus.

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Pour être efficace, la CSG doit rester simple, avec une assiette large et un taux unique, autant que possible. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 962.*

#### *Article additionnel après l’article 19*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 965 propose une expérimentation pour passer à 32 heures. Il n’y a pas besoin d’expérimenter, je crois que cela existe déjà dans certaines collectivités, non loin de chez moi, madame Apourceau-Poly ! Avis défavorable : certains se demandent comment revenir à 35 heures...

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Voire à 39 heures !

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 965.*

#### *Article 22*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 1041 prévoit une cotisation sur les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) privés à but lucratif. Nous n’allons pas discriminer en fonction du revenu pour une même activité... Ces Ehpad paient des impôts, comme toutes les entreprises. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 1041.*

#### *Article 24*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l’amendement de suppression n° 985. La commission ne partage pas l’ensemble des orientations figurant dans le rapport annexé à l’article 24, mais elle a choisi de l’amender afin d’affirmer son ambition plutôt que de le supprimer.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 985.*

#### *Articles additionnels avant l’article 25 A*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure de la branche assurance maladie.** – Je partage l’objectif d’une régulation des soins de ville, poursuivi par l’amendement

n° 12 rectifié *ter*. Toutefois, le dispositif proposé ne changerait guère les choses : il existe déjà une procédure d'alerte permettant de suspendre des revalorisations tarifaires en cas de risque de dépassement de l'enveloppe de soins de ville. Il me semble plus opérationnel de travailler en amont sur les leviers que sont l'incitation à la pertinence des soins ou la prévention, qui peuvent concourir à modérer les dépenses de soins de ville. Retrait, ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 12 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – L'amendement n° 8 rectifié *quater* prévoit une concertation sur des objectifs stratégiques de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam).

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Nous partageons l'objectif de rendre à l'Ondam son rôle d'outil de pilotage stratégique de la dépense de santé. C'était le sens du rapport d'information de Catherine Deroche et René-Paul Savary sur la question. L'an passé, la loi de financement de la sécurité sociale a organisé, dans le cadre du comité économique de l'hospitalisation publique et privée, la discussion d'un protocole pluriannuel. Je ne vois pas d'opposition à cette concertation utile. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 8 rectifié quater.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 11 rectifié *ter* concerne la mise en réserve sur l'Ondam soins de ville pour abonder le Fonds d'intervention régional (FIR). Avis défavorable : il ne serait pas de bonne gestion que le FIR soit abondé par une enveloppe prudentielle pesant sur un autre sous-objectif.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 11 rectifié ter.*

#### **Article 25 A**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur de la branche autonomie.** – L'amendement n° 926 précise le mécanisme de financement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) de l'aide aux départements destinée à soutenir les Service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad). Cette précision est bienvenue et se justifie par une recherche d'équité. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 926.*

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 52 rectifié et 646.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 271 rectifié *ter* étend le champ des bénéficiaires des mesures de financement par la CNSA. On comprend le principe. Mais le champ est tellement étendu que même des prestataires d'aide à domicile pourraient en bénéficier : avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 271 rectifié ter, de même qu'à l'amendement n° 444 rectifié bis.*

#### **Articles additionnels après l'article 25 A**

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 34 rectifié ter.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 30 rectifié *ter* demande une étude sur les écarts de rémunération du personnel hospitalier entre le public et le privé. C'est un vrai sujet. Mais comme l'amendement demande un rapport, avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ce n'est pas un rapport, mais une étude !

**M. Alain Milon.** – Je savais que vous verriez la différence. En tous cas, nous devons parler de ce sujet en séance, et il serait intéressant, madame la présidente, que la commission se penche sur le sujet.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – En effet. Mieux vaut un rapport de notre commission des affaires sociales, au fond...

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 488 rectifié *ter* demande aussi un rapport sur l'attractivité des métiers. Il s'agira d'un débat essentiel lorsque nous examinerons la loi sur l'autonomie. Pour l'instant, avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 488 rectifié ter.*

#### *Article 25*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n°s 319 rectifié *quater* et 430 rectifié *bis* prévoient un rapport sur l'extension des revalorisations des personnels des services sociaux et médico-sociaux, ainsi que des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Compte tenu de la position constante de la commission, j'émet un avis défavorable, bien que le sujet mérite d'être étudié.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 319 rectifié quater et 430 rectifié bis.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Pour les mêmes raisons, l'avis est défavorable pour les amendements n°s 846 rectifié et 847 rectifié.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 846 rectifié et 847 rectifié.*

#### *Articles additionnels après l'article 25*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 475 rectifié prévoit une ouverture anticipée de renégociations relatives à l'avantage social vieillesse. Si je partage l'intention de l'amendement, il ne me semble pas souhaitable de l'inscrire dans la loi de financement. Cependant, je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet, ainsi que le calendrier qu'il entend retenir. L'avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 475 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 1042 formule une demande de rapport sur de nouvelles embauches dans l'hôpital public. Avis défavorable.



*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1042.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'objet de l'amendement n° 575 est similaire.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 575.*

### **Article 26**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 384 rectifié et les amendements identiques n° 40 rectifié *ter*, 104 rectifié *quater*, 126 rectifié *quater* et 593 prévoient d'élargir le champ des bénéficiaires du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) afin, notamment, de permettre un accès des cabinets libéraux à ce fonds. La rédaction actuelle comprend les équipes de soins primaires, les équipes de soins spécialisés, les communautés professionnelles territoriales de santé, les centres de santé et les maisons de santé. Les amendements demandant l'intégration de ces structures sont donc satisfaits. Quant à la suppression des références, elle tend à élargir le champ des structures d'exercice coordonné, les cabinets libéraux devenant ainsi éligibles au FMIS. Avis défavorable pour l'amendement n° 384 rectifié, favorable pour les autres.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 384 rectifié.*

*La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n° 40 rectifié *ter*, 104 rectifié *quater*, 126 rectifié *quater* et 593.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 906 rectifié intègre l'équipement au champ des dépenses du FMIS. Cependant, l'amendement portant sur un alinéa relatif aux systèmes d'information, l'intention semble satisfaite. L'avis est donc défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 906 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 699 rectifié prévoit la suppression du droit de refus de paiement des factures en cas de défaut d'interopérabilité. J'avais émis des réserves quant à la conformité de cette disposition au regard du droit de la commande publique et du respect des obligations contractuelles ; ces réserves étant fondées, mon avis est favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 699 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 329 rectifié propose l'extension de ce même droit de refus. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 329 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 676 rectifié *ter* concerne les modalités d'examen des demandes soumises au FMIS. Je soutiens le principe selon lequel il ne doit pas être tenu compte de l'ordre d'arrivée des demandes, ainsi que le principe de la nécessaire motivation de ces demandes. Cependant, doutant de l'opportunité d'inscrire ces modalités dans la loi, mon avis est défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 676 rectifié *ter*.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 883 rectifié *ter* et 814 rectifié inscrivent dans la loi le rôle du Conseil national de l'investissement en santé (CNIS). Si je suis favorable à cette inscription, la codification de l'existence du CNIS ne me paraît pas pertinente. Je vous propose donc de vous rallier à l'amendement de la commission.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 883 rectifié *ter* et 814 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 53 prévoit de flécher une fraction du FMIS vers le fonds d'intervention régional (FIR). Cela conduirait à des circuits de financements peu lisibles et peu opérants. Le FMIS doit faire l'objet d'une gouvernance territorialisée. J'émet un avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 53.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Si je partage la préoccupation d'une orientation territoriale du FMIS, qui intégrerait des crédits à destination des zones rurales où la couverture sanitaire est parfois lacunaire, j'émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 728 rectifié, conformément à la position de la commission sur les demandes de rapport.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 728 rectifié.*

#### *Article 27*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 93, 163 et 425 proposent la suppression de l'article. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 93, 163 et 425.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 556 inscrit dans l'objectif des dotations la prise en compte de facteurs spécifiques ayant des conséquences sur les coûts de certaines prestations. Cette préoccupation est légitime, et la situation des établissements de santé devrait être prise en compte en fonction des territoires. Cependant, cet amendement va à l'encontre de la suppression proposée de l'article.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 556.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – De la même façon, les amendements n<sup>os</sup> 815, 491, 555, 473 rectifié *bis*, 1043, 1007 et 1058 vont à l'encontre de la suppression proposée de l'article.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 815, 491, 555, 473 rectifié *bis*, 1043, 1007 et 1058.*

#### *Article 28*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 789 rectifié propose de supprimer les alinéas 1 à 15 concernant les dispositions relatives aux urgences. L'amendement n<sup>o</sup> 1015 supprime quant à lui les alinéas 2 à 5. Je partage une partie des arguments avancés, notamment sur la perte de sens liée à ces réformes par petites touches sur lesquelles nous revenons chaque année. Il s'agirait néanmoins d'une simplification pour les

hôpitaux, qui peinent aujourd'hui à recouvrer une part significative des factures. Ce serait aussi un gage de meilleure lisibilité pour les patients. Je ne m'oppose donc pas à ces réformes, même si une réflexion plus globale mériterait d'être conduite sur les restes à charge hospitaliers. Avis défavorable pour ces deux amendements.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 789 rectifié et 1015.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 1015, 840 rectifié *bis*, 246 rectifié *quater*, 613, 928, 1016, 386 rectifié, 530 rectifié *quinquies* et 1044 proposent un élargissement des exonérations au forfait patients urgences.

Je ne vois pas d'inconvénient à la logique des amendements prévoyant le maintien d'une exonération totale pour certaines catégories de patients déjà exonérés comme les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD), les titulaires d'une rente accident de travail-maladie professionnelle (AT-MP) ou d'une pension d'invalidité. Cependant, l'extension aux donneurs d'organe prévue par les amendements n<sup>os</sup> 246 rectifié *quater* et 928 ne me semble pas essentielle lorsqu'il s'agit d'un passage non programmé aux urgences.

Avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 386 rectifié et 530 rectifié *quinquies*, et demande de retrait à leur profit des amendements n<sup>os</sup> 840 rectifié *bis*, 246 rectifié *quater*, 613, 928 et 1016, partiellement satisfait toutefois. Quant à l'amendement n<sup>o</sup> 1044, il est satisfait par le fait de viser l'article 212-1 du code des pensions militaires.

**M. Daniel Chasseing.** – Mon amendement prévoyait d'exonérer les personnes en ALD arrivant aux urgences pour des raisons liées à l'ALD. C'est un peu différent.

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Si vous donnez un avis favorable pour les amendements n<sup>os</sup> 386 rectifié et 530 rectifié *quinquies*, cela sera satisfait.

**M. Bernard Jomier.** – Comment savoir si une personne arrivant aux urgences se présente en lien avec son ALD ? Le diagnostic est souvent fait bien plus tard ! Faire découler une classification des prises en charge des motivations des patients qui se rendent aux urgences me semble briser un principe général. Et, au-delà du principe, cela annonce une plus grande complexité, quand on dit rechercher une simplification de la réglementation. Là, c'est l'usine à gaz parfaite !

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – On peut savoir si la personne s'est présentée en lien avec l'ALD à la sortie.

**M. Bernard Jomier.** – Vous savez bien comment les choses se passent : presque tous les professionnels de santé cochent la case ALD, même quand le patient ne se présente pas en lien avec l'ALD. Mettre en place un système qui fait ce tri, c'est entrer dans un débat technocratique, pour la seule raison que le Gouvernement veut mettre en place un nouvel outil de régulation d'arrivée aux urgences, et choisit d'entrer par la question financière. Et, encore une fois, nous n'avons toujours pas de disposition sur l'amont des urgences dans ce PLFSS.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ce n'est pas totalement faux... Nous y reviendrons en séance.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 386 rectifié et 530 rectifié quinquies.*

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 840 rectifié bis, 246 rectifié quater, 613, 928 et 1016 et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 17 rectifié *ter* propose un report de la réforme du reste à charge hospitalier. La rédaction proposée à l’alinéa 33 de l’article répond partiellement à des craintes exprimées par ses auteurs. En l’état, je demande le retrait.

**M. Alain Milon.** – Il sera modifié.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Il recevra alors un avis favorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n<sup>o</sup> 17 rectifié *ter* et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – J’ai entendu les réticences de la fédération de l’hospitalisation privée, dans le contexte sanitaire, quant à la mise en œuvre dès janvier 2021 de la réforme du financement des activités de psychiatrie. En revanche, cette réforme est attendue par les établissements publics, qui concentrent l’essentiel de cette activité.

Les établissements attendent notamment des simulations pour être en mesure d’évaluer l’impact de la réforme sur leurs ressources. Dans l’attente des précisions que le ministre pourra nous apporter, et des garanties sur la stabilité des ressources des établissements qu’indura cette réforme, nous proposons un avis favorable à l’amendement n<sup>o</sup> 677 rectifié.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n<sup>o</sup> 677 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 531 rectifié *quater* concerne le droit d’option pour le rattachement à la tarification des établissements de santé à but non lucratif. Des précisions du Gouvernement seraient utiles pour apprécier l’impact d’une telle mesure.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n<sup>o</sup> 531 rectifié quater.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 749 rectifié propose la suppression de l’expérimentation du forfait de réorientation urgences. Lors de l’examen du PLFSS pour 2019, le Sénat s’était opposé quasi-unanimement à cette disposition, dont la logique ne nous semble toujours pas vertueuse. Nous restons constants dans notre opposition à ce mécanisme.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n<sup>o</sup> 749 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 18 rectifié *ter* concerne la forfaitisation du reste à charge hospitalier. Nous avons voté l’an dernier une réforme du reste à charge hospitalier qui manque peut-être d’ambition dans son objectif de simplification. L’article 28 prévoit une montée en charge de cette réforme lissée jusqu’en 2023. L’amendement n<sup>o</sup> 17 du même auteur prévoit d’en reporter l’échéance. Dans ces conditions, je ne vois pas d’objection à remettre à plat la réforme de façon plus générale.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 18 rectifié ter.*

**Articles additionnels après l'article 28**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 579 propose d'intégrer la prestation d'hébergement en chambre particulière dans les tarifs nationaux journaliers de prestation, les règles sanitaires actuelles conduisant à privilégier la chambre individuelle pour les hospitalisations. L'amendement, tel qu'il est rédigé, ne me paraît pas répondre de manière satisfaisante au souci de prise en charge de cette prestation et entraînerait une perte de recettes pour les établissements de santé. En outre, il généralise une situation aujourd'hui justifiée par le contexte sanitaire lié à la covid.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 579.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 678 rectifié *ter* demande un bilan sur la répartition financière des missions d'intérêt général et d'aides à la contractualisation (MIGAC) et des FIR. La préoccupation des auteurs de l'amendement me paraît déjà satisfaite. En effet, un rapport annuel sur l'utilisation du FIR a été transmis au Parlement. De plus, un autre rapport portant sur le financement des établissements de santé, établi en application de l'article L. 162-23-14 du code de la sécurité sociale, présente en annexe la ventilation des MIGAC. Après plusieurs années d'absence, la dernière version 2020 de ce rapport a été transmise au Parlement en octobre dernier.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 678 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 14 rectifié *quater* conduit à intégrer obligatoirement dans le volet sur l'amélioration de la pertinence des soins des objectifs cibles en termes de volume d'actes, de prestations et de prescriptions, en cas d'écart significatifs avec les moyennes régionales ou nationales. Je n'y vois pas d'opposition, même si la portée du deuxième point me semble très limitée.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 14 rectifié quater.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 820 rectifié *bis* œuvre dans le sens d'une plus grande transparence des agences régionales de santé (ARS) dans l'allocation des ressources relevant de leur champ de compétences. Je vous propose de nous en tenir à l'information de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) prévue aux amendements n°s 816, 887 et 1045.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 820 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n°s 816 rectifié *bis*, 887 rectifié *ter* et 1045 concernent l'obligation d'information de la CRSA sur l'allocation des ressources financières aux activités de santé. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n°s 816 rectifié bis, 887 rectifié ter et 1045.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – En miroir des amendements sur l'obligation d'information par le DG ARS de la CRSA, les amendements identiques

n<sup>os</sup> 817 rectifié *bis* et 886 rectifié *ter* complètent les prérogatives de cette commission consultative. Cela me semble alourdir le fonctionnement de la CRSA. Je préfère que nous gardions un peu de souplesse et que nous nous en tenions au principe de l'information de la CRSA proposée par les amendements précédents.

*La commission demande le retrait des amendements identiques n<sup>os</sup> 817 rectifié bis et 886 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 20 rectifié *ter* demande l'abrogation de l'article 65 de la LFSS pour 2018. Toutefois, je ne suis pas certaine que son dispositif, en l'état, soit satisfaisant. En effet, l'article concerné visait justement à prolonger – une nouvelle fois – le dispositif dérogatoire à la facturation directe et individuelle des établissements de santé. L'adoption de l'amendement aboutirait donc à supprimer la dérogation à la facturation individuelle, ce qui me semble contraire à son objectif.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 20 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 578 demande un rapport évaluant les effets d'un passage à 100 % de remboursement par la sécurité sociale des soins de santé et, par conséquent, de la suppression des complémentaires de santé. C'est un débat que nous avons déjà eu au sein de la commission, et je ne suis pas convaincue qu'une demande de rapport nous permette d'obtenir des avancées sur ce sujet.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 578.*

#### **Article 28 quater**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 806 rectifié prévoit la prise en compte dans les indicateurs incitatifs du développement de l'autodialyse et de la dialyse à domicile. Il réduit ainsi la portée normative de l'article. Si l'amendement proposé par la commission pour supprimer cet article n'était pas voté, mon avis serait défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 806 rectifié.*

#### **Article 29**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 10 rectifié *ter* et 793 rectifié proposent l'extension de l'expérimentation aux activités de chirurgie et d'obstétrique et aux acteurs de santé de ville. Je déplore moi aussi le manque d'ambition du dispositif proposé mais, compte tenu de ses contours très imprécis à ce stade, il me semble prématuré de l'étendre à l'ensemble du champ MCO, c'est-à-dire à la chirurgie et à l'obstétrique. D'ailleurs, l'amendement de la commission prend en compte la nécessité d'une coordination des prises en charge avec la ville. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 10 rectifié ter et 793 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 234 rectifié *quater*, 305 rectifié *bis* et 679 rectifié *ter* concernent les modalités d'évaluation de l'expérimentation. Ils me semblent satisfaits par l'amendement de la commission, qui

prend en compte des objectifs de qualité des prises en charge, de coordination entre la ville et l'hôpital, ainsi que les exigences d'évaluation. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 234 rectifié quater et 305 rectifié bis et 679 rectifié ter.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 277 rectifié *quater* concerne la prise en compte des objectifs de coordination avec les organisations territoriales ambulatoires. L'amendement de la commission supprime l'expérimentation mais prend en compte ces objectifs de coopération entre la ville et l'hôpital, ce qui me semble essentiel. Retrait, ou avis défavorable.

**M. Alain Milon.** – Encore ?

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Cet amendement est satisfait par l'amendement de la commission.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 277 rectifié quater, ainsi que des amendements n<sup>os</sup> 297 rectifié ter et 626 et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 492 rectifié concerne la prise en compte des coefficients géographiques dans le calcul de la dotation, notamment aux établissements d'outre-mer, qui s'applique aux tarifs nationaux et forfaits annuels. Il serait normal que ce soit le cas, mais il n'est pas besoin de le préciser à cet endroit du texte. Retrait, ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 492 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Le Gouvernement vient de déposer un amendement à l'article 29. Il porte sur l'alinéa 5, et supprime les mots « ainsi que son montant ». Il s'agit d'une suppression du renvoi à un décret pour la fixation du montant de la dotation socle. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1068.*

#### *Articles additionnels après l'article 29*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 275 rectifié *quater* intègre l'objectif de développement de l'hospitalisation à domicile dans les contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (Caqes). Ce sont des outils de contractualisation pour les établissements de santé, l'ARS, l'assurance maladie, et ils ont pour objet d'améliorer la pertinence et l'efficacité des soins et des prescriptions, et de permettre une diminution des dépenses de l'assurance maladie. Le développement de l'hospitalisation à domicile me semble entrer dans ce cadre quand il améliore la prise en charge des patients. Je partage l'objectif, mais est-il nécessaire de l'inscrire dans la loi ? Ne la rendons pas trop bavarde... Sagesse.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 275 rectifié quater.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n° 112 rectifié demande un rapport sur la revalorisation des coefficients géographiques des outre-mer. Cette demande est satisfaite. Retrait, ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 112 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

### **Article 30**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n°s 884 rectifié *ter*, 252 rectifié *quater* et 434 rectifié *bis* concernent les actions de santé publique et de formation des maisons de naissance. Les deux premiers pourraient être satisfaits par le troisième, dont la rédaction dans un article *ad hoc* me semble plus lisible.

*La commission demande le retrait des amendements n°s 884 rectifié *ter* et 252 rectifié *quater* et, à défaut, y sera défavorable.*

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 434 rectifié *bis*.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n°s 380, 558 et 349 rectifié *bis* concernent la gestion des maisons de naissance par des sages-femmes. L’Assemblée nationale a réaffirmé la direction médicale des maisons de naissance par des sages-femmes, déjà présente dans le texte, ce qui confirme l’orientation prise dans l’expérimentation. Faut-il ne confier leur gestion qu’à des sages-femmes ? C’est sans doute restrictif. Retrait, ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait des amendements n°s 380, 558 et 349 rectifié *bis* et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n°s 2 rectifié, 347 rectifié *bis*, 751 rectifié, 397 et 433 rectifié *bis* concernent la possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées. Plusieurs amendements proposent de limiter le type de structures susceptibles de créer et gérer ces maisons, pour limiter cette possibilité aux seules sages-femmes, ou aux organismes à but non lucratif, ou encore en excluant les groupements d’intérêt public (GIP) ou les groupements d’intérêt économique (GIE).

Il me semble que la rédaction de l’article permet déjà de garantir le rôle central des sages-femmes dans ces structures, puisqu’il est explicitement prévu qu’elles en assurent la direction médicale. Dès lors, je ne vois pas d’obstacle à maintenir ouvertes les possibilités de coopération pour faciliter le montage des projets, alors que le PLFSS ne prévoit pas d’avancée à ce stade quant au financement pérenne de ces structures.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 2 rectifié *bis*, 347 rectifié *bis*, 751 rectifié, 397 et 433 rectifié *bis*.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n°s 345 rectifié *bis* et 1017 proposent la comptabilisation de l’activité de la maison de naissance avec celle de la maternité partenaire, afin d’éviter une concurrence entre les structures. Cependant, cela priverait d’une visibilité sur l’activité des maisons de naissance, indispensable à leur suivi et à leur évaluation. Il me semble que les conditions d’implantation des maisons de naissance importeront davantage pour prévenir les effets de concurrence.



*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 345 rectifié bis et 1017 et, à défaut, y sera défavorable.*

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 344 rectifié bis.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 378 rectifié *ter* propose le rétablissement de l'exigence de contiguïté entre une maison de naissance et le service de maternité partenaire.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n°378 rectifié ter.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 557 prévoit l'assouplissement du critère de proximité.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 557.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 752 rectifié propose la pratique du tiers payant en maison de naissance. Cependant, depuis 2017, les bénéficiaires de l'assurance maternité bénéficient déjà du droit au tiers payant pour la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. Retrait ou, à défaut, avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 752 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 810 rectifié propose d'allonger à 8 ans la durée de l'autorisation pour les maisons de naissance. La durée actuelle de 7 ans a pourtant une cohérence, car elle est calée sur celle des autorisations d'activités de soins. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 810 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 348 rectifié *bis* propose des précisions rédactionnelles. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 348 rectifié bis.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 754 rectifié renvoie au décret des conditions de prise en charge par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels. L'amendement ne me semble pas pleinement satisfaisant, car ce n'est pas à un décret de fixer des modalités de prise en charge par l'assurance maladie.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 754 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

### **Articles additionnels après l'article 30**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 566 et 857 rectifié prévoient que la majoration pour non-respect du parcours de soins coordonné ne s'applique pas si le patient est adressé au médecin traitant par une sage-femme. Je ne sais pas si cette précision est utile dès lors que certaines spécialités comme la gynécologie sont déjà en accès direct.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 566 et 857 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

*La réunion est close à 20 h 30.*

**Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -

*La réunion est ouverte à 9 heures.*

**Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance**

*Article 31*

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous continuons l'examen des amendements de séance avec l'amendement n° 1018.

**Mme Corinne Imbert, rapporteure pour l'assurance maladie.** – Cet amendement supprime l'article 31. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1018*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 1019 vise à supprimer l'alinéa 3. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1019.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 494 rectifié précise que les modalités d'application et de financement des hôpitaux hospitaliers devront prendre en compte la situation des départements ruraux, insulaires et enclavés. Avis de sagesse.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 494.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 876 rectifié *bis* apporte une précision sur le rapport d'évaluation remis au Parlement sur les hôpitaux hospitaliers. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 876 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.*

*Articles additionnels après l'article 31*

**Mme Corinne Imbert.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 559 et 809 rectifié concernent la régulation des entreprises de transport de personnes à mobilité réduite en Guadeloupe. Le code de la sécurité sociale encadre déjà les relations entre les prestataires de transports sanitaires et les organismes d'assurance maladie. Il ne m'apparaît donc pas

opportun de créer dans la loi un régime dérogatoire et spécifique pour la Guadeloupe. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 559 et 809 rectifié.*

### **Article 31 bis**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 860 rectifié est un amendement de précision concernant le rapport sur les transports sanitaires bariatriques. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 860 rectifié.*

### **Article 32**

**Mme Corinne Imbert.** – Les amendements n<sup>os</sup> 450 rectifié *bis*, 756 rectifié, ainsi que les amendements identiques 97 rectifié *bis*, 263 rectifié *quinquies*, 507 rectifié, 525 rectifié *quinquies* et 680 rectifié *ter* sont en discussion commune avec l'amendement n° 167 de la commission, qui les satisfait déjà en partie. Ces amendements limitent la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dont le parcours de soin est lié à la covid-19. Le premier volet, sur l'intégration de ces actes dans le parcours de soins coordonné, est satisfait par notre amendement. Je vous propose, par ailleurs, de le rectifier pour y inclure les soins liés à la covid, ce qui permettrait de satisfaire totalement ces amendements. Demande de retrait au profit de l'amendement de la commission ainsi modifié.

*La commission émet un avis favorable à la modification de l'amendement n° 167 et demande le retrait des amendements n° 450 rectifié bis, 756 rectifié, 97 rectifié bis, 263 rectifié quinquies, 507 rectifié, 525 rectifié quinquies et 680 rectifié ter.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 757 rectifié prévoit une prise en charge à 100% des actes de téléconsultation respectant les tarifs conventionnels. Les conditions de prise en charge de la téléconsultation sont définies par l'avenant n° 6 à la convention médicale, qui prévoit que ces actes sont rémunérés à hauteur des tarifs des consultations en présentiel. Si je comprends et partage la volonté de mieux encadrer la prise en charge dérogatoire des téléconsultations prévue par le PLFSS, il paraît souhaitable de s'en tenir à ces dispositions, qui résultent d'un accord conventionnel. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 757 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 931 limite la prise en charge à 100 % aux deux premières téléconsultations effectuées par l'assuré. Le fait de rester dans le parcours de soins coordonné permettra d'éviter les dérives et de satisfaire en partie les auteurs de l'amendement. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 931 et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 630 et 123 rectifié *quinquies* demandent un rapport sur le bilan de la prise en charge à 100 % de la téléconsultation. Retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 630 et 123 rectifié quinquies et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 91 rectifié *ter* et 267 rectifié *quinquies* concernent les conditions de prise en charge des actes de téléconsultation ou de télésoin pour un deuxième avis, ou la prise en charge des pathologies chroniques. En effet, la condition de vidéotransmission pour la prise en charge des actes de téléconsultation ou de télésoin peut constituer un obstacle. C'est d'ailleurs ce qui a conduit le Gouvernement à y déroger face à l'épidémie de covid, en autorisant la consultation par téléphone dans certaines situations, notamment pour des patients âgés. Je ne vois pas d'obstacle à prolonger cette modalité dans quelques cas ici visés.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 91 rectifié *ter* et 267 rectifié quinquies.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 836 concerne l'application du tiers payant sur les actes de téléconsultation. La loi Santé de 2016 a déjà rendu possible l'application du tiers payant par les professionnels de santé sur les dépenses relevant de l'assurance maladie obligatoire, et l'amendement tendrait à le généraliser pour les professionnels réalisant des téléconsultations. En pratique, pour les téléconsultations, le tiers payant est plus commode et la prise en charge à 100 % en simplifie l'application sans reste à charge pour les patients. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 836 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

#### **Articles additionnels après l'article 32**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 343 rectifié *bis* prévoit une dérogation au parcours de soins coordonné pour les téléconsultations psychiatriques. Il me semble préférable de renvoyer ces sujets aux discussions conventionnelles engagées entre les syndicats de médecins et l'assurance maladie sur la télémédecine. De manière générale, la logique d'organisation territoriale coordonnée devrait primer. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 343 rectifié *bis* et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 98 rectifié *bis*, 243 rectifié *bis*, 264 rectifié *quinquies*, 508 rectifié et 634 prévoient d'intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018. L'idée est intéressante. Avis de sagesse.

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur les amendements n<sup>os</sup> 98 rectifié *bis*, 243 rectifié *bis*, 264 rectifié quinquies, 508 rectifié et 634.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 99 rectifié *bis*, 265 rectifié *quinquies* et 635 demandent un rapport sur l'intérêt du développement d'un service de téléconsultation intégré aux services d'urgence. Nous avons déjà eu ce débat, et je ne suis pas convaincue de l'intérêt d'un nouveau rapport sur le sujet. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait des amendements identiques n<sup>os</sup> 99 rectifié bis, 265 rectifié quinquies et 635 et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n° 409 rectifié concerne les conditions de pérennisation des expérimentations de télésurveillance. L’article 54 de la LFSS pour 2018 a maintenu les actions de télésurveillance dans un cadre expérimental pour quatre ans soit jusqu’en 2022, à la différence de la téléconsultation ou de la téléexpertise alors entrées dans le droit commun. Ces dispositions sont évidemment encadrées et le cadre prévu par la LFSS pour 2018 me semble suffisant, sans qu’il soit besoin de prévoir un comité *ad hoc*. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 409 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n° 67 rectifié *ter* et 239 rectifié *quinquies* prévoient le financement à titre expérimental par le fonds d’intervention régional (FIR) de protocoles de télé médecine impliquant les opticiens-lunetiers. L’expérimentation envisagée ne propose à cet égard qu’une évolution ponctuelle, ne concernant que les opticiens ; elle mériterait de s’inscrire dans une réflexion plus globale avec les autres acteurs de la filière, notamment les orthoptistes et ophtalmologistes. Demande de retrait, ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait des amendements identiques n<sup>os</sup> 67 rectifié *ter* et 239 rectifié quinquies et, à défaut, y sera défavorable.*

### **Article 33**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 256 rectifié, 653 rectifié *bis* et 888 rectifié *quinquies* visent à supprimer l’article 33, qui prévoit le report de la convention médicale. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 256 rectifié, 653 rectifié bis et 888 rectifié quinquies.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 125 rectifié *quinquies*, 228 rectifié *ter*, 257 rectifié et 794 rectifié proposent l’avancement de la date de renouvellement de la convention médicale. Ils sont donc contraires à l’amendement n° 168 de la commission, qui propose d’avancer la discussion de la date de renouvellement au 31 mars 2022. Demande de retrait ou avis défavorable. Avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 213 rectifié *ter*, 418 rectifié et 889 rectifié *quinquies* qui sont identiques à celui de la commission.

*La commission demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 125 rectifié quinquies, 228 rectifié *ter*, 257 rectifié et 794 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 213 rectifié *ter*, 418 rectifié et 889 rectifié quinquies.*

### **Articles additionnels après l’article 33**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 41 rectifié *quater*, 63 rectifié *bis* et 654 rectifié *bis* suppriment la commission des équipements en matériels

lourds d'imagerie médicale, qui détermine par une procédure spécifique les forfaits de radiologie. Cette procédure dérogatoire aux pratiques conventionnelles avait déjà été supprimée par le Sénat en 2016. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 41 rectifié quater, 63 rectifié bis et 654 rectifié bis.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 1003 vise à étendre le tiers payant pour les examens de gynécologie aux assurées mineures d'au moins quinze ans, et la création d'une contribution additionnelle pour les entreprises pharmaceutiques. Il restreint donc le bénéfice du tiers payant pour ces examens, ainsi que pour les autres prescriptions et examens liés à la contraception, alors qu'il bénéficie aujourd'hui à toutes les mineures. En outre, il crée une taxe additionnelle. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 1003.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 96 rectifié bis, 95 rectifié bis, 991 rectifié et 472 rectifié bis proposent un conventionnement sélectif des médecins par voie conventionnelle ou, à défaut, par décision des agences régionales de santé (ARS). La commission et le Sénat se sont déjà opposés aux restrictions à l'installation des médecins et la loi Santé de 2019 a déjà prévu des dispositifs incitatifs. Avis défavorable, mais je suis sûre que cela fera l'objet d'un débat en séance.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 96 rectifié bis, 95 rectifié bis, 991 rectifié et 472 rectifié bis.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 541 rectifié, 58 rectifié bis et 406 rectifié ter instaurent la possibilité d'accorder une aide financière conventionnelle aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes ou auxiliaires médicaux pour cause de maternité ou de paternité. Si les trois amendements poursuivent le même objectif, l'amendement n<sup>o</sup> 541 est rédigé de manière légèrement différente. J'en demande donc le retrait au profit des amendements n<sup>os</sup> 58 rectifié bis et 406 rectifié ter.

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 541 rectifié bis et émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 58 rectifié bis et 406 rectifié ter.*

### **Articles additionnels après l'article 33 bis**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 441 rectifié bis et 581 rectifié demandent un rapport sur le dispositif engagement maternité. Si je partage le souci d'améliorer l'accès aux maternités, j'émet tout de même un avis défavorable à cette demande de rapport.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 441 rectifié bis et 581 rectifié. Pour les mêmes raisons, elle émet un avis défavorable sur l'amendement n<sup>o</sup> 796 rectifié.*

### **Article 33 ter**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 992 vise à supprimer l'article, qui renvoie la définition des conditions et modalités à la négociation avec les fédérations de centres de santé dans l'accord national. Certes, l'introduction de ce sujet par

voie d'amendement du Gouvernement n'est pas satisfaisante, mais je ne vois pas d'obstacle à ce que ces discussions puissent aborder le sujet. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 992.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 615 et 932, comme l'amendement n° 1056, limitent le champ des dispositions de l'article à l'ouverture d'un centre de santé. Ils prennent également en compte l'accessibilité socio-économique de l'offre de soins sur les territoires, les centres de santé devant proposer les tarifs de responsabilité ou le tiers payant. Des inquiétudes sous-jacentes ont été exprimées par les représentants des centres de santé. Les limitations prévues affectent la cohérence avec les dispositions applicables aux maisons de santé, ou aux professionnels libéraux, qui n'ont pas de régime d'exception quand ils proposent le tiers payant. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 615 et 93, et à l'amendement n° 1056.*

#### **Article additionnel après l'article 33 ter**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 993 supprime la possibilité d'expérimenter une activité libérale au sein d'un centre de santé. Ce dispositif apportait pourtant une souplesse appréciable aux praticiens, qu'ils soient libéraux ou salariés. Laissons les acteurs de terrain se saisir ou non de cette possibilité d'expérimentation. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 993.*

#### **Article 33 quater**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 231 rectifié *ter*, 68 rectifié *ter* et 650 rectifié prévoient différentes modalités d'extension du tiers payant. L'amendement n° 231 rectifié *ter* propose une extension à tous les produits et prestations de santé remboursables. Or il est déjà obligatoirement garanti pour toutes ces prestations dans le cadre des contrats responsables, au moins à hauteur des tarifs de responsabilité. Avis défavorable à l'amendement n° 231 rectifié *ter*. Avis de sagesse sur l'amendement n° 68 rectifié *ter*. Avis favorable à l'amendement n° 650 rectifié, pour des questions de rédaction.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 231 rectifié *ter*.*

*La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 68 rectifié *ter*.*

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 650 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 907 rectifié prévoit d'appliquer le tiers payant intégral à condition que les professionnels de santé le proposent en amont. Une telle mise en application n'est pas opérante dans la mesure où, en pratique, ce sont les organismes complémentaires qui mettent en place en amont les outils nécessaires au tiers payant. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 907 rectifié.*

**Article additionnel après l'article 33 quater**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 429 rectifié demande au Parlement un rapport d'évaluation de la prise en charge des pathologies du lymphœdème. Avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – La prise en charge du lymphœdème, qui est une complication du cancer, est un vrai sujet. Mais il s'agit d'une demande de rapport...

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 429 rectifié.*

**Article 34 quater**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 229 rectifié propose de transférer au niveau des sections professionnelles le pilotage du nouveau régime d'indemnités journalières (IJ) des professions libérales, pilotage que le texte prévoit de transférer à la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 229 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n° 56 rectifié et 286 rectifié *quater* prévoient de faire correspondre la limite retenue pour les revenus servant au calcul des prestations avec le plafond retenu pour l'assiette des cotisations. Cette dissociation permet de répondre plus facilement à l'impératif d'équilibre financier, en assurant une redistribution. Cependant, l'assiette de cotisations et le plafond retenu pour les prestations ne sont pas toujours identiques, comme c'est le cas dans le régime d'indemnités journalières des indépendants rattachés au régime général. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n° 56 rectifié et 286 rectifié quater.*

**Article 34 sexies**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 379 rectifié prévoit l'extension de l'expérimentation aux personnes atteintes d'hypertension artérielle. La commission propose de supprimer cet article. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 379 rectifié.*

**Article 34 septies**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement de suppression n° 432 rectifié.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 432 rectifié.*

**Article additionnel après l'article 34 septies**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 408 rectifié *ter* vise à permettre aux non-salariées de reporter une partie des jours de congé parental sur la période de congé postnatal. Avis du gouvernement.



**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Ce sujet est important.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 408 rectifié ter.*

### *Article 35*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure pour la branche famille.** – L'amendement n° 312 rectifié *bis* et les amendements identiques n°<sup>os</sup> 594 rectifié et 618 rectifié *quinquies* ouvrent la possibilité de fixer par décret le bénéfice du congé paternité selon la nature du contrat de travail et l'ancienneté du salarié. Cette proposition me semble créer une discrimination peu souhaitable entre les salariés. De plus, par rapport au congé maternité, je ne vois pas pour quelles raisons le père aurait des contraintes que la mère n'a pas. Enfin, cela pénaliserait surtout les salariés les plus précaires.

Je rappelle aussi que selon l'étude d'impact, 67 % des pères prennent aujourd'hui leur congé paternité. Nous cherchons à obtenir le franchissement de ce plafond, qui fait que certains pères ne prendront jamais leur congé, soit qu'ils redoutent de le demander à leur patron ou pensent qu'ils ont trop de travail. Pourtant, de récentes études en neurosciences prouvent l'importance du lien d'attachement avec les deux parents pendant les premiers jours. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 312 rectifié bis et aux amendements identiques n°<sup>os</sup> 594 rectifié et 618 rectifié quinquies.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n° 1020 prévoit la possibilité de fractionner le congé au-delà du quatorzième jour, par accord d'entreprise ou de branche. Cependant, l'article ne l'interdit pas puisque les modalités de fractionnement seront prises par décret, en concertation avec les partenaires sociaux. Cet amendement laisse entendre qu'à défaut d'accord le fractionnement ne pourrait s'effectuer au-delà de 14 jours, ce qui ne m'apparaît pas souhaitable. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1020.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n° 449 rectifié *ter*, en discussion commune avec l'amendement n° 602 rectifié, a pour objet la suppression du caractère obligatoire du congé de naissance et des quatre premiers jours du congé paternité. Nous en avons discuté la semaine dernière et nous aurons le débat en séance, mais le caractère obligatoire d'une petite partie du congé (7 jours sur 28) permettra un recours effectif à ce congé pour des salariés qui n'osent pas le prendre aujourd'hui, sans déstabiliser l'entreprise par de trop longues absences. Les salariés peuvent organiser les choses avec leur entreprise, comme dans le cas d'un congé maternité. Je reconnais que ce n'est pas toujours facile pour les très petites entreprises, mais les premiers jours d'un enfant ne se renouvellent jamais et ces moments sont à partager intensément. Avis défavorable.

**Mme Laurence Rossignol.** – Cet amendement connaît déjà une grande notoriété puisqu'il fait l'objet d'un certain nombre d'articles de presse. On peut avoir de nombreux débats au Sénat et, le plus souvent, ces débats sont à l'honneur de cette institution. Mais cent ans après avoir refusé le droit de vote aux femmes, certains sénateurs proposent aujourd'hui de refuser le congé paternité ; deux refus qui ont strictement la même portée symbolique. Or le Sénat, ce n'est pas cela. L'évolution de société prévue par cet article est très populaire, très

demandée par les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui la demandent afin de pouvoir, dans leur entreprise, ne pas être accusés de ne pas se soumettre à l'obligation de présentisme qui caractérise tant les entreprises françaises. Je vois, parmi les signataires de cet amendement, certains de nos collègues qui ont de grandes ambitions, et c'est bien légitime. Je les mets en garde : avoir signé un tel amendement, cela vous colle pendant des années. Je le dis très solennellement parce qu'il en va aussi de l'image de notre institution.

**Mme Pascale Gruny.** – C'est l'obligation que nous supprimons, pour laisser la liberté. Vous n'avez pas à nous juger et nous avons le droit de penser autrement. J'ai été directrice des ressources humaines et jamais je n'ai rencontré d'hommes ni de femmes demandant ce genre de choses. Jamais. Certains venaient plutôt me demander l'inverse, notamment des conducteurs-routiers que la prise du congé paternité n'arrangeait pas du tout. Ces accusations sont assez désagréables.

**M. Jean-Noël Cardoux.** – Comme chacun sait, je n'ai plus aucune ambition... J'ai toujours eu pour habitude de voter suivant mes convictions et non en fonction des questions d'affichage. Je voterai pour cet amendement.

**Mme Frédérique Puissat.** – Cette commission s'est toujours montrée respectueuse des positions des uns et des autres, et cela doit perdurer !

**M. René-Paul Savary.** – Mme Rossignol parlait d'un grand homme avec un avenir certain, je pense qu'elle parlait de moi... (*souires*) J'ai cosigné cet amendement parce qu'il me semble que cette question pose toujours problème dans les petites entreprises. Il est donc tout à fait légitime d'avoir ce débat, sans faire de procès d'intention.

**M. Philippe Mouiller.** – Je n'ai pas cosigné cet amendement, auquel je ne suis pas favorable. En revanche, je voudrais vous dire, Madame Rossignol, que la façon dont vous donnez des leçons de morale me semble déplacée dans le cadre de cette commission.

**M. Martin Lévrier.** – Je ne voterai pas cet amendement, mais je comprends tout à fait ceux qui l'ont cosigné comme ceux qui voteront pour, et je les respecte profondément.

**M. Alain Milon.** – Je n'ai pas non plus cosigné cet amendement. Je vis le cas actuellement dans une communauté de communes, dont l'un des agents m'a contacté il y a 24 heures pour me dire qu'il n'osait pas demander ce congé. Nos concitoyens n'osent pas et il faut donc le rendre obligatoire pour qu'ils se sentent davantage protégés.

**M. Daniel Chasseing.** – Je n'ai pas non plus cosigné cet amendement, mais je ne vois pas le rapport entre l'opposition au vote des femmes et la liberté de prendre un congé. Ces deux choses n'ont rien à voir !

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 449 rectifié ter et 602 rectifié.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 896 rectifié et 936 sont des demandes de rapport. Vous connaissez la philosophie de la commission et du Sénat sur ce sujet. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 896 rectifié et 936.*

*Articles additionnels après l'article 35*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – Les amendements n<sup>os</sup> 682 rectifié *bis* et 759 rectifié prévoient également des remises de rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 682 rectifié bis et 759 rectifié.*

*Articles additionnels après l'article 35 bis*

**Mme Élisabeth Doineau.** – L'amendement n<sup>o</sup> 761 rectifié supprime le recueil de l'accord du parent débiteur pour le paiement de la pension alimentaire par retenue sur ses prestations familiales. Il ne s'agit pas de la situation d'un impayé pour laquelle la retenue sur prestation sans accord est prévue, mais de l'accord du parent débiteur lorsqu'il paie la pension par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales (CAF). Retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 761 et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 762 rectifié prévoit de rendre obligatoire la transmission par la CAF au parent créancier d'informations sur l'adresse et la solvabilité du parent débiteur défaillant. Cet amendement me semble poser des difficultés en matière de protection des données personnelles. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 762 rectifié.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 764 rectifié supprime la notion de refus par le débiteur en cas de non-transmission d'informations à la CAF, et il précise le montant de la pénalité majorant la pension en cas de non-transmission de ces informations. La suppression proposée n'apparaît pas opportune et la précision envisagée relève d'un décret qui fixait déjà l'intégralité du régime de sanction. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 764 rectifié.*

*Article additionnel après l'article 35 ter*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 115 rectifié propose le versement en tiers payant du complément mode de garde (CMG) structure lors d'une garde d'enfant en micro-crèche. La LFSS pour 2019 a déjà prévu que le CMG structure visant les gardes d'enfants en micro-crèches serait versé en tiers payant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. On peut s'étonner que ce ne soit pas encore le cas, mais ce délai d'application s'explique par les importants déploiements informatiques qu'il implique entre les CAF, les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations (Urssaf) et les structures visées, dans le cadre de la plateforme Pajemploi. Retrait ou avis défavorable.

**Mme Viviane Malet.** – J'ai contacté le ministère qui confirme que la CAF n'est pas prête.

*La commission demande le retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 115 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

### *Article 36*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'article 36 précise le dispositif créé par la LFSS pour 2019 afin de permettre, en cas de menace sanitaire, des dérogations aux règles encadrant le service des prestations de l'assurance maladie. L'amendement n° 799 rectifié pose un problème de fond car il mentionne la réduction des délais de consultation des caisses, sans fixer de délai minimal. Dans les situations d'urgence, il ne sera pas possible de laisser aux caisses un délai raisonnable. Il me semble plus clair de prévoir une obligation d'information plutôt qu'une obligation de consultation dans des délais tellement contraints qu'elle serait uniquement formelle. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 799 rectifié.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – Les amendements identiques n°s 176, 313 rectifié *bis* et 567 rectifié *bis* prévoient la suppression des dispositions permettant au Gouvernement de déroger par décret aux dispositions législatives relatives à l'indemnité complémentaire en cas d'arrêt maladie. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n°s 176, 313 rectifié bis et 567 rectifié bis.*

### *Articles additionnels après l'article 36*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – Les amendements n°s 583 et 584 demandent des rapports sur la suppression du jour de carence. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 583 et 584.*

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure.** – L'amendement n° 858 rectifié *ter* propose l'expérimentation du recours au test multiplex par les pharmaciens, qui jouent d'ores et déjà un rôle dans l'accès aux tests de détection du Sars-Cov-2 depuis le déploiement des tests antigéniques et sérologiques. Il serait intéressant qu'ils contribuent aussi à la diffusion des tests multiplex, qui permettent de détecter simultanément le Sars-Cov-2 et les autres virus hivernaux à partir d'un même prélèvement, et dont la Haute Autorité de santé (HAS) a défini les recommandations d'utilisation. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 858 rectifié ter.*

### *Article 37*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable aux amendements de suppression n°s 938 et 1023 qui sont identiques à l'amendement n° 178 de notre commission.

*La commission émet un avis favorable aux amendements n°s 938 et 1023.*

### *Articles additionnels après l'article 37*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n°s 124 rectifié *sexies* et 800 rectifié prévoient l'obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) des titulaires d'une pension d'invalidité. Le législateur a prévu une telle obligation d'information pour les potentiels bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Cela

permettrait de limiter le non-recours au droit. Je demanderai toutefois le retrait de ces amendements au profit des amendements identiques n<sup>os</sup> 247 rectifié *ter*, 766 rectifié et 940, qui sont un petit peu mieux rédigés.

La commission émet un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 247 rectifié *ter*, 766 rectifié et 940, et demande le retrait des amendements n<sup>os</sup> 124 rectifié *sexies* et 800 rectifié.

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 765 rectifié supprime la disposition prévoyant le financement par l’assurance maladie de Santé publique France (SPF). L’amendement n<sup>o</sup> 136 du rapporteur général après l’article 6 a adopté une autre approche en garantissant la compensation à la sécurité sociale des surcoûts engendrés par SPF. Avis défavorable sur la forme, même si nous sommes d’accord sur le fond.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous sommes contraints par l’article 40 de la Constitution.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 765 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 617 crée une procédure d’examen médical en cas d’expulsion locative, dès le stade du commandement de payer. Le mécanisme proposé est toutefois assez lourd et parfois ambigu : l’examen médical serait effectué par un médecin désigné par le directeur de l’agence régionale de santé : il serait renouvelable en cas de « prolongation de la procédure d’expulsion », ce qui n’est pas très précis. « Un membre de la famille » pourrait aussi faire une telle demande. L’intérêt d’un tel mécanisme dès le stade du commandement de payer n’apparaît pas avec évidence. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 617.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 597 rectifié qui prévoit la remise d’un rapport sur le bilan des expérimentations menées en matière de prise en charge de troubles psychiques liés à la crise sanitaire.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 597 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – De même, avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 662 rectifié *bis* qui prévoit un rapport sur la situation et la prise en charge des Français établis hors de France à leur retour en France après la crise sanitaire et la possibilité de les exonérer du délai de carence pour accéder aux prestations sociales.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n<sup>o</sup> 662 rectifié bis.*

### **Article 38**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n<sup>o</sup> 209 rectifié *bis* supprime le caractère innovant du médicament éligible à un accès précoce. Cet amendement pose un double problème. D’une part, la nouvelle condition qu’il pose à l’éligibilité d’un médicament sans autorisation de mise sur le marché (AMM) à l’accès précoce semble redondante avec la condition immédiatement précédente de forte présomption d’efficacité et de sécurité au vu des résultats d’essais thérapeutiques. D’autre part, le caractère innovant d’un

médicament doit absolument rester une condition nécessaire à son éligibilité à l'accès précoce. Avis défavorable, ainsi qu'à l'amendement n° 696 pour les mêmes raisons.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 209 rectifié bis et 696.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Bien que je comprenne l'intention qui sous-tend l'amendement 730 rectifié, je ne crois pas souhaitable d'enfermer la Haute Autorité de santé (HAS) dans un délai d'un mois pour l'attribution d'une autorisation d'accès précoce.

L'attribution de l'accès précoce n'a aucun intérêt à être accomplie dans des délais raccourcis, contrairement à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables pour laquelle le délai d'instruction de la HAS peut représenter un véritable enjeu pour l'industriel et les patients. En l'état actuel, les autorisations temporaires d'utilisation (ATU) de cohorte pâtiraient plutôt de l'excès inverse, à savoir une attribution trop rapide de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), qui peut ultérieurement contredite par la HAS au moment où cette dernière, à l'aide de données cliniques plus étoffées, évalue le service médical rendu par la spécialité. Pour ces raisons, la disposition de l'amendement présente un risque contre-productif. Avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Même si une réforme de l'évaluation par la HAS en cas d'innovation serait nécessaire.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 730 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 711 rectifié vise à intégrer, dans la procédure d'accès précoce aux médicaments innovants, au stade de l'instruction du dossier, l'Institut national du cancer (INCa), lorsque le médicament concerné vise un usage en cancérologie. L'INCa est surtout un organisme fédérateur des différents acteurs de la prise en charge du cancer en France, chargée de se prononcer sur l'accompagnement des patients couramment suivis, beaucoup plus qu'une structure d'évaluation du risque ou de l'opportunité sanitaire de traitements hors circuit. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 711 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Je demande le retrait de l'amendement n° 219 rectifié au profit de l'amendement n° 180 de la commission.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 219 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Imposer une consultation de l'entreprise pour l'élaboration du protocole d'utilisation thérapeutique, comme le prévoit l'amendement n° 220 rectifié, placerait l'entreprise consultée dans une position de juge et partie. Dans la mesure où l'élaboration du programme d'utilisation thérapeutique se fait à la charge de l'exploitant, sa consultation pourrait donner lieu à la considération d'éléments qui ne relèvent pas que de l'intérêt thérapeutique du médicament pour les patients. Retrait, sinon avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 220 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n° 731 rectifié précise les données devant être recueillies dans le cadre du programme d’utilisation thérapeutique (PUT). Avis défavorable, car il alourdit la rédaction de l’article et semble déjà satisfait.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 731 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n° 353 rectifié ne semble pas viser dans son dispositif l’intention de ses auteurs qui concerne l’accès compassionnel de façon très large. L’amendement vise le cas particulier où une autorisation d’accès compassionnel, contrairement au cas général, serait demandée par l’industriel en anticipation d’une demande d’autorisation d’accès précoce. Nous sommes donc ici dans un cas exceptionnel d’usage de l’accès compassionnel, qui échappe au cadre du recours à un médicament sans AMM et sans essai clinique engagé pour le traitement d’une maladie grave, rare ou invalidante. Retrait, sinon avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 353 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable, pour les mêmes raisons qu’à l’amendement n° 711 rectifié, à l’amendement n° 712 rectifié qui propose d’intégrer l’INCa dans la procédure d’accès compassionnel pour un médicament anticancéreux.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 712 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l’amendement n° 714 rectifié qui prévoit l’intervention de l’ANSM pour les données récoltées dans le cadre du PUT.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 714 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l’amendement n° 599 rectifié qui vise à intégrer les phages au protocole d’attribution de prescription hors AMM.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 599 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L’amendement n° 465 rectifié *ter* vise à prohiber la publicité pour les médicaments sous accès dérogatoire. Retrait, sinon avis défavorable, car il est déjà satisfait.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 465 rectifié ter et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l’amendement n° 357 rectifié qui prévoit l’association de l’entreprise pour l’élaboration du PUT.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 357 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – La réforme du financement des médicaments sous accès précoce constitue un progrès notable pour les industriels. Jusqu’à présent, la couverture rétroactive par l’industriel de l’indemnité que lui avait consentie

l'assurance maladie pour financer une ATU se faisait sur la base d'une projection de ventes futures sur trois ans, ce qui présentait de nombreux risques pour la prévisibilité financière des plus petits laboratoires. L'article 38 substitue à ce mécanisme nocif un mécanisme de remises calculées avec un barème progressif qui paraît beaucoup plus souhaitable et recueille l'assentiment des acteurs du secteur. Aussi, je propose que nous laissions à ce nouveau régime la chance de produire ses effets, avant d'envisager de créer des exceptions, qui représentent des coûts parfois importants pour l'assurance maladie. Demande de retrait de l'amendement n° 352 rectifié, sinon avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 352 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 358 rectifié vise à supprimer la double modalité de financement de l'autorisation d'accès compassionnel. Plutôt que l'adoption de cet amendement, je préconise un ralliement aux amendements de la commission, qui fléchent le financement de l'accès compassionnel vers les modalités de celui de l'accès précoce, dans les cas où le premier est accordé en anticipation du second. Demande de retrait, sinon avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 358 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 31 rectifié *quater* prévoit l'intégration des remises consenties par les industriels pharmaceutiques dans le périmètre de l'Ondam. Cet amendement ne me semble pas tout à fait viser l'objectif qu'il se fixe. Il s'agit d'intégrer les dépenses de médicaments innovants au sein de l'Ondam hospitalier afin de ne pas exposer les établissements de santé à des contraintes financières trop importantes. Toutefois, intégralement couvertes par l'assurance maladie durant la phase précédant leur inscription au remboursement, les dépenses liées aux médicaments innovants sont déjà intégrées dans l'Ondam hospitalier et ne figurent pas au budget des hôpitaux comme des charges supplémentaires. Les remises visées par l'amendement, qui interviennent à l'issue de la phase d'accès précoce de ces médicaments, viennent en déduction rétroactive des montants consentis par l'assurance maladie pour assurer le financement du produit avant son inscription au remboursement, et ne sont donc pas imputables aux établissements de santé. Demande de retrait sinon avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 31 rectifié quater et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 713 rectifié instaure un comité de suivi chargé d'évaluer l'application de la réforme. Cela ne me paraît pas nécessaire, dans la mesure où la réforme fera déjà vraisemblablement l'objet d'un contrôle sourcilleux des autorités, des acteurs pharmaceutiques, et bien entendu du Parlement. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 713 rectifié.*

### **Articles additionnels après l'article 38**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l'amendement n° 222 rectifié, relatif à l'efficacité en vie réelle des traitements, sous réserve de l'adoption de mon sous-amendement n° 1060 rédactionnel.



*Le sous-amendement n° 1060 est adopté. La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 222 rectifié, ainsi modifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 732 rectifié, contraire à la position de la commission en matière de fixation du prix des médicaments.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n°732 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 336 rectifié, qui ne paraît pas tout à fait servir l'objet qu'il décrit, dans la mesure où il prévoit d'étaler dans le temps le remboursement par l'assurance maladie des charges supportées par les établissements de santé pour l'acquisition de médicaments innovants. Or ces dernières font déjà l'objet d'une couverture intégrale lors de la phase précédant l'inscription au remboursement. C'est d'ailleurs cette couverture qui sert ensuite de base aux remises que les industriels consentent à l'assurance maladie.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n°336 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 402 rectifié qui prévoit un rapport sur les médicaments homéopathiques.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 402 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – De même, conformément à la position de notre commission sur les demandes de rapport, avis défavorable à l'amendement n° 608 rectifié *quater*.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 608 rectifié quater.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l'amendement n° 1025, qui propose une actualisation annuelle de la liste en sus, ainsi qu'à l'amendement n° 221 rectifié qui précise les critères d'inscription sur la liste : il s'agit que l'inscription sur cette liste puisse se faire lorsque l'avis de la commission de transparence de la HAS identifie une amélioration du service médical rendu (ASMR) I à IV.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 1025, ainsi qu'à l'amendement n° 221 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements n°s 223 rectifié et 371 rectifié sont des demandes de rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 223 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 371 rectifié.*

### **Article 38 bis**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 736 rectifié entend revenir à la version initiale de l'article. Avis défavorable : le dispositif initial n'était pas opérant car il n'est pas possible de rattacher un investissement public à un produit en particulier. Il est donc préférable de conserver la rédaction en l'état, qui ne retient que le volume global des aides reçues.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 736 rectifié.*

### **Articles additionnels après l'article 38 bis**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 735 rectifié prévoit l'intégration des montants des contributions publiques à la R&D pour la fixation du prix. De façon similaire à l'amendement précédent, il me paraît difficile d'adopter cet amendement, étant donné l'impossibilité de relier précisément le montant d'une contribution publique reçue par un industriel à chacun des produits qu'il commercialise. Avis défavorable, ainsi qu'aux amendements n° 986 rectifié et 734 rectifié, pour les mêmes raisons.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n° 735 rectifié, 986 rectifié et 734 rectifié.*

### **Article 39**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 226 rectifié ajoute aux missions de la HAS celle de réaliser des analyses annuelles du bénéfice d'une prise en charge à l'hôpital plutôt qu'en ville. Une telle mission ne fait pas explicitement partie de celles de la Haute autorité, mais le code prévoit déjà qu'« une commission spécialisée est chargée d'établir et de diffuser des recommandations et avis médico-économiques sur les stratégies de soins, de prescription ou de prise en charge les plus efficaces, ainsi que d'évaluer l'impact sur les dépenses d'assurance maladie ». De plus, la rédaction de l'amendement pourrait sans doute être améliorée : elle ne prévoit d'étudier que d'éventuels transferts de prise en charge de la ville vers l'hôpital. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 226 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'article 39 prévoit que le dispositif de certification établi par la HAS sera publié au plus tard le 31 décembre 2021. Il conditionnera le remboursement par l'assurance maladie des prestataires de santé à domicile à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les professionnels pourraient donc n'avoir qu'un an pour se préparer à l'entrée en vigueur du dispositif. Si un allongement de ce délai de deux ans semble excessif, un délai supplémentaire de six mois semble raisonnable. Avis défavorable à l'amendement n° 414 et avis favorable à l'amendement n° 227 rectifié bis.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 414 et un avis favorable à l'amendement n° 227 rectifié bis.*

### **Article additionnel après l'article 39**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 632, comme à toute demande de rapport.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 632.*

### **Article 40**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l'amendement n° 849 rectifié qui apporte un complément utile sur le contenu du rapport annuel de la Complémentaire santé solidaire.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 849 rectifié.*

**Articles additionnels après l'article 40**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 127 rectifié *sexies*, 790 rectifié et 942 sont satisfaits par notre réécriture de l'article 40 *bis*. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 127 rectifié *sexies*, 790 rectifié et 942.*

**Article additionnel après l'article 40 bis**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 691 vise à limiter aux soins urgents le bénéfice de l'assurance maladie pour les demandeurs d'asile.

La loi de finances pour 2020 a déjà restreint l'accès à l'assurance maladie des demandeurs d'asile pendant les trois premiers mois de leur séjour en France. Pendant ce délai, les demandeurs d'asile ne peuvent être pris en charge que pour les soins urgents.

Plus généralement, l'accès des étrangers au système d'assurance maladie soulève un enjeu de santé publique. Il est dans l'intérêt de la santé de la population générale de permettre aux personnes les plus vulnérables ou éloignées du système de santé d'accéder aux soins et aux examens permettant de prévenir des pathologies aux conséquences potentiellement graves, en particulier les maladies infectieuses.

Enfin, la loi sur l'asile et l'immigration du 10 septembre 2018 a limité le droit au maintien sur le territoire des demandeurs d'asile originaires d'un pays d'origine sûr, ce qui est de nature à éviter les éventuels abus. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 691.*

**Article 41**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 514 rectifié supprime le financement des syndicats nationaux par une fraction de la contribution aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS) alors que ces syndicats, de plus en plus sollicités, ont besoin de financements complémentaires pour la vie syndicale et conventionnelle. Avis défavorable, ainsi qu'aux amendements n<sup>os</sup> 134 rectifié *ter* et 710 rectifié pour les mêmes raisons.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 514 rectifié, 134 rectifié *ter* et 710 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 515 rectifié est déjà satisfait par la rédaction de l'article.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 515 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 948 rectifié qui augmente le taux de la contribution aux URPS.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 948 rectifié.*

**Article 42**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 769 rectifié, qui prévoit la nécessité de constater un état clinique pour procéder à l'isolement ou à la contention, est déjà pleinement satisfait par la mention explicite d'une décision motivée, adaptée et proportionnée d'un psychiatre : celle-ci emporte nécessairement l'examen de l'état clinique du patient. De même, avis défavorable à l'amendement n° 770 rectifié : inutile de prévoir la nécessité d'une absence de contre-indication somatique.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 769 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n° 770 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – La précision portée par l'amendement n° 771 rectifié sur la qualification de la surveillance me paraît surcharger l'article. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 771 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 390 rectifié va dans le sens inverse des amendements précédents, en proposant de rallonger les délais possibles d'isolement et de contention. Bien que je sois sensible à sa motivation qui évoque les restrictions importantes de personnel dans les établissements de soins psychiatriques, l'article 42 tel qu'il nous est proposé dessine un équilibre satisfaisant. Demande de retrait sinon avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous aurons le débat en séance sur cet article 42 qui n'a qu'un lointain rapport avec le PLFSS. Il est la conséquence d'une décision du Conseil constitutionnel en juin dernier. Le Gouvernement a saisi l'occasion de ce texte pour introduire cet article.

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – C'est pourquoi je suis très réservée sur les amendements à cet article.

**M. Alain Milon.** – Cet article a été introduit subrepticement et les psychiatres n'ont pas été prévenus. Ils se mobilisent et nous demandent d'intervenir.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – En effet, j'ai été contactée par le professeur Pelissolo, que nous avons auditionné et qui dénonce le manque de moyens pour faire face à ces missions.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 390 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 772 rectifié qui porte sur les conditions de la contention et de l'isolement.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 772 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 296 rectifié *ter* et 1026 qui prévoient une saisine systématique du juge des libertés et de la détention (JLD) en cas d'isolement ou de contention.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 296 rectifié *ter* et 1026.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 774 rectifié relatif au lieu du renouvellement de la mesure d'isolement ou de contention.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 774 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 775 rectifié qui précise que le contrôle du juge des libertés et de la détention peut être exercé à tout moment.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 775 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 776 rectifié me paraît satisfait par la loi du 30 octobre 2007 instaurant le contrôleur général des lieux de privation de libertés. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 776 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 656 rectifié qui reformule les durées d'isolement et de contention, ainsi qu'à l'amendement n<sup>o</sup> 417 qui prévoit la mise en place d'un registre d'isolement et de contention produit par les établissements de soins psychiatriques.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n<sup>o</sup> 656 rectifié, ainsi qu'à l'amendement n<sup>o</sup> 417.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Il n'entre pas dans les attributions du juge des libertés et de la détention, qui est magistrat du siège, d'être destinataire de l'ensemble des registres d'isolement et de contention. Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 802 rectifié.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 802 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – La précision apportée par l'amendement n<sup>o</sup> 778 rectifié me semble alourdir le texte. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 778 rectifié.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n<sup>o</sup> 416 élargit le champ des personnes ayant intérêt à saisir le juge des libertés et de la détention d'une situation d'isolement ou de contention. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup> 416.*

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 784 rectifié, 898 rectifié *bis* et 1033 posent le principe d'une audience contradictoire en

cas de saisine du juge des libertés et de la détention. Ils renversent l'équilibre du texte. Avis défavorable, ainsi qu'aux amendements 538 rectifié *ter* et 782 rectifié.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 784 rectifié, 898 rectifié bis et 1033, ainsi qu'aux amendements n<sup>os</sup> 538 rectifié *ter* et 782 rectifié.*

#### **Article additionnel après l'article 42**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – Avis défavorable à l'amendement n° 587 qui prévoit une demande de rapport sur le remboursement intégral des traitements hormonaux.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 587.*

#### **Articles additionnels avant l'article 43 A**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l'amendement n° 88 rectifié *bis* qui interdit la prise en charge des conséquences de soins prodigués à l'étranger. Il s'agit de viser le tourisme médical. Mais la raison d'être de l'assurance maladie est de rembourser des soins sans s'ériger en juge des raisons qui ont conduit le patient à être malade.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 88 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 81 rectifié dispose que les prestations servies par des organismes de sécurité sociale doivent être versées sur des comptes domiciliés en France ou, à défaut, dans un autre État membre de l'Union européenne. Avis défavorable. Une telle disposition pénaliserait de nombreuses personnes : faut-il mettre fin au versement de la retraite d'un Français retraité établi hors de l'Union européenne ? Je note que les sénateurs représentant les Français de l'étranger ne sont pas favorables à cette mesure. Même avis pour les amendements identiques 365 rectifié *ter* et 688 rectifié *ter*.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – Nous aurons le débat en séance. Il s'agit de l'une des préconisations du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à la lutte contre la fraude aux prestations sociales.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 81 rectifié, ainsi qu'aux amendements n<sup>os</sup> 365 rectifié *ter* et 688 rectifié *ter*.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 77 rectifié *bis* dispose que les prestations sociales ne peuvent être versées sur des comptes d'épargne autres qu'un livret A. Le caractère opératoire du dispositif n'est pas évident. Les bénéficiaires des prestations peuvent toujours transférer leurs prestations sur un autre compte... Avis défavorable, même si cette proposition est issue des travaux de la mission de lutte contre la fraude aux prestations sociales confiée à Nathalie Goulet et Carole Grandjean. Si l'on veut lutter contre la fraude, encore faut-il que les dispositifs soient opérationnels et efficaces.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 77 rectifié bis.*

#### **Article 43 A**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 85 précise que la vérification de la régularité du séjour d’un étranger doit se faire dès l’ouverture du dossier d’inscription à la sécurité sociale et que, dès lors que les conditions le permettent, les transmissions d’informations se font par voie informatique. Avis favorable, même si l’amendement semble déjà satisfait.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 85.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je propose de demander l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 496 rectifié *bis* relatif à la communication des organismes de sécurité sociale avec leurs homologues européens pour lutter contre la fraude.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 496 rectifié bis.*

#### *Articles additionnels après l’article 43 A*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 76 rectifié prévoit une fusion des répertoires de protection sociale, dès le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui sera sans doute difficile à réaliser. Là encore, je propose de demander l’avis du Gouvernement sur la valeur ajoutée qu’aurait une telle fusion.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 76 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 685 rectifié propose la création d’un recueil des prestations servies sur cinq ans dans le répertoire national commun aux organismes chargés de la gestion d’un régime obligatoire de sécurité sociale. Avis favorable, même si techniquement, la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est peut-être ambitieuse, car les organismes doivent disposer des informations relatives aux versements des cinq dernières années, ce qui correspond à la prescription des indus frauduleux. Je note toutefois que cette rédaction est incompatible avec l’amendement n° 76 rectifié.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 685 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 79 rectifié prévoit l’annulation automatique d’un numéro d’inscription au répertoire national d’identification des personnes physiques (NIR) obtenu frauduleusement. Avis favorable, même si on peut s’interroger sur la portée normative d’un amendement qui relève plutôt de la précision rédactionnelle. En tout cas, il ne devrait pas nuire.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 79 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je propose de demander le retrait de l’amendement n° 72 qui prévoit la suspension du versement des prestations sociales pendant le réexamen de la régularité de l’immatriculation, car cet amendement semble déjà satisfait par la rédaction actuelle de l’article L. 114-12-3 du code de la sécurité sociale.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 72.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 94 rectifié *bis* inclut les présidents des tribunaux de commerce parmi les agents habilités à s’échanger tous renseignements et tous documents utiles à la lutte contre les fraudes en matière sociale. Je propose de demander l’avis du Gouvernement pour mesurer les conséquences de l’élargissement de la liste des agents habilités.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 94 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Les amendements identiques n° 122 rectifié *bis* et 467 rectifié *ter* demandent un rapport sur l’état de la lutte contre les fraudes transfrontalières. Je ne suis pas convaincu de l’utilité d’un tel rapport. Néanmoins, la coopération entre organismes est un vrai sujet, de même que l’évolution de la jurisprudence de la Cour de justice de l’Union européenne en matière de contrôle des formulaires A1. Je demanderai l’avis du Gouvernement, sans doute ses réponses inciteront-elles les auteurs de ces amendements à les retirer.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur les amendements n°s 122 rectifié bis et 467 rectifié ter.*

#### **Articles additionnels après l’article 43 B**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Avis défavorable à l’amendement n° 80 rectifié qui supprime la notion d’erreur de bonne foi pour la sanction de l’inexactitude d’informations transmises aux organismes de sécurité sociale. La rédaction actuelle de l’article, qui distingue déjà l’erreur de bonne foi de l’erreur délibérée, est satisfaisante. La rédaction proposée supprime totalement la distinction entre erreur de bonne foi et erreur délibérée pour l’absence de déclaration d’un changement dans la situation de l’assuré justifiant le service des prestations.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 80 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – Je demanderai l’avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 116 rectifié et 943 qui autorisent la réclamation de la répétition de l’indu aux seuls infirmiers libéraux intervenant dans le cadre d’un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Je n’ai pas pu, en effet, étudier suffisamment en profondeur les cas d’espèce soulevés par ces amendements.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur les amendements n°s 116 rectifié et 943.*

#### **Article 43 D**

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 87 rectifié vise à étoffer les moyens de l’assurance maladie. Il ne semble pas nécessaire si l’on adopte l’amendement de Mme Goulet après l’article 14.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 87 rectifié.*

#### **Article 43 F**



**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 807 rectifié vise à supprimer l’article 43 F. Celui-ci reprend une préconisation de la commission d’enquête sur la fraude aux prestations sociales, qui conditionne le remboursement d’un professionnel de santé à son inscription au tableau de l’ordre dont il dépend. Mais seuls 20 % des infirmiers libéraux sont inscrits à l’ordre, par exemple. C’est pourquoi je demanderai des précisions au Gouvernement.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 807 rectifié.*

#### *Articles additionnels après l’article 43F*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 686 rectifié rend indues les prestations versées à un bénéficiaire dont le numéro d’identification n’est pas devenu définitif. L’amendement est satisfait par l’article 43 B inséré par l’Assemblée nationale. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n° 686 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 341 rectifié prévoit une autorisation de suspension de conventionnement en cas de fraude avérée, nonobstant les procédures en cours. Quand la fraude n’est pas encore établie ni sanctionnée, c’est à la justice de dire si l’agissement en question est illégal. On ne peut se prononcer avant le juge et il me semble un peu délicat de suspendre le conventionnement dans ce cas. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 341 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 342 rectifié présuppose aussi la faute : si je reconnais la nécessité de lutter contre la fraude, on ne peut sanctionner tant que celle-ci n’est pas avérée. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 342 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 687 rectifié prévoit l’élaboration, par les caisses de sécurité sociale, d’évaluations triennales sur les prestations indûment versées. J’y suis favorable mais il serait préférable que cela puisse se faire tous les ans. Les caisses doivent nous rendre compte de l’état des lieux, et des mesures prises pour lutter contre cette fraude. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n° 687 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 74 rectifié prévoit le rapprochement de la notion de résidence de celle du domicile déclaré à l’administration fiscale, dans le code de l’action sociale et des familles, et dans le code de la sécurité sociale. L’amendement me semble satisfait. Avis du gouvernement.

*La commission demande l’avis du Gouvernement sur l’amendement n° 74 rectifié.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L’amendement n° 689 rectifié *bis* propose une accélération de la dématérialisation des prescriptions relatives

à des soins ou produits pris en charge par l'assurance maladie. Cela relève-t-il de la loi ou de règlement ? Avis du gouvernement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 689 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 71 rectifié *bis* reprend une proposition de loi sénatoriale instaurant une carte Vitale biométrique. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 71 rectifié bis.*

**M. Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur général.** – L'amendement n° 73 rectifié prévoit la remise d'un rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 73 rectifié.*

#### **Article 45**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure.** – L'amendement n° 598 rectifié prévoit une revalorisation des carrières des psychologues du secteur public hospitalier. Je comprends la démarche et les préoccupations qui sous-tendent cette demande et rejoignent d'ailleurs des interrogations persistantes, malgré le Ségur, sur l'attractivité des carrières à l'hôpital pour certaines catégories de personnels de santé. M. le ministre pourra nous apporter des précisions sur la situation des psychologues hospitaliers. Dans l'attente, je crains que la modification proposée, qui se fait au détriment des crédits de soins de ville, ne soit guère opérante face à la question soulevée et n'apporte en rien une garantie de revalorisation des psychologues hospitaliers. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 598 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

#### **Articles additionnels après l'article 45**

**Mme Corinne Imbert, rapporteure générale.** – Les amendements identiques n<sup>os</sup> 821 et 894 rectifié *ter* concernent l'application du coefficient de minoration des tarifs hospitaliers. Dans l'attente d'une mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF) sur le différentiel de charges, et compte tenu de contentieux en cours, j'estime cette évolution prématurée. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n<sup>os</sup> 821 et 894 rectifié *ter*.*

#### **Article 46**

**Mme Pascale Gruny, rapporteur pour la branche accidents du travail-maladies professionnelles.** – L'amendement n° 314 rectifié *bis* supprime une précision superfétatoire, conséquence automatique du report à 2021 du rapport sur la sous-déclaration des accidents de travail – maladies professionnelles (AT-MP). Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 314 rectifié bis.*

**Articles additionnels après l'article 46**

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – L'amendement n° 998 concerne l'évaluation du coût pour l'assurance maladie des pathologies psychiques liées au travail. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 998.*

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – Les amendements identiques n°s 740 rectifié et 999 rectifié instaurent un malus sur les cotisations AT-MP pour les employeurs n'ayant pas pris les mesures de prévention nécessaires. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 740 rectifié et 999 rectifié.*

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – L'amendement n° 996, qui prévoit la prise en compte, pour le droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Acaata), de la durée travaillée sous des régimes spéciaux, est satisfait par le droit actuel. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 996.*

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – Les amendements n°s 1036, 588 et 589 sont des demandes de rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 1036, 588 et 589.*

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – Les amendements identiques n°s 233 rectifié *quinquies* et 738 rectifié formulent également des demandes de rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements identiques n°s 233 rectifié *quinquies* et 738 rectifié.*

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – L'amendement n° 739 rectifié prévoit aussi la remise d'un rapport. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 739 rectifié.*

**Article 46 bis**

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – Avis favorable à l'amendement de coordination n° 835 rectifié.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 835 rectifié.*

**Articles additionnels après l'article 46 bis**

**Mme Pascale Gruny, rapporteur.** – Les amendements n°s 742 rectifié *bis* et 743 rectifié *bis* prévoient une prolongation du délai transitoire de saisine du fonds. Cela est déjà possible. Avis défavorable.

**Mme Catherine Deroche, présidente.** – D’après le ministre, le décret devrait paraître de façon imminente.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup> 742 rectifié bis et 743 rectifié bis.*

**Mme Pascale Gruny, rapport.** – L’amendement n<sup>o</sup> 745 rectifié *bis* propose le report de la remise du rapport sur le périmètre des bénéficiaires du fonds d’indemnisation des victimes de pesticides. Avis favorable.

*La commission émet un avis favorable à l’amendement n<sup>o</sup> 745 rectifié bis.*

#### **Article 47 bis**

**M. René-Paul Savary, rapporteur de la branche vieillesse.** – L’amendement n<sup>o</sup> 834 rectifié inscrit dans le code pénal la peine complémentaire de privation de la pension de réversion en cas de condamnation pour violences conjugales. Il ne pose pas de problème sur le fond mais n’est recevable que parce qu’il se rattache à l’article 47 *bis*, qui a lui-même un lien ténu avec les finances sociales. Avis de sagesse.

*La commission s’en remet à la sagesse du Sénat sur l’amendement n<sup>o</sup> 834 rectifié.*

#### **Article 47 ter**

**M. René-Paul Savary, rapporteur.** – L’amendement n<sup>o</sup> 121 rectifié *bis* porte sur les moyens de la preuve de l’existence pour les versements de certaines prestations, et prévoit des moyens alternatifs à la biométrie lors de risques de défaillance des moyens numériques. Je partage la préoccupation de notre collègue qui nous alerte sur les situations parfois difficiles dans certains pays de résidence de nos compatriotes vivant à l’étranger. Il s’agit d’assurer que les pensions soient versées à des personnes existantes, mais bien aussi que tous les assurés bénéficient de leurs droits. La biométrie s’ajoute aux moyens de preuve de l’existence, mais il ne s’agit pas d’en faire un moyen par défaut. Je pense que l’amendement est ainsi satisfait par la situation existante : le dispositif prévu à l’alinéa 4 ne mentionnant pas de moyen privilégié pour apporter cette preuve, il ne semble pas souhaitable de prévoir des moyens alternatifs. Retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n<sup>o</sup> 121 rectifié bis et, à défaut, y sera défavorable.*

**M. René-Paul Savary, rapporteur.** – L’amendement n<sup>o</sup> 457 rectifié porte sur la fréquence de justification de la preuve de l’existence. Il prévoit de remplacer les mots « chaque année » par les mots « une fois par an au plus ». La préoccupation est de ne pas multiplier les justifications à fournir dans l’année. Cependant, l’article tel qu’il est rédigé me semble satisfaire cette attente. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l’amendement n<sup>o</sup> 457 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

**M. René-Paul Savary, rapporteur.** – L’amendement n<sup>o</sup> 78 rectifié prévoit l’utilisation de la biométrie dans les moyens de preuve de l’existence, notamment lors de certificats émis par un régime de retraite étranger conventionné. L’amendement modifie ainsi

l'article 83 de la LFSS pour 2013, qui est abrogé par le présent article. Demande de retrait ou avis défavorable.

*La commission demande le retrait de l'amendement n° 78 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.*

#### **Articles additionnels après l'article 49 bis**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur de la branche autonomie.** – L'amendement n° 785 rectifié *bis* modifie les règles de financement, par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, en renforçant la consultation des personnes concernées. Avis défavorable.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 785 rectifié bis.*

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 389 rectifié *bis* inscrit la programmation des constructions de places destinées aux jeunes adultes handicapés au sein du programme interdépartemental d'accompagnement (Priac). L'idée est intéressante. Avis du gouvernement.

*La commission demande l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 389 rectifié bis.*

#### **Article additionnel après l'article 50**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – L'amendement n° 517 rectifié *ter* concerne les modalités de partage de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) entre les parents, en cas de résidence alternée de l'enfant. Avis favorable *a priori*, mais il sera utile d'avoir des précisions du Gouvernement sur ce sujet.

*La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 517 rectifié ter.*

#### **Article 52**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Dans la mesure où la commission souhaite supprimer l'article, avis défavorable aux amendements identiques n°s 248 rectifié *ter*, 904 rectifié, 945 et 1049, qui deviendraient sans objet.

*La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 248 rectifié ter, 904 rectifié, 945 et 1049.*

#### **Articles additionnels après l'article 52**

**M. Philippe Mouiller, rapporteur.** – Avis défavorable à l'amendement n° 591 rectifié, conformément à notre position constante sur les demandes de rapport, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 727 rectifié *bis* et 944 rectifié, pour les mêmes raisons, même si la question du handicap est importante.

*La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 591 rectifié, ainsi qu'aux amendements n°s 727 rectifié bis et 944 rectifié.*

### **TABLEAU DES AVIS**

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Motion</b>			
Mme COHEN	1057	Motion tendant à opposer la question préalable	<b>Défavorable</b>
<b>Article 3</b> <b>Création d'une contribution exceptionnelle des organismes complémentaires en santé aux dépenses liées à la gestion de l'épidémie de covid-19 au titre de 2020</b>			
Mme COHEN	963	Application de la contribution exceptionnelle aux seuls OCAM dont le chiffre d'affaires 2020 est supérieur au chiffre d'affaires 2019	<b>Défavorable</b>
M. MILON	620 rect. <i>ter</i>	Différenciation dans la contribution exceptionnelle demandée en 2020 aux organismes complémentaires d'assurance maladie en fonction de leur statut	<b>Défavorable</b>
Mme LE HOUEROU	700 rect.	Différenciation dans la contribution exceptionnelle demandée en 2020 aux organismes complémentaires d'assurance maladie en fonction de leur statut	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	908	Différenciation dans la contribution exceptionnelle demandée en 2020 aux organismes complémentaires d'assurance maladie en fonction de leur statut	<b>Défavorable</b>
Mme MORIN-DESAILLY	546 rect.	Diminution de la contribution exceptionnelle des OCAM sur les sommes versées par des entreprises relevant des branches professionnelles de la culture	<b>Défavorable</b>
Mme BONFANTI-DOSSAT	317 rect. <i>bis</i>	Financement de la contribution exceptionnelle par les fonds propres des OCAM	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 3</b>			
Mme COHEN	1055	Contribution exceptionnelle des opérateurs de plateforme électronique face à la crise de covid-19	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	238 rect. <i>bis</i>	Majoration de 7 points de la taxe de solidarité additionnelle pour les OCAM qui ne proposent pas de mécanisme de tiers payant intégral	<b>Sagesse</b>
Mme DESEYNE	66 rect. <i>ter</i>	Majoration de 7 points de la taxe de solidarité additionnelle pour les OCAM qui ne proposent pas de remboursement intégral des lunettes hors du "100% santé"	<b>Sagesse</b>
Mme DESEYNE	65 rect. <i>ter</i>	Majoration de 7 points de la taxe de solidarité additionnelle pour les OCAM qui ne distinguent pas le niveau de remboursement selon que leurs assurés se rendent ou non chez un professionnel de santé affilié à leur réseau de soins	<b>Sagesse</b>
M. CHASSEING	232 rect. <i>quinquies</i>	Majoration de 7 points de la taxe de solidarité additionnelle pour les OCAM qui ne distinguent pas le niveau de remboursement selon que leurs assurés se rendent ou non chez un professionnel de	<b>Sagesse</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
		santé affilié à leur réseau de soins	
<b>Article 4</b> <b>Contribution au financement de la prime covid-19</b> <b>pour les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)</b>			
Mme BONFANTI-DOSSAT	320 rect. <i>bis</i>	Rapport sur l'attribution de la "prime covid-19" aux personnels des SAAD	<b>Défavorable</b>
<b>Article 4 bis</b> <b>Rapport sur le bilan de l'expérimentation de la réforme du financement de l'aide à domicile</b>			
M. BONHOMME	638	Rapport étendu au bilan de la réforme de la tarification des Saad de 2017 et date de remise raccourcie à six mois	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	911	Rapport étendu au bilan de la réforme de la tarification des Saad de 2017 et date de remise raccourcie à six mois	<b>Défavorable</b>
M. CORBISEZ	900 rect.	Rapport étendu au bilan de la réforme de la tarification des Saad de 2017 et date de remise raccourcie à six mois	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	244 rect. <i>ter</i>	Date de remise du rapport sur les Saad raccourcie à six mois	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 4 bis</b>			
M. BONNE	120 rect. <i>bis</i>	Limitation aux structures à but lucratif du plafonnement et de la dégressivité de l'exonération de charges pour les aides à domicile	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. BONNE	118 rect. <i>bis</i>	Précision de la cible de l'exonération de cotisations destinée aux activités d'aide à domicile	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme GATEL	254 rect. <i>bis</i>	Précision de la cible de l'exonération de cotisations destinée aux activités d'aide à domicile	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. BONNE	119 rect. <i>bis</i>	Précision des formalités administratives liées au dispositif d'exonération de cotisations pour les aides à domicile	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme GATEL	255 rect. <i>bis</i>	Précision des formalités administratives liées au dispositif d'exonération de cotisations pour les aides à domicile	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Article 6</b> <b>Mise en œuvre de la compensation des exonérations créées</b> <b>lors de la crise du covid-19</b>			
Le Gouvernement	1067	Modalités de compensation des exonérations mises en place pour faire face aux conséquences économiques du nouveau confinement	<b>Favorable</b>
<b>Article 6 ter</b> <b>Exonérations de cotisations et contributions de sécurité sociale</b> <b>au bénéfice des PME et des travailleurs indépendants</b> <b>dans le contexte de la crise sanitaire</b>			
Le Gouvernement	1066	Extension du dispositif d'exonération en faveur des entreprises subissant les conséquences des mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie	<b>Favorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. SAVIN	1069	Exonération spécifique en faveur des clubs sportifs professionnels	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	500 rect.	Exonération en faveur de certains clubs sportifs professionnels	<b>Défavorable</b>
Mme JASMIN	729 rect.	Ouverture du dispositif d'exonérations au titre des périodes d'emploi à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020	<b>Favorable</b>
Mme LUBIN	702 rect.	Abaissement à 50% du seuil de perte de chiffre d'affaires pour bénéficier de l'exonération	<b>Favorable</b>
Mme GUILLOTIN	880 rect. <i>quater</i>	Abaissement à 50% du seuil de perte de chiffre d'affaires pour bénéficier de l'exonération	<b>Favorable</b>
M. KERN	309 rect. <i>bis</i>	Abaissement du seuil de perte de chiffre d'affaires donnant droit à exonération	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	832 rect. <i>ter</i>	Abaissement du seuil de perte de chiffre d'affaires donnant droit à exonération	<b>Défavorable</b>
M. SAVIN	950 rect.	Exonération de cotisation en faveur de clubs sportifs dont les activités se déroulent dans un lieu dont la fréquentation a été limitée	<b>Défavorable</b>
M. SAVIN	951 rect.	Exonération de cotisation en faveur de clubs sportifs dont les activités se déroulent dans un lieu dont la fréquentation a été limitée	<b>Défavorable</b>
M. SAVIN	952 rect.	Exonération en faveur des clubs sportifs dont l'activité a été interrompue suite à l'arrêt des compétitions	<b>Défavorable</b>
Mme MICOULEAU	568 rect.	Remise de cotisations sociales en faveur des entreprises touchées par la crise sanitaire	<b>Défavorable</b>
M. BABARY	848 rect. <i>bis</i>	Exonération spécifique pour les entreprises du secteur de l'évènementiel	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	504 rect.	Extension aux gérants non-salariés du dispositif d'exonération de cotisations sociales	<b>Défavorable</b>
M. PATIENT	865 rect.	Délai de six mois pour les cotisants contestant une proposition de plan d'apurement	<b>Défavorable</b>
M. LUREL	554 rect.	Allongement à trois mois du délai ouvert aux employeurs pour contester un plan d'apurement proposé par l'organisme de recouvrement	<b>Défavorable</b>
M. LUREL	553 rect.	Délai de six mois pour les cotisants contestant une proposition de plan d'apurement	<b>Défavorable</b>
M. THÉOPHILE	813 rect. <i>bis</i>	Délai de six mois pour les cotisants contestant une proposition de plan d'apurement	<b>Défavorable</b>
Mme PETRUS	451 rect.	Délai de six mois pour les cotisants contestant une proposition de plan d'apurement	<b>Défavorable</b>
Mme JASMIN	768 rect.	Délai de six mois pour les cotisants contestant une proposition de plan	<b>Défavorable</b>



Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
		d'apurement	
Mme PETRUS	452 rect.	Apurement sur cinq ans des dettes sociales dans les départements et territoires d'outremer	<b>Défavorable</b>
Mme CONCONNE	767 rect.	Apurement sur cinq ans des dettes sociales dans les départements et territoires d'outremer	<b>Défavorable</b>
M. LUREL	552 rect.	Apurement sur cinq ans des dettes sociales dans les départements et territoires d'outremer	<b>Défavorable</b>
M. THÉOPHILE	811 rect. <i>ter</i>	Apurement sur cinq ans des dettes sociales dans les départements et territoires d'outremer	<b>Défavorable</b>
M. PATIENT	864 rect. <i>ter</i>	Apurement sur cinq ans des dettes sociales dans les départements et territoires d'outremer	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 6 <i>ter</i></b>			
M. CANEVET	506 rect. <i>quater</i>	Exonération de cotisations en faveur des entreprises de transport maritime de fret et de passagers	<b>Défavorable</b>
Mme MICOULEAU	665 rect.	Exonération spécifique pour les entreprises du secteur de l'avitaillement d'aéronef	<b>Défavorable</b>
M. KERN	310 rect. <i>bis</i>	Exonération de cotisations en faveur des entreprises du secteur brassicole	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	833 rect. <i>quater</i>	Exonération de cotisations en faveur des entreprises du secteur brassicole	<b>Défavorable</b>
M. SAVIN	953 rect. <i>bis</i>	Exonération de cotisations sociales des clubs professionnels pendant la limitation de la capacité d'accueil du public	<b>Défavorable</b>
M. SAVIN	954 rect. <i>bis</i>	Exonération de cotisations sociales des clubs professionnels en cas d'arrêt des compétitions	<b>Défavorable</b>
<b>Article 7</b> <b>Rectification des tableaux d'équilibre</b>			
Le Gouvernement	1065	Rectification des tableaux d'équilibre pour 2020	<b>Favorable</b>
<b>Article 8</b> <b>Rectification de l'Ondam et des sous-Ondam</b>			
Le Gouvernement	1059	Nouvelle majoration de l'ONDAM 2020	<b>Favorable</b>
Mme MICOULEAU	545 rect.	Prise en compte des docteurs juniors dans l'ONDAM 2020 révisé	<b>Sagesse</b>
<b>Article 10</b> <b>Création d'une contribution exceptionnelle des organismes complémentaires en santé aux dépenses liées à la gestion de l'épidémie de covid-19 au titre de 2021</b>			
Mme PRÉVILLE	695 rect. <i>bis</i>	Asseoir la contribution exceptionnelle des OCAM de 2021 sur les cotisations de 2020	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	912	Asseoir la contribution exceptionnelle des OCAM de 2021 sur les cotisations de 2020	<b>Défavorable</b>
Mme LE HOUEROU	704 rect.	Différenciation dans la contribution exceptionnelle demandée en 2021 aux	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
		organismes complémentaires d'assurance maladie en fonction de leur statut	
Mme MORIN-DESAILLY	547 rect.	Diminution de la contribution exceptionnelle des OCAM sur les sommes versées par des entreprises relevant des branches professionnelles de la culture	<b>Défavorable</b>
M. MILON	268 rect. <i>ter</i>	Financement de la contribution exceptionnelle par les fonds propres des OCAM	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 10</b>			
M. KAROUTCHI	214 rect. <i>bis</i>	Extension de l'exonération de contribution des employeurs au titre des actions gratuites attribuées par des entreprises de taille intermédiaire	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	978 rect.	Augmentation du taux de la contribution patronale sur les actions gratuites	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	969 rect.	Abrogation de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires	<b>Défavorable</b>
M. KAROUTCHI	210 rect. <i>bis</i>	Extension de l'exonération des heures supplémentaires à la part patronale des cotisations sociales	<b>Défavorable</b>
M. KAROUTCHI	211 rect. <i>bis</i>	Pérennisation de la prime exceptionnelle exonérée de toute imposition, cotisation et contribution	<b>Défavorable</b>
<b>Article 11</b>			
<b>Affectation à la CNAM des excédents de la caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG) et des provisions relatives à la réserve de prévoyance de la CPRP SNCF</b>			
Mme LUBIN	708 rect.	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1008	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1009	Suppression du prélèvement sur les réserves de la CAMIEG	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1037	Révision du prélèvement sur les réserves de la CAMIEG	<b>Défavorable</b>
<b>Article 12</b>			
<b>Sécurisation du mode de calcul de l'évolution du plafond de la sécurité sociale</b>			
M. MILON	281 rect. <i>ter</i>	Rapport sur les conséquences du gel du plafond de la sécurité sociale	<b>Demande de retrait</b>
<b>Article 13</b>			
<b>Prolongement du dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TO-DE)</b>			
Mme Valérie BOYER	672 rect. <i>bis</i>	Pérennisation de l'abattement spécifique à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (TO-DE)	<b>Favorable</b>
M. BONHOMME	698	Pérennisation de l'abattement spécifique à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (TO-DE)	<b>Favorable</b>
M. FICHET	705 rect.	Pérennisation de l'abattement spécifique à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (TO-DE)	<b>Favorable</b>
Mme Valérie BOYER	673 rect.	Prolongation jusqu'en 2030 de l'abattement	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
	<i>bis</i>	spécifique à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (TO-DE)	
Mme BONFANTI-DOSSAT	315 rect. <i>ter</i>	Prolongation jusqu'en 2025 de l'abattement spécifique à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi agricoles (TO-DE)	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 13</b>			
Mme FÉRAT	100 rect.	Prolongation et renforcement de l'abattement spécifique aux TO-DE	<b>Défavorable</b>
M. VERZELEN	956 rect. <i>bis</i>	Extension de l'abattement spécifique aux TO-DE aux tâches réalisées par des entreprises de travaux forestiers	<b>Demande de retrait</b>
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	693 rect. <i>bis</i>	Extension de l'abattement spécifique aux TO-DE aux tâches réalisées par des entreprises de travaux forestiers	<b>Favorable</b>
M. VERZELEN	958 rect. <i>bis</i>	Extension de l'abattement spécifique aux TO-DE aux tâches réalisées par des entreprises de travaux forestiers	<b>Favorable</b>
Mme FÉRAT	101 rect.	Non-prise en compte de la prime de précarité pour le calcul de la rémunération sur laquelle s'applique l'abattement TO-DE	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	976	Assujettissement à la CSG des indemnités de rupture conventionnelle dans la fonction publique aux cotisations et contributions sociales	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	977	Augmentation à 12 % du taux de la CSG sur les revenus patrimoniaux	<b>Défavorable</b>
M. DUPLOMB	422 rect.	Taux réduit de CSG sur les revenus patrimoniaux pour certains biens agricoles donnés à bail	<b>Défavorable</b>
M. Patrice JOLY	706 rect. <i>bis</i>	Abaissement du taux de CSG sur les revenus fonciers tirés de baux agricoles	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	825 rect. <i>bis</i>	Information des usagers en litige avec un organisme de sécurité sociale de l'existence de la médiation	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. MILON	29 rect. <i>quater</i>	Application de la réduction de cotisation patronale d'assurance maladie compensant la fin du CICE aux EHPAD et USLD du secteur public	<b>Défavorable</b>
M. HUGONET	323 rect. <i>ter</i>	Application de la réduction de cotisation patronale d'assurance maladie compensant la fin du CICE aux EHPAD et USLD du secteur public	<b>Défavorable</b>
M. LÉVRIER	524 rect. <i>quinquies</i>	Application de la réduction de cotisation patronale d'assurance maladie compensant la fin du CICE aux EHPAD et USLD du secteur public	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	788 rect.	Application de la réduction de cotisation patronale d'assurance maladie compensant la fin du CICE aux EHPAD et USLD du	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
		secteur public	
M. PARIGI	862	Extension des exonérations de charges patronales prévues pour les entreprises implantées en zone de revitalisation rurale à celles situées dans une zone de développement prioritaire	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	983	Majoration des cotisations patronales pour les d'au moins vingt salariés dont le nombre de salariés à temps partiel est égal ou supérieur à 20 % du nombre total de salariés de l'entreprise	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	822 rect. <i>ter</i>	Allongement de la prescription de la demande de remboursement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales indûment versées	<b>Favorable</b>
M. DECOOL	828 rect. <i>bis</i>	Création d'un interlocuteur au sein des organismes de sécurité sociale en cas de contrôle	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	326 rect.	Limitation de la durée des contrôles des organismes de sécurité sociale dans les entreprises de moins de dix salariés	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	827 rect. <i>bis</i>	Instauration d'un délai pour le refus de l'octroi de l'attestation de vigilance	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	829 rect. <i>bis</i>	Instauration d'un caractère totalement suspensif d'une contestation de la mise en demeure pour toute procédure en recouvrement des cotisations	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	823 rect. <i>bis</i>	Limitation à trois mois de la période contradictoire lors d'un contrôle par les organismes de sécurité sociale	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. KAROUTCHI	212 rect. <i>bis</i>	Abaissement des cotisations et contributions sociales pour les médecins exerçant au-delà de l'âge légal de départ en retraite dans un désert médical	<b>Favorable</b>
M. HENNO	407 rect. <i>quater</i>	Exonération de cotisations et contributions sociales pour les professionnels de santé exerçant au-delà de l'âge légal de départ en retraite dans un désert médical	<b>Demande de retrait</b>
M. DUPLOMB	423 rect.	Cumul du taux réduit de cotisations pour les agriculteurs et de l'exonération dégressive pour les jeunes agriculteurs	<b>Sagesse</b>
M. RAPIN	443 rect. <i>bis</i>	Exonération de cotisations et contributions salariales pour les entreprises de transport maritime	<b>Défavorable</b>
M. LECONTE	747 rect.	Qualification en contrat de travail de l'activité d'un pigiste de presse quel que soit son lieu d'exercice	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. YUNG	456 rect. <i>bis</i>	Rapport relatif à la situation, au regard de la protection sociale, des journalistes pigistes établis dans les états tiers à l'Union européenne, autres que les états membres de l'Espace économique européen ou la Suisse	<b>Demande de retrait</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article 13 bis</b> <b>Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les employeurs du secteur de la viticulture ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19</b>			
M. KERN	308 rect. <i>bis</i>	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la bière	<b>Défavorable</b>
M. DECOOL	831 rect. <i>quater</i>	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la bière	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	337	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la culture des pommes à cidre et poires à poiré	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	505 rect. <i>bis</i>	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la culture des pommes à cidre et poires à poiré	<b>Défavorable</b>
M. BIZET	539 rect.	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la culture des pommes à cidre et poires à poiré	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRET	664 rect.	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la culture des pommes à cidre et poires à poiré	<b>Défavorable</b>
Mme HAVET	959	Extension du régime d'exonération progressif créé par cet article pour les employeurs du secteur de la viticulture au secteur de la culture des pommes à cidre et poires à poiré	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 13 bis</b>			
M. BUIS	370 rect. <i>quater</i>	Baisse du droit de circulation sur les alcools pour les vins en méthode ancestrale	<b>Défavorable</b>
Mme MONIER	606 rect. <i>ter</i>	Baisse du droit de circulation sur les alcools pour les vins en méthode ancestrale	<b>Défavorable</b>
M. BUIS	369 rect. <i>quater</i>	Baisse du droit de circulation sur les alcools pour la clairette de Die jusqu'au 31 décembre 2022	<b>Défavorable</b>
Mme MONIER	605 rect. <i>ter</i>	Baisse du droit de circulation sur les alcools pour la clairette de Die jusqu'au 31 décembre 2022	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRAT	75 rect. <i>bis</i>	Octroi pour les revenus 2020 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. POINTEREAU	102 rect. <i>bis</i>	Octroi pour les revenus 2020 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. MENONVILLE	363 rect. <i>quater</i>	Octroi pour les revenus 2020 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. DUPLOMB	421 rect. <i>bis</i>	Octroi pour les cotisations dues au titre de 2021 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme MICOULEAU	651 rect. <i>bis</i>	Octroi pour les cotisations dues au titre de 2021 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. REDON-SARRAZY	850 rect.	Octroi pour les cotisations dues au titre de 2021 du statut social de "jeune installé" aux agriculteurs ayant subi les conséquences de la sécheresse	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme JASMIN	495 rect.	Baisse de la taxe sur le rhum	<b>Défavorable</b>
M. PLA	803 rect.	Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur agricole ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Nathalie DELATTRE	427 rect. <i>bis</i>	Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur agricole ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Nathalie DELATTRE	428 rect. <i>bis</i>	Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur agricole ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. PLA	663	Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur agricole ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme JASMIN	490 rect.	Exonérations de cotisations et contributions sociales pour les indépendants du secteur de la canne à sucre ayant subi les conséquences de la crise due à l'épidémie de covid-19	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme COHEN	974	Contribution des revenus financiers des sociétés financières et non financières	<b>Défavorable</b>
<b>Article 13 ter</b> <b>Suppression de l'exemption de cotisations sociales pour les avantages visant à favoriser la pratique sportive en entreprise</b>			
M. KAROUTCHI	215 rect. <i>bis</i>	Amendement de suppression	<b>Défavorable</b>
M. KANNER	716 rect.	Amendement de suppression	<b>Défavorable</b>
Mme GUILLOTIN	877 rect. <i>quater</i>	Amendement de suppression	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	914	Amendement de suppression	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. SAVIN	1 rect. <i>bis</i>	Réécriture du dispositif d'exonération visant à favoriser la pratique du sport en entreprise	Favorable
M. LOZACH	595 rect. <i>bis</i>	Réécriture du dispositif d'exonération visant à favoriser la pratique du sport en entreprise	Défavorable
<b>Article 13 quater</b> <b>Inclusion du secteur de la production audiovisuelle dans le régime d'exonération renforcé propre à certaines collectivités d'outre-mer</b>			
M. LUREL	551	Inclusion du BTP dans le dispositif LODEOM renforcé	Défavorable
M. PATIENT	866 rect. <i>ter</i>	Inclusion du BTP dans le dispositif LODEOM renforcé	Défavorable
Mme MALET	110 rect. <i>ter</i>	Extension du régime LODEOM renforcé aux employeurs du BTP en 2021 et 2022	Défavorable
Mme MALET	111 rect. <i>ter</i>	Extension du régime LODEOM renforcé aux employeurs du BTP en 2021	Défavorable
M. THÉOPHILE	812 rect. <i>ter</i>	Extension du régime LODEOM renforcé aux employeurs du BTP en 2021	Défavorable
M. LUREL	560 rect.	Inclusion du BTP dans le dispositif LODEOM renforcé pour la seule année 2021	Défavorable
M. PATIENT	867 rect. <i>ter</i>	Extension du régime LODEOM renforcé aux employeurs du BTP en 2021	Défavorable
<b>Articles additionnels après l'article 13 quater</b>			
Mme MALET	114 rect. <i>bis</i>	Extension du régime LODEOM renforcé aux employeurs des établissements de santé privés à La Réunion et à Mayotte	Défavorable
Mme MALET	113 rect. <i>bis</i>	Extension du régime LODEOM aux ETI du secteur de l'environnement ou réalisant 50 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation	Défavorable
Mme JASMIN	493 rect.	Extension du régime LODEOM aux ETI du secteur de l'environnement ou réalisant 50 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation	Défavorable
Mme CONCONNE	322 rect. <i>bis</i>	Intégration du secteur aérien dans le dispositif LODEOM renforcé	Défavorable
M. PATIENT	869 rect. <i>bis</i>	Intégration du secteur aérien dans le dispositif LODEOM renforcé	Défavorable
M. PATIENT	863 rect.	Renforcement des exonérations du régime LODEOM dit « innovation et croissance »	Défavorable
M. BAZIN	129 rect. <i>ter</i>	Suppression taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnées	Défavorable
M. MILON	284 rect. <i>quater</i>	Suppression taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnées	Défavorable

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme LASSARADE	466 rect. <i>sexies</i>	Suppression taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnées	<b>Défavorable</b>
M. MARIE	668 rect. <i>quinquies</i>	Suppression taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnées	<b>Défavorable</b>
M. MICHAU	692	Suppression taxe additionnelle applicable aux revenus tirés d'une activité non conventionnée ou des dépassements d'honoraires pour les seuls professionnels de santé conventionnées	<b>Défavorable</b>
<b>Article 13 <i>quinquies</i></b>			
<b>Suppression de la surcotisation patronale sur la prime de feu versée aux sapeurs-pompiers professionnels</b>			
M. KANNER	709 rect.	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	915	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1038	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. MAUREY	258 rect.	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Sagesse</b>
M. LEFÈVRE	259 rect. <i>bis</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie DELATTRE	109 rect. <i>quinquies</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. DARNAUD	311 rect. <i>bis</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. Pascal MARTIN	338 rect. <i>ter</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. VERZELEN	339 rect. <i>ter</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	448	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
Mme JOSEPH	543 rect. <i>bis</i>	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. ROUX	621	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
M. PARIGI	861	Suppression de la part salariale de la surcotisation au titre de l'indemnité de feu	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 13 <i>quinquies</i></b>			
M. LOZACH	596 rect. <i>ter</i>	Abattement de taxe sur les salaires pour les centres de santé sous forme de Scic	<b>Non examiné</b>



Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article 13 <i>sexies</i></b> <b>Maintien du calcul des prélèvements sociaux calculés sur les « taux historiques » pour les transferts de sommes épargnées sur un Perco vers un Pereco</b>			
Mme PONCET MONGE	913 rect.	Abrogation de l'allègement de cotisations et contributions sociales ayant remplacé le CICE	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 13 <i>sexies</i></b>			
Mme RENAUD-GARABEDIAN	657 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS sur les revenus du capital des personnes non résidentes en France	<b>Défavorable</b>
M. YUNG	453 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS sur les revenus du capital des personnes non résidentes en France	<b>Défavorable</b>
M. CADIC	426 rect.	Suppression de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS sur les revenus du capital des personnes non résidentes en France	<b>Défavorable</b>
M. LECONTE	792 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS sur les revenus du capital des personnes non résidentes en France	<b>Défavorable</b>
Mme DEROMEDI	90 rect. <i>ter</i>	Suppression de l'assujettissement à la CSG et à la CRDS sur les revenus du capital des personnes non résidentes en France	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	975	Majoration de la taxation des produits de retraite à prestations définies (« retraites chapeaux »)	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	497 rect.	Suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés pour les versements au titre de l'abondement, la participation et l'intéressement	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	499 rect.	Suppression du forfait social pour les abondements sur les versements volontaires sur des plans d'épargne d'entreprise ou plans d'épargne retraite	<b>Défavorable</b>
M. CANEVET	498 rect.	Abaissement du forfait social applicable à l'abondement unilatéral	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	966 rect.	Composition des ressources de l'assurance maladie	<b>Défavorable</b>
M. MOUILLER	871 rect. <i>ter</i>	Modification de l'intégration des indemnités d'élus pour l'atteinte du seuil donnant lieu à cotisations	<b>Sagesse</b>
Mme PROCACCIA	89 rect. <i>bis</i>	Expérimentation d'un régime simplifié pour les jeunes facilitant l'activité comme travailleur indépendant	<b>Favorable</b>
<b>Article 14</b> <b>Simplification des démarches déclaratives et de paiement des cotisations sur les revenus issus de l'économie collaborative</b>			
M. DECOOL	830 rect. <i>bis</i>	Information relative à l'interconnexion des données	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRET	755 rect.	Exclusion des activités agricoles du régime simplifié	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Articles additionnels après l'article 14</b>			
M. CHASSEING	325 rect. <i>bis</i>	Exigence d'un contreseing du directeur de l'organisme effectuant le recouvrement sur les procès-verbaux de travail dissimulé	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	84 rect. <i>bis</i>	Faculté donnée aux URSSAF de prendre des mesures conservatoires préventives lorsque des profils de fraudeurs sont détectés	<b>Défavorable</b>
M. HENNO	622 rect. <i>bis</i>	Exclusion de la carte de service des salariés du transport urbain de l'assiette des cotisations	<b>Sagesse</b>
Mme PONCET MONGE	949	Abaissement du seuil d'assujettissement aux cotisations des loueurs de meublés	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	916	Obligation de déclaration par les seules plateformes des revenus de leurs utilisateurs et transmission d'informations aux URSSAF	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	204 rect.	Exploitation des données des collecter opérateurs de plateforme en ligne par les organismes de sécurité sociale	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Article 15</b>			
<b>Simplification des démarches déclaratives des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants agricoles</b>			
Mme FÉRET	763 rect.	Suppression de la dématérialisation de la déclaration	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1039	Suppression de la dématérialisation de la déclaration	<b>Défavorable</b>
<b>Article 15 <i>quater</i></b>			
<b>Instauration d'un dispositif de déclaration et de paiement pour les travailleurs non salariés relevant du régime de protection sociale des marins</b>			
Mme Nathalie GOULET	83 rect.	Suspension de déclaration sociale nominative pour les employeurs présentant des profils de fraudeurs	<b>Demande de retrait</b>
M. JOMIER	779 rect.	Suppression de l'obligation de déclaration sociale par voie dématérialisée pour les entreprises employant des marins	<b>Demande de retrait</b>
<b>Article 15 <i>quinquies</i></b>			
<b>Obligation de dématérialisation des paiements et des déclarations uniques simplifiées réalisées auprès du guichet unique pour le spectacle vivant</b>			
M. JOMIER	780 rect.	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 15 <i>quinquies</i></b>			
M. IACOVELLI	837 rect.	Ordre d'imputation en cas de recouvrement partiel des cotisations et contributions sociales	<b>Favorable</b>
M. TEMAL	787 rect.	Examen systématique à l'ensemble des prestations servies par les Caf à chaque demande d'une de ces prestations	<b>Demande de retrait</b>
M. YUNG	454 rect.	Suppression de la cotisation d'assurance maladie (COTAM) des retraités vivant hors de France	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. YUNG	455 rect.	Rapport relatif à la protection sociale des conjoints inactifs des retraités établis hors de France	<b>Demande de retrait</b>
<b>Article 16</b>			
<b>Gouvernance de la nouvelle branche de sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie</b>			
Mme COHEN	1040	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1011	Garantie de l'égalité de l'accompagnement des personnes	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	619 rect.	Précision de la mission d'accompagnement dévolue à la CNSA	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	420	Précision du rôle de soutien à la formation dévolu à la CNSA	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	479 rect. <i>ter</i>	Précision du rôle de soutien à la formation dévolu à la CNSA	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1012	Précision du rôle d'accompagnement et d'évaluation des maisons départementales de l'autonomie dévolu à la CNSA	<b>Favorable</b>
Mme LUBIN	801 rect.	Précision du rôle d'accompagnement et d'évaluation des maisons départementales de l'autonomie dévolu à la CNSA	<b>Demande de retrait</b>
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	401 rect.	Précision du rôle de la CNSA en matière de pilotage d'une politique de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement	<b>Demande de retrait</b>
Mme LUBIN	722 rect.	Précision relative aux missions de la CNSA en matière d'accès aux prestations et à la recherche et l'innovation	<b>Demande de retrait</b>
M. ROUX	905 rect.	Mission d'information de la CNSA incluant des permanences dans les maisons France services	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	921	Suppression de la précision ajoutée à l'Assemblée nationale relative au soutien à la création de guichets uniques au niveau départemental	<b>Défavorable</b>
M. GREMILLET	844 rect.	Précision relative à la valorisation des métiers au sein de la mission d'information de la CNSA	<b>Demande de retrait</b>
M. CORBISEZ	902 rect.	Mission d'impulsion et de pilotage de prévention de l'isolement confiée à la CNSA	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	245 rect. <i>quater</i>	Précisions relatives aux missions de la CNSA : promotion des métiers et lutte contre l'isolement	<b>Défavorable</b>
M. BONHOMME	641	Précisions relatives aux missions de la CNSA : pilotage d'une politique de lutte contre l'isolement	<b>Demande de retrait</b>
Mme MEUNIER	720 rect.	Précisions relatives aux missions de la CNSA : pilotage d'une politique de lutte contre l'isolement	<b>Demande de retrait</b>
Mme PONCET MONGE	920	Précisions relatives aux missions de la CNSA : pilotage d'une politique de lutte contre l'isolement	<b>Demande de retrait</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme JASMIN	721 rect.	Précision relative à la mission de réflexion prospective de la CNSA, incluant les adaptations territoriales possibles de la politique de l'autonomie	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme ROSSIGNOL	723 rect.	Précision de la mission de réflexion prospective de la CNSA, incluant les inégalités liées au sexe afin d'élaborer des mesures correctives	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	482 rect. <i>ter</i>	Rédaction par la CNSA d'un cahier des charges relatif aux maisons des aînés et des aidants et soutien à leur développement	<b>Demande de retrait</b>
Mme GUIDEZ	412	Précision relative aux missions de la CNSA : contribuer à la participation des usagers au niveau local	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	1013	Création d'une contribution au financement de la politique d'autonomie assise sur les contrats d'assurance-vie	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	984	Création d'une contribution au profit de la CNSA de 2 % assise sur les dividendes des entreprises	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	419 rect. <i>bis</i>	Création d'une contribution, au profit de la CNSA, assise sur l'encours des contrats d'assurance-vie et de retraite supplémentaire en déshérence	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	483 rect. <i>ter</i>	La mission de financement des ESMS par la CNSA inclut leur rénovation et la création d'accueil de jour, de résidences autonomie et de structures de répit	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	130 rect. <i>ter</i>	Relèvement du taux de la contribution de solidarité pour l'autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1014	Relèvement du taux de la contribution de solidarité pour l'autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme MEUNIER	718 rect.	Création d'une contribution, au profit de la CNSA, assise sur les successions et donations	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	918 rect.	Création d'une contribution, au profit de la CNSA, assise sur les successions et donations	<b>Défavorable</b>
Mme MEUNIER	717 rect.	Création d'une contribution de 1 % assise sur les revenus de capitaux mobiliers pour financer la politique de soutien à l'autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	131 rect. <i>quater</i>	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme LASSARADE	458 rect. <i>quater</i>	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	477 rect. <i>ter</i>	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
M. BONHOMME	640	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	674 rect. <i>bis</i>	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme PONCET MONGE	919	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1030	Suppression du transfert de l'AEEH à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	798 rect.	Prévision des modalités d'une concertation afin de définir les modalités d'un paritarisme adapté à la branche autonomie	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 16</b>			
Mme MEUNIER	724 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	922	Remise d'un rapport au Parlement sur la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie	<b>Défavorable</b>
M. CORBISEZ	903 rect.	Remise d'un rapport au Parlement sur la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie	<b>Défavorable</b>
Le Gouvernement	601	Création d'un mécanisme de cofinancement par la CNSA d'une aide à la vie partagée versée par les départements aux habitants d'une formule d'habitat inclusif	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	970	Exonération de taxe sur les salaires des Ehpad	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	570	Remise d'un rapport sur l'impact d'un transfert de charges depuis le forfait hébergement vers les forfaits soins ou dépendance des Ehpad	<b>Défavorable</b>
<b>Article 17</b>			
<b>Clauses de sauvegarde des produits de santé</b>			
Mme DELMONT-KOROPOULIS	216 rect.	Révision du seuil d'exonération de la clause de sauvegarde pour les entreprises signataires de remises	<b>Défavorable</b>
Mme DELMONT-KOROPOULIS	217 rect.	Barème applicable aux exonérations de remises auxquelles les entreprises ayant consenti à des baisses de prix sont éligibles	<b>Favorable</b>
M. SAVARY	355 rect.	Contenu du rapport annuel du CEPS	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Articles additionnels après l'article 17</b>			
Mme MONIER	607 rect. <i>ter</i>	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Défavorable</b>
M. MILON	276 rect. <i>quater</i>	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Favorable</b>
M. HENNO	411 rect.	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Favorable</b>
M. BONHOMME	633	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Favorable</b>
Mme Valérie BOYER	675 rect. <i>quater</i>	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Favorable</b>
Mme BERTHET	853 rect. <i>ter</i>	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Favorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme GUILLOTIN	878 rect. <i>quater</i>	Taxe sur la répartition pharmaceutique	<b>Défavorable</b>
M. MILON	287 rect. <i>quater</i>	Instauration d'un barème progressif pour la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux	<b>Favorable</b>
M. SAVARY	351 rect. <i>bis</i>	Critères de fixation du prix du médicament au cours de la négociation avec le CEPS	<b>Favorable</b>
M. MILON	261 rect. <i>quinquies</i>	Critères de fixation du prix du médicament au cours de la négociation avec le CEPS	<b>Demande de retrait</b>
M. MILON	262 rect. <i>ter</i>	Critères de fixation du prix du médicament au cours de la négociation avec le CEPS	<b>Favorable</b>
M. MILON	272 rect. <i>bis</i>	Abattement de 30 % du chiffre d'affaires réalisé sur la vente de biosimilaires pour la détermination l'assiette de la contribution sur le chiffre d'affaires des industriels pharmaceutiques	<b>Défavorable</b>
M. HENNO	302 rect. <i>bis</i>	Exonération du chiffre d'affaires issu de la vente de tous les médicaments dérivés du sang pour la détermination l'assiette de la contribution sur le chiffre d'affaires des industriels pharmaceutiques	<b>Défavorable</b>
M. JOMIER	804 rect. <i>bis</i>	Stockage de sécurité des médicaments à intérêt thérapeutique majeur et diminution de l'assiette de la clause de sauvegarde	<b>Demande de retrait</b>
<b>Article 17 bis</b>			
<b>Assiette de la clause de sauvegarde des dispositifs médicaux</b>			
M. HENNO	960 rect. <i>ter</i>	Retrait pour trois ans des dispositifs médicaux présentant une amélioration du service attendu positive de l'assiette de la clause de sauvegarde	<b>Défavorable</b>
M. MILON	288 rect. <i>quater</i>	Retrait des dispositifs médicaux présentant une amélioration du service attendu positive de l'assiette de la clause de sauvegarde	<b>Défavorable</b>
M. MILON	260 rect. <i>ter</i>	Retrait pour trois ans des dispositifs médicaux présentant une amélioration du service attendu positive de l'assiette de la clause de sauvegarde	<b>Défavorable</b>
<b>Article 17 quater</b>			
<b>Demande de rapport sur les clauses de sauvegarde des produits de santé</b>			
Mme DELMONT-KOROPOULIS	218 rect.	Suppression d'article	<b>Favorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 17 quater</b>			
M. THÉOPHILE	808 rect.	Modalités de garanties de l'ONIAM et des tiers payeurs par les assureurs de structures ayant fourni des produits sanguins à l'innocuité non démontrée	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 18</b>			
Mme COHEN	981	Transmission au CEPS de diverses informations relatives au financement par la recherche dont le médicament a fait l'objet	<b>Défavorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme COHEN	971	Extinction progressive de l'allègement de cotisations sociales ayant remplacé le CICE	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	923	Extinction progressive de l'allègement de cotisations sociales ayant remplacé le CICE	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	925	Non-application de l'allègement de cotisations ayant remplacé le CICE si l'entreprise distribue plus de 10 % de ses bénéfices à ses actionnaires	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	972	Minoration de l'allègement de cotisations ayant remplacé le CICE en fonction de divers critères	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	924	Non-application de l'allègement de cotisations ayant remplacé le CICE si l'entreprise ne respecte pas diverses obligations sociales, environnementales et fiscales	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	967 rect.	Suppression des allègements généraux	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	968	Suppression progressive des allègements généraux	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	571	Suppression des allègements généraux pour les entreprises n'ayant pas conclu d'accord ou de plan relatif à l'égalité professionnelle	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	964	Suppression des allègements généraux pour les entreprises n'ayant pas conclu d'accord ou de plan relatif à l'égalité professionnelle	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	973	Diminution de l'allègement de cotisations patronales famille (de 3,5 à 1,6 SMIC)	<b>Défavorable</b>
<b>Article 19</b>			
<b>Approbation du montant de la compensation des exonérations mentionné à l'annexe 5</b>			
Mme COHEN	961	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	962	Majoration de 15% de la CSG pour les hauts revenus	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 19</b>			
Mme COHEN	965	Expérimentation d'un dispositif d'exonérations associées au passage aux 32 heures	<b>Défavorable</b>
<b>Article 22</b>			
<b>Objectif d'amortissement de la dette sociale et prévisions sur les recettes du FRR et du FSV</b>			
Mme COHEN	1041	Cotisation sur les revenus des EHPAD privés à but lucratif	<b>Défavorable</b>
<b>Article 24</b>			
<b>Approbation du rapport sur l'évolution pluriannuelle du financement de la sécurité sociale (annexe B)</b>			
Mme COHEN	985	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels avant l'article 25 A</b>			
M. MILON	12 rect. <i>ter</i>	Régulation des dépenses de soins de ville	<b>Demande de retrait</b>
M. MILON	8 rect. <i>quater</i>	Concertation sur les objectifs stratégiques de l'Ondam	<b>Favorable</b>
M. MILON	11 rect. <i>ter</i>	Mise en réserve sur l'Ondam soins de ville pour abonder le FIR	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article 25 A</b> <b>Soutien financier de la CNSA aux départements au titre de leur action en faveur des professionnels des SAAD</b>			
Mme PONCET MONGE	926	Précision du mécanisme de financement, par la CNSA, de l'aide aux départements destinée à soutenir les Saad	<b>Favorable</b>
M. BONNE	52 rect.	Précision du mécanisme de financement, par la CNSA, de l'aide aux départements destinée à soutenir les Saad	<b>Satisfait ou sans objet</b>
Mme LIENEMANN	646	Précision du mécanisme de financement, par la CNSA, de l'aide aux départements destinée à soutenir les Saad	<b>Satisfait ou sans objet</b>
M. MILON	271 rect. <i>ter</i>	Extension du champ des bénéficiaires de l'aide versée par la CNSA aux départements pour soutenir le secteur du domicile	<b>Défavorable</b>
M. RAPIN	444 rect. <i>bis</i>	Élargissement du périmètre des structures visées par l'enveloppe de soutien aux Saad	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 25 A</b>			
M. MILON	34 rect. <i>ter</i>	Financement complémentaire par le FIR d'activités de soins hospitaliers en outre-mer et en Corse	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. MILON	30 rect. <i>ter</i>	Remise d'une étude sur les écarts de rémunération du personnel hospitalier entre le public et le privé	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	488 rect. <i>ter</i>	Remise d'un rapport au Parlement sur les conséquences du Ségur de la santé sur l'attractivité des métiers du secteur médico-social	<b>Défavorable</b>
<b>Article 25</b> <b>Revalorisation des carrières des personnels non médicaux dans les établissements de santé et les Ehpad</b>			
Mme BONFANTI-DOSSAT	319 rect. <i>quater</i>	Demande d'un rapport sur des revalorisations étendues	<b>Défavorable</b>
Mme LÉTARD	430 rect. <i>bis</i>	Demande d'un rapport sur des revalorisations étendues	<b>Défavorable</b>
M. GREMILLET	846 rect.	Demande de rapport concernant le financement des revalorisations dans les Ehpad territoriaux par les agences régionales de santé	<b>Défavorable</b>
M. GREMILLET	847 rect.	Demande de rapport sur le financement par la CNSA de la prime "Grand âge"	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 25</b>			
M. BONNE	475 rect.	Renégociations anticipées des conventions relatives à l'avantage social vieillesse	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1042	Demande de rapport sur de nouvelles embauches dans l'hôpital public	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	575	Demande de rapport sur de nouvelles embauches dans les Ehpad	<b>Défavorable</b>



Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article 26</b> <b>Relancer l'investissement pour la santé</b>			
M. SOL	384 rect.	Élargissement du champ des bénéficiaires du FMIS	<b>Défavorable</b>
M. MILON	40 rect. <i>ter</i>	Élargissement du champ des bénéficiaires du FMIS	<b>Favorable</b>
Mme LASSARADE	104 rect. <i>quater</i>	Élargissement du champ des bénéficiaires du FMIS	<b>Favorable</b>
Mme RAIMOND-PAVERO	126 rect. <i>quater</i>	Élargissement du champ des bénéficiaires du FMIS	<b>Favorable</b>
Mme LIENEMANN	593	Élargissement du champ des bénéficiaires du FMIS	<b>Favorable</b>
M. ROUX	906 rect.	Intégration de l'équipement dans le champ des dépenses du FMIS	<b>Défavorable</b>
M. LÉVRIER	699 rect.	Suppression du droit de refus de paiement des factures en cas de défaut d'interopérabilité	<b>Favorable</b>
M. CHASSEING	329 rect.	Extension du droit de refus de paiement des factures en cas de défaut d'interopérabilité	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	676 rect. <i>ter</i>	Modalités d'examen des demandes au FMIS	<b>Défavorable</b>
Mme GUILLOTIN	883 rect. <i>ter</i>	Création du conseil national de l'investissement en santé	<b>Défavorable</b>
M. THÉOPHILE	814 rect.	Création du conseil national de l'investissement en santé	<b>Défavorable</b>
M. BONNE	53	Financement du FIR par le FMIS	<b>Défavorable</b>
M. Patrice JOLY	728 rect.	Demande de rapport sur les investissements hospitaliers des zones de revitalisation rurale éligibles au FMIS	<b>Défavorable</b>
<b>Article 27</b> <b>Favoriser l'investissement courant à travers la reprise de la dette des établissements de santé assurant le service public hospitalier</b>			
<b>M. KLINGER</b>	93	Suppression de l'article	<b>Favorable</b>
Mme Nathalie GOULET	425	Suppression de l'article	<b>Favorable</b>
M. LUREL	556	Prise en compte de facteurs spécifiques dans l'appréciation de la situation des établissements	<b>Défavorable</b>
M. THÉOPHILE	815	Répartition des dotations par le CNIS et fixation de modalités de sélection des projets	<b>Défavorable</b>
Mme JASMIN	491	Prise en compte des effets des ratios comptables sur la qualité des soins	<b>Défavorable</b>
M. LUREL	555	Prise en compte des contraintes financières des établissements de santé outre-mer	<b>Défavorable</b>
M. Patrice JOLY	473 rect. <i>bis</i>	Prise en compte de l'investissement humain	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1043	Suppression de l'objectif d'amélioration de situation financière et de transformation	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1007	Audit citoyen sur les créances de dette des hôpitaux	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Le Gouvernement	1058	Suppression de la publication par les ARS des modalités d'établissement des dotations	<b>Défavorable</b>
<b>Article 28</b> <b>Ajustements à la réforme du financement des établissements de santé</b>			
M. JOMIER	789 rect.	Suppression des dispositions concernant les urgences	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1015	Suppression de la participation forfaitaire aux urgences	<b>Défavorable</b>
Mme LE HOUEROU	840 rect. <i>bis</i>	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Demande de retrait</b>
M. CHASSEING	246 rect. <i>quater</i>	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Demande de retrait</b>
Mme LIENEMANN	613	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Demande de retrait</b>
Mme PONCET MONGE	928	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Demande de retrait</b>
Mme COHEN	1016	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Demande de retrait</b>
M. SOL	386 rect.	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Favorable</b>
M. LÉVRIER	530 rect. <i>quinquies</i>	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	1044	Élargissement des exonérations au forfait patients urgences	<b>Satisfait ou sans objet</b>
M. MILON	17 rect. <i>ter</i>	Report de la réforme du reste à charge hospitalier	<b>Demande de retrait</b>
Mme Valérie BOYER	677 rect.	Report de la réforme du financement de la psychiatrie pour les établissements privés	<b>Favorable</b>
M. LÉVRIER	531 rect. <i>quater</i>	Droit d'option pour le rattachement à la tarification des établissements de santé à but non lucratif	<b>Avis du Gouvernement</b>
M. JOMIER	749 rect.	Suppression de l'expérimentation du "forfait de réorientation urgences"	<b>Favorable</b>
M. MILON	18 rect. <i>ter</i>	Forfaitisation du reste à charge hospitalier	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 28</b>			
Mme LIENEMANN	579	Intégration de la prestation d'hébergement en chambre particulière dans les tarifs nationaux journaliers de prestation	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	678 rect. <i>ter</i>	Bilan sur la répartition financière des MIGAC et des fonds d'intervention régionaux	<b>Demande de retrait</b>
M. MILON	14 rect. <i>quater</i>	Renforcement des actions en matière de pertinence des soins	<b>Favorable</b>
M. THÉOPHILE	820 rect. <i>bis</i>	Transparence sur les décisions d'allocation des ressources par les ARS	<b>Demande de retrait</b>
M. THÉOPHILE	816 rect. <i>bis</i>	Obligation d'information de la CRSA sur l'allocation des ressources financières aux activités de santé	<b>Favorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme GUILLOTIN	887 rect. <i>ter</i>	Obligation d'information de la CRSA sur l'allocation des ressources financières aux activités de santé	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	1045	Obligation d'information de la CRSA sur l'allocation des ressources financières aux activités de santé	<b>Favorable</b>
M. THÉOPHILE	817 rect. <i>bis</i>	Renforcement des prérogatives de la CRSA en matière d'allocation de ressources financières	<b>Demande de retrait</b>
Mme GUILLOTIN	886 rect. <i>ter</i>	Renforcement des prérogatives de la CRSA en matière d'allocation de ressources financières	<b>Demande de retrait</b>
M. MILON	20 rect. <i>ter</i>	Abrogation de l'article 65 de la LFSS pour 2018	<b>Demande de retrait</b>
Mme LIENEMANN	578	Demande de rapport évaluant les effets d'un passage à 100 % de remboursement par la sécurité sociale des soins de santé et, par conséquent, de la suppression des complémentaires santé	<b>Défavorable</b>
<b>Article 28 quater</b> <b>Développement de l'autodialyse et de la dialyse à domicile</b>			
M. IACOVELLI	806 rect.	Prise en compte du développement de l'autodialyse et de la dialyse à domicile dans les indicateurs indicatifs	<b>Défavorable</b>
<b>Article 29</b> <b>Expérimentation d'un modèle mixte de financement des activités de médecine</b>			
M. MILON	10 rect. <i>ter</i>	Extension de l'expérimentation aux activités de chirurgie et d'obstétrique et aux acteurs de santé de ville	<b>Défavorable</b>
Mme LE HOUEROU	793 rect.	Extension de l'expérimentation aux activités de chirurgie et d'obstétrique et aux acteurs de santé de ville	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	234 rect. <i>quater</i>	Modalités d'évaluation de l'expérimentation	<b>Défavorable</b>
M. HENNO	305 rect. <i>bis</i>	Modalités d'évaluation de l'expérimentation	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	679 rect. <i>ter</i>	Modalités d'évaluation de l'expérimentation	<b>Défavorable</b>
Le Gouvernement	1068	Suppression du renvoi au décret de la fixation du montant de la dotation socle	<b>Favorable</b>
M. MILON	277 rect. <i>quater</i>	Prise en compte des objectifs de coordination avec les organisations territoriales ambulatoires	<b>Demande de retrait</b>
M. HENNO	297 rect. <i>ter</i>	Prise en compte des objectifs de coordination avec les organisations territoriales ambulatoires	<b>Demande de retrait</b>
M. BONHOMME	626	Prise en compte des objectifs de coordination avec les organisations territoriales ambulatoires	<b>Demande de retrait</b>
Mme JASMIN	492 rect.	Prise en compte des coefficients géographiques dans le calcul de la dotation	<b>Demande de retrait</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Articles additionnels après l'article 29</b>			
M. MILON	275 rect. <i>quater</i>	Intégrer l'objectif de développement de l'hospitalisation à domicile dans les CAQES	Sagesse
Mme MALET	112 rect.	Demande de rapport sur la revalorisation des coefficients géographiques des outre-mer	Défavorable
<b>Article 30</b>			
<b>Pérennisation et développement des maisons de naissance</b>			
Mme GUILLOTIN	884 rect. <i>ter</i>	Actions de santé publique et de formation des maisons de naissance	Demande de retrait
M. CHASSEING	252 rect. <i>quater</i>	Actions de santé publique et de formation des maisons de naissance	Demande de retrait
Mme BILLON	434 rect. <i>bis</i>	Actions de santé publique et de formation des maisons de naissance	Favorable
M. THÉOPHILE	380	Gestion des maisons de naissance par des sages-femmes	Demande de retrait
M. LUREL	558	Gestion des maisons de naissance par des sages-femmes	Demande de retrait
Mme DOINEAU	349 rect. <i>bis</i>	Gestion des maisons de naissance par des sages-femmes	Demande de retrait
M. THÉOPHILE	2 rect.	Possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées	Défavorable
Mme DOINEAU	347 rect. <i>bis</i>	Possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées	Défavorable
M. JOMIER	751 rect.	Possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées	Défavorable
M. THÉOPHILE	397	Possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées	Défavorable
Mme BILLON	433 rect. <i>bis</i>	Possibilité de création et de gestion des maisons de naissance restreinte aux seules sages-femmes associées	Défavorable
Mme DOINEAU	345 rect. <i>bis</i>	Comptabilisation de l'activité de la maison de naissance avec celle de la maternité partenaire	Demande de retrait
Mme COHEN	1017	Comptabilisation de l'activité de la maison de naissance avec celle de la maternité partenaire	Demande de retrait
Mme DOINEAU	344 rect. <i>bis</i>	Modalités de la convention entre la maison de naissance et l'établissement de santé	Défavorable
Mme LASSARADE	378 rect. <i>ter</i>	Rétablissement de l'exigence de contiguïté entre une maison de naissance et le service de maternité partenaire	Favorable
M. LUREL	557	Assouplissement du critère de proximité	Défavorable
M. JOMIER	752 rect.	Pratique du tiers payant en maison de naissance	Demande de retrait

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. THÉOPHILE	810 rect.	Allongement à 8 ans de la durée de l'autorisation	<b>Défavorable</b>
Mme DOINEAU	348 rect. <i>bis</i>	Précisions rédactionnelles	<b>Favorable</b>
M. JOMIER	754 rect.	Renvoi au décret des conditions de prise en charge par l'assurance maladie de la rémunération des professionnels	<b>Demande de retrait</b>
<b>Articles additionnels après l'article 30</b>			
Mme DOINEAU	566	Patients adressés par une sage-femme et parcours de soins coordonné	<b>Demande de retrait</b>
Mme BERTHET	857 rect.	Patients adressés par une sage-femme et parcours de soins coordonné	<b>Demande de retrait</b>
<b>Article 31</b> <b>Soutien au développement des hôtels hospitaliers</b>			
Mme COHEN	1018	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1019	Suppression de la possibilité de recourir à un tiers pour externaliser la prestation d'hôtel hospitalier	<b>Défavorable</b>
Mme JASMIN	494 rect.	Précision pour que les modalités d'application et de financement des hôtels hospitaliers prennent en compte la situation des départements ruraux, insulaires et enclavés	<b>Sagesse</b>
Mme MEUNIER	876 rect. <i>bis</i>	Précision sur le rapport d'évaluation remis au Parlement sur les hôtels hospitaliers	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 31</b>			
M. LUREL	559	Régulation des entreprises de transport de personnes à mobilité réduite en Guadeloupe	<b>Défavorable</b>
M. THÉOPHILE	809 rect.	Régulation des entreprises de transport de personnes à mobilité réduite en Guadeloupe	<b>Défavorable</b>
<b>Article 31 bis</b> <b>Demande de rapport sur les transports sanitaires bariatriques</b>			
M. LÉVRIER	860 rect.	Précision sur le rapport sur les transports sanitaires bariatriques	<b>Favorable</b>
<b>Article 32</b> <b>Prise en charge intégrale par l'assurance maladie obligatoire des téléconsultations</b>			
M. HENNO	450 rect. <i>bis</i>	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Favorable</b>
Mme MEUNIER	756 rect.	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>
M. PELLELAT	97 rect. <i>bis</i>	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>
M. MILON	263 rect. <i>quinquies</i>	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. CANEVET	507 rect.	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>
M. LÉVRIER	525 rect. <i>quinquies</i>	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	680 rect. <i>ter</i>	Limitation de la prise en charge à 100 % des téléconsultations à celles dans le parcours de soins et liées à la covid-19	<b>Défavorable</b>
Mme MEUNIER	757 rect.	Prise en charge à 100 % des actes de téléconsultation respectant les tarifs conventionnels	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	931	Limitation de la prise en charge à 100% aux deux premières téléconsultations effectuées par l'assuré	<b>Défavorable</b>
M. BONHOMME	630	Rapport sur le bilan de la prise en charge à 100 % de la téléconsultation	<b>Défavorable</b>
Mme RAIMOND-PAVERO	123 rect. <i>quinquies</i>	Rapport sur le bilan de la prise en charge à 100 % de la téléconsultation	<b>Défavorable</b>
M. BONNE	91 rect. <i>ter</i>	Condition de prise en charge des actes de téléconsultation ou télésoin pour un deuxième avis ou la prise en charge des pathologies chroniques	<b>Favorable</b>
M. MILON	267 rect. <i>quinquies</i>	Condition de prise en charge des actes de téléconsultation ou télésoin pour un deuxième avis ou la prise en charge des pathologies chroniques	<b>Favorable</b>
M. LEVI	836 rect.	Application du tiers payant sur les actes de téléconsultation	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 32</b>			
Mme DOINEAU	343 rect. <i>bis</i>	Dérogation au parcours de soins coordonné pour les téléconsultations psychiatriques	<b>Défavorable</b>
M. PELLELAT	98 rect. <i>bis</i>	Intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018	<b>Sagesse</b>
M. GUERRIAU	243 rect. <i>bis</i>	Intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018	<b>Sagesse</b>
M. MILON	264 rect. <i>quinquies</i>	Intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018	<b>Sagesse</b>
M. CANEVET	508 rect.	Intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018	<b>Sagesse</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. BONHOMME	634	Intégrer le développement de la téléconsultation en amont de la consultation d'une structure d'urgence dans le champ des expérimentations prévues par l'article 51 de la LFSS pour 2018	<b>Sagesse</b>
M. PELLELAT	99 rect. <i>bis</i>	Demande de rapport sur l'intérêt du développement d'un service de téléconsultation intégré aux services d'urgences	<b>Défavorable</b>
M. MILON	265 rect. <i>quinquies</i>	Demande de rapport sur l'intérêt du développement d'un service de téléconsultation intégré aux services d'urgences	<b>Défavorable</b>
M. BONHOMME	635	Demande de rapport sur l'intérêt du développement d'un service de téléconsultation intégré aux services d'urgences	<b>Défavorable</b>
M. HENNO	409 rect.	Condition de pérennisation des expérimentations de télésurveillance	<b>Défavorable</b>
Mme DESEYNE	67 rect. <i>ter</i>	Financement à titre expérimental par le FIR de protocoles de télémédecine impliquant les opticiens-lunetiers	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	239 rect. <i>quinquies</i>	Financement à titre expérimental par le FIR de protocoles de télémédecine impliquant les opticiens-lunetiers	<b>Défavorable</b>
<b>Article 33</b>			
<b>Report de la convention médicale</b>			
M. MAUREY	256 rect.	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme MICOULEAU	653 rect. <i>bis</i>	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme GUILLOTIN	888 rect. <i>quinquies</i>	Suppression de l'article	<b>Défavorable</b>
Mme RAIMOND-PAVERO	125 rect. <i>quinquies</i>	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Défavorable</b>
Mme LASSARADE	228 rect. <i>ter</i>	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Défavorable</b>
M. MAUREY	257 rect.	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Défavorable</b>
M. JOMIER	794 rect.	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Défavorable</b>
M. KAROUTCHI	213 rect. <i>ter</i>	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Favorable</b>
M. HENNO	418 rect.	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Favorable</b>
Mme GUILLOTIN	889 rect. <i>quinquies</i>	Avancement de la date de renouvellement de la convention médicale	<b>Favorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Articles additionnels après l'article 33</b>			
M. MILON	41 rect. <i>quater</i>	Suppression de la commission des équipements en matériels lourds d'imagerie médicale	<b>Favorable</b>
M. BONNE	63 rect. <i>bis</i>	Suppression de la commission des équipements en matériels lourds d'imagerie médicale	<b>Favorable</b>
Mme MICOULEAU	654 rect. <i>bis</i>	Suppression de la commission des équipements en matériels lourds d'imagerie médicale	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	1003	Extension du tiers payant pour les examens de gynécologie aux assurées mineures d'au moins quinze ans et création d'une contribution additionnelle pour les entreprises pharmaceutiques	<b>Défavorable</b>
M. FICHET	96 rect. <i>bis</i>	Conventionnement sélectif des médecins	<b>Défavorable</b>
M. FICHET	95 rect. <i>bis</i>	Conventionnement sélectif des médecins	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	991 rect.	Conventionnement sélectif des médecins	<b>Défavorable</b>
M. Patrice JOLY	472 rect. <i>bis</i>	Conventionnement sélectif des médecins	<b>Défavorable</b>
Mme Gisèle JOURDA	541 rect.	Possibilité d'accorder une aide financière conventionnelle aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes ou auxiliaires médicaux pour cause de maternité ou de paternité	<b>Défavorable</b>
M. BONNE	58 rect. <i>bis</i>	Possibilité d'accorder une aide financière conventionnelle aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes ou auxiliaires médicaux pour cause de maternité ou de paternité	<b>Favorable</b>
M. HENNO	406 rect. <i>ter</i>	Possibilité d'accorder une aide financière conventionnelle aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes ou auxiliaires médicaux pour cause de maternité ou de paternité	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 33 bis</b>			
Mme BILLON	441 rect. <i>bis</i>	Remise d'un rapport sur le dispositif "engagement maternité"	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	581 rect.	Remise d'un rapport sur le dispositif "engagement maternité"	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	796 rect.	Demande de rapport sur les modalités de prise en charge intégrale de tous les moyens de contraception existants par l'assurance maladie	<b>Défavorable</b>
<b>Article 33 ter</b>			
<b>Limitation d'accès au conventionnement des centres de santé</b>			
Mme COHEN	992	Suppression d'article	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	615	Encadrement de la limitation au conventionnement des centres de santé	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	932	Encadrement de la limitation au conventionnement des centres de santé	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1056	Encadrement de la limitation au conventionnement des centres de santé	<b>Défavorable</b>



Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article additionnel après l'article 33 ter</b>			
Mme COHEN	993	Suppression de la possibilité d'expérimenter une activité libérale au sein d'un centre de santé	<b>Défavorable</b>
<b>Article 33 quater</b> <b>Généralisation du tiers payant intégral sur les équipements et les soins du panier « 100 % santé »</b>			
Mme DESEYNE	231 rect. ter	Extension du tiers payant intégral à tous les produits et prestations de santé remboursables	<b>Défavorable</b>
Mme DESEYNE	68 rect. ter	Extension du tiers payant obligatoire aux équipements composés de produits à prise en charge différenciée	<b>Sagesse</b>
Mme DOINEAU	650 rect.	Clarification rédactionnelle sur l'extension du tiers payant	<b>Favorable</b>
M. ROUX	907 rect.	Application du tiers payant intégral à condition que les professionnels de santé le proposent en amont	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 33 quater</b>			
Mme LÉTARD	429 rect.	Rapport au Parlement d'évaluation de la prise en charge des pathologies du lymphœdème	<b>Défavorable</b>
<b>Article 34 quater</b> <b>Création d'un dispositif d'IJ unique pour les professionnels libéraux affiliés à la CNAVPL</b>			
M. BIZET	229 rect.	Transfert aux sections professionnelles du pilotage du nouveau régime d'IJ des professions libérales	<b>Défavorable</b>
M. BONNE	56 rect.	Modification de la limite retenue pour les revenus servant au calcul des IJ	<b>Défavorable</b>
M. MILON	286 rect. quater	Modification de la limite retenue pour les revenus servant au calcul des IJ	<b>Défavorable</b>
<b>Article 34 sexies</b> <b>Financement par le FIR d'une expérimentation d'un parcours soumis à prescription médicale pour les personnes atteintes d'un diabète de type 2</b>			
M. SAVIN	379 rect.	Extension de l'expérimentation aux personnes atteintes d'hypertension artérielle	<b>Défavorable</b>
<b>Article 34 septies</b> <b>Expérimentation d'une consultation longue en santé sexuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans</b>			
Mme BILLON	432 rect.	Précision des dérogations permises pour la pratique par les sages-femmes d'une consultation en santé sexuelle pour les mineurs de 15 à 18 ans	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 34 septies</b>			
M. HENNO	408 rect. ter	Possibilité pour les non-salariées de reporter une partie des jours du congé prénatal sur la période de congé postnatal	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Article 35</b> <b>Allonger la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant et le rendre pour partie obligatoire</b>			
Mme PUISSAT	312 rect. bis	Possibilité de conditionner par décret le bénéficiaire du congé paternité selon la nature du contrat de travail et l'ancienneté du salarié	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. Jean-Baptiste BLANC	594 rect.	Limitation du fractionnement du congé paternité en deux périodes	<b>Défavorable</b>
Mme DESEYNE	618 rect. <i>quinquies</i>	Limitation du fractionnement du congé paternité en deux périodes	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1020	Possibilité de fractionner le congé au-delà du quatorzième jour par accord d'entreprise ou de branche	<b>Défavorable</b>
Mme DESEYNE	449 rect. <i>ter</i>	Suppression du caractère obligatoire du congé de naissance et d'une partie du congé paternité	<b>Défavorable</b>
M. Jean-Baptiste BLANC	602 rect.	Exclusion des congés de naissance et d'adoption des situations permettant de différer l'interdiction d'emploi au titre d'un congé de naissance	<b>Défavorable</b>
Mme Maryse CARRÈRE	896 rect.	Remise d'un rapport sur l'accès de toutes les familles au congé de paternité et d'accueil de l'enfant et au coût que représenterait l'égal accès des couples d'hommes à ces droits	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	936	Remise d'un rapport sur l'intérêt d'étendre la durée obligatoire du congé de paternité et d'accueil de l'enfant à au moins la moitié de ce congé	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 35</b>			
Mme Valérie BOYER	682 rect. <i>bis</i>	Remise d'un rapport sur les modes de garde	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	759 rect.	Remise d'un rapport sur les assistants maternels	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 35 bis</b>			
Mme ROSSIGNOL	761 rect.	Suppression du recueil de l'accord du parent débiteur de payer la pension alimentaire par retenue sur ses prestations familiales	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	762 rect.	Transmission obligatoire par la CAF au parent créancier d'informations sur l'adresse et la solvabilité du parent débiteur défaillant	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	764 rect.	Précision des sanctions applicables au parent débiteur en cas de non transmission d'informations à la CAF	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 35 ter</b>			
Mme MALET	115 rect.	Versement en tiers payant du CMG structure lors d'une garde d'enfant en micro-crèche	<b>Défavorable</b>
<b>Article 36</b> <b>Adaptation du dispositif de prise en charge exceptionnelle par l'assurance maladie en cas de risque sanitaire grave</b>			
Mme JASMIN	799 rect.	Adaptation des modalités de consultation des caisses de sécurité sociale en cas d'utilisation de la faculté de déroger par décret aux règles applicables au service des prestations de l'assurance maladie	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme PUISSAT	313 rect. <i>bis</i>	Suppression des dispositions permettant au Gouvernement de déroger par décret aux dispositions législatives relatives à l'indemnité complémentaire en cas d'arrêt maladie	<b>Favorable</b>
M. Jean-Baptiste BLANC	567 rect. <i>bis</i>	Suppression des dispositions permettant au Gouvernement de déroger par décret aux dispositions législatives relatives à l'indemnité complémentaire en cas d'arrêt maladie	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 36</b>			
Mme LIENEMANN	583	Demande de rapport sur la suppression du jour de carence	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	584	Demande de rapport sur la suppression du jour de carence	<b>Défavorable</b>
Mme BERTHET	858 rect. <i>ter</i>	Expérimentation du recours par les pharmaciens au test multiplex	<b>Favorable</b>
<b>Article 37</b>			
<b>Revalorisation et transfert à la sécurité sociale de l'allocation supplémentaire d'invalidité</b>			
Mme PONCET MONGE	938	Suppression d'article	<b>Favorable</b>
Mme COHEN	1023	Suppression d'article	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 37</b>			
Mme RAIMOND-PAVERO	124 rect. <i>sexies</i>	Obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'ASI des titulaires d'une pension d'invalidité	<b>Défavorable</b>
Mme MEUNIER	800 rect.	Obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'ASI des titulaires d'une pension d'invalidité	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	247 rect. <i>ter</i>	Obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'ASI des titulaires d'une pension d'invalidité	<b>Favorable</b>
Mme LUBIN	766 rect.	Obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'ASI des titulaires d'une pension d'invalidité	<b>Favorable</b>
Mme PONCET MONGE	940	Obligation, pour les caisses de sécurité sociale, d'examiner l'éligibilité à l'ASI des titulaires d'une pension d'invalidité	<b>Favorable</b>
M. JOMIER	765 rect.	Abrogation de la disposition prévoyant la participation de l'assurance maladie au financement de Santé publique France	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	617	Droit à un examen médical en cas d'expulsion locative	<b>Défavorable</b>
Mme MICOULEAU	597 rect.	Remise d'un rapport sur le bilan des expérimentations menées en matière de prise en charge de troubles psychiques liés à la crise sanitaire	<b>Défavorable</b>
Mme RENAUD-GARABEDIAN	662 rect. <i>bis</i>	Rapport sur la situation et la prise en charge des Français établis hors de France à leur retour en France après la crise sanitaire et la possibilité de les exonérer du délai de carence pour accéder aux prestations sociales	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
<b>Article 38</b> <b>Réforme des régimes d'accès dérogatoire aux médicaments</b>			
Mme LOISIER	209 rect. <i>bis</i>	Suppression du caractère innovant du médicament éligible à un accès précoce	<b>Défavorable</b>
M. Patrice JOLY	696	Suppression du caractère innovant du médicament éligible à un accès précoce	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	730 rect.	Délai de délivrance de l'autorisation d'accès précoce par la HAS	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	711 rect.	Intégration de l'INCa dans l'attribution de l'autorisation d'accès précoce pour un médicament anticancéreux	<b>Défavorable</b>
Mme DELMONT-KOROPOULIS	219 rect.	Motivation du refus d'une autorisation d'accès précoce par la HAS	<b>Défavorable</b>
Mme DELMONT-KOROPOULIS	220 rect.	Consultation de l'entreprise pour l'élaboration du protocole d'utilisation thérapeutique	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	731 rect.	Définition par la HAS des données devant être recueillies dans le cadre du PUT	<b>Défavorable</b>
M. SAVARY	353 rect.	Modifications apportées au régime de l'accès compassionnel	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	712 rect.	Intégration de l'INCa dans l'attribution de l'autorisation d'accès compassionnel pour un médicament anticancéreux	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	714 rect.	Intervention de l'ANSM pour les données récoltées dans le cadre du PUT	<b>Défavorable</b>
Mme PROCACCIA	599 rect.	Intégration des phages au protocole d'attribution de prescription hors AMM	<b>Favorable</b>
M. MILON	465 rect. <i>ter</i>	Prohibition de la publicité pour les médicaments sous accès dérogatoire	<b>Défavorable</b>
M. SAVARY	357 rect.	Association de l'entreprise pour l'élaboration du PUT	<b>Défavorable</b>
M. SAVARY	352 rect.	Limitation au versement des remises à l'issue de la phase d'accès dérogatoire	<b>Défavorable</b>
M. SAVARY	358 rect.	Suppression de la double modalité de financement de l'autorisation d'accès compassionnel	<b>Défavorable</b>
M. MILON	31 rect. <i>quater</i>	Intégration des remises consenties par les industriels pharmaceutiques dans le périmètre de l'ONDAM	<b>Défavorable</b>
Mme POUMIROL	713 rect.	Comité de suivi chargé d'évaluer l'application de la réforme	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 38</b>			
Mme DELMONT-KOROPOULIS	222 rect.	Efficacité en vie réelle des traitements	<b>Favorable</b>
Mme POUMIROL	732 rect.	Modalités de baisse du prix du médicament	<b>Défavorable</b>
M. HOUPERT	336 rect.	Étalement dans le temps du remboursement aux établissements de santé des médicaments qu'ils achètent et du paiement de ces médicaments aux laboratoires	

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme BOULAY-ESPÉRONNIER	402 rect.	Rapport sur les médicaments homéopathiques	<b>Défavorable</b>
Mme MONIER	608 rect. <i>quater</i>	Rapport sur le déremboursement des médicaments homéopathiques	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1025	Actualisation annuelle de la liste en sus	<b>Favorable</b>
Mme DELMONT-KOROPOULIS	221 rect.	Critères d'inscription sur la liste en sus	<b>Favorable</b>
Mme DELMONT-KOROPOULIS	223 rect.	Rapport sur la prise en charge des actes de médecine génomique	<b>Défavorable</b>
M. HOUPERT	371 rect.	Rapport sur la prise en charge des thérapies géniques	<b>Défavorable</b>
<b>Article 38 bis</b> <b>Publicité des montants des investissements publics pour des spécialités susceptibles d'être prises en charge par l'assurance maladie</b>			
Mme ROSSIGNOL	736 rect.	Retour sur la version initiale de l'article qui entendait détailler le montant des investissements publics par médicament	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 38 bis</b>			
Mme ROSSIGNOL	735 rect.	Intégration des montants des contributions publiques à la R&D pour la fixation du prix	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	986 rect.	Intégration des montants des contributions publiques à la R&D pour la fixation du prix	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	734 rect.	Intégration des montants des contributions publiques à la R&D pour la fixation du prix	<b>Défavorable</b>
<b>Article 39</b> <b>Renforcer la qualité des prestations de soins à domicile</b>			
M. BURGOA	226 rect.	Ajout aux missions de la HAS de celle de faire des études médico-économiques évaluant le bénéfice du transfert de prise en charge de la ville vers l'hôpital pour certaines thérapies.	<b>Défavorable</b>
Mme DOINEAU	414	Prolongement de deux ans du délai avant entrée en vigueur de la prise en charge des PSDM sous réserve de certification.	<b>Défavorable</b>
M. BURGOA	227 rect. <i>bis</i>	Prolongement de six mois du délai avant entrée en vigueur de la prise en charge des PSDM sous réserve de certification.	<b>Favorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 39</b>			
M. BONHOMME	632	Remise d'un rapport sur la modulation de la rémunération des distributeurs de pompes à insuline en fonction de leur performance.	<b>Défavorable</b>
<b>Article 40</b> <b>Simplification du pilotage de la complémentaire santé solidaire</b>			
M. LÉVRIER	849 rect.	Contenu du rapport annuel de la C2S	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 40</b>			
Mme RAIMOND-PAVERO	127 rect. <i>sexies</i>	Examen systématique des droits à la Complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires de l'AAH et de l'ASI	<b>Défavorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme LUBIN	790 rect.	Examen systématique des droits à la Complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires de l'AAH et de l'ASI	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	942	Examen systématique des droits à la Complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires de l'AAH et de l'ASI	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 40 bis</b>			
Mme Valérie BOYER	691	Limitation aux soins urgents du bénéfice de l'assurance maladie pour les demandeurs d'asile	<b>Défavorable</b>
<b>Article 41</b>			
<b>Modernisation du financement des syndicats représentatifs des professionnels de santé libéraux</b>			
Mme BERTHET	514 rect.	Suppression du financement des syndicats nationaux par une fraction de la contribution aux URPS	<b>Défavorable</b>
Mme GUIDEZ	134 rect. <i>ter</i>	Suppression du financement des syndicats nationaux par une fraction de la contribution aux URPS	<b>Défavorable</b>
Mme CONCONNE	710 rect.	Plafonnement de la fraction de contribution aux URPS finançant les syndicats nationaux	<b>Défavorable</b>
Mme BERTHET	515 rect.	Coordination pour l'application aux pharmaciens d'officine des dispositions relatives au fonds des actions conventionnelles	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	948 rect.	Augmentation du taux de la contribution aux URPS	<b>Défavorable</b>
<b>Article 42</b>			
<b>Isolement et contention</b>			
Mme ROSSIGNOL	769 rect.	Nécessité de constater un état clinique pour procéder à l'isolement ou à la contention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	770 rect.	Nécessité d'une absence de contre-indication somatique	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	771 rect.	Qualification de la surveillance	<b>Défavorable</b>
M. SOL	390 rect.	Rallongement des délais d'isolement et de contention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	772 rect.	Conditions de la contention et de l'isolement	<b>Défavorable</b>
M. HENNO	296 rect. <i>ter</i>	Caractère systématique de la saisie du juge des libertés et de la détention en cas d'isolement ou de contention	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1026	Caractère systématique de la saisie du juge des libertés et de la détention en cas d'isolement ou de contention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	773 rect.	Modalités de transmission de l'information d'un isolement ou d'une contention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	774 rect.	Lieu du renouvellement de la mesure d'isolement ou de contention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	775 rect.	Précision sur le moment du contrôle du JLD	<b>Favorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme ROSSIGNOL	776 rect.	Compétence de contrôle des mesures d'isolement et de contention par le contrôleur général des lieux de privation de liberté	<b>Défavorable</b>
Mme DOINEAU	656 rect.	Reformulation des durées d'isolement et de contention	<b>Favorable</b>
Mme DOINEAU	417	Registre d'isolement et de contention produit par les établissements de soins psychiatriques	<b>Favorable</b>
Mme ROSSIGNOL	802 rect.	Présentation systématique du registre des isolements et contentions au juge des libertés et de la détention	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	778 rect.	Détails autour du rapport remis par l'établissement sur l'évaluation de la pratique de l'isolement et de la contention	<b>Défavorable</b>
Mme DOINEAU	416	Élargissement des personnes ayant à intérêt à saisir le JLD d'une situation d'isolement ou de contention	<b>Défavorable</b>
M. MARIE	784 rect.	Principe d'une audience contradictoire en cas de saisine du juge des libertés et de la détention	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie DELATTRE	898 rect. <i>bis</i>	Principe d'une audience contradictoire en cas de saisine du juge des libertés et de la détention	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1033	Principe d'une audience contradictoire en cas de saisine du juge des libertés et de la détention	<b>Défavorable</b>
M. LÉVRIER	538 rect. <i>ter</i>	Suppression de l'audition physique à la demande du patient	<b>Défavorable</b>
Mme ROSSIGNOL	782 rect.	Détails autour de la communication du patient et de son avocat	<b>Défavorable</b>
<b>Article additionnel après l'article 42</b>			
Mme LIENEMANN	587	Rapport sur le remboursement intégral des traitements hormonaux	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels avant l'article 43 A</b>			
Mme Nathalie GOULET	88 rect. <i>bis</i>	Interdiction de prise en charge de conséquences de soins prodigués à l'étranger	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	81 rect.	Versement sur des comptes domiciliés en France des prestations sociales	<b>Défavorable</b>
M. MENONVILLE	365 rect. <i>ter</i>	Versement sur des comptes domiciliés en France des prestations sociales	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	688 rect. <i>ter</i>	Versement sur des comptes domiciliés en France des prestations sociales	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	77 rect. <i>bis</i>	Interdiction du versement d'une prestation sur un produit d'épargne autre que le livret A	<b>Défavorable</b>
<b>Article 43 A</b> <b>Transmissibilité des informations relatives au renouvellement des titres de séjour entre organismes de sécurité sociale</b>			
Mme Nathalie GOULET	85	Précisions sur le recueil d'information quant à la régularité du séjour d'un étranger demandant son inscription à la sécurité sociale	<b>Avis du Gouvernement</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme Nathalie GOULET	496 rect. <i>bis</i>	Communication des organismes de sécurité sociale avec leurs homologues européens	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Articles additionnels après l'article 43 A</b>			
Mme Nathalie GOULET	76 rect.	Fusion de répertoires de protection sociale	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Valérie BOYER	685 rect.	Recueil des prestations servies sur 5 ans dans le répertoire national commun aux organismes chargés de la gestion d'un régime obligatoire de sécurité sociale	<b>Favorable</b>
Mme Nathalie GOULET	79 rect.	Annulation automatique d'un NIR obtenu frauduleusement	<b>Favorable</b>
Mme Nathalie GOULET	72	Suspension du versement des prestations sociales pendant le réexamen de la régularité de l'immatriculation	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	94 rect. <i>bis</i>	Inclusion des présidents des tribunaux de commerce parmi les agents habilités à s'échanger tous renseignements et tous documents utiles à la lutte contre les fraudes en matière sociale	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Nathalie GOULET	122 rect. <i>bis</i>	Rapport sur l'état de la lutte contre les fraudes transfrontalières	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme HARRIBEY	467 rect. <i>ter</i>	Rapport sur l'état de la lutte contre les fraudes transfrontalières	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Articles additionnels après l'article 43 B</b>			
Mme Nathalie GOULET	80 rect.	Suppression de la notion d'erreur de bonne foi pour la sanction de l'inexactitude d'informations transmises aux organismes de sécurité sociale	<b>Défavorable</b>
Mme MALET	116 rect.	Réclamation de la répétition de l'indu aux seuls infirmiers libéraux intervenant dans le cadre d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme PONCET MONGE	943	Réclamation de la répétition de l'indu aux seuls infirmiers libéraux intervenant dans le cadre d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Article 43 D</b> <b>Communication aux organismes de sécurité sociale de tout changement de situation familiale ou de résidence afin de lutter contre la fraude</b>			
Mme Nathalie GOULET	87 rect.	Étoffer les moyens de l'assurance maladie dans la lutte contre la fraude	<b>Défavorable</b>
<b>Article 43 F</b> <b>Condition de l'inscription à son ordre d'un professionnel de santé afin de pouvoir bénéficier de remboursements de l'assurance maladie</b>			
M. LÉVRIER	807 rect.	Suppression de l'article	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Articles additionnels après l'article 43 F</b>			
Mme Valérie BOYER	686 rect.	Rend indues les prestations versées à un bénéficiaire dont le numéro d'identification n'est pas devenu définitif	<b>Défavorable</b>



<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
Mme Nathalie GOULET	341 rect.	Autorisation d'une suspension de conventionnement en cas de fraude avérée, nonobstant les procédures en cours	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	342 rect.	Possibilité de déclenchement d'une procédure de déconventionnement en cas de fraude manifeste révélée lors d'un contrôle	<b>Défavorable</b>
Mme Valérie BOYER	687 rect.	Élaboration par les caisses de sécurité sociale, tous les trois ans, d'évaluation sur les prestations indûment versées	<b>Favorable</b>
Mme Nathalie GOULET	74 rect.	Rapprochement de la notion de résidence de celle de domicile déclaré à l'administration fiscale	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Valérie BOYER	689 rect. <i>bis</i>	Accélération de la dématérialisation des prescriptions relatives à des soins ou produits pris en charge par l'assurance maladie	<b>Avis du Gouvernement</b>
Mme Nathalie GOULET	71 rect. <i>bis</i>	Reprise de la proposition de loi sénatoriale instaurant une carte Vitale biométrique	<b>Favorable</b>
Mme Nathalie GOULET	73 rect.	Remise d'un rapport sur les modalités de gestion et d'utilisation du répertoire national commun de la protection sociale	<b>Défavorable</b>
<b>Article 45</b> <b>Ondam et sous-Ondam</b>			
Mme MICOULEAU	598 rect.	Rectification des sous-objectifs de l'Ondam pour revaloriser les carrières des psychologues du secteur public hospitalier	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 45</b>			
M. THÉOPHILE	821	Application du coefficient de minoration des tarifs hospitaliers	<b>Défavorable</b>
Mme GUILLOTIN	894 rect. <i>ter</i>	Application du coefficient de minoration des tarifs hospitaliers	<b>Défavorable</b>
<b>Article 46</b> <b>Dotation au FIVA, au Fcaata et transferts de la branche AT-MP à la branche maladie et à la branche vieillesse du régime général</b>			
Mme PUISSAT	314 rect. <i>bis</i>	Suppression de la fixation à 2024 de la date de remise du rapport suivant de la commission "sous-évaluation"	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 46</b>			
Mme COHEN	998	Évaluation du coût pour l'assurance maladie des pathologies psychiques liées au travail	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRET	740 rect.	Instauration d'un malus sur les cotisations AT-MP pour les employeurs n'ayant pas pris les mesures de prévention nécessaires	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	999 rect.	Instauration d'un malus sur les cotisations AT-MP pour les employeurs n'ayant pas pris les mesures de prévention nécessaires	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	996	Prise en compte pour le droit à l'Acaata de la durée travaillée sous des régimes spéciaux	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1036	Rapport au Parlement sur l'extension du mécanisme de réparation du Fcaata aux malades de la covid-19	<b>Défavorable</b>

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Mme LIENEMANN	588	Rapport au Parlement sur la prise en charge par le fonds d'indemnisation des enfants sujets à des pathologies liées à l'utilisation de pesticides	<b>Défavorable</b>
Mme LIENEMANN	589	Rapport au Parlement évaluant les effets sur les comptes sociaux d'une interdiction d'exposer les salariés à une température excédant 33°C	<b>Défavorable</b>
M. CHASSEING	233 rect. <i>quinquies</i>	Demande de rapport sur la prise en charge de la covid-19 au titre des maladies professionnelles	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRET	738 rect.	Rapport au Parlement sur la prise en charge au titre des maladies professionnelles des personnels infectés par la covid-19	<b>Défavorable</b>
Mme FÉRET	739 rect.	Rapport au Parlement dressant le bilan du mécanisme de production des tableaux de maladies professionnelles	<b>Défavorable</b>
<b>Article 46 bis</b>			
<b>Mesures de simplification des modalités déclaratives des accidents du travail</b>			
M. LÉVRIER	835 rect.	Amendement de coordination	<b>Favorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 46 bis</b>			
M. JOMIER	742 rect. <i>bis</i>	Prolongation du délai transitoire de saisine du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides	<b>Défavorable</b>
M. JOMIER	743 rect. <i>bis</i>	Prolongation du délai transitoire de saisine du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides	<b>Défavorable</b>
M. JOMIER	745 rect. <i>bis</i>	Report de la remise du rapport sur le périmètre des bénéficiaires du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides	<b>Favorable</b>
<b>Article 47 bis</b>			
<b>Régime de la pension de réversion au bénéfice du conjoint auteur de violences conjugales sur le titulaire de la pension</b>			
M. LÉVRIER	834 rect.	Peine complémentaire de privation de la pension de réversion en cas de condamnation pour violences conjugales	<b>Sagesse</b>
<b>Article 47 ter</b>			
<b>Faculté d'utiliser la biométrie pour vérifier l'existence d'un titulaire de pension de retraite domicilié hors de France</b>			
Mme DEROMEDI	121 rect. <i>bis</i>	Moyens de la preuve de l'existence	<b>Défavorable</b>
M. YUNG	457 rect.	Fréquence de justification de la preuve de l'existence	<b>Défavorable</b>
Mme Nathalie GOULET	78 rect.	Utilisation de la biométrie pour apporter la preuve de l'existence	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 49 bis</b>			
Mme MEUNIER	785 rect. <i>bis</i>	Précision des modalités d'attribution par la CNSA du financement des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie	<b>Défavorable</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Avis de la commission</b>
M. SOL	389 rect. <i>bis</i>	Inscription des programmations de places destinées aux jeunes adultes handicapés dans le schéma régional de santé et les programmes interdépartementaux d'accompagnement du handicap	<b>Avis du Gouvernement</b>
<b>Article additionnel après l'article 50</b>			
M. BABARY	517 rect. <i>ter</i>	Modalités de partage de l'AEEH entre les parents en cas de résidence alternée de l'enfant	<b>Favorable</b>
<b>Article 52</b> <b>Rapport sur la capacité d'accueil dans le secteur médico-social</b>			
M. CHASSEING	248 rect. <i>ter</i>	Amendement rédactionnel	<b>Défavorable</b>
M. CORBISEZ	904 rect.	Amendement rédactionnel	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	945	Amendement rédactionnel	<b>Défavorable</b>
Mme COHEN	1049	Amendement rédactionnel	<b>Défavorable</b>
<b>Articles additionnels après l'article 52</b>			
Mme LIENEMANN	591 rect.	Remise d'un rapport évaluant les effets sur la LFSS et les revenus des résidents d'Ehpad d'une dotation de 10 milliards d'euros aux Ehpad publics	<b>Défavorable</b>
Mme LUBIN	727 rect. <i>bis</i>	Remise d'un rapport évaluant les besoins de financement non couverts et du soutien à l'attractivité des métiers dans le secteur du handicap	<b>Défavorable</b>
Mme PONCET MONGE	944 rect.	Remise d'un rapport évaluant les besoins de financement non couverts et du soutien à l'attractivité des métiers dans le secteur du handicap	<b>Défavorable</b>

*La réunion est close à 10 h 45.*



## COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Mercredi 28 octobre 2020**

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

*La réunion est ouverte à 09 h 05.*

### **Audition de Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice, et M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles, Réseau de la Banque des territoires, Caisse des dépôts et consignations**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Madame la directrice du réseau de la Banque des territoires, nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui dans ce contexte si particulier. Il n'a pas été simple d'organiser cette audition, dont le format a plusieurs fois évolué. Nous aurons sans doute l'occasion de recevoir le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou le directeur de la Banque des territoires en 2021 pour faire le point sur la mise en œuvre du plan de relance.

La dernière audition de M. Éric Lombard remonte à juillet 2018, à l'occasion du lancement de la Banque des territoires.

L'audition d'aujourd'hui intervient à un moment important car la CDC a présenté son plan de relance au début du mois de septembre. Ce plan de 26 milliards d'euros de fonds propres, auxquels s'ajoutent des prêts sur Fonds d'épargne dans le cadre de votre initiative « Banque du climat », s'inscrit en complémentarité avec celui présenté par le Gouvernement et se décline autour de quatre axes, qui croisent largement les compétences notre commission : la transition écologique, le logement, le soutien aux entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Mes collègues vous interrogeront tout à l'heure sur ces différents aspects, qui renvoient à la rénovation énergétique des bâtiments, aux énergies renouvelables, aux nouvelles mobilités, à la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, à la gestion des déchets, aux relocalisations industrielles sectorielles ou encore à l'accès aux soins et à l'inclusion numérique.

Je pense notamment à Louis Jean de Nicolaÿ, rapporteur pour avis sur les crédits de la mission « Cohésion des territoires », à Jean-Michel Houllégatte s'agissant des crédits dédiés à l'aménagement numérique du territoire ou encore à Éric Gold, qui s'est particulièrement investi sur les questions liées à la lutte contre l'exclusion numérique.

Je rappelle enfin que le Gouvernement a indiqué que la territorialisation du plan de relance devait être la plus forte possible, pour permettre à l'ensemble des acteurs de travailler dans la même direction.

Pour ma part, en préambule, je souhaite vous interroger sur trois points de méthode pour la mise en œuvre du plan de relance.

D'abord, pouvez-vous nous dire concrètement comment seront attribués les financements de la Caisse sur les quatre axes d'intervention de votre plan ?

Lors de son audition devant notre commission en 2018, Éric Lombard avait énoncé deux ambitions fortes, que je partage, « *le projet de Banque des territoires est de faire plus, mieux et plus simple* » et « *je recommande à mes équipes de préférer au " non " le " oui, si " »* ».

Dès lors, quelles seront les modalités de sélection des projets et d'accompagnement des collectivités ? Nous connaissons les défauts des appels à projets, qui favorisent souvent les mêmes territoires bien dotés et bien organisés. Le Président de la République avait semblé vouloir changer de méthode et l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a été conçue précisément pour partir des besoins et des projets des territoires en rompant avec le système d'appels à projets.

S'agissant de l'inclusion numérique par exemple, votre mobilisation à travers les appels à projets pour les Hubs France Connectée est très importante, et je la salue, mais aujourd'hui, 40 à 50 % du territoire ne sont pas encore couverts par une de ces structures et ce sont souvent les territoires où la fracture numérique et les difficultés d'usage sont les plus importantes.

Nous souhaitons donc connaître précisément les circuits de validation des projets qui recevront le soutien de la Caisse et la façon dont votre réseau territorial, qui compte 35 implantations, va se mobiliser au service de la relance.

Deuxième point, comment votre action s'articule-t-elle avec le plan de relance du Gouvernement sur le terrain ?

Le Premier ministre a pris une circulaire pour clarifier le rôle des préfets de département et de région dans l'attribution des fonds et détailler les modalités de contractualisation avec les collectivités et une autre circulaire est encore attendue pour expliciter les circuits budgétaires et comptables à mettre en place en appui. Le rôle de l'ANCT devra également être clarifié. Comment allez-vous travailler avec les préfets et les services de l'État ?

Enfin, dernier point, avez-vous identifié des sujets et ciblé des territoires prioritaires pour la mise en œuvre du plan de relance ?

Notre commission est particulièrement sensible à la question des ouvrages d'art et des ponts des collectivités territoriales. Elle a diligenté une mission sur ce sujet, au soutien aux nouvelles mobilités et aux problématiques d'accès aux soins. Quels projets comptez-vous déployer pour traiter ces enjeux ?

**Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des territoires, Caisse des dépôts et consignations.** – Merci, Monsieur le Président pour votre invitation. C'est l'occasion pour la CDC de préciser de manière ciblée le plan de relance qui a été présenté début septembre par Éric Lombard.

Pour ma part, je dirige le réseau territorial de la Banque des territoires. Je suis donc la Directrice des directions régionales, qui constituent la force de frappe territoriale de la CDC.

Le groupe CDC est un acteur majeur de la relance puisqu'il va mobiliser 26 milliards de fonds propres, dont 10 milliards sur chacune des deux prochaines années. En 2020, nos interventions se montent à 4 milliards, la progression est donc extrêmement importante.

Nous sommes mobilisés pour une relance verte et solidaire sur tous les territoires. Cet engagement est possible grâce à la mobilisation très rapide des experts de la Caisse, dès le mois de mai, grâce à nos bons résultats 2019 et à notre bilan très solide.

Nous complétons notre intervention en fonds propres en élargissement l'emploi de l'épargne des Français. Nous mobiliserons des prêts sur fonds d'épargne pour soutenir massivement la relance en encourageant quatre secteurs : l'écologie, le tourisme, le secteur médico-social, le service public local. Nous offrirons ainsi 70 milliards de prêts sur fonds d'épargne. Par ailleurs, 12 milliards seront mobilisés d'ici 2022 avec une tarification améliorée.

La CDC a pour objectif d'amplifier son intervention, de l'accélérer et surtout de la concentrer sur les territoires. Nous sommes en effet convaincus que la relance de l'activité économique passera par les territoires.

Le premier axe porte sur la transition écologique et énergétique. Bpifrance et la Banque des territoires apporteront 40 milliards d'euros en investissements et en prêts, respectivement aux entreprises et aux territoires.

La Banque des territoires investira 6,3 milliards d'euros dans trois domaines. Le premier concerne la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. Nous avons comme objectif de financer la rénovation thermique de 22 millions de mètres carrés de bâtiments publics et de logements sociaux. Nous souhaitons également investir dans des bâtiments à haute performance écologique et énergétique, à travers CDC Habitat.

Le deuxième domaine concerne les énergies renouvelables (EnR) que nous voulons développer sur tout le territoire. Notre objectif est d'installer 8,8 gigawatts de puissance nouvelle pour équilibrer notre mix énergétique. Nous soutiendrons les développeurs d'EnR en finançant leurs projets. Nous avons par exemple financé la plus grande centrale photovoltaïque urbaine à Bordeaux, construite sur une ancienne décharge.

La transition écologique et énergétique passera aussi par la mobilité verte et partagée. Les transports constituent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre. Nous interviendrons sur les infrastructures de transport, notamment sur le rail et le développement de pistes cyclables, sur le financement de matériels roulants propres et nous financerons le développement de 50 000 bornes de recharge électrique. Pour les véhicules propres, notre objectif est de financer 11 000 véhicules verts, notamment des flottes de bus électriques ou à hydrogène. Nous avons déjà un projet en Île-de-France.

Le deuxième axe de notre plan de relance porte sur le logement et l'habitat. Nous investirons 11,1 milliards sur les cinq prochaines années avec deux priorités. La première consiste à soutenir massivement la construction et le secteur de l'habitat. Nous poursuivons notre soutien au logement social avec 902 millions d'euros de titres participatifs. Par ailleurs, CDC Habitat lancera la construction de 40 000 logements en VEFA pour un montant de 8,3 milliards d'euros, répartis entre 15 000 logements sociaux, 10 000 logements locatifs intermédiaires et 15 000 logements locatifs libres et abordables, notamment pour les

travailleurs clés, qui n'ont pas toujours la possibilité de se loger à côté de leur lieu de travail. CDC Habitat continuera aussi à investir sur les copropriétés dégradées, à hauteur de 100 millions d'euros. Enfin, nous accélérerons notre soutien à la rénovation des logements et à la politique de la ville en passant une nouvelle convention avec l'ANRU pour 400 millions d'euros.

Le troisième axe porte sur le soutien à l'économie. Bpifrance est en première ligne pour financer le contenu, c'est-à-dire les entreprises. La Banque des territoires est de son côté en première ligne pour financer le contenant, c'est-à-dire les aménagements et parfois aussi l'immobilier. La Banque des territoires portera 8,3 milliards d'euros d'investissements. Un plan tourisme très ambitieux de 1,3 milliard d'euros aidera les acteurs du tourisme. Son déploiement est déjà en cours.

Nous avons également prévu un plan d'action pour les commerces au cœur des villes qui sont extrêmement touchés par la crise. Pour les aider à se restructurer, nous allons créer 100 foncières de revitalisation qui permettront d'acquérir des commerces de centre-ville, de les restructurer, de les transformer et de les remettre sur le marché. C'est un investissement de 300 millions d'euros qui transformera 6 000 commerces.

Enfin, sur l'attractivité industrielle de notre pays, nous sommes déjà partenaires du programme « Territoires d'industries » engagé par l'État et que nous allons accélérer. Nous mobiliserons un milliard d'euros en fonds propres et en prêts sur fonds d'épargne en direction de l'aménagement.

Le dernier axe porte sur la cohésion sociale. Nous développerons l'accès aux soins grâce à des plateformes de services et à des solutions de télémédecine. Enfin, nous améliorerons la prise en charge des personnes âgées avec la rénovation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des investissements dans des maisons de retraite médicalisées.

Vous m'avez interrogée, Monsieur le Président, sur les modalités de mise en œuvre. Nous sommes convaincus que la relance passera par les territoires. La Banque des territoires est le bras armé territorial de la CDC : 850 collaborateurs sont répartis dans 36 implantations et nous avons renforcé en 2019 notre organisation territoriale avec 50 collaborateurs supplémentaires.

Nous avons des interlocuteurs référents pour chacune des collectivités territoriales. Quand un maire, un président de Conseil départemental ou de Conseil régional s'adresse à ce référent, ce dernier est en mesure de lui présenter toutes les aides de la Banque des territoires.

Éric Lombard souhaite que les décisions se prennent le plus rapidement possible et le plus proche possible du terrain. Les directeurs régionaux ont donc une délégation de pouvoirs très importante. Pour mémoire, 90 % des prêts sont décidés dans les territoires sans remonter à Paris.

Nous travaillons évidemment avec tous les acteurs sur les territoires, l'État, les partenaires de l'État ou d'autres partenaires publics ou privés. Nous allons signer dans les prochaines semaines une convention avec l'ANCT. Nous sommes membre de son Conseil d'administration et nous sommes aussi membres, sur le plan territorial, des comités locaux de



cohésion territoriale, qui sont mis en place par le délégué de l'ANCT dans chaque département.

Nos prêts n'ont pas de plancher ni de plafond. Nous sommes des financeurs de projets. Si un projet répond à nos objectifs, à notre plan de relance et s'il est initié par une collectivité territoriale, nous instruisons le dossier. Nous apportons à la collectivité notre aide en ingénierie, en conseil et en financements pour que le projet puisse aboutir.

**M. Louis-Jean de Nicolaÿ.** – En application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 2019 portant création de l'ANCT, les conventions pluriannuelles, et leurs avenants, que conclut l'agence avec ses opérateurs partenaires (Anru, Anah, Cerema, Ademe, CDC) doivent être transmises au Parlement. Or aujourd'hui, nous n'avons toujours rien reçu.

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de la convention que vous avez conclue avec l'ANCT ?

Par ailleurs, l'ANCT a été construite sur l'idée que les projets doivent venir des territoires et doivent être construits avec l'ensemble des partenaires. Cependant, vous avez indiqué que vous n'accepteriez les projets émanant des territoires qu'à la condition qu'ils entrent dans vos priorités. Une clarification me semble nécessaire sur la philosophie de la Banque des territoires.

Le troisième axe du plan de relance comporte une action visant à favoriser la relocalisation des entreprises sur tout le territoire, en lien avec « Territoires d'industrie ». La Banque des territoires envisage-t-elle de cibler des secteurs industriels particuliers et des territoires particuliers ? Je rappelle que la prime d'aménagement du territoire (PAT) est en voie d'extinction. Quels leviers financiers allez-vous mobiliser pour attirer les industries sur les territoires ?

Autre sujet d'importance pour notre commission : l'accès territorial aux soins. Quels projets allez-vous soutenir pour lutter contre les déserts médicaux ? Avez-vous prévu d'autres actions pour contribuer à la vitalité des petites centralités, centres-villes ou centres-bourgs, dans le prolongement du programme « Action Cœur de ville » et dans la perspective du programme « Petites villes de demain » ?

Votre plan mentionne la création de 100 sociétés foncières pour accompagner 6 000 commerces. Comment ces projets seront-ils sélectionnés ?

**M. Stéphane Demilly.** – À l'heure où le plan de relance est décliné pour chaque territoire, il faut prendre pour exemple la gestion de la crise sanitaire où la gouvernance locale permet des réponses plus réactives et plus fluides. La Banque des territoires s'affiche comme un partenaire des collectivités locales et des entreprises. C'est indéniablement le cas pour les grandes collectivités et les grandes entreprises.

Allez-vous adapter vos dispositifs pour être au plus près des moyens limités des territoires ruraux, par exemple en abaissant le montant d'investissement minimum ?

Dans nos territoires, les sous-préfectures sont les correspondants des élus et des entreprises pour coordonner les différents services de l'État. Les préfectures envoient chaque année aux collectivités les dispositifs actualisés d'aides de l'État. Pourraient-elles les envoyer aux communes *via* les sous-préfets pour que la relation soit *de facto* plus locale ?

**M. Jean-Michel Houllégatte.** – Vous n’avez pas prononcé le terme « numérique ». Or, le numérique est partout, c’est un facteur de croissance et de résilience.

Il y a trois sujets dans le numérique. Le premier, c’est la couverture numérique du territoire en fibre optique : 250 millions sont prévus dans le cadre du plan de relance. Quel est le rôle de la Banque des territoires dans l’accompagnement des réseaux d’initiative publique (RIP) et dans leur financement ? Le deuxième sujet, c’est l’objectif d’accès pour tous les Français, d’ici la fin de l’année, au « bon » haut débit fixe. Pour financer cela, un guichet « Cohésion numérique des territoires » a été mis en place. Ce guichet a-t-il vocation à être alimenté ? Le troisième facteur, c’est le développement des services. Le numérique est vecteur de croissance à travers des écosystèmes. Quel soutien avez-vous prévu pour les centres de données qui s’implantent en France ? Quel sera votre accompagnement pour les villes qui se lancent dans des projets ambitieux de ville numérique ?

**Mme Gisèle Rossat-Mignod.** – La Banque des territoires est partenaire des programmes « Action cœur de ville », « Territoires d’industrie » et « Petites villes de demain » portés par l’État depuis leur genèse.

Ces programmes sont gérés par l’ANCT et nous travaillons avec cette agence. Nous apportons de l’aide à l’ingénierie en amont des projets et du financement et nous adaptons nos modalités d’intervention, notamment dans le cadre du programme « Action cœur de ville ». Nous avons la volonté d’avoir une couverture territoriale de plus en plus fine. Depuis deux ans, 30 % des villes concernées ont bénéficié d’un investissement de la CDC. Nous allons bien sûr investir sur le nouveau programme « Petites villes de demain ». Il va toucher 1 000 collectivités. Nous injecterons 200 millions d’euros d’appuis en ingénierie, en amont, pour les aider à structurer leur projet de développement. Nous apporterons aussi 100 millions d’euros d’investissements, avec des critères adaptés à ces collectivités.

Le plan de relance a été élaboré en écoutant les élus, les acteurs de terrain. Nos directions régionales nous ont transmis leurs besoins. J’ai également consulté toutes les associations d’élus. Notre souci du lien territorial est majeur et le plan sera appliqué au plus près des territoires.

Sur l’accès au très haut débit, l’Association des maires ruraux de France (AMRF) et l’Association des départements de France (ADF) nous ont indiqué, qu’avant de parler d’e-santé, d’e-éducation ou d’e-commerce, il fallait donner accès au très haut débit à tous les territoires. La CDC investit de longue date dans des sociétés de services numériques innovants. Elle va accentuer ses efforts en investissant, en fonds propres et en prêts sur fonds d’épargne, 1,3 milliard d’euros pour accélérer l’accès au très haut débit dans les territoires les plus reculés. Nous envisageons un appel d’offres pour répondre à ces besoins.

Sur « Territoires d’industrie », nous avons quatre priorités : investir aux côtés de Bpifrance dans l’aménagement et dans l’immobilier industriel sur mesure, innovant et durable pour un montant de 700 millions, dont 450 millions en investissements et 250 millions de prêts sur fonds d’épargne ; accompagner l’industrie dans la transition écologique et environnementale avec 340 millions ; accompagner la mutation des métiers industriels et répondre au problème d’inadéquation entre les besoins et les formations ; accompagner les régions dans la cartographie de leurs chaînes d’approvisionnements et de leur système productif territorial et ainsi identifier leurs marges de manœuvre pour la réindustrialisation de certains secteurs.

**M. Hervé Gillé.** – La somme d’informations que vous avez délivrées est importante et nous aurons besoin d’informations régulières sur vos actions en complément. Je n’ai jamais été contacté par la CDC et je dispose de peu de clés de lecture sur ses implications. J’éprouve donc quelques difficultés à comprendre son engagement et sa stratégie.

Je ne discerne pas dans votre exposé votre stratégie d’intervention territoriale. Comment accompagnez-vous la coopération territoriale ?

Nous avons entendu votre engagement sur les axes industriels. L’autonomie alimentaire est également un sujet majeur. Fait-elle partie des objectifs de votre plan de relance ?

**Mme Angèle Prévile.** – Je m’interroge sur les 6 000 commerces et les 100 foncières de revitalisation. Pouvez-vous préciser à quelle catégorie de villes s’adresse ce projet ? Je connais de nombreuses petites villes de quelques milliers d’habitants dont les centres-villes sont désertés.

**Mme Martine Filleul.** – Nous ne devons laisser aucun citoyen à l’écart des services numériques. Comment coordonnez-vous vos actions sur l’inclusion numérique avec celles des autres acteurs ? Quels sont vos résultats quantitatifs ?

**Mme Gisèle Rossat-Mignod.** – Je vous ai présenté la vision nationale, consolidée, de notre champ d’intervention. Chacune de nos directions régionales décline sur son territoire les quatre axes que je vous ai présentés. Elle se fait en lien avec les acteurs du territoire.

Le plan a été présenté le 1<sup>er</sup> septembre et les directions régionales élaborent en ce moment les plans d’action territoriaux.

**M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles, Caisse des dépôts et consignations.** – Nous devons présenter le plan de relance et ses déclinaisons locales dans la majorité des régions. Nous vous avons envoyé, Monsieur le sénateur Gillé, une invitation à Bordeaux le 13 novembre. Par ailleurs, nous sommes à votre disposition pour vous transmettre toutes les informations nécessaires sur ce plan de relance.

**Mme Gisèle Rossat-Mignod.** – Nous devons présenter le plan de relance et ses déclinaisons locales dans la majorité des régions.

**M. Étienne Blanc.** – Le plan de relance comporte un important volet en faveur du patrimoine. La CDC a-t-elle prévu des actions pour la conservation du patrimoine ?

**Mme Gisèle Rossat-Mignod.** – Nous n’avons pas de volet spécifique sur ce point. En revanche, nos prêts sur fonds d’épargne peuvent être mobilisés et nous soutenons la rénovation des ouvrages d’art.

**M. Éric Gold.** – La mission d’information sur l’illectronisme a souligné que plus de 15 millions de nos concitoyens n’avaient pas accès aux démarches de base. La volonté de numériser les services publics a laissé de côté les plus fragiles d’entre nous. Au-delà des investissements nécessaires à la couverture numérique, je veux insister sur la médiation numérique. Si nous pouvons nous féliciter de l’effort financier qui a été déployé pour les territoires les plus fragiles, nous pouvons aussi nous interroger sur la capacité de ces

territoires à mobiliser des aides. Ce sont souvent des territoires sous-dotés en moyens humains et en ingénierie.

Je souhaite que vous reveniez sur l'organisation concrète d'accompagnement des territoires afin que tous puissent accéder, de manière équitable, aux mesures du plan de relance.

Votre accompagnement est-il réellement accessible à l'ensemble des territoires, quels que soient leur taille et leurs moyens d'action ? Comment la Banque des territoires peut-elle les aider à passer du 100 % numérique au 100 % accessible ?

**M. Olivier Jacquin.** – Je finalise un rapport sur la mobilité dans les espaces peu denses. Il préconisera une couverture numérique totale du territoire. Vous avez précisé trois axes prioritaires dans le cadre des mobilités vertes, dont votre participation au plan du Gouvernement prévoyant l'installation de 100 000 bornes électriques pour fin 2021. Comment les collectivités pourront-elles bénéficier de ce concours ?

Par ailleurs, vous avez cité le rail. Ciblez-vous les régions, SNCF Réseau, SNCF Mobilité, des opérateurs privés du fret ?

Les pistes cyclables vont devenir une priorité, même dans les espaces peu denses. Les vélos électriques permettent de reconsidérer les mobilités actives et l'ensemble des collectivités s'intéressent à cette question. Quelles sont les conditions de sélection des projets et de cofinancement ?

Dans mon département, le contact avec la CDC est fréquent et de qualité. Le directeur régional est en lien avec les parlementaires et les grandes collectivités. En revanche, les petites collectivités ne vous connaissent pas ou très peu. Comment pouvez-vous favoriser l'égalité des territoires dans l'accès à vos financements ?

**M. Jean-François Longeot.** – J'espère que cette audition permettra aux petites collectivités de découvrir la CDC.

**Mme Gisèle Rossat-Mignod.** – Nous travaillons depuis deux ans à faire connaître la CDC aux plus petites collectivités. Nous diffusons le magazine *Localtis* dans toutes les collectivités.

Avant la création de la Banque des territoires, la CDC était perçue comme une institution très parisienne. Notre enjeu est d'être présents sur tous les territoires et de répondre à toutes les demandes des collectivités, en adaptant nos modalités d'intervention à leurs projets. Nous l'avons fait pour le programme « Action Cœur de ville ».

Pour soutenir les plus petites collectivités, nous agissons beaucoup en matière d'ingénierie, c'est-à-dire sur le conseil en amont des projets. Notre offre associe conseil et financement. Nous pouvons financer des études pour aider une collectivité à transformer une volonté politique en projet opérationnel. En 2019, nous avons accompagné presque 300 petites collectivités sur de l'ingénierie.

Sur le programme « Petites villes de demain », qui concerne des collectivités de moins de 10 000 habitants, nous injectons 200 millions d'euros en ingénierie, en concertation avec l'ANCT. En effet, cette dernière intervient en dernier ressort, en l'absence d'autres financements.

Nous augmentons notre effort sur le très haut débit. Notre objectif est de raccorder 8 millions de locaux d'ici fin 2022. Nous allons le suivre avec attention et nous vous transmettrons régulièrement des informations sur l'état d'avancement de ce sujet. La CDC est partenaire de l'État sur cette question, c'est un axe essentiel de sa politique de cohésion territoriale.

Sur les mobilités douces, les réaménagements de voirie et les pistes cyclables, nous sommes investisseurs ou prêteurs sur de nombreux projets.

Pour le rail, notre objectif est de régénérer le rail régional, notamment les lignes de desserte fine du territoire. Il faut, au préalable, comprendre et quantifier les flux du quotidien. J'ai déjà mentionné le déploiement de flottes de bus électriques, notamment en Île-de-France. Enfin, sur les bornes de recharge électrique, nous cherchons à nous adapter aux principaux usages, sur autoroutes, dans les copropriétés, pour en déployer 50 000. Nous investissons également sur des stations d'avitaillement d'énergie propre.

Enfin, nous participons au développement de services innovants, comme des solutions de véhicules propres partagés ou de covoiturage du quotidien. Nous cherchons aussi à favoriser le stationnement à l'orée de l'hyper centre et à faciliter les trajets intermodaux, avec une dématérialisation de la billetterie ou le transport de vélos.

En matière de cofinancement, nous investissons essentiellement dans des sociétés de structuration qui appuient les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

**M. Jean-François Longeot.** – Merci Madame la Directrice. Nous avons bien compris que vous souhaitez mettre en place une politique au plus proche des territoires. Je reprends à mon compte les propos d'Éric Lombard, il faut que nous fassions plus, mieux et plus simple pour l'ensemble des territoires.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

### **Audition de M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA)**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Nous poursuivons notre matinée d'auditions dédiées au projet de loi de finances (PLF) pour 2021 et au plan de relance en accueillant Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA).

La PFA est le porte-voix de la filière automobile française, et rassemble les constructeurs, les équipementiers et les sous-traitants. À ce titre, vous avez été à la manœuvre lors des négociations avec l'État du plan de soutien de la filière, qui a été présenté le 26 mai dernier, et qui représente un montant de 8 milliards d'euros – dont 5 milliards d'euros de prêts garantis pour le groupe Renault.

Ce plan de soutien, qui est en partie traduit dans le PLF 2021, comporte deux objectifs principaux.

Le premier, c'est d'aider le secteur à faire face à l'impact de la crise sanitaire. Après s'être complètement effondrées pendant le confinement, les ventes de véhicules neufs

sont réparties à la hausse mais elles restent, sur les neuf premiers mois de l'année, près de 30 % inférieures aux ventes de l'année dernière.

Afin de relancer la demande, les aides à l'acquisition des véhicules propres ont été élargies en juin, et 200 000 primes à la conversion exceptionnelles ont été versées. Par ailleurs, les entreprises ont pu bénéficier des mesures générales, comme les prêts garantis ou le chômage partiel.

Le second volet du plan de soutien accompagne la filière automobile face à la double révolution à laquelle elle est confrontée : la transition du véhicule thermique au véhicule électrique et le développement des véhicules connectés et autonomes. Ces bouleversements technologiques ne datent pas de la crise. Mais celle-ci rend d'autant plus urgent de poursuivre et d'amplifier les investissements en vue de renouveler l'appareil de production.

1,5 milliard d'euros sont prévus en subventions et en fonds propres afin d'accompagner ces investissements, à l'instar du projet de production des batteries lithium-ion que l'on surnomme parfois « Airbus des batteries ».

Nous souhaitons, monsieur le directeur général, que vous puissiez revenir sur la situation économique et financière de la filière automobile, sur les enjeux liés au développement des véhicules à faibles émissions et les aides à l'investissement prévues par le plan de relance ainsi que sur le renforcement du malus automobile que prévoit le projet de budget pour 2021 et la récente annonce du Gouvernement relative à l'introduction d'un malus au poids pour les véhicules supérieurs à 1,8 tonne.

**M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA).** – Je vous remercie pour cette opportunité d'échanger sur la situation de la filière automobile qui revêt des enjeux au cœur des champs de compétences de votre commission.

La PFA que je dirige depuis deux ans, et dont Luc Chatel est le président, regroupe tous les acteurs de la filière automobile, les constructeurs (Renault, PSA, Renault Trucks), les équipementiers (Michelin, Valeo, Faurecia, Plastic Omnium), l'ensemble des ETI, PME, présentes sur tout le territoire qui emploient 400 000 salariés, ainsi que les services (concessions, réparation...) qui représentent 500 000 emplois supplémentaires.

La PFA anime également les pôles de compétitivité sur tous les territoires, les associations régionales de l'industrie automobile (ARIA), qui regroupent les entreprises de la mécanique, de la forge, de la fonderie, de l'emboutissage, de la plasturgie mais aussi de l'électronique.

Cette filière est confrontée à des défis et à des transformations sans précédent depuis son origine, indépendamment de la crise du Covid-19 : la transition énergétique, c'est-à-dire la nécessité de contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, à la fois au niveau des usines mais aussi et surtout au niveau des usages des véhicules qui sont produits ; la transition digitale, avec les véhicules connectés, les véhicules autonomes et les nouveaux modes de mobilité ; la transition sociétale avec un nouveau rapport à la voiture.

La filière s'est fortement mobilisée sur cette profonde transformation avec la signature d'un contrat stratégique de filière avec l'État en mai 2018. Il définit une trajectoire claire vers ces différentes transitions. Nous nous sommes engagés à multiplier par cinq les

ventes de véhicules électriques en cinq ans, pour atteindre 600 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables. En contrepartie, l'État s'est engagé sur le déploiement des bornes de recharge, élément essentiel pour réussir cette transition.

Par ailleurs, la loi d'orientation des mobilités (LOM) a créé un cadre pour faire de la France un pays d'expérimentation de ces nouvelles mobilités avec le développement de technologies autour du véhicule connecté ou du véhicule autonome. Nous menons aujourd'hui 13 expérimentations de véhicules autonomes.

La PFA travaille avec le cabinet McKinsey sur les apports de la filière automobile dans les nouvelles mobilités et sur la manière dont elle peut aider les collectivités et les élus à définir des actions pour accompagner cette transition.

La crise du Covid-19 s'ajoute à cette transformation sans précédent. Elle a frappé de plein fouet la filière automobile dont le marché a baissé de 48 % sur les cinq premiers mois de l'année.

Le soutien de l'État a été très significatif, avec des mesures d'activité partielle, des prêts garantis et l'annonce, le 26 mai d'un plan de soutien au secteur, qui stimulera à la fois la demande et l'offre.

Au mois de juin, le marché français a renoué avec la croissance, à hauteur de 1,6 %. C'est le seul en Europe. Globalement, le troisième trimestre a dépassé nos prévisions, avec une baisse limitée à 10 %.

Pour l'ensemble de l'année 2020, le marché anticipe une chute de ses ventes de 25 %. C'est considérable, cette baisse est bien plus forte qu'en 2008. Grâce au soutien apporté par l'État, les entreprises préservent leur trésorerie. Elles sont malgré tout dans un contexte difficile alors que la situation sanitaire se dégrade à nouveau. Nous ne savons pas comment la fin de l'année va se dérouler. Si nous ne pouvons pas livrer de véhicules, les usines devront s'arrêter.

Au niveau de l'offre, les conséquences financières du Covid-19 - les six plus grands constructeurs européens ont perdu 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre - ne remettent pas en cause la transition écologique et la poursuite des efforts d'investissements. La crise sanitaire accélère la transition écologique. Les acteurs de la filière ont demandé à l'État de les aider à réussir cette transition, et en aucun cas de la remettre en cause. Nous avons obtenu un soutien sur les dépenses de Recherche & Développement et sur la modernisation des ETI et des PME.

Nous sommes dans une période à risque, cette transformation place de nombreuses entreprises en difficulté. Parallèlement, elle offre aussi de nombreuses opportunités. Nous devons créer les conditions pour attirer les investissements nécessaires au développement des nouvelles technologies autour des batteries, de l'électronique de puissance, de la filière hydrogène... Nous ne manquons pas d'atouts pour localiser en France une part significative de ces investissements.

Dans ce contexte particulier, les ventes de véhicules électriques, hybrides et hybrides rechargeables progressent de manière spectaculaire. Leur part de marché a triplé depuis le début de l'année. Cette progression est due à la réglementation européenne et aux

dizaines de milliards d'euros d'investissements qui ont été réalisés pour mettre ces véhicules sur le marché.

L'enjeu est de réussir à maintenir et à amplifier cette dynamique. Depuis 2018, les ventes de ces véhicules ont augmenté de 133 %. Pour atteindre les objectifs fixés par le contrat de filière, il faut qu'elles augmentent de 189 % d'ici 2022. Nous sommes sur la bonne trajectoire, l'objectif de 100 000 véhicules électriques livrés en 2020 devrait être atteint.

Au-delà de 2022, les échéances 2025 et 2030 devraient encore accélérer le processus.

Notre principale inquiétude est liée aux infrastructures de recharge. L'État s'était engagé sur 100 000 bornes accessibles au public fin 2021. Nous n'en dénombrons aujourd'hui que 30 000. Pendant que le nombre de véhicules en circulation augmentait de 133 %, la croissance du nombre de bornes se limitait à 50 %.

Nous travaillons sur cette question avec les pouvoirs publics et la Banque des territoires. Cependant, les processus d'installation des bornes au sein des copropriétés restent lents et complexes. Nous rencontrons également des difficultés pour installer ces bornes sur les grands axes autoroutiers.

La PFA est favorable au principe du bonus-malus sur le CO<sub>2</sub> pour accélérer la transition vers des véhicules plus propres. La trajectoire est cohérente avec celle fixée au niveau européen. Les constructeurs ont fait des progrès spectaculaires. Nous étions pourtant inquiets sur leur capacité à tenir les exigences de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> par les véhicules neufs. Les nouvelles normes imposaient une diminution d'une quinzaine de grammes d'une année sur l'autre alors que ces dernières années, les constructeurs n'y parvenaient pas.

En revanche, le PFA est plus réservée sur le malus sur le poids. Ajouter une nouvelle taxe est redondant avec les objectifs liés au CO<sub>2</sub> puisqu'il y a une corrélation entre le poids d'un véhicule et ses émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, cette taxe nous paraît peu cohérente avec la trajectoire fixée au niveau européen. Il faudrait au préalable faire évoluer la réglementation européenne qui, paradoxalement, favorise les constructeurs mettant sur le marché des véhicules plus lourds que la moyenne. En effet, l'objectif fixé à tous les constructeurs d'une émission de 95 grammes de CO<sub>2</sub> en moyenne par kilomètre parcouru pour les véhicules vendus en Europe est modulé en fonction des constructeurs. Les constructeurs français sont soumis à des exigences plus fortes. Enfin, dans le contexte actuel, le premier enjeu est de vendre des véhicules. Nous devons réussir à mettre sur le marché des véhicules de plus en plus performants, de plus en plus sûrs, de plus en plus propres à des prix accessibles au plus grand nombre.

**M. Olivier Jacquin, rapporteur des crédits relatifs aux transports routiers. –**

Le contrat stratégique de la filière automobile signé en 2018 vous oblige à changer de modèle très rapidement. Vous faites désormais face à des risques de pénalités. Vous avez évoqué la question des infrastructures de recharge et vos inquiétudes sur le bon développement du réseau. Vous avez précisé que le Gouvernement a lui-même avancé son objectif de mettre à disposition 100 000 points de recharge à fin 2021. Quelles sont vos préconisations pour accélérer les installations dans les copropriétés ? Pouvez-vous préciser votre propos sur les difficultés d'installation des bornes sur les réseaux autoroutiers ? Que pouvons-nous faire



pour résoudre ce problème ? Des dispositions ont été prévues dans la loi d'orientation des mobilités. Quelles en sont pour vous les limites ?

Sur la relocalisation de l'industrie automobile, pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

Les aides à l'acquisition des véhicules propres sont illisibles. Les offres changent sans cesse. Comment réagissez-vous ?

Sur la question du malus au poids, vous êtes intervenus avec une grande efficacité pour contester les préconisations de la Convention citoyenne pour le climat. Vous avez réussi à faire remonter le seuil de taxation de 1,4 à 1,8 tonne pour qu'il n'affecte que des véhicules qui ne sont pas produits pas les constructeurs français. Vous nous dites aujourd'hui que cette taxe est en contradiction avec les objectifs européens. Je pense que les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique nécessitent de l'exemplarité. Si les constructeurs automobiles français sont exemplaires, vous devriez exiger qu'ils ne soient pas soumis à des distorsions de concurrence au niveau européen et qu'ils soient protégés.

Je finalise un rapport sur la mobilité dans les espaces peu denses. Nous partageons certaines orientations. En effet, je préconise de socialiser l'usage de la voiture. Sur 80 % du territoire français, 90 % des mobilités du quotidien se font en voiture. Les utilisations partagées de l'automobile, autopartage ou covoiturage, ont beaucoup d'avenir sur les territoires qui ont perdu des lignes de transports collectifs.

Je suis inquiet quant à votre modèle économique qui repose sur la voiture lourde à forte valeur ajoutée. Renault a sorti, il y a une petite dizaine d'années, un drôle de véhicule intermédiaire, à moitié scooter, à moitié voiture, le *Twizy*. Il ne s'en vend que quelques milliers d'exemplaires par an. Le constructeur ne fait quasiment pas de marge dessus. J'ai essayé récemment un vélomobile qui protège du vent tout en étant aérodynamique et qui double l'efficacité musculaire. Avec une petite batterie, les performances sont étonnantes.

Je crains que le vélomobile soit lancé par un industriel étranger car son modèle économique est totalement différent du vôtre. Dans ce domaine, pour des véhicules du XXI<sup>e</sup> siècle adaptés aux contraintes énergétiques et écologiques, nous courrons le risque de voir le marché accaparé par des constructeurs étrangers, comme nous l'avons vu pour les énergies renouvelables.

**M. Marc Mortureux.** – Au sein de la filière automobile, nous n'avons plus de débat sur l'opportunité de résister ou d'accompagner la transition écologique. Nous sommes pleinement engagés dans ce mouvement et nous réalisons des investissements considérables. Il est vital de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de lutter contre le réchauffement climatique.

De plus, les constructeurs n'ont guère le choix. La réglementation européenne est extrêmement contraignante et participe à la création de cette dynamique.

Les exigences imposées par l'Europe vont encore se renforcer avec le « Green Deal » européen. Les constructeurs devront s'engager dans des démarches d'allègement des véhicules. Nous sommes sur une trajectoire de transformation à marche forcée. L'affaire du « diesel gate » a paradoxalement conduit à un rebond des émissions de CO<sub>2</sub> puisque remplacer un véhicule diesel par un véhicule essence augmente de 15 % ces émissions. Les

constructeurs ont renoncé fin 2019 à vendre des véhicules trop polluants. Pourtant, vendre un véhicule électrique à la place d'un véhicule thermique représente une perte de marge. En effet, environ 30 % de la valeur des véhicules électriques dépendent des batteries, qui ne sont pas maîtrisées par les constructeurs. Les PME et les ETI sont soumises à des pressions considérables sur les prix. Cette situation rend incertaine les conditions du maintien de certaines productions en France.

Les constructeurs s'adaptent à l'accélération de la transformation du marché mais les conséquences sont importantes sur la chaîne de fournisseurs.

Sur les infrastructures de recharge, nous ne savons pas comment atteindre l'objectif de 100 000 bornes. Pour les copropriétés, l'accord des assemblées générales est nécessaire pour installer un pré-équipement électrique dans les parkings, chaque copropriétaire pouvant ensuite demander le raccordement de sa place. Plusieurs acteurs proposent des formules pour prendre en charge ce pré-équipement et se rémunèrent sur l'abonnement des copropriétaires. La copropriété peut également financer directement ces travaux mais la majorité est difficile à obtenir, comme souvent en période d'amorçage. La Banque des territoires peut apporter son soutien à ces financements en mutualisant le risque sur l'ensemble du territoire national.

Pour que la France puisse atteindre ses objectifs d'électromobilité, nous avons souhaité que la LOM prévoie une obligation, même lointaine, d'installation de ces pré-équipements électriques pour l'ensemble des copropriétés de plus de 50 lots. Cette obligation aurait incité les assemblées générales à accélérer les travaux afin de bénéficier d'aides avant que la mesure ne devienne obligatoire.

Pour les points de recharge rapide sur les axes autoroutiers, le dispositif Corri-Door mis en place par EDF rencontre des problèmes de fiabilité et toutes les bornes sont hors service. Les discussions avec les sociétés d'autoroutes sont très laborieuses. Les acteurs hésitent à investir car la durée limitée des sous-concessions ne garantit pas un retour sur investissement. Nous sommes donc confrontés à des difficultés réglementaires et de modèle économique qui mettent en danger notre trajectoire sur les dix ans à venir. Tous les pays européens font face aux mêmes difficultés.

Vous soulignez l'instabilité des dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules propres. Nous demandons de la visibilité et de la stabilité. Les bonus devraient être en baisse l'année prochaine, notamment celui pour les hybrides rechargeables qui passerait de 2 000 à 1 000 euros, ou pour les flottes d'entreprise. Nous le regrettons, même si nous comprenons les contraintes budgétaires. Toutes les observations montrent que la baisse des aides a un effet direct sur les ventes.

Sur la relocalisation, nous travaillons sur plusieurs grands projets qui s'inscrivent dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile et du plan de relance. PSA et Saft ont créé une coentreprise, Automotive Celles Company (ACC), pour localiser en France la fabrication de batteries. Nous aurons besoin d'autres projets d'envergure pour répondre à la demande. Nous avons assisté ces derniers mois à une compétition entre la France et la Pologne pour l'implantation d'une usine géante du coréen LG. Malheureusement, c'est la Pologne qui a remporté la décision d'investissement, malgré les efforts d'attractivité du Gouvernement et l'atout considérable que représente notre électricité décarbonée et compétitive. C'est d'autant plus incompréhensible que la fabrication de batteries consomme

énormément d'électricité, et que l'électricité produite en Pologne est à fort contenu carbone ce qui est contraire à l'ambition de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.

La transition doit se faire de façon cohérente. Elle menace 60 000 emplois et il est absolument indispensable que le bilan soit globalement positif.

Au-delà des batteries, nous investissons également sur les technologies d'hybridation avec Valeo ou sur l'électronique de puissance au niveau des bornes de recharge. Nous avons notamment des accords avec STMicroelectronics. Enfin, le gouvernement a annoncé un plan pour la filière hydrogène. Avant de généraliser cette technologie qui répondra, en partie, à l'objectif de neutralité carbone en 2050, nous devons nous assurer de notre capacité à produire de l'hydrogène propre.

Nous sommes très attachés à travailler avec vous au niveau des territoires. Je suis convaincu que les avancées technologiques de la filière automobile sont de nature à améliorer les conditions de mobilité dans les territoires.

**M. Stéphane Demilly.** – Ma crainte était que la crise sanitaire conduise les constructeurs et les équipementiers à concentrer leurs efforts sur leur survie immédiate, au détriment des projets de véhicules électriques ou de véhicules autonomes. Il semble que vous ne partagiez pas cette inquiétude.

Les constructeurs ont enclenché de vastes programmes d'économies dévastateurs pour l'emploi. Renault prévoit par exemple la suppression de 4 600 postes. La disparition de compétences en France peut-elle inciter les constructeurs, au moment de la reprise, à les chercher dans des pays « low costs », renommés avec pudeur pays « best costs » ?

Enfin, quand la France sera-t-elle en mesure de produire des voitures Flex fuel, roulant avec le carburant E85 ? Il est incompréhensible de devoir acheter des véhicules étrangers pour utiliser du carburant E85 alors qu'il est bon pour l'environnement et pour les betteraviers.

**M. Didier Mandelli.** – Dans le prolongement de la Convention citoyenne pour le climat, le Président de la République souhaite la mise en place d'un projet de loi Climat décliné en cinq thématiques dont un axe « se déplacer ». Avez-vous été auditionné par cette Convention ? Quelles sont vos propositions pour ce projet de loi ?

**Mme Angèle Prévaille.** – Qui sont les fournisseurs de batteries des constructeurs français ? Le prix des batteries peut-il baisser avec la hausse de la demande ? Voyez-vous une évolution favorable des marges des constructeurs sur les ventes de véhicules électriques ?

**M. Jacques Fernique.** – Le poids des véhicules devient de plus en plus aberrant avec l'engouement pour les SUV. J'ai entendu vos réticences sur le malus lié au poids, je ne suis pas surpris. Pourtant, des véhicules plus lourds, c'est plus de matériaux donc à terme plus de déchets. Vous avez parmi vos objectifs la stimulation de l'économie circulaire. Or aujourd'hui, l'économie circulaire consiste essentiellement à envoyer de vieux véhicules vers les pays du Sud, ce qui constitue une catastrophe écologique.

Quels sont vos objectifs, vos investissements, vos innovations en faveur de cette économie circulaire ?

**M. Marc Mortureux.** – L'épidémie conduit les entreprises à prendre des mesures d'économies très fortes. Heureusement, avant la crise sanitaire, la situation financière de la filière automobile était saine. Aujourd'hui encore, grâce notamment aux prêts garantis par l'État, la situation de trésorerie de la majorité des entreprises reste satisfaisante. Les acteurs qui sont en difficulté étaient déjà fragilisés avant le début de cette crise.

Les entreprises s'efforcent de préserver les investissements nécessaires pour réussir la transition qui, je le rappelle, n'est pas remise en cause. Elles sont nombreuses à avoir des projets d'investissement pour automatiser, pour se diversifier, pour aller vers les marchés du futur. Nous ne sommes pas dans une logique de repli.

La filière est convaincue que la sortie de crise sera profondément différente de l'avant-crise et qu'elle doit maintenir les investissements indispensables à la transition. La tension est extrêmement forte en termes d'exigence de performance. Le risque sur les compétences est un point d'attention majeur. Beaucoup d'entreprises ont pu éviter les plans de sauvegarde de l'emploi grâce aux accords d'activité partielle de longue durée. Nous essayons de les accompagner pour qu'elles utilisent le temps non travaillé afin de former leurs salariés et répondre ainsi aux besoins considérables de montée en compétences. La partie logicielle d'un véhicule est par exemple de plus en plus importante.

L'industrie automobile est une industrie de masse. Pour justifier la production de nombreux véhicules Flex fuel, les constructeurs ont besoin d'assurances sur la capacité du marché à fournir suffisamment de biocarburants. La filière doit faire face à tellement de défis qu'elle est contrainte de faire des choix quant aux technologies sur lesquelles investir en priorité.

La Convention citoyenne pour le climat ne nous a pas sollicités. Nous lui avons pourtant transmis une proposition sur l'installation des bornes de recharge dans les copropriétés, qui est restée sans réponse. Avant la finalisation du projet de loi de finances pour 2021, nous avons eu un échange organisé par le Gouvernement pour nous présenter, en quelques minutes, l'axe « se déplacer ».

Nous savons que nous avons un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons des résultats spectaculaires depuis le début de l'année. Les propositions de contraintes supplémentaires au niveau national ne tiennent pas compte de la réglementation européenne qui est déjà très structurante. Le mouvement de transition est engagé. L'instabilité des mesures est inutile.

Il est évident qu'il faut interroger la place de la voiture dans les villes et dans les territoires et qu'il faut aller vers des véhicules « zéro émission ». Nous avançons très rapidement dans cette voie. Nous avons besoin de visibilité, de stabilité et de liberté sur les technologies à développer pour répondre à l'échéance de neutralité carbone en 2050.

Si nous voulons que la France produise des véhicules électriques compétitifs, nous avons besoin d'investissements massifs dans les batteries. Nous avons aujourd'hui le projet franco-allemand ACC soutenu par le gouvernement. Le terme « Airbus des batteries » est impropre, car il regroupe plusieurs projets différents. Il est vital de réussir à implanter des fabricants de batteries au plus près des usines d'assemblage des véhicules électriques. Le projet ACC n'est donc pas antinomique avec la recherche de capacités de « gigafactory » offertes par d'autres acteurs. L'Allemagne a, par exemple, réussi à attirer le fabricant chinois CATL et Tesla. Le prix des batteries est essentiel, les constructeurs sont trop dépendants des

producteurs de batteries. Pour réussir la transition, ils doivent retrouver des marges de manœuvre dans ce domaine.

L'économie circulaire est effectivement un enjeu majeur, tout comme le poids des véhicules. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de travailler sur leur allègement. En effet, l'énergie consommée par les véhicules électriques est un facteur critique de leur performance. Nous avons de nombreux projets sur des matériaux innovants, qui permettront d'alléger les véhicules, mais qui restent coûteux. Nous devons également prendre en compte le recyclage, car plus les matériaux sont sophistiqués, plus le recyclage est complexe. La loi sur l'économie circulaire va imposer de nouvelles obligations pour les véhicules hors d'usage. Les constructeurs sont mobilisés sur cette question. Ils ont des projets sur les flottes de véhicules, sur la manière d'offrir une seconde vie aux véhicules.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Merci pour vos explications. La mise en place d'une filière pour les batteries est en effet importante, toute comme celle d'une filière de recyclage.

**Audition de MM. Thierry Mallet, président de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), Étienne Chauffour, directeur Île-de-France, chargé de l'éducation, des solidarités et des mobilités, France urbaine, et Franck Claeys, directeur économie et finances territoriales, France urbaine**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Nous poursuivons nos travaux avec une audition consacrée à la situation des transports publics. Nous avons le plaisir d'accueillir Thierry Mallet, président-directeur général du groupe Transdev et président de l'Union des transports publics, ainsi qu'Étienne Chauffour, directeur Île-de-France de France Urbaine, en charge notamment des mobilités et Franck Claeys, directeur économie et finances locales de France Urbaine.

Les transports publics sont durement touchés par la crise sanitaire. Pendant la période de confinement, notre commission s'était déjà inquiétée de la santé économique de ce secteur. Nous avons, début mai, entendu Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, et Catherine Guillouard, PDG de la RATP, afin de faire un état des lieux sur les difficultés auxquelles était confrontée la région francilienne.

Cinq mois plus tard, et dans la perspective de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2021, il nous paraissait important de faire un nouveau point sur la situation des transports publics. Après avoir été quasiment à l'arrêt pendant le confinement, l'offre de transports a progressivement retrouvé son niveau antérieur. Pourtant, la fréquentation reste aujourd'hui encore 30 à 40 % inférieure à la normale. Compte tenu des restrictions sanitaires, de l'application du couvre-feu dans 54 départements, la situation ne va certainement pas s'améliorer.

Cette baisse de la fréquentation a induit des pertes de recettes tarifaires substantielles pour les entreprises de transport. Elles sont par ailleurs confrontées à des surcoûts liés à l'application des mesures sanitaires, qu'il s'agisse de la désinfection des matériels roulants ou de la mise à disposition de gel hydroalcoolique. À la baisse de recettes liée aux flux des voyageurs, s'ajoutent, pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), des pertes très importantes en ce qui concerne la contribution versement

mobilité. Elles se chiffrent en centaines de millions d'euros. Or, cette somme versée par les entreprises constitue le principal outil de financement des services de mobilité.

Afin d'aider le secteur, la troisième loi de finances rectificative adoptée au mois de juillet a prévu un dispositif de compensation partielle du versement mobilité. Il présente certaines limites, vous y reviendrez certainement dans vos interventions. En revanche, elle laissait en suspens la question de la compensation des pertes de recettes tarifaires. Depuis, un accord a été conclu entre l'État et Île-de-France Mobilités. Il prévoit de couvrir 75 à 90 % des pertes sous la forme d'une avance remboursable. En revanche, rien n'est à ce stade prévu pour les autres AOM qui réclament, à juste titre, de bénéficier du même accompagnement.

Nous souhaitons par conséquent évoquer avec vous la situation économique et financière des transports publics et les mesures de soutien complémentaires qu'il conviendrait de prendre dans le cadre des textes budgétaires à venir.

Au-delà de cette question de la compensation des pertes financières, nous souhaitons que vous évoquiez les perspectives du secteur. Le plan de relance prévoit d'investir un milliard d'euros entre 2020 et 2022 dans le développement et l'amélioration des services de transport, dont 700 millions en Île-de-France. Pouvez-vous nous indiquer si ce montant vous paraît suffisant et s'il répond aux besoins de développement de l'offre de mobilité ?

**M. Thierry Mallet, président de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP).** – 2019 a été une très bonne année pour le transport public, avec une augmentation de la fréquentation de 2,4 % et des recettes en hausse de 2,7 %. Les recettes étaient donc plutôt dynamiques et la part des coûts couverts par les recettes augmentait ce qui était plutôt une bonne nouvelle, car nous estimons que dans un secteur qui nécessite de lourds investissements, il faut continuer à faire payer ceux qui le peuvent et à assurer la gratuité à ceux qui en ont vraiment besoin.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Pendant la période de confinement, l'offre a été très sérieusement réduite. L'offre résiduelle, selon les réseaux, représentait entre 30 et 50 % de l'offre normale. La fréquentation était comprise entre 5 et 7 %. La plupart des clients ne payaient pas, puisque nous avons arrêté la vente à bord des billets et le contrôle. Nous avons également bloqué les portes avant des véhicules pour protéger les chauffeurs.

À la sortie du confinement, nous avons très rapidement remonté l'offre sur l'ensemble des réseaux, afin de respecter les mesures de distanciation sociale, d'abord à 80 % puis à 100 %. Parallèlement, la fréquentation est passée de 20 à 25 % au début du déconfinement à 50 % pendant l'été. Avec la rentrée et la réouverture des établissements scolaires, elle est remontée à environ 80 %, avant de baisser de nouveau depuis quelques semaines pour atteindre une fourchette de 50 à 60 %, en fonction des réseaux, des régions et du taux de passagers captifs.

Ces chiffres s'expliquent d'abord par la crainte que suscitent les transports publics. Les enquêtes montrent que 20 % des usagers habituels des transports publics ont peur de les prendre et préfèrent utiliser leur voiture. Nous devons redonner confiance dans les transports publics, d'autant que les données de Santé Publique France soulignent que moins de 1 % des *clusters* se forment dans les transports. Le télétravail a également un impact,

comme le développement des modes de transport doux, la marche et le vélo, pour des distances courtes, de l'ordre de cinq kilomètres.

Avant la deuxième vague, les pertes de recettes du transport public étaient estimées à 50 % des recettes passagers, soit 2 à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 à 1,4 milliard pour l'Île-de-France et 700 millions pour le reste de la France. Ces estimations se basaient sur une reprise progressive d'ici la fin de l'année. Nous espérions alors parvenir à une fréquentation de 80 % au mois de décembre.

Fin juin, sur la France, Transdev avait perdu 227 millions d'euros de chiffre d'affaires et 90 millions d'euros de résultat opérationnel, malgré une aide de 49 millions d'euros liée au chômage partiel, qui ne compense donc pas les pertes. En quelques mois, nous avons perdu l'équivalent de deux ans de résultat net. Nous avons donc vraiment besoin d'un plan de soutien.

En Île-de-France, une solution a été trouvée sous la forme d'une avance remboursable. Il est indispensable d'étendre ce dispositif à la totalité des réseaux de province. J'ai cru comprendre qu'à l'occasion du quatrième projet de loi de finances rectificative, des dispositions pourraient être prises pour compenser la perte de recettes voyageurs. Plusieurs pays l'ont fait. L'Allemagne a débloqué 5 milliards pour couvrir les pertes des recettes passagers, les Pays-Bas, 1,5 milliard. De leur côté, les États-Unis ont dégagé une enveloppe de 25 milliards pour le transport public.

Beaucoup de pays ont fait des transports publics une priorité. Il y a un véritable enjeu, environnemental, car beaucoup de personnes se tournent vers la voiture, mais l'enjeu est aussi social, car des salariés risquent de perdre leur emploi et par conséquent d'aller chercher d'autres emplois plus loin. La fracture territoriale ne pourra que s'aggraver si les transports publics sortent trop affaiblis de cette crise.

Le plan de relance aide massivement le ferroviaire, avec 4,7 milliards d'euros. Nous savons que le ferroviaire peut jouer un rôle de transport du quotidien dans certaines grandes agglomérations. L'enveloppe va permettre de maintenir le budget prévu pour la mise à niveau indispensable du réseau. Elle prévoit également des actions pour le fret et les trains de nuit.

Les transports du quotidien bénéficient d'une enveloppe de 1,2 milliard d'euros, dont 300 millions pour la province, ce qui me paraît très faible, sachant que la province représente la moitié du transport public en France, en termes de budget ou de personnes transportées. Les territoires ne doivent pas être oubliés. Les AOM n'étaient pas en bonne position pour négocier puisque les exécutifs locaux se sont mis en place au mois de juillet. Pourtant, la crise va durer et les déséquilibres vont s'aggraver, alors que nous avons besoin de renforcer l'offre de transport.

Le plan de relance ne mentionne pas les enjeux du verdissement des flottes, qui me paraissent essentiels. Il faudrait que les transports publics soient éligibles aux aides en matière de renouvellement des véhicules. Nous devons également travailler sur les projets de mobilités entre les centres et les périphéries. Le ferroviaire peut apporter des réponses, mais pas avant dix ou quinze ans. Les cars à haut niveau de service peuvent offrir des alternatives rapides à mettre en place. Certaines villes ont commencé à y travailler. Il y a aussi un enjeu d'articulation entre le transport public et le vélo, partiellement couvert par une enveloppe de 200 millions d'euros. Nous avons besoin de pistes cyclables, de stationnements sécurisés. Le

vélo peut servir aux premiers ou aux derniers kilomètres des déplacements quotidiens, sous réserve de solutions simples et sécurisées pour le garer.

Nous ne nous intéressons pas uniquement aux gros projets. Des projets de petite taille voient le jour sur les territoires, même s'ils sont plus compliqués à gérer. Nous nourrissons quelques inquiétudes sur la complexité des guichets mis en place pour leur financement. En effet, les collectivités locales ne savent pas toujours vers quel organisme se tourner pour élaborer leurs dossiers. Elles enrichissent des cabinets de conseil. Pour le crédit d'impôt recherche (CIR), même Transdev a recours à des consultants, ce qui illustre bien la complexité des procédures françaises.

**M. Étienne Chaufour, directeur Île-de-France, en charge de l'éducation, des mobilités et des solidarités, France urbaine.** – Nous vous remercions pour cette audition, essentielle en cette période. Au-delà du débat sur le PLF 2021, c'est la pérennité du modèle économique des AOM qui se joue en ce moment.

Nous sommes intervenus pour que les mesures annoncées en Île-de-France soient étendues à l'ensemble du territoire. Pour autant, alors même que nous sommes à la veille de décisions qui impacteront les transports publics, il est important de s'interroger sur ce modèle économique.

Plus de télétravail, plus de confinement et donc moins d'utilisateurs auront un effet évident sur les réseaux de transports publics. Pourtant, ces réseaux restent essentiels. L'absence de transports publics, c'est le retour à l'isolement pour de nombreuses personnes.

Enfin, je rappelle que pendant la crise et le confinement, les transports publics ont continué à fonctionner malgré les risques courus par les agents.

**M. Franck Claeys, directeur économie et finances locales, France urbaine.** – Nous attendons que le PLF 2021 ou la quatrième loi de finances rectificative (LFR) mettent un terme à la rupture d'égalité entre les AOM. Nous sommes dans une situation de double iniquité, la première entre les AOM qui sont organisées en syndicat mixte et celles qui ne le sont pas, la seconde entre les AOM de province et Île-de-France Mobilité (IDFM).

Même si France Urbaine rassemble des agglomérations franciliennes, j'exprime devant vous le point de vue des principales AOM de province, puisque nous regroupons les agglomérations de plus 150 000 habitants.

La première iniquité porte sur l'article 21 de la troisième loi de finances rectificative qui globalise les recettes susceptibles de bénéficier d'un mécanisme de compensation, à savoir les recettes fiscales et patrimoniales.

Les AOM organisées en syndicat mixte ont pour unique recette fiscale le versement mobilité. Le mécanisme de compensation devrait donc fonctionner pour elles. Malheureusement, sur les 317 AOM existantes, seuls 8 % sont organisées sous forme de syndicat mixte. Parmi les membres de France Urbaine, il y a Toulouse, Grenoble, Clermont-Ferrand, Tours, Pau ainsi que l'agglomération du Pays basque. En revanche, pour la très grande majorité des AOM, la compensation sera globalisée et inclura les impôts sur le foncier bâti, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Aujourd'hui, ce sont les subventions d'équilibre versées par les communes ou les métropoles qui permettent aux transports publics de



fonctionner. Pourquoi le contribuable de Marseille ou de Lille ne bénéficie-t-il pas de la solidarité nationale alors que celui de Lyon ou de Toulouse en profite, dans la mesure où les AOM de ces deux dernières agglomérations sont organisées en syndicat mixte et pas les deux premières ?

Il s'agit de la première iniquité, qui n'a pas été corrigée malgré les amendements que les parlementaires ont défendus lors de l'examen de la troisième LFR. C'était un sujet à 300 millions d'euros, Bercy a eu le dernier mot.

La seconde iniquité porte sur la différence de traitement entre la région capitale et la province. Dans la troisième LFR, IDFM a bénéficié de dispositions *ad hoc*, avec le versement d'un acompte à hauteur de 425 millions d'euros. Pour les syndicats mixtes, les versements ne seront, au mieux, effectués qu'au mois de décembre. De plus, le calcul est plus favorable pour IDFM puisqu'il se réfère au taux en vigueur en 2019.

Enfin, IDFM a négocié avec succès une avance remboursable comprise entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros pour faire face à la perte de recettes tarifaires.

Le Gouvernement nous a indiqué qu'un mécanisme similaire serait prévu pour les autres AOM dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative. En revanche, les modalités de compensation dont ont bénéficié IDFM et les AOM organisées en syndicat mixte ne seront pas élargies aux autres AOM. Nous ne comprenons pas, sur le plan technique, cette position du Gouvernement.

La composante avance remboursable se justifie pour faire face à la perte de recettes tarifaires. En revanche, c'est une mauvaise solution pour le traitement des pertes liées au versement mobilité. Malheureusement, nous sommes dans une situation de blocage.

L'enjeu est aussi économique et sociétal. Dès lors que les capacités d'autofinancement ont été amputées en 2020, qu'elles vont continuer à l'être en 2021, comment pouvons-nous attendre d'un responsable d'AOM qu'il s'engage dans un renouvellement de flotte ou dans des projets de transports collectifs en site propre ? Ces projets sont générateurs de nouvelles charges de fonctionnement, mais ils sont au service d'une meilleure qualité de service ou de la transition écologique.

**M. Olivier Jacquin, rapporteur des crédits relatifs aux transports routiers. –**

Je note comme vous deux ruptures d'égalité. La première dans les réponses apportées par le Gouvernement aux différents acteurs du transport. Des réponses massives et groupées ont été apportées à l'aérien et à l'automobile. Le secteur des transports en commun est plus morcelé, avec d'un côté les régions, qui n'ont pas obtenu grand-chose sur le ferroviaire, et de l'autre les AOM. Je vous rejoins sur la seconde. Il est incroyable et insupportable que la compensation soit différente en fonction du mode d'organisation des AOM. J'espère que le quatrième projet de loi de finances rectificative nous permettra de rétablir une égalité de traitement pour toutes les AOM.

Pouvez-vous nous apporter un éclairage sur les compensations mises en place dans les autres pays européens ?

Thierry Mallet a évoqué les pertes de recette estimées. Ces estimations sont-elles fiables et partagées avec le Gouvernement ?

Comment s'opère la répartition des pertes entre les opérateurs et les AOM ?

Faut-il engager, dès maintenant, une réflexion sur l'adaptation du modèle économique des transports en commun pour le rendre résilient et pérenne ?

**M. Philippe Tabarot, rapporteur des crédits relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes.** – Monsieur Mallet, vous avez été le premier à évoquer le chiffre de 4 milliards d'euros de pertes pour les opérateurs de transport cette année. L'élan engagé pour une mobilité décarbonée risque-t-il de s'arrêter, malgré les 11 milliards du plan de relance ? Je sais que cette question ne dépend pas uniquement de vous, mais aussi de la volonté politique des AOM.

Face au développement de la marche, du vélo, de l'autosolisme et du télétravail, comment pensez-vous restaurer la confiance des Français dans les transports en commun ? Quels enseignements tirez-vous des retours des clients après le premier confinement ? Je crains que les entreprises de transport qui ne sont pas sous perfusion de l'État ou qui n'ont pas de contrats solides avec de grosses AOM soient plongées dans d'immenses difficultés.

J'insiste sur l'importance de trouver des solutions pour toutes les AOM et pas uniquement pour IDFM. Je rappelle que certaines régions enregistrent jusqu'à 700 millions d'euros de pertes et qu'elles ne perçoivent pas de versement mobilité.

Êtes-vous toujours en négociation avec les syndicats sur la convention collective nationale ferroviaire, notamment sur le volet classifications et rémunérations ? Vous savez combien cette négociation est importante dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Les nouveaux entrants attendent avec beaucoup d'impatience l'issue de vos discussions et se demandent si l'État devra arbitrer.

**M. Thierry Mallet.** – Le secteur des transports n'a pas été traité de manière globale et nous le regrettons. L'Allemagne a débloqué une enveloppe de 5 milliards d'euros, financée à parité par l'État fédéral et par les Länder, qui couvre 90 à 100 % des pertes de recettes par rapport à 2019. Les fonds sont versés aux autorités organisatrices qui les reversent aux opérateurs. Aux Pays-Bas, le mécanisme est différent : l'État a dégageé une enveloppe qui couvre 95 % des coûts des opérateurs. Enfin, en Suède, les collectivités locales ont reçu des enveloppes globales, pas forcément fléchées sur les transports publics. En Allemagne et en Suède, les recettes passagers représentent un tiers des recettes totales, 50 % aux Pays Bas. Ces pays ont pour objectif de maintenir l'offre de transport, à la fois pour faciliter la distanciation sociale, mais aussi pour maintenir le lien social.

En France, les négociations se poursuivent avec les AOM, y compris avec Île-de-France Mobilités, puisque les dispositions des contrats relatives au partage des recettes varient. Nous avons décidé d'être totalement transparents sur les coûts et sur les économies que nous avons réalisées, notamment avec le chômage partiel. Les clauses habituelles de partage ne s'appliquent pas. Nous restons dans l'attente du versement des aides, car de nombreuses collectivités souffrent de situations budgétaires compliquées.

À court terme, le modèle économique du transport public est bouleversé, mais nous devrions, à moyen terme, retrouver une situation normale. Plusieurs collectivités réfléchissent à une réduction de l'offre pour 2021. Si nous avons durablement 20 ou 30 % de passagers en moins, la question est légitime. Nous travaillons également au repliement de l'offre pour l'adapter au nouveau contexte, en renforçant certaines lignes où l'alternative automobile n'est pas pertinente ou en allégeant des lignes dont la fréquentation est en baisse à cause du télétravail.

Au niveau de la branche, nous mettons en place l'activité partielle de longue durée. Elle nous permettra de diminuer l'offre de 10 ou 20 % en mettant une partie du personnel en chômage partiel dans l'attente d'une remontée de la demande.

Sur la mobilité décarbonée, il est clair que la capacité des collectivités locale à investir est menacée.

Le développement de la marche et du vélo est une bonne nouvelle. S'il se confirme, nous pourrions déplacer des blocs de transports des centres-villes vers la périphérie, ce qui est l'une des priorités de la LOM. Il existe en effet une corrélation importante entre l'offre et le nombre de passagers. Dans le cadre du Grand Paris, nous avons augmenté l'offre de bus de 10 % et nous avons accueilli 15 % de passagers en plus. Une offre de transport public de qualité se traduit toujours par une hausse de la demande.

Je rappelle qu'il n'y a pas de *clusters* dans les transports publics. Toutefois, un retour à la normale n'est pas envisageable avant l'arrivée d'un vaccin contre le Coronavirus.

L'impact sur les entreprises de transport est important. Heureusement, Transdev est accompagnée par son actionnaire, la Caisse des dépôts et consignations. J'espère qu'une partie des pertes financières sera compensée par les collectivités locales. Des compensations sont déjà en place en Allemagne ou aux Pays-Bas. Par ailleurs, nous enregistrons des pertes importantes dans nos autres secteurs d'activité, comme le tourisme, qui ne seront pas compensées.

L'Île-de-France ne représente que 50 % du transport public, à la fois en budget et en nombre de personnes transportées. De gros efforts pour le transport public ont été faits ces dernières années dans le reste de la France, et nous ne devons pas permettre un retour en arrière.

Les négociations sur le volet classifications et rémunérations de la convention collective n'ont pas abouti à cause de la réforme des retraites. Seules l'UNSA et la CFDT ont signé l'accord, qui n'a donc pas été validé. D'après nos informations, le Gouvernement devrait prendre un décret pour définir ces règles. Elles seront probablement assez proches de celles que nous avons négociées.

**M. Guillaume Chevrollier.** – J'ai bien noté qu'il n'y avait pas de *clusters* dans les transports collectifs. Pouvez-vous nous en dire davantage, notamment sur les actions que vous menez sur la qualité de l'air à l'intérieur des véhicules ?

Vous êtes en attente d'aide pour la transition écologique. Quels sont vos souhaits au moment où le Parlement discute du projet de loi de finances pour 2021 ?

**M. Jean-Michel Houllégatte.** – La crise sanitaire a-t-elle un impact sur le calendrier d'ouverture à la concurrence des lignes du réseau Optile ou des lignes ferroviaires ? Les conditions d'attribution ou d'exploitation future sont-elles remises en cause ?

**M. Thierry Mallet.** – Sur la partie sanitaire, les contaminations touchent plutôt les agents commerciaux que les conducteurs. Les bus ont un système de ventilation naturelle avec l'ouverture régulière des portes. Nos efforts portent sur les actions de désinfection. Des équipes interviennent sur le réseau pour nettoyer les points de contact et nous mettons du gel hydroalcoolique à la disposition de nos passagers. Le port du masque est respecté par plus de 95 % des passagers.

Sur l'ouverture à la concurrence, les calendriers ne sont pas modifiés. L'appel d'offres Optile se poursuit avec quarante lots dont trois ont déjà été attribués. Pour le ferroviaire, l'État a lancé un appel d'offres sur les trains d'équilibre du territoire (TET) et la région Sud a lancé un appel d'offres sur l'étoile de Nice et sur la liaison Nice-Marseille. Transdev a répondu à certaines de ces consultations, même s'il est difficile de modéliser les recettes ou de s'engager sur des fréquentations. Il faudra prévoir des mécanismes de neutralisation ou de révision des modèles une fois la crise passée.

Enfin, le plan de relance comprend une enveloppe consacrée au verdissement des véhicules. Il est essentiel que le transport public soit éligible à ces aides, comme le transport routier.

**M. Philippe Tabarot, rapporteur des crédits relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes.** – La région Sud est la première région à s'être lancée dans l'ouverture à la concurrence de ses lignes de TER. Nous avons mis en place un appel à manifestation d'intérêt il y a trois ans. De nombreuses entreprises ferroviaires, françaises ou internationales, publiques ou privées, étaient intéressées pour répondre aux deux lots pour lesquels nous avons lancé un appel d'offres et qui représentent plus d'un tiers des circulations dans notre région. Le calendrier est donc maintenu. Cependant, certaines des entreprises qui avaient manifesté leur intérêt nous ont fait savoir qu'elles renonçaient à participer à la compétition. Seules celles qui sont très solides ou soutenues par des États restent candidates. Mais nous aurons suffisamment d'entreprises pour faire un choix.

La crise constitue la principale raison des défections, mais la question de la convention collective ou les conditions d'accueil des opérateurs étrangers ont également pesé.

**M. Franck Claeys.** – Votre collègue député Jean-René Cazeneuve a mené une mission sur l'incidence de la crise sanitaire sur les budgets des collectivités, nous lui avons communiqué nos données. Nous partageons volontiers nos chiffres.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, les impacts budgétaires les plus significatifs sont attendus en 2021. Ils s'attendent à une baisse moyenne de la CVAE de 10 %, avec des écarts très importants entre les agglomérations, certaines pourront subir une baisse de 30 ou même 40 %. Cette incertitude est difficile à gérer.

Il n'y a pas de remise en question du modèle économique et sociétal du transport en commun. En revanche, les arbitrages sur les investissements sont pris à travers le prisme des charges induites. Les investissements qui ne sont pas générateurs de charges d'exploitation sont privilégiés, notamment dans la rénovation thermique.

**M. Jacques Fernique.** – L'Alsace est plutôt bien dotée en réseaux de transports publics. Nous avons pourtant des besoins de financement importants. La dorsale Nord-Sud fonctionne bien, mais nous devons la renforcer pour y faire cohabiter des TGV, des TER 200 et des TER de proximité. Nous envisageons également de développer des trams-trains, mais la baisse des financements publics ne nous a pas permis d'atteindre notre objectif de 40 % des déplacements pendulaires assurés par ce mode de transport.

Le réseau métropolitain des cars autour de Strasbourg est presque à l'abandon et de gros moyens sont nécessaires pour le revitaliser.

Les collectivités envisagent une diminution de l'offre. Si le développement du vélo permet de la compenser en centre-ville pour la renforcer dans les périphéries, c'est une bonne initiative. Si nous étudions les modèles allemands ou suisses, l'attractivité d'un réseau de transports publics est étroitement corrélée à des cadencements très performants et à la gestion optimisée des correspondances. Je crains que les perspectives financières de nos collectivités ne nous éloignent de cet idéal.

**M. Thierry Mallet.** – Transdev connaît bien l'Allemagne puisque nous y sommes opérateur ferroviaire depuis 25 ans. Nous sommes considérés comme l'alternative à la Deutsche Bahn, l'opérateur historique.

L'offre de transports publics, notamment dans les zones peu denses, est trois fois supérieure à celle de la France, en nombre de lignes et en fréquences.

La qualité de l'offre est en effet un élément clé du succès d'un réseau de transports publics. Nous avons repris des petites lignes dans la région de Düsseldorf qui étaient fréquentées par 500 personnes par jour. Avec une bonne qualité de service, de 6 h 00 à 23 h 00, des fréquences au quart d'heure en pointe et à la demi-heure en période creuse, nous sommes passés à 25 000 passagers par jour.

La qualité de service est essentielle au transfert des trajets vers les transports publics. Ma recommandation n'est pas de réduire l'offre, mais de trouver le moyen de financer son maintien. C'est une décision qui appartient aux autorités publiques.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cette audition. Les précisions que vous nous avez apportées sont essentielles dans le cadre de la préparation de l'examen du projet de loi de finances pour 2021.

*La réunion est close à 12 h 15.*

**Mardi 3 novembre 2020**

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

*La réunion est ouverte à 17 h 30.*

### **Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Annick Girardin, ministre de la mer**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Madame la ministre, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour votre première audition devant le Sénat en tant que ministre de la mer. Votre ministère a été créé en août dernier, ou plutôt recréé : la France a déjà disposé de l'appui d'un ministère de la mer autonome, mais ce n'était plus le cas depuis une trentaine d'années.

Vous le savez, notre commission porte la plus grande attention aux affaires maritimes, aux secteurs portuaire et du transport maritime, ainsi qu'à l'aménagement du littoral, qui relèvent, au moins en partie, des compétences de votre ministère. Vous pourrez d'ailleurs nous éclairer sur la répartition des sujets touchant de près ou de loin à la politique maritime et littorale de la France et sur la manière dont vous travaillez avec les ministères

avec lesquels vous partagez des compétences, qui sont nombreux à en croire le décret d'attribution publié en juillet dernier. Je pense en particulier au ministère des transports.

Au-delà de ces aspects institutionnels, nous souhaitons vous entendre, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, sur les moyens qui seront consacrés aux affaires maritimes et aux ports. Nous avons pu observer combien la filière maritime a été – et est encore – mise à l'épreuve par la crise sanitaire et économique et combien un soutien de l'État est indispensable pour préserver ce secteur et assurer sa résilience.

Notre commission a adopté à l'unanimité en juillet dernier le rapport de la mission d'information relative à la gouvernance et à la performance des ports maritimes, dont Martine Filleul était la présidente et Michel Vaspert le rapporteur. Cette mission a formulé dix propositions et quatre recommandations de court terme. Elle appelle notamment le Gouvernement à présenter rapidement la stratégie nationale portuaire annoncée depuis presque trois ans par le Premier ministre.

Pouvez-vous nous indiquer sous quel délai cette stratégie sera présentée et quels en seront les principales orientations et les objectifs ? La signature d'une charte d'engagement par les acteurs de la logistique voilà quelques semaines est un signal positif. Nous souhaitons qu'il soit amplifié.

Un autre sujet de préoccupation de notre commission concerne la pollution marine. D'après un rapport publié la semaine dernière par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), près de 230 000 tonnes de déchets plastiques seraient déversées en mer Méditerranée chaque année et cette situation semble s'aggraver alors même que nous savons combien ce type de déchets est particulièrement nuisible à la biodiversité marine. Quelles sont les pistes actuellement à l'étude par votre ministère pour mettre un terme à cette situation alarmante ?

L'Assemblée nationale et le Sénat ont fait de nombreuses propositions ces dernières années s'agissant de l'aménagement et de la protection du littoral, afin d'établir un cadre juridique et financier innovant permettant aux territoires littoraux de s'adapter au changement climatique. Je pense notamment à la proposition de loi de la députée Pascal Got, à la proposition de loi de notre ancien collègue Michel Vaspert relative au développement durable des territoires littoraux, au rapport du député de Vendée Stéphane Buchou ou encore au rapport de la mission d'information du Sénat sur les risques climatiques. Il y a également eu un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur la recomposition spatiale des territoires littoraux.

Les propositions sont donc sur la table, avec de nouveaux outils adaptés à la spécificité des territoires littoraux : les zones d'activité résiliente et temporaire (ZART), le bail réel immobilier littoral (Brili), la mobilisation du fonds Barnier, qui devrait être l'outil transversal de financement de la prévention des risques, ou encore l'inscription dans la loi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Que prévoit le Gouvernement sur ce sujet essentiel pour l'avenir de nos territoires littoraux ? Un projet de loi est-il à l'étude ? Quelles suites comptez-vous donner aux initiatives des parlementaires ?

Je vous cède la parole pour une intervention liminaire.

**Mme Annick Girardin, ministre de la mer.** – Je suis heureuse d’être au Sénat en tant que ministre de la mer. Vous l’avez souligné, la mer n’était plus un ministère depuis trente ans. Je travaillerai en lien étroit avec d’autres ministères. Ayant passé trois ans à la tête du ministère des outre-mer, j’ai l’habitude de l’interministérialité.

Une politique maritime nécessite des moyens à la hauteur des ambitions. Le ministère de la mer, créé en juillet dernier, n’a pas révolutionné le budget pour 2021, qui n’est pas modifié dans ses grands équilibres : nous parlons toujours des programmes 205 et 203. Toutefois, avec Jean-Baptiste Djebbari, nous nous sommes saisis de la question des ferries, durement touchés par la crise et, pour la Manche, par le Brexit.

Nous avons obtenu deux lignes dédiées dans le plan de relance : une de 200 millions d’euros sur les ports et la flotte des affaires maritimes, et l’autre de 50 millions d’euros sur la pêche. Je mène par ailleurs un travail de fond pour que le plan de relance bénéficie pleinement aux acteurs publics et privés du maritime. Nous pouvons émerger à au moins 650 millions d’euros dans l’ensemble de ce plan de relance. J’ai proposé des mesures de nature fiscale, dont certaines, comme l’externalisation du permis de plaisance, ont été votées en première lecture à l’Assemblée nationale. D’autres, comme la modernisation du droit annuel de francisation et de navigation et le prolongement du dispositif de suramortissement fiscal pour les équipements verts, seront examinées dans les prochains jours par les députés.

L’action 43 du programme 203 qui retrace les investissements au sein des grands ports maritimes, est largement préservée, à 100 millions d’euros hors fonds de concours. Le budget relatif au dragage est reconduit à 93 millions d’euros. Cette enveloppe avait connu une augmentation de 29 millions d’euros en 2019.

Le plan de relance prévoit en plus 200 millions d’euros pour les ports et l’administration de la mer, dont 175 millions d’euros pour les grands ports maritimes. Il s’agit de les rendre plus attractifs économiquement et exemplaires en matière de respect de l’environnement. Avec 175 millions d’euros sur deux ans, le budget portuaire sera doublé sur la période 2020-2022. Ces crédits sont une réponse forte à la crise épidémique du covid-19, qui a fortement dégradé l’activité portuaire française depuis 2000, se conjuguant aux conflits sociaux du début de l’année. Cela a perturbé l’exécution budgétaire de 2020 et a affaibli nos ports et nos parts de marché par rapport à nos principaux concurrents européens. Le maintien des crédits d’investissement et de fonctionnement est nécessaire, mais pas suffisant pour faire de nos ports de véritables portes d’entrée pour les trafics européens. C’est pourquoi j’ai relancé le travail sur la stratégie nationale portuaire, qui doit aboutir dans le cadre du prochain comité interministériel de la mer (Cimer), qui était prévu fin novembre et qui sera peut-être reporté. Avec mon collègue Jean-Baptiste Djebbari, nous avons signé une charte portuaire, afin d’inciter l’ensemble des acteurs à s’engager pour la compétitivité de nos ports.

Le programme 205 s’élève à 150 millions d’euros en autorisations d’engagement et à 159 millions d’euros en crédits de paiement. La marge de manœuvre est quasi nulle, puisque ce budget permet de donner aux services de l’administration de la mer les moyens de fonctionner. Il contient également les crédits d’investissement dans les moyens nautiques, ainsi que les dépenses d’exonérations de charges dont bénéficient les navires français soumis à une concurrence internationale. Le soutien de l’État à Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est préservé, à hauteur de 10,7 millions d’euros. Il sera maintenu le temps nécessaire.

Les crédits du programme 205 seront abondés en loi de finances rectificative en faveur des mesures annoncées par le Premier ministre pour les entreprises de transport international de passagers. L'aide sera financée par le biais d'ouverture de crédits à hauteur de 19 millions d'euros et par un dégel de la réserve de précaution du programme 205. Au total, un maximum de 30 millions d'euros sera versé aux entreprises. La crise du covid-19 a eu de fortes conséquences sur certains secteurs de l'économie maritime, mais le Gouvernement est aux côtés des entreprises touchées.

Au-delà de l'urgence, je souhaite mener une concertation de fond sur la compétitivité de notre pavillon. J'ai eu l'occasion de l'annoncer la semaine dernière à l'assemblée générale d'Armateurs de France. Le lancement cette opération, que nous avons baptisée le « Fontenoy du maritime », serait pour le 9 novembre. Ce travail s'organisera autour de quatre thèmes : la feuille de route sociale du marin et du pavillon français ; le développement économique et la compétitivité du pavillon national ; la transition énergétique des navires et son lien avec l'écosystème industriel ; enfin, le rayonnement et la capacité d'influence permise par le pavillon français. Il s'effectuera d'abord avec les professionnels du secteur. Je souhaite que vous y soyez associés. Certains sujets pourront avoir besoin d'une traduction budgétaire, voire législative. Un accord de compétitivité doit être le résultat de ce travail inédit de consultation. C'est ensemble que nous pourrons apporter toutes les réponses, notamment sur la compétitivité de notre pavillon.

La crise sanitaire mondiale a montré que le système portuaire français était capable d'assurer la continuité des approvisionnements. Il constitue un actif stratégique indispensable à l'activité économique. C'est un instrument de souveraineté à renforcer. La stratégie nationale portuaire a une ambition offensive de reconquête de parts de marché sur nos concurrents étrangers. Elle a été élaborée avec les régions, en lien avec les professionnels. Elle prend en compte les ports décentralisés, pour limiter les effets de concurrence entre ports français et engager ceux-ci dans une dynamique commune de transition écologique et numérique. Le Cimer 2019 en a acté les principales ambitions : transition écologique, performance opérationnelle et maillon de la reconstruction de la chaîne logistique, développement économique des territoires et transition numérique. La stratégie doit être annoncée dans son intégralité lors du Cimer 2020, qui aura lieu avant la fin de l'année.

La pollution plastique en Méditerranée est un sujet important. Au ministère des outre-mer, j'avais lancé une trajectoire 5.0, avec un objectif de zéro déchet. Aujourd'hui, nous visons un objectif de zéro déchet plastique rejeté en mer d'ici à 2025. D'ici à 2040, les plastiques à usage unique seront interdits en France. Je salue le travail des communes du littoral, regroupées au sein de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), que j'ai pu rencontrer voilà quelques jours pour élaborer la charte « Plage sans déchet plastique » : actions de sensibilisation, de prévention, de ramassage et de nettoyage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action européen sur l'économie circulaire, la France soutient les propositions de la Commission européenne en matière de lutte contre les microplastiques et de réduction des emballages.

J'ai le projet de mettre en œuvre un plan d'action pour une Méditerranée exemplaire d'ici à 2030, avec un volet de lutte contre la pollution marine. L'objectif est de rallier un maximum de pays de la Méditerranée. Nous y travaillons en vue du *One Planet Summit* dédié à la biodiversité, qui doit avoir lieu en janvier 2021.



Deux missions ont été menées à la demande du Gouvernement sur le recul du trait de côte en 2019 : une mission d'inspection de l'Inspection générale de l'administration (IGA), de l'IGF et du CGEDD sur le financement des projets de recomposition de ces territoires et une mission parlementaire réalisée par Stéphane Buchou, député de la Vendée, sur la faisabilité et l'acceptabilité des propositions. Sur la base de leurs recommandations, des options ont été présentées lors du Conseil national de défense écologique du 12 février 2020 pour une meilleure information des populations et la mise en place d'outils adaptés, afin d'accompagner les projets de recomposition du littoral qui vont émerger dans les territoires. Le dispositif est en cours d'élaboration dans le cadre du dialogue interministériel, avec l'ambition de proposer une solution nouvelle de résilience des territoires littoraux. Le projet de loi « 3D » devrait apporter des réponses législatives en ce sens.

**M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis des crédits relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes.** – Force est de le constater, en dépit des grands objectifs en matière de report modal, le compte n'y est pas sur l'intermodalité : plus de 80 % de préacheminements ou de *post*-acheminements portuaires reposent encore sur le routier. Dans un contexte où la part du marché des grands ports maritimes diminue par rapport à celle des grands ports européens, il nous semble urgent d'améliorer la compétitivité de nos ports. La stratégie nationale portuaire comportera-t-elle un volet spécifique relatif au report modal, avec des moyens dédiés ? Sera-t-elle étroitement liée à la stratégie pour le développement du fret ferroviaire ? Comment les régions et les autorités portuaires y seront-elles associées ?

L'Organisation maritime internationale (OMI) a trouvé un premier compromis dans la perspective de diminuer l'intensité carbone du transport maritime international de 40 % d'ici à 2030. Le Parlement européen s'est récemment prononcé en faveur d'une inclusion du transport maritime dans le marché carbone. Quel regard portez-vous sur ces propositions et leur niveau d'ambition ? Comment ces évolutions pourront-elles s'articuler ?

Quelle est votre évaluation de la présence des ammonitrates dans les ports français ? Y a-t-il en France des risques liés au trafic de nitrate d'ammonium, comme cela semble être le cas au Liban, après la catastrophe récente ?

**M. François Calvet, rapporteur pour avis des crédits relatifs à la transition énergétique et au climat.** – Pour le Méditerranéen que je suis, il est très important d'avoir un ministère de la mer. Les premiers parcs éoliens en mer, ceux de Saint-Nazaire et Fécamp, devraient être mis en service à l'horizon 2022 ou 2023, soit environ dix ans après les premiers appels d'offres. Qu'en est-il pour la Méditerranée ? La programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en avril dernier prévoit l'attribution d'un gigawatt par an entre 2024 et 2028, qu'il s'agisse d'éolien posé ou flottant. Cet objectif sera-t-il tenu ? Nous avons pris beaucoup de retard. D'importants investissements ont été réalisés par les industriels et par les territoires portuaires, mais des inquiétudes demeurent, notamment en matière de planification des futures zones d'installation des parcs. Quelle est la stratégie du Gouvernement en la matière ?

**M. Didier Mandelli, rapporteur de la mission commune d'information sur le sauvetage en mer.** – Je me réjouis qu'il y ait un ministère à part entière pour la mer. Au cours des six dernières années, j'ai été rapporteur de différents textes en la matière, ainsi que de la mission commune d'information sur le sauvetage en mer.

M. Vaspert a déposé une proposition relative aux ports, dans le prolongement de la mission d'information relative à la gouvernance et à la performance des ports maritimes. Quel regard portez-vous sur les évolutions envisagées dans ce cadre ? Que pensez-vous de la

réforme de la gouvernance des grands ports maritimes, l'objectif étant de rendre plus lisible la parole de l'État et de mieux associer les acteurs du monde économique et les régions ? Quelle est votre appréciation sur l'inscription dans la loi de la stratégie nationale portuaire et sur la création d'un conseil national portuaire et logistique chargé de son suivi ?

Près d'un an après la publication du rapport de la mission sur le sauvetage en mer, quelles suites ont été données par l'administration aux différentes recommandations que nous avons pu formuler, notamment s'agissant de la relation entre l'État et la SNSM, qui remplit *de facto* une mission de service public ? Quand le pacte d'engagement pour les sauveteurs sera-t-il mis en place ? Sur le plan financier, au-delà du maintien des crédits budgétaires, envisagez-vous de mettre en place une ressource pérenne pour la SNSM, comme nous l'avons recommandé ? Même si vous prenez aujourd'hui l'engagement de préserver l'enveloppe pour financer les investissements et le renouvellement de la flotte, les modalités actuelles de financement sont non seulement insuffisantes, mais assez aléatoires pour certaines d'entre elles.

**Mme Annick Girardin, ministre de la mer.** – La question du report modal est au cœur d'une partie des 175 millions d'euros mobilisés dans le cadre du plan de relance. Mais vous avez raison : sur l'intermodalité, on n'est pas au rendez-vous. La stratégie portuaire traite bien du report modal. Elle sera articulée avec l'ensemble des travaux sur le ferroviaire.

La décarbonation du secteur maritime est une problématique mondiale. L'OMI a fixé un objectif de réduire de moitié les émissions du secteur en 2050 avant de les éliminer totalement au cours de ce siècle. La France est *leader* en la matière. J'ai eu l'occasion effectivement d'échanger sur ce sujet avec le secrétaire général de l'OMI. Les négociations ont été tendues, voire difficiles. Le compromis final n'est pas aussi ambitieux que ce que nous et nos partenaires européens aurions voulu, mais il constitue toutefois une étape importante. Il faut aller jusqu'au bout : rouvrir le sujet nous ferait perdre beaucoup de temps.

À long terme, la France promet la mise en œuvre de mesures plus incitatives à l'échelle mondiale permettant d'augmenter le prix du carbone dans le secteur maritime, afin d'accélérer le déploiement des carburants alternatifs et de pousser l'industrie à investir davantage. Une mission est en cours sur les ammonitrates, qui sont un sujet majeur ; nous vous en ferons parvenir les résultats.

Nous voyons bien aujourd'hui la nécessité du travail de négociations, notamment pour la planification des énergies renouvelables en mer, un grand programme que la France souhaite pousser. Le ministère de la mer co-maîtrisera l'ensemble des débats sur le sujet. Les zones à définir doivent être valables jusqu'en 2050. C'est ma responsabilité d'identifier avec l'ensemble des usagers les zones où l'on pourra développer ces énergies renouvelables.

On fait souvent de la gouvernance la cause de tous les maux, alors que la France doit à mon sens avoir une stratégie complète, touchant l'ensemble des ports. Nous aurons l'occasion de présenter cette stratégie dès le Cimer prochain.

Nous avons soutenu de manière indéfectible la SNSM, avec 10,7 millions d'euros de crédits en 2021, contre 2,5 millions d'euros en 2015. Ces ressources sont préservées pour les années à venir et pour le temps de leur investissement et du renouvellement de leur matériel. Nous avons aussi accompagné la SNSM avec des actions de formation. Le travail partenarial s'effectue en toute confiance avec la SNSM. Je les rencontre régulièrement sur le terrain. Je souhaite que nous puissions signer un pacte d'engagement avant la fin de l'année.

**Mme Martine Filleul.** – Je me réjouis à mon tour d’avoir une ministre de la mer. Dans le cadre de mission d’information que j’ai présidée, nous avons visité les grands ports maritimes et mené un grand nombre d’auditions. Nous avons constaté combien l’attente d’un État planificateur, stratège, donnant de la cohérence et de la complémentarité à l’action des ports français, était forte. Je me félicite qu’une stratégie nationale portuaire voie prochainement le jour. Quelle méthode avez-vous utilisée pour l’élaborer ? Des élus de la représentation nationale y ont-ils été associés ?

Ne craignez-vous pas que l’enchevêtrement des compétences entre M. Djebbari et vous-même ne ralentisse la mise en place, par exemple, de cette politique portuaire ?

Envisagez-vous de développer le transport fluvial, qui est écologiquement vertueux, et la connexion des ports avec le fluvial ? Le port de Dunkerque a opté pour une répartition uniforme des charges pour le fret fluvial, permettant un développement significatif du fluvial. Seriez-vous favorable à généraliser cela à tous les grands ports maritimes ?

J’ai aussi le sentiment que le compte n’y est pas sur l’intermodalité. Avec M. Vaspert et d’autres, nous avons estimé nécessaire de déployer un plan de soutien de 150 millions d’euros par an sur cinq ans pour les ports et un doublement des moyens consacrés par la LOM au report modal vers les transports massifiés de fret, pour atteindre près de 5 milliards d’euros sur dix ans. Le plan de relance que vous avez annoncé comporte un projet de verdissement de la flotte et des ports. C’est très bien, mais cela ne paraît pas à la hauteur de l’enjeu, au moins s’agissant du report modal. Allez-vous pérenniser et développer les moyens en faveur des ports dans les années à venir pour le report modal ?

**M. Guillaume Chevrollier.** – La France a la chance de disposer du deuxième espace maritime mondial et du premier domaine sous-marin mondial. Il est donc bien légitime d’avoir un ministère de la mer, tant l’économie bleue renferme de potentiel ! Au sein du Gouvernement, vous avez souvent revendiqué votre appartenance aux territoires d’outre-mer, et appelé à un « réflexe outre-mer ». Depuis votre arrivée aux responsabilités, quelles politiques publiques avez-vous menées à destination spécifique des territoires ultramarins ? Dans vos fonctions de ministre de la mer, quelles politiques maritimes allez-vous mettre en place pour développer les territoires d’outre-mer ?

Je suis rapporteur des crédits concernant la biodiversité. Les territoires ultramarins représentent 80 % de la biodiversité française. Comment concevoir des politiques de développement proportionnées à leur richesse et à leur puissance maritime ? La biodiversité doit être préservée et valorisée durablement. Dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, le Gouvernement français s’est engagé à placer 30 % de notre territoire en zone protégée et 10 % en zone de protection forte. Ces objectifs seront-ils atteints en mer ? En avez-vous les moyens budgétaires ? Il n’y a pas aujourd’hui de fiscalité propre pour financer ces aires protégées... Quelle est votre position sur l’exploitation des minerais en haute mer ? Comment arbitrez-vous entre industrialisation des fonds marins et préservation et valorisation de la biodiversité ?

**Mme Nassimah Dindar.** – J’évoque à mon tour les 5 000 kilomètres de côtes et les 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive, qui font que la France dispose, grâce à ses outre-mer, du deuxième domaine maritime dans le monde. Vous avez aussi, madame la ministre, été ministre de l’outre-mer, et vous connaissez particulièrement bien tous les dossiers correspondants. Je me réjouis donc que vous soyez ministre de la mer.

Comment la stratégie nationale portuaire sera-t-elle déclinée dans les outre-mer ? La préservation de l'environnement marin dans l'océan Indien est aussi très importante, de même que la sécurité maritime : les abords de l'Afrique sont parfois infestés de pirates. Le ministère de la mer travaille-t-il en lien avec l'Europe pour que nous puissions éviter ce qui s'est produit à l'île Maurice ? J'ai bien entendu que nous allions disposer de 200 millions d'euros pour les ports maritimes. Des crédits spécifiques seront-ils alloués au port de La Réunion ? Développer le port français qui est à proximité du grand port de Tamatave et de celui de Maurice donnerait à la France une visibilité bien plus forte dans toute la zone économique de l'océan Indien.

**Mme Annick Girardin, ministre.** – Vous m'interrogez sur les compétences partagées entre M. Djebbari et moi-même. Pour moi, ce n'est jamais un problème d'être deux, au contraire ! Cela permet d'avancer encore plus vite, et c'est ce que nous avons fait sur la stratégie d'influence que nous voulons mettre en place. Que ce soit sur la stratégie nationale ou sur la charte, nous avons largement avancé en quelques mois, alors que ces travaux avaient déjà commencé quand nous sommes arrivés.

En ce qui concerne la méthode de la stratégie portuaire, je n'ai fait que prendre le relais d'un travail mené par mes prédécesseurs. C'est une méthode inédite, puisqu'il s'agit d'une co-construction complète, avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce fut un véritable succès. Je ne sais pas comment les parlementaires ont été associés mais, à présent que la stratégie a été définie, je peux m'engager devant vous sur son suivi. Elle sera présentée, et je souhaite qu'avec l'ensemble des acteurs, nous constituions un groupe de travail qui puisse suivre sa mise en œuvre. Avec la covid, celle-ci sera peut-être reportée de quelques semaines, mais je peux vous assurer que la stratégie sera présentée avant la fin du mois de décembre.

J'ai parlé des 175 millions d'euros consacrés aux grands ports maritimes, pour accélérer la transition écologique. Le plan de relance portuaire touche tous les grands ports, dans l'Hexagone comme en outre-mer, avec pour objectif d'aménager des infrastructures fluviales ou ferroviaires susceptibles de faciliter le report modal. On a une véritable réussite à Dunkerque, par exemple, où l'on a expérimenté avec succès un certain nombre de solutions. Je vais travailler, port par port, pour adapter de tels succès. La première des réunions que j'ai tenues était avec l'ensemble des grands ports de France. Nous avons échangé sur tous les sujets, avec des propositions et des partages de bonnes pratiques ou d'expérimentations. Nous devons effectuer un travail plus cohérent avec l'ensemble des ports, notamment sur le volet fluvial et sur la question du surcoût de manutention fluviale, qui pose un problème de compétitivité.

Sur les aires marines protégées et les zones de protections fortes, nous tiendrons l'engagement du Président de la République. Nous présenterons les 10 % concernés après un travail de concertation avec les territoires. Le plan de relance prévoit 60 millions d'euros pour accompagner les aires marines et terrestres. Avec Mme Pompili, nous avons insisté pour que cette somme soit complétée par des soutiens humains plus présents sur tous les territoires, car les aires marines protégées ont besoin de ressources humaines. Et nous allons saisir l'inspection du CGEDD et l'IGF pour disposer d'une analyse des ressources et des besoins nécessaires, en complément de ce qui a déjà été annoncé.

L'exploitation des grands fonds pose à la fois la question de leur préservation et de leur connaissance. Nous avons actuellement un manque de connaissance. Et ce n'est pas parce qu'on ne fera pas d'exploitation qu'on ne fera pas d'exploration. La France, en tant que grand pays maritime, doit avoir des compétences et des connaissances scientifiques. C'est

pourquoi je souhaite soutenir les grands programmes de recherche concernant la haute mer et les fonds marins. Il ne faut pas être dogmatique, et je ne le suis pas ! Il faut aussi continuer le programme interministériel EXTRAPLAC (EXTension RAisonnée du PLAtEAU Continental), dans le cadre duquel nous avons déposé des dossiers aux Nations-Unies : il en reste encore cinq ou six à instruire, et nous aurons finalisé l'ensemble des demandes de la France en matière d'extension de son plateau continental. C'est un pari sur l'avenir. Qu'il s'agisse de protection ou d'utilisation de ces fonds marins, il nous faut d'abord, de toute façon, connaître nos limites et nos impacts sur l'ensemble de cet écosystème.

Chacun sait combien l'outre-mer fait partie de la richesse exceptionnelle dont dispose la France en matière de zones économiques exclusives, de plateau continental et de biodiversité. De plus, 80 % de notre biodiversité se situe dans les territoires ultramarins. J'avais dit un jour, en plaisantant, qu'il serait bien que 80 % des ressources financières pour protéger la biodiversité y soient affectées ! En tous cas, nous avons des efforts à faire en la matière, aux côtés des collectivités ultramarines. Les territoires ultramarins sont de formidables occasions pour la France de rayonner dans le monde. Nous sommes présents, grâce à eux, sur l'ensemble des océans, avec une extraordinaire richesse, un grand potentiel maritime lié à l'économie bleue, et une responsabilité de protection.

Le plan de relance prévoit des travaux dans l'ensemble des grands ports. Ceux de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de la Guyane sont concernés. Des propositions ont été faites et seront approuvées dans les jours qui viennent par les ministres concernés.

Chaque territoire d'outre-mer permet à la France d'avoir une politique de protection de l'environnement et de coopération dans différents bassins maritimes. À La Réunion, c'est l'Afrique du Sud, ainsi que Madagascar et le Mozambique, qui offrent d'extraordinaires possibilités de développement. La Réunion est une base avancée exceptionnelle dans l'océan Indien. Et le Président de la République a dit sa volonté de définir un axe de développement indopacifique, que nous devons nourrir et sur lequel nous travaillons. La Réunion a été aussi une base très utile pour l'ensemble des relèves de marins, qui nous ont posé beaucoup de problèmes pendant la crise de la covid. Je l'en remercie, car elle est restée ouverte aux changements d'équipages. La France a ainsi pu montrer qu'elle était un pays qui savait faire preuve de solidarité quand il le fallait : quelque 13 000 marins ont été relevés à La Réunion.

Qu'allons-nous faire en termes d'économie bleue ? Ce que veulent porter les territoires ultramarins. Je souhaite co-construire avec eux, comme je l'ai fait au ministère des outre-mer.

**M. Joël Bigot.** – Merci de la présentation de votre ministère, doté d'un périmètre extrêmement large, qui englobe la lutte contre les pollutions plastiques, la promotion des énergies renouvelables, le volet transport... Je souhaite vous interroger sur la filière pêche. Dans le cadre du plan de relance, vous consacrez 50 millions d'euros à sa performance environnementale. Ces crédits seront notamment consacrés à des appels à projets pour le développement de fermes piscicoles durables. Pouvez-vous nous en dire plus ? Comment comptez-vous associer la profession ?

**M. Hervé Gillé.** – Vous l'avez déclaré, vous l'avez répété : nous avons besoin d'une stratégie portuaire. Sur cette stratégie, vous nous renvoyez à la réunion du comité interministériel, que nous attendons avec beaucoup d'impatience. Le plan de relance prévoit quelque 200 millions d'euros. Quelle sera votre méthode pour les mettre en œuvre ? Pour

qu'un plan de relance ait une réelle efficacité, encore faut-il qu'il y ait une capacité à faire, et donc à produire des effets rapidement. Pour cela, il faut des porteurs de projets. Allez-vous vous appuyer sur un partenariat avec les collectivités locales qui sont parties prenantes ? Quand on interroge la gouvernance des ports, la place des régions est mise en question, tout comme celle des métropoles ou d'autres parties prenantes. Allez-vous lancé des appels à projets ? On voit bien qu'il y a un ensemble d'acteurs qui concourent à mettre en place des solutions d'intermodalité – et notamment les régions. Allez-vous développer ces partenariats pour créer un effet levier, ce qui conférerait une réelle efficacité à la mise en œuvre du plan de relance ?

**M. Frédéric Marchand.** – Le 18 septembre, lors des journées d'étude de l'Association nationale des élus du littoral, vous avez remis en lumière le sentier du littoral, symbole de la liberté d'accès à la mer pour des millions de nos concitoyens – et, en cette période de pandémie, on a bien besoin de liberté ! Vous avez indiqué que 25 millions de Français vivent dans un département ayant une façade maritime, et que la mer borde plus de mille communes du littoral, de métropole et d'outre-mer. Vous avez annoncé le lancement d'une initiative acceptée par le Premier ministre, « France vue sur mer », visant à remettre en avant le sentier du littoral. Quelle est votre feuille de route ? Il s'agit d'un élément essentiel de notre patrimoine national.

**Mme Annick Girardin, ministre.** – Sur la pêche, je souhaite qu'on puisse travailler avec l'ensemble des professionnels, et notamment ceux de la filière piscicole. Je crois au développement de l'aquaculture. La France n'est pas au rendez-vous, l'Europe ne l'est absolument pas non plus. Nous avons deux objectifs : la pêche durable et l'aquaculture. On voit bien, avec la covid et le Brexit, poindre une volonté de penser les choses autrement.

Pour utiliser les crédits du plan de relance, il y a effectivement des appels à projets, mais je ne leur donne pas la priorité. Je pense plutôt à l'élaboration, avec FranceAgriMer, d'un catalogue, à l'issue d'un travail d'identification des besoins sur les territoires. Pour le plan de relance, nous avons deux ans. La plus grande difficulté est de faire remonter les projets. Il ne suffit pas d'avoir les financements ! La confection du catalogue prendra plus de temps que de simples appels à projets, mais nous regagnerons ce temps ensuite.

Oui, le sentier du littoral, ancien chemin des douaniers, est un capital de liberté essentiel dans le contexte actuel. Déjà, 5 800 kilomètres de cheminement sont ouverts, et 1 200 kilomètres sont en attente : je souhaite que leur ouverture soit financée par le plan de relance, ce qui devrait coûter 25 millions d'euros par an pendant deux ans. Il s'agit d'assurer la continuité du parcours, d'adapter les tracés en cas d'érosion ou de dérangement des habitats... Le recul du trait de côte, je l'ai vu sur le terrain, fait que nous avons perdu une partie de nos possibilités. Nous allons y travailler, et sensibiliser à l'environnement marin et littoral, par des projets pédagogiques accompagnant ce travail. Il s'agit aussi de valoriser aussi le patrimoine culturel qui se trouve sur ce sentier du littoral. Le projet que j'ai présenté a été soutenu par le Premier ministre, et nous faisons en sorte de rassembler les financements pour être au rendez-vous. Cela nous met au contact de nos concitoyens, en prise directe avec les maires de beaucoup de petites communes – c'est aussi cela qui m'intéresse dans ce ministère de la mer !

Sur la ventilation prévisionnelle des aides aux ports, je vais vous donner les chiffres : 4,5 millions d'euros pour la Réunion, 2,2 millions d'euros pour Strasbourg, 28 millions d'euros pour Dunkerque, 44,6 millions d'euros pour Le Havre, 20,1 millions

d'euros pour Rouen, c'est 2,8 millions d'euros pour Paris, 10,5 millions d'euros pour Nantes et Saint-Nazaire, 4,2 millions d'euros pour La Rochelle, 8,1 millions d'euros pour Bordeaux, 33 millions d'euros pour Marseille, 5,9 millions d'euros pour la Guyane, 4,4 millions d'euros pour la Guadeloupe, et 6,5 millions d'euros pour la Martinique. La quasi-totalité de l'enveloppe a donc été attribuée aux différents grands ports. Dans le cadre de la stratégie des ports décentralisés, j'ai déjà eu une première rencontre avec l'ensemble des régions, puisque le contrat de plan État-Région est actuellement en négociation : nous devons apporter des financements pour que les ports décentralisés bénéficient aussi de ce coup de pouce. La stratégie globale sera inscrite en septembre 2021 dans le projet de loi de finances pour 2022.

**M. Bruno Belin.** – Je suis ravi de vous entendre parler de notre dynamique maritime extraordinaire, qui est une chance pour notre pays. Quel est l'état sanitaire des côtes et de l'ensemble du domaine maritime national, métropolitain et ultramarin ? Vous avez évoqué le plastique : je trouve qu'il est dommage d'attendre 2025. Et il y a aussi la question des rejets d'eaux usées, de produits chimiques, etc.

**Mme Marta de Cidrac.** – Merci pour toutes ces explications. Je fais partie de ceux qui se réjouissent que nous ayons enfin un ministère de la mer. Avec nos surfaces maritimes, il est évident que la France ne pouvait pas ignorer ce patrimoine. Ma question portera sur le volet diplomatique et géopolitique. Grâce à notre grand espace maritime, la France est présente partout : nous sommes une grande puissance maritime. Comment travaillez-vous à la diplomatie environnementale que nous appelons de nos vœux ? Pour jouer un rôle important en matière environnementale, la France doit aussi utiliser ce vecteur qu'est la mer. Travaillez-vous avec le ministère des affaires étrangères, au-delà des sujets stratégiques et de défense, à la diplomatie environnementale que la France pourrait porter de manière très forte sur la planète entière ?

**M. Gilbert-Luc Devinaz.** – Même si je vis dans la métropole de Lyon, je suis très heureux qu'il y ait un ministère de la mer ! L'industrie de la transformation des produits de la mer dépend-elle de votre ministère ? D'où viennent les produits qu'elle transforme ? Nous sommes en plein Brexit, et celui-ci aura des conséquences, encore difficiles à évaluer. En avez-vous fait des simulations pour votre secteur ?

**Mme Annick Girardin, ministre.** – L'état sanitaire des côtes est bon, sur le plan écologique. L'enjeu dépasse la France, bien sûr, et se pense au niveau européen. Il y a un état des lieux des compétences des conseils maritimes de façade, avec lesquels nous avons réparti l'ensemble du travail que nous menons sur nos littoraux. Je travaille avec les pays méditerranéens sur la question de la pêche et des efforts en matière de pêche durable que nous devons faire dans les années à venir. La Méditerranée est extrêmement fragile, et largement touchée par un certain nombre de pollutions. Vous avez donc raison de soulever cette question. Je vous enverrai une carte précise pour y répondre.

Je me réjouis que nous ayons un ministère de la mer en partie aussi pour la dimension de diplomatie environnementale que vous avez évoquée. Il n'est jamais facile d'être suffisamment présent sur tous les chantiers européens ou internationaux. La voix de la France a été insuffisamment présente, me semble-t-il, et un ministre de la mer pourra la porter plus fortement, à l'OMI, aux Nations Unies, au niveau européen, dans le cadre de l'organisation du *One Planet Summit* qui se prépare sur les questions maritimes... La mer doit être un facteur de rayonnement. La future présidence française de l'Union européenne nous permettra également de pratiquer cette diplomatie sur les questions environnementales, et je travaille actuellement à cet effet sur des propositions sur la place de la mer. Des projets sur les questions maritimes vont commencer à être portés par le Portugal, qui exercera la présidence avant nous et dispose lui

aussi d'un ministère de la mer. De tels ministères ne sont pas si fréquents dans les pays européens.

Vous m'avez interrogée sur l'industrie de la transformation. Mon ministère travaille à la fois sur l'amont et l'aval. Je travaille avec tous les échelons de la filière de la pêche, du mareyeur à la transformation, avec nos pêcheurs comme avec les industriels ou les transformateurs, notamment pour anticiper les conséquences du Brexit. J'espère de tout cœur que nous arriverons à un accord, car l'absence d'accord sera difficile à gérer. Un accord nous obligera à accompagner l'ensemble de la filière, en amont et en aval. Je travaille sur cet accompagnement avec le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), mais aussi avec les comités régionaux : les premières régions touchées seront la Bretagne, la Normandie les Hauts-de-France. Le Brexit peut avoir un impact négatif sur les pêcheurs : ce sont d'abord ces derniers qui seront touchés, puis l'ensemble de la filière. Et il y aura aussi les acteurs transmanche.

Nous sommes aux côtés de ces deux secteurs. Dans la crise sanitaire, nous veillons à apporter des aides suffisantes pour que chacun reste debout, et allons les accompagner encore davantage dans l'après-Brexit pour favoriser la transition vers d'autres types de pêche. Nous avons la volonté d'être au rendez-vous avec des outils nationaux et européens. Quelque 5 milliards d'euros ont été prévus pour accompagner les différentes filières après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Sur cette somme, nous devons débattre de ce qui reviendra à chacune. Je fais confiance à Michel Barnier, le négociateur européen, qui connaît bien le secteur de la pêche. La France a mis des lignes rouges, comme d'autres pays européens : nous sommes huit à avoir défini les mêmes. Dans les jours qui viennent, nous devrions voir des avancées sur ces négociations. Le Président de la République a dit il n'y aurait pas d'accord de libre-échange s'il n'y avait pas d'accord de pêche. Ce n'est pas aux pêcheurs français, ni aux pêcheurs européens, de payer la facture du Brexit. Le Gouvernement est et sera à leurs côtés.

Il y a aussi la question des ports, sur laquelle nous sommes également mobilisés. Ce sont 12 000 poids lourds, 13 000 véhicules légers et 60 000 passagers qui transitent chaque jour, soit 8 millions de véhicules et 22 millions de passagers par an, en provenance ou à destination du Royaume-Uni, qui transitent par les seuls ports des Hauts-de-France. L'accompagnement de cette région sera donc nécessaire : 70 % des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne transitent par le port de Calais, celui de Dunkerque et le tunnel sous la Manche. Nous avons donc plus de 8 000 entreprises, soit 11 % de la masse salariale de la région de Hauts-de-France, qui seront ou pourront être touchées à la sortie de cette négociation. Nous serons prêts, et nous montrerons à la hauteur dès le lendemain de l'accord.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Merci pour cet échange. Vous avez pu voir l'attention que mes collègues portent aux affaires maritimes, au secteur portuaire, à l'aménagement du littoral et à la pollution maritime... Nous avons devant nous un immense chantier, un immense travail, et vous pourrez compter sur la détermination et l'engagement des membres de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, qui y prendront toute leur part !

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).*

*La réunion est close à 18 h 50.*



**Mercredi 4 novembre 2020**

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

*La réunion est ouverte à 9 h 30.*

**Audition de MM. Xavier Giguet, directeur général « territoires et ruralités », Laurent Rojey, directeur général « numérique », de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de représentants de diverses associations d'élus locaux sur la mise en œuvre du plan de relance dans les territoires**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Mesdames et Messieurs les représentants des associations d'élus,

Messieurs les directeurs de l'Agence nationale de cohésion des territoires,

Mes chers collègues,

Nous continuons nos auditions sur la mise en œuvre du plan de relance dans les territoires avec cette table ronde, qui est le premier point à notre ordre du jour. La semaine dernière, nous avons reçu la directrice du réseau de la Banque des territoires, pour une audition consacrée au plan de relance du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Je remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence. Dans ce contexte difficile, il est nécessaire que nous poursuivions nos travaux, dans un format adapté, au moment où le Parlement doit se prononcer sur le budget de l'État pour 2021 ainsi que sur le plan de relance du Gouvernement.

Ce temps d'échange est d'autant plus important que la déclinaison du plan de relance dans les territoires est, selon les mots du Premier ministre dans sa circulaire du 23 octobre, « un gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion ».

La table ronde d'aujourd'hui est également l'occasion de faire le point sur la mise en place de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), un an après sa création. D'ailleurs, nos collègues Josiane Costes et Charles Guené de la délégation aux collectivités territoriales ont rendu un rapport et 25 propositions sur ce sujet en juillet dernier, peu après la publication de l'instruction ministérielle relative aux modalités d'intervention de l'ANCT. Un débat en séance est prévu au Sénat le 18 novembre prochain.

Mes collègues vous interrogeront plus en détail sur les programmes que pilote l'ANCT – France Services, Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Fabrique de territoires, Territoires d'industrie, etc. – et sur les attentes des élus.

Je pense notamment à Louis-Jean de Nicolaÿ, qui était rapporteur de la loi portant création de l'ANCT au Sénat et qui est rapporteur pour avis des crédits budgétaires dédiés à la cohésion des territoires, et à Jean-Michel Houllégatte, rapporteur pour avis sur les crédits budgétaires de l'aménagement numérique du territoire.

L'objectif est d'avoir un échange libre pour comprendre ce qui fonctionne bien et moins bien sur le terrain, les projets et les besoins des élus ainsi que les points à améliorer.

Pour ma part, j'ai trois questions : d'abord, concrètement, quel est le rôle de l'ANCT dans la mise en œuvre du plan de relance ?

Sauf erreur de ma part, la circulaire du Premier ministre du 23 octobre dernier ne mentionne pas l'ANCT en tant que telle, même si les préfets, délégués territoriaux de l'agence, ont un rôle de premier plan dans l'attribution des crédits. Le plan de relance fait référence à l'ANCT dans sa partie « dynamiques territoriales et contractualisation », avec une enveloppe de 250 millions d'euros sur deux ans et le budget de l'ANCT est en hausse d'environ 10 millions d'euros en 2021 sur la partie dédiée au soutien à l'ingénierie de projet, mais la place de l'ANCT dans le dispositif semble floue.

A-t-elle un rôle de coordination ? Est-elle un opérateur comme un autre ? Comment son action s'articule-t-elle avec celle de la Caisse des dépôts et consignations ? Je rappelle à cet égard que nous attendons toujours la transmission des conventions pluriannuelles liant l'ANCT et ses opérateurs partenaires.

Second point, qui concerne l'ensemble des participants : quels sont, selon vous, les sujets et territoires prioritaires à cibler pour la mise en œuvre du plan de relance ? Je pense par exemple aux mobilités propres et actives, à la revitalisation commerciale, au développement des tiers lieux, à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore aux circuits courts et à la territorialisation de la politique alimentaire.

Enfin, dernier point, concernant la couverture numérique du territoire, sujet que notre commission suit de longue date. Nous évoquerons plus spécifiquement, le volet du plan de relance consacré au déploiement de la fibre optique, mais permettez-moi de rappeler que le plan France Très Haut Débit (FTHD), lancé en 2013, vise la couverture intégrale de la population en très haut débit fixe d'ici fin 2022 et la couverture intégrale de la population en fibre optique d'ici 2025. En 2013, 3,3 milliards d'euros de soutien de l'État ont été mobilisés pour le déploiement des réseaux d'initiative publique *via* un « guichet » FTHD.

Ces crédits se sont avérés insuffisants pour atteindre les objectifs visés : en 2019, 25 départements n'avaient pas encore finalisé leur plan de financement pour la généralisation de la fibre optique d'ici 2025. En février 2020, le Gouvernement avait annoncé qu'une enveloppe de 280 millions d'euros supplémentaires allait ainsi être mobilisée. Notre commission avait néanmoins pointé qu'il ne s'agissait pas là de crédits additionnels, mais de crédits « recyclés » – dégagés des premiers déploiements – et de crédits hypothétiques, devant se concrétiser dans les mois et années à venir. De surcroît, ces moyens supplémentaires étaient jugés insuffisants par les acteurs du secteur et les collectivités territoriales, qui estimaient le besoin de financement à environ 500 millions d'euros.

Le Sénat avait ainsi demandé au Gouvernement de doter le plan FTHD de nouvelles autorisations d'engagement, afin de donner une plus grande visibilité aux territoires et d'assurer l'atteinte des objectifs. Le Gouvernement n'avait pas donné une suite favorable à cette proposition.

Il aura fallu une pandémie mondiale et un confinement généralisé de la population française pour que le Gouvernement accepte enfin d'écouter la demande du Parlement et des territoires : 30 millions d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaires ont été ainsi accordés dans le troisième projet de loi de finances rectificative, à l'initiative du Sénat.

Surtout, le plan de relance consacre 240 millions d'euros au déploiement de la fibre dans les territoires. En cumulé, en ajoutant les crédits dégagés sur les premiers déploiements, ce sont ainsi 550 millions d'euros supplémentaires qui sont mis à disposition du plan FTTH. Cette rallonge offre enfin une visibilité aux collectivités territoriales et correspond peu ou prou aux moyens jugés nécessaires à l'atteinte des objectifs de couverture numérique du territoire.

Nous vous laisserons, monsieur Rojey, présenter les modalités de déploiement de cette enveloppe dans les départements n'ayant pas encore complété leur plan de financement. Nous aimerions également que vous nous présentiez un état des lieux de la couverture du territoire en très haut débit et en fibre optique à cette date. Pourriez-vous également présenter les chiffres de déploiement en zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) ? Je rappelle que les opérateurs se sont engagés dans ces zones à une pleine couverture d'ici la fin de l'année. Enfin, pourriez-vous nous en dire plus sur les rythmes de déploiement pour cette année 2020 ? Ce nouveau confinement menace-t-il l'atteinte des objectifs de couverture numérique du territoire ?

Je vous donne la parole pour un propos liminaire resserré. Nous aurons ensuite une ou plusieurs séquences de questions-réponses. Je vous remercie.

**M. Xavier Giguët, directeur général « territoires et ruralité » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).** – Le 3 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'euros pour relancer l'économie, que le Gouvernement souhaite fortement territorialiser. Cette territorialisation correspond à la philosophie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). L'agence ne se définit pas comme une structure descendante qui demanderait aux territoires d'appliquer des instructions. Elle est plutôt à la disposition des territoires pour les aider à construire leurs projets.

Le Premier ministre a échangé plusieurs fois avec les associations d'élus. Une circulaire a été publiée la semaine dernière sur la territorialisation du plan de relance. L'agence souhaite une articulation entre le national et le territorial afin que la relance ne descende pas de Paris vers les territoires, mais leur bénéficie directement.

**M. Laurent Rojey, directeur général « numérique » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).** – La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du numérique pour accéder à l'ensemble des services du quotidien : éducation, santé, accès aux services publics ou encore maintien du lien social. Tous ces enjeux figurent au centre des préoccupations des Français. Les programmes que nous portons, qui se verront renforcés par le plan de relance, visent à apporter une réponse à cette problématique.

En plus de ces questions, il existe un fort enjeu d'inclusion numérique des populations. À l'heure actuelle, environ 13 millions de Français se sentent exclus ou éloignés du numérique. En la matière, le plan de relance prévoit une enveloppe qui sera pilotée par l'ANCT en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant de 250 millions d'euros. Cela représente un accroissement considérable des moyens dédiés à cette politique, pour offrir une réponse complète à la fois sur le plan des infrastructures et des usages.

**M. Xavier Giguët.** – Il a été souligné que le dossier de presse remis le 3 septembre dernier ne citait l'ANCT qu'à une seule reprise, à propos des dynamiques

contractuelles. Cela ne signifie pas que l'ANCT est impliquée uniquement sur ces sujets. Depuis sa création, l'ANCT a développé trois modes d'intervention principaux en faveur des territoires, des collectivités et des projets.

D'abord, des programmes nationaux. Leur ambition est territorialisée : Action cœur de ville, Territoires d'industrie, France Services, Petites villes de demain, Nouveaux lieux nouveaux liens, inclusion numérique. Ces programmes représentent autant d'outils pour agir concrètement avec les financeurs et collectivités concernés. Le programme « Action cœur de ville » a été lancé dans le cadre d'une rénovation des centres-villes et des centres-bourgs. Il rassemble l'ensemble des partenaires concernés : ANCT, Banque des territoires, Anha, Action Logement, qui apportent chacun des financements et des contributions.

Dans le dossier de presse, le programme « Action cœur de ville » est cité à plusieurs reprises. D'autres programmes de l'ANCT sont également cités de nombreuses fois. Ces programmes nationaux territorialisés représentent autant de vecteurs qui permettront de rassembler les financements existants.

Deuxième mode d'intervention de l'agence, les contrats territoriaux transversaux. Parmi eux figurent notamment le Pacte Ardennes, le Plan particulier pour la Creuse et l'Engagement pour le renouveau du bassin minier. Ces dynamiques transversales visent à revitaliser un territoire à travers l'ensemble des actions qu'il est susceptible de conduire. Les territoires bénéficieront du plan de relance dans le cadre des démarches contractuelles qui seront lancées, notamment dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

Troisième mode d'intervention de l'agence : l'accompagnement sur mesure des collectivités. Il concerne des projets que les collectivités ne sont pas en mesure de développer, soit par manque de moyens financiers, soit faute de disposer de l'ingénierie technique nécessaire. Dans ce cadre, nous nous appuyons fortement sur l'administration centrale de l'État. Les maires n'ont en effet pas forcément conscience de l'existence de certains dispositifs au niveau local. À travers son articulation entre l'échelon national et les échelons territoriaux, l'ANCT intervient pour les accompagner.

La loi a inscrit que les préfets de département accèdent de droit au statut de délégué territorial de l'ANCT. Ils ont été sollicités pour désigner les délégués territoriaux adjoints, qui deviendront les interlocuteurs privilégiés de l'ANCT dans les territoires pour mettre en place des comités locaux de cohésion territoriale. Ces comités doivent désigner des parlementaires et des maires qui porteront les besoins locaux.

Résumer l'ANCT à sa composante nationale ne correspond donc pas à la manière dont nous souhaitons intervenir. L'ANCT s'appuie fortement sur ses délégués territoriaux, qui nous permettront de connaître les projets et de mettre en œuvre la territorialisation de la relance.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Ce n'est pas ce que nous ressentons sur le terrain. Je me suis entretenu hier avec un maire qui souhaitait accompagner la relance économique à travers un projet important. Or il se heurte à une masse de formalités administratives et ignorait l'existence de l'ANCT. Je pense donc que la déclinaison sur le terrain manque encore d'efficacité.

**M. Xavier Giguet.** – Je comprends votre point de vue : les retours du terrain ne sont pas forcément positifs. Les comités locaux de cohésion territoriale devaient être installés

à partir de cette année, car les préfets de département souhaitaient tenir compte des élections municipales. Puisque les maires seront les principaux bénéficiaires de l'appui sur mesure, ces comités ne pouvaient être mis en place qu'à l'automne, le temps que les nouvelles équipes soient installées.

Une démarche d'installation département par département de ces comités locaux a été lancée à partir de septembre. Nous sommes conscients du besoin de reconnaissance et de visibilité de l'action de l'ANCT : Yves Le Breton, directeur général de l'agence, avait pris l'initiative de se déplacer sur le terrain au moins deux jours par semaine, pour montrer que l'agence n'était pas strictement parisienne et que le préfet joue pour celle-ci un rôle de représentant dans les départements.

Le contexte sanitaire nous oblige à interrompre ces déplacements sur le terrain. Les comités locaux de cohésion territoriale n'ont pas tous été installés, mais nous allons continuer à mettre en place les installations, malgré les difficultés qui peuvent être rencontrées.

Par ailleurs, la démarche selon laquelle nous souhaitons aider les collectivités, en partant des territoires vers les accompagnants aux projets, est récente. Sa mise en œuvre demande du temps. L'ANCT n'est pas forcément citée dans les différents documents qui ont été évoqués, mais le préfet est présenté comme l'acteur de référence pour la territorialisation. C'est sous cette forme qu'il est fait référence à l'ANCT.

**M. Louis-Jean de Nicolay.** – La mise en place de l'ANCT comme « guichet unique » pour l'accompagnement, par l'État, des projets des collectivités territoriales devait permettre à toute commune ou collectivité de saisir le préfet pour répondre à leurs questions. Or nous avons du mal à comprendre le fonctionnement de ce guichet unique sur le terrain. Ne sachant pas qui saisir, les maires s'adressent au préfet, ignorant si ce dernier intervient en tant que coordonnateur de l'ANCT ou simple représentant de l'État. Il est donc important de clarifier cette problématique. Lors du dernier conseil d'administration de l'agence, le président du Conseil régional Grand Est avait souligné ce point.

La ministre Jacqueline Gourault a obtenu de Bercy des soutiens importants en matière d'ingénierie pour le fonctionnement de l'agence. Le montant alloué passerait ainsi de 10 millions d'euros en 2020 à 20 millions d'euros en 2021. En ajoutant ce qui n'a pas été dépensé, nous pourrions même dépasser les 20 millions d'euros. J'espère que ces soutiens permettront une forte territorialisation des financements de l'agence auprès des préfets, pour soutenir les collectivités locales.

Concernant le comité local de fonctionnement de l'agence, les élus espèrent de la réactivité. Il n'est en effet pas possible de devoir attendre six mois pour engager les investissements nécessaires sur le terrain. Il faut donc préciser le fonctionnement de ces comités locaux : sont-ils de simples chambres d'enregistrement des propositions des préfets ou de véritables outils pour montrer les actions des communes ?

Comme évoqué, il y a des interrogations fortes sur le fonctionnement de l'agence sur le terrain. Il est donc urgent de clarifier l'organisation de la réponse de l'État dans les territoires d'ici la fin de l'année. Je suis conscient que les réunions liées à la crise sanitaire prennent beaucoup de temps en ce moment, mais il est important de parler des investissements futurs de l'agence.

Je suis enfin inquiet de la territorialisation des crédits. Le préfet de la Sarthe m'a indiqué qu'il n'avait reçu que 3,8 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance, alors qu'un milliard d'euros était prévu au niveau national, soit environ 10 millions d'euros en moyenne par département. Ce point de la relance sera-t-il traité par l'agence ou directement par le préfet avec les collectivités ? Les contrats seront-ils conclus par les régions ou par les départements ?

**M. Xavier Giguët.** – Les élus ne savent effectivement pas encore s'ils doivent saisir le préfet en tant que tel ou en tant que délégué territorial de l'agence. L'idée est de mettre en place les outils qui permettront de faire avancer les projets portés par les collectivités, peu importe sous quelle casquette intervient le préfet.

Il est essentiel que les comités locaux ne se contentent pas de rester des structures qui se réunissent deux fois par an sans que rien ne se passe entretemps. Chaque préfet doit désigner un délégué territorial adjoint. Une grande marge de manœuvre leur a été laissée dans ce choix, certains d'entre eux ont désigné plusieurs délégués territoriaux adjoints pour que les demandes puissent être traitées au fil de l'eau.

Les comités locaux sont en train d'être installés, les premières réunions portant essentiellement sur la méthodologie. Nous donnons des conseils au niveau national, mais ne souhaitons pas imposer de règle à laquelle les préfets ne pourraient pas déroger. Nous partons du principe que les préfets demeurent les meilleurs connaisseurs de la réalité des territoires et qu'ils s'appuient sur les membres du comité local. C'est dans ce cadre que la méthodologie la plus adaptée doit être construite. Voilà pourquoi vous pouvez sentir ce tâtonnement, dont nous avons conscience.

Dans le cadre du plan de relance, une partie des crédits territorialisés le seront à travers une contractualisation. Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre avait formulé son souhait d'initier des contrats de relance et de transition écologique. Ces contrats seront déclinés à travers les accords régionaux de relance, en lien avec les contrats de plan État-régions (CPER). Les préfets de département seront ensuite chargés de réfléchir au meilleur maillage dans lequel ils pourront être déclinés. Dans certains cas, il n'est pas exclu que les contrats portent sur une échelle départementale. Dans d'autres, ils pourront être déclinés au niveau des intercommunalités. Une grande marge de manœuvre est ainsi laissée aux acteurs des territoires pour adapter leurs efforts à la réalité des besoins locaux. Dans le cadre des CPER, une partie des crédits permettront d'incarner davantage la territorialisation de la relance.

**M. Jean-Jacques Lasserre, président du département des Pyrénées-Atlantiques, membre du bureau de l'Assemblée des départements de France (ADF).** – Nous abordons un sujet dont les contours ne sont pas complètement précisés. Nous travaillons en ce moment sur les perspectives du plan de relance. Certains sujets d'ordre générique concerneront tout le territoire ou des grands pans de l'activité. Nous restons particulièrement attentifs à l'approche territoriale. Nous sommes convaincus que ce plan de relance ne pourra fonctionner que si les acteurs de territoire obtiennent une responsabilité claire, avec des applications concrètes. Sur certains thèmes évoqués, nous possédons une vraie expertise politique et de nombreux sujets peuvent être traités rapidement.

Cette approche territoriale ne doit pas se limiter à un langage de séduction non suivi d'effet. Il nous appartient donc collectivement d'en clarifier les méthodes, dans le respect de l'esprit du plan de relance. Nous croyons beaucoup en l'approche départementale

et considérons la transition écologique comme un bon périmètre. Une organisation des partenariats nous semble nécessaire.

Concernant le très haut débit, la plupart des départements sont très impliqués dans ces opérations pour résoudre la fracture numérique. Je compte sur vous, monsieur le président, pour que cette approche territoriale débouche sur des résultats positifs. Il revient au préfet de département de faire vivre le dispositif, qui devra également être clarifié auprès des différents acteurs.

Il convient de respecter l'esprit de ce plan de relance, en s'appuyant sur l'approche territoriale et en évitant les « recyclages financiers ». Veillons donc à créer le cadre d'un débat territorial satisfaisant. Les départements disposent de nombreux dossiers prêts à être mis en route. Je suis persuadé que nous parviendrons à trouver les équilibres nécessaires avec l'échelon régional, en évitant les confusions et les coûts d'opportunité.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Pour notre commission, c'est précisément un point d'attention particulier.

**M. Jules Nyssen, directeur général de l'association Régions de France.** – Les régions s'étaient largement exprimées lors du débat parlementaire ayant mené à la création de l'ANCT.

Concernant la déclinaison territoriale du plan de relance, il est légitime que le préfet de département devienne délégué territorial de l'agence, mais la cohésion des territoires demeure la mission de tout le monde, notamment des régions, qui possèdent une responsabilité historique en la matière. Nous regrettons le manque de coordination à l'échelle régionale, d'autant que les structures associées à l'agence sont organisées à cette échelle. Je suis par ailleurs d'accord que l'ANCT est assez peu mentionnée dans la circulaire sur la territorialisation du plan de relance. J'entends les arguments qui ont été développés à ce sujet, mais dans la pratique nous avons du mal à identifier une organisation claire.

Le Premier ministre a plusieurs fois exprimé sa volonté de territorialiser le plan de relance, mais de nombreux obstacles devront être surmontés pour y parvenir. Il est question de territorialiser seulement 16 milliards d'euros de crédits sur les 100 milliards du plan de relance. De plus, l'argent du plan de relance provenant des ministères conduit à une forme de recentralisation de la prise de décision. Les services déconcentrés de ces ministères se sont appauvris au fil du temps, car les collectivités ont pris la main sur un certain nombre de responsabilités. Cela incite les ministères à conserver le pilotage des dispositifs. Nous devons donc rester vigilants. Sans l'expertise des collectivités locales, il sera difficile de dépenser 100 milliards d'euros en deux ans.

Nous nous satisfaisons de la mise en place d'un comité régional de pilotage et de suivi coprésidé par l'État et le président de région, qui associe les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. Nous souhaitons cependant éviter que ce comité soit vidé de sens, notamment par les appels à projets pouvant être lancés par les opérateurs de l'État. L'ADEME et l'ANRU répondent à des stratégies nationales. Même en déconcentrant leurs appels à projets, il n'est pas évident que les solutions apportées répondent à des enjeux régionaux. Nous nous interrogeons donc sur le rôle du comité régional de pilotage par rapport à ces appels à projets spécifiques.

Le plan de relance prévoit également la transformation de tous les contrats infrarégionaux sous le label « contrat de relance et de transition écologique ». Ces contrats sont discutés à l'échelle départementale et parfois à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Nous voyons mal comment s'organisera l'articulation entre ces contrats et la logique régionale de la relance.

Concernant l'économie, nous sommes très surpris que les services déconcentrés de l'État restent en charge de l'information et de l'accompagnement des entreprises pour l'ensemble des dispositions du plan de relance. Cela ne semble pas conforme à la pratique qui s'est installée. L'État pourrait abonder les dispositifs déjà existants, pour ensuite les mettre en œuvre dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.

Notre ambition n'est pas de nous approprier les moyens du plan de relance, mais de proposer les mécanismes pour que cet argent puisse arriver le plus vite possible aux bénéficiaires potentiels. Cela s'organise en parallèle de la négociation des CPER. Il a été énoncé que le premier volet des CPER correspondrait aux accords de relance 2021-2022 devant être signés avant la fin de l'année. Le délai est très court, mais chaque région souhaite associer le plus largement possible les différents partenaires. Il conviendra ensuite de discuter plus globalement du contrat de plan de long terme.

Les régions accompagnent les maîtres d'ouvrage. L'idée est de recueillir les besoins qui remontent du terrain. Nous sommes inquiets de constater que les crédits liés aux infrastructures de mobilité prévus dans le plan de relance sont affichés sur 2021-2022 : cette échéance paraît trop courte par rapport aux enjeux.

Certaines priorités sont apparues autour de la question des fonds propres, car les entreprises ont épuisé leurs possibilités d'endettement. Il convient donc de renforcer le haut de bilan des entreprises pour éviter les faillites.

Un sujet de digitalisation touche par ailleurs l'ensemble des entreprises et en particulier les commerçants. Des initiatives de type « cliquez et collectez » se développent, ce qui pose la question du très haut débit.

En matière de relocalisations d'entreprise, le sujet de la formation demeure essentiel. Si l'on souhaite réinstaller sur le territoire des activités considérées comme stratégiques, il convient d'investir en conséquence. Le programme Territoires d'industrie permettra en partie d'y parvenir, mais suffisamment de moyens devront être investis sur la formation pour que les entreprises accèdent aux compétences dont elles ont besoin. Les autres thématiques concernent l'énergie et les mobilités.

**Mme Anne Terlez, vice-présidente de l'agglomération Seine-Eure et administratrice de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).** – L'AdCF se réjouit du plan « France Relance ». Nous souhaitons y apporter six recommandations.

D'abord, envisager les intercommunalités comme des relais locaux de « France Relance ». En second lieu, s'appuyer sur les projets de territoires. En troisième lieu, favoriser une contractualisation globale et pluriannuelle plutôt qu'un foisonnement d'appels à projets. Quatrièmement, développer la régionalisation des outils de financement. Cinquièmement, clarifier le calendrier et la méthodologie. Enfin, prêter attention à l'ingénierie de projets pour les collectivités territoriales.



Concernant les intercommunalités, la majeure partie des orientations données par le plan de relance reposent sur les compétences que nous exerçons déjà. La loi NOTRe a consacré le couple région-intercommunalité. Sur les questions de mobilité ou de transition énergétique par exemple, l'échelon intercommunal s'avère très pertinent, car nous avons l'habitude d'exercer ces compétences. Nous plaillons donc pour la reconnaissance de l'échelon intercommunal.

En matière de développement économique, nous accompagnons les communes lorsqu'elles sont incluses dans le champ du programme « Action Cœur de Ville » et nous souhaitons une représentation des EPCI à tous les niveaux de « France Relance ».

Pour atteindre cet objectif de relancer l'économie française, la commande publique représente un puissant levier, notamment *via* le bloc communal. Je souligne par ailleurs la nécessité de sécuriser la partie européenne de « France Relance ».

La question de l'équité de traitement nous inquiète, car le lancement des projets nécessite de l'ingénierie. Même lorsque nos intercommunalités sont dotées de ressources humaines et techniques, elles peinent déjà à répondre aux appels à projets. Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance du financement de l'ingénierie. Or il sera difficile de soutenir le rythme pour répondre à la territorialisation du plan de relance, en raison de la fatigue des agents, causée par la crise sanitaire.

Nous souhaitons favoriser une collaboration globale, pluriannuelle et fondée sur les projets de territoires. Il existe des contractualisations croisées qui se basent sur les projets menés par les EPCI dans plusieurs régions. À un foisonnement d'appels à projets, nous préférons une contractualisation unique, en nous basant sur les projets capables d'émerger à l'échelle des EPCI. La plupart de ces EPCI sont dotés d'un projet de territoire. Les orientations annoncées correspondent globalement à celles proposées par le Gouvernement. Les régions et les départements apportent des financements croisés. Il convient de nous appuyer sur ces projets plutôt que de les distordre.

La régionalisation des outils de financement me semble importante, même si nos interlocuteurs demeurent les préfets départementaux. Il convient enfin de préciser le calendrier et la méthodologie. À l'heure actuelle, l'action de l'ANCT n'a pas encore débuté sur les territoires. Nous devons agir sans tarder.

**M. Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, secrétaire de l'association Villes de France.** – Villes de France se félicite de ce plan de relance. La gouvernance associant le préfet de région et le président de région nous semble intéressante, à condition d'y associer les autres strates, en particulier les villes moyennes. Celles-ci constituent la colonne vertébrale de la France.

Nous souhaitons éviter les écueils de ces dernières années, où les instances locales n'étaient pas suffisamment consultées avant de prendre des positions nationales. Pour ce faire, une place importante doit être accordée aux élus des villes moyennes et des agglomérations pour participer à la gestion du plan de relance.

Favoriser les projets engagés permettra de les voir aboutir et de continuer l'investissement local. Mais qu'en est-il des projets en phase de démarrage, qui seront structurants pour l'avenir de nos territoires ? Nous regrettons par ailleurs que la baisse des impôts de production porte essentiellement sur les finances locales et pas assez sur les

finances nationales. Une fois de plus, la collecte locale d'impôt risque d'être mise à mal. Or l'investissement local représente la survie et le développement de nos entreprises sur nos territoires. Cette compensation devra être formalisée, en évitant à tout prix l'effet ciseaux d'augmentation des dépenses et de baisse des recettes. Il convient donc de préserver les capacités d'investissement de nos collectivités.

Le commerce de centre-ville doit être soutenu, sujet prioritaire en cette période de confinement. Nous ressentons une grande baisse de moral chez les commerçants. Des compensations financières devront leur être apportées, en y ajoutant des prêts à taux zéro dont les échéances pourront être reportées. La sortie devra être accompagnée par des campagnes de communication à l'échelle nationale.

En ces temps de crise sanitaire, les villes moyennes sont redécouvertes par les habitants de métropoles cherchant à se mettre « au vert » pour télétravailler. Cette tendance devra être accompagnée, en travaillant sur le développement et la rénovation de l'habitat et du patrimoine dans le cadre du plan de relance. Pour y parvenir, des moyens supplémentaires pourraient être accordés à l'Anah.

Le tissu industriel est généralement porté sur nos agglomérations et villes moyennes. Il s'agit d'un vecteur important de croissance à développer dans le cadre de la relance. Les intentions existent mais les moyens financiers ne suivent pas forcément.

En outre, les formations universitaires et supérieures sont très souvent dispensées dans nos villes moyennes, ce qui constitue un moyen de développement de nos territoires.

Une attention particulière devra également être accordée à l'écologie, en favorisant les mobilités douces et durables.

Dans nos villes médianes, l'accès aux soins pose souvent de gros problèmes. Dans ma ville de La Roche-sur-Yon par exemple, 8 000 habitants n'ont pas de médecin traitant. Le plan de relance devra traiter ce sujet, en donnant aux collectivités les moyens d'accompagner la relance médicale. La gouvernance des ARS devra également être revue, celle-ci demeurant très déconnectée de nos territoires. Il convient pour cela de faire participer les élus à la gouvernance, pour pallier le décalage entre la vision régionale et les réalités du terrain. Concernant les hôpitaux, les maires ou présidents d'agglomération occupent souvent la présidence du conseil de surveillance, avec de faibles marges de manœuvre.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Merci pour votre contribution à ce débat sur le plan de relance, nous sentons que vos propositions viennent du terrain, ce qui est positif.

**M. Xavier Giguet.** – Je ne répondrai pas à l'ensemble des points évoqués, dans la mesure où certains dépassent le périmètre d'intervention de l'ANCT.

L'ANCT est particulièrement sensible à l'appui aux projets de territoires, qui doit servir de base aux démarches contractuelles à tous les niveaux. Des accords régionaux de relance seront signés d'ici la fin de l'année, la négociation devant aller de pair avec celle des CPER. Une déclinaison infra-régionale pourra donner lieu à des contrats départementaux. Dans certains cas, ceux-ci pourraient être signés au niveau de la maille infra-départementale. Il convient d'éviter d'appliquer un modèle type, mais de s'adapter aux réalités des terrains.

Un effort a été mené pendant plusieurs mois pour définir des projets de territoire au niveau départemental, en réfléchissant aux interactions entre les différents échelons. Dans certains territoires, l'intercommunalité sera privilégiée dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance écologique. L'ANCT sera très présente sur ces contrats pour apporter son expérience en la matière, en lien avec le ministère de la transition écologique. Concernant la méthodologie, l'ANCT s'inscrit dans une logique d'accompagnement sur mesure.

**M. Bruno Belin.** – Je me demande si la création de l'ANCT n'aura pas pour seul effet de nous faire perdre du temps. Pour que la relance fonctionne, les projets doivent rapidement avancer sur les territoires. En ce début de mandature, les maires souhaitent lancer de nombreux projets, qu'il convient de faciliter plutôt que de ralentir par des formalités administratives. Un important travail pédagogique devra être mené, car je ne suis pas certain que beaucoup de maires connaissent l'ANCT.

Concernant les CPER, la loi prévoyait une clause de revoyure en 2018, qui n'a toujours pas eu lieu. Cette inertie pénalise les territoires.

Je conçois que l'année 2022 puisse être fixée comme échéance pour le très haut débit, mais il est insupportable d'attendre 2025 pour la fibre. Celle-ci demeure essentielle pour l'économie, l'éducation, la santé ou encore le tourisme. Le sujet devra être sérieusement accéléré. La fracture territoriale s'est transformée en rupture d'égalité : certains jeunes passent actuellement des concours en visioconférence, or l'accès aux cours diffère selon que l'on se situe dans une commune rurale ou dans une métropole équipée en fibre. Nous ne pouvons pas cautionner cela. La fibre doit devenir la priorité majeure de « France Relance ».

Concernant la lutte contre la désertification en matière de santé, des solutions existent et celles-ci devront être incluses dans le plan de relance.

Concernant l'aménagement mobile du territoire, je rappelle qu'une autorisation de pylône prend deux ans avant d'être délivrée. Un volet concernant la téléphonie mobile devra être ajouté dans le cadre du plan de relance pour rattraper le retard.

**M. Éric Gold.** – La récente mission d'information sur « l'illectronisme » et l'inclusion numérique a pointé que près de 15 millions de nos concitoyens n'ont pas accès aux démarches de base essentielles à leur quotidien, notamment du fait de la numérisation à outrance des services publics. Parmi les mesures du plan de relance figure un volet consacré à l'aménagement numérique, notamment l'accélération de la couverture très haut débit. Je souhaite insister sur l'importance de la médiation numérique pour atteindre l'équité en termes d'accès au numérique sur l'ensemble du territoire.

La question du déficit d'ingénierie et du calendrier des projets mérite d'être posée. Pouvez-vous m'assurer que les aides prévues dans le plan de relance seront accessibles dans l'ensemble des territoires ? Comment une partie de ces aides pourrait-elle être mobilisée pour passer du 100 % numérique au 100 % accessible ? Ces questions concernent l'ensemble des services publics, mais également la médecine, l'enseignement et le « cliquez et collectez » en cette période de crise sanitaire.

**Mme Nadine Bellurot.** – Pourriez-vous nous faire un point sur l'état d'avancement de l'agenda rural ?

Par ailleurs, le système de fonctionnement par appel à projets est très encadré, mais comment faire lorsqu'une commune n'entre pas dans ce programme et a besoin d'être aidée sur un projet d'intérêt général ? L'ANCT n'est pas encore connue de tous, mais a vocation à être à la portée de l'ensemble de nos collectivités territoriales. En outre, l'ingénierie demeure très insuffisante pour bon nombre de collectivités de petite taille.

**M. Laurent Rojey.** – Nous ressentons une forte impatience dans les territoires, renforcée par la crise sanitaire et le confinement. La situation devient de plus en plus insupportable pour les personnes n'ayant pas accès à une connexion internet de qualité.

Concernant les crédits de la relance, l'objectif est d'atteindre le 100 % très haut débit pour 2022 avec 80 % de fibre optique pour se diriger vers une généralisation de la fibre optique à horizon 2025. L'échéance peut paraître lointaine, mais ce chantier d'infrastructures majeures est comparable au déploiement des grands réseaux du siècle passé, comme le téléphone. Ce nouvel objectif de généralisation de la fibre optique est tout à fait remarquable.

Dans l'enveloppe initiale de 3,3 milliards d'euros prévue dans le plan, le seul objectif fixé était les 80 % de fibre optique en 2022, laissant les territoires ruraux se reposer sur d'autres technologies. Une accélération de la dynamique du plan a permis d'obtenir des engagements de la part d'acteurs privés, ce qui a diminué les besoins en financement publics initialement prévus. 280 millions d'euros de financements publics ont ainsi été dégagés. De plus, 30 millions d'euros ont déjà été votés par le Parlement en loi de finances et le plan de relance apporte 240 millions d'euros supplémentaires. L'ensemble de cette enveloppe nous permettra de financer pleinement cet objectif de généralisation de la fibre optique, avec deux volets :

- d'abord, la poursuite du financement des réseaux d'initiative publique (RIP). À l'heure actuelle, 21 territoires ne disposent pas encore de projet complètement financé pour généraliser la fibre. Le dispositif s'adressera en priorité à ces territoires. Ailleurs, nous avons déjà des projets qui s'inscrivent dans cette perspective ;

- ensuite, un dispositif fondé sur les raccordements complexes. Les locaux les plus isolés sont plus coûteux et difficiles d'accès. Certains de ces locaux hébergent des entreprises ou des particuliers avec des besoins pour lesquels la fibre optique s'avère nécessaire. Une réponse leur sera apportée.

La dynamique de déploiement demeure extrêmement forte. En 2019, 19 000 lignes de fibre optique ont été déployées chaque jour ouvré en France, pays européen qui déploie le plus de fibre optique. Pour 2020, les déploiements ont été affectés par la crise sanitaire, avec de nombreuses inquiétudes au début du confinement. Nous avons finalement constaté que malgré les ralentissements, la dynamique n'a pas été arrêtée. Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), le déploiement s'élève à 2,5 millions de lignes de fibre optique en un semestre. Ce chiffre est en augmentation par rapport au même semestre en 2019. L'accélération demeure un peu moins forte que les années précédentes, mais la mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis de maintenir les rythmes de déploiement.

Nous venons de franchir les 50 % de locaux du pays raccordables à la fibre optique. Il reste donc beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre la généralisation évoquée. Dans les zones privées, ces déploiements sont encore majoritairement portés par les

opérateurs, qui ont pris des engagements contraignants. Il appartient désormais au régulateur de faire respecter ces engagements. L'Arcep examinera la situation fin 2020 en zones AMII.

Les zones d'initiative publique connaissent une accélération significative des déploiements, avec malgré tout une hétérogénéité significative entre les territoires. Cela n'est pas forcément un problème, car il faut du temps pour démarrer ces projets. La mission France Très Haut Débit restera vigilante pour éviter des décalages trop importants entre les territoires.

La problématique des réseaux mobiles demeure un sujet majeur. Le « *New deal mobile* » a été conclu début 2018, accord dans lequel les opérateurs se sont engagés à réaliser un certain nombre de déploiements, en particulier dans les territoires ruraux.

En contrepartie, l'État a renoncé au produit des licences qui devait être perçu au titre de l'attribution des fréquences.

L'accord comporte également un volet au sujet de la généralisation de la 4G sur les pylônes existants à fin 2020, qui a déjà commencé à porter ses fruits.

Un autre volet que nous suivons de près concerne le « dispositif de couverture ciblée », pour lequel les opérateurs se sont chacun engagés à déployer 5 000 pylônes dans des zones choisies localement par des équipes projet. Ainsi, 600 à 800 pylônes seront mis en service chaque année. Plus de 300 pylônes ont déjà été mis en service et plus de 2 000 ont été identifiés dans le cadre de ce dispositif.

Le premier arrêté du « *New deal mobile* » concernait 485 sites mobiles en juillet 2018. Il faut ensuite obtenir les autorisations, trouver un terrain, monter le pylône, poser le raccordement électrique, etc. Il existe aussi des problématiques d'acceptation par les populations. Nous cherchons à accélérer la cadence, mais cela reste un challenge.

Concernant les questions d'inclusion numérique, une action très importante est menée dans le cadre du plan de relance, avec trois axes majeurs : la mise en place de 4 000 conseillers numérique sur les territoires ; le soutien aux réseaux locaux de la médiation numérique ; l'appui aux « aidants », les personnes qui accompagnent les Français au quotidien dans la réalisation de leurs démarches numériques.

**M. Jean-Michel Houllégatte.** – Je témoigne de la disponibilité et de l'implication du directeur général M. Le Breton, qui s'est déplacé dans la Manche en septembre dernier.

J'ai cru comprendre que vous n'avez pas de chiffres à nous faire partager sur les engagements contraignants pris par les opérateurs dans les zones AMII. Il serait souhaitable que vous nous communiquiez des éléments statistiques chiffrés quand vous le pourrez.

Dans le cadre du déploiement des 240 millions d'euros qui seront affectés dans le cadre du plan de relance, une modification du cahier des charges sera-t-elle opérée ? Les acteurs impliqués dans les réseaux d'initiative privée s'inquiètent d'une possible modification des assiettes des projets éligibles et d'une restriction des dépenses éligibles, ce qui conduirait à abaisser le cofinancement de la part de l'État.

Le mode Stoc (sous-traitance opérateurs commerciaux) a par ailleurs fait parler de lui. Ce mode désigne la pratique des opérateurs commerciaux, qui sous-traitent le raccordement final à divers opérateurs. Il est pointé comme étant responsable d'un certain

nombre de malfaçons. Existe-t-il des évolutions dans ce domaine ? Est-il possible d'apporter un encadrement réglementaire pour limiter les dérives ?

Cédric O avait évoqué l'accompagnement de 4 000 médiateurs. Or l'inclusion numérique ne se résume pas à porter pendant deux ans des animateurs payés au Smic.

**M. Guillaume Chevrollier.** – Le plan de relance présente des aspects intéressants, mais je m'interroge sur sa mise en œuvre effective dans les territoires. Quelle est l'articulation entre l'ANCT et les sous-préfets chargés de la relance ? Prenons garde à la complexité organisée qui pourrait nuire à l'efficacité du plan de relance. Les effets d'annonce devront se traduire par de l'ingénierie et une bonne tuyauterie budgétaire. Des primes à l'embauche ont par exemple été annoncées pour recruter des apprentis dans les collectivités locales, ce qui ne se traduit pas sur le terrain.

Les collectivités locales subissent une importante baisse de leurs recettes de fonctionnement et ont engagé d'importantes dépenses supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire. Nous devons donc rester vigilants sur le budget de fonctionnement de celles-ci.

**Mme Angèle Prévile.** – J'émet certaines réserves sur les appels à projets. Certaines inégalités sont pointées par l'Europe, notamment sur les inégalités de développement entre les territoires en termes d'accès aux subventions.

La dynamisation des territoires ne pourra se faire sans les petits commerces. Or nous sommes très inquiets de la situation des commerces de centre-ville, en particulier dans la ruralité. Le déploiement des antennes universitaires doit également se poursuivre, pour que les territoires restent vivants.

Dans les faits, tous les délégués territoriaux adjoints ont-ils été désignés ? Toutes les collectivités ont-elles été mises au courant ?

**M. Laurent Rojey.** – Des modifications devront être apportées au cahier des charges, pour mieux accompagner les projets de réseau d'initiative publique (RIP). Les ministres organiseront la semaine prochaine un comité de pilotage avec les collectivités territoriales et les opérateurs.

L'Arcep est chargée de collecter les chiffres de déploiement en zones AMII et de suivre les engagements pris par les opérateurs. Au deuxième trimestre, 735 000 lignes y ont été déployées, pour 1,26 million au niveau national.

Le mode Stoc est susceptible d'impacter à la fois les déploiements et la qualité des infrastructures. Nous suivons cela étroitement avec le régulateur. L'enjeu est à la fois d'avancer rapidement et de construire des réseaux qui résisteront à l'épreuve du temps. Cela pose une série de questions opérationnelles que nous suivons avec l'ensemble des parties prenantes.

**M. Xavier Giguët.** – Concernant l'agenda rural, 181 mesures avaient été arbitrées par le Gouvernement à la suite de la remise d'un rapport. Ces mesures sont très diverses et, dans l'ensemble, un tiers des mesures sont déjà mises en œuvre, un tiers sont en bonne voie de l'être et un tiers demandent davantage de travail sur le temps long. Nous travaillons à la réunion prochaine d'un comité interministériel ruralité qui permettra de faire le point sur ces mesures et donner une nouvelle impulsion.

Le préfet reste le délégué territorial de l'agence, en tant que patron de l'administration de l'État dans son département. C'est donc lui qui est responsable de la coordination entre les différents services placés sous sa responsabilité. Le fonctionnement de l'administration préfectorale ne me laisse que peu de doutes sur l'existence de potentiels doublons. De plus, les sous-préfets à la relance arriveront prochainement dans les territoires.

La désignation des délégués territoriaux adjoints de l'agence présuppose que les titulaires des fonctions connaissent le territoire. Environ la moitié de ces délégués territoriaux adjoints ont déjà été nommés. Dans les deux tiers des cas, les fonctions sont exercées par les directeurs départementaux des territoires (DDT). La manière dont les préfets communiquent auprès des acteurs locaux dépend de chaque préfet. Généralement, la communication a lieu lors des comités locaux de cohésion territoriale.

**M. Hervé Gillé.** – L'impossibilité d'accès au droit numérique concerne 13 millions de personnes, soit environ 20 % de la population française. Dans certains territoires, le décrochage numérique est estimé à 30 % de la population. La question des données personnelles entre également en jeu. Nous ne pouvons penser que toutes les personnes seront en situation d'autonomie pour gérer leur dossier numérique. Un travail d'accompagnement devra donc être mené et celui-ci nécessite une qualification professionnelle pour ces nouveaux métiers. Une montée en puissance devra être opérée sur ces sujets. Des moyens sont accordés, mais nous ne voyons pas comment ils seront mis en œuvre.

Nous avons besoin à la fois d'effets de levier immédiats et d'une vision stratégique partagée, notamment pour nous adapter aux enjeux climatiques et économiques.

Nous ne voyons pas bien comment cette articulation pourra se faire. Ce sujet de fond renvoie à la question de la méthodologie de travail. Les attentes des territoires mettent en évidence la nécessité d'adopter un « mode projet » partagé pour valider les projets en attente. Actuellement, les acteurs n'appréhendent pas de quelle manière ils sont impliqués pour mettre en place ce plan de relance.

**M. Daniel Gueret.** – Je suis ces questions de conduite de projet depuis une vingtaine d'années dans mon département. Le temps politique ne correspond généralement pas au temps des projets, ce qui pose problème. En région Centre, je constate que des élus de grandes villes ne savent pas comment fonctionne « l'usine à gaz » du CPER. Lors des réunions, le préfet de région finit par dire que ce qu'ils espéraient n'a aucune chance de se réaliser. Les élus comptent alors sur le plan de relance. Mais la verticalité de la gouvernance décidée par le Gouvernement pose de grandes difficultés. En Eure-et-Loir, une concertation avec les élus locaux sur le plan de relance prend la forme d'une conférence téléphonique rassemblant 280 élus. Nous sommes ainsi restés 4 heures 15 en réunion, sans toutefois pouvoir recueillir la totalité des questions des maires.

Il n'est pas facile d'envisager la relance lorsque l'on met le pays à l'arrêt tous les quinze jours. Dans le cadre des politiques conduites par les régions et départements sur les cœurs de ville, beaucoup de temps aurait pu être gagné en s'appuyant sur les équipes existantes des collectivités, qui connaissent le terrain. Il suffisait d'établir un système de conventionnement avec toutes les collectivités qui gèrent déjà les projets.

À l'heure actuelle, les élus des petites communes pensent qu'ils pourront s'insérer dans le plan de relance. Ils seront pourtant largement déçus lorsque les préfets leur

apprendront que leurs projets ne sont pas éligibles. Nous risquons donc d’aboutir à une situation contraire à l’effet recherché. Il me paraît donc essentiel de travailler sur les questions de verticalité.

Concernant le numérique, des gouffres énormes existent sur le territoire, nous l’avons vu avec l’enseignement à distance pendant le confinement. Je ne comprends pas pourquoi l’État, qui s’est déchargé sur les collectivités d’un certain nombre de missions, ne parvient pas à gagner du temps en s’adressant à des spécialistes déjà en poste.

**M. Jean Bacci.** – Nous souhaitons que tous les nœuds de raccordement abonnés (NRA) de nos villages soient fibrés à horizon 2020. Le travail a été effectué sur les NRA. En revanche, l’opérateur Orange met un temps infini à les activer, ce qui empêche la fibre de fonctionner. Avez-vous un moyen de faire avancer les choses ?

L’État a mis en place le calcul de la richesse des territoires. Celle-ci se basait principalement sur des considérations fiscales et sur la comparaison des taux communaux avec la moyenne nationale. En raison de bases fiscales élevées, des territoires comme le nôtre ont reçu des taux relativement bas. Ceci a provoqué une disparation partielle voire totale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en plus d’une obligation de cotiser au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Par conséquent, des communes se retrouvent avec des impôts locaux qui ne servent plus à investir dans la commune, mais à rendre de l’argent à l’État. Ces communes se retrouvent alors sans autofinancement et ne pourront pas profiter des mesures que vous mettez en place. Des dispositions sont-elles prévues pour permettre à ces communes de continuer à se développer ?

**M. Laurent Rojey.** – Je partage ce qui a été dit sur l’inclusion numérique. Il existe un sujet de montée en compétences et de formation des personnes. À ce titre, nous cherchons à former tous les publics qui accompagnent les Français. Nous leur proposons des outils soit en leur fournissant des dispositifs facilement activables, soit avec des solutions numériques. À partir de 2021, nous allons par exemple généraliser « Aidants Connect », dispositif qui vise à remplacer le petit carnet dans lequel les aidants notent les mots de passe des personnes dont ils s’occupent. Avec le nouveau système, la personne aidée mandate un aidant sur un domaine précis, ce qui produira un système beaucoup plus simple et sécurisé.

Sur la question des déploiements des infrastructures, les opérations de montée en débit représentent une composante importante du plan FTHD. L’idée est de rapprocher l’abonné de la fibre tout en conservant le dernier segment sur le réseau téléphonique. Nous avons soutenu un grand nombre d’opérations de ce type dans le cadre du plan. Celles-ci sont bien encadrées par l’Arcep, mais vous pouvez nous faire remonter les difficultés le cas échéant.

**M. Xavier Giguet.** – Nous connaissons les besoins des collectivités et la bonne volonté qu’elles manifestent. Nous nous inscrivons dans une logique d’accompagnement et de co-construction sans perdre de vue les difficultés, notamment le manque de notoriété de l’ANCT.

Nous allons également tenter de nous appuyer au maximum sur les savoir-faire existant dans les territoires pour mener les projets. La mise en œuvre d’un plan de relance de 100 milliards d’euros demande en tout cas un certain temps de préparation pour que la diffusion s’opère de la meilleure des manières.



Dans le cadre des échanges avec les différents acteurs, l'élu pourra juger s'il a besoin ou non d'être accompagné pour son projet. Les modalités de cet accompagnement seront évaluées par l'ANCT au cas par cas.

**Mme Marta de Cidrac.** – Le Gouvernement a accordé une rallonge de 240 millions d'euros au plan FTHD pour inciter les collectivités à lancer des nouveaux RIP. Outre cet effort budgétaire, 250 millions d'euros sont consacrés à l'inclusion numérique et à la lutte contre « l'illectronisme ». La répartition de ces montants passera-t-elle forcément par les maisons France Services ? Quels projets pourront être pris en charge par ces 250 millions d'euros ? Qu'en est-il des échéances ?

**M. Laurent Rojey.** – Nous travaillons encore aux modalités de mise en œuvre du dispositif. L'esprit d'ensemble consiste à s'adapter aux spécificités locales. France Services regroupe des acteurs importants, nous veillerons à la bonne articulation du dispositif. Ce ne sera cependant pas le seul canal de mise en œuvre de cette action, qui s'appuiera également sur les acteurs de l'inclusion numérique et les collectivités territoriales.

**M. Jean-Jacques Lasserre.** – Les réunions départementales devraient être l'endroit adéquat pour évoquer ces questions de fracture numérique. Nous devons nous mettre d'accord sur la méthode.

Une série de réflexions sont conduites autour des schémas départementaux. Nos publics ne sont pas suffisamment informés. Le sujet devrait être travaillé sur le plan territorial. Nous sommes prêts à réagir. La question des usages me paraît encore plus importante que celle des réseaux, qui prennent du temps à être mis en place.

**M. Jean-François Longeot, président.** – Merci aux associations représentant nos collectivités et aux représentants de l'ANCT pour votre participation à ce débat sur la mise en œuvre du plan de relance dans les territoires. Nous l'avons compris, pour que ce plan de relance réussisse, un soutien à nos acteurs locaux est nécessaire. La relance de l'économie et l'aménagement de nos territoires en dépendent.

### Désignations de rapporteurs

*La commission désigne M. Didier Mandelli rapporteur sur la proposition de loi n° 723 (2019-2020) relative à la gouvernance et à la performance des ports maritimes français, présentée par M. Michel Vaspert et plusieurs de ses collègues.*

*La commission désigne MM. Guillaume Chevrollier et Jean-Michel Houllegatte rapporteurs sur la proposition de loi n° 27 (2020-2021) visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, présentée par MM. Patrick Chaize, Guillaume Chevrollier, Jean-Michel Houllegatte et Hervé Maurey.*

*La réunion est close à 11 h 40.*

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président, et de Mme Sophie Primas, présidente, puis de M. Daniel Gremillet, vice-président, et de Mme Marta de Cidrac, vice-présidente -

*La réunion est ouverte à 16 heures 30.*

**Audition, en commun avec la commission des affaires économiques, de M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie**

**M. Jean-François Longeot, président.** – Nous poursuivons notre cycle d'auditions consacrées au projet de rachat de Suez par Veolia en accueillant Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie.

Le 31 juillet dernier, Engie annonçait le lancement d'une revue stratégique de ses activités, incluant sa participation dans le groupe Suez. Un mois plus tard, Veolia proposait à Engie une offre pour l'acquisition de 29,9 % de ses parts dans Suez, première étape avant le rachat du reste du capital.

Cette annonce a immédiatement été qualifiée d'hostile par les dirigeants de Suez, qui ont mis en garde contre les dangers que présente à leurs yeux un tel rachat : démantèlement du groupe, destruction d'emplois et risque industriel.

Philippe Varin, président du conseil d'administration et Bertrand Camus, directeur général de Suez, ont réaffirmé hier devant nous leur opposition farouche à ce projet.

Après avoir refusé une première offre de Veolia, en raison d'un prix de rachat jugé trop bas, le conseil d'administration d'Engie a approuvé, le 5 octobre dernier, une deuxième offre pour un montant de 3,4 milliards d'euros.

Cette décision a été prise contre l'avis de l'État, pourtant actionnaire principal d'Engie. Celui-ci s'opposait à la cession en l'absence d'accord entre les deux groupes.

Bruno Le Maire avait d'ailleurs appelé à plusieurs reprises à ce qu'un accord soit trouvé, sans succès.

Nombreux sont ceux qui y ont vu un camouflet pour l'État. D'autres l'ont, au contraire, soupçonné d'avoir dénoncé publiquement cette opération tout en la soutenant dans les coulisses, sans quoi elle n'aurait pu aboutir.

Il est vrai que les conditions de ce rachat peuvent poser un certain nombre de questions.

Pourquoi ne pas avoir pris davantage de temps avant d'examiner l'offre de Veolia afin de permettre à des propositions alternatives solides d'être présentées ?

Pourquoi ne pas avoir attendu un accord amiable entre les groupes avant de procéder à cette cession ?

Quel rôle l'État a-t-il joué au cours de ce processus ?

Pourquoi avoir outrepassé le refus de l'État que cette cession intervienne avant qu'un accord soit trouvé?

Voilà une partie des questions que nous nous posons, monsieur le président, au regard des conséquences importantes qu'aurait le rachat de Suez par Veolia sur la structuration du marché de l'eau et du marché des déchets en France.

**Mme Sophie Primas, présidente.** – Monsieur le président, comme l'a justement indiqué le président Jean-François Longeot, la cession par Engie de ses participations dans Suez soulève de très nombreuses interrogations.

La première série d'interrogations renvoie aux conditions de cession des parts de Suez par Engie.

Entre l'annonce de la stratégie de recentrage du groupe en juillet de cette année, la présentation des offres successives de Veolia en août puis en septembre et la cession effective des participations en octobre, quelques semaines seulement se sont écoulées.

Ces délais très contraints étaient clairement insuffisants pour permettre un examen complet de l'impact de cette session, en particulier au regard du droit de la concurrence, et peut-être surtout au regard d'autres offres, le fonds d'investissement Ardian, par exemple, ayant renoncé à déposer une contre-offre. Vous pourrez peut-être aborder ce point.

Si nous nous interrogeons, c'est parce que nous souhaitons savoir quel est le devenir du capital détenu par Engie dans Suez, la question se posant depuis l'expiration du pacte d'actionnaires c'est-à-dire depuis 2013. Pourquoi avoir bouleversé en quatre mois une situation inchangée depuis sept ans ?

Pourquoi avoir agi dans l'urgence – pour ne pas dire dans une forme de précipitation –, vous exposant au risque que tout ceci soit interprété comme résultant d'un processus engagé et bouclé auparavant « en chambre » ?

Ainsi, on entend ainsi parler d'un « quasi-accord » entre M. Frérot et vous-même dès le mois de juin. Vous nous livrez votre version.

Pourquoi cette cession n'a-t-elle pas fait l'objet d'une procédure transparente ?

Pourquoi ne pas avoir attendu, après le départ d'Isabelle Kocher, que la nouvelle directrice générale choisie par votre conseil d'administration, Catherine McGregor, qui prendra ses fonctions exécutives le 1<sup>er</sup> janvier prochain, ne prenne le temps de réaffirmer elle-même une stratégie opérationnelle pour Engie et d'engager cette cession si celle-ci entrait dans sa stratégie ?

Mme Kocher était venue présenter la stratégie d'Engie devant la commission des affaires économiques du Sénat le 6 juin 2018 – on pourrait penser il y a un siècle. Nous avons été plutôt convaincus par sa vision et satisfaits de voir ensuite que cette stratégie donnait des résultats.

En quoi le recentrage de la stratégie décidé après son départ appelait-il la cession des parts de Suez dans l'urgence ?

La deuxième série de questions concerne les relations entre Engie et l'État.

Avec un quart du capital et un tiers des droits de vote, l'État demeure le premier actionnaire d'Engie.

L'État avait légitimement fixé plusieurs conditions à la cession des participations dans Suez : son caractère amical, la préservation de l'emploi et le maintien sous contrôle français de cette société.

Seule cette dernière condition semblerait remplie par l'offre de Veolia.

Pourquoi est-on passé outre la demande initiale de l'État ? Comment est-il possible que l'État, votre premier actionnaire, ait pu accepter ? Avez-vous échangé avec l'État sur les conditions de la vente, avant la décision de votre conseil d'administration ?

Par ailleurs, cette cession a été adoptée d'extrême justesse au conseil d'administration par sept voix pour, quatre contre et deux abstentions.

Les administrateurs de l'État ont été défaits à cette occasion.

Pour autant, la presse a évoqué l'hypothèse selon laquelle l'État serait intervenu en faveur de ce vote auprès d'autres administrateurs.

Comment le vote s'est-il déroulé de votre point de vue ? Nous sommes, monsieur le président, un peu perdus !

La troisième interrogation a trait à la stratégie de recentrage poursuivie par Engie. Annoncée l'été dernier, cette stratégie vise à simplifier le groupe et à clarifier ses activités pour lui permettre d'investir davantage dans les énergies renouvelables et les infrastructures.

Pour ce faire, Engie a engagé une revue stratégique de ses « solutions clients », qui représentent les deux tiers de son chiffre d'affaires mais aussi de ses salariés.

Des activités non stratégiques – nous pourrions dire, au regard de l'actualité, « non essentielles » – pourraient *in fine* être « mises à distance », Engie ayant annoncé un programme de rotation d'actifs de 8 milliards d'euros d'ici 2022.

L'ampleur de ce chantier est telle que la presse s'inquiète de risques de « scission » du groupe. Certains d'entre nous, j'en suis sûr, évoqueront sûrement un « démantèlement ».

Dans le même temps, Engie a engagé une réflexion pour rééquilibrer ses activités de réseaux en France et à l'international et faire évoluer ses participations dans Gaz réseau distribution France (GrDF) – le distributeur de gaz – et Gaz de réseau de transport (GRT Gaz) – le transporteur.

Comment répondre aux inquiétudes suscitées par l'annonce de cette stratégie de recentrage et garantir que les 3,4 milliards d'euros dégagés par la cession de Suez soient effectivement alloués au financement des énergies renouvelables et des infrastructures ?

Enfin, cette cession n'est-elle pas le prélude d'un profond remaniement des activités d'énergie sur le marché du gaz si les participations de GrDF et GRT Gaz devaient à leur tour évoluer ?

Avant de vous laisser répondre, je voudrais dire que nous assistons peut-être aujourd'hui au contrecoup de la loi Pacte, qui avait été d'ailleurs – je le rappelle – rejetée par le Sénat. Le Gouvernement avait en effet souhaité dans ce texte abaisser la part du capital d'Engie devant être conservée par l'État.

Sur ce dossier, je m'interroge sur les changements de pied de l'État actionnaire, de l'État stratège, dont nous avons pourtant tant besoin, comme l'a souligné le Haut-Commissaire au plan, ce matin même, pour accélérer la reprise économique et réussir la transition énergétique.

**M. Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie.** – Voilà beaucoup de questions. Je vais essayer de vous apporter quelques éléments de réponse. Un mot de présentation. J'ai derrière moi une longue carrière d'industriel, essentiellement dans la chimie. J'ai été durant quinze ans dirigeant de deux groupes de chimie successifs, Rhodia puis Solvay, le second ayant racheté le premier. J'ai décidé, à soixante ans, d'exercer des fonctions non exécutives, c'est-à-dire des activités de conseil d'administration. Je suis aujourd'hui administrateur d'AXA, d'Airbus et, depuis deux ans, président du conseil d'administration d'Engie.

Deux précisions préalables, la première touchant à l'histoire entre Engie et Suez, et la seconde à la stratégie d'Engie.

Lorsque Gaz de France (GDF) et Suez, qui ne faisaient à l'époque pas partie du même groupe, se sont rapprochés, il y a maintenant douze ou treize ans, il a été décidé – je crois même que c'était une initiative de l'État, et peut-être même du Président de la République de l'époque – que les activités « environnement » seraient confiées à une société autonome dont le capital serait mis en bourse.

Engie – GDF Suez à l'époque – a conservé dans un premier temps une participation dans le groupe Suez dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, qui est arrivé à échéance en 2013.

Depuis 2013, Suez constitue une simple participation financière pour Engie. Nous détenons 32 % du capital. Nous avons et avons toujours deux administrateurs siégeant au conseil d'administration de Suez mais il n'existe aucun lien opérationnel entre les deux sociétés. Nous réalisons une dizaine de millions d'euros d'activités sur des projets communs ce qui, pour des groupes qui génèrent 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires s'agissant d'Engie ou une vingtaine de milliards s'agissant de Suez, représente une « tête d'épingle ».

Il existe quelques points de contacts entre les métiers de ces deux sociétés. Peut-être, dans certains des territoires que vous représentez, sommes-nous parfois ensemble. Pour l'essentiel, nous travaillons cependant de manière totalement séparée.

Depuis sept ans, avec la fin de ce pacte d'actionnaires, la question est effectivement régulièrement posée à Engie de savoir ce que le groupe va faire de sa participation dans Suez.

Lorsque je suis arrivé, ma première réaction d'industriel, en tant que président du conseil d'administration d'Engie, a été de considérer que détenir une participation de 30 %, c'était soit trop soit pas assez.

On constate en effet que nous n'avons pas d'activités communes, ni aucune raison de détenir une participation dans ce groupe industriel. Le temps des « noyaux durs » est loin. D'autres utilisations de ces capitaux sont possibles.

A l'inverse, nous aurions pu imaginer un rapprochement et une intégration des deux groupes. Beaucoup de débats ont eu lieu au sein de la direction et du conseil d'administration d'Engie sur ces sujets. Nous avons annoncé, avec Isabelle Kocher, en décembre 2018, que nous nous satisfaisions de notre position d'actionnaire à 32 % et que nous ne souhaitons pas, à court terme, la faire évoluer. Pourquoi ? Nous entrions dans la phase dans laquelle le conseil d'administration de Suez devait choisir un dirigeant – Bertrand Camus, que vous avez auditionné hier – puis, quelques mois plus tard, un président – Philippe Varin, que vous avez également entendu. Il nous paraissait important que ces choix s'effectuent dans un contexte de relative stabilité.

La stratégie d'Engie a fait l'objet de beaucoup de travaux de la part du conseil d'administration depuis environ un an. Je voudrais à ce propos revenir sur l'un de vos commentaires, qui me paraît quelque peu méconnaître la vie des affaires et la gouvernance : l'organe qui décide de la stratégie du groupe est le conseil d'administration. Le directeur général est chargé de mettre en œuvre cette stratégie.

Le conseil d'administration en juillet dernier se sentait parfaitement légitime pour approuver de nouvelles orientations stratégiques pour Engie, qui ne constituent d'ailleurs pas un virage à 180 degrés par rapport à la stratégie que nous poursuivions jusqu'alors. Elles traduisent notre souci de simplifier le groupe et de le concentrer sur des métiers dans lesquels nous avons la capacité de nous positionner en tant que *leader* mondial.

Onze millions de foyers français reçoivent une facture assortie du sigle d'Engie mais nous sommes un groupe mondial dont le chiffre d'affaires s'élève à 60 milliards d'euros et le nombre de salariés à 170 000. Nous exerçons un vaste ensemble de métiers, à commencer par les infrastructures gazières, le transport et la distribution de gaz, essentiellement en France mais aussi un peu à l'étranger. Nous sommes aussi le premier générateur privé d'électricité, si l'on exclut de ce classement les acteurs historiques que sont EDF, Enel ou Iberdrola, notre capacité installée de production étant de 90 gigawatts. Nous produisons de l'électricité essentiellement au Benelux – en particulier en Belgique où nous disposons d'un parc de centrales nucléaires – et en Amérique latine, mais très peu en France.

Notre troisième métier concerne les énergies renouvelables, et le quatrième regroupe à la fois les activités d'infrastructures urbaines – réseaux de chaleur et réseaux de froid – et les activités de services.

Face à cet ensemble un peu complexe, le conseil d'administration a annoncé le 30 juillet dernier quelques simplifications et sa volonté d'accélérer nos développements dans les énergies renouvelables. En effet, ce marché décolle dans beaucoup de parties du monde. Nous sommes un très grand acteur au plan mondial, au niveau des plus importants que sont Enel, Iberdrola ou EDF, et nous avons la volonté de continuer à croître dans ces métiers. Pour cela, nous avons besoin d'y affecter des moyens financiers supplémentaires.

L'autre métier dans lequel nous avons choisi de croître, ce sont les infrastructures gazières à l'international mais aussi les infrastructures urbaines. Nous avons le sentiment que l'accompagnement des collectivités, en France ou dans les autres pays où nous opérons, autour de projets de réseaux de chaleur, de réseaux de froid, de réseaux de charge de

véhicules électriques, de *smart cities* dans un certain nombre de cas, représente un potentiel très important pour contribuer à la transition énergétique. Le groupe souhaitait, là aussi, disposer des moyens nécessaires pour accompagner ces efforts.

En revanche, nous avons décidé de classer nos activités de services, qui représentent à peu près 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en deux catégories, celles véritablement liées aux problématiques énergétiques – qui ont vocation à rester dans le groupe et représentent le tiers de ce chiffre d'affaires – et celles qui se situent plus loin de la problématique énergétique : installations électriques, installations de climatisation, *facility management* notamment.

Nous avons donc, sur ce point, engagé une revue stratégique qui est en cours pour définir ce que peut être l'avenir de cet ensemble de métiers.

Nous avons annoncé, ce même 30 juillet, que nous nous interrogeons sur nos participations financières dans quelques sociétés. Suez en faisait partie. Il s'agit de la plus importante de nos participations mais ce n'est pas la seule. À la question de savoir ce qui pouvait advenir de notre participation dans Suez, j'ai répondu que tout était ouvert et que nous regarderions les offres qui pourraient être faites.

Voilà l'histoire qui a conduit à cette communication, à la fin du mois de juillet.

Je précise, s'agissant de Suez – ce que ne vous ont peut-être pas dit hier Philippe Varin et Bertrand Camus – que, lorsque j'ai rencontré Bertrand Camus en mai 2019, après sa nomination en tant que directeur général de Suez avec le soutien d'Engie, je lui ai dit qu'il dirigeait une société industrielle où Engie, son actionnaire, n'allait sans doute pas rester dans la situation où il se trouvait.

Je lui ai même dit très explicitement qu'avant la fin de son premier mandat en 2022, nous aurions décidé, soit de monter au capital et d'intégrer Suez dans Engie, soit d'en sortir, et qu'il fallait qu'il s'y prépare. Si, dans la première hypothèse, la préparation ne dépendait sans doute pas de lui, dans la seconde, je lui ai fait valoir qu'il fallait qu'il soit prêt à imaginer un mécanisme permettant à Engie de sortir de cette participation dans les meilleures conditions possible.

Lorsque j'ai rencontré Philippe Varin, en janvier dernier, alors candidat à la présidence du conseil d'administration de Suez, je lui ai tenu à peu près les mêmes propos. Je lui ai dit qu'à un moment ou à un autre durant son mandat, la question de l'avenir de la participation d'Engie dans Suez allait se poser et qu'il nous faudrait un interlocuteur pour pouvoir en discuter. Depuis que Philippe Varin a été désigné président du conseil d'administration au mois de mai dernier, nous échangeons une fois par mois. Cette question est venue sur la table lors de toutes nos réunions. Je l'ai appelé, une semaine avant le 30 juillet, pour lui indiquer que le conseil d'administration d'Engie travaillait sur de nouvelles orientations stratégiques traduisant notre volonté de sortir du capital de Suez et qu'il fallait qu'il s'y prépare.

Les orientations stratégiques que nous avons présentées, le 30 juillet, ont été adoptées à l'unanimité du conseil d'administration. Bruno Le Maire a exprimé à plusieurs reprises, au cours du mois de septembre, son soutien à ces orientations, de même que les trois représentants des salariés et celui des salariés actionnaires.

J'ai reçu un appel d'Antoine Frérot dans les premiers jours du mois d'août. Il m'a indiqué qu'il avait entendu notre communication, qu'il était intéressé et qu'il pourrait avoir des idées sur la manière de nous aider à sortir de cette participation. Je lui ai dit de m'en parler dès qu'il aurait un projet. Je n'ai pas eu de contact avec lui en juin ni en août. En revanche, le dimanche 30 août, il m'a adressé une demande quelque peu pressante me faisant part de son souhait de me rencontrer. Lorsque quelqu'un vous demande un rendez-vous un dimanche, c'est généralement qu'il a envie de parler de quelque chose qui se traite plus facilement quand les bourses sont fermées que lorsqu'elles sont ouvertes. Cela signifiait qu'il avait sans doute préparé quelque chose d'important mais dont je n'avais pas connaissance avant que cette réunion ait eu lieu, près d'ici, le dimanche 30 août au matin.

J'ai été un peu surpris de la proposition qui était faite pour deux raisons. En premier lieu, plutôt que de racheter notre participation de 32 %, l'idée d'Antoine Frérot était de n'en racheter que 29,9 %. Il existe une nuance importante entre les deux proportions : racheter 32 % suppose de soumettre une offre à l'ensemble des actionnaires minoritaires, ce qui nécessite une autorisation des autorités de la concurrence.

Le rachat à hauteur de 29,9 % était une idée à mon sens astucieuse permettant de proposer à Engie de lui racheter l'essentiel de son bloc, sans aucun risque d'exécution, c'est-à-dire en étant certain que l'opération puisse se faire.

Ce qui m'a surpris, en second lieu, c'est l'extrême importance accordée au délai d'un mois durant lequel cette offre était ouverte.

Les opérations ont été largement publiques, Antoine Frérot ayant souhaité rendre cette offre publique, ce qui n'était pas absolument nécessaire. Je lui avais dit préférer une série de discussions et d'échanges discrets. Antoine Frérot a considéré que l'intérêt suscité par un tel projet rendait la confidentialité difficile et qu'il fallait lui préférer la publicité, ce qui est une très bonne chose lorsque l'on est attaché à la transparence. Cela étant, lorsque l'on négocie publiquement, on le fait sous un certain niveau de pression ou, à tout le moins, d'attention.

À partir du 30 août, nous avons agi dans deux directions. Nous avons indiqué à Veolia que l'offre ne nous paraissait pas acceptable en l'état. Elle a d'ailleurs été formellement refusée par le conseil d'administration d'Engie, autour du 10 septembre, considérant à la fois que le prix – de 15,50 euros – n'était pas assez élevé, que les garanties en matière d'emploi n'étaient pas suffisantes et que Veolia devait s'engager sur le caractère amical de ce projet.

Nous avons signifié à Suez que cette offre était sur la table et que nous étions désireux de voir une seconde offre se constituer. Je dis bien « désireux » car, lorsque l'on veut vendre quelque chose, il vaut mieux avoir en face de soi deux acheteurs qu'un seul. Il nous semblait par ailleurs nécessaire que Suez engage un dialogue avec Veolia pour connaître le contenu de leur offre et voir comment celle-ci pouvait être évaluée et améliorée.

Malheureusement, durant ce mois, il ne s'est pas produit grand-chose sur ces deux sujets. Vous l'avez entendu hier : Philippe Varin et Bertrand Camus ont refusé, avec beaucoup de force et de conviction, tout dialogue avec Veolia.



Par ailleurs, Suez n'a pas été en mesure de proposer une offre alternative. C'est vraiment dommage, et j'ai rappelé par voie de presse durant cette période combien une alternative aurait pu être intéressante.

C'est seulement le 30 septembre, le jour où expirait l'offre de Veolia, que nous avons reçu un document, que j'ose à peine qualifier d'offre qui était plutôt une expression d'intérêt émise par Ardian, ne contenant ni prix ni description du projet. Ce projet était très en rupture, l'idée d'Ardian étant de réaliser une opération consistant à retirer complètement Suez de la cote et d'en faire une entreprise privée, dans le cadre d'un fonds de *private equity*.

Ce n'était donc pas un projet anodin, et nous ne disposions, dans l'offre reçue le 30 septembre – une heure après le début du conseil d'administration –, d'aucun élément permettant de juger de celle-ci.

De notre point de vue, il n'était pas nécessaire de conclure cette opération à telle ou telle date. Engie dispose de liquidités et n'a pas besoin de 3,4 milliards d'euros, même dans une année un peu compliquée comme celle-ci.

En revanche, ce qui créait l'urgence, c'est le fait que Veolia indiquait vouloir retirer son offre le 30 septembre si elle n'était pas acceptée, pour lancer une offre publique – dans un contexte comme celui-ci, cela aurait représenté probablement entre 12 et 24 mois de délai – ou renoncer complètement au projet. Le cours de bourse de Suez, qui était monté de 12 euros à 16 ou 17 euros, allait probablement redescendre à sa valeur précédente, avec un risque de perte de valeur manifeste pour Engie.

Ce sont ces éléments que le conseil d'administration a mesurés, après avoir, à la demande des pouvoirs publics, obtenu un délai supplémentaire de cinq jours. Le conseil d'administration s'est retrouvé le 5 octobre avec une offre de Veolia dont le prix avait été amélioré – à hauteur de 18 euros – et comprenant des engagements en termes d'emplois. Ces engagements nous paraissent réels ; nous les avons examinés avec attention, et nos administrateurs salariés, qui ont demandé à y avoir accès, s'en sont déclarés satisfaits. S'agissant de l'amicalité, Veolia s'est par ailleurs engagé à ne proposer qu'une offre approuvée par le conseil d'administration de Suez.

Le conseil d'administration d'Engie ou, en tout cas, ses administrateurs indépendants, avaient le sentiment de se trouver face à une offre répondant aux conditions posées.

La vision de l'État était légèrement différente, Bruno Le Maire souhaitant, tout comme moi d'ailleurs, que cette offre soit amicale. Personne de sérieux n'éprouve de plaisir à voir deux grands groupes français s'invectiver par presse interposée.

Je vous ai indiqué avoir été dirigeant de Rhodia. Ce groupe a fait l'objet d'une offre non sollicitée de la part de Solvay. Nous nous sommes mis rapidement autour de la table, avons dialogué et trouvé un terrain d'entente, ainsi que les voies et moyens de réaliser une fusion qui, je le crois, s'est bien déroulée. Je suis convaincu qu'une fusion se réalise d'autant mieux qu'elle est amicale. Cela étant, il faut pour cela que les deux parties puissent engager le dialogue.

À la différence de Bruno Le Maire, qui souhaitait que l'amicalité précède la cession du bloc d'Engie, j'ai considéré qu'il était impossible d'obtenir un accord entre les deux parties dans un délai court avant que la cession de ce bloc puisse avoir lieu.

Il n'y a pas de grand mystère sur le vote du conseil d'administration d'Engie. Je n'ai pas vocation à rendre les votes du conseil d'administration publics. Toutefois beaucoup de commentaires ayant été entendus sur ce sujet, je peux rappeler quelques faits. L'État dispose de trois sièges au conseil d'administration, habituellement composé de quatorze administrateurs. Faute de directeur général, celui-ci étant administrateur, nous n'en avons actuellement que treize.

L'influence de l'État au sein du conseil d'administration est proportionnelle au nombre d'administrateurs dont il dispose. Je suis président de ce conseil : je dois défendre l'intérêt de tous les actionnaires. Je porte un intérêt tout particulier à mon premier actionnaire, l'État, qui détient 22 ou 23 % du capital, mais les autres actionnaires, qui en représentent 77 %, comptent tout autant sur moi pour défendre leurs intérêts.

Je considère que mon rôle consiste à trouver un bon alignement entre ces deux groupes d'actionnaires, ce qui est le cas sur l'essentiel des sujets. Sur ce point, les actionnaires autres que l'État faisaient valoir avec force que 18 euros par action constituait une valeur que nous ne retrouverions pas avant longtemps. Or le groupe a des besoins d'investissement, et les montants que l'on pouvait espérer dégager dans cette cession pouvaient être très utiles pour accélérer nos efforts dans le domaine des énergies renouvelables.

Nous nous sommes retrouvés dans une situation en définitive assez rare, dans laquelle l'intérêt social d'Engie était différent de l'intérêt de l'État, qui cherche à avoir – et c'est son rôle – une vision de l'intérêt public.

Avec Bruno Le Maire, nous avons constaté avant le début du conseil d'administration que l'on allait sans doute arriver à une situation dans laquelle le poids respectif des forces en présence allait conduire à ce qu'une décision différente de celle proposée par l'État soit prise.

Les administrateurs indépendants, qui sont au nombre de six, ont voté en faveur de la cession. Deux des trois représentants de l'État ont voté contre et le troisième s'est abstenu. Parmi les représentants des salariés, un seul a pris part au vote et s'est lui aussi exprimé en faveur de la cession. Sept voix se sont dégagées en faveur de la cession et deux contre. Je ne sais pas s'il s'agit ici d'une faible majorité.

Dans nos conseils d'administration, les abstentions comptent comme des voix contre. Il faut donc obtenir la majorité des suffrages exprimés. Onze administrateurs seulement ont pris part au vote. Il fallait six voix pour remporter cette décision. Nous en avons eu sept. C'est le fonctionnement normal du conseil d'administration.

Que va-t-on faire de cet argent, madame la présidente ? La réponse est simple, claire et précise : nous avons annoncé que nous dépenserions 8 milliards d'euros supplémentaires, au-delà de notre programme d'investissement normal, pour accélérer nos développements dans le domaine des énergies renouvelables et dans celui des infrastructures, en particulier urbaines. C'est bien ce que nous allons faire. Le groupe investit chaque année 6 à 7 milliards d'euros dans différents projets à travers le monde. Nous allons, pendant deux ou trois ans, accélérer et passer à un niveau d'investissement qui va nous permettre d'être un

acteur encore plus important dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

**Mme Nadine Bellurot, corapporteuse.** – Merci de votre intervention, monsieur le président.

On a lu dans la presse que vous aviez un besoin urgent de liquidités. Vous venez de répondre qu’il n’en était rien. On a pu penser que tout ceci avait été assez précipité, mais vous nous avez rappelé les faits.

Pouvez-vous en dire plus sur le recentrage des activités d’Engie et nous parler de ses conséquences en termes d’emploi ?

Le groupe Engie entend-il réduire ou céder ses participations dans le distributeur de gaz – GrDF – et le transporteur de gaz – GRT Gaz ? Si c’est le cas, quels partenaires extérieurs pourraient être pressentis au capital de ces sociétés ? Quelles sont les garanties qu’Engie envisage de prendre pour préserver les intérêts de la France dans le secteur de l’énergie ?

**M. Hervé Gillé, corapporteur.** – Monsieur le président, vous avez évoqué le contexte de la crise sanitaire. Je souhaiterais que l’on puisse approfondir ce sujet.

Ce contexte est-il vraiment propice à une cession des participations d’Engie dans Suez, dans la mesure où il déprime l’activité économique et donc le montant de l’action de la société ? Un prix supérieur à 18 euros par action n’aurait-il pu être obtenu, l’action de Suez ayant pu s’établir à des montants supérieurs par le passé ?

Par ailleurs, la crise économique actuelle, et plus spécifiquement la chute de la demande et des prix de l’énergie, a nécessairement une incidence négative sur l’activité, le résultat et les investissements d’Engie. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Enfin, les objectifs et les modalités de financement de la stratégie de recentrage du groupe sont-ils adaptés à ce nouveau contexte ?

**Mme Florence Blatrix Contat, corapporteuse.** – Le fonds d’investissement Ardian a indiqué à la presse ne pas avoir eu assez de temps pour proposer une offre alternative. Pourquoi ne pas avoir accordé des délais supplémentaires à cette alternative ? Vous avez reçu une lettre d’intention que vous qualifiez d’assez sommaire. Plus de temps aurait sans doute permis de construire un dossier plus solide.

Par ailleurs, nous avons appris que Veolia, pour des raisons liées au respect du droit de la concurrence, serait obligé de céder sa branche « eau » au fonds Meridiam. Pourquoi ne pas avoir recherché une solution avec ce dernier pour la constitution d’une offre de reprise ?

J’ai bien compris qu’il existait dans tout cela une logique de recentrage, mais également une logique financière, avec un accroissement assez substantiel de la capitalisation boursière d’Engie à la suite de cette opération. Vous avez précisé que le cours de l’action était passé de 12 à 17 euros. Il s’agit donc d’une opération financière pour Engie. Néanmoins, pourquoi avoir retenu un calendrier aussi serré ? Cette accélération est-elle de votre fait, du fait de Veolia ou de celui de l’État ?

J'en reviens au rôle de l'État vis-à-vis d'Engie : comment concevez-vous l'articulation de votre activité au sein d'un groupe de grandes dimensions comme Engie face au rôle de l'État actionnaire ? Comment l'État actionnaire, alors que vous n'avez pas suivi ses préconisations, peut-il encore envisager un partenariat solide qui prenne en compte les intérêts de l'un et de l'autre ?

**M. Alain Cadec, corapporteur.** – Monsieur le président, vous avez fait remarquer à notre présidente, Sophie Primas, que nous n'avions pas, comme vous, connaissance de tous les arcanes des grands groupes. Nous ne sommes pas nous-mêmes administrateurs de trois grandes sociétés, mais cela ne nous empêche pas d'être très attachés à la transparence, notamment quand l'argent public est en cause et que l'État est impliqué. J'ai trouvé votre remarque désobligeante à l'endroit de notre présidente.

Ma première question sera directe et toute simple : l'État actionnaire vous a-t-il demandé de surseoir à la délibération concernant l'offre de Veolia pour évaluer l'impact de celle-ci au regard du droit de la concurrence ou pour envisager des offres alternatives ?

Deuxièmement, quelles activités vont faire l'objet d'une « mise à distance » dans le cadre de la stratégie de recentrage du groupe ? En quoi consiste précisément cette « mise à distance », des introductions en bourse et des cessions d'actifs ayant été évoquées ? Comment éviter que d'autres cessions d'actifs n'induisent de nouvelles difficultés, à l'image de celles qui touchent actuellement Suez ?

Enfin, la crise de gouvernance qui a frappé Engie cette année est-elle définitivement derrière nous avec la désignation de Catherine McGregor en tant que directrice générale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain ?

**M. Jean-Pierre Clamadiou.** – Je ne voulais pas du tout être désobligeant. Je pense simplement que le rôle des conseils d'administration des grandes entreprises privées est souvent méconnu.

Vous m'avez demandé si je pouvais prendre une décision sur la stratégie en l'absence d'un directeur général. La responsabilité première d'un conseil d'administration est de définir la stratégie. Oui, nous sommes parfaitement capables de définir une stratégie même en l'absence d'un directeur général. Je voulais le rappeler, car c'est un commentaire que j'ai souvent entendu.

Chez Engie, nous avons d'ailleurs fait le choix – et ce n'est pas tout à fait un hasard – d'arrêter nos orientations stratégiques fin juillet, avant de finaliser le recrutement d'un directeur général, qui a été annoncé à la fin du mois de septembre. Pourquoi ? Nous voulions un directeur général qui soit bien en ligne avec nos orientations stratégiques et qui arrive avec pour objectif de les mettre en œuvre, plutôt que de faire l'inverse, c'est-à-dire nommer un directeur général et lui demander la stratégie qu'il compte appliquer.

Le rôle du conseil d'administration est de définir la stratégie du groupe. Je ne voulais être désobligeant vis-à-vis de quiconque. Je ne connais pas très bien les arcanes du travail sénatorial, et je pensais qu'il n'était pas inutile de vous rappeler comment fonctionne la gouvernance.

Pour le reste, nous n'avons pas un besoin urgent de liquidités. Le groupe a environ une trentaine de milliards d'euros de trésorerie disponible. Pour autant, lorsque l'on lance un projet, il faut essayer de le réaliser dans un temps relativement raisonnable.

S'agissant de la garantie de l'emploi, plusieurs questions concernent à la fois le plan stratégique d'Engie et la cession de notre participation dans Suez.

Le sujet de Suez est très particulier. Il s'agit simplement de la cession d'une participation financière. À nouveau, nous n'exercions aucun contrôle opérationnel sur Suez. Nous ne consolidons pas les résultats de Suez dans les nôtres. Nous percevons un dividende, comme tous les autres actionnaires, et n'avons donc pas d'impact direct sur l'activité de ce groupe.

Les garanties d'emploi données par Veolia sont assez simples : elles consistent à dire que, d'ici à la fin de l'année 2023, il n'y aura pas de perte d'emplois sur le périmètre de Suez France tel qu'il est aujourd'hui. L'exercice que nous avons mené avec les équipes de Veolia a consisté à identifier, par grands périmètres, ce que sont les effectifs de Suez aujourd'hui et à regarder comment ces engagements pouvaient être mis en œuvre. Nous avons été, à la fin de cet exercice, convaincus que ces engagements avaient du sens.

Les administrateurs représentant les salariés siégeant au conseil d'administration d'Engie étaient évidemment très attentifs à ce sujet. Ils ont demandé à être destinataires des résultats de ces travaux et les ont jugés convaincants, ce qui les a amenés, pour certains, à exprimer un soutien à ce projet, pour d'autres à ne pas prendre part au vote, le quatrième administrateur s'y étant déclaré hostile.

S'agissant de l'évolution des activités de services d'Engie, nous avons annoncé que nous allions nous interroger sur l'avenir d'un ensemble d'activités qui représentent à peu près les deux tiers des activités de services du groupe et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires – soit un cinquième du chiffre d'affaires total d'Engie.

Cette revue stratégique est en cours. Nous ferons un point d'étape, à l'occasion de la présentation de nos résultats la semaine prochaine. Il est trop tôt pour se prononcer sur les aboutissants de cette revue stratégique. Celle-ci pourrait effectivement se traduire par une « mise à distance » du groupe de ces activités de services, qui pourrait avoir pour conséquence de constituer un tour de table dans lequel Engie reste partie prenante sans être seul. On pourrait penser qu'un autre acteur acquière ces activités de services mais je n'y crois pas beaucoup car il s'agit d'un ensemble de grande taille. On pourrait aussi imaginer sa mise en bourse progressive. Nous n'avons pas tranché ces différentes hypothèses et je pense que nous ne trancherons pas avant le début de l'année prochaine.

Il s'agit de nos équipes, de nos salariés, de nos métiers, de nos clients. Contrairement à Suez, où nous sommes dans une position d'actionnaires financiers un peu loin des opérations, nous sommes ici en première ligne, et il est de la responsabilité du conseil d'administration et du management de mener à bien ce projet dans les meilleures conditions possible, dans un contexte de dialogue social.

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'être capables de débiter la consultation des instances représentatives du personnel au début de l'année 2021.

Pour ce qui est du gaz, les choses sont relativement simples. Nous avons aujourd'hui deux activités dans le domaine du gaz en France, le grand transport – GRTgaz – et les activités de distribution – GrDF.

S'agissant de GRT Gaz, nous avons déjà des partenaires au sein du capital, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et CNP Assurances. Dans les orientations stratégiques que nous avons annoncées au mois de juillet, nous avons indiqué que nous envisagions éventuellement la cession d'une tranche supplémentaire de capital mais en conservant le contrôle et la consolidation de cet ensemble, ce qui veut dire, en pratique, que l'on peut imaginer céder une dizaine de pourcents supplémentaires. La manière dont se passent les autres opérations rendra ceci utile ou non.

Nous n'avons pas du tout commencé à travailler sur cette hypothèse mais nous avons clairement dit que nous voulions rester l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire de contrôle et, d'un point de vue comptable, être en situation de consolider les activités de GRT Gaz, ce qui signifie que l'évolution envisagée est à la marge.

Pour ce qui est de GrDF, nous n'envisageons aucune évolution capitalistique. La situation est donc relativement simple.

Je me permets d'ailleurs, ayant la chance d'être entendu par la représentation nationale, de vous dire que notre préoccupation, s'agissant des infrastructures gazières françaises – qui représentent à peu près la moitié des activités du groupe – réside dans la place du gaz dans le mix énergétique français dans les trente prochaines années.

Nous constatons souvent avec inquiétude que les instances publiques françaises font preuve d'un tropisme électrique qui nous paraît quelquefois excessif. Une transition énergétique efficace doit laisser sa place au gaz. Le jour le plus froid de l'hiver, il sort une fois et demie plus d'énergie des stockages de gaz d'Engie que de l'ensemble du parc nucléaire d'EDF.

Cette année, alors qu'EDF connaît un certain nombre de difficultés en matière de disponibilité de tranches, c'est grâce à Engie et au gaz que nous pourrons continuer à nous chauffer durant les jours les plus froids de cet hiver.

Soyons attentifs à ne pas créer une situation dans laquelle, progressivement, nous serions amenés à abandonner la desserte en gaz d'un certain nombre de territoires parce que nous n'aurions plus de volumes suffisants à y transporter.

J'en reviens aux questions posées sur la cession. Était-ce le bon moment de vendre ? D'un point de vue simplement financier, même si cette opération est plus industrielle que financière, 18 euros représentent la valeur maximum de l'action Suez sur les dix dernières années. Fin juillet, l'action valait 10 euros. Après nos annonces, elle valait 12 euros. En février, avant le début de la crise, elle était à 15 euros. Je pense qu'en termes de valeur – c'est ce que nous disent nos actionnaires –, nous avons réalisé une bonne opération. Ce n'était pas le seul critère mais c'était un critère important pour nous. Il faut beaucoup d'imagination pour envisager un scénario dans lequel l'action de Suez aurait pu dépasser ce niveau dans un avenir prévisible.

Vous m'avez également interrogé, s'agissant d'Engie, sur les impacts de la crise. Ils ont été très importants sur nos activités de services pour ce qui est du premier confinement.

Ce sont des activités pour partie liées au bâtiment et aux travaux publics. Nous sommes en effet souvent sur les sites de nos clients industriels qui, pour beaucoup, ont été fermés à partir de la mi-mars.

Certaines de nos activités liées à l'énergie ont souffert parce que l'on a acheté par avance des volumes d'énergie que nos clients n'ont pas consommés, l'activité économique ayant chuté fortement durant cette période. Nous avons dû encaisser une forme de pertes sur ces activités de fourniture.

Nous avons toutefois été bien moins affectés que d'autres groupes. Je suis également administrateur d'Airbus, qui a pris cette crise de plein fouet. Pour ce qui est d'Engie, la crise a un impact – nous aurons l'occasion de le commenter dans nos résultats la semaine prochaine – sans remettre pas en cause les fondements du groupe.

Quant à nos projets d'investissement, la crise a plutôt montré l'importance des énergies renouvelables. Nous allons connaître de légères difficultés cette année parce qu'un certain nombre de chantiers ont été arrêtés, mais je pense que l'on assistera à une accélération des investissements dans ce domaine dans les prochaines années.

S'agissant des fonds d'investissement, à nouveau, j'aurais été ravi qu'Ardian nous fasse une offre. Philippe Varin ne vous l'a pas dit hier mais je l'ai appelé, juste après qu'Ardian a annoncé qu'il abandonnait l'idée d'une offre ferme, pour lui conseiller d'en solliciter une. Ardian m'avait dit être sur le point d'en faire une mais demandait six semaines d'analyses et d'expertises supplémentaires. Philippe Varin a appelé la dirigeante d'Ardian et m'a ensuite rappelé pour me dire que ceux-ci n'étaient pas décidés.

Tous ceux qui ont travaillé avec des fonds d'investissement savent que la seule manière d'obtenir un prix satisfaisant est de faire jouer la concurrence.

Lorsque Ardian nous disait d'abandonner l'offre de Veolia en nous assurant qu'il ferait une offre au même prix, très franchement, je n'y croyais pas un instant. Si l'on se retrouve seul face à Ardian, le prix qui est à 18 euros le premier jour termine à 14 ou 15 euros après six semaines d'analyses. Il faut forcément avoir une forme de concurrence. Ce qui est vraiment dommage en revanche, c'est qu'Ardian ne se soit pas mis au travail immédiatement.

Je sais que le management de Suez est passé par des moments difficiles, mais je pense qu'ils n'ont pas réagi suffisamment vite quand la question de l'avenir de notre participation s'est posée.

Bertrand Camus a dit publiquement avoir reçu deux appels téléphoniques d'Antoine Frérot pour lui proposer de discuter d'un rapprochement. Si un jour le patron de tel ou tel groupe d'énergie me passait un coup de téléphone pour me dire cela, après avoir raccroché et lui avoir dit non, je me préparerais immédiatement à réagir à l'étape suivant un tel appel. Je pense que Bertrand Camus n'a pas eu cette réaction et qu'ils ne se sont pas mis au travail, le 1<sup>er</sup> août, pour essayer de construire une offre alternative. En deux mois, on peut y arriver.

Je ne crois pas à la logique financière mais à la logique industrielle. Comment fait-on pour disposer de plus d'argent pour construire des éoliennes, des champs de panneaux photovoltaïques, des réseaux de chaleur ou des réseaux de froid dans les territoires que vous

représentez ? C'est ce que l'on cherche à faire aujourd'hui. Engie est un groupe qui investit massivement. Nous souhaitons disposer de plus de ressources pour investir.

Pour en revenir au calendrier, c'est Veolia qui l'a fixé. J'ai essayé de le faire évoluer. J'ai finalement obtenu une petite semaine supplémentaire. Je pense que Bruno Le Maire a passé beaucoup d'appels téléphoniques à Antoine Frérot, dont certains très vigoureux, pour lui demander quinze jours ou un mois supplémentaires. Antoine Frérot a été inflexible. Je vous invite à lui poser la question la semaine prochaine pour savoir pourquoi. C'est lui qui a fixé ce calendrier.

Il aurait été très difficile pour le conseil d'administration d'Engie de renoncer à cette option. Face à cette situation, il a considéré que sa responsabilité était d'accepter cette offre tant qu'elle était disponible.

Nous avons travaillé en très bonne intelligence avec l'État, presque jusqu'à la fin, et je salue le rôle de Bruno Le Maire, qui en définitive a affirmé à peu près la même chose que moi. Il a indiqué qu'il fallait une seconde offre. Il a appelé au dialogue. Il n'a malheureusement pas été plus entendu que moi, ni sur le premier point, ni sur le second. Nous avons simplement eu, à la fin du processus, une divergence d'appréciation, qui a conduit effectivement à cette position.

Le rôle de l'État actionnaire dépend des conditions capitalistiques dans lesquelles il se trouve. Quand il est actionnaire d'EDF, l'État a beaucoup de pouvoirs. Quand il est actionnaire à 22 % du capital ou dispose de 30 % des droits de vote, il contrôle dans les faits l'assemblée générale et a donc un mot très important à dire dans les décisions qui relèvent de celle-ci, mais en revanche, au sein du conseil d'administration, il pèse à hauteur de son poids. C'est la règle du jeu en droit des sociétés. Que diraient nos autres actionnaires si nous leur disions que c'est l'État qui, avec ses 22 %, fait la loi et prend les décisions chez Engie ? Ils considéreraient, à juste titre, que leurs intérêts ne sont pas entendus.

Le rôle du conseil d'administration est de faire la synthèse de ces éléments et d'essayer de prendre des décisions dans l'intérêt de la société. Je ne veux pas vous donner le sentiment d'avoir une vision égoïste des choses, mais franchement cette décision est dans l'intérêt d'Engie, de toutes ses parties prenantes, de tous ses métiers, de toutes ses activités.

Transformer une participation financière dans un groupe qui ne nous rapporte qu'un dividende, avec lequel nous n'avons jamais réussi à développer des partenariats opérationnels concrets, en investissements, en actifs de production d'énergie renouvelables ou d'infrastructures, qui concourent à notre stratégie de développement, est vraiment dans l'intérêt du groupe ; j'en suis intimement persuadé.

La vie des affaires évolue et le rôle des conseils administration va croissant. Aujourd'hui, ils ont des responsabilités et essayent de les exercer le mieux possible. La crise de gouvernance est derrière nous.

Peut-être la présence de l'État au capital du groupe donne-t-elle le sentiment qu'il existe toujours une capacité à aller chercher une décision ou un arbitrage au-delà du conseil d'administration – même si c'est bien ce dernier qui a pris ses responsabilités et les décisions *in fine* sur tous les sujets traités cette année.



Néanmoins, le fait qu'un conseil d'administration, après un premier mandat de quatre ans d'un dirigeant, dise qu'il faut un style un peu différent est assez légitime. Ce sont des choses qui se passent assez régulièrement dans la vie des affaires. En l'espèce, elles ont pris une ampleur médiatique un peu inattendue mais ce n'est pas nécessairement de notre fait.

Je crois qu'il existe aujourd'hui un bon alignement ; au sein du conseil d'administration, il est total. Nos orientations stratégiques ont été approuvées à l'unanimité. Je pense que Catherine McGregor est un dirigeant qui arrive avec les savoir-faire nécessaires. Comme elle le dit avec humour, une stratégie n'est jamais que de l'encre sur une feuille de papier ou un transparent projeté sur un écran. Ce qui compte, c'est la manière dont on la met en œuvre. Il y a énormément de choses à faire dans les prochaines années chez Engie, et il existe un très bon alignement entre le conseil d'administration et notre nouvelle directrice générale.

Je me suis exprimé, il y a quelques instants, sur l'avenir de nos activités de services. C'est un sujet que l'on étudie avec beaucoup d'attention.

Les activités de services que j'ai essayé de vous décrire tout à l'heure ressemblent beaucoup à celles d'un autre groupe français, Spie. Il va y avoir dans cet ensemble des activités très proches de celles de Spie ou encore de Vinci Énergies. L'ensemble aura toutefois environ deux fois la taille de Spie.

**M. Guillaume Chevrollier.** – Monsieur Clamadieu, je voudrais profiter de votre présence pour connaître votre perception de la crise sanitaire. Quelle leçon en tirez-vous en tant qu'administrateur de différents groupes et président de conseil d'administration ? Comment Engie a-t-il traversé la crise ?

Vous avez estimé que cette crise sanitaire peut constituer un facteur d'accélération dans la transition écologique. Comment percevez-vous le plan de relance dans ce domaine ? Comment Engie va-t-il s'inscrire dans ce plan ?

Vous avez récemment inauguré un centre de recherche appelé Engie Lab Crigen. On sait que la recherche et développement est fondamentale pour la compétitivité et la transition énergétique. Pouvez-vous nous parler de ce laboratoire ? Qu'en attendez-vous concrètement ?

**M. Fabien Gay.** – Monsieur le président, l'État est un actionnaire parmi d'autres, et vous avez travaillé avec lui jusqu'à la fin. Le Premier ministre a estimé qu'il s'agissait d'un bon rapprochement. Bruno Le Maire a plutôt dit l'inverse et les administrateurs de l'État se sont abstenus ou ont voté contre.

La loi Pacte, contre laquelle nous avons voté pour notre part, a autorisé l'État à descendre en dessous de 33 % de capital. Bruno Le Maire nous avait dit à l'époque de ne pas nous inquiéter. L'État devait, selon lui, détenir 22 % des parts mais 30 % des votes et rester actionnaire majoritaire grâce à la *golden share*, qui devait permettre de bloquer des décisions qui ne conviendraient pas. Pourquoi ceci n'a-t-il pas fonctionné ?

Par ailleurs, le président de Suez et ses salariés nous ont indiqué que ce rapprochement pourrait entraîner 4 000 à 5 000 pertes d'emplois sur notre territoire. Vous dites avoir étudié les choses avec Veolia et être sûr qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois jusqu'en 2023. Qu'en est-il vraiment ?

Enfin, je pense qu'il s'agit là de la première partie du démantèlement d'Engie. Scinder l'entreprise en deux entités, New Engie et New Solutions, et faire entrer cette dernière en bourse revient à mettre en place le même procédé qu'EDF avec le projet Hercule. De quelles garanties dispose-t-on pour ne pas voir le groupe Engie être démantelé dans ce cadre ?

**Mme Marta de Cidrac.** – Mes questions concernent Engie, Veolia et Suez, qui constituent trois belles entreprises françaises. La première cède à la deuxième ses parts dans la troisième, ce que cette dernière ne souhaite pas !

Dans vos propos liminaires, vous avez fait part de vos regrets concernant la situation actuelle, que vous vivez, je suppose et tout comme nous, de manière inconfortable. Vous avez rappelé qu'Engie n'avait pas en réalité une nécessité urgente de céder ses parts dans Suez. La décision d'Engie est-elle aujourd'hui irrévocable, compte tenu de cet imbroglio ?

Nos territoires sont très attachés à ces trois entreprises. Vous devez également être sensible à la crise sanitaire, qui constitue aujourd'hui un sujet prégnant dans l'opinion publique. Derrière ces groupes, il y a des hommes et des femmes qui seront forcément touchés à un moment ou à un autre par les décisions prises, quelles qu'elles soient.

**M. Yves Bouloux.** – Monsieur le président, le tribunal judiciaire de Paris, saisi en référé par les comités sociaux et économiques du groupe Suez, a ordonné la suspension de l'opération résultant de l'offre d'acquisition par Veolia des actions de Suez détenues par Engie, ainsi que l'offre publique d'achat prévue dans la foulée. Cette suspension a été décidée tant que les comités sociaux et économiques de Suez et Suez Eau France, à l'origine de la procédure, n'auront pas été « informés et consultés sur les décisions prises ».

Si votre participation n'a pas vocation à être pérenne – on peut le comprendre – pourquoi avoir choisi de faire appel et ne pas vous être conformés à la décision du tribunal ? Pourquoi ne serait-il pas possible d'informer et de consulter les comités sociaux et économiques, comme l'a exigé le tribunal judiciaire, eu égard au droit des salariés, lesquels doivent d'ailleurs être assez inquiets ?

**M. Gilbert Favreau.** – Monsieur le président, trois groupes, dont Engie est sensiblement le plus important en chiffre d'affaires, sont ici concernés. Ces trois entreprises sont connues et se connaissent par ailleurs de longue date ; rappelons que la fusion de GDF-Suez résultait à l'époque d'une réponse à une offre publique d'achat hostile d'une société italienne. Ce qui me trouble, c'est le rôle de l'État ou d'un certain nombre d'actionnaires, au moment du vote de la cession des actions d'Engie à Veolia. L'État aurait fort bien pu, avec les droits de vote qu'il détient, surseoir ou faire en sorte qu'un vote positif sur la vente ne soit pas pris au moment du conseil d'administration. Il ne l'a pas fait.

Sa position est parfois surprenante, mais ce n'est pas la première fois. Vous avez récemment dit dans la presse que l'État est certes actionnaire de l'entreprise, mais qu'Engie n'est pas une entreprise publique – et je partage parfaitement votre point de vue.

Comment expliquer que l'État, alors qu'il disposait de près de 35 % des droits de vote, n'ait pas voulu prendre une position claire qui aurait permis de desserrer les délais ? Selon moi, il y a un consentement tacite de la part de l'État à la cession des actions d'Engie à Veolia.

**M. Olivier Rietmann.** – Monsieur le président, vous avez un parcours brillant. Vous avez repris en son temps la direction de Rhodia, qui était alors dans une situation de quasi-faillite à l'époque, et en avez fait une entreprise qui est devenue non seulement rentable, mais également un des *leaders* dans son domaine.

Vous avez ensuite conduit l'offre publique d'achat amicale de Solvay sur Rhodia, qui a constitué un exemple en la matière et qui a débouché sur un groupe international exceptionnel, dont vous avez pris assez rapidement la présidence.

Vous avez su redresser la situation de Rhodia et accompagner cette offre publique d'achat amicale qui s'est excellemment bien déroulée. Vous avez indiqué à Bertrand Camus et Philippe Varin qu'il faudrait s'attendre, soit à ce que vous vous retiriez de l'actionnariat de Suez, soit que vous augmentiez votre part. Pourquoi n'avez-vous pas saisi l'opportunité d'accompagner Suez plutôt que de vous retirer du jour au lendemain en le « jetant en pâture » à n'importe quel investisseur, sans avoir préparé le groupe à ce retrait du capital ?

**M. Jean-Michel Houlegatte.** – Monsieur le président, la vente des parts de Suez va vous donner les moyens d'agir pour accélérer votre plan stratégique. Or le groupe Engie compte de nombreuses implantations territoriales, et les territoires sont les premiers à ressentir le « vent du boulet » lorsque des projets stratégiques se mettent en œuvre.

On a bien compris qu'Endel était par exemple dans le périmètre. Cette filiale d'Engie représente 140 implantations en France et, même si son chiffre d'affaires n'est que de 750 millions d'euros, elle compte 6 000 salariés.

J'ai bien compris qu'Engie Solutions, soit 12 000 salariés, serait aussi dans le périmètre. Quel niveau d'exigence afficherez-vous par rapport aux futurs acquéreurs ? Quel dialogue allez-vous engager avec les territoires ?

**Mme Anne-Catherine Loisier.** – Monsieur le président, les sénateurs pourraient-ils disposer du procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre ?

Par ailleurs, où en est le référé déposé par les comités sociaux et économiques de Suez et Suez Eau France ? On a annoncé, dans les médias, la suspension de l'acquisition. Quel effet cela a-t-il sur la procédure ?

Enfin, j'ai entendu parler d'un signalement au parquet national financier. Qu'en est-il ?

**M. Hervé Gillé, corapporteur.** – La cession porte sur 3,4 milliards d'euros. L'impact est très relatif au regard de votre réserve financière de 30 milliards d'euros. Vous n'aviez donc pas forcément besoin de cette somme pour la mise en œuvre de votre stratégie de recentrage. Votre décision s'explique-t-elle simplement par l'attractivité du prix de 18 euros par action car vous nous avez indiqué que la conjoncture était, selon vous, très favorable sur ce plan ? À l'évidence, vous n'aviez pas stratégiquement besoin de vendre cette participation, dont vous avez d'ailleurs indiqué qu'elle ne présentait qu'un caractère financier et non opérationnel.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Monsieur le président, pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a eu aucun échange avec les dirigeants de Veolia entre les mois de mai et septembre ?

Par ailleurs, quelles sont les solutions clients dont Engie envisage la « mise à distance » – pour ne pas dire la cession ? Les solutions clients ainsi cédées n'ont-elles bien aucun lien avec le secteur de l'énergie ? Dans le cas contraire, nous serions dans une situation tout à fait paradoxale dans laquelle Engie ambitionnerait de devenir un *leader* de la transition énergétique tout en cédant ses activités d'efficacité énergétique réalisées au profit des entreprises ou des collectivités territoriales.

Dans le cadre de son activité législative, le Sénat est très sensible à l'enjeu de la transition énergétique. Or il est nécessaire de disposer d'une gouvernance claire et de capitaux suffisants pour promouvoir le verdissement du marché du gaz. J'insiste sur l'importance du biogaz et de l'hydrogène gazeux, auxquels le Sénat est très attaché, et pour lesquels il a fait adopter des dispositions non négligeables dans le cadre de la loi énergie-climat ou de la loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP). L'autre enjeu est celui de la souveraineté énergétique, autrement dit le maintien sous contrôle français de GrDF et de GRT Gaz car le domaine de l'énergie est un secteur stratégique. Comment appréhendez-vous ces enjeux ?

Enfin, ma dernière question porte sur la manière dont Engie fait face à l'évolution du mix énergétique européen. Electrabel, la filiale d'Engie, qui exploite la plupart des centrales nucléaires belges et représente la moitié de la production d'électricité de ce pays, y est confrontée à la sortie du nucléaire d'ici 2025. Pour s'y préparer, Electrabel installe notamment des centrales à gaz. Quel est votre point de vue sur cette situation et son impact sur l'activité du groupe ?

**Mme Sylviane Noël.** – Suez et Veolia représentent 60 % du marché privé de l'eau et de l'assainissement en France, la part restante se divisant entre la Saur et les entreprises de taille plus modeste.

Dans ces circonstances, vous comprendrez que les élus locaux et, à travers eux, les usagers, se montrent très inquiets face à la naissance de ce nouveau géant qui risque fort de dégrader les conditions de concurrence dans un marché déjà quasi-monopolistique.

La question du prix de service, mais aussi de la qualité du service, se pose également puisque, face à l'affaiblissement de la concurrence, la pression sur le concessionnaire sera forcément moindre.

Face à ces risques, de nombreux élus risquent de choisir finalement de reprendre la gestion de l'eau en régie, ce qui pourrait de fait conduire à un affaiblissement de votre groupe. Quelles garanties pouvez-vous aujourd'hui donner aux nombreux élus inquiets pour l'avenir ?

**M. Jean-Pierre Clamadiou.** – Plusieurs leçons sont à tirer de la crise sanitaire. Je suis, comme tout le monde, par moment effaré de son impact et de la vulnérabilité qu'elle fait apparaître dans nos sociétés.

Il est assez incroyable de voir que tous les échanges entre pays, en termes de personnes en tous cas, sont réduits à leur plus simple expression. Nos modes de travail se sont complètement transformés. J'étais hier dans la tour Engie : on peut y compter vingt personnes dans un lieu qui en accueille habituellement 3 000. Je pourrais ainsi multiplier les exemples.

Notre monde est vulnérable et le prochain grand risque sera le changement climatique. Je suis très heureux de voir que les gouvernements et l'Union européenne ont réagi, en appelant à rendre le monde plus résilient lors de la prochaine crise. Je suis persuadé que celle-ci sera climatique.

On est toutefois capable de réagir très vite face au danger. J'ai pris l'exemple assez triste d'une tour presque vide à La Défense. Je pourrais dire, de manière plus positive, qu'Engie a une seconde fois placé environ 40 000 personnes en télétravail en l'espace de 24 ou 48 heures. On arrive à le faire avec un impact presque nul sur notre qualité de service.

Je ne dis pas que c'est un mode de fonctionnement optimal, loin s'en faut : cela pose d'énormes difficultés mais, en revanche, on assure la sécurité d'approvisionnement et la relation avec nos 11 millions de clients français. On est donc capable, face à des situations exceptionnelles, de prendre des mesures extrêmement fortes. C'est un élément encourageant, même si je crois qu'il nous faut nous préparer à la crise climatique afin d'en atténuer les impacts, réduire le phénomène lui-même, et rendre notre monde plus résilient.

Les temporalités sont très différentes. La crise climatique va mettre quelques décennies à se cristalliser. La crise sanitaire s'est cristallisée en quelques semaines, mais il ne faut pas que cela nous donne le sentiment que l'on a le temps de s'y préparer. Je pense au contraire qu'il s'agit d'une vraie urgence. La crise climatique est irréversible, ce qui n'est pas le cas, je l'espère, de la crise sanitaire.

Priorité à la transition énergétique, on l'a dit. Beaucoup de choses nous conviennent dans le plan de relance, avec des mesures de très court terme autour de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, jusqu'à des choses de plus long terme, comme l'introduction de l'hydrogène. Je trouve qu'il y a là un bon équilibre.

Que n'y trouve-t-on pas ? On aurait aimé voir une accélération du développement du biogaz. Vous avez rappelé que cette maison était attentive à ce type de projets. Je suis convaincu que le biogaz, à court terme, et l'hydrogène, à moyen terme, sont des éléments très importants du mix énergétique. Ils ont par ailleurs des effets importants sur l'aménagement du territoire qu'il faut être capable de faire valoir.

L'État n'a pas assez de ressources pour faire face à tous les projets de développement de biogaz qui sont en train de se développer sur le territoire. J'aurais espéré que le plan de relance contienne un volet permettant de faire face à toutes ces opportunités. Le commentaire vaut sur les énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien ou du solaire : le plan de relance ne comporte pas non plus d'accélération dans ce secteur, mais une dynamique suffisamment forte est engagée pour que l'on n'ait pas d'inquiétude quant à ses effets et à ses retombées.

Quant à la recherche et développement, je suis un de ceux qui, au conseil d'administration d'Engie, considèrent que l'on n'en fait pas assez, probablement parce que je viens d'un métier – la chimie – dans lequel les entreprises dépensent 3 % ou 4 % de leurs chiffre d'affaires dans ce domaine. Or nos chiffres sont bien inférieurs. Le centre de recherche que vous avez évoqué, que j'ai inauguré dans le nord de Paris il y a quelques semaines, travaille autour des gaz renouvelables - biogaz, hydrogène –, mais aussi autour du développement du digital, qui s'applique dans beaucoup d'endroits et nous permet de mieux gérer nos propres installations de production ou de transport d'énergie, ainsi que l'énergie chez nos clients.

Ces travaux contribuent à faire de nous un *leader* dans ces problématiques de transition énergétique. Je pense qu'il nous faut probablement en faire davantage. Je suis frappé de la modestie de nos efforts dans le domaine du biogaz ou de l'hydrogène. Beaucoup de champs sont encore à investir, beaucoup de progrès à accomplir. Il nous faut être encore plus déterminés.

Pour avoir beaucoup échangé avec Catherine McGregor sur ce sujet, je pense qu'elle partage ce souci de développer plus de savoir-faire ou de technologies appartenant à Engie, alors que nous sommes souvent un ensemblier qui va chercher différentes solutions ici ou là. Dans certains cas, il faut que nous sachions développer nos propres solutions technologiques.

Chez Engie, l'État n'a pas de *golden share*. Dans la pratique, lorsque l'on possède 30 % du capital d'une société, on contrôle l'assemblée générale, où un peu plus de 50 % des actionnaires sont généralement représentés. Arithmétiquement, on a donc la majorité.

En revanche – et en bonne gouvernance – on ne contrôle pas le conseil d'administration. C'est d'ailleurs la situation que nous connaissions chez Suez, où nous détenions 32 % du capital et contrôlions l'assemblée générale de fait mais où, pour autant, nous avions – et avons toujours – deux administrateurs sur seize ou dix-sept.

Pour en revenir à Engie, je redis que l'État n'a pas de *golden share*, c'est-à-dire de droits spécifiques comme dans des sociétés liées à la défense nationale. Nous sommes soumis au code de commerce de la manière la plus simple et la plus directe.

L'État, pas plus que n'importe quel autre actionnaire, ne peut demander au conseil d'administration de retarder une décision sur un sujet ou de prendre une décision de telle ou telle nature. L'État est un actionnaire comme les autres, certes important, mais il ne peut faire la pluie et le beau temps.

Ceci étant rappelé, mon rôle en tant que président du conseil d'administration est bien sûr de trouver un alignement, ce qui est le cas sur beaucoup de sujets. Sur celui-ci, on a constaté au moment de la prise de décision qu'il existait des positions différentes qui ont conduit à ce que j'ai décrit tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'impact sur l'emploi, nos administrateurs salariés nous demandent, dans le cadre des projets que nous avons aujourd'hui, de leur concéder les mêmes garanties que celles que Veolia est prêt à concéder à Suez dans le cadre d'un rapprochement. Cette position n'est pas surprenante.

Même si nous n'en sommes pas encore à parler de ce sujet, puisque nous sommes encore en train d'étudier la forme que pourrait prendre l'organisation de cette nouvelle société et la façon dont elle pourrait acquérir une certaine autonomie vis-à-vis d'Engie, nous serons, le moment venu, amenés à prendre des garanties comme on le fait traditionnellement.

Le démantèlement d'Engie n'est évidemment pas l'objectif. Je ne suis pas sûr que le fait de se recentrer sur les métiers qui sont au cœur des savoir-faire du groupe soit les prémices d'un démantèlement. Engie, dans sa culture, dans son ADN, est un groupe industriel, qui est à l'aise dans le développement de grands projets, la construction de grandes installations, leur exploitation dans le cadre de contrats à très long terme. Dans l'une de nos

filiales, Ineos, la taille moyenne du contrat est de 10 000 euros. Il s'agit donc de petites activités.

Nous n'avons pas chez nous les savoir-faire pour gérer des activités aussi capillaires. C'est le constat que l'on fait aujourd'hui. Il n'est pas simple d'avoir des centrales nucléaires dans notre portefeuille d'activités et des gens qui réalisent des opérations de maintenance dans des immeubles, dont les facturations sont de l'ordre de quelques milliers d'euros. Ce sont des métiers très différents. Pour moi, il ne s'agit pas d'un démantèlement mais, au contraire, d'un renforcement d'Engie sur les métiers les plus importants.

La vente est-elle irrévocable ? Oui, la vente a été exécutée. C'était l'originalité de la proposition de Veolia : elle pouvait se faire très simplement. Elle n'était soumise à aucune forme d'autorisation. Sauf à imaginer une décision de justice qui casserait cette vente – mais je ne vois franchement pas sur quelle base une telle décision pourrait être prise – la vente est réalisée aujourd'hui.

La décision du tribunal judiciaire de Paris ne remet pas en question la vente mais demande de surseoir aux effets de celle-ci. Nous nous sommes demandé ce que cela signifiait. Pour Veolia, même si je ne suis pas sûr que cela leur plaise beaucoup, cela signifie qu'ils ne peuvent pas exercer les droits du propriétaire et ne peuvent pas voter en assemblée générale – mais il n'y en aura probablement pas très rapidement. Pour Engie, nous ne savons pas vraiment ce que la décision implique. Le texte nous semblant quelque peu ambigu, nous avons fait appel de cette décision pour obtenir des clarifications. Ce n'est pas Engie qui peut aller présenter le projet de Veolia devant les instances de Suez.

Vous comprenez la difficulté de l'exercice : au fond, la question qui est posée à travers cette décision est de savoir si le projet de rachat de 29,9 % et l'idée de prendre le contrôle et d'intégrer les deux sociétés forment un tout et nécessitent une consultation immédiate du comité social et économique ou si, au contraire, il s'agit de deux projets successifs ; auquel cas, le premier n'a pas vocation à donner lieu à consultation. Nous avons une décision de justice et un appel a été formé. On verra ce qu'il en est dans les prochains jours.

Vous m'avez demandé, d'une manière assez imagée, les raisons pour lesquelles on aurait « jeté en pâture » Suez. Aurions-nous pu faire les choses différemment ? *A posteriori*, oui, bien sûr. Cela étant, le conseil d'administration de Suez et le management ne nous ont pas beaucoup aidés dans cet exercice.

Malgré toute l'estime que j'ai pour Philippe Varin, que je connais depuis longtemps, et pour Bertrand Camus, qui est un dirigeant de grande qualité, malgré les appels à se préparer à la situation lancés depuis presque dix-huit mois, je crois qu'ils n'ont pas compris qu'elle pouvait se cristalliser et que les choses pouvaient avancer vite.

Pourquoi ne les a-t-on pas davantage accompagnés ? Je pense qu'ils souhaitaient garder leurs distances et leur indépendance et ne désiraient pas qu'on les prenne par la main.

On aurait peut-être pu faire les choses différemment, j'en conviens. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire preuve d'esprit critique, y compris sur ses propres décisions. On aurait peut-être pu avoir un processus beaucoup plus formalisé le 30 juillet...

Très franchement, pour moi, à cette date, ce sujet n'était pas sur le haut de la pile. J'avais le sentiment que ce qu'on s'apprêtait à faire dans nos activités de service était plus important et plus complexe. On était directement à la manœuvre. Je nous voyais plutôt passer notre automne à travailler sur ce sujet. J'ai été un peu surpris par l'offre de Veolia.

Il existe toutefois des règles du jeu dans le monde des affaires : quand vous voulez vendre un actif et que quelqu'un fait une offre, il faut se déterminer. Quand l'offre est bonne, il n'est pas facile pour un conseil d'administration de la refuser.

S'agissant de nos activités de services, je ne reviendrai pas sur tous les détails, mais nous avons annoncé, hors de ce projet, rechercher un acquéreur pour Endel, qui réalise des activités d'entretien en milieu nucléaire, mission très spécialisée qui emploie des personnes très qualifiées. Il exerce ses activités d'entretien industriel dans un environnement concurrentiel très fort. Nous recherchons donc un acquéreur pour cet ensemble, qui est très loin de nos métiers, y compris des métiers de services que j'évoquais tout à l'heure.

Les activités d'efficacité énergétique vont rester chez Engie. Cofely a en particulier vocation à être maintenue dans le périmètre d'Engie. Nous souhaitons conserver tout ce qui a trait aux problématiques d'optimisation des consommations d'énergie de nos clients, qu'il s'agisse d'entreprises ou de collectivités locales.

Les activités qui font l'objet de cette revue stratégique sont des activités d'installation – qui peuvent concerner les systèmes électriques dans les bâtiments –, de maintenance, de *facility management* – donc de gestion d'immeubles –, qui sont loin des métiers de l'énergie et pour lesquelles nous n'avons pas réussi, au fil des années, à créer des synergies suffisantes.

Nous aurons l'occasion, la semaine prochaine, lors de la présentation de nos résultats, d'en préciser un peu plus le périmètre. Le découpage, dans son principe, est très simple : tout ce qui touche à l'efficacité énergétique reste chez Engie, ce qui représente le tiers de nos activités de services, soit 7 milliards d'euros.

Ce qui ne concerne pas l'efficacité énergétique a en revanche vocation à constituer cette nouvelle société dont je disais, tout à l'heure, que les activités ressembleraient beaucoup à celle de Spie.

Pouvez-vous disposer du procès-verbal du conseil d'administration ? *A priori*, un procès-verbal est confidentiel. Existe-t-il des conditions dans lesquelles le Sénat pourrait nous le demander, et qui nous obligeraient à le lui donner ? Je donne ma langue au chat sur ce point. Je sais que les pouvoirs des commissions peuvent être importants, mais ce document n'est pas public. Si vous pouviez le lire, vous y verriez une succession d'expressions de très grande qualité de la part d'administrateurs qui se sont vraiment posé la question, en leur âme et conscience, de savoir ce que devait être leur position face à un tel sujet.

On a tous senti la gravité du moment et compris qu'on prenait une décision lourde de conséquences. J'ai été impressionné par la qualité de l'expression de nos collègues, qu'elle qu'ait été leur position. Ce sont des positions réfléchies.

La question ne m'a pas été posée, mais la presse s'en est fait souvent l'écho : on a parlé du fait que deux administrateurs salariés étaient sortis de la salle. Cela donnait une



ambiance de pièce de boulevard, alors qu'un conseil d'administration est bien plus sérieux que cela.

La réalité est assez simple. Aujourd'hui, contrairement aux assemblées générales, la loi prévoit que, dans les conseils d'administration, l'abstention est considérée comme un vote contre. Quand quelqu'un veut réellement s'abstenir et être neutre face à une décision, il ne prend pas part au vote. Cela se produit assez régulièrement chez Engie. Quand j'ai été nommé président du conseil d'administration, un des représentants salariés n'a pas voulu s'exprimer. Il n'a pas pris part au vote. C'est une vraie position de neutralité, alors que s'il s'était abstenu, cela aurait été considéré comme un vote contre.

Étant donné l'importance des enjeux du conseil d'administration du 5 octobre, et pour éviter toute ambiguïté, j'ai effectivement demandé aux administrateurs qui ne prenaient pas part au vote de sortir de la salle, d'où les échos publiés dans la presse.

Quelles sont les procédures ouvertes aujourd'hui ? Il y a tout d'abord la procédure de référé devant le tribunal judiciaire, qui fait l'objet d'un appel, dont la première décision a été en effet de considérer que les effets de la vente étaient suspendus tant que les consultations n'avaient pas eu lieu.

En matière de droit boursier, Suez a sollicité l'Autorité des marchés financiers, qui a réuni son collège pour savoir si nous étions déjà dans une période de pré-offre ou non. Si l'on avait été en période de pré-offre, l'opération n'aurait pas été possible. Le collège s'est exprimé avec clarté, confirmant la position prise par les équipes de cette institution.

Suez a fait appel de cette décision du collège, qui sera jugée dans quelques mois. J'avoue que je me perds un peu en conjectures sur ce que seraient les conséquences d'une décision en appel qui ne soutiendrait pas la position prise par le collège.

Pour ce qui est du droit de la concurrence, Veolia a consulté la Commission européenne, ce que nous avons également fait. Selon les retours que nous avons eus, cette approche en deux étapes était conforme au droit européen. La cour compétente peut s'exprimer sur le sujet, mais nous avons le sentiment que les procédures en première instance, à l'exception de la consultation du comité social et économique, soutenaient le fait que l'approche de Veolia était acceptable.

Quant à la saisine du parquet national financier, je ne sais ce que celui-ci pourra décider. Je n'ai aucun commentaire à ajouter à ce sujet. J'avoue avoir du mal à voir l'accroche pénale sur ce sujet.

Un sénateur a indiqué, à propos des 3,4 milliards d'euros, que nous disposions de 30 milliards de ressources. Remettons les choses en perspective : les deux chiffres ne décrivent pas la même chose. Les 30 milliards d'euros représentent la trésorerie disponible. Demain, le groupe, en faisant la somme de ce qu'il a dans ses comptes en banque et des engagements qu'ont pris les banques de lui prêter de l'argent, peut mobiliser 30 milliards d'euros. Notre liquidité est très forte parce que nous sommes un grand groupe, que notre bilan solide et que les agences de notation nous ont donné des notes favorables.

Les 3,4 milliards d'euros représentent quant à eux le montant des capitaux investis dans Suez, que l'on va pouvoir investir ailleurs. Il faut le comparer à nos budgets

d'investissement, de 6 milliards d'euros par an. Cette simple opération permet donc d'augmenter de 50 % nos budgets d'investissement pour une année.

Au total, on a annoncé, lorsque l'on a clarifié nos orientations stratégiques, fin juillet, que nous voulions être capables de mobiliser 8 milliards d'euros supplémentaires pour accélérer nos investissements. 3,4 milliards d'euros représentent ainsi 40 % de ce total. Cette somme est la bienvenue, mais le groupe n'est pas dans l'obligation, comme d'autres peuvent l'être dans cette période de crise, de générer du *cash* pour continuer son exploitation. Notre situation est très solide.

Y a-t-il eu des échanges avec les dirigeants de Veolia ? Je me suis exprimé avec une totale clarté sur le sujet. Le seul contact qui a eu lieu avec les dirigeants de Veolia depuis le début de l'année 2020 – sauf peut-être une rencontre fortuite avec Antoine Frérot qui préside l'Institut de l'entreprise, où il m'arrive d'aller de temps en temps – a été un échange deux ou trois jours après la présentation de nos résultats, fin juillet. Antoine Frérot m'a alors dit qu'il avait entendu ce que nous disions à propos de notre participation dans Suez. Il m'a précisé que cela l'intéressait, qu'il allait réfléchir et qu'il viendrait nous voir quand il aurait quelque chose de concret à nous proposer.

Il n'y a eu aucune discussion ou préparation, et j'ai été à nouveau surpris, le 30 août, lorsque la proposition a été structurée comme elle l'était. Pour l'anecdote, lorsque ce rendez-vous a été organisé, un dimanche, alors que la demande m'en avait été faite le jeudi, je me suis retourné vers le directeur financier d'Engie pour lui demander si des banques avaient mandat pour nous conseiller sur ce sujet. La réponse a été négative, et nous avons choisi nos banques le lundi suivant. Nous n'avons pas travaillé sur ce sujet.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Si je comprends bien, en cet instant, Veolia, dans le cadre de l'assemblée générale, peut renverser le conseil d'administration...

**M. Jean-Pierre Clamadieu.** – C'est un tout petit peu compliqué. En droit des sociétés, c'est le conseil d'administration qui dirige la société, mais il existe un rendez-vous annuel, celui de l'assemblée générale, où les actionnaires retrouvent leur rôle.

Antoine Frérot l'a dit hier dans une interview au journal *Le Monde*. Cette possibilité existe. Ils peuvent constituer un groupe d'actionnaires qui décidera que le conseil d'administration ne défend pas leurs intérêts et qu'il est urgent d'en changer. Cela nous rappelle une autre affaire dont on parle sur la place de Paris, qui concernait l'avenir de Lagardère, où certains actionnaires exprimaient une forme de mécontentement et demandaient aux tribunaux de convoquer une assemblée générale ce qui, dans le cas de Lagardère, a été refusé.

Il est très difficile d'obtenir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, mais il y a au printemps un rendez-vous annuel auquel ils ne pourront échapper.

Je suis persuadé que, d'ici là, une négociation aura véritablement été engagée. Je ne l'ai pas dit mais, entre le 30 septembre et le 5 octobre, ayant obtenu un délai supplémentaire pour Veolia avant de rendre notre réponse, j'ai pris l'initiative, à la demande de Bruno Le Maire, de réunir Antoine Frérot et Philippe Varin. Nous avons eu une série d'échanges assez intenses pendant trois ou quatre jours. J'ai eu le sentiment qu'il existait une véritable dynamique de négociation et qu'on aurait pu aboutir à un accord dans cette période.

Cela ne s'est pas concrétisé pour diverses raisons. Les conseils d'administration - celui de Suez en particulier – n'étaient peut-être pas prêts à entériner une forme d'accord, voire de dialogue, mais il y a eu un vrai débat autour du fait de savoir ce que l'on pouvait faire. Mon regret est de ne pas avoir pu amener cet échange à une conclusion différente.

Vous m'avez interrogé sur nos « solutions clients ». La partie qui a vocation à s'éloigner ne contient pas nos activités d'efficacité énergétique.

Quant au verdissement du gaz, c'est pour nous une priorité. Nos infrastructures gazières ont pendant un certain temps eu vocation à transporter du gaz naturel. C'est essentiel pour l'équilibre énergétique du pays et pour faire face aux pics de demande.

On ne le dit peut-être pas suffisamment mais l'originalité du gaz réside dans le fait qu'il se stocke très facilement et se déstocke très rapidement, ce qui n'est pas le cas de l'électricité.

Par ailleurs, toute l'infrastructure existe : on dispose des stockages souterrains qui, pour certains, représentent en capacité de déstockage l'équivalent de plusieurs tranches nucléaires. Il n'y a là aucun investissement à opérer : s'il fallait remplacer cette infrastructure gazière par des centrales fonctionnant uniquement à la pointe, les montants à investir seraient extrêmement conséquents.

Nous sommes toutefois bien conscients qu'il faut « verdir » ce gaz, à court terme, avec le biogaz – et nous sommes reconnaissants au Sénat des efforts qu'il fait sur ce plan. Nous nous heurtons quelquefois à une vraie difficulté pour expliquer les choses. Il existe un tropisme électrique très fort dans notre pays qui fait ignorer le potentiel du gaz.

À une échéance un peu plus lointaine, l'hydrogène a aussi vocation à entrer dans nos systèmes énergétiques. Certains de nos stockages souterrains se prêtent bien au stockage de l'hydrogène. Certains de nos réseaux peuvent être transformés pour le transport de l'hydrogène.

Par ailleurs, la situation est effectivement complexe en Belgique. Nous opérons sur deux centrales nucléaires, une dans le nord du pays, l'autre dans le sud, soit sept tranches au total. La loi belge dit depuis longtemps que ces tranches doivent s'arrêter en 2025.

Cela étant, deux d'entre elles pourraient être prolongées. Beaucoup de débats ont eu lieu sur l'éventuelle prolongation de ces centrales. Cela fait deux ans et demi que ce pays n'a plus de Gouvernement qui puisse disposer d'une majorité parlementaire. J'explique à tous ceux qui veulent bien m'entendre qu'il est urgent de savoir si l'on veut ou non prolonger ces deux tranches.

Il existe un Gouvernement de plein exercice en Belgique depuis un mois maintenant. Il semble qu'il ait répondu clairement à cette question en disant qu'il ne souhaitait pas prolonger ces centrales, ce qui nous conduit à un certain nombre d'actions concrètes.

Malheureusement, le Gouvernement belge a ajouté qu'il prendrait peut-être une position différente d'ici la fin 2021 s'il s'aperçoit qu'il a du mal à faire face aux problématiques de production d'énergie électrique dans le pays.

Nous avons indiqué au Premier ministre et à ses collègues qu'il sera trop tard pour prolonger la vie de ces centrales. Nous devons prendre une position dans les prochains mois. Préparer l'arrêt d'une centrale nucléaire est une opération très lourde et très complexe, et on ne peut imaginer qu'on nous dise au dernier moment de continuer à produire.

L'enjeu pour la Belgique – et nous sommes également partenaires sur cet aspect des choses – ce sont les capacités alternatives, probablement en gaz.

Le Gouvernement, il y a près de deux ans, avait mis en place un dispositif d'incitation à la création de capacités de production d'électricité à partir de gaz naturel, ce qu'on appelle des mécanismes de capacité. Ce projet n'a pas obtenu l'autorisation des instances européennes et a pris beaucoup de retard.

Le nouveau Gouvernement belge reprend les choses en main. Une sorte de course contre la montre est engagée. Nous produisons aujourd'hui la moitié de l'électricité consommée en Belgique à travers, soit nos centrales nucléaires, soit d'autres installations, et nous souhaitons conserver cette part de marché. Nous serons donc déterminés à répondre aux appels d'offres dès qu'ils seront lancés.

Pour ce qui est du marché de l'eau, je ne me sens pas le plus capable de vous apporter une réponse sur ce que doit être son organisation en France. Le droit de la concurrence fait que Veolia et Suez ne pourront pas consolider leurs activités en France dans le domaine de l'eau, d'où l'autre idée originale de Veolia de venir avec un fonds d'investissement prêt à reprendre l'activité de Suez dans ce domaine.

J'ai le sentiment que cela se traduit de fait par le maintien d'une concurrence. On va passer de trois acteurs, deux stratégiques, un financier, à une situation dans laquelle il y aurait un acteur stratégique et deux acteurs financiers.

Les quelques échanges que j'ai avec ceux qui connaissent bien le marché de l'eau en France me donnent à penser qu'une tendance forte réside dans la « remunicipalisation » de l'eau. Je n'ai pas d'avis sur le sujet, mais cela signifie que l'eau, en France, n'était pas pour Suez un segment de développement prioritaire.

Comme pour beaucoup de créations de champions d'origine française, les règles de la concurrence européenne, que vous semblez d'ailleurs soutenir dans votre question, conduisent à trouver en France un autre mode d'organisation du marché de l'eau par rapport à l'international.

Enfin, le chiffre de 4 000 suppressions d'emplois évoqué par ceux qui étaient hier à cette tribune me paraît manifestement très exagéré. Veolia dit aujourd'hui qu'il garantit l'emploi jusqu'en 2023. Ces métiers de services ne se prêtent pas à des réductions massives d'effectifs. Je crois d'ailleurs que ni les uns ni les autres n'en ont la volonté.

Je trouve quelque peu dommage d'avoir inquiété le corps social de Suez de cette manière. J'ai vu des collaborateurs de Suez réellement inquiets venir manifester au pied de la tour Engie. Je reçois aussi beaucoup de courriels ou de messages *via* les réseaux sociaux sur ce thème.

Il faut être attentif, quand on a la responsabilité d'une entreprise et que l'on en assume la direction, à ne pas créer d'inquiétudes excessives pour peut-être servir d'autres objectifs. Il est très naturel de vouloir défendre l'indépendance d'une société, même si, à un

certain moment, il faut accepter le dialogue avec ceux qui portent d'autres projets. C'est la règle du jeu dans notre économie de marché. Attention cependant à ne pas instrumentaliser le corps social d'une entreprise en agitant des menaces qui provoquent de réelles inquiétudes dans les équipes.

Quel que soit le projet qui prévaudra, qu'il favorise l'indépendance à long terme de Suez ou la création d'un champion comme le propose Veolia, je pense que l'essentiel des collaborateurs et des équipes de Suez y auront un rôle à jouer. Je m'en réjouis au titre des liens historiques d'Engie avec ces activités.

**M. Daniel Gremillet, président.** – Au nom de la commission des affaires économiques, je vous remercie.

**Mme Marta de Cidrac, présidente.** – Je vous remercie également de votre participation à cet exercice sur ce sujet de premier ordre.

Nous serons vigilants afin que ce dossier prenne une bonne tournure pour nos territoires.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

*La réunion est close à 18 heures 30.*

**Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

*La réunion est ouverte à 9 heures.*

**Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

*La réunion est close à 11 heures.*

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, et de Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques -

*La réunion est ouverte à 15 h 30.*

**Audition, en commun avec la commission des affaires économiques, de M. Antoine Frérot, président-directeur général du groupe Veolia (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

*La réunion est close à 17 h 45.*

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

**Mardi 27 octobre 2020**

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

*La réunion est ouverte à 15 h 30.*

### **Projet de loi de finances pour 2021 - Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports**

**M. Laurent Lafon, président.** – Nous auditionnons Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur son projet de budget pour 2021.

Le secteur du sport, comme celui de la culture, a énormément souffert de la crise sanitaire : il est très lourdement frappé par les mesures de « distanciation sociale » et il n'est pas abusif de parler de « secteur sinistré ». S'il a pu s'appuyer sur les mesures gouvernementales du printemps dernier, la persistance des contraintes sanitaires pourrait menacer l'existence même de nombreux clubs et fédérations.

C'est pour cela qu'au-delà du seul budget, nous attendons des précisions sur les dispositions du plan de relance à destination du sport – elles semblent relativement modestes comparées au secteur de la culture.

Notre commission avait proposé, au printemps dernier, la création d'un crédit d'impôt dédié au sponsoring sportif. Quelles mesures de soutien le Gouvernement pourrait-il mobiliser dans les mois à venir si, comme nous pouvons le craindre, les conséquences économiques de la crise sanitaire ne faisaient que s'aggraver ?

Notre pays a été profondément choqué par l'assassinat de Samuel Paty. Le sport est un levier important pour promouvoir les valeurs républicaines auprès de la jeunesse. Je sais que votre ministère a développé des programmes en ce sens. Quels sont les moyens mobilisés en faveur de ces actions – et comptez-vous les renforcer ?

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports.** – Je félicite ceux d'entre vous qui viennent d'être élus ou réélus au Sénat – la chambre qui représente les territoires, je le dis comme ministre en charge d'un secteur, qui, avec ses 360 000 associations et clubs amateurs, anime au sens fort la vie locale et tisse du lien social.

Vous le constatez auprès de vos administrés : le sport est l'un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire et économique. Face à cette crise, nous agissons, avec des crédits d'intervention en hausse historique de 20 %, avec des crédits spécifiques du plan de relance, mais aussi avec des mesures de sauvegarde du secteur sportif. Au-delà des 3 milliards d'euros d'aides dont les entreprises, les clubs, les associations sportives ont bénéficié, nous avons mis en œuvre, dès cet été, un fonds territorial de solidarité en direction des associations fragilisées par la crise. Ce fonds d'urgence abonde des aides aux associations sportives locales les plus

en difficulté, des aides à la reprise de la pratique sportive, ou encore des aides ponctuelles à l'emploi – doté de 15 millions d'euros et géré par l'Agence nationale du sport (ANS), il finance déjà plus de 2 700 actions très concrètes.

Le sport et l'exercice physique nous sont indispensables pour vivre mieux et en bonne santé, à tout âge de notre vie. Le sport est aussi curatif : il aide à conserver son autonomie et à préserver ses capacités cognitives. J'engage les acteurs du monde du sport à se mobiliser pleinement dans cette voie du Sport-Santé. Elle est d'utilité publique et un débouché porteur pour nos associations et éducateurs. Mon ministère se mobilise pour la création d'un réseau de 500 Maisons Sport-Santé d'ici 2022. Si 138 établissements ont déjà reçu le label cette année, nous irons bien plus loin l'an prochain avec un budget d'accompagnement de 3,7 millions d'euros, pour que tous nos territoires puissent en bénéficier.

Au sein du grand ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, nous portons des politiques publiques pour le sport, mais également par le sport. En déployant le programme « Savoir rouler à vélo » ou le plan « Aisance aquatique », nous sécurisons les pratiques tout en développant la place du sport dans les temps de vie de l'enfant, scolaires et périscolaires. Le sport à l'école est également un nouveau levier de développement pour le mouvement sportif.

Si la pratique du sport par les enfants et les adolescents est au cœur de mes préoccupations, c'est parce que le sport est indispensable à la santé physique et mentale. Mais le sport est bien plus que cela. Il contribue à la construction de l'individu, inculque les principes fondamentaux de la citoyenneté et du vivre-ensemble ; le sport, c'est la citoyenneté en actes, la citoyenneté incarnée. On y apprend les règles, le respect de l'autre, la tolérance – le sport est l'un des creusets des valeurs de la République, du pacte républicain.

C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour protéger le monde du sport des dérives communautaires et des atteintes à nos principes républicains. Mieux, nous devons avoir une stratégie de reconquête républicaine pour proposer des pratiques alternatives dans nos quartiers et dans les déserts sportifs. C'est ce à quoi nous nous emploierons avec l'ANS.

Les crédits de paiement des programmes 219 « Sport » et 350 « Jeux Olympiques et Paralympiques » progressent de 136 millions d'euros, c'est-à-dire de 20 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. La majeure partie de cette augmentation tient au programme 350, principalement pour la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo). Alors qu'en 2019 et cette année encore, l'essentiel des dépenses correspondait à des opérations d'aménagement, en 2021, ce seront les dépenses d'équipements qui seront les plus importantes pour la Solideo. Cette société livrera des équipements pérennes et, après les Jeux, elle les reconfigurera au bénéfice du grand public. Ainsi, nombre d'équipements et de logements subsisteront à l'issue des Jeux et trouveront une nouvelle utilité, ce qui traduit notre action très concrète en faveur de cet héritage matériel de Paris 2024.

Les jeux Olympiques et Paralympiques représentent un véritable levier de transformation pour faire de la France une grande nation sportive. Par la ferveur qu'ils susciteront, par l'envie de nos concitoyens de soutenir nos athlètes, les Jeux seront vecteurs de vivre-ensemble.

Cette perspective enthousiasmante dépasse naturellement les seuls crédits inscrits dans le programme 350. Quelque 619 sites ont été labellisés Centres de préparation aux Jeux,



toutes les régions et tous les départements ayant candidaté sont représentés dans cette sélection. Ce succès démontre l'engouement des territoires pour participer à l'aventure olympique et paralympique, tout en donnant aux Jeux de Paris 2024 une dimension pleinement nationale. Le budget 2021 prévoit 14 millions d'euros fléchés sur les Centres de préparation aux Jeux ; ces équipements accueilleront des délégations françaises et étrangères en amont et pendant les Jeux, avant d'être légués aux territoires après les Jeux. Cette enveloppe budgétaire sera confiée à l'ANS.

Je salue l'action de l'Agence, à laquelle les territoires sont associés ; la gouvernance partagée nous permet d'agir ensemble – État, collectivités, mouvement sportif et monde économique – pour répondre aux besoins des sportifs, de nos concitoyens et des territoires. Les ressources de l'ANS s'établissent à 21 millions d'euros, hors plan de relance. Ces crédits confortent le rôle essentiel de l'Agence dans le développement des pratiques en général, et dans la mise en œuvre des programmes qui s'adressent aux plus jeunes enfants. Par exemple, 12 millions d'euros, au moins, seront consacrés aux équipements aquatiques dédiés aux apprentissages et à la lutte contre les noyades, notamment chez les plus jeunes. Au-delà des crédits inscrits au titre de la mission « Sport », l'ANS et le ministère disposeront d'une enveloppe supplémentaire de 122 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros grâce à un amendement adopté la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Ces crédits supplémentaires, issus du plan de relance, nous permettront d'accompagner sur deux ans la reprise de l'activité sportive, en soutenant les associations, en développant l'emploi et les formations aux métiers du sport, ainsi qu'en favorisant la transformation numérique des fédérations, ou encore en permettant la rénovation thermique des équipements sportifs. Cette enveloppe très significative sera déployée au plus près des besoins des territoires et des citoyens.

Enfin, s'il est essentiel d'améliorer la performance sportive et de soutenir le sport de haut niveau, il nous est tout aussi important de garantir aux pratiquants, quel que soit leur niveau, un cadre sécurisé de pratique de l'activité physique et sportive. J'ai particulièrement à cœur de garantir l'éthique et l'intégrité dans le sport et de prévenir toute forme de conduites déviantes. Je mettrai toute mon énergie, avec l'appui des fédérations, à protéger le monde sportif et ses pratiquants de toutes les formes de dérives, qu'il s'agisse de violences, de discriminations ou d'atteintes au pacte républicain. L'action consacrée notamment aux crédits alloués à la protection des sportifs et à la prévention progresse de plus de 5 millions d'euros par rapport à l'an dernier.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler mon attachement à ce que nous travaillions ensemble, au bénéfice du sport et des sportifs. Nous voulons ainsi, avec Jean-Michel Blanquer, enrichir et renforcer notre action en faveur de l'intégration durable du sport dans les politiques publiques, en particulier éducatives.

**M. Jean-Jacques Lozach, rapporteur pour avis des crédits du programme 219 « Sport ».** – Depuis notre dernier budget, votre ministère, qui était de plein exercice, a été rattaché au ministère de l'éducation nationale, une évolution institutionnelle que nous avons déplorée.

De plus en plus de maires vous demandent d'adapter la jauge autorisée dans les stades pour les événements sportifs, les limites ayant été définies de façon uniforme, sans tenir aucun compte de la taille des stades concernés. L'Association des maires de France (AMF) vous a demandé publiquement cette adaptation de bon sens, une jauge de mille

personnes n'ayant pas le même sens dans un stade prévu pour 1 500 ou pour 50 000 spectateurs. Comptez-vous adapter la jauge aux équipements sportifs ?

Ce budget doit répondre à une situation économique très difficile, l'économie du sport se trouvant littéralement à genoux ; cependant, nous constatons que le sport est moins bien traité que la culture : 122 millions d'euros pour 2021 et 2022 dans le plan de relance, à comparer avec les 2 milliards d'euros dont bénéficie le secteur de la culture. Le projet de loi de finances ajoute 61 millions d'euros à l'ANS, c'est une bonne chose, l'Agence approchera les 400 millions d'euros de budget ; cependant, c'est le niveau que nous estimions nécessaire en 2018, bien avant la situation d'urgence à laquelle nous faisons face. Qui plus est, les moyens du plan de relance paraissent aller en forte majorité au sport de très haut niveau, plutôt qu'aux clubs de proximité ; je vous fais part d'un sentiment largement partagé : est-ce votre analyse également ?

Nous avons le sentiment que le plan d'urgence est calibré comme s'il n'y avait eu qu'une première vague d'épidémie, alors que nous entrons dans une deuxième phase très difficile : vous paraît-il possible de renforcer les moyens consacrés au sport par une aide supplémentaire, je pense en particulier à une augmentation du prélèvement sur les paris sportifs, un secteur en pleine expansion, pour soutenir d'abord le sport amateur ?

Le Gouvernement a déposé un amendement à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) qui réintègre dans le calcul de l'assiette des prélèvements sociaux tout avantage accordé par un employeur ou un comité d'entreprises lorsque celui-ci se rattache à des activités sportives. Cet amendement renchérit le coût, pour une entreprise, de la mise à disposition d'équipements, comme une salle de sport d'entreprise, ou de dispositifs destinés à encourager l'activité sportive de leurs salariés, comme les aides à l'adhésion à un club de sport, par exemple. Le Gouvernement se justifie en soulignant que la disposition introduite précédemment dans le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) ne comportait pas de limitations. Plutôt que de supprimer la disposition, ne valait-il pas mieux lui poser une limite ?

Qu'en est-il, ensuite, du projet de transfert des conseillers techniques et sportifs (CTS) aux fédérations sportives, contre lequel nous nous étions mobilisés au Sénat ? Le projet de budget fait encore baisser le nombre de CTS, alors qu'on sollicite toujours davantage les clubs, par exemple pour lutter contre toutes les formes de discriminations, sans oublier la préparation olympique. Comptez-vous poursuivre le transfert ?

Enfin, qu'en est-il de la création d'un « Pass sports », qui serait un excellent moyen de réamorcer la pompe pour les adhésions aux clubs sportifs ?

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – Je me réjouis du rapprochement de mon ministère avec celui de l'Éducation nationale, il s'est fait à ma demande, pour redonner tout son sens éducatif au métier de nos agents et faciliter la continuité de l'encadrement entre l'école et les activités sportives ; ce rapprochement contribue également à protéger mon ministère contre les réductions d'emplois, nous sommes un petit ministère qui subit des baisses d'effectifs depuis dix ans.

Vous mentionnez la situation des CTS, nous avons redéployé une quinzaine de postes vers l'ANS et nous travaillons à la réouverture d'un concours pour de nouveaux postes.

Mon ambition pour l'éducation sportive va au-delà d'une heure de plus au collège, je suis pour de l'enseignement sportif aussi à l'école primaire et maternelle, alors que les enfants n'y bénéficient pas aujourd'hui de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS). Nous voulons ouvrir les associations sportives au champ de l'insertion par le sport, nous travaillons à ce tournant avec le monde fédéral, la crise sanitaire est aussi l'occasion pour que les associations se réinventent et réfléchissent à leur rôle dans la société.

Les jauges pour les rassemblements publics ont été décidées à l'échelon national et sans distinguer les secteurs ni les équipements. Cependant, des jauges différenciées pourraient être adaptées selon les équipements et les protocoles sanitaires, nous y travaillons et je pense que nous allons vers une telle adaptation – simplement, la mesure n'est pas prête à être présentée en conseil de défense et de sécurité nationale.

Le plan de relance accorde certes bien plus de crédits au secteur de la culture qu'à celui du sport, mais la culture compte une centaine d'opérateurs, contre cinq pour le sport. Mes services instruisent les dossiers pour distribuer ces ressources supplémentaires, 15 millions d'euros *via* l'ANS. L'enveloppe est-elle suffisante ? Je crois que nous l'avons déjà bien calibrée : nous avons des demandes pour un montant global de 21 millions d'euros, nous disposons de 15 millions d'euros, je vais faire la demande pour les 6 millions d'euros supplémentaires.

Nos crédits d'intervention augmentent de 20 %, c'est une progression historique qui répond à des besoins dont nous étions bien conscients ; nous savons l'intérêt que représentent les taxes affectées, mais attention, il ne faudrait pas que le sport en vienne à en dépendre complètement : il est très important que, face à des besoins en forte augmentation, le Gouvernement réponde par des crédits budgétaires conséquents, et pas seulement par un supplément de taxes affectées.

Le sport en entreprise est une priorité ; l'an passé, une circulaire a prévu une exonération des facilités sportives fournies par les employeurs, opposable à l'Urssaf, mais effectivement sans plafond. Je crois que la loi n'est pas un bon véhicule sur ce sujet – et sur le fond, nous sommes tous d'accord que le sport est essentiel, qu'il faut encourager son développement dans l'entreprise et que cela passe aussi par le fait d'encourager le milieu sportif à aller vers les entreprises.

**M. Michel Savin.** – Le projet de budget fait utilement augmenter de 10 millions d'euros le plafond de la taxe Buffet affectée au sport, très bien, mais avez-vous des garanties sur le fait que l'enveloppe de 74 millions d'euros ne sera pas remise en cause ? Avez-vous des chiffres précis sur le rendement de cette taxe, sachant que des renégociations et des reports ne sont pas pris en compte, sans parler de la situation de Mediapro ? On a vu des chaînes faire marche arrière sur l'achat des droits de diffusion, ou ne pas verser les sommes initialement prévues, avec des conséquences directes sur les finances des clubs.

Pour l'ANS, le Gouvernement a choisi la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) pour assurer un partage du financement, entre l'État, les collectivités, les entreprises et le monde du sport : comment se répartissent les fonds entre les différents intervenants ?

Vous voulez impulser une dynamique du sport à l'école primaire et maternelle, avec une demi-heure de sport quotidienne, mais quels seront les moyens mis en place par l'Éducation nationale ? Quelles sont vos ambitions, également, pour la promotion du sport santé dans le milieu scolaire ?

Les fédérations estiment, globalement, que le nombre de licenciés a baissé d'un quart : comment comptez-vous agir pour compenser ce manque ? Êtes-vous favorable à une aide spécifique – et si oui, selon quelles modalités et avec quels financeurs ? Plusieurs régions et départements ont déjà mis en place un Pass Sport, comment comptez-vous qu'ils s'articulent avec le Pass Sport dont le Gouvernement parle ces jours-ci ?

Enfin, d'année en année, on reporte les quelque 80 millions d'euros prévus, au programme 350, pour l'organisation des jeux Paralympiques : jusqu'où pensez-vous que ce report puisse aller sans compromettre la tenue même de ces Jeux ?

Il semble, également, que 10 millions d'euros aient disparu entre les annonces faites le 30 septembre pour le plan de relance, et les chiffres que vous nous présentez aujourd'hui : où sont-ils donc passés ?

Une aide à la billetterie de 107 millions d'euros est prévue pour les clubs professionnels, vous annoncez aussi des réponses européennes : dans quel cadre et pour quel montant ? L'aide sera apportée par un quatrième collectif budgétaire prévu en novembre, *quid* de la compensation de la baisse de la billetterie si elle se poursuit ?

Enfin, je dois vous dire la déception des élus lorsqu'ils ont constaté qu'ils n'étaient nulle part associés à l'organisation de la conférence de financement des sports – nous aurions aimé travailler sur le sujet.

**M. Claude Kern.** – La situation est grave : avec la crise sanitaire et sociale, qui est loin de se terminer, nos associations sportives crient à l'aide, avec le départ d'un quart de leurs licenciés, soit 4 millions de licenciés, des pertes de recettes qui peuvent atteindre 80 %, l'interdiction d'organiser des événements, le repli du soutien des collectivités territoriales et des entreprises qui connaissent elles-mêmes des difficultés. Au regard de ce désastre et des urgences, ce projet de budget est loin d'être à la hauteur – alors même que le tissu associatif est l'un des meilleurs leviers pour tenir face à la crise.

Nous nous faisons l'écho de la colère des clubs, en espérant que le Gouvernement ne restera pas sourd à notre appel. Pourquoi ne pas prendre référence sur la culture ? Les associations attendent que vous les défendiez, elles se sentent les parents pauvres de l'action publique.

Vous paraît-il envisageable d'exonérer de TVA les petites associations ou bien de renforcer le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en direction de ces petites associations ? Je le dis en rappelant que la réserve parlementaire accordait quelque 50 millions d'euros par an au tissu associatif...

Enfin, pour finir sur une note positive, je me réjouis de votre ouverture en direction du fameux Pass Sport et de l'adaptation des jauges aux réalités de terrain.

**M. Jérémy Bacchi.** – Quel rôle l'État peut-il jouer dans le conflit qui oppose la Ligue de football professionnel (LFP) à Mediapro ? Est-il prévu de renforcer le fonds de solidarité aux clubs amateurs pour compenser d'éventuelles pertes ? Comment garantir les sommes versées sur ce fonds dédié ?

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – Le contrat conclu entre la LFP et Mediapro lie deux entités privées et l'État n'a pas vocation à s'immiscer dans cette relation. Toutefois, nous veillons à l'exécution de ce contrat, car elle nous affecte au travers

de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, dite taxe Buffet, qui finance le sport amateur et la Fédération française de football. Le rendement de ces taxes étant incertain par nature, le budget de ce secteur ne peut pas être financé à 100 % par cette taxe. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ce conflit, mais nous nous assurerons que l'ANS percevra bien les ressources annoncées, même en cas de renégociation du contrat.

Sur la compensation de la limitation de la jauge, au travers d'une aide de 107 millions d'euros, vous me demandez ce que nous prévoyons pour 2021. En réalité, dans le sport, on ne raisonne pas en année calendaire, on raisonne en saison. Aussi, cette somme a vocation à compenser tant les pertes d'avril et de mai derniers que les pertes actuelles. Par ailleurs, je sais qu'il y a des pertes occasionnées par cette jauge limitée, mais il y a aussi des économies, on ne peut pas ne pas en tenir compte. Les associations ont ainsi gardé, l'année dernière, en trésorerie, les cotisations des adhérents et elles ont bénéficié de la compensation des salaires et de toutes leurs charges *via* les mesures de continuité économique du Gouvernement. Dans la mesure où l'on a préservé l'activité des plus jeunes, soit plus de 50 %, en moyenne, de l'activité des fédérations – cela représente même 80 % de l'activité de certaines fédérations –, on a pu préserver l'essentiel de l'activité associative. Malgré la fermeture annoncée des équipements sportifs, le public a toujours accès à ces équipements, si la municipalité l'autorise.

Cela étant, certaines fédérations, notamment celles des sports collectifs, reposent beaucoup sur l'activité associative pour adultes ; donc, oui, nous menons une réflexion spécifique avec ces fédérations.

Par ailleurs, les restrictions de plus en plus strictes pour l'ensemble de la population vont inévitablement toucher l'organisation des championnats. Les fédérations peuvent néanmoins envisager leur championnat différemment pour la saison qui vient, en réfléchissant peut-être au fait de ne pas reléguer et de ne pas faire monter d'équipes, tout en préservant la confrontation. Il faut imaginer des compétitions d'une autre forme, pendant cette période difficile à vivre pour tout le monde, parce qu'il est essentiel de conserver des rencontres et préserver, quand c'est possible – en milieu extérieur –, la présence d'un public, même limité à 1 000 personnes, voire, quand on le pourra, 5 000, avant d'avoir des jauges partielles. En outre, l'aide apportée et les 107 millions d'euros se conjuguent aux aides des collectivités.

Vous citez le secteur de la culture, mais ce secteur comprend un patrimoine considérable ainsi que le plan Livre et la distribution de la presse. Beaucoup d'éléments sont donc inclus dans ce budget de 2 milliards d'euros, que l'on ne peut pas comparer avec les montants affectés au sport.

J'en arrive au détail de l'enveloppe de 122 millions d'euros.

Quelque 50 millions d'euros seront affectés à la rénovation thermique du bâti, sachant – je tiens à le préciser – que, pour les établissements d'État, il est également possible de récupérer, en tant qu'équipement structurant, des fonds supplémentaires au sein de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ainsi, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), l'École nationale de voile, l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) ou encore l'École nationale des sports de montagne ont déposé des dossiers, non pour postuler à ce montant de 50 millions d'euros, mais dans le cadre du plan de relance classique, qui concerne le bâti scolaire, culturel et, donc, sportif. Ce montant de

122 millions d'euros constitue donc, si j'ose dire, la cerise sur le gâteau du plan de relance général, auquel les acteurs du sport peuvent postuler ; il s'agit d'un plan spécifique pour le sport ; seuls l'aéronautique et le sport ont droit à un plan de relance thématique...

L'enveloppe comporte encore 40 millions d'euros pour les emplois, afin d'ouvrir différents champs aux acteurs associatifs et aux éducateurs ; le secteur qui emploie, avec tant de succès, les éducateurs sportifs diplômés doit être très actif dans ce plan de relance destiné à la jeunesse. Du reste, indépendamment de l'enveloppe de 122 millions d'euros, 12 millions d'euros sont destinés à la formation aux métiers du sport, dans le cadre d'un plan soutenu par le ministère et non par l'ANS. Ces 12 millions d'euros concerneront, par exemple, le dispositif Sesame (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement), sur deux ans.

Il y a également 11 millions d'euros, en sus des 15 millions d'euros de l'ANS, pour les associations et 9 millions d'euros pour la transformation numérique, auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros de crédits adoptés à l'Assemblée nationale.

Cela dit, je mets un bémol : ces fonds étant versés à l'ANS, c'est la gouvernance de celle-ci qui décidera de leur affectation. Nous ne faisons que des préconisations, pour le bâti, pour des emplois, pour les formations aux métiers du sport et pour le soutien aux associations, mais le conseil d'administration de cette agence déterminera, le 14 décembre, l'affectation des crédits.

Vous me demandez, monsieur Kern, de ne pas rester sourde aux appels des associations ; nous n'y restons évidemment pas sourds ! Depuis le mois de mars dernier, nous ne faisons que travailler main dans la main avec les associations, les fédérations, les salles de sport privées, les magasins de sport, tout l'écosystème sportif, que le ministère des sports a, pour la première fois, embrassé dans sa totalité. Nous sommes en lien permanent avec eux et nous nous battons pour eux, à leurs côtés. À chaque restriction sanitaire, nous faisons tout ce que nous pouvons pour préserver le plus de choses possible.

Néanmoins, il faut tout de même convenir d'une chose : le sport est une activité que l'on pratique sans masque, au contact d'autrui et dans une forme de relâchement. On doit donc tous veiller à ce que les règles sanitaires soient intégrées par les éducateurs et les bénévoles, qui doivent faire preuve de pédagogie auprès de la population. Nous nous appuyons sur ces personnes pour en faire les ambassadeurs des gestes à appliquer afin d'éviter la propagation du virus.

Prenons l'exemple des salles de sport. On les a fermées parce qu'elles étaient une source de diffusion du virus. Les gérants nous affirment que les salles ne sont pas des foyers épidémiques, mais cela ne peut pas se voir. Les gaillards en bonne santé qui les fréquentent ne sont pas malades, certes, mais cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas le virus et qu'ils ne le transmettent pas à leur voisin, qui ira ensuite visiter sa grand-mère. On ne peut pas déterminer si un lieu est un foyer tant que l'on ne teste pas.

**M. Jean-Raymond Hugonet.** – Ce n'est pas crédible, madame la ministre. Il faudra le leur expliquer !

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – On ne fait que cela ! On le leur explique tous les jours et ils l'entendent.

Qui aurait pu s'imaginer, lorsque l'on a testé des équipes professionnelles de football ou de basket-ball, que l'on trouverait tant de cas ? On teste des sportifs de haut niveau, asymptomatiques, en bonne santé, mais on est obligé d'annuler des championnats ou de reporter des matchs parce qu'ils sont porteurs du virus, tout en étant asymptomatiques. Dès lors que l'on ne teste pas, on ne peut pas savoir où se trouve le virus. À table, dans les cantines scolaires, dans les salles de sport, on ne porte pas le masque ; or il est avéré que le virus se propage beaucoup mieux dans ces conditions que lorsque l'on porte le masque et que l'on est à l'extérieur. Ainsi, lorsqu'il faut adopter des mesures de restriction, ce sont ces endroits que l'on vise prioritairement.

Toutefois, cela ne signifie pas que l'on ne travaille pas aux protocoles sanitaires. Le protocole proposé par les salles de sport a été soumis à l'avis du Haut Conseil de la santé publique et a reçu un avis positif. Par conséquent, dès qu'il sera possible de rouvrir les salles, ce sont celles-ci qui rouvriront en premier et nous valoriserons ce protocole en le transmettant à toutes des salles de sport. Par ailleurs, on prévoit aussi un accompagnement économique indispensable pour que ces salles passent le cap. On travaille notamment à l'exonération totale de charges et à une mesure sur les loyers.

Enfin, quand il sera question de revenir à un fonctionnement normal et de retrouver des adhérents, nous travaillerons à un plan de relance, indispensable pour le monde du sport, peut-être plus que pour les bars. Le danger se situe moins maintenant qu'à la sortie de cette crise sanitaire.

**Mme Annick Billon.** – Quelles mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes ce budget prévoit-il ? Quel est le montant des crédits qui sont spécifiquement alloués à la lutte contre les violences au sein des fédérations et des clubs ?

Par ailleurs, dans quelle mesure la France fera-t-elle respecter, lors des jeux Olympiques de 2024, l'article 50 de la charte olympique, qui exclut toute démonstration politique et religieuse ?

**M. David Assouline.** – Il ne faut pas, selon moi, mettre en concurrence le sport et la culture. Nous avons demandé que la culture et le sport bénéficient d'efforts exceptionnels, car, s'il est probable que la culture n'a pas reçu suffisamment, pour le sport, c'est certain.

Les mesures doivent être lisibles, compréhensibles. Aujourd'hui, dans les tribunes du stade Charléty, avec une jauge de 1 000 personnes, on se sent encore plus seul qu'auparavant. C'est du gâchis : ce stade, où joue le Paris Football Club, premier club de ligue 2, est complètement vide. Avec 2 000 spectateurs de plus, d'une part, cela aiderait le club, et, d'autre part, il n'y aurait absolument aucun danger.

Par ailleurs, le tissu associatif doit, pour tenir, être aidé de façon exceptionnelle. Je veux bien que l'on aide l'économie, sinon le pays s'écroule, mais sans la culture et sans le sport, la société s'écroule.

Enfin, pour ce qui concerne l'affaire Mediapro, l'État ne peut plus dire que c'est une affaire privée. C'est devenu un sujet politique majeur. L'existence même des championnats professionnels est menacée par ce type de contrat de dupes. Un équilibre régnait, Canal + diffusait le football et le cinéma. Puis, un État, pouvant s'endetter, a pu payer les droits à prix d'or, avec BeIn Sports, et on a laissé faire. Maintenant, un monstre de plus est arrivé et il ne paie pas, et on ne peut pas dire que les dirigeants du foot l'ignoraient. J'ai décrit

tout cela dans un rapport que j'ai rédigé, voilà quatre ans, à la demande du Gouvernement, en vue de la parution d'un décret, jamais publié. Le sport amateur et le championnat sont menacés par ces pratiques. Les pouvoirs publics, à l'échelon européen, doivent donc réguler ce marché.

**M. Jacques Gersperrin.** – On peut tout de même s'interroger quand on compare le budget de la culture à celui du sport, en tenant compte du nombre de pratiquants...

Le rattachement du ministère des sports est souvent éloquent. Ce ministère a été rattaché au ministère de la guerre, puis à l'instruction publique et à l'éducation nationale. Je me réjouis que vous ayez gardé le titre de ministre, mais le fait de ne plus être ministre de plein exercice constitue un mauvais signal pour les jeux Olympiques de 2024.

Je veux vous interroger sur la lettre adressée, hier, au Président de la République, par 95 fédérations sportives, qui redoutent que le sport ne disparaisse avant le virus. La France est, dites-vous, une grande nation sportive ; par conséquent, à quand un grand plan d'urgence du sport ? Nous vous soutiendrons si vous le mettez en place.

**M. Laurent Lafon, président.** – Nous recevons justement, la semaine prochaine, Denis Masseglia, président du Comité national olympique et sportif français.

**M. Jean-Raymond Hugonet.** – Chaque année, au moment de l'exercice budgétaire, on rivalise d'éléments de langage pour montrer que le budget du sport augmente... Pourtant, le sport est le parent pauvre du budget de l'État en France.

La France est le premier pays d'Europe à avoir institué un prêt garanti pour sauver des clubs professionnels, mais un prêt, même garanti, doit être remboursé et je crains que ce remboursement ne soit terrible pour le sport, tant professionnel qu'amateur.

Vous vous réjouissez que le ministère des sports se rapproche du ministère de l'éducation nationale ; je partage votre avis, mais je regrette que ce ne soit plus un ministère de plein exercice, car cela montre que la place du sport s'amoindrit dans notre pays.

Vous parlez de sport à l'école et je suis d'accord avec vos propos, mais qui paiera ? Aujourd'hui, ce sont les collectivités qui financent le sport à l'école, mais leurs moyens diminuent. Il faut rapprocher le sport de l'enseignement, c'est vrai, mais ce sont les collectivités, financièrement à terre, qui doivent porter cette ambition nationale. Le sport n'est pas traité comme il le devrait. On ne va pas comparer la culture et le sport ; le sport fait partie intégrante de la culture ; la preuve, il n'a pas son nom dans l'intitulé de notre commission.

La fermeture des salles de sport est une ineptie, tous les spécialistes le disent. Elles ont mis en place des protocoles stricts. Cette fermeture est un désastre. On dit que l'on versera des aides, mais c'est faux, ou on le fera quand elles seront mortes...

Enfin, j'espère que le *pass* sport sera autre chose que le *pass* culture, qui est un échec, malgré l'argent qui coule à flots – 59 millions d'euros, 42 millions d'euros l'année dernière –, puisque cela correspond à une volonté du Président de la République. Je doute que l'ambition de ce dernier pour le sport soit sincère, car nous sommes des « saint Thomas » et on ne voit rien. Le niveau d'engagement n'est pas là où il devrait être.

**Mme Laure Darcos.** – Quelle est la situation de la fédération du patinage artistique ? Les choses sont-elles rentrées dans l'ordre ?



**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – J’assume complètement le fait que le sport est aujourd’hui en gouvernance partagée, nous l’avons voulu ainsi, pour coller à une réalité qui existe déjà dans nos territoires. Pour nos concitoyens, le sport concerne toutes les strates de collectivité.

Chaque maire ou président de région ou de département est toujours ravi d’être présent à un évènement sportif, de l’organiser, de le financer, parce qu’il y va du bien-être de ses concitoyens, et je ne serai sûrement pas le ministre des sports qui dira que, dorénavant, seul l’État financera le sport. Le budget du ministère des sports tourne autour de 300 millions d’euros, hors jeux Olympiques, et sert à financer le sport de haut niveau et le sport pour tous. Si l’on ajoute les établissements que l’on finance, cela représente 500 millions d’euros. Face à cela, ce sont 10 milliards d’euros qui sont dépensés par les collectivités pour le sport... Ainsi, si l’on demandait aux collectivités d’arrêter de financer le sport, elles le refuseraient. Je soutiens aujourd’hui des financements pour des équipements utiles et peu chers – de petites piscines, à 15 000 euros, pour apprendre à nager dans des maternelles –, mais les maires financent la construction de piscines à 7, 10 ou 15 millions d’euros, et ne demandent qu’une petite participation de l’État.

La comparaison entre la culture et le sport ne tient donc pas, ne serait-ce que pour cette raison. C’est la prérogative de l’État de financer, de maintenir, de rénover le patrimoine et, historiquement, le ministère de la culture intervient presque seul, même si les collectivités contribuent, alors que mon ministère intervient concurremment avec les collectivités.

Historiquement, le ministère des sports a été placé sous l’autorité de divers ministères et n’a été confié à un ministre de plein exercice que deux fois. Or, pour l’avoir vécu pendant deux ans, je peux vous dire que je préfère profiter de la puissance politique du ministère de l’éducation nationale pour ouvrir le champ qui m’intéresse, l’école.

Je vous rassure, je n’ai pas conservé que la dénomination de ministre, j’ai gardé tout mon périmètre, auquel s’est ajouté le sport à l’école ; c’est bien cela que je recherchais. Je souhaitais un élargissement de mon périmètre parce qu’un ministère des sports à vocation interministérielle est placé soit auprès du Premier ministre – il s’agit alors d’un secrétaire d’État ou d’un haut-commissaire – soit auprès d’un autre ministre. Il y a 3 000 agents du sport et de la jeunesse sur tout le territoire. Il s’agit d’un ministère d’intervention, de subsidiarité, qui a une force d’entraînement. Nous sommes un levier, destiné à déclencher les autres financements, des collectivités mais également des entreprises et des fédérations sportives.

Arrêtons de croire que le monde du sport ne vit que sous perfusion. Certaines des fédérations ont des moyens importants, elles ont du bâti et elles peuvent, notamment en cette période de crise, venir en aide aux associations. D’ailleurs, le montant de 60 millions d’euros, dévolu au monde sportif *via* des financements d’État, a été fléché par les fédérations vers des actions de soutien au monde associatif, parce que ces fédérations sont conscientes que, sans ce monde associatif, elles-mêmes n’existent pas.

On ne va donc pas demander des milliards d’euros qu’on ne pourrait même pas dépenser. Denis Masseglia l’a bien dit dans son courrier, 80 % des associations sont gérées par des bénévoles. Si les associations sportives employaient trois, quatre ou dix salariés et étaient de petites entreprises en train de mourir, je comprendrais, mais il s’agit de bénévoles. Je veux bien donner 100 000 euros à chaque association, mais qu’en feront-elles ?

Il faut donc ajuster le budget et la capacité d'intervention de l'État. L'ANS et le ministère touchent 15 000 associations sur 380 000, non parce qu'on n'aurait pas les moyens de faire plus mais parce que les dispositifs de l'État doivent être mieux connus. Des associations n'en ont peut-être pas besoin. On a un budget dédié à l'emploi, au soutien à l'équipement et au soutien aux associations. On veut que le ministère soit éclectique pour aller là où les autres ne vont pas.

C'est ce que nous voulons faire pour le sport à l'école. C'est vrai, les collectivités financent le sport à l'école primaire, mais le monde fédéral agit aussi auprès des écoles, gratuitement. Nous voulons amplifier ce mouvement et le rendre plus visible ; nous présentons nos dispositifs sportifs, académie par académie, afin de mettre en relation l'écosystème associatif local et l'école.

Madame Billon, en 2019, 15,2 millions d'euros, soit 12,7 % des crédits territoriaux, ont été distribués pour développer le sport féminin, au travers de 5 000 actions. Par ailleurs, ce sont maintenant les fédérations qui choisissent la ligne budgétaire de leur projet sportif fédéral qui sera abondée et vingt fédérations sur vingt-neuf en lien avec l'ANS ont choisi le développement du sport féminin, pour un montant de 5 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'aide à l'emploi et à l'apprentissage, que l'ANS verse, 8 millions d'euros, soit la moitié de l'enveloppe, sont distribués en faveur d'actions en direction des femmes et des jeunes filles. Par ailleurs, 945 000 euros sur les 1,15 million d'euros du fonds d'aide à la production audiovisuelle, spécifiquement dédié aux sports les moins médiatisés et au sport féminin, sont affectés au soutien de la pratique féminine.

En ce qui concerne la haute performance, il n'y a pas de différence entre les sexes, mais on constate que 43 % des bénéficiaires des aides personnalisées sont des femmes. C'est une thématique qui me tient particulièrement à cœur.

J'en viens à la Fédération française des sports de glace. Cette fédération a réussi, voilà un mois, à modifier ses statuts et ses règlements ; je m'en félicite. Les équipes ont pu suspendre la menace de retrait de délégation et la seconde partie des fonds dédiée à la haute performance a pu être débloquée. Nathalie Péchalat et moi avons pu nommer la directrice technique nationale, en la personne de Frédérique Blanquon, qui s'est associée à un directeur de la haute performance. Le fonctionnement de cette fédération va pouvoir reprendre de manière démocratique.

Nous continuons d'être vigilants sur les cas problématiques liés aux violences sexuelles de 80 fédérations. La médiatisation a permis de libérer la parole sur cette thématique terrible, qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui n'a jamais été traitée. Mes agents sont vraiment mobilisés, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés, pour traiter ces signalements et pour transmettre systématiquement les dossiers à la justice.

Nous n'avons pas oublié votre décret sur les grands événements sportifs, monsieur Assouline ; nous y avons travaillé et il est maintenant au ministère de la culture.

**M. David Assouline.** – On me le dit depuis quatre ans...

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – C'est à Mme Bachelot qu'il faut vous adresser, maintenant...

**M. Jacques Gasparrin.** – À quand un Grenelle du sport ?

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – Nous allons nous inclure dans le Grenelle des professeurs. Il y aura, dans le cadre de cette grande concertation, une consultation nationale autour d'un projet pédagogique sur le sport à l'école et dans le quotidien. Des fédérations s'engagent à aider les enseignants à travailler sur le rituel sportif que l'on veut inculquer dès le plus jeune âge.

**M. Michel Savin.** – *Quid* du financement de l'ANS ? L'ensemble des partenaires doit financer cette agence. Or elle est financée presque exclusivement par l'État. Les autres partenaires vont-ils être, en 2021, des contributeurs ?

Par ailleurs, qu'en est-il des 80 millions d'euros destinés aux jeux Paralympiques et reportés d'année en année ? On se rapproche de 2024...

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – Nous annoncerons, d'ici quelques semaines, une stratégie nationale d'ampleur sur le sport handicap avec Sophie Cluzel. Je souhaite qu'un premier versement ait lieu dès l'année prochaine.

**M. Michel Savin.** – Mais chaque année, on décale...

**Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée.** – Certes, mais on n'avait pas vraiment de contenu. En outre, l'année dernière, on a financé le Comité paralympique et sportif français (CPSF), qui pourra, fort de ses dix-sept référents territoriaux, s'impliquer dans le développement de la pratique sportive des personnes porteuses de handicaps. Maintenant que l'on a plus de contenu, on sait que, grâce à cet argent, on va pouvoir le financer.

Quant à l'apport des membres au sein de l'ANS, une convention a été signée entre le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques (COJO) et l'ANS, qui a débouché sur un premier appel à projets, conjoint et cofinancé : « Impact 2024 ». Cet appel a eu beaucoup de succès, avec 1 200 dossiers déposés. Seulement la moitié pourra être honorée, puisque 1,5 million d'euros ont été débloqués ; c'est modeste, mais c'est un début.

Il y a aussi des apports en nature, au travers de ressources humaines du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et d'acteurs économiques mises à disposition de l'ANS. En outre, une enveloppe de 1 million d'euros a été investie par le CNOSF pour la promotion du sport. Nous avons également cofinancé avec l'ANS une campagne commune de communication : « Envie de sport ».

Pour conclure, je dirai que je serais ravie que le mot « sport » figure dans l'intitulé de votre commission, afin que nous puissions défendre tous ensemble les intérêts du sport, au Sénat, au ministère et dans les territoires.

**M. Laurent Lafon, président.** – Nous sommes les porte-voix des territoires et l'on rencontre souvent, dans nos circonscriptions, les bénévoles sportifs, qui sont les sans-voix. L'engouement dont vous avez été témoin reflète l'implication de ces bénévoles, qui rendent possible le sport dans les territoires. Il y a, dans cette commission, beaucoup de sénateurs engagés et convaincus de l'intérêt du sport. Nous défendrons donc des amendements pour renforcer ce budget.

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.*

*La réunion est close à 17 h 5.*

**Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

*La réunion est ouverte à 9 h 30.*

**Projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal - Désignation des candidats pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion**

**M. Laurent Lafon, président.** – Mes chers collègues, Je vous propose de débiter notre réunion par la désignation des candidats susceptibles de participer à la commission mixte paritaire appelée à se réunir dans les jours à venir pour établir un texte commun avec l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au retour de biens culturels à la République du Bénin et du Sénégal.

*La commission soumet au Sénat la nomination de M. Laurent Lafon, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Max Brisson, Mmes Catherine Dumas, Claudine Lepage, Marie-Pierre Monier et M. Abdallah Hassani, comme membres titulaires, et de M. Jean-Raymond Hugonet, Mme Elsa Schalck, MM. Olivier Paccaud, Cédric Vial, Lucien Stanzione, Bernard Fialaire et Pierre Ouzoulias, comme membres suppléants de l'éventuelle commission mixte paritaire.*

**Mission d'information sur les modalités de restitution des œuvres d'art - Désignation d'un rapporteur**

**M. Laurent Lafon, président.** – Je vous proposerai également de désigner Max Brisson comme rapporteur, aux côtés de Pierre Ouzoulias, de la mission d'information consacrée aux modalités de restitution des œuvres d'art. Il remplacera notre collègue Alain Schmitz, qui a choisi d'abandonner son mandat le 30 septembre dernier.

Compte tenu de l'imminence de la présentation des conclusions de cette mission, je vous proposerai en revanche, sauf avis contraire de votre part, de ne pas remplacer, au sein de celle-ci, l'ensemble des collègues qui ne sont plus membres de la commission depuis le dernier renouvellement.

*Il en est ainsi décidé.*

**Proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion - Désignation d'un rapporteur**

*La commission désigne Mme Monique de Marco rapporteure sur la proposition de loi n° 321 (2019-2020), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.*

## **Projet de loi de finances pour 2021 - Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs à l'enseignement technique agricole**

**M. Laurent Lafon, président.** – Notre collègue Nathalie Delattre va nous présenter son avis sur l'adoption des crédits alloués à l'enseignement technique agricole au sein de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

**Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis des crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole ».** – Je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la tâche de vous rapporter l'avis budgétaire sur l'enseignement technique agricole. Je remercie également les collègues de divers groupes qui ont participé à ces auditions.

L'enseignement agricole concerne près de 194 000 élèves et étudiants, de la quatrième aux études agricoles supérieures, contre 12 millions d'élèves dans l'éducation nationale. L'enseignement privé y joue un rôle important, puisqu'il accueille 60 % des élèves : 61 000 élèves dans les lycées publics agricoles ; 49 000 dans des établissements privés de temps plein ; 48 000 dans des établissements privés à rythmes appropriés, les maisons familiales rurales (MFR), notamment.

Le programme 143 « Enseignement technique agricole » est doté d'une enveloppe d'environ 1,5 milliard d'euros, sur les 76 milliards d'euros de la mission « Enseignement scolaire », soit 2 % des crédits de la mission. Si ce programme est en progression de 0,5 % par rapport à l'année dernière, il l'est uniquement au profit de deux lignes.

La première concerne une augmentation de 3,75 millions d'euros des montants alloués aux bourses et fonds sociaux. Si cette hausse est à saluer, nous pouvons toutefois noter qu'elle fait suite à la forte baisse de l'année dernière. Au final, le montant inscrit dans le PLF 2021 est équivalent à celui qui a été voté dans la loi de finances (LF) 2019.

La proportion de boursiers est plus importante dans l'enseignement agricole. Cette hausse des crédits doit notamment permettre de prendre en compte les difficultés financières que risquent de connaître un certain nombre de parents, en raison de la covid-19. La prime d'internat bénéficie également d'une revalorisation. Alors qu'elle était forfaitaire, elle est liée depuis cette rentrée à l'échelon de bourses de l'élève. L'une des spécificités de l'enseignement agricole réside dans le nombre important d'internes. Ainsi, près de 90 % des établissements d'enseignement agricole disposent d'un internat et 50 % des apprenants sont internes, cette proportion pouvant atteindre 80 % dans certains établissements.

La seconde concerne une augmentation de 2,62 millions d'euros, soit de 18 %, en faveur de l'école inclusive. À celle-ci s'ajoute 0,7 million d'euros pour la prise en charge d'emplois d'accompagnants des élèves en situation d'handicap (AESH), dont les contrats sont transformés en contrats à durée indéterminée (CDI). En deux ans, les crédits en faveur de l'école inclusive ont ainsi augmenté de plus de 5,6 millions d'euros.

Cependant, ce programme compte plusieurs écueils, notamment du fait d'arbitrages financiers perdus par le ministère de l'agriculture face à Bercy. Je vous les signalerai au fur et à mesure de l'exposé.

D'une manière générale, les personnes auditionnées ont fait part de leur vive inquiétude sur cette enveloppe, et plus généralement sur l'avenir de l'enseignement agricole.

La crise de la covid-19, qui a fortement touché l'enseignement agricole, bien plus que l'éducation nationale, a amplifié ces craintes. Au moment où l'on parle de produire et de transformer autrement, et alors que la plus-value de l'enseignement agricole en termes d'insertion professionnelle, mais aussi sociale, est reconnue par tous, nous pouvons nous interroger sur les arbitrages malheureux de Bercy et les mauvais signaux ainsi envoyés à la filière agricole.

Premier écueil, la requalification et la revalorisation des agents de catégorie 3 de l'enseignement privé, annoncé en juillet 2019, semblent devoir rester des promesses non financées. Ces agents ont des fonctions d'enseignement. Sur la partie requalification, une divergence d'interprétation entre Bercy et le ministère de l'agriculture empêche le dossier d'avancer et se traduit par un décret qui n'est toujours pas finalisé pour devenir opérant.

Sur la partie revalorisation, une avancée a été faite par le Gouvernement, qui a déposé à l'Assemblée nationale un amendement au PLF 2021, permettant de faire un premier pas vers le changement de corps de référence. Toutefois, il est à noter que cette modification législative n'est pas accompagnée de crédits supplémentaires pour financer cette mesure. Il s'agit là du premier arbitrage défavorable, perdu par le ministère de l'agriculture face à Bercy.

Deuxième écueil, l'application stricte du schéma d'emplois pluriannuel 2018-2021, qui prévoit la suppression, à terme, de 300 équivalents temps plein (ETP).

En 2019, 50 ETP ont été supprimés, 60 ETP en 2020, et 80 ETP seront supprimés en 2021 et 110 en 2022. Les postes d'enseignants sont particulièrement touchés, puisqu'ils représentent, cette année, 58 des 80 ETP supprimés.

Le dialogue social est aujourd'hui très tendu. La situation est telle que, pour ouvrir une nouvelle filière dans un établissement, il faut en fermer une autre. Or, à côté de pratiques traditionnelles, de nouvelles formations sont nécessaires pour apprendre à produire et à transformer autrement. Mais surtout, si le schéma d'emploi continue à s'appliquer, des suppressions de classes sont à envisager à compter de la rentrée 2021, entraînant l'enseignement agricole dans un cercle vicieux : par l'absence de formations innovantes, la fermeture de classes entraîne un transfert des élèves potentiellement intéressés vers les formations proposées par l'éducation nationale, qui précipite une chute des effectifs dans l'enseignement agricole et donc la fermeture supplémentaire de classes.

Troisième écueil, des établissements fragilisés par la crise. Le groupe de travail du Sénat sur les conséquences de la crise de la covid-19 sur l'enseignement agricole, en juin 2020, piloté par notre ancien collègue Antoine Karam, pointait avec justesse les conséquences financières importantes de la crise de la covid-19 sur l'enseignement agricole.

Les auditions menées la semaine dernière confirment cette triste tendance. L'impact financier global à ce jour s'élève à 46,1 millions d'euros, les établissements publics étant les plus touchés. Le ministère a diligenté une enquête qui a permis d'identifier trois groupes d'établissements en difficulté financière plus ou moins grave : d'abord, les établissements dits P1, qui sont proches de la faillite et doivent impérativement être soutenus avant la fin de l'année 2020 au risque de fermer – 42 d'entre eux ont été identifiés en priorité absolue – ; ensuite, les établissements dits P2, qui rencontrent de graves difficultés et dont l'aide doit parvenir en début d'année 2021 – ils sont au nombre de 65 – ; et, enfin, les établissements dits P3 – ces 160 petits établissements disposent d'un budget faible et peuvent donc facilement basculer en raison des répercussions des crises sanitaire et économique.

Au total, un tiers des établissements d'enseignement agricole aurait besoin d'une aide financière du fait de la crise de la covid-19. Un certain nombre d'entre eux connaissaient déjà une situation financière fragile, que la crise sanitaire a renforcée.

Dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative (PLFR4), que devrait prochainement examiner le Parlement, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a chiffré le besoin à 11,74 millions d'euros, pour aider 42 établissements classés en P1. Au final, ce sont seulement 6 millions d'euros qui pourraient être ouverts pour soutenir les établissements. C'est le deuxième arbitrage que le ministère de l'agriculture a pour partie perdu face à Bercy.

En ce qui concerne les établissements P2 et P3, aucun crédit supplémentaire n'est pour l'instant porté à ma connaissance dans ce PLF. Le seront-ils par voie d'amendements ? Je n'ai reçu aucune assurance en ce sens.

Quatrième écueil, les spécificités de l'enseignement agricole sont mal prises en compte par Bercy, et plus généralement par les autres ministères, ce qui peut avoir un impact direct sur les budgets des structures, mais aussi sur le nombre d'élèves inscrits dans le cadre du programme 143.

Les difficultés financières de certains lycées agricoles publics sont la conséquence d'une mauvaise interprétation de Bercy. En effet, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) ayant recours à des agents de droit privé sont accolés à certains de ces établissements d'enseignement public. Alors que ces CFA et CFPPA interviennent dans un milieu concurrentiel, les agents de droit privé n'ont pas pu bénéficier des mesures de chômage partiel pendant le confinement, à la différence des CFA et CFPPA privés. En effet, Bercy a considéré que, étant lié à un lycée agricole public, l'ensemble avait le statut d'établissement public administratif, et n'était pas éligible aux mesures exceptionnelles de chômage partiel. Les établissements ont donc dû maintenir les salaires sur leurs fonds propres.

Un autre exemple se trouve dans la méconnaissance du rôle des MFR. En effet, au-delà de l'insertion professionnelle, celles-ci jouent un rôle d'insertion sociale auprès d'un public souvent en difficulté avec l'institution scolaire. Aussi, le ministère de l'agriculture souhaitait revaloriser le protocole le liant aux MFR pour être plus incitatif en termes d'effectifs d'élèves et primer cette excellence pédagogique. Il a demandé des moyens supplémentaires dans la perspective de la discussion du nouveau protocole des MFR avec l'Union nationale. Toutefois, cette demande n'a pas été acceptée. C'est le troisième arbitrage de Bercy en défaveur de l'enseignement agricole.

Or, je constate que la subvention versée par l'État, par élève dans un établissement d'enseignement agricole privé, est inférieure au coût unitaire de formation par élève (CUFE), tel que calculé dans le bleu budgétaire : il est de 9 970 euros, dans les établissements publics, de 7 605 euros dans les établissements privés de temps plein et de 4 556 euros dans les établissements à rythme approprié. Certes, il existe des spécificités, par exemple le recours à l'alternance dans les MFR, mais l'écart est important.

Aujourd'hui, l'enseignement agricole est concurrencé par des formations équivalentes ou proches, proposées par l'éducation nationale. Ainsi, sur un territoire, dans un rayon de 50 kilomètres, nous trouvons des filières similaires, où ni l'une ni l'autre ne font le plein d'élèves, et affaiblissent les classes concernées.

Les établissements d'enseignement agricole, dans le décompte des effectifs des apprenants, sont en concurrence avec l'apprentissage. Or les mesures fortes en faveur de l'apprentissage, avec une aide de 5 000 à 8 000 euros pour les entreprises, ont conduit un certain nombre de jeunes à choisir cette voie. Cela explique d'ailleurs en partie la baisse des effectifs, sur le papier, dans les MFR : un certain nombre d'apprenants le sont sous statut d'apprentis, et n'apparaissent plus comme élèves dans les chiffres du ministère.

Enfin, la désaffectation des directeurs d'établissement d'enseignement agricole témoigne de la crise de l'enseignement agricole, dont pourtant tous les acteurs s'accordent pour louer sa grande qualité.

En effet, malgré une charte au 1<sup>er</sup> janvier 2020 permettant aux directeurs d'établissement de disposer d'un statut d'emploi, nous constatons que, par défaut de candidats, 30 % des chefs d'établissement public sont des contractuels.

Tous ces signaux, qui ne sont plus faibles, mais deviennent forts, me conduisent à partager avec vous ma vive inquiétude sur la survie de l'enseignement agricole, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Pourtant, cet enseignement connaît l'un des plus forts taux d'insertion professionnelle. Il me paraît d'ailleurs important de pouvoir mener ici une mission d'information sur l'état actuel de l'enseignement agricole et sa capacité à muter pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques à venir, tant pour la filière que pour assurer à la France résilience et sécurité sanitaire.

En attendant, et vous n'en serez pas étonnés, je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le programme 143 présenté en l'état, afin de tirer la sonnette d'alarme et d'essayer ainsi de geler les baisses d'ETP prévues pour 2021, mais surtout d'obtenir les financements qui manquent actuellement à la revalorisation des agents de catégorie 3 et l'aide aux établissements classés P2 et P3.

En parallèle, une réflexion est en cours avec notre collègue Jacques Groperrin, chargé de l'avis budgétaire des autres programmes de la mission « Enseignement scolaire », pour le dépôt d'un amendement au programme 143, visant à augmenter, si vous en êtes d'accord, les crédits alloués aux MFR, comme le souhaitait le ministère de l'agriculture.

**M. Jacques Groperrin.** – Je vous félicite pour cet exposé brillant. Alors que nous célébrons le cinquantenaire de la disparition du général de Gaulle, je dirai, non pas « Europe, Europe, Europe », mais « Bercy, Bercy, Bercy » – et surtout pas : « merci, merci, merci. »

En effet, vous avez bien démontré les difficultés que nous rencontrons avec le ministère de l'économie et des finances qui ne sort pas de sa vision comptable, ce qui pose un vrai problème, non seulement pour l'éducation, mais pour beaucoup d'autres domaines.

L'enseignement agricole concerne près de 200 000 élèves, qui bénéficient d'un service extraordinaire.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire de l'enseignement agricole, chacun ici la connaît, mais je soulignerai son intérêt, les méthodes pédagogiques, et la révolution copernicienne, où l'élève est remis au centre du système éducatif, notamment par le biais de l'internat. C'est pourquoi je regrette cette approche financière très mécanique de Bercy, qui l'emporte à chaque fois. Bien entendu, nous vous suivrons dans votre avis défavorable,



notamment à une période où la crise de la covid-19 a marqué le paysage français, mais aussi européen et mondial.

À un moment où nous parlons de circuit court, vous avez parfaitement démontré la qualité de la formation de l'enseignement technique agricole. Nous marchons vraiment sur la tête, en allant à l'encontre de ce que nous pensons.

Les conséquences financières sont très lourdes pour l'enseignement technique agricole, bien plus que pour l'éducation nationale, avez-vous dit. Les pertes financières sont, en effet, estimées à 46,1 millions d'euros. Quelles en sont les causes ? Pourquoi les lycées agricoles publics sont-ils plus touchés que les autres ? Enfin, quelle est la répartition des lycées publics et privés, entre P1, P2 et P3 ?

Nous sommes tous convaincus de l'outil extraordinaire qu'est l'enseignement technique agricole en matière d'insertion pour les jeunes – vous avez évoqué l'insertion sociale par les MFR. Nous serons à vos côtés, car chaque département possède au moins une MFR, nous connaissons donc tous le travail qu'elles réalisent. Ce potentiel de l'enseignement agricole a-t-il été pris en compte par le plan de relance et les différentes mesures mises en place ?

**Mme Céline Brulin.** – Je remercie notre rapporteure, dont je salue la qualité du travail. Je me retrouve complètement, comme la majorité d'entre nous, me semble-t-il, dans ce rapport et la proposition d'émettre un avis défavorable sur les crédits de ce programme. Je fais miens les termes que vous avez utilisés : outre nos « vives inquiétudes », c'est bien « la survie » même de l'enseignement agricole qui est aujourd'hui remise en question.

Les débats à l'Assemblée nationale prouvent que ces inquiétudes sont très largement partagées par nos collègues députés. Nous assistons sans doute à une prise de conscience. La création d'une mission d'information me paraît pertinente, elle pourra ainsi être force de propositions.

L'enseignement agricole, déjà fragilisé, a été extrêmement ébranlé par la crise sanitaire. Je pense aux exploitations, qui ne sont plus accessibles, à l'injustice – c'est le terme approprié – concernant les personnels de droit privé qui n'ont pas bénéficié du chômage partiel, ou encore à la nécessité de dédoubler les classes, notamment pour des mesures de sécurité. Aujourd'hui, les moyens qui lui sont attribués ne lui permettent pas de mettre en œuvre les réformes du baccalauréat et du lycée, promues par le Gouvernement. Les enseignants nous ont en effet expliqué que les triplettes de première et les doublettes de terminale ne pouvaient pas être proposées par les établissements.

Outre l'enjeu de l'enseignement agricole, n'oublions pas l'enjeu alimentaire – nous nourrir d'aliments de qualité est important – et celui de la transition écologique, que nous devons relever.

Concernant les MFR, si notre groupe est favorable à la présentation d'amendements, le Sénat s'honorerait – nous ne pouvons pas faire moins que l'Assemblée nationale – de réfléchir à d'autres propositions visant à abonder l'enseignement public agricole.

**Mme Annick Billon.** – Je vous remercie pour cet excellent rapport, rédigé à la suite des auditions organisées la semaine dernière.

Depuis plusieurs années, l'enseignement agricole est l'objet de déclarations d'amour, avec une volonté d'accueillir de plus en plus d'élèves. Or nous constatons, dans ce PLF, que les budgets proposés ne permettront pas d'accueillir 20 000 élèves supplémentaires sur l'ensemble du quinquennat, - objectif fixé par le ministère de l'agriculture - mais, au contraire, auront pour conséquences de fermer des classes et de supprimer des postes d'enseignants. Les conditions d'exercice se dégradent dans tous les établissements agricoles et la situation est extrêmement préoccupante pour les MFR. Lors d'une audition, nous avons appris que quatre MFR avaient été identifiées comme étant en grand péril et dix en très grande difficulté. Pourquoi toutes ces MFR n'ont-elles pas été classées en P1, alors qu'elles sont un maillon important de l'enseignement agricole ?

S'agissant des assistants d'éducation (AED), l'écart se creuse par rapport à ceux de l'éducation nationale. Pouvons-nous envisager une position commune en faveur d'une revalorisation de ces postes ?

Je partage, bien entendu, les conclusions de notre rapporteure.

**M. Jacques-Bernard Magner.** – Je félicite également notre rapporteure pour la présentation exhaustive de ce budget. Il était particulièrement important de souligner les différents écueils de l'enseignement agricole, notamment dans le contexte actuel.

Si le nouveau ministre a perdu beaucoup d'arbitrages face à Bercy concernant le programme 143, il en a aussi perdu face au ministère de l'éducation nationale, puisque les 80 ETP supprimés vont dans le sens d'une baisse d'effectifs redoutable dans l'enseignement agricole. Ainsi, nous revenons à la situation de 2007-2012, quand, par le biais de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la baisse des effectifs dans l'enseignement - agricole et générale – était automatique.

Après une augmentation des effectifs et une déprécarisation des personnels, entre 2012 et 2017, on est en train de précariser à nouveau les personnels, puisque 300 ETP seront supprimés pendant le quinquennat – 80 cette année et 110 en 2021. Je ne comprends pas pourquoi nous maintenons un enseignement agricole public, si nous lui supprimons ses moyens.

Par ailleurs, le nombre important des MFR sur le territoire pose, en temps de crise, de réels problèmes. Des économies d'échelle pourraient être réalisées, notamment en évitant les doublons. Toutefois, il est important de soutenir ces structures, qui ont tout leur intérêt dans la formation des jeunes dans les secteurs ruraux, non seulement pour les métiers d'agriculture, mais aussi pour tous les métiers de service.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain souhaite donc faire part de son mécontentement face à cette nouvelle chute de l'enseignement agricole public, en espérant que les arbitrages ne sont pas terminés et que, grâce aux amendements et au débat en séance publique, de nouveaux moyens lui seront alloués.

**Mme Nathalie Delattre, rapporteure.** – Tout d'abord, je vous remercie de vos éloges.

Si les conséquences financières sont aujourd'hui aussi lourdes pour l'enseignement agricole, c'est parce que les fruits de nombreuses prestations de service qui lui sont normalement attribués n'ont pu l'être depuis le début de la crise sanitaire. Je pense aux

ventes réalisées par les exploitations horticoles, qui n'ont pas pu se dérouler normalement, alors même qu'elles représentent un budget important pour les lycées ; aux centres de formation pour adultes ; ou encore à la location par les MFR, de leurs structures, l'été, au profit de colonies de vacances. Par ailleurs, les établissements ont dû procéder au remboursement des frais de leurs internes, absents du fait de la crise.

S'agissant des lycées publics, Bercy s'est tiré une balle dans le pied, puisque les établissements ont dû assurer le versement des salaires aux personnels des CFA et CFPPA, alors qu'aucun travail n'a été effectué.

En ce qui concerne l'impact financier, il est le suivant : 26,4 millions d'euros pour les établissements publics et environ 20 millions d'euros pour les établissements privés. Sachant que si 100 % des établissements publics ont fait remonter leurs chiffres à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), seuls 52 % des établissements privés l'ont fait. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'une ardoise plus lourde pour ces établissements.

S'agissant de la situation des établissements P1, P2 et P3, 142 établissements publics sont en difficulté, sur 174. En outre, 13 % des établissements privés se sont déclarés en difficulté – mais tous les établissements agricoles privés ne se sont pas manifestés – et 24 % des MFR.

Des jeunes sont aidés dans le cadre du PLFR4, par le biais de l'apprentissage, avec le versement d'une somme pouvant aller de 5 000 à 8 000 euros par élève. Cependant, il ne s'agit pas de la même ligne budgétaire, ce n'est donc pas le programme 143 qui en a bénéficié. Au contraire, cette mesure a sorti des jeunes du programme, qui sont allés en apprentissage. Il s'agit cependant d'un effet d'aubaine pour les MFR, qui s'en sortent mieux grâce à cette aide.

Si nous obtenons, par un amendement, une aide pour les établissements P1, elle sera inscrite dans le projet de loi de finances rectificative.

Nous aurions pu imaginer que les MFR puissent bénéficier d'une contribution dans le cadre du dispositif « Un jeune, une solution », doté de 6,5 milliards d'euros, contenu dans le plan de relance. Nous pourrions demander à ce qu'ils puissent bénéficier de cette mesure.

Par ailleurs, le plan de relance consacre 10 millions d'euros à un plan de communication, dans la continuité de la campagne de promotion de l'enseignement agricole, intitulée « L'aventure du vivant ». Dans ce cadre, le ministère de l'agriculture a investi dans un camion qui devait traverser la France entière et faire des étapes dans les villes pour y accueillir et renseigner les parents et élèves sur l'enseignement agricole. Il a remporté un grand succès lors de ses premières haltes, de nombreux jeunes et de nombreuses familles s'étant déplacés. Cependant, cette tournée a été arrêtée en raison du reconfinement. En outre, les journées portes ouvertes ont été annulées. Je crains que ce plan de communication ne puisse jouer le rôle qui lui était assigné.

Il nous paraît dommage, alors que des moyens ont été alloués à un plan de communication, que des mesures qui nous paraissent indispensables telles que le recrutement d'enseignants ou d'encadrants – ou en tout cas leur maintien – n'aient pas été prises.

Madame Brulin, je vous remercie d'avoir pointé le problème du dédoublement des classes qui ne peut être effectué, le nombre d'enseignements proposés étant réduit. Par ailleurs, des cours ne peuvent être dispensés par classe entière. En effet, partir en forêt avec des tronçonneuses avec un groupe important pose des problèmes de sécurité – cela s'est déjà produit. L'enseignement agricole a besoin de fonctionner en petits groupes, ce que Bercy n'arrive pas à comprendre.

S'agissant de la réforme du baccalauréat, c'est là aussi une méconnaissance de ce qu'est l'enseignement agricole que de ne pas comprendre que les structures ont énormément de mal à entrer dans les cases de cet examen nouvelle mouture.

Si nous déposons un amendement sur les MFR, il serait intéressant d'en déposer un sur l'enseignement public agricole ; mais pour ce faire, il nous faudra trouver des crédits dans les autres programmes de la mission « enseignement scolaire » - nous n'avons pas le droit de procéder à des transferts de crédits entre missions.

Concernant les AED, leur revalorisation coûterait 1,7 million d'euros.

S'agissant des établissements prioritaires, trois MFR ont été identifiées en grande précarité, et inscrites à ce titre dans les priorités P1. Toutefois, je m'inquiète des financements car le ministre de l'agriculture demandait 11 millions d'euros ; seuls 6 millions ont été acceptés.

Lorsque nous avons interrogé le ministère de l'agriculture, nous avons senti une tension, s'agissant des MFR, même si l'excellence de leur pédagogie est reconnue. Il est difficile, pour la Girondine que je suis, d'entendre l'argument selon lequel une difficulté réside dans le fait qu'il y a autant d'associations que de MFR – je le soupçonne d'être atteint de jacobinisme. Oui, bien sûr, c'est toute l'histoire des MFR, qui sont au plus près de leur territoire. Le ministère souhaite les transformer en une grosse structure unique, notamment pour ne plus avoir à conventionner une multitude de MFR – avoir un interlocuteur unique. Il existe une fédération, mais il semble qu'elle n'ait pas la main sur toutes les problématiques. Je crains que la crise sanitaire ne serve de prétexte pour les faire entrer dans des cases.

Enfin, monsieur Magner, oui, les personnels sont à nouveau précarisés, des postes sont supprimés, au moment où les enjeux sont importants. Nous avons noté qu'il n'y avait que peu d'échanges au niveau régional entre la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour justement établir des cartes complémentaires d'enseignement, et éviter ce système concurrentiel.

**M. Pierre Ouzoulias.** – Je souhaiterais faire part de ma grande tristesse, à la présentation de votre rapport, madame Delattre. Nous sentons bien que c'est le diagnostic vital de l'enseignement agricole qui est engagé. Vous avez indiqué que le ministère avait investi dans un camion pour faire la promotion de l'enseignement agricole ; or aujourd'hui, c'est un corbillard qu'il faudrait ; nous en sommes là, malheureusement.

Voilà des années que le ministère de l'agriculture demande aux établissements d'enseignement agricole de trouver des fonds propres par la vente de produits. Un grand nombre de régions ont déjà instauré des mesures en ce sens, notamment en fournissant la restauration collective en légumes bio. Mais c'est cette activité qui les pénalise aujourd'hui. Les personnes concernées doivent vivre une forme de schizophrénie insupportable, puisque

lorsqu'elles font des efforts, expressément demandés par Bercy, elles sont pénalisées. C'est scandaleux.

Le budget général de l'enseignement supérieur agricole n'a pas été doté de moyens supplémentaires. Or nous savons tous, ici, que, pour faire face au réchauffement climatique et aux enjeux environnementaux, il conviendra d'investir massivement dans la connaissance et l'apprentissage. L'éducation est le levier essentiel de cette transformation. Si le Gouvernement ne s'engage pas de façon forte sur cette question, nous serons en très grande difficulté à court et moyen termes.

Enfin, les lycées agricoles sont des outils d'aménagement du territoire extrêmement précieux. Par leur biais, les élus peuvent promouvoir des politiques novatrices, y compris en matière sociale.

Pour toutes ces raisons, nous devons exprimer, dans l'hémicycle, notre attachement à l'enseignement agricole, afin qu'il ne disparaisse pas.

**M. Max Brisson.** – Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'ont dit mes collègues. Je remercie Mme Delattre pour l'avis circonstancié, et défavorable, qu'elle a exprimé de manière à la fois politique et technique. Le groupe Les Républicains partage entièrement cet avis.

Je suis en colère, car cette filière de notre enseignement a toujours récupéré des élèves en grande difficulté. Elle a pu, par des pédagogies souvent innovantes, différenciées, raccrocher un certain nombre de jeunes. Il s'agit d'une filière – avec d'autres, bien sûr – qui est en marge de la grande maison Éducation nationale, mais chaque élève compte. D'ailleurs, le ministre le dit souvent : ces élèves comptent autant que ceux de l'enseignement général. Il s'agit souvent d'élèves issus d'un milieu défavorisé, d'élèves en échec scolaire qui retrouvent un chemin de réussite.

J'entends bien le discours du ministre de l'éducation nationale sur des parcours de réussite ; il en existe d'exemplaires dans l'enseignement agricole. Certains sont d'ailleurs devenus d'excellents sénateurs. Preuve que l'enseignement agricole, dans notre pays, a su participer à l'émancipation républicaine, à la promotion républicaine, à la méritocratie républicaine par une pédagogie adaptée à son public.

Il s'agit maintenant, pour reprendre l'expression de l'historien Peter Laslett, d'un monde que nous avons perdu, ou du moins, qui est en train de disparaître.

Je m'associe aux propos de tous les orateurs, et vous invite à être présents dans l'hémicycle le jour de la discussion du programme 143, pour manifester notre colère et notre volonté de préserver et de doter de moyens un enseignement qui a fait ses preuves.

**M. Olivier Paccaud.** – Je suis issu d'un département dans lequel un réseau de MFR a fait ses preuves et qui, comme vient très bien de l'exprimer Max Brisson, a su « remettre dans le droit chemin » des enfants laissés sur le bord de la route.

L'enseignement agricole est depuis longtemps le parent pauvre de l'éducation, mais aujourd'hui, il est en train de sortir des radars. Nous ne pouvons que nous en émouvoir.

J'insisterai sur la contradiction des discours ambiants gouvernementaux sur l'attachement au territoire ; la République, c'est avant tout l'égalité des chances. C'est la

raison pour laquelle, il est profondément regrettable qu'une attention particulière n'est pas été portée aux MRF et à l'enseignement agricole dans le cadre du dispositif « Un jeune, une solution ». Je suis donc également défavorable à l'adoption des crédits qui nous sont proposés par le Gouvernement.

**Mme Laure Darcos.** – Bien évidemment, je souscris à tout ce qui a été dit. Madame la rapporteure, connaissez-vous l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes des lycées agricoles, s'agissant notamment des stages ? Y a-t-il, dans les territoires, une souplesse de la part des préfets pour que les jeunes puissent effectuer leur stage dans les exploitations agricoles ou forestières ? Cette question me taraude depuis le premier confinement, la crise sanitaire étant pour eux une véritable punition.

**Mme Nathalie Delattre, rapporteure.** – Effectivement, nos établissements ont trouvé des solutions innovantes pour diversifier leurs recettes et répondre aux enjeux de demain, notamment avec les magasins mutualisés. Non seulement ils produisent autrement, mais transforment autrement. Or, plus ils innovent, moins ils sont aidés ; c'est une véritable double peine. Il est donc important, à travers notre avis, de souligner et d'encourager leurs efforts.

Situées dans les territoires les plus ruraux, les MFR sont au cœur de notre pays ; elles créent un écosystème. Leur disparition serait un non-sens, alors même que nous soutenons la ruralité par le biais de politiques publiques.

Concernant le dispositif « Un jeune, une solution », nous n'avons rien à perdre à tenter d'en faire bénéficier l'enseignement agricole.

Enfin, madame Darcos, la filière fait de gros efforts pour trouver un stage à ces jeunes et faire en sorte qu'ils subissent le moins possible la crise sanitaire.

Je rappellerai que 45 % des exploitants agricoles feront valoir leurs droits à la retraite d'ici à 2024, soit 215 000 exploitants. La filière a donc bien conscience qu'elle doit former et préparer la relève.

**Mme Monique de Marco.** – Je remercie Mme Delattre pour son rapport très clair et intéressant.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires soutiendra l'avis émis, car, si nous voulons relever les enjeux de la transition écologique, il nous faut absolument soutenir l'enseignement agricole, qui, non seulement est ancré sur le territoire, mais a une pédagogie de projet auprès des enfants.

**M. Laurent Lafon, président.** – Madame la rapporteure, je vous remercie de votre investissement sur cette mission de l'enseignement agricole, un sujet auquel notre commission a toujours été très attachée. Les représentants de nos groupes politiques partagent l'inquiétude exprimée dans votre rapport et ont tenu à exprimer leur incompréhension devant les arbitrages réalisés.

*La commission émet un avis défavorable à l'adoption des crédits du programme « Enseignement technique agricole » au sein de la mission « Enseignement scolaire » du projet de loi de finances pour 2021.*

*La réunion est close à 10 h 30.*

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

*La réunion est ouverte à 17 heures.*

**Projet de loi de finances pour 2021 – Audition de Mme Roselyne Bachelot,  
ministre de la culture (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

*Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible  
en ligne sur le site du Sénat.*

*La réunion est close à 19 h 25.*





**COMMISSION DES FINANCES****Jeudi 5 novembre 2020****- Présidence de M. Claude Raynal, président -***La réunion est ouverte à 9 h 35.***Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Audition de M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics (en visioconférence)**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous entendons ce matin le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, M. Olivier Dussopt, sur le quatrième et, sans doute, dernier projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour l'année 2020.

Ce nouveau PLFR révisé le scénario macroéconomique pour l'année en cours, avec une récession attendue désormais à 11 % du PIB au lieu de 10 % annoncé en septembre. Malgré cette révision, les estimations de recettes de l'État seraient stables par rapport à ce qui était d'ores et déjà annoncé, du fait de rentrées fiscales un peu meilleures qu'attendu qui permettraient de compenser les nouvelles pertes engendrées par le confinement.

Du côté des dépenses, un ensemble de mesures que le ministre va nous détailler conduit à près de 20 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. Certaines ouvertures de crédits résultent de nouvelles mesures de soutien, d'autres de l'impact de la crise sur certaines prestations sociales. Le déficit reviendrait au niveau estimé à l'été, soit 11,3 % du PIB et la dette publique serait portée à près de 120 % du PIB.

Toutes ces mesures susciteront sans aucun doute de nombreuses questions, aussi je vous cède sans plus tarder la parole pour un bref propos introductif.

**M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics.** – L'examen de ce PLFR 4 s'inscrit dans un contexte que chacun connaît, avec une reprise de l'épidémie et des décisions de confinement annoncées par le Président de la République. La priorité qui est celle du Gouvernement au travers du PLFR 4 est d'abord et avant tout de répondre à la crise épidémique et à ses conséquences économiques et sociales. Dans un second temps, et de manière plus traditionnelle, il s'agit également d'arrêter le schéma de fin de gestion.

Nous avons fait le choix de réarmer et d'élargir les dispositifs de soutien à l'économie mis en place au printemps. C'est le cas du fonds de solidarité. Désormais, il concerne les entreprises de moins de cinquante salariés, contre dix au printemps. Son plafond peut être porté à 10 000 euros pour les entreprises qui font l'objet d'une fermeture administrative ou pour celles figurant sur la liste S1 *bis* qui pourraient justifier d'une perte importante de chiffre d'affaires. L'ancien dispositif, avec un plafond à 1 500 euros, reste en vigueur pour la totalité des entreprises, qu'elles fassent l'objet d'une décision de fermeture ou non.

Nous avons aussi fait le choix de reconduire le même dispositif d'exonération de cotisations patronales et de mise en place d'un crédit pour payer les cotisations à venir sur la part salariale que dans le PLFR 3. L'Assemblée nationale a adopté un amendement du Gouvernement à l'occasion de l'examen en première lecture du PLFSS, permettant la reconduction de ce dispositif pour la nouvelle période de confinement. De la même manière, nous avons choisi de prolonger le dispositif de prise en charge de l'activité partielle aux mêmes conditions qu'antérieurement.

À cela s'ajoute un certain nombre de dispositifs mis en œuvre ou prolongés : prolongation pour six mois de la possibilité de souscrire un prêt garanti par l'État (PGE) ; possibilité pour les entreprises ayant déjà souscrit un PGE sans atteindre le plafond de pouvoir le recharger ou d'en ouvrir un second ; mise en œuvre de prêts directs de l'État aux entreprises ; création d'un crédit d'impôt, dont nous discuterons dans le projet de loi de finances (PLF), au profit des bailleurs acceptant d'abandonner une partie des loyers pour les entreprises de moins de 250 salariés des secteurs dits « protégés » ou les entreprises fermées dans le cadre des mesures de confinement.

Cette nouvelle période de confinement nous conduit à revoir les prévisions macroéconomiques pour la fin de l'exercice 2020. Ainsi, la récession est estimée à 11 % du PIB au lieu de 10 % au moment de la présentation du PLF début septembre. Le niveau de déficit public est estimé à 11,3 % du PIB, soit un peu plus que ce qui était envisagé à l'ouverture des débats sur le PLF où nous avons anticipé un chiffre de 10,2 %. Nous restons très légèrement en deçà des prévisions faites à l'occasion du PLFR 3.

En ce qui concerne la dette publique, nous faisons une estimation à 119,8 % du PIB contre 117,5 % en ouverture des débats sur le PLF. Ici aussi nous retrouvons un étiage très proche des 120,1 % que nous craignons au moment du PLFR 3.

Le déficit public s'élèvera, si les prévisions sont vérifiées, à 247,9 milliards d'euros, dont 222,9 milliards d'euros pour le déficit budgétaire de l'État. Cela signifie qu'une part importante – la moitié – des dépenses de l'État pour 2020 sera financée par du déficit, ce qui souligne à la fois le caractère exceptionnel du niveau d'intervention et le caractère réversible des dépenses.

Deux raisons principales à cette augmentation très forte du déficit public, en particulier de l'État. La première est la perte de recettes à hauteur de 100 milliards d'euros par rapport à l'inscription en loi de finances initiale (LFI) pour 2020. La seconde est la mise en œuvre de dépenses nouvelles à hauteur de 86 milliards d'euros : 66 milliards d'euros votés à l'occasion des trois premiers PLFR et 20 milliards d'euros que nous proposons d'inscrire au titre de ce PLFR 4.

Ces 20 milliards d'euros sont ainsi décomposés : 10,9 milliards au titre du fonds de solidarité, ce qui portera ses crédits à 19,4 milliards ; 3 milliards au titre de la prise en charge des exonérations de cotisations, ce qui porte le quantum à 8,2 milliards ; 3,2 milliards pour l'activité partielle, portant le quantum à 34 milliards d'euros ; 1,1 milliard pour la prise en charge de la prime versée aux ménages les plus fragiles ; 1,9 milliard de compensation auprès des comptes de la sécurité sociale pour le relèvement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) voté par l'Assemblée nationale en première lecture. Je précise que l'Assemblée nationale a adopté un amendement du Gouvernement relevant le niveau de l'Ondam en 2020 de 2,4 milliards supplémentaires. Nous n'inscrivons ici que 1,9 milliard, car, en PLFR 3, une provision de 500 millions d'euros avait été votée.

Sur ces 20 milliards d'euros, 17,3 milliards sont inscrits dans la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » ouverte à l'occasion de l'examen des PLFR précédents. Il s'agit du fonds de solidarité, des compensations d'exonérations et de la part qui relève de l'État pour le financement de l'activité partielle. Les autres crédits sont inscrits sur d'autres missions. Je pense notamment à la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », qui porte 1,1 milliard d'euros destinés à financer la prime aux ménages les plus fragiles.

Ce PLFR renforce les dispositifs d'aide de l'État aux collectivités territoriales. Premièrement, nous vous proposons d'adopter un fonds de stabilité au profit des conseils départementaux à hauteur de 200 millions d'euros, contre une moyenne de 115 millions d'euros sur les trois années précédentes. Cela vient s'ajouter à une disposition adoptée par l'Assemblée nationale à l'occasion de la première lecture du PLF, qui vise à abonder le fonds de péréquation des départements en matière de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 60 millions d'euros pour tenir compte de la perte de dynamique d'alimentation de ce fonds. Deuxièmement, nous vous proposons de mettre en place un dispositif d'avances remboursables en matière d'aide aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à hauteur de 1,95 milliard d'euros : 1,2 milliard correspondent aux accords passés entre l'État et Île-de-France Mobilités et 750 millions d'euros permettront d'aider les autorités organisatrices de la mobilité de province dans les mêmes conditions.

Au-delà de ces aspects macroéconomiques, ce PLFR comporte quatre types de dispositions que je souhaite souligner.

Tout d'abord, c'est un PLFR conforme en méthode aux PLFR que nous avons eu l'occasion de vous présenter les années précédentes. Nous ne proposons aucune disposition fiscale. Nous considérons, comme en 2019, que le PLFR, particulièrement en fin de gestion, est un exercice budgétaire d'ajustement que nous utilisons pour recharger les dispositifs de réponse à la crise. En cela, nous gardons une certaine fidélité à cette méthode et nous travaillons sans décret d'avance, ce qui nous permet de respecter les autorisations parlementaires.

Par ailleurs, la dégradation des comptes publics, tout en étant importante, est moins accentuée que ce que nous craignons dans le PLFR 3, du fait d'un ressaut des recettes fiscales. Nous enregistrons 2,4 milliards d'euros supplémentaires en prévisions de recettes par rapport aux prévisions du PLFR 3 avec une réévaluation importante de 2,8 milliards d'euros sur l'impôt sur les sociétés grâce à un taux de croissance à plus de 18 % durant le troisième trimestre, de 600 millions d'euros sur l'impôt sur le revenu et de 700 millions d'euros sur la TVA, mais une moins-value de 1,4 milliard d'euros sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

De plus, ce PLFR 4 sera aussi l'occasion de sincériser le schéma d'emplois de l'État pour l'année 2020. Il affiche une création nette de 5 350 emplois pour l'essentiel liés à la gestion de la crise : 2 350 ouvertures de poste au sein de Pôle emploi ; 125 postes pour l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ; plus de 400 postes pour le ministère de la santé. D'autres créations de postes répondent à des engagements politiques, à hauteur de presque 2 000 postes pour l'éducation nationale ou de plusieurs centaines de postes au ministère de la justice.

Enfin, ce PLFR porte un certain nombre d'annulations et d'ouvertures traditionnelles pour un montant cumulé global de 4,1 milliards d'euros. Le montant total des annulations est inférieur au montant mis en réserve au début de l'exercice 2020 : elles

n'entraînent pas des annulations de contrats puisqu'il s'agit de crédits qui n'avaient jamais été mis à disposition des ministères. Dès lors que le PLFR sera adopté, les ministères auront à leur disposition la totalité des crédits qui n'auront pas fait l'objet d'annulations. Nous dégèlerons ainsi la part résiduelle de la réserve. Les ouvertures se répartissent ainsi : 1,9 milliard d'euros pour les aides personnalisées au logement ; 527 millions d'euros pour l'allocation aux adultes handicapés ; un peu plus de 310 millions d'euros pour réarmer le dispositif d'aide à l'embauche de jeunes et d'apprentis. D'autres ouvertures correspondent à des priorités, y compris dans le cadre de la gestion de crise. Je pense à un peu plus de 100 millions d'euros pour le secteur des industries culturelles, 100 millions d'euros pour le secteur du sport et enfin 200 millions d'euros au profit du ministère du logement dans le cadre de la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe et de l'hébergement d'urgence. Nous avons aussi procédé à des annulations moins fortes qu'habituellement pour certains ministères. Je pense tout particulièrement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour lequel les moindres annulations permettent de financer la prolongation des contrats de doctorant et de post-doctorant.

La trajectoire et la situation des finances publiques nous obligent à une réflexion à moyen et long terme. Comme je l'ai annoncé hier devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, j'installerai dans les prochains jours un groupe de travail qui aura pour mission à la fois de s'appuyer sur les nombreux travaux parlementaires, mais aussi de faire des propositions dans le cadre de la révision de la trajectoire pluriannuelle demandée par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) dans son dernier avis, comme dans le précédent.

**M. Claude Raynal, président.** – Vous avez insisté sur l'évolution des conditions macroéconomiques qui sous-tendent ce PLFR 4. Lorsque nous ouvrirons nos travaux budgétaires le 19 novembre prochain, allons-nous le faire sur la base du PLF pour 2021 tel qu'il nous est parvenu, mais qui est dépassé, ou le PLF pour 2021 sera-t-il modifié pour tenir compte des nouvelles prévisions macroéconomiques ? Devant l'Assemblée nationale, Bruno Le Maire a indiqué qu'il reviendrait en nouvelle lecture avec des propositions. Vous annoncez, par exemple, dans ce PLFR un dispositif fin 2020 pour la prime de précarité. Cette vision sociale sera-t-elle intégrée en termes de dépenses dans le PLF 2021 ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Vous l'avez expliqué, l'esprit du PLFR est de porter sur les actes de gestion sans intervenir sur des modifications de fiscalité. C'est effectivement une marque de fabrique du Gouvernement depuis un certain temps, ce dont je ne peux que me féliciter. *Idem* en ce qui concerne les efforts de gestion, avec des annulations inférieures au montant des mises en réserve. J'ai trois questions à vous soumettre.

Premièrement, vous avez indiqué que l'activité serait inférieure de 20 % en novembre par rapport au niveau d'avant le rebond de la crise sanitaire et vous avez évoqué une chute de PIB de l'ordre de 11 %. Novembre et décembre me semblent tous deux concernés. Avez-vous construit votre prévision sur l'hypothèse d'un reconfinement de deux mois ? C'est un exercice de vérité, y compris politique, à l'endroit des Français.

Deuxièmement, le dispositif introduit pour les avances remboursables afin de compenser les autorités organisatrices de la mobilité hors Île-de-France fait beaucoup parler dans les territoires. Il s'agirait de compenser par une sorte de forfait des pertes de versement mobilité et de recettes tarifaires. Pourquoi ce choix ? Pourquoi limiter ce dispositif à 750 millions d'euros ? Quelles seront les conditions de remboursement de ces avances ?

Troisièmement, les pertes de recettes de DMTO en 2021 des communes non touristiques de moins de 5 000 habitants ne sont pas prises en compte dans les dispositifs introduits dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020. Pouvez-vous estimer l'ampleur des moindres recettes ? Avez-vous prévu d'intervenir cette fois-ci ?

**M. Olivier Dussopt, ministre délégué.** – C'est un exercice particulier dans la mesure où le contexte est mouvant. Nous vous proposerons, si vous en êtes d'accord, des amendements de coordination sur l'article liminaire pour tenir compte de la révision des hypothèses macroéconomiques. Nous nous en tiendrons là à ce stade. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que si le Gouvernement modifie de manière significative les hypothèses macroéconomiques qui entourent l'examen du PLF, il se doit de saisir le Haut Conseil des finances publiques pour avis. Nous l'avons fait avec le cadrage macroéconomique du PLFR, mais nous ne l'avons pas fait formellement pour le PLF. Nous nous réservons la possibilité d'y avoir recours entre la première et la deuxième lecture afin de sincériser totalement le document. Les amendements de coordination que nous vous proposerons à l'article liminaire permettront de travailler dans un cadre qui tiendra compte des nouvelles approches et des nouvelles hypothèses.

Un certain nombre de dispositions pourront être présentées dans le PLF 2021. Je pense notamment à la prolongation de la possibilité de souscrire un PGE. Pour ce qui concerne la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », dotée pour l'instant de zéro euro, comme l'a indiqué Bruno Le Maire à l'Assemblée nationale, notre choix porte plutôt sur un réarmement autant que nécessaire en deuxième lecture du PLF de manière à avoir une visibilité accrue sur les besoins. M. le rapporteur général m'a interrogé sur la durée anticipée du confinement et sur les effets du confinement dans le temps. Nous vous proposons d'inscrire 20 milliards d'euros dans le PLFR alors que le dispositif que j'ai présenté dans mon propos liminaire affiche un coût mensuel de 15 milliards d'euros. Pourquoi cette différence ? Si le confinement dure un mois, nous savons que la reprise d'activité nécessite un peu de temps. Prévoir 30 % de crédits supplémentaires semble donc prudent et de bon aloi. Par ailleurs, les crédits que le Parlement a adoptés lors du PLFR 3 n'ont pas tous été consommés : 9 milliards d'euros subsistent des dispositifs du fonds de solidarité et du chômage partiel. Si l'on ajoute cette somme aux 20 milliards d'euros que nous vous proposons d'inscrire, nous arrivons à un total d'environ 30 milliards d'euros, ce qui nous permettrait dans la pire des hypothèses de « tenir » jusqu'à la fin de l'année sans avoir de nouveau à solliciter le Parlement pour obtenir des crédits supplémentaires. Je ne sais pas vous dire aujourd'hui combien de temps durera le confinement ni prévoir ses effets dans le temps.

Sur la question des avances remboursables pour les autorités organisatrices de la mobilité hors Île-de-France, notre volonté est de construire un dispositif très analogue à celui qui a été conçu pour Île-de-France Mobilités, avec compensation de la perte du versement mobilité et mise en place d'un forfait pour pallier la perte de recettes tarifaires. Les 750 millions d'euros inscrits correspondent à l'estimation faite, mais il s'agit d'une provision. Nous avons procédé de la même manière pour Île-de-France Mobilités et pour les mécanismes de garantie.

Enfin, vous avez évoqué les DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants ; 2 400 communes sont concernées. Le ministère de la cohésion des territoires aura l'occasion de présenter un amendement visant à inscrire un mécanisme de prise en compte des pertes de DMTO dans le PLF 2021. Nous prévoyons à ce titre près de 50 millions d'euros.

**M. Vincent Delahaye.** – J’aurais aimé une note de synthèse, car on a du mal à s’y retrouver dans ce document de 162 pages où valsent les milliards. Comment se répartissent les 520 milliards d’euros de dette supplémentaire entre la relance à 100 milliards, le Fonds de soutien et les déficits récurrents ? Qu’est-ce qui n’est pas prioritaire dans le PLF, en-dehors des collectivités locales et des anciens combattants, puisque tout augmente ?

**M. Philippe Dominati.** – J’en reviens à la première question du rapporteur général. Le Haut Conseil des finances publiques estime aussi qu’un recul de 11 % du PIB suppose le maintien des mesures de confinement au-delà du seul mois de novembre. M. le ministre vient de nous annoncer que nous disposons de réserves pour tenir un confinement jusqu’à la fin du mois de décembre. S’agit-il des hypothèses de travail de Bercy ? L’État se prépare au pire, mais nos concitoyens, nos chefs d’entreprise et nos responsables économiques sont dans l’incertitude. Le rapporteur général a eu raison de parler de sincérité. Quels sont les chiffres qui ont été présentés au HCFP ? Sommes-nous partis pour un confinement de deux mois ? Les commerçants ont besoin de savoir comment aborder la saison de Noël.

**M. Vincent Capo-Canellas.** – Les chiffres sont vertigineux. Vous avez affirmé que la situation ne saurait être durable. Elle est pourtant loin d’être stabilisée. J’ai retenu les chiffres de 86 milliards d’euros engagés et de 100 milliards de manques à gagner. La facture de la covid est-elle stabilisée dans le cadrage que vous nous proposez ? Après le rebond du troisième trimestre, tablez-vous bien sur -12 % au quatrième trimestre ? Le dosage entre le soutien et la relance ne devrait-il pas être revu, car l’horizon se décale, comme nous le constatons tous ? N’y a-t-il pas un paradoxe à parler de rénovation énergétique au moment où l’urgence est de soutenir l’activité et l’emploi ? Un certain nombre de secteurs sont en très grande difficulté, comme le tourisme, le commerce ou l’aéronautique. Selon Eurocontrol, il faudrait attendre 2029 pour retrouver les chiffres de trafic aérien de 2019. Vous avez annoncé hier à l’Assemblée nationale qu’une instance serait appelée à fournir des hypothèses sur la stratégie de désendettement de l’État. Je serais curieux de vous entendre sur ce point.

**Mme Christine Lavarde.** – Vincent Capo-Canellas a posé une question que je souhaitais évoquer, à savoir les réponses à apporter aux déclarations du Fonds monétaire international (FMI), qui nous appelle à présenter un plan de désendettement. Que pouvez-vous répondre au Haut Conseil des finances publiques, qui analyse très durement la manière dont vous calculez le déficit structurel ? Vous avez évoqué un ressaut de l’impôt sur le revenu. Avons-nous constaté, du fait du prélèvement à la source, une baisse des revenus de nos concitoyens en raison de la crise ?

Jean-François Rapin, qui préside en ce moment même la commission des affaires européennes, souhaitait également vous interroger sur la situation de Brittany Ferries et du transport transmanche. Il relève que des dispositifs juridiquement eurocompatibles comme le *net wage* existent déjà dans plusieurs pays de l’Union européenne, mais restent inutilisés en France. De nombreux collègues de l’Assemblée nationale ont milité pour cette mesure, mais vous avez indiqué ne pas y être favorable. Pourquoi ? Au-delà des mesures d’urgence immédiates, comment le Gouvernement compte-t-il aider ce secteur à rembourser ses dettes présentes et à se projeter dans l’avenir sereinement ?

**M. Philippe Dallier.** – S’il y a des domaines où l’on peut saluer l’effort de sincérisation budgétaire du Gouvernement, il reste un sujet où il y a des progrès à faire : le logement. Certes, on trouve dans ce PLFR 4 les 1,85 milliard d’euros annoncés depuis un certain temps pour les aides personnelles au logement (APL), mais les crédits inscrits seront-il

suffisants pour aller jusqu'à la fin de l'année ? Allons-nous devoir refaire un peu de dette à l'égard du Fonds national d'aide au logement (Fnal) ? Cela pose aussi la question de l'inscription budgétaire pour l'année prochaine. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, vous inscrivez 12,5 milliards d'euros alors qu'il en faudrait 13,9 milliards en tenant compte du PLFR 4. Même en ajoutant 1 milliard d'euros que vous allez prendre dans les caisses d'Action Logement pour alimenter le Fnal, ce ne sera pas suffisant. Par ailleurs, il est peu probable que la situation économique s'améliore et que le nombre de bénéficiaires diminue. La réforme qui va entrer en application et qui aura des effets contracycliques risque même de nous coûter plus cher.

Le Gouvernement et les opérateurs sur le terrain ont consenti de gros efforts pour ouvrir des places d'hébergement d'urgence dans cette période difficile. Or, là aussi, l'inscription budgétaire pour 2021 apparaît inférieure aux crédits consommés en 2020. On fait mieux en matière de sincérisation !

Ma dernière question porte sur Action Logement et son financement. La loi pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) a exonéré les entreprises de moins de 50 salariés de la contribution à l'effort de construction. L'estimation du coût de cette mesure était de 300 millions. Vous ramenez cette somme à 238 millions pour la compensation, sachant qu'en 2021 vous prévoyez de la supprimer complètement. Ces 238 millions correspondent-ils au coût réel constaté, qui serait alors nettement inférieur à celui qui avait été estimé au moment du vote de la loi Pacte ?

**M. Marc Laménie.** – La masse financière de ce PLFR est de l'ordre de 20 milliards d'euros. En additionnant l'ensemble des crédits de paiement ouverts, on arrive à 32,7 milliards d'euros, dont 17,3 milliards pour le plan d'urgence et 9,9 milliards au titre du remboursement et du dégrèvement. La LFR 3 prévoyait 1 milliard d'euros pour relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics, notamment *via* la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Compte tenu des grandes incertitudes pesant sur l'investissement des collectivités locales, qu'en est-il du plan de relance destiné à financer leurs investissements ? On parle beaucoup de donner la priorité à la santé. Les hôpitaux ayant d'énormes besoins, avons-nous une idée des dépenses engagées pour les aider ?

**M. Rémi Féraud.** – Comme Philippe Dominati l'a demandé pour les entreprises, pourquoi ne pas avoir calé le soutien aux plus précaires non pas sur une aide ponctuelle, mais sur l'ensemble de la période de l'état d'urgence ? Pourquoi ne pas avoir utilisé une partie des crédits prévus pour les participations financières de l'État qui n'ont pas été utilisés et sont reportés à 2021 ? Dans la même perspective, pourquoi n'avoir pas envisagé une prise en charge à 100 % du chômage partiel pour les revenus les plus bas ? Pour les transports publics, en Île-de-France ou hors Île-de-France, il est difficile de se contenter des avances remboursables, qui reviennent à repousser le traitement du problème à plus tard. Il s'agit à mon sens d'une demi-mesure. Quel est le raisonnement qui a conduit à ce compromis ?

**M. Albéric de Montgolfier.** – Si le confinement devait durer toute la période de l'état d'urgence, cela signifie-t-il que nous aurions un PLFR en début d'année 2021 ? Déposerez-vous des amendements pour les nouvelles mesures de soutien qui ont été annoncées et dont je ne trouve pas la traduction dans ce texte ?

**M. Olivier Dussopt, ministre délégué.** – Le déficit public était estimé à 54 milliards d'euros dans le PLF 2020. Nous terminerons l'année sur un déficit public dépassant les 240 milliards d'euros. Il s'agit du déficit tel qu'il était prévu au début de l'année

2020, auquel s'ajoutent 100 milliards d'euros de pertes de recettes par rapport à la prévision de la LFI 2020 et 86 milliards d'euros de dépenses engagées pour faire face à la crise, soit 66 milliards prévus dans les trois premiers PLFR et 20 milliards que nous vous proposons d'ajouter dans ce PLFR 4. La dégradation du déficit est donc strictement liée aux pertes de recettes et aux mesures de dépense engagées pour faire face à la crise de la covid.

Nous demandons à de nombreux ministères de faire des efforts. Les économies réalisées sont tendanciennes. Un certain nombre de priorités ont été affichées, que le PLF 2021 permettra de financer. Je pense aux ministères régaliens, qu'il s'agisse de la justice, de l'intérieur ou des armées. Des engagements sont aussi pris en matière de préparation de l'avenir : je pense aux ministères de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale ou de la transition écologique. Tous les autres ministères, y compris celui que je représente, sont appelés à faire des économies.

Sur la question de la durée du confinement, la compétence de Bercy n'est pas de faire des hypothèses en matière de données sanitaires. Notre responsabilité est seulement de faire preuve de prudence. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté au Haut Conseil des finances publiques un scénario consistant à tenir compte d'un confinement d'un mois, d'une éventuelle prolongation de quinze jours et d'une sortie en sifflet, mais ces hypothèses de travail ne valent en aucun cas prévisions sanitaires. Il n'est pas question et il n'est pas envisageable de présenter un collectif budgétaire supplémentaire en 2020. Par conséquent, mieux vaut être trop prudent que pas assez !

Je confirme à Vincent Capo-Canellas que notre hypothèse de travail, même si elle n'est pas formellement affichée, est une perte d'activité de 11 % à 12 % au cours du quatrième trimestre. Cela nous oblige à veiller à la réversibilité et au caractère ponctuel des dépenses que nous engageons, mais il existe quelques exceptions. La baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros par an, par exemple, a vocation à être pérenne. De la même manière, l'augmentation des traitements de la fonction publique hospitalière est une mesure de dépense pérenne.

J'ai annoncé hier la mise en place d'un groupe de travail, sans lien avec le rapport du FMI évoqué par Christine Lavarde. Nous serons très certainement amenés à solliciter des parlementaires, notamment les rapporteurs généraux de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que les présidents des commissions des finances des deux assemblées. Il s'agit d'un groupe de travail que le Gouvernement met en place pour nourrir sa propre réflexion prospective, ce qui ne nous empêchera pas de nous appuyer sur les travaux parlementaires, en particulier en matière de réforme de la loi organique.

Sur la question du Haut Conseil des finances publiques et de son considérant n° 29, nous savons qu'il y a souvent débat en matière de déficit structurel. Mais il me semble que, face à des variations de dépenses aussi importantes, les considérations de méthodologie en la matière ou d'approche au dixième du calcul du déficit structurel sont secondaires par rapport à l'habitude. Je renvoie par ailleurs au caractère nécessairement réversible de la dépense que nous engageons pour faire face à la crise.

Pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu, nous n'avons pas mesuré d'évolution frappante. Le nombre de ménages ayant recours à une modulation du taux de prélèvement à la source n'a pas été aussi important que ce que nous imaginions. Le nombre de modifications de l'acompte versé par les indépendants est lui un peu plus important, mais moindre qu'escompté. La mise en œuvre des dispositifs de chômage partiel a donc permis de garantir



et de protéger le revenu des salariés. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a souligné dans un rapport récent que la France était le pays où le pouvoir d'achat des salariés avait été le mieux protégé, avec une baisse de 0,3 % alors que le niveau de richesse diminuait de 10 %, voire plus aujourd'hui.

En ce qui concerne Brittany Ferries, l'aide annoncée par le Premier ministre sera rapidement publiée par décret, à hauteur de 30 millions d'euros. Nous avons une divergence d'approche avec celles et ceux qui considèrent que l'exonération de cotisations salariales serait possible pour ce secteur d'activité, ce qui n'est pas le cas eu égard à la jurisprudence. C'est ce qui nous a amenés, au travers des dispositifs d'exonération du PLFR 3, reconduits dans le PLFSS 2021, à proposer une exonération de cotisations patronales et à mettre en place des crédits de cotisation sur la part salariale.

Pour répondre à Philippe Dallier, il n'existe pas de sous-budgétisation en matière d'aide au logement. Les hypothèses qui sont les nôtres permettront de tenir l'intégralité de l'année. L'éventuelle modification pour 2021 fait partie des sujets que nous aborderons à l'occasion de la deuxième lecture. En ce qui concerne Action Logement, je confirme que le chiffrage à 238 millions d'euros correspond bien au coût réel constaté. Quant à la contemporanéisation, je rejoins votre remarque.

Marc Laménie a évoqué le recours à la DSIL pour soutenir les investissements des collectivités locales. Dès le mois d'août, 40 % des crédits ont été délégués aux préfets. Nous veillons à ce que le niveau de consommation progresse régulièrement. Surtout, conformément à l'engagement que j'ai pris devant vous, les autorisations d'engagement (AE) liées à la DSIL seront reportées en 2021 de manière que les crédits soient totalement à la disposition des collectivités et que la fin de l'année budgétaire ne marque pas leur disparition.

Rémi Féraud a évoqué la question du chômage partiel. Il ne nous a pas paru opportun d'envisager une prise en charge à 100 %, pour éviter de créer une trappe à inactivité. En revanche, nous avons musclé le dispositif de prise en charge du chômage partiel comme jamais, en tenant compte des leçons de la crise de 2008-2009. En matière d'accompagnement des plus précaires, nous prévoyons 1,1 milliard d'euros de primes exceptionnelles, venant s'ajouter aux mesures déjà prises par ailleurs : 100 millions d'euros en PLFR 3 pour les associations de solidarité ; augmentation des crédits pour l'hébergement d'urgence ; allocation de rentrée scolaire, etc. D'ici à l'examen du PLFR 4 par l'Assemblée nationale et le Sénat, nous n'écartons pas, monsieur de Montgolfier, la possibilité de renforcer encore ces dispositifs d'aide.

Sur la question des autorités organisatrices de la mobilité en Île-de-France et hors Île-de-France, le système d'avances remboursables a fait l'objet de discussions. Le dispositif mis en place avec Île-de-France Mobilités et dont nous allons nous inspirer pour les autres prévoit un remboursement lorsque chacun sera revenu à une situation de bonne fortune, ce qui paraît extrêmement protecteur.

Enfin, au-delà des aides aux plus fragiles, il se peut que le Gouvernement présente des amendements au PLFR 4. Je pense notamment à la question de l'industrie. Les dispositifs d'appels à projets sur les trajectoires de décarbonation fonctionnent très bien. Nous n'excluons pas de solliciter le Parlement pour l'inscription de quelques dizaines de millions d'euros supplémentaires afin de financer les résultats d'appels à projets s'inscrivant d'ores et déjà dans une perspective de relance. De la même manière, nous avons identifié, avec Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, un

certain nombre d'associations n'appartenant pas aux réseaux nationaux avec lesquels nous avons l'habitude de travailler, mais qui méritent néanmoins d'être soutenues. Nous prévoyons donc un dispositif en ce sens, à hauteur d'une trentaine de millions d'euros.

**M. Pascal Savoldelli.** – Vous avez parlé de dégradation des comptes publics. J'aimerais avoir votre opinion sur la dégradation des comptes privés, car elle est en grande partie prise en compte par la mobilisation des comptes publics.

La situation des départements est très préoccupante. Rien que pour le revenu de solidarité active (RSA), leurs dépenses augmentent de plus de 1 milliard d'euros. Et que proposez-vous ? Un fonds de stabilisation de 200 millions d'euros ! Franchement, c'est une bombe à retardement. Un département comme le mien, le Val-de-Marne, a été obligé d'inscrire 6 millions d'euros de plus à son budget. Êtes-vous prêt à faire un geste dans ce PLFR 4 pour abonder de manière plus significative les finances des départements ? Envisagez-vous d'étendre l'aide de 150 euros en cas de confinement prolongé ? Les étudiants boursiers, notamment, pourront-ils y avoir droit ?

**Mme Sophie Taillé-Polian.** – En ce qui concerne la prise en compte de la pauvreté, nous sommes nombreux à souligner que la situation est grave et que la réponse du Gouvernement est insuffisante. Dans une tribune, MM. Aghion et Artus s'interrogent sur la façon dont le Gouvernement français gère cette crise par une sorte de « stop and go ». La réponse de la France est de créer des emplois de mauvaise qualité, ce qui provoque encore plus de précarité. Les crédits de ce PLFR 4 sont encore insuffisants. Les missions locales sont aidées, en loi de finances ordinaire, à hauteur de 1 600 euros par jeune. Vous avez ajouté en LFR des moyens pour que la garantie Jeunes soit davantage déployée, mais les missions locales ne sont plus désormais aidées qu'à hauteur de 900 euros par jeune. Vous souhaitez aider beaucoup de monde, mais avec des moyens largement insuffisants. Quant à la création du groupe d'experts, je ne peux que vous inviter à accroître la diversité scientifique de ses membres. Il serait grave que nous reproduisions les erreurs de 2008. Vous avez affirmé que les préconisations du FMI n'entraient pas en ligne de compte. Bruno Le Maire n'a-t-il pas affirmé récemment que la réforme des retraites était rendue indispensable dans la perspective d'un redressement à venir ? La tentation est donc bien réelle, au Gouvernement, de reprendre ensuite le chemin de l'austérité budgétaire par le biais de la réduction des prestations sociales !

**M. Patrice Joly.** – Il avait été envisagé de compenser les pertes de recettes des communes par des recettes fiscales supplémentaires. Les recettes d'exploitation étaient jusqu'à présent exclues. J'ai cru comprendre qu'il y avait des perspectives de révision. Qu'en est-il de cette approche aujourd'hui ?

**M. Jérôme Bascher.** – Une remarque sur le groupe d'étude et de pilotage que vous souhaitez mettre en place : c'est typiquement le genre de groupe qui ne sert à rien et qui est politiquement une erreur ! Il existe déjà un Conseil d'analyse économique, il existe déjà un Haut Conseil des finances publiques, la Commission européenne examine déjà nos projets à long terme, à quoi bon créer un tel groupe ? Par ailleurs, c'est une vaste escroquerie que de vouloir mettre tout le monde dans le même panier, y compris les présidents de commission des finances et les rapporteurs généraux. Tout cela n'est pas sérieux !

Ma question est la suivante : avez-vous toujours en tête un cantonnement de la dette et qu'allez-vous y mettre ? Celle du budget de l'État ? Celle des finances sociales ? Celle de l'Unédic ? Bref, quel est votre programme de reprise de dette ?

**M. Sébastien Meurant.** – Merci de votre présence, monsieur le ministre, en cette situation extrêmement difficile. Les chiffres donnent le tournis, et vous avez souligné la question de philosophie posée par le niveau de protection que beaucoup nous envient, et qui explique notre attractivité pour nombre de malheureux qui viennent nous rejoindre, mais aussi notre niveau de production et de richesse. L'écart entre niveau de protection et niveau de richesse s'accroît, ce qui se traduit par les déficits multiples que nous subissons et qui s'accroissent, année après année. J'espère que nous sommes tous conscients que cet écart n'est pas tenable, et qu'il n'y a pas d'argent magique, comme l'a dit, à une époque, notre Président de la République.

Philippe Dominati et Vincent Capo-Canellas ont parlé de la survie des entreprises. Pouvez-vous nous détailler les aides pour les entreprises dites stratégiques, qui exportent ? Mon département héberge l'aéroport de Roissy et, lorsque j'interroge les transitaires, j'apprends que beaucoup de marchandises arrivent encore en France. La Chine a redémarré, Amazon fonctionne bien, et beaucoup de biens arrivent de l'étranger. Mais nos exportateurs, avec l'interdiction de se déplacer dans les pays étrangers, ont beaucoup plus de mal.

Pascal Savoldelli a parlé des départements. Les 200 millions d'euros proposés sont très loin du niveau de leurs besoins. Le Val-d'Oise a vu le coût budgétaire du RSA doubler, par exemple. Pour les mineurs isolés, le coût a décuplé. Si les finances de l'État se dégradent, celles des départements et des régions vont se dégrader aussi. Avez-vous une estimation des déficits à venir ? Les départements n'y peuvent rien, avec les compétences liées.

**M. Bernard Delcros.** – Vous avez annoncé environ 100 milliards d'euros de pertes de recettes. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la répartition de ces pertes, dans les grandes lignes ?

**M. Charles Guené.** – Merci, monsieur le ministre, pour la structuration et la clarté, habituelles, de votre propos. Le rapporteur général a posé les bonnes questions, notamment sur la mobilité et les droits de mutation à titre onéreux. Vos estimations indiquent que les pertes subies par les collectivités locales en matière de recettes sont moins importantes que ce qui était prévu pendant l'été. Vous mettez à jour vos prévisions, en somme. Mais ce mécanisme s'appuie sur des chiffres globaux et généraux. Avez-vous prévu des modalités particulières pour les collectivités qui auraient, de par la structure de leurs recettes, des difficultés avec l'acompte de 50 % ?

Le FMI salue l'adaptation du dispositif français, mais formule plusieurs critiques. Vous avez répondu en partie en ce qui concernait la réversibilité du processus engagé. Une autre critique estime plus généralement que le Gouvernement n'a pas suffisamment en ligne de mire l'assainissement de la dette et les réformes nécessaires à la baisse de la dépense publique. Le groupe que vous allez composer réfléchira à cette question, je suppose. Avez-vous déjà une stratégie particulière à cet égard ?

**M. Michel Canevet.** – La situation est compliquée, et appelle de nouveaux moyens, que le Gouvernement propose dans ce quatrième projet de loi de finances rectificative. Il convient de préparer l'avenir dès à présent. Pour cela, il faudrait prendre des mesures tenant compte de la réalité sur le terrain. Si, dans certains endroits, le confinement doit être extrêmement strict, dans d'autres, il peut l'être moins, et certaines activités peuvent fonctionner sans aucune difficulté. Plus il y aura d'activité dans notre pays, moins il y aura de

recours aux fonds d'aide et aux dispositifs mis en œuvre, et meilleure sera la situation des finances publiques. J'appelle le Gouvernement à bien réfléchir et à tenir compte des réalités locales pour adapter les modalités de confinement, de manière à moins affecter l'économie.

Lors de l'examen des missions, hier, je disais que, parmi les priorités à affirmer, il y aurait notamment la question du numérique. L'équipement de notre pays en très haut débit est important. Or j'observe dans ce quatrième projet de loi de finances rectificative une annulation de crédits à hauteur de 348 millions d'euros dans ce domaine. À quoi correspond-elle ? S'agit-il d'une réduction des moyens consacrés au très haut débit ? Il est indispensable au contraire d'accentuer l'effort en faveur de l'équipement numérique de notre pays, de façon à nous préparer au mieux pour l'avenir.

Le domaine des transports, aériens ou maritimes, est particulièrement affecté. Nous devons réfléchir dès à présent aux conditions de compétitivité de l'ensemble des moyens de transport si nous voulons qu'ils perdurent : ils ne sauraient fonctionner simplement avec des dispositifs d'aide. Des propositions ont été faites, pour le trafic transmanche, de réduction des cotisations sociales, pas simplement pour l'année à venir, mais sur le long terme. Pour affronter la concurrence internationale, les entreprises ont besoin de conditions de compétitivité qui leur permettent de jouer dans la même cour que les autres. J'appelle donc le Gouvernement à prendre des mesures fortes pour donner à ces secteurs des perspectives d'avenir.

**M. Éric Bocquet.** – Il était prévu en loi de finances initiale, l'an dernier, que les besoins de financement de notre pays se monteraient à 230 milliards d'euros, de mémoire. À ce jour, combien la France a-t-elle emprunté ? Avons-nous eu des difficultés à trouver des créanciers ? Peut-on connaître l'identité de ces créanciers ?

**M. Olivier Dussopt, ministre délégué.** – L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA est une réalité que nul ne nie. Nous faisons face à des situations très hétérogènes. Le dernier constat de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) est une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA comprise entre 5,5 % et 6 %. Ce chiffre recouvre des réalités très différentes puisque, par exemple, dans le Val-de-Marne ou dans le Val-d'Oise, il s'agit plutôt d'une hausse de 12 %, voire 12,5 %, quand d'autres départements nous signalent une augmentation extrêmement limitée, voire une stabilité du nombre de demandeurs. Le fonds de stabilité que j'ai évoqué, dont le montant, habituellement fixé à 115 millions d'euros, est porté à 200 millions d'euros, permettra d'aider une cinquantaine de départements plutôt qu'une trentaine. L'objectif est bien de prendre en compte la diversité des situations. Cette réponse ne résout certes pas la problématique beaucoup plus large de la prise en charge des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité.

Pour les plus précaires, la prime que nous proposons dans ce quatrième projet de loi de finances rectificative a un périmètre différent de celle qui était proposée dans le texte précédent. En effet, les étudiants boursiers, bénéficiaires ou non des APL, y seront éligibles, tout comme les jeunes bénéficiaires des APL, qu'ils soient étudiants ou non.

Vous avez évoqué la question de l'endettement privé. Les PGE souscrits atteignent 120 milliards d'euros, ce qui est conséquent, mais moins important que le plafond que nous avons fixé, à 330 milliards d'euros. Bruno Le Maire mène des discussions avec la Banque de France et la Fédération bancaire française pour que le report des premières échéances ne soit pas interprété comme un défaut de paiement. L'objectif est que la cotation

des entreprises qui auraient besoin de reporter la première échéance du PGE ne soit pas dégradée, ce qui serait contre-productif.

Nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs sur la question du soutien aux plus précaires, ou pour les missions locales, en partant du principe que, lorsque l'on étend le périmètre d'un dispositif, le niveau de financement que l'on qualifierait de marginal dans un modèle mathématique n'est pas nécessairement le même que pour le cœur du dispositif. Je note que vous demandez plus, madame la sénatrice, sans me dire exactement quoi, sauf à revenir sur des propositions que vous avez déjà formulées et dont vous savez que nous ne les partageons pas – qui nous paraissent même totalement inopportunes et irréalistes économiquement. J'ajoute – mais je ne suis pas sûr que nous nous retrouvions sur ce point – que nous considérons que la dette se rembourse et qu'elle devra être remboursée.

Si nous voulons faire face à la fois à la situation économique et sanitaire actuelle et aux engagements réguliers de l'État, notre crédibilité face à la charge de la dette est absolument vitale. Accepteriez-vous de prêter de l'argent à votre voisin si celui-ci vous déclarait d'emblée qu'il ne le rembourserait pas ? Le FMI fait un certain nombre de recommandations. Nous ne l'avons pas attendu pour être convaincus que la dette se rembourse et que nous devons y travailler. Le groupe de travail que j'ai évoqué aura à faire des propositions. M. Bascher, je l'ai dit dans mon propos liminaire : il n'est pas question pour nous d'inclure les parlementaires dans ce groupe de travail ! Nous souhaitons, s'ils en sont d'accord, qu'ils puissent être auditionnés par ce groupe. Mais je différencie systématiquement les initiatives et propositions parlementaires de ce que le Gouvernement souhaite mettre en place. J'ai simplement informé le Parlement que nous avons la volonté de nous faire accompagner par des experts et des personnalités qualifiées dans ce domaine.

Je confirme que nous avons d'ores et déjà cantonné une partie de la dette sociale. Il faut continuer à travailler sur la gouvernance de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Nous avons une réflexion analogue, mais non aboutie, sur la question de la dette de l'État. Rien ne se fera sans une loi organique.

Sur les questions relatives à la prise de participation de l'État au capital d'entreprises stratégiques, je précise que nous n'avons annulé aucune des autorisations d'engagement et aucun des crédits de paiement sur les 20 milliards d'euros inscrits. Nous les reportons, pour maintenir la capacité d'intervention de l'État. L'une des explications de la reprise plus importante que prévu au troisième trimestre tient aux bonnes performances en matière d'export. Bien sûr, les chiffres sont très variables d'un secteur à l'autre, et je suis tout à fait preneur d'exemples et de dossiers concrets, sur lesquels il y aurait des difficultés que vous auriez repérées, pour que nous puissions y travailler.

Les documents annexés au projet de loi de finances montrent une baisse spontanée des prélèvements obligatoires de 6,8 %, avec des résistances plus ou moins fortes et une répartition assez hétérogène. L'État a d'ores et déjà perdu plus de 50 milliards d'euros de recettes. Nous étions à 46 milliards d'euros au moment du troisième projet de loi finances rectificative, et la situation va nécessairement se dégrader malgré les bonnes performances du troisième trimestre. La sécurité sociale voit son déficit passer, principalement sous l'effet de la perte de recettes liée à la baisse d'activité, de 5,5 à plus de 46 milliards d'euros. Pour ce qui concerne les collectivités locales, la perte de recettes est estimée autour de 1,2 %, ce qui est bien moins important que ce que nous craignons lors de l'examen du troisième projet de loi finances rectificative. Le niveau des DMTO est resté plus haut que ce que nous imaginions. J'ai toujours dit, cependant, qu'il y avait un petit risque lié au décalage dans le temps entre

l'enregistrement de la transaction et le versement des DMTO. Mais plus nous avançons dans l'année et moins ce risque paraît important.

C'est le fait que les recettes des collectivités se sont maintenues à un niveau plus important que prévu qui nous conduit, dans le cadre du mécanisme de garantie, à prévoir une somme moins importante, puisque ce mécanisme de garantie s'appuie sur la constatation du niveau des recettes encaissées : si les recettes sont meilleures, la garantie est moins importante. Nous pouvons toutes et tous nous en féliciter, puisque cela signifie que la situation a été moins dégradée que prévu ! Nous travaillons sur la base d'un acompte, et nous veillons à ce que ce mécanisme de compensation tienne bien compte de la réalité. Pour les recettes perçues sur l'intégralité de l'année 2020, l'acompte a été perçu en fonction des recettes à une date donnée. Début 2021, nous pourrions, au moment de l'élaboration des comptes de gestion, faire un état précis du montant lié à ce mécanisme de compensation.

Nous devons travailler à la maîtrise de la dette, dans un premier temps, et à sa baisse progressive ensuite. Nous aurons évidemment à documenter un certain nombre de réformes structurelles pour y arriver, ainsi que des perspectives de calendrier pour trouver ce chemin.

Je confirme, en ce qui concerne les collectivités territoriales, que nos services sont mobilisés pour apporter un traitement au cas au cas, par des avances sur dotation, sur fiscalité... Quelques dizaines de collectivités y ont déjà eu recours, pour faire face à des difficultés particulières de trésorerie, parfois liées à une structure spécifique de recettes, marquée par la prépondérance d'une recette tarifaire, par exemple, ou d'une recette fiscale particulière, comme cela peut arriver à des villes accueillant des établissements de jeu, ou qui vivent essentiellement de la taxe de séjour.

L'annulation de 348 millions d'euros correspond simplement au constat d'une sous-consommation. Toutes les annulations que nous proposons sont systématiquement inférieures à la réserve de précaution et systématiquement appuyées sur de la sous-consommation. Nous pourrions ne pas annuler en considérant que, politiquement, il est intéressant de maintenir le niveau d'intervention prévu en loi de finances initiale. Mais, si nous sommes dans une entreprise de sincérisation, il faut assumer qu'un certain nombre de crédits ne seront pas consommés sur cet exercice budgétaire. Cela n'empêche pas de renforcer les efforts pour tenir les objectifs fixés.

Le niveau d'émission d'obligations atteint évidemment des records sur l'année 2020 : nous avons dépassé les 280 milliards d'euros. Pour l'heure, nous ne rencontrons aucune difficulté à trouver des créanciers. Nous avons même un taux de couverture systématiquement supérieur à 1,5, et qui va parfois bien au-delà. Au quatrième trimestre 2019 – mais cela vaut aussi pour l'année 2020 –, notre dette était souscrite pour moitié par des non-résidents. Il s'agit essentiellement des fonds souverains. Quelque 20 % de nos créanciers sont des compagnies d'assurances françaises ; 7 % des établissements de crédit français. D'autres acteurs français détiennent les 20 % restants. En tout cas, nous avons toujours la capacité à choisir. Au 30 septembre, l'Agence France Trésor a émis pour 235 milliards d'euros, et nous avons un plafond d'émissions fixé à 360 milliards d'euros, que nous espérons ne pas atteindre. Vous connaissez les travaux sur la centralisation des trésoreries d'organismes publics. En tous cas, nous n'avons pas de difficulté et nous gardons le choix de nos créanciers.

**M. Claude Raynal, président.** – Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nos questions ont été nombreuses, comme d’habitude, et nous sommes sensibles, quel que soit le fondement politique de vos réponses, à leur qualité et à leur précision.

*Ce point de l’ordre du jour a fait l’objet d’une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le [site du Sénat](#).*

## **Projet de loi de finances pour 2021 – Examen des principaux éléments de l’équilibre – Tome I du rapport général**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous poursuivons nos travaux avec l’examen, par notre rapporteur général, des principaux éléments de l’équilibre dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Nous avons bien avancé dans l’examen du projet de loi de finances, après l’examen de nombreuses missions. Nous en arrivons à l’analyse des principaux équilibres du budget. L’exercice présente cette année un caractère particulier. D’abord, parce que le projet de loi de finances pour 2021 devait être celui de la relance, et qu’il avait ainsi un tout autre visage que ceux qui l’ont précédé. Ensuite, il se trouve bouleversé par le rebond de l’épidémie, qui a conduit le Gouvernement à annoncer la semaine dernière un reconfinement national.

Si le Gouvernement a d’ores et déjà tenu compte des effets du reconfinement sur l’exercice 2020 avec le quatrième projet de loi de finances rectificative (PLFR), le mystère reste entier concernant l’exercice 2021. À partir de l’analyse de la trajectoire budgétaire gouvernementale, mon objectif sera donc double : d’une part, réaliser une analyse critique du plan de relance initialement proposé par le Gouvernement et, d’autre part, vous fournir de premiers éléments d’éclairage concernant les effets du reconfinement.

Un bref état des lieux de la situation de l’économie française donne tout d’abord un motif de satisfaction. L’économie française a bien résisté au choc du premier confinement, grâce notamment aux mesures de soutien que nous avons adoptées. Le choc initial sur l’activité a été moins prononcé qu’anticipé, avec une baisse de 30 % en avril, au plus fort du confinement. Par ailleurs, le rebond en sortie de confinement a été plus rapide qu’attendu. Le PIB s’est ainsi redressé de 18,2 % au troisième trimestre.

Cela a permis de ramener l’activité à un niveau très proche de celui qui est observé en Allemagne, où le recul du PIB avait pourtant été beaucoup plus faible au deuxième trimestre. Cette bonne performance tient notamment au plan de soutien, qui a réussi à préserver les revenus des ménages et, dans une moindre mesure, des entreprises.

Alors que le PIB a chuté de 19 % au premier semestre, le revenu des ménages n’a ainsi baissé que de 1 %. Si les entreprises conservent à leur bilan une part importante des pertes liées au premier confinement, elles ont pu les étaler dans le temps grâce aux prêts garantis et aux facilités de trésorerie. Dans ce contexte, le Gouvernement a annoncé début septembre un plan de relance, que je considérais comme mal conçu avant même l’annonce du reconfinement.

Mais commençons tout d’abord par évoquer deux points d’accord. Comme le Gouvernement, je considère qu’un plan de relance est indispensable pour aider l’économie à

surmonter cette crise. Malgré un très bon trimestre, l'économie française est loin d'avoir achevé son rebond : avant même le reconfinement, le PIB pour 2020 devait s'établir 2,7 % en-dessous du niveau de l'an dernier et 5,3 % en deçà de celui qui aurait été observé en l'absence de choc sanitaire. Cela signifie que l'économie tourne en sous-régime.

Sans soutien public, un cercle vicieux pourrait donc apparaître, dans lequel la chute de la demande privée s'auto-entretiendrait sous l'effet de comportements de précaution des ménages et des entreprises en matière d'épargne et d'investissement. Dans un tel scénario, aider les entreprises et les ménages est la bonne stratégie, tant sur le plan économique que budgétaire.

Sur le plan économique, cela permet de sauver des entreprises viables, dont la disparition pèserait durablement sur le tissu productif. Sur le plan budgétaire, le surcroît d'endettement qui en résulte est émis à taux négatif et ne devrait donc pas peser sur la charge de la dette avant très longtemps. La maturité moyenne de la dette française est de huit ans. Nous devrions par ailleurs bénéficier de financements européens, à hauteur de 40 milliards d'euros. Cela devrait nous laisser le temps, en sortie de crise, de retrouver des marges de manœuvre budgétaire.

Non seulement un plan de relance est donc indispensable, mais la taille du plan proposé par le Gouvernement me paraît également adéquate.

Vous le savez, le Gouvernement communique sur un montant de 100 milliards d'euros. Il faut toutefois relativiser ce chiffre, qui prend en compte 15 milliards d'euros de mesures déjà engagées en 2020 et surévalue le montant de la baisse des impôts de production, qui est compté deux fois et sans tenir compte de l'effet retour par l'impôt sur les sociétés.

Malgré ces artifices budgétaires, assez classiques, le niveau de soutien budgétaire apporté par le plan apparaît globalement cohérent avec les besoins de la reprise économique.

D'après le Gouvernement, son effet cumulé sur le PIB s'élèverait à 4 points de PIB. Si l'intégralité du plan de relance avait été dépensée en 2021, il aurait ainsi permis, avant le reconfinement, de ramener le PIB à son niveau de plein régime. Il permet par ailleurs de porter le soutien budgétaire global à un niveau proche de celui observé dans les principaux pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).

Si le montant global est donc satisfaisant, les mesures et le calendrier retenus ne répondent que très imparfaitement aux critères d'efficacité d'un bon plan de relance.

Pour être efficace, un plan de relance doit être mis en œuvre rapidement – *timely* – composé de mesures temporaires – *temporary* – et avoir un effet multiplicateur sur l'activité à court terme – *targeted*. C'est la fameuse « règle des trois T », qui était chère à Albéric de Montgolfier, lorsqu'il a lui-même présenté les mesures de relance au printemps. Or, aucun des trois critères n'est véritablement rempli.

D'abord, le plan de relance est trop tardif, comme l'illustre la comparaison avec l'Allemagne. Si le montant des deux plans est comparable, la quasi-totalité du plan de relance allemand devrait avoir été déployée d'ici à la fin de l'exercice 2021, contre seulement la moitié du plan français. De ce fait, le soutien budgétaire sera supérieur d'un tiers en Allemagne cette année, alors même que la chute du PIB attendue outre-Rhin est près de deux fois inférieure.



Ensuite, il aura par ailleurs un effet multiplicateur sur l'activité assez faible à court terme : entre 0,7 et 0,8 selon les estimations. Cela tient principalement au fait qu'un tiers du montant déployé en 2021 prend la forme d'un soutien non ciblé à l'ensemble des entreprises, au travers de la baisse des impôts de production, dont l'effet multiplicateur à court terme est très faible. Il faudra donc y ajouter des mesures plus ciblées visant à soutenir rapidement les entreprises fragilisées au cours des prochains mois.

Par ailleurs, un cinquième du plan de relance correspond à des mesures permanentes, qui pèseront durablement sur les comptes publics, ce qui, là encore, est problématique.

Enfin, j'observe que le plan de relance initial était largement insuffisant pour protéger les plus fragiles, en comparaison notamment avec le plan de Nicolas Sarkozy en 2009. Il s'agit pourtant typiquement de mesures dont le rendement social et économique est particulièrement élevé, du fait de la forte propension marginale à consommer des ménages concernés. Le Gouvernement a commencé à corriger le tir en la matière, ce qui montre bien qu'il y avait un problème au départ.

Si le plan initial me semblait déjà mal calibré, le reconfinement va naturellement obliger le Gouvernement à le réajuster, afin d'allier relance et soutien.

Ce reconfinement va frapper de plein fouet les services marchands, tandis que l'industrie et la construction devraient mieux s'en tirer. On se dirige donc vers une forme d'économie à deux vitesses, dans laquelle le rôle des pouvoirs publics est double.

Dans les secteurs très affectés par les restrictions sanitaires, si la production est contrainte et ne peut donc pas être relancée, la politique budgétaire a vocation à protéger les entreprises viables de la faillite ainsi que les travailleurs. C'est une logique de soutien. Mais en parallèle, il faudra également limiter les conséquences de la baisse de la demande globale dans les secteurs moins affectés, en mobilisant la politique budgétaire pour compenser la baisse de la demande privée ou stimuler cette dernière. C'est une logique de relance.

Naturellement, le reconfinement impose de renforcer la logique de soutien. Pour l'exercice 2020, le Gouvernement prévoit d'ores et déjà près de 21 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour absorber les pertes des entreprises, ce dont je me félicite. Si rien n'a encore été annoncé pour 2021, il paraît difficilement envisageable, compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, de ne pas reconduire les principaux dispositifs de soutien prévus dans le plan d'urgence au moins jusqu'au printemps. Mais il faudra également redimensionner les mesures du plan de relance qui relevaient d'une logique de soutien. Près d'un quart du montant global du plan de relance leur était consacré. Avec le reconfinement, il me semble que l'accent devra être mis sur les mesures de renforcement des fonds propres des entreprises et de soutien aux personnes précaires et aux collectivités territoriales.

Venons-en à présent à la trajectoire budgétaire.

Comme vous le savez, le Gouvernement attendait initialement un début de redressement des comptes publics en 2021. Ce scénario reposait sur une croissance de 8 % et une mise en extinction des mesures de soutien, qui aurait permis de ramener le déficit public de 10,2 % du PIB à 6,7 % du PIB, tout en amorçant le reflux de l'endettement.

Ces deux facteurs favorables étaient partiellement compensés par la montée en charge du plan de relance – pour un montant de 15,6 milliards d’euros –, les baisses d’impôts déjà programmées – 6 milliards d’euros – et un dérapage marqué des dépenses ordinaires. Hors plans de soutien et de relance, la croissance de la dépense publique devait s’établir à un niveau près de trois fois supérieur à sa moyenne.

Seules les collectivités territoriales étaient supposées continuer à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, malgré la suspension des contrats de Cahors. La croissance de leurs dépenses de fonctionnement devait ainsi se limiter à 1,2 %, ce qui représente un effort d’économies compris entre 1 et 2,5 milliards d’euros. Encore une fois, les collectivités sont donc les seules à se « serrer la ceinture ».

Mais le scénario budgétaire gouvernemental pour 2021 semble gravement compromis par le reconfinement, pour ne pas dire caduc.

Si le Gouvernement n’a toujours pas actualisé ses prévisions pour 2021, le quatrième projet de loi de finances rectificative a déjà conduit à majorer la chute du PIB prévue en 2020 de 10 % à 11 %.

D’après les déclarations du Gouvernement, cette prévision actualisée reposerait sur l’hypothèse d’un confinement allégé, qui pèserait un tiers de moins sur l’activité – à 20 % par rapport au niveau d’avant-crise – que celui du printemps. Si l’hypothèse d’un recul de 20 % de l’activité en novembre paraît raisonnable, il faudrait mathématiquement que le reconfinement se prolonge jusqu’à la fin de l’année pour que le PIB chute de 11 % à l’issue de l’exercice, compte tenu du rebond très rapide enregistré au troisième trimestre. Mais ce recul supplémentaire du PIB ne le conduit pas à revoir à la baisse sa prévision de recettes pour 2020, en raison de meilleures remontées comptables.

L’accroissement du déficit public serait donc en totalité imputable à la hausse des dépenses. Le déficit atteindrait 11,3 % du PIB en 2020 et la dette, 119,8 % du PIB.

Mais qu’en est-il de l’exercice 2021 ? Le Gouvernement n’en dit rien. Voici ma première analyse. Schématiquement, deux principaux facteurs sont susceptibles de perturber le début d’amélioration de la situation budgétaire anticipé par le Gouvernement.

Premièrement, la croissance devrait être plus faible qu’escompté par le Gouvernement, avec un scénario de reprise plus prudent, qui tablerait sur un rebond de l’ordre de 6 %, compatible avec le maintien de contraintes sanitaires au premier trimestre, suivi d’un rattrapage significatif sur le reste de l’année. Deuxièmement, la difficulté à maîtriser l’épidémie et les effets du reconfinement pourraient conduire à renforcer les mesures de soutien initialement prévues pour l’exercice 2021.

Dans ce contexte, trois scénarios illustratifs ont été construits pour donner un ordre de grandeur des impacts possibles de ces deux facteurs sur l’évolution des finances publiques en 2021. Seul le scénario optimiste reste compatible avec un léger reflux de l’endettement en 2021... Au-delà de l’évolution de court terme de la trajectoire budgétaire, il ne faut pas perdre de vue l’impact de décisions que nous prenons sur l’état de nos finances publiques à moyen terme.

Or, de ce point de vue, je considère que la cote d’alerte est atteinte et qu’il faut donc impérativement privilégier les mesures temporaires pour ne pas compliquer davantage la

sortie de crise. En effet, la crise s'accompagne de hausses de dépenses et de baisses d'impôts pérennes de nature à faire déraper le déficit structurel au-delà de 5 % du PIB en sortie de crise.

Trois types de mesures peuvent être distingués : les baisses de prélèvements obligatoires déjà programmées avant la crise, que le Gouvernement a confirmées en intégralité ; les mesures pérennes des plans de soutien et de relance, qui se limitent ici au coût net de la baisse des impôts de production ; et les nouvelles dépenses pérennes annoncées depuis le déclenchement de la crise, tant pour la rémunération des personnels de santé que pour la création de la nouvelle branche « dépendance ».

Au total, en cumulant le coût des mesures pérennes – près de 2 points de PIB – et l'effet de la dégradation du PIB potentiel anticipé par le Gouvernement – 1,2 point de PIB – le déficit structurel français devrait dépasser 5 % du PIB en sortie de crise.

Concrètement, cela signifie qu'il faudra déjà réaliser environ 75 milliards d'euros d'économies en sortie de crise uniquement pour ramener le déficit structurel au niveau de 2019 – 2,2 % du PIB –, qui était encore trop élevé pour permettre de réduire significativement l'endettement.

Il faudra donc désormais privilégier les mesures temporaires pour permettre à la France, une fois la crise surmontée, de retrouver des marges de manœuvre budgétaires et d'éviter une situation à l'italienne, où la faiblesse de la croissance et la hausse du coût de financement font basculer l'économie dans une spirale négative.

Ramener l'endettement autour de 100 % du PIB d'ici à 2030 paraît ainsi constituer un objectif minimal, dès lors que nous connaissons une crise tous les cinq à dix ans.

Pour vous donner un ordre de grandeur de l'ampleur des efforts à fournir, j'ai simulé l'évolution de nos finances publiques en sortie de crise à partir de l'effort proposé par le Gouvernement, qui prévoit de faire environ 14 milliards d'euros d'économies par an à compter de 2023.

Aucun des scénarios ne permet d'envisager un retour de l'endettement à un niveau proche de 100 % du PIB d'ici à 2030. Il faudra donc faire un effort d'économies encore plus grand si l'on veut éviter d'aborder la prochaine crise avec un endettement de 120 % du PIB, et avoir la garantie de pouvoir soutenir l'économie sans susciter la défiance sur les marchés financiers.

Nous n'allons donc pas retrouver un monde idéal d'équilibre des comptes publics et de croissance régulière, car les crises, qu'elles soient sanitaires, sociales comme celle des « gilets jaunes », ou environnementales, risquent de se poursuivre et de se répéter. Loin d'attendre un retour hypothétique à la normale, il faut que l'économie soit capable de s'adapter à ce monde nouveau.

Or la réponse à la crise environnementale devient urgente. Le Grenelle de l'environnement avait été un grand moment de prise de conscience, mais il est indéniable que les années 2010 ont vu cet élan se perdre quelque peu. L'effort en faveur de l'environnement s'est émoussé, si on le mesure à la dépense de l'ensemble des acteurs. La relance de l'économie doit être mise à profit pour impulser un renouveau.

J'approuve donc l'accent mis sur l'environnement dans le plan de relance, mais l'effort devra se prolonger bien au-delà des deux années assignées à ce plan, et il ne faut pas se contenter d'effets d'affichage. J'y reviendrai lors de l'examen de la mission « Plan de relance ». Toutefois, les politiques en faveur de l'environnement ne sont pas acceptables si elles ne traitent pas également les situations de précarité sociale, économique et territoriale. Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) nous a présenté l'an dernier une analyse frappante de la fiscalité énergétique : les ménages modestes, de même que ceux qui vivent en zone rurale ou en périphérie des zones urbaines, consacrent une part bien plus importante que les autres de leurs revenus non seulement aux dépenses énergétiques – c'est bien connu –, mais aussi à la fiscalité qui porte sur les produits énergétiques. Sans être contre le principe d'un mécanisme qui donne un prix au carbone et incite à l'économiser, il faut aider les ménages à adapter leurs comportements.

Je dirai un mot du « budget vert », qui donne une notation à chacune des actions du budget 2021.

Le principe ne peut être qu'approuvé, mais il faut bien reconnaître que le résultat est encore décevant. En raison de limites méthodologiques, moins de 10 % des dépenses sont effectivement notées. Vous connaissez la répartition entre dépenses favorables – plutôt des crédits budgétaires – et défavorables – plutôt des niches fiscales. Il faut que l'exercice soit affiné afin qu'il puisse vraiment éclairer les choix de politique budgétaire et les votes du Parlement.

J'en viens à présent à la dernière grande partie, celle qui est consacrée au budget de l'État, c'est-à-dire celui qui fait l'objet du projet de loi de finances. Un mot d'abord sur l'année hors du commun que nous vivons encore.

Tout au long du printemps, nous avons vu les comptes publics s'effondrer avec la situation sanitaire. Puis, une nette reprise pendant l'été a permis de penser que, finalement, le déficit n'atteindrait pas les 225 milliards d'euros votés en loi de finances rectificative au mois de juillet. Les recettes fiscales étaient meilleures que prévu, et on pouvait penser que les crédits du plan d'urgence ne seraient pas tous consommés. On sait maintenant que c'est tout le contraire qui nous attend : le ministre nous a annoncé tout à l'heure un déficit près de 223 milliards d'euros, proche de celui qui a été anticipé en juillet, principalement à cause du reconfinement et d'une réactivation très importante des mesures d'urgence instaurées au printemps.

En 2021, le déficit prévu par le projet de loi de finances s'élève à 152,7 milliards d'euros, voire 153 milliards selon le vote de la première partie de la loi de finances par l'Assemblée nationale.

Je peux vous en présenter les déterminants : les dépenses du plan de relance en 2021 seraient moins élevées que celles du plan d'urgence en 2020, les recettes rebondiraient après leur chute de cette année, et le budget bénéficierait des premiers versements du plan de relance européen. À la vérité, tout cela est encore bien incertain et, en fonction de l'évolution de la crise, nous devons certainement nous retrouver en cours d'année, comme en 2009 et 2010, afin d'examiner des collectifs budgétaires.

Certains se réjouiront de voir la charge de la dette rester à un niveau historiquement bas. Les taux bas permettent de prolonger la dette existante à moindres frais, et la disparition de l'inflation aide à supporter la partie de la dette qui est indexée. Mais ne

nous y trompons pas : l'État doit à la fois payer les dépenses budgétaires de l'année et renouveler une dette – elle vient de dépasser le seuil des 2 000 milliards d'euros – rendue considérable par l'accumulation de quarante-cinq années de déficits. Les recettes fiscales nettes ne permettent de financer que la moitié de ce total, et l'autre moitié doit être empruntée. Autrement dit, l'État se finance désormais autant par l'endettement que par la ressource régaliennne traditionnelle qu'est l'impôt. Si les taux remontaient, l'impact serait considérable et durable, avec un effort qui pourrait devenir insurmontable.

S'agissant des recettes, il est difficile de commenter vraiment leur niveau exact, car les hypothèses du projet de loi de finances sont déjà dépassées. Je soulignerai deux points principaux.

Premièrement, elles connaissent, année après année, des transformations importantes. Cette année, ce sont surtout les réformes des impositions locales – taxe d'habitation, dont la part résiduelle revient à l'État pendant deux ans, impôts de production – qui entraînent l'affectation de nouvelles parts de TVA aux collectivités, au point que, désormais, cet impôt rapporterait à peine 89 milliards d'euros à l'État. Cela reste supérieur au produit de l'impôt sur le revenu, mais, il y a deux ans seulement, la TVA rapportait à l'État plus de 150 milliards d'euros. Par ailleurs, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est de plus en plus un simple impôt de rendement pour l'État avec la suppression du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique ».

Deuxièmement, deux recettes non fiscales inhabituelles viendront alléger un peu le déficit. La première est le financement de 10 milliards d'euros qui devrait provenir de la « Facilité pour la reprise et la résilience » européenne, mais ce montant est susceptible de révision, d'autant qu'il faut encore franchir de nombreuses étapes avant que la Commission européenne ne soit en mesure de débloquent les fonds. Le plan de relance européen est une bonne nouvelle pour la solidarité entre États membres, mais ce n'est pas de l'argent gratuit : il pèsera, lui aussi, sur les comptes publics, à partir de 2028.

Par ailleurs, on peut noter que les prêts garantis par l'État (PGE) apportent un revenu à celui-ci : celui de la rémunération de la garantie, qui rapporterait près de 2 milliards d'euros en 2021. Leur coût, lui, sera incertain, ce qui nous amène à examiner les dépenses de l'État.

Celles-ci progressent par rapport à la dernière loi de finances, et les dépenses liées à la crise ne sont pas les seules responsables de cette progression : si l'on examine l'importance relative des différentes missions du budget général, en crédits pilotables, c'est-à-dire sans les charges de pensions et autres dépenses contraintes, la mission « Plan de relance » est importante en crédits d'investissement et d'intervention, mais elle ne représente qu'une part limitée de l'ensemble des crédits budgétaires, puisque l'État doit continuer à assumer la totalité de ses fonctions.

S'agissant des missions classiques du budget général, contrairement aux années précédentes, il n'y a aucune baisse de crédits de plus de 100 millions d'euros en 2021. Il faut toutefois noter que cette comparaison ne tient pas compte des crédits d'urgence ouverts en 2020 sur les dépenses des missions « Cohésion des territoires », « Solidarité », « Économie » et « Médias ». Ces missions devraient voir leurs crédits baisser par rapport à l'exécution 2020, sauf bien sûr si les mesures d'urgence sont prolongées l'an prochain.

Enfin, il faut rappeler, même si c'est à présent un peu lointain, que le Gouvernement avait lancé un programme de réformes de structures intitulé « Action publique 2022 » et qu'il avait l'intention de diminuer de 50 000 emplois les effectifs de l'État.

**M. Jérôme Bascher.** – Quelle blague !

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Ce programme n'a pas été mis en application, sauf en 2019 : la diminution est de seulement 7 400 équivalents temps plein (ETP) sur la période 2018-2021. En 2021, les effectifs sont stables, et la masse salariale continue sa progression.

- Présidence de M. Vincent Éblé, vice-président -

**M. Albéric de Montgolfier.** – Merci pour cette présentation sur un projet de loi de finances qui est celui, plus que jamais, des incertitudes. Je partage totalement votre analyse sur le plan de relance. Celui-ci comprend en effet aussi bien des mesures à effet immédiat que des mesures de long terme, dont on peut douter qu'elles donnent lieu à un réel décaissement. Sur l'hydrogène, par exemple j'ai quelques doutes sur la capacité de la France à dépenser aussi rapidement. Tout cela permet d'arriver à un chiffre de 100 milliards d'euros, qui peut frapper l'opinion, mais la réalité est un mélange de très court terme, de moyen terme et de très long terme. Je regrette qu'il n'y ait aucune mesure de soutien – en dehors des mesures générales – à des secteurs qui souffrent particulièrement, comme ceux de la culture ou du loisir. D'autres pays ont instauré des systèmes de chèques. Certaines régions l'ont fait. Le jour où ces secteurs pourront rouvrir, n'y aura-t-il pas lieu de les aider ? Ils sont très gravement impactés et, malgré les mesures de soutien, nous risquons purement et simplement la disparition d'un certain nombre d'entreprises. Partagez-vous cette critique sur l'absence de mesures de soutien sectoriel à la consommation ?

Vous présentez différents scénarii, mais le plus optimiste n'est-il pas déjà caduc ? Quand vous parlez d'un confinement allégé en novembre et en décembre, s'agit-il du confinement sous sa forme actuelle ? *Quid* du scénario intermédiaire, avec une révision prochaine ? Intègre-t-il l'éventualité qu'un certain nombre de commerces rouvrent prochainement ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Le scénario le plus optimiste est le troisième, avec un confinement allégé en novembre et un début de rattrapage en décembre, qui correspond à ce que vous décrivez. Dans une situation si complexe, il est bien difficile de lire dans le marc de café...

**M. Marc Laménie.** – Les perspectives sont particulièrement compliquées, en effet. Le déficit budgétaire se creuse, bien sûr. Nous sommes dans le brouillard, mais peut-on évaluer son évolution prévisible ? La charge de la dette diminue, par rapport à 2015. Quelles seraient les conséquences d'une remontée des taux d'intérêt sur cet endettement phénoménal ? Qui sont les prêteurs ?

**M. Philippe Dominati.** – Je remercie le rapporteur général d'avoir évoqué la situation en 2030, et les contraintes que fera peser sur les générations futures ce que nous sommes en train de vivre sur le plan budgétaire. Il y a peut-être une accoutumance, mais nous avons assez peu parlé du montant exceptionnel des prélèvements obligatoires : la France reste incontestablement championne d'Europe, peut-être même du monde, parmi les économies développées. Cette perspective ira au moins jusqu'en 2030, et la baisse annoncée depuis des

années par les ministres des finances successifs est un serpent de mer. Vous dites que les recettes équivalent à l'endettement nécessaire pour faire tourner l'État. Elles ne représentent donc que 50 % de ses dépenses. Que dirait-on d'une entreprise dans ce cas ?

Je partage les interrogations sur le plan de relance. J'aurais voulu un plan de relance qui touche tous les Français. Celui-ci est ciblé. Ceux qui ne sont pas dans la cible n'en sentiront aucun effet. N'est-ce pas, surtout, un plan de relance des déficiences de l'État ? Pour la mission « Sécurités », le budget est très faible, mais on trouve des crédits dans le plan de relance : par exemple, le budget ne prévoit plus d'achats d'armes pour la gendarmerie, et le plan de relance prévoit 5 millions d'euros pour cela ! La sécurité est la quatorzième priorité. Le ministre dit que les dépenses annoncées seront pérennes. Si c'était le cas, je devrais les trouver dans ce projet de budget. En fait, il n'y a aucune sécurisation des dépenses du plan de relance, qui sont là pour masquer les déficiences de l'État. Il y a un problème de sincérité.

**M. Gérard Longuet.** – Merci pour la clarté de cette présentation, et son caractère exhaustif. Je félicite le rapporteur général d'être fidèle à ses convictions, en particulier lorsqu'il nous parle de transition énergétique.

Je suis terrifié par l'absence de vision stratégique de l'État sur les sommes importantes consacrées au plan de relance. Nous vivons une période invraisemblable, et nous sommes sauvés par la construction européenne, par la Banque centrale européenne (BCE) et sa politique de guichet ouvert, qui permet de payer le quotidien.

Le rapporteur général a dit, et Philippe Dominati l'a souligné, que, dans le budget de l'État, le montant des recettes est désormais comparable à celui de l'endettement. C'est terrifiant, car les dettes, qu'on le veuille ou non, paralysent l'avenir de ce pays.

Or il n'y a pas de vision stratégique, au sein de l'État, pour donner à la France des avantages concurrentiels dans les secteurs où l'État facilite l'investissement. Albéric de Montgolfier a soulevé la question de l'hydrogène. Tout le monde en parle, beaucoup en font ; la France n'en fait pas plus que les autres, elle en ferait même plutôt moins. Son seul atout est de disposer d'une énergie électrique bon marché. Il aurait fallu que le ministre chargé de l'industrie, s'il y en a un – Mme Pannier-Runacher, Mme Pompili ? – le souligne. L'atout stratégique de la France en la matière n'est pas l'avancée de notre recherche dans tel ou tel secteur : nous ne sommes pas meilleurs que les Allemands, les Japonais, les Coréens, les Américains, ou même les Russes. Notre atout, c'est le coût de l'énergie électrique. Encore faut-il le dire.

Nous bénéficions, sur le plan automobile et sur le plan aéronautique, de soutiens importants, dont les industriels se réjouissent, mais il n'y a aucune vision stratégique de ce que doit être l'aéronautique française, ou l'automobile française, dans le monde – puisque le marché est devenu totalement mondial. On se contente d'annoncer des sommes, que les industriels récupèrent avec satisfaction, mais on ne dénoue aucune de nos contradictions.

L'attitude à l'égard des transports aériens est totalement ambiguë, comme Vincent Capo-Canellas l'avait dit. Concernant l'automobile, de deux choses l'une : ou bien l'on considère que l'économie est tirée par le client, qui achète librement, ou bien nous envisageons une économie volontariste avec une planification intégrale. Or il se trouve que les clients ont besoin de voitures bon marché, utiles, à moteur thermique alimenté au diesel. Et nous pénalisons toute la filière en lui reprochant de n'avoir pas réussi à chapitrer ses

clients ! On démultiplie la publicité pour des véhicules qui ne seront pas achetés et qui resteront marginaux.

Bref, il y a un vrai problème de stratégie industrielle. En industrie, quand on a un avantage – et nous en avons dans certains types de véhicules – on l'utilise ; quand on n'en a pas, on esquive ! L'annonce d'un plan Batteries est formidable, mais, aujourd'hui, il est plus facile de gagner de l'argent avec des positions fortes que lorsqu'on ne figure pas sur le podium d'un secteur...

Nous avons une situation de crise ; nous sommes sauvés par la BCE. Le monde d'après ne sera pas le monde d'avant, paraît-il, mais il faut qu'il tienne compte des réalités telles que les exprime le comportement des consommateurs. Il y a aussi les réalités géographiques. Il se trouve que la France a une densité faible, si l'on compte la population par kilomètre carré. Il faut en tirer les conséquences. La France a une autre caractéristique, hélas commune avec les autres pays européens : une démographie en effondrement. Or, à aucun moment nous n'en parlons dans la dépense publique ! Je vais rapporter bientôt le budget de l'enseignement scolaire. Nous avons 150 000 enfants de moins, soit une diminution d'environ un sixième en quinze ans. Nous ne gardons une population élevée que par le vieillissement, ce qui pose toute une série de problèmes : la *silver economy* signifie en fait qu'il va falloir dépenser de l'argent sans aucun financement – alors même que l'endettement du pays rend le financement à peu près impossible.

Je souhaitais donc signaler ces deux problèmes : l'absence de vision de la stratégie industrielle de la France dans le monde et l'absence de prise en considération de l'effondrement démographique de notre pays, car ce sont des réalités avec lesquelles nous devons vivre ces vingt prochaines années. Si l'on ne tire pas le signal d'alarme aujourd'hui, le réveil risque d'être extrêmement cruel.

**M. Rémi Féraud.** – Merci au rapporteur général pour son travail, qui nous permet de confirmer que le plan de relance ne respecte pas la règle des « trois T », malgré quelques corrections. Je constate aussi que nous ne parlons pas encore d'un nouveau plan de relance européen. Pourtant, le premier a été conçu en fonction de la première vague. Il y aura bientôt des échéances européennes, et la deuxième vague touche beaucoup de pays qui étaient très réticents au premier plan de relance, mais vont peut-être découvrir qu'ils en ont besoin. Ce projet de loi de finances est plein d'incertitudes. Au moins, les documents que vous nous avez présentés élaborent des scénarios optimistes, pessimistes, moyens, alors que le Gouvernement ne nous présente pas différentes trajectoires.

Le plan de relance rate un certain nombre de cibles qui devraient être bien davantage privilégiées, comme l'a dit Albéric de Montgolfier. Ainsi, du secteur de la culture, ou des Français les plus modestes : les aider, c'est stimuler une demande qui se matérialisera tout de suite. Le plan a été un peu amélioré, y compris involontairement, par le Président de la République, dans une interview – et le Gouvernement a bien dû mettre en œuvre.

Le déficit structurel est très nettement aggravé, et plus des trois quarts de son aggravation sont dus à des baisses d'impôts, face auxquelles il n'y a pas de baisse de dépenses. Les critiques des deux oppositions, à cet égard, ne sont pas convergentes, mais elles ont leur cohérence. Il y a là un « en même temps » qui montre ses limites : on ne peut pas faire des baisses d'impôts très importantes sans faire de baisses de dépenses en face. D'ailleurs, beaucoup de ces baisses d'impôts ne sont pas nécessaires, notamment dans le contexte actuel. Il s'agit de baisses d'impôts de production, ou de baisses d'impôts qui vont



bénéficier à des ménages qui épargnent déjà beaucoup en cette période de confinement. Je pense à la taxe d'habitation, par exemple. Il y a là des éléments qui pourraient au moins être différés d'un ou deux ans, lors du retour à meilleure fortune. Les dépenses qui pèsent sur le déficit structurel – une dizaine de milliards d'euros pour l'hôpital et la dépendance – mériteraient à l'inverse, vu les circonstances, d'être augmentées pour vraiment répondre aux enjeux du moment, plutôt que d'y répondre toujours insuffisamment.

**M. Patrice Joly.** – Merci au rapporteur général pour son approche pédagogique de ce sujet complexe. Il nous donne des éléments de nature à nous forger une opinion qui, parfois, diverge de la sienne. Je ne partage pas l'idée selon laquelle il y aurait un fatalisme des crises. Je pense que les crises sont évitables, si l'on s'attache à créer ce qu'on appelle depuis maintenant quelques semaines, « le monde d'après ». Les crises sociales sont tout à fait évitables. Celle des « gilets jaunes », on en connaissait les origines ! Il faut mettre un terme à la sécession des plus fortunés, qui doivent contribuer à l'effort en matière de financement public à la hauteur de leur capacité contributive.

Pour éviter ces crises sociales, il faut aussi une juste répartition des revenus. Or cette répartition s'est dégradée au cours de ces dernières années, toutes les études en témoignent. Et il faut améliorer, aussi et surtout, la rémunération du travail, pour que ceux qui travaillent ne soient plus rémunérés à des niveaux qui ne sont plus très loin des seuils des minima sociaux. Je pense à l'aide exceptionnelle de 150 euros, tout à fait légitime, qui a été décidée par le Gouvernement. Ceux qui travaillent et qui ont des revenus faibles apprécient cependant peu cette décision, car leurs revenus se rapprochent des minima sociaux, ce qui leur donne le sentiment d'une dégradation de leur statut social. C'est un vrai sujet de cohésion sociale et nationale.

La question de la mise en place d'un revenu minimum se pose, même si certains, qui manquent toujours un peu d'audace face aux crises sociales, refusent de l'aborder.

La crise sanitaire est en partie liée à la concentration démographique. Où est la politique d'aménagement du territoire qui permettrait de sécuriser le pays et de réduire sa fragilité ? On reste toujours sur les paradigmes classiques.

La crise de 2008 avait pour origine la concentration bancaire. Or la concentration économique risque de s'accroître ; les entreprises les plus fragiles vont être absorbées. Le Gouvernement ne change pas sa manière d'envisager les perspectives financières et budgétaires et ne compte pas infléchir sa politique en 2021. Dans le contexte actuel, les réductions d'impôts qui sont envisagées n'ont aucune légitimité.

Les transitions énergétiques sont fondamentales. Il faut s'engager résolument dans une décarbonation de la société, mais en veillant à la justice fiscale et sociale. Une étude annexée au projet de loi de finances montre que les moins riches paient deux fois plus au titre de la fiscalité environnementale que les plus aisés, en particulier dans les territoires ruraux.

Ne raisonnons pas seulement de manière macroéconomique ; tenons aussi compte des aspects catégoriels et territoriaux.

**M. Jérôme Bascher.** – D'un point de vue conjoncturel, je suis plus pessimiste que vous. Si le quatrième trimestre est négatif, l'acquis de croissance pour l'année 2021 sera beaucoup plus faible. Avant le reconfinement, le *consensus forecast* était à 6 %, et non à 8 %.

D'un point de vue structurel, notre croissance potentielle va baisser. La diminution de la natalité en France depuis cinq ans est catastrophique. Le fait que nos industries de pointe, comme l'aéronautique, soient amoindries réduira les efforts de recherche et développement. En 2009, le potentiel de croissance de la France a baissé de 0,2 à 0,3 point. Notre déficit structurel sera donc beaucoup plus important que ce qui est évoqué. Pour moi, la vraie question est : quelles priorités allons-nous retenir dans nos dépenses pour augmenter notre croissance potentielle ?

**M. Sébastien Meurant.** – C'est effectivement la question essentielle : comment retrouver une capacité productive, créer de la richesse et la distribuer ? Certainement pas en augmentant les impôts et les cotisations, qui sont déjà les plus élevés du monde occidental.

Tout est affaire de vision stratégique et de choix. À une glorieuse époque, nous étions structurellement les meilleurs du monde dans cinq ou six secteurs. Certains ont disparu ou sont attaqués. Par démagogie, nous avons voulu copier des modèles, comme le modèle allemand sur l'éolien, qui ne fonctionnent pas. Nous avons fermé des centrales nucléaires pour rouvrir des centrales à charbon. Où est la cohérence ? Faisons des choix. Assumons une stratégie d'intérêt général à moyen et à long termes. Appuyons les filières où nous avons des avantages. Dans un monde ouvert, n'ajoutons des pénalités et des normes. Nous en avons déjà beaucoup. En outre, nous sommes déjà vertueux, par exemple sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

Nous ne nous servons pas de nos atouts. Je pourrais évoquer PSA, qui proposait voilà quelques mois de faire venir des ouvriers polonais dans ses entreprises françaises, ou cet ancien patron de Renault, jadis directeur de cabinet d'un Premier ministre, qui a décidé de déplacer ses activités aux Pays-Bas, pour des raisons que nous connaissons tous.

Nos choix sont subis. Qu'arrivera-t-il si les taux d'intérêt remontent ? L'État finance ses dépenses pour moitié par la dette. Nous ne pourrions plus bénéficier de la faiblesse des taux en 2025. Recentrons-nous sur l'essentiel, c'est-à-dire ce qui permettrait à notre pays de recréer de la croissance sur le territoire national. Nous devons nous interroger sur l'orientation de la dépense et, au-delà, mener une réflexion sur les frontières.

**M. Éric Bocquet.** – Le rapport souligne que l'État français se finance désormais « autant par l'endettement que par l'impôt ». Politiquement, c'est très grave. La souveraineté d'un pays, c'est l'impôt, qui est voté par le Parlement. La « dette souveraine » est un oxymore ; on n'est pas souverain quand on est endetté. Aujourd'hui, nous sommes financés de plus en plus par les marchés financiers privés et de moins en moins par l'impôt. C'est un sujet politique. Cela pose même la question de l'existence du Parlement, qui vote l'impôt. Veut-on que le pays soit géré demain par l'Agence France Trésor ?

Tout candidat à la présidentielle doit promettre de baisser les impôts, la dépense publique et la dette. Mais diminuer l'impôt, c'est diminuer notre liberté. Certes, l'impôt doit être juste et progressif, et personne ne doit y échapper. Le consentement à l'impôt a pris des coups ces dernières décennies. Certains s'affranchissent allègrement de leurs obligations.

Autrefois, la France se finançait par le « circuit du Trésor ». En 1992, le traité de Maastricht a interdit aux banques centrales de financer les États membres. Nous dépendons de plus en plus des marchés financiers. Il faut s'en inquiéter, pour des raisons politiques de fond.

**M. Philippe Dallier.** – Avec les membres de mon groupe, nous avons, à tort, répété pendant dix ans que, faute d'avoir réalisé les efforts nécessaires, notre pays ne pourrait

faire face à une nouvelle crise. Nous voyons aujourd'hui qu'il est possible de continuer à creuser les déficits et à s'endetter de manière très impressionnante. Mais pour combien de temps ? Tout va bien tant que les taux d'intérêt restent relativement bas et que la BCE continue de distribuer de l'argent. Mais ensuite ? Cela ne durera pas encore dix ans.

Plus grave, l'écart qui se creuse entre les pays européens remettra tout en cause. Comment pourra-t-on continuer à partager une même monnaie avec de telles différences ?

Le journal *Les Échos* anticipait ce matin de mauvaises surprises en matière de contentieux fiscal, à hauteur de 3,9 milliards d'euros pour 2020 et de 2,5 milliards d'euros pour 2021. Les prévisions qui nous sont présentées prennent-elles ces éléments en compte ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Albéric de Montgolfier, le plan de relance prévoit des crédits pour le secteur culturel, notamment pour les monuments historiques et la création artistique, mais il faudra, me semble-t-il, encore doper ces activités, en particulier l'événementiel, par exemple *via* le « chèque loisirs », qui avait été proposé par le Sénat dans le troisième PLFR.

Marc Laménie, la dette française est détenue à 30 % par les banques et assurances françaises, à 20 % par la BCE et à 50 % par des prêteurs étrangers.

Philippe Dominati, la France est en effet toujours championne européenne des prélèvements obligatoires. Il faut y remédier. Je pense que nous devons nous engager à baisser les dépenses, en commençant par accepter d'en examiner la composition.

Je rejoins Gérard Longuet sur l'absence de vision stratégique industrielle de l'État. Par la magie de la crise sanitaire, les crédits du plan Hydrogène sont passés de 100 millions d'euros en début d'année – nous regrettons alors tous que ce soit si peu – à 7 milliards d'euros. Vous connaissez mes convictions sur l'intérêt d'opérer un virage économique stratégique en intégrant l'écologie. Mais il faut le faire avec discernement. Les rapports montrant les graves conséquences des pollutions s'accumulent.

Je souscris aussi aux analyses de notre collègue sur la démographie. Moins nous sommes nombreux, moins il y a de personnes pour travailler. En plus, l'allongement de la durée de vie crée des dépenses supplémentaires. Nous allons aussi prendre en charge la perte d'autonomie, ce qui est souhaitable en soi mais difficile à financer, alors que les déficits se creusent, que la dette s'accroît.

Je partage beaucoup des observations de Rémi Féraud. Mais l'absence de baisse de la dépense publique n'est pas que le fait du gouvernement actuel. Je n'ai pas noté de diminution très importante sous le quinquennat précédent... D'ailleurs, depuis le début des années 2000, tout le monde a sa part de responsabilité.

Patrice Joly a surtout exprimé des idées politiques, voire quasi philosophiques. Je le rejoins sur la cohésion sociale. J'ai d'ailleurs évoqué les précarités sociales, économiques et territoriales. La crise des « gilets jaunes » a montré que le cocktail pouvait être explosif. L'espace peu dense peut être une solution à la crise sanitaire ; il n'y a pas eu beaucoup de *clusters* importants dans des territoires à faible densité. Rappelons que la révolte des « bonnets rouges » était consécutive à la décision d'une ministre sur l'écotaxe et que la crise des « gilets jaunes » était liée au raidissement du début du quinquennat Macron.

Jérôme Bascher, j'ai moi-même indiqué qu'il ne fallait pas enjoliver le contexte, et j'ai rappelé les risques. Mais j'ai fait le choix de donner des perspectives, d'ouvrir des horizons plus souriants. Ce n'est, me semble-t-il, pas le moment d'être trop négatifs. Je vous confirme par ailleurs que l'estimation du déficit structurel prend en compte l'effet attendu de la crise sur le PIB potentiel.

Nous sommes plusieurs convaincus comme Sébastien Meurant de la nécessité de créer de la richesse nouvelle, notamment avec l'appareil économique.

Je salue la cohérence de la pensée de notre collègue Éric Bocquet. Cela étant, la souveraineté ne passe pas que par l'impôt. Notre niveau actuel de fiscalité doit nous inciter à envisager de meilleurs moyens de nous désendetter pour retrouver des marges de manœuvre.

Philippe Dallier a souligné l'écart grandissant entre les différents membres de l'Union européenne ayant une même monnaie. En matière d'endettement aussi, il faut « penser aux générations futures ». Si nous contractons aujourd'hui un prêt dont le remboursement débutera en 2028, et pour une durée de trente ans, c'est à ceux qui seront là dans huit ans que nous imposons une charge supplémentaire. La question de la soutenabilité des dispositifs auxquels nous avons recours se pose. Les contentieux fiscaux ont été importants en 2020. J'ai peu d'éléments s'agissant de 2021, mais nous allons essayer d'en avoir.

*La réunion est close à 12 h 25.*

**Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de M. Claude Raynal, président -

*La réunion est ouverte à 14 h 05.*

**Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière - Examen du rapport en nouvelle lecture et élaboration du texte de la commission**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous examinons démarrons cet après-midi par l'examen du rapport en nouvelle lecture sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (Ddadue).

**M. Jean Bizet, rapporteur.** – Mes chers collègues, nous sommes réunis à nouveau pour examiner le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière. Comme vous le savez, le 22 octobre dernier, la commission mixte paritaire (CMP) n'est pas parvenue à l'adoption d'un texte commun. Ce sont les dispositions de protection des consommateurs sur les plateformes numériques, prévues à l'article 4 *bis*, qui ont constitué la pierre d'achoppement. Les députés de la majorité n'ont pas souhaité reprendre ces dispositions, issues elles-mêmes d'une proposition de loi de Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, estimant inopportune une initiative française en la matière. Les députés privilégient un accord européen – que nous appelons tous de nos vœux –, mais qui risque de prendre du temps à être trouvé.

C'est pourquoi, la semaine dernière, le projet de loi a été examiné à nouveau par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, sur la base du texte qu'elle avait adopté en octobre dernier. Sur les trente-quatre articles restant en discussion, l'Assemblée nationale en a adopté vingt-cinq sans modification. Sans surprise, elle a maintenu la suppression de l'article 4 *bis*. Huit articles ont par ailleurs été adoptés avec des modifications, tandis que l'article 16 a été rouvert pour corriger une référence, afin de tenir compte d'un texte entré en vigueur entretemps. Pour mémoire, en première lecture, l'examen de douze articles avait été délégué à la commission des affaires économiques, qui ne s'est pas saisie en nouvelle lecture. Il me revient donc de vous faire part de mon point de vue et de mes propositions sur l'ensemble du texte restant en discussion.

Étant donné que nous avons déjà eu l'occasion de les évoquer, je ne reviendrai pas de façon exhaustive sur les différentes modifications adoptées par l'Assemblée nationale en première, puis en nouvelle lecture. Je souhaiterais insister sur deux points.

Concernant l'article 13, en nouvelle lecture, l'Assemblée nationale a étendu le périmètre de la demande initiale d'habilitation. Il s'agit de transposer une directive adoptée en octobre dernier : le Gouvernement entend ainsi profiter du texte en navette pour y glisser une nouvelle habilitation. Cela ne me semble pas être une manière de procéder et pose de surcroît des difficultés juridiques au regard de la jurisprudence dite de « l'entonnoir » du Conseil constitutionnel. Aucune des deux assemblées n'avait été saisie de cette demande d'habilitation en première lecture. C'est pourquoi je vous propose un amendement pour supprimer cet ajout.

Le second point concerne l'article 4 *bis*, cause de l'échec de la commission mixte paritaire. Nos collègues Sophie Primas et Laurent Duplomb proposent de rétablir l'article 4 *bis* issu de la proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace, qui prolonge les articles du projet de loi ayant pour objet de renforcer la protection du consommateur. Je rappelle que cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par le Sénat et cosignée par plus de la moitié des sénateurs, quelles que soient les travées sur lesquelles ils siègent. L'enjeu est à la fois de conférer davantage de pouvoir au consommateur en ligne en ouvrant le champ des possibles et de donner, par voie de conséquence, plus de place à l'innovation sur des marchés numériques dominés par quelques géants. L'amendement propose ainsi de consacrer un principe dit de « neutralité des terminaux » et de favoriser l'interopérabilité des plateformes. Enfin, il prévoit de consacrer un article du code de la consommation à la lutte contre les interfaces trompeuses, toutes ces conceptions d'interface en ligne qui manipulent nos choix – l'exemple type est celui de la case pré-cochée. Notre désaccord en CMP portait sur un point de méthode : le Gouvernement ne veut pas agir au niveau national, car une proposition de texte rejoignant ces orientations doit être présentée début décembre par la Commission européenne. De plus, il semble que le secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques souhaite apposer son empreinte sur un texte national, mais c'est méconnaître le fonctionnement communautaire : l'Europe, c'est le temps long, en particulier sur ces sujets d'encadrement du numérique – songeons au règlement général sur la protection des données (RGPD) !

Ce qui nous est proposé est donc l'occasion de faire de la France le fer de lance de cette adaptation de notre droit économique à l'économie numérique, en attendant qu'un texte soit adopté au niveau européen dans les années à venir. Ce texte arrive d'autant plus à point nommé que le débat fait rage autour du soutien aux petits commerces.

**M. Claude Raynal, président.** – En effet, la pratique européenne confirme l'intérêt d'adopter dès aujourd'hui ce texte, et nous regrettons de ne pas avoir eu de CMP conclusive.

#### EXAMEN DES ARTICLES

##### *Article 1<sup>er</sup>*

*L'article 1<sup>er</sup> est adopté sans modification.*

##### *Article 3*

*L'article 3 est adopté sans modification.*

##### *Article 4*

*L'article 4 est adopté sans modification.*

##### *Article 4 bis*

**M. Patrice Joly.** – Je souhaiterais souligner l'opposition de la majorité de l'Assemblée nationale, qui est allée jusqu'à dire qu'une disposition de cet article entraverait le Gouvernement dans les négociations européennes. Or, en aucun cas, le Parlement ne peut entraver le fonctionnement des institutions républicaines, et donc du Gouvernement. Il apporte au contraire sa contribution sur ce sujet essentiel, la protection des consommateurs.

Dans le cadre de cette CMP, nous étions prêts à faire un véritable effort sur le thème sensible que constitue la répartition des compétences entre l'État et les régions sur les crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Malgré cela, nous n'avons pas pu faire entendre raison à la majorité de l'Assemblée nationale, et nous n'avons pas pu obtenir un accord des deux chambres. Ainsi, nous partageons le point de vue du rapporteur sur l'article 4 *bis*; lequel reprend la proposition de loi qui avait été adoptée à l'unanimité.

**M. Jean Bizet, rapporteur.** – Nous avons plusieurs moyens pour faire passer un message aux instances communautaires : le dialogue politique, les résolutions européennes, et, plus encore, le vote d'un texte. Je vous renvoie à la politique du Gouvernement concernant la taxation des GAFAs – Google, Apple, Facebook, Amazon. Comme les négociations à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tardent à aboutir à une règle en la matière, la France s'est dotée d'une taxation propre, qui sera abrogée lorsqu'elle sera adoptée au niveau européen. Nous sommes ici dans le même cas de figure, et l'impératif de digitalisation des petits commerces rend l'adoption d'une législation d'autant plus urgente dans le contexte de pandémie que nous connaissons.

*L'amendement COM-1 rectifié est adopté.*

*L'article 4 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

##### *Article 5*

*L'amendement COM-2 est adopté.*

*L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

**Article 5 bis**

*L'article 5 bis est adopté sans modification.*

**Article 6 bis**

*L'amendement COM-3 est adopté.*

*L'article 5 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

**Article 7**

*L'article 7 est adopté sans modification.*

**Article 9**

*L'article 7 est adopté sans modification.*

**Article 10**

*L'article 10 est adopté sans modification.*

**Article 11**

*L'article 11 est adopté sans modification.*

**Article 12**

*L'article 12 est adopté sans modification.*

**Article 13**

*L'amendement COM-6 est adopté.*

*L'article 13 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

**Article 14**

*L'article 14 est adopté sans modification.*

**Article 15**

*L'article 15 est adopté sans modification.*

**Article 16**

*L'article 16 est adopté sans modification.*

**Article 16 ter**

*L'article 16 ter est adopté sans modification.*

**Article 17**

*L'article 17 est adopté sans modification.*

**Article 18**

*L'article 18 est adopté sans modification.*

**Article 19 bis**

*L'article 19 est adopté sans modification.*

**Article 21**

*L'article 21 est adopté sans modification.*

**Article 22 bis**

*L'article 22 est adopté sans modification.*

**Article 22 quater**

*L'article 22 quater est adopté sans modification.*

**Article 22 quinquies**

*L'amendement COM-5 est adopté.*

*L'article 22 quinquies est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

**Article 22 sexies**

*L'article 22 sexies est adopté sans modification.*

**Article 24**

*L'article 24 est adopté sans modification.*

**Article 24 bis**

*L'article 24 bis est adopté sans modification.*

**Article 24 ter A**

*L'article 24 ter A est adopté sans modification.*

**Article 24 ter**

*L'article 24 ter est adopté sans modification.*

**Article 25**

*L'amendement COM-4 est adopté.*



*L'article 25 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

**Article 26**

*L'article 26 est adopté sans modification.*

**Article 27**

*L'article 27 est adopté sans modification.*

**Article 27 bis**

*L'article 27 bis est adopté sans modification.*

**Article 28**

*L'article 28 est adopté sans modification.*

**Article 29**

*L'article 29 est adopté sans modification.*

*Le projet de loi est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

*Le sort des amendements examinés par la commission est retracé dans le tableau suivant :*

**TABLEAU DES SORTS**

<b>Article 1<sup>er</sup></b>		
<b>Habilitation à légiférer par ordonnance pour transposer deux directives relatives à la garantie légale de conformité</b>		
<b>Article 3</b>		
<b>Adaptation du droit national au règlement européen relatif au blocage géographique injustifié</b>		
<b>Articles 4</b>		
<b>Lutte contre le blocage géographique injustifié sur le territoire national</b>		
<b>Article 4 bis</b>		
<b>Nouveaux instruments de régulation économique des plateformes numériques</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>

Mme PRIMAS et M. DUPLOMB	COM-1	Adopté
<b>Article 5</b>		
<b>Adaptation du droit national à un règlement européen sur la coopération entre les autorités nationales compétentes en matière de protection des consommateurs</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
M. DUPLOMB	COM-2	Adopté
<b>Article 5 bis</b>		
<b>Suppression par un office d'enregistrement d'un nom de domaine sur injonction de la DGCCRF</b>		
<b>Article 6 bis</b>		
<b>Habilitation à légiférer par ordonnance pour adapter le code de l'environnement au règlement sur la surveillance des marchés et la conformité des produits</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
M. DUPLOMB	COM-3	Adopté
<b>Article 7</b>		
<b>Habilitation à légiférer par ordonnance pour transposer une directive et un règlement européens portant sur les relations commerciales dans les secteurs alimentaire et numérique</b>		
<b>Article 9</b>		
<b>Adaptation du droit en matière d'obligations déclaratives relatives au secteur vitivinicole</b>		
<b>Article 10</b>		
<b>Adaptation du code des douanes aux dispositions du règlement européen 952/2013 relatives à la fin du monopole des actes de représentation en douane et à l'enregistrement préalable des représentants en douane</b>		
<b>Article 11</b>		
<b>Adaptation du code monétaire et financier avec le règlement relatif aux contrôles de l'argent liquide (« cash control »)</b>		
<b>Article 12</b>		
<b>Transposition de la directive (UE) 1019/2162 du Parlement européen et du Conseil concernant l'émission des obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties, dites « covered bonds »</b>		
<b>Article 13</b>		
<b>Dispositions visant à transposer la directive (UE) 2019/2034 concernant la surveillance prudentielle des entreprises d'investissement</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
M. BIZET	COM-6	Adopté
<b>Article 14</b>		
<b>Habilitation du Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures nécessaires pour transposer en droit interne la directive (UE) 2019/1160 concernant la distribution transfrontalière des organismes de placement collectif</b>		

<b>Article 15</b> <b>Clarification des termes de l'habilitation portant transposition du paquet bancaire</b>		
<b>Article 16</b> <b>Rétablissement d'une disposition du code de commerce portant sur la nullité de clauses interdisant la cession de créances, supprimée par l'ordonnance du 24 avril 2019</b>		
<b>Article 16 ter</b> <b>Nullité des clauses interdisant la cession de créance en matière d'assurance automobile</b>		
<b>Article 17</b> <b>Dérogation à la règle du secret professionnel en matière fiscale pour la publication de certaines informations relatives aux bénéficiaires d'aides d'État à caractère fiscal</b>		
<b>Article 18</b> <b>Conditions zootechniques et généalogiques applicables à l'élevage, aux échanges et à l'entrée dans l'Union de reproducteurs de race pure, de reproducteurs porcins hybrides et de leurs produits germinaux</b>		
<b>Article 19 bis</b> <b>Rôle des chambres d'agriculture dans la collecte et le traitement des données relatives aux exploitations et des données relatives à l'identification et la traçabilité des animaux</b>		
<b>Article 21</b> <b>Habilitation du Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures nécessaires pour transposer en droit interne la directive (UE) 2019/1153 fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières et d'une autre nature aux fins de la prévention ou de la détection de certaines infractions pénales, ou des enquêtes ou des poursuites en la matière</b>		
<b>Article 22 bis</b> <b>Publicité pour les vaccins vétérinaires à destination des éleveurs professionnels</b>		
<b>Article 22 quater</b> <b>Lutte contre la désertification vétérinaire</b>		
<b>Article 22 quinquies</b> <b>Biostimulants</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
M. DUPLOMB	COM-5	Adopté
<b>Article 22 sexies</b> <b>Contrôles des matières fertilisantes</b>		
<b>Article 24</b> <b>Prorogation des règles applicables à la gestion du FEADER pendant la période de transition avec la prochaine programmation et poursuite, au titre de la programmation suivante, du transfert de l'autorité de gestion du FEADER aux régions</b>		
<b>Article 24 bis</b> <b>Habilitation à transposer par ordonnance la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique</b>		
<b>Article 24 ter A</b> <b>Conséquences d'un arrêt de la CJUE du 8 septembre 2020 qui fragilise les organismes de gestion collective</b>		

<b>Article 24 ter</b>		
<b>Habilitation à transposer par ordonnance la directive 2018/1808 relative aux services de médias audiovisuels</b>		
<b>Article 25</b>		
<b>Transposition de la directive « ECN+ » et mesures de simplification des procédures et renforcement de l'efficacité des enquêtes de l'Autorité de la concurrence</b>		
<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
M. DUPLOMB	COM-4	Adopté
<b>Article 26</b>		
<b>Adaptation du droit interne au règlement européen relatif aux colis transfrontières et habilitation du Gouvernement à, d'une part, transposer par ordonnance la directive portant code européen des communications électroniques, d'autre part, procéder à diverses mesures d'adaptation et de simplification du code des postes et des communications électroniques</b>		
<b>Article 27</b>		
<b>Transposition des dispositions de la directive portant code européen des communications électroniques relatives au service universel</b>		
<b>Article 27 bis</b>		
<b>Relevé géographique des déploiements des réseaux</b>		
<b>Article 28</b>		
<b>Ratification d'une ordonnance relative aux marques de produits ou de services</b>		
<b>Article 29</b>		
<b>Ratification de l'ordonnance n° 2020-535 du 7 mai 2020 relative à l'extension de la loi n° 96-542 du 19 juin 1996 relative au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes à tous les outre-mer</b>		

**Projet de loi de finances 2021 - Examen des rapports sur les missions « Gestion des finances publiques », « Crédits non répartis », « Transformation et fonction publiques » et sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous passons maintenant à l'examen des rapports sur les missions « Gestion des finances publiques », « Crédits non répartis », « Transformation et fonction publiques » et sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** – Je commencerai par la mission « Crédits non répartis », qui n'appelle que deux brèves remarques de ma part. Ses deux dotations sont prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). La première, la « dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » bénéficie de la même ouverture de crédits depuis 2018, soit 124 millions d'euros. Il faut néanmoins rappeler qu'elle avait servi de réserve de budgétisation massive au début de la crise sanitaire, avec une augmentation de plus de 1,5 milliard d'euros votée dans la deuxième loi de finances rectificative (LFR) pour 2020. Cette réserve a permis d'abonder différentes missions par voie réglementaire pour des dépenses urgentes, dans l'attente d'un autre projet de loi de finances rectificative (PLFR). Notre commission s'est montrée attentive à ce que de telles dépenses soient bien liées à la

crise sanitaire, et que le Parlement soit par ailleurs bien informé avant que les décrets de répartition ne soient publiés, ce qui fut le cas.

La seconde dotation, qui concerne la « provision relative aux rémunérations publiques », fait de nouveau l'objet d'une ouverture de crédits, afin de financer trois mesures : le versement de la prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis ; le déploiement du forfait mobilité durable dans la fonction publique d'État ; ainsi que des revalorisations indemnitaires, décidées lors du rendez-vous salarial de la fonction publique d'il y a trois mois.

La ventilation des crédits entre ces trois mesures n'est pas précisée par les documents budgétaires. Pour nous, c'est un manque de transparence, alors que cette dotation atteint un montant exceptionnellement élevé : près de 200 millions d'euros en 2021, contre 26 millions d'euros en 2020 ! Il faut espérer que le Gouvernement les répartisse au cours du débat en séance. Malgré ces réserves, nous vous proposerons l'adoption des crédits de cette mission – un rejet ayant peu de signification.

J'en viens maintenant à la mission « Gestion des finances publiques », la plus importante budgétairement. Elle porte les crédits des deux grandes administrations de réseau du ministère de l'économie, des finances et de la relance, c'est-à-dire la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Elle porte également les crédits du secrétariat général du ministère et d'une pluralité de structures comme la direction du budget ou Tracfin.

Le périmètre de la mission est modifié dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, puisqu'elle perd le programme 148 « Fonction publique » rattaché à la mission « Transformation et fonction publiques ». Même retraités de cette mesure de périmètre, les crédits de la mission baissent entre les lois de finances pour 2020 et pour 2021 : de 1,11 % pour les autorisations d'engagement (AE) et de 1,28 % pour les crédits de paiement (CP). La mission continue donc de contribuer aux efforts de rationalisation de la dépense publique, certes bien rares dans ce PLF. Au total, ses crédits s'élèvent à environ 10 milliards d'euros.

La diminution des crédits provient principalement des dépenses de personnel, qui représentent 80 % des crédits de la mission. Ces dépenses diminueront de 1,42 % en 2021, du fait d'un schéma d'emplois négatif, attendu à -2 033 équivalents temps plein (ETP), dont -1 800 pour la DGFIP.

Les administrations de la mission ont été particulièrement mobilisées durant la crise sanitaire, je pense notamment à la DGFIP. La direction a dû continuer d'assurer ses missions traditionnelles essentielles, comme la gestion fiscale locale et nationale, tout en assumant de nouvelles missions. On lui a ainsi confié la gestion du fonds de solidarité, et elle a mené un travail de veille sur les entreprises, les collectivités locales et les hôpitaux.

Le secrétariat général du ministère a, quant à lui, joué un rôle de coordination très important, puisqu'il a, d'une part, coordonné les plans de continuité d'activité (PCA) des directions du ministère, et, d'autre part, coordonné le travail de la cellule de continuité économique.

Pour la DGDDI, les effets sont un peu plus particuliers et doivent être étudiés sous l'angle du Brexit. La crise sanitaire a conduit à une chute brutale du volume des échanges et des trafics, aériens comme routiers. Les effectifs ont dû être redéployés, de la même façon que les 600 ETP recrutés pour faire face au Brexit avaient dû être réaffectés après son report d'un

an. Alors que le rétablissement de la frontière entre la France et le Royaume-Uni approche, les échanges moindres devraient rendre la période de transition plus facile pour la douane, qui craint beaucoup moins le risque d'embouteillages dans ces nouvelles conditions. Elle a même demandé à reporter en 2021 le recrutement des 100 derniers ETP qui devaient compléter ses effectifs face au Brexit. La direction craint en effet de les recruter pour rien, et qu'ils soient en surnuméraire.

Nous avons constaté, y compris durant nos auditions, que les crédits de la mission et de ces directions sont en réalité moins affectés par la crise sanitaire et économique que par les processus de transformation entamés par ces administrations bien avant la crise. Ces processus n'ont pas été reportés et la crise a même renforcé la nécessité de certains d'entre eux. Ils sont inscrits dans le plan de transformation ministériel publié en juin 2020 et sont suivis avec attention par le secrétariat général. Nous allons vous en présenter six.

Le premier concerne la réorganisation territoriale de la DGFIP et de la DGDDI, un sujet que nous abordons régulièrement à la commission. La DGFIP poursuit la mise en place de son nouveau « réseau de proximité », qui comprend trois axes. Le premier est la mise en place d'un réseau de 1 200 conseillers aux décideurs locaux d'ici à 2022 ; le deuxième est l'augmentation des points de contact de la DGFIP sur le territoire, par le biais d'une contractualisation avec les collectivités ; le troisième est la délocalisation de services des métropoles vers les villes moyennes. Les cinquante premières villes ont été choisies et les déménagements devraient avoir lieu entre 2021 et 2024. Pour la DGDDI, sa réorganisation tient compte des effets du Brexit, elle bascule ses emprises de l'est et du sud de la France vers les Hauts-de-France, avec l'ouverture de nouveaux bureaux et brigades.

Le second sujet concerne le transfert de la gestion du recouvrement de certaines taxes et impositions de la douane vers la DGFIP. Cette réforme doit s'accompagner de gains de productivité et d'efficacité. Deux millions d'euros sont en parallèle affectés à la création d'un portail unique de recouvrement fiscal et social pour les entreprises, un projet qui a pris du retard. Ce transfert impose aussi à la Douane de réfléchir à ce qui constitue son « cœur de métier », et nous soutenons son recentrage sur ses missions stratégiques : le contrôle des flux passagers et marchandises.

Le troisième enjeu concerne la gestion des ressources humaines, essentielle quand on se rappelle que la DGFIP et la DGDDI comptent à elles deux près de 117 000 emplois - environ 100 000 pour la DGFIP et 17 000 pour les douanes. Les transformations en cours appellent à la révision des règles de mobilité ou de rémunération. Des dispositifs d'accompagnement sont mis en place et pourraient s'avérer coûteux, mais nous manquons d'informations sur ce sujet, ce qui est regrettable. Je souligne par ailleurs que nous avons consacré un développement particulier à la gestion des ressources humaines par la DGDDI après un rapport de la Cour des comptes plutôt accablant sur ce point. La directrice a elle-même reconnu que le régime indemnitaire était assez catastrophique et l'a qualifié de « stratification indemnitaire ». Les règles de temps de travail ne sont pas non plus respectées dans toutes les branches, avec soit une durée de travail bien inférieure à la règle, soit bien supérieure, ce qui conduit certains personnels à avoir des centaines de jours à récupérer ! Heureusement, des réformes sont en cours.

Le quatrième processus de transformation concerne le recours accru aux nouvelles techniques d'analyse de données pour améliorer les résultats du contrôle fiscal. Le recours à ces techniques doit également permettre de détecter les cas de fraude les plus complexes.

Comme je le rappelais avec notre ancien collègue Thierry Carcenac dans notre rapport d'information sur le contrôle fiscal, on manque encore d'indicateurs précis sur ce point.

Mon collègue Albéric de Montgolfier va évoquer les deux derniers processus de transformation en cours ainsi que la mission « Transformation et fonction publiques ».

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – Il y a quelques années, nous avons commis, avec mon collègue Philippe Dallier, un rapport d'information sur cette mission, dans lequel nous évoquions la fraude à la TVA. Celle-ci demeure encore aujourd'hui un enjeu considérable pour les deux directions, et nous sommes encore loin d'atteindre nos objectifs. C'est d'autant plus important que le commerce électronique explose aujourd'hui, avec la crise sanitaire et le confinement, et vient concurrencer les commerces de proximité. Or, l'inspection générale des finances (IGF) avait rappelé que 98 % des vendeurs sur les plateformes internet n'étaient pas immatriculés à la TVA. De même, nous attendons toujours la traduction opérationnelle de certaines dispositions législatives votées par le Parlement, comme le principe de responsabilité solidaire des plateformes ou la concrétisation de la facturation électronique. Par ailleurs, avec la fin de l'exonération pour les envois dits de « valeur négligeable », la DGDDI nous a confirmé qu'elle s'attendait à voir exploser le fret aérien. En effet, jusqu'à maintenant, tous les envois de moins de vingt-deux euros étaient exonérés de TVA. La suppression de cette règle conduit à l'explosion du nombre de déclarations, que la DGDDI ne sera pas en mesure de contrôler. S'ajoute à cela l'impossibilité d'ouverture des commerces physiques avec le confinement et donc le report sur le commerce électronique. Ces flux sont donc sans commune mesure avec ceux d'il y a quelques années. On peut ainsi regretter l'absence de mise en priorité de la lutte contre la fraude sur la TVA. Les techniques de *datamining* ne seront pas suffisantes, les directions doivent aussi se doter de nouveaux moyens matériels, comme des scanners, qu'elle n'a cependant pas obtenus, malgré ses efforts, sur le plan de relance.

Le cinquième sujet que nous souhaitons aborder est celui du pilotage par les directions du ministère de leurs projets informatiques. Notre commission avait demandé un rapport à la Cour des comptes sur cette question, sur le périmètre État. Nous constatons des dépassements de délais et des coûts encore trop importants, qui traduisent un défaut de gouvernance.

Le sixième axe de transformation concerne la dématérialisation des administrations et des procédures administratives. Même si celle-ci peut offrir des gains de productivité aux administrations et une simplification pour les usagers, elle ne doit pas se faire au détriment de ces derniers, et donc il faut maintenir un accueil physique et téléphonique de qualité. Tous ne peuvent pas réaliser leurs démarches sur internet, notamment parce qu'ils n'ont pas accès au numérique. Il est assez scandaleux de voir que le numéro d'aide proposé est parfois surtaxé. On nous a dit que les numéros surtaxés prendraient fin au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais encore faut-il qu'ils donnent vraiment accès à un interlocuteur, ce qui n'est pas toujours le cas.

Cette réflexion me conduit naturellement vers la mission « Transformation et fonction publiques ». Cette mission correspond en réalité à la mission « Action et transformation publiques », créée en 2018. Elle a été renommée pour le PLF 2021, avec le rattachement du programme 148 « Fonction publique ». Elle se compose donc désormais de cinq programmes à vocation interministérielle, qui concernent des sujets aussi variés que la rénovation des cités administratives de l'État, les ressources humaines ou encore les start-up

d'État. On ne peut qu'être dubitatifs sur les résultats de cette mission, et ce pour plusieurs raisons.

La première, c'est la consommation des crédits. En 2021, ces derniers augmenteraient de 14 % à périmètre constant et avoisineraient les 500 millions d'euros, ce qui laisse supposer une montée en charge de la mission. Toutefois, cela fait deux ans que nous constatons chaque année de fortes sous-consommations, et cela ne devrait pas changer en 2020, puisque près de 75 % des crédits sont annulés dans le quatrième projet de loi de finances rectificative (PLFR4). Autant dire que cette mission relève plutôt de l'affichage que de la réalité. C'est pour cette raison que nous vous proposerons, avec Claude Nougéin, un amendement d'appel annulant 75 % des crédits des trois programmes, qui connaissent chaque année des sous-exécutions allant de 80 % à 90 %. Il est temps que le Gouvernement nous donne des explications plus convaincantes quant à la non-consommation des crédits.

La seconde raison tient à la capacité des administrations à engager tous les crédits mis à leur disposition. Les annulations pour 2020 ne tiennent pas seulement à la crise sanitaire : elles s'expliquent aussi par les retards de contractualisation et par un décalage entre les besoins anticipés des porteurs de projets et leurs besoins réels. Après trois ans, on aurait pu penser que ces problèmes aient été résolus.

Nous nous sommes enfin intéressés au changement de périmètre de la mission ; nous avons auditionné la ministre de la transformation et de la fonction publiques Amélie de Montchalin. Son ministère exerce maintenant la tutelle sur trois directions transversales : la direction interministérielle de la transformation publique, la direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction interministérielle du numérique. La ministre nous a dit ne pas être la ministre de la fonction publique, mais celle de la « qualité des services publics ». Si nous saluons cet objectif, nous sommes plutôt réservés sur la capacité des programmes de la mission à concourir à cet objectif. Les chantiers du ministère en matière de dématérialisation et de réforme de la fonction publique sont par ailleurs considérables et avancent plutôt lentement. Sur la fonction publique, le Gouvernement a rapidement abandonné ses objectifs de rationalisation, même sur les ministères non régaliens. Le ministère doit également finir de traduire toutes les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, y compris sur le télétravail en période « ordinaire ».

Je présenterai maintenant rapidement le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Globalement, il y a peu de changements : pour être très clair, je considère que l'État n'a pas de politique immobilière. Celle-ci souffre toujours du manque d'une gouvernance solide et d'un manque de compétences. Au 31 décembre 2019, la surface totale des bâtiments de l'État était en effet de 96,8 millions de mètres carrés, pour une valeur comptable estimée à 65,7 milliards d'euros. Force est de reconnaître que la connaissance du parc s'est améliorée, sauf pour les opérateurs, qui sont très en retard sur ce point. Cela est très inquiétant.

Le CAS est supposé servir de vecteur budgétaire pour financer des opérations immobilières structurantes et des dépenses d'entretien lourd. On peut toutefois se féliciter du fait que les dépenses d'entretien soient sanctuarisées, même si leur montant, qui s'élève à 160 millions d'euros, peut sembler faible. L'entretien est essentiel pour éviter que les biens non utilisés de l'État continuent de se dégrader.

Les recettes et les dépenses du CAS connaissent une baisse tendancielle, même si l'année 2019 a constitué une exception pour les cessions, du fait de la vente de deux biens



exceptionnels, dont l'îlot Saint-Germain, ayant représenté 70 % de ses recettes. En 2021, les produits de cession sont attendus à 280 millions d'euros, un point bas, et les redevances domaniales à 90 millions d'euros. Les dépenses sont, elles, estimées à 275 millions d'euros. Résultat, la politique immobilière de l'État est fragmentée : le CAS ne représente que 15 % des dépenses d'investissement de l'État en matière immobilière et environ 4 % à 7 % du total des crédits qui sont consacrés à l'immobilier.

Selon la direction de l'immobilier de l'État, il est encore trop tôt pour avoir une estimation des effets de la crise sanitaire sur les recettes et les dépenses du CAS. Les redevances domaniales devraient largement dépasser la prévision révisée : elles s'élevaient déjà à 96 millions d'euros fin octobre. En revanche, les produits de cessions seraient faibles en 2021, en raison des effets conjugués de la conjoncture, ou encore de la difficulté de trouver des acheteurs. Si la prévision révisée pour 2020 était de 220 millions d'euros, les produits encaissés fin octobre s'élevaient seulement à 126 millions d'euros.

Marginalisé, le CAS est aussi contourné dans ses règles mêmes de fonctionnement. Les produits de cessions sont en principe répartis à égalité entre les anciens ministères occupants et le compte d'affectation spéciale, mais ce n'est pas toujours le cas. D'autres bénéficient par ailleurs d'avances sur cession, comme le ministère de la défense, de l'Europe et des affaires étrangères, ou encore la présidence de la République.

Le CAS ne suffit donc plus pour porter les grands projets de l'État dans le domaine immobilier : la rénovation des cités administratives est portée par le programme 348 de la mission « Transformation et fonction publiques » et la rénovation thermique des bâtiments publics fait l'objet d'une action dans le programme 362 « Écologie » de la mission « Plan de relance ». L'enveloppe allouée aux bâtiments publics serait de 4 milliards d'euros, dont 2,7 milliards d'euros pour les bâtiments de l'État, soit bien plus que le CAS n'est en l'état actuel capable de mobiliser.

Il faut donc s'interroger sur la réforme du CAS et de ses principes de fonctionnement. Deux objectifs doivent être plus particulièrement poursuivis : le premier est la diversification des modes de valorisation des biens non utilisés par l'État. Les cessions sont de plus en plus dépendantes de biens « exceptionnels », et cette contrainte pèse sur le solde du CAS, extrêmement sensible à la conjoncture. Les modes de valorisation du parc doivent donc être diversifiés. Le second objectif est de faire participer le parc immobilier de l'État à l'effort en faveur de la transition écologique. Les progrès réalisés sur ce point demeurent cependant bien difficiles à suivre.

Nous sommes donc très loin de l'objectif de transformation de la gestion immobilière de l'État. Néanmoins, nous vous proposerons l'adoption des crédits de l'ensemble des missions et du compte d'affectation spéciale, en raison de la conjoncture très particulière dans laquelle nous nous trouvons cette année. La DGFIP a, par exemple, montré une très grande réactivité sur le versement du fond de solidarité même si l'on peut regretter qu'un certain nombre d'objectifs aient été oubliés, parmi lesquels la lutte contre la fraude à la TVA. Cette question n'est pas simplement un problème de recettes publiques, mais aussi une question morale et d'équité de traitement, notamment entre les commerçants et le e-commerce.

Enfin, je vous précise que, sur la mission « Gestion des finances publiques », les articles 54 *octies*, 54 *nonies* et 54 *decies*, ainsi qu'un amendement de crédit tirant les conséquences de ces articles ont été adoptés hier après-midi à l'Assemblée nationale. Compte

tenu de leur vote tardif, nous n'avons pas encore eu le temps nécessaire pour les expertiser et nous vous présenteront notre analyse le 19 novembre, lors de l'examen définitif des missions et articles rattachés.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Vous avez mentionné l'intérêt porté à la qualité des services publics par la ministre de la transformation et de la fonction publiques. Un certain nombre de citoyens regrettent parfois les conditions d'accès et la qualité des services publics en raison de leur éloignement. Comment ce sujet est-il suivi par ce ministère, et quel est votre point de vue sur le développement du « tout numérique » ?

Comment la fraude peut-elle survenir dans le cadre des dispositifs de réponse à la crise que constituent le fonds de solidarité et l'indemnisation du chômage partiel ? La DGFIP s'est-elle organisée pour les intégrer, et si oui, de quelle manière ?

Lors du troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR3), nous avons adopté un dispositif visant à annuler les redevances domaniales pour les occupants du domaine public de l'État dans les secteurs touchés par la crise, parmi lesquels la restauration, le tourisme et l'hébergement. Avez-vous des statistiques démontrant que le dossier est suivi et que cette politique est mise en œuvre ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** – Dans le recours aux dispositifs de réponse à la crise, la fraude est un enjeu. Un certain nombre de sociétés dites « éphémères » déclarent beaucoup de personnels et touchent ainsi de fortes indemnités de chômage partiel. Mais elles disparaissent ensuite rapidement, ce qui les rend impossibles à contrôler ! Il en est de même pour le fonds de solidarité, où les outils du *datamining* ont été mobilisés pour détecter *a priori* les cas de « fraude manifeste », et pas forcément les plus complexes. Cela nécessite de nouvelles adaptations, qui demanderont un gros travail dans les semaines et les mois à venir, y compris pour des contrôles *a posteriori*. Il est évident que la fraude sera significative.

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – Nous avons déjà eu ce débat durant l'un des derniers PLFR, notamment sur le chômage partiel : nous nous demandions pourquoi quasiment seul un numéro de système d'identification du répertoire des établissements (Siret) était demandé. La philosophie retenue par l'administration a été la volonté d'aller vite, ce qui peut être soutenu, dans un contexte de crise et dans lequel une partie des agents était également en télétravail. Il en résulte un traitement des demandes de fonds de solidarité ou de chômage partiel quasi automatisé, avec des contrôles assez sommaires. Si l'administration ne s'interdit pas des vérifications *a posteriori*, elle a reconnu ne procéder qu'à très peu de contrôles *a priori*, et les dispositifs de soutien sont accordés très largement.

Le numérique satisfait indéniablement une grande partie des usagers, mais cela ne suffit pas : certaines personnes âgées ont des difficultés à accéder à ces services, d'autres encore ne disposent pas d'une bonne connexion internet. Et même avec une bonne connexion, le système de traitement par des outils numériques ne permet pas toujours de répondre à la question posée. Aussi, un certain nombre de dossiers nécessitent un contact personnel spécifique, qu'il soit physique ou téléphonique. C'est là que le bât blesse. Par ailleurs, lorsqu'on observe les statistiques, la DGFIP a diminué ses effectifs sur le terrain en fermant des trésoreries, mais pas dans les administrations centrales, en tout cas pas dans la même ampleur. Si le Gouvernement a annoncé que toutes les créations de postes à partir de 2021 se feraient sur le territoire, dans la réalité, il semble qu'il y ait toujours autant de monde dans les

couloirs de Bercy. Cela explique en partie l'insatisfaction de nos concitoyens sur le terrain, qui voient le taux de prélèvement obligatoire toujours aussi élevé, tout en ayant l'impression que les services publics ont disparu. C'est peut-être dans ce cadre qu'on oublie le service à l'usager, et le « tout numérique » n'est pas à même d'y répondre complètement.

Sur les redevances domaniales, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) nous a indiqué ne pas encore être en mesure de fournir une estimation sur les effets de l'annulation partielle des redevances domaniales dues par les occupants du domaine public de l'État, mais ils seront modérés, seuls 20 % du domaine public de l'État environ est occupé par des établissements visés par la disposition adoptée en LFR 3. La DIE nous a également expliqué qu'il y avait des remises au cas par cas, par exemple pour les concessionnaires des équipements touristiques. Le produit de ces redevances s'élève à 96 millions d'euros à la fin du mois d'octobre 2020, contre 90 millions d'euros espérés sur l'année. C'est une ressource dynamique, en hausse depuis plusieurs années.

Les difficultés ont en réalité concerné les cessions, car la conjoncture n'a pas été bonne. On ne vend pas chaque année l'îlot Saint-Germain !

**M. Antoine Lefèvre.** – La réorganisation des directions des finances publiques a largement mobilisé les départements. La mise en place des conseillers aux décideurs locaux a été évoquée : un premier bilan du déploiement dans les intercommunalités a-t-il été dressé ? Quelles sont les modalités de la prise en charge de ces fonctionnaires ? Je doute que les présidents d'intercommunalités aient manifesté un grand enthousiasme pour les accueillir dans leurs locaux...

**M. Marc Laménie.** – Je remercie les rapporteurs spéciaux pour leur analyse. On constate, année après année, une diminution des effectifs de la DGFIP et la suppression de trésoreries dans nos territoires. Combien restera-t-il de trésoreries par département au final ?

Cette restructuration est-elle vraiment bénéfique ? Les trésoreries sont les interlocuteurs des élus de proximité.

Les rapports de la Cour des comptes mentionnés par les rapporteurs spéciaux ont-ils été suivis d'effets ?

Quelles mesures sont prises pour limiter la lutte contre la fraude à la TVA ?

**M. Éric Bocquet.** – En juillet 2020, un rapport d'information de Claude Nougéin et Thierry Carcenac relevait que « le Parlement ne dispose pas d'informations suffisantes pour pouvoir apprécier la portée des résultats du contrôle fiscal ». La situation s'est-elle améliorée ?

M. Macron, lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, avait confié à la Cour des comptes le soin d'évaluer le chiffre de la fraude fiscale. Dans le rapport rendu en décembre 2019, celle-ci indiquait qu'elle n'avait pas les capacités pour mener cette mission dans un délai aussi court. La mission avait ensuite été confiée à l'Insee. Où en est ce travail ?

Google a fait un chèque de 1 milliard d'euros au fisc français. Un article du magazine *Capital* d'octobre 2019 avançait que le montant aurait dû être de 7 milliards d'euros. La forte diminution de l'addition aurait été justifiée par la « coopération » de l'entreprise avec la justice française. Le secret fiscal n'est peut-être pas opposable aux

rapporteurs spéciaux : disposez-vous d'éléments sur la transaction qui a eu lieu entre le fisc français et Google ?

**M. Vincent Delahaye.** – Les questions d'Éric Bocquet me semblent très pertinentes.

Les rapporteurs spéciaux ont-ils pu obtenir des éléments concrets sur des améliorations permises par Action publique 2022 ? Pourquoi prévoir 500 millions d'euros à cet effet ? Une augmentation de 14 % me semble considérable, d'autant que les crédits sont sous-consommés. La mission « Transformation et fonction publiques » me laisse dubitatif. Je serai favorable à un amendement de forte réduction de ces crédits.

**M. Michel Canevet.** – Je remercie les rapporteurs spéciaux pour la qualité de leur travail.

Pour ma part, j'ai plutôt le sentiment qu'on assiste à une évolution assez forte des services de l'État. S'agissant des douanes et droits indirects, le recouvrement a été recentralisé au niveau de la DGFIP. L'absence de clarification des statuts des personnels a conduit à ce qu'une des responsables de cette direction a appelé une « stratification indemnitaire épouvantable ». Reste-t-il beaucoup de chemin à parcourir ?

Sur le terrain, j'ai également l'impression d'une grande évolution : des directions départementales interministérielles ont été créées, les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) vont intégrer la cohésion sociale... Fallait-il garder la même organisation alors que les trésoreries ne reçoivent pratiquement plus de visiteurs, en raison notamment de la réforme de la taxe d'habitation ? La solution retenue n'est peut-être pas la meilleure, mais des efforts sont faits.

La direction de l'immobilier de l'État est-elle assez efficace pour parvenir à une rationalisation optimale des bâtiments de l'État ?

S'agissant de la fonction publique, il y a beaucoup à faire ! Je rappelle que nous avons voté la loi de transformation de la fonction publique l'année dernière. Assiste-t-on une évolution des cadres d'emploi, rendue nécessaire par le regroupement de services sur le terrain ?

Lorsqu'on évoque le nombre de postes dans la fonction publique d'État, y intègre-t-on les CDD ou les contrats temporaires ? Leur nombre est-il significatif ?

**M. Vincent Segouin.** – L'impôt sur le revenu est désormais géré par les entreprises, qui font de la déclaration et du recouvrement. Le nombre de fonctionnaires de Bercy a-t-il diminué en proportion ?

Quand s'attaquera-t-on véritablement au problème récurrent de la fraude à la TVA, évaluée à 15 milliards d'euros ? On se triture les méninges chaque année pour trouver de nouvelles taxes : ne faudrait-il pas d'abord s'attaquer à ce sujet ?

**M. Patrice Joly.** – Je salue le travail des rapporteurs spéciaux. S'agissant de la réorganisation des services des finances publiques sur le terrain, je confirme les points de vue des rapporteurs. On recense trois types d'usagers : les collectivités locales, les entreprises, les ménages.

S'agissant des ménages, la présence sur le terrain avec les maisons de services au public et les possibilités d'accès à l'information sur internet ne sont pas suffisantes pour certaines catégories de personnes.

S'agissant des collectivités locales, je m'interroge sur la qualité du service rendu en matière de tenue des comptes et d'accompagnement des plus petites collectivités. *Idem* en matière de recouvrement des recettes : les voies de droit pour s'assurer du recouvrement des créances ne sont, par exemple, pas mises en œuvre. Une présence plus faible sur le terrain engendre des gains pour l'État, mais des pertes, dont il serait intéressant d'avoir une évaluation précise, pour les collectivités locales.

Pour les petites entreprises, l'accompagnement fiscal n'est également plus le même qu'auparavant.

**Mme Christine Lavarde.** – Je pense que les rapporteurs spéciaux n'auront sûrement pas grand-chose à dire à propos d'Action publique 2022, car il ne se passe plus rien !

Je siége au Conseil de l'immobilier de l'État. J'entends avec grand intérêt les critiques qui sont émises sur la gestion immobilière : en effet, au bout de quelques années, je constate que ce sont toujours les mêmes reproches qui reviennent, notamment sur les schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Le Conseil de l'immobilier de l'État pourrait peut-être être supprimé : aucune réunion, même en visioconférence, ne s'est tenue entre mars et septembre-octobre... Un certain nombre de parlementaires y siègent : j'observe que, si l'un des deux sénateurs est toujours là, sur les cinq députés n'est présent que le président.

J'ai du mal à comprendre l'articulation entre le Conseil de l'immobilier de l'État, la direction de l'immobilier de l'État et les directions de l'immobilier de chaque ministère. Tout le monde parle de la même chose, mais les choses ne bougent pas beaucoup...

**M. Thierry Cozic.** – Merci aux rapporteurs pour leur travail.

Je voudrais intervenir sur la mission « Gestion des finances publiques » au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER). Nous vivons une crise importante, et nous savons l'importance du rôle des fonctionnaires. Les coupes de budget et les baisses d'effectifs semblent être aujourd'hui des politiques difficilement conciliables avec la préservation d'un service public de proximité.

Depuis quinze ans, le nombre d'agents affectés à cette mission a diminué de 20 %. À cela s'ajoute la suppression de 1 800 équivalents temps plein annoncée par le Gouvernement. Ces agents sont essentiels pour l'accompagnement de nos concitoyens dans leurs démarches fiscales : la fracture numérique est certainement un concept très vague pour ceux qui font la « start-up nation », mais elle est pourtant bien réelle dans nos territoires.

Les agents de la DGFIP sont également des conseillers pour les collectivités territoriales et pour les petites entreprises. Les conseils fiscaux sont vitaux pour celles-ci, car elles n'ont pas toutes des pôles fiscalité en leur sein...

La dématérialisation ne résoudra pas tout et ne viendra pas compenser la suppression des 989 trésoreries et centres des finances publiques actée pour 2022.

Le groupe SER ne votera pas les crédits de cette mission.

**M. Jean-Marie Mizzon.** – Je remercie les rapporteurs spéciaux pour la qualité de leur travail. L'État a fort bien communiqué sur son initiative en matière de réorganisation du réseau des finances publiques dans les territoires : il a essayé de faire croire qu'il pouvait faire plus avec moins. Il a augmenté le nombre de points de contact, mais il s'agit d'une présence d'affichage. Cette réorganisation s'est par ailleurs accompagnée d'une baisse de qualité des prestations rendues par les agents des impôts en direction des collectivités locales : ils rendent des avis décontextualisés.

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** – La réorganisation de la DGFIP et la fermeture des trésoreries intéressent peut-être moins nos concitoyens que nos élus de proximité. Ceux qui ont parcouru l'été dernier leur département pour se faire élire ou, comme moi, réélire ont constaté que cette question était un sujet de préoccupation pour les maires des petites communes. Antoine Lefèvre, les conseillers aux décideurs locaux devraient être au nombre de 1 200 d'ici à 2022. Les trente premiers sont entrés en fonction au premier trimestre 2020, mais la crise sanitaire a retardé le processus...

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – La crise a bon dos !

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** – Marc Laménie l'a souligné, on parlait d'une trésorerie par intercommunalité, puis d'une par arrondissement. Albéric de Montgolfier dit toujours que cela se terminera avec une par département... La baisse est inéluctable.

Nous avons du mal, Éric Bocquet, à obtenir des informations sur le contrôle fiscal. Avec Thierry Carcenac, nous avons fait un rapport d'information au printemps dernier sur la question. En 2019, le redressement fiscal s'est élevé à 11 milliards d'euros, contre 9 milliards d'euros en 2018. Je n'ai pas d'information sur le travail de l'Insee. Le contrôle fiscal est, semble-t-il, de plus en plus efficace grâce à de nouveaux instruments, comme le *datamining*, qui permettent de mieux cibler les contrôles mais il faut en améliorer les indicateurs de performance, notamment sur la fraude complexe ou la rentabilité. S'agissant du montant de la fraude fiscale, tout le monde a son chiffre ! Nombreux sont ceux qui confondent évasion fiscale et fraude fiscale.

En ce qui concerne les douanes, Michel Canevet, des progrès restent à faire en matière d'effectifs et d'indemnités. Il existe, par exemple, une indemnité de garde des chapiteaux d'alambic – elle concerne, certes, que peu d'agents ! – ou une indemnité de langue étrangère. La durée de temps de travail de certains agents est de 1 563 heures, alors qu'elle devrait être de 1 607 heures. Des primes de pénibilité sont accordées à l'ensemble d'un service sans tenir compte des fonctions réelles exercées. Il faut remettre de l'ordre dans ces primes obsolètes et injustes.

Sur les recettes, le rendement de l'impôt sur le revenu devrait être assez conforme aux prévisions en 2020, grâce à la stabilité des revenus garantie par les indemnités d'activité partielle. La TVA s'est effondrée au deuxième trimestre, mais est très fortement remontée au troisième trimestre. En revanche, l'impôt sur les sociétés sera très fortement impacté : les entreprises vont connaître des pertes énormes ou, dans le meilleur des cas, des baisses de bénéfices.

Les effectifs de la DGFIP qui étaient de l'ordre de 100 000 il y a deux ou trois ans s'élèvent maintenant à 97 000 et devraient baisser à 95 000. Le prélèvement à la source et la suppression de la taxe d'habitation expliquent ce phénomène. Je rappelle que le

Gouvernement avait l'intention de supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires : cette année, la baisse devrait être de 157 – on est loin du compte ! La DGFIP devrait supprimer 4 900 postes entre 2020 et 2022 : cela « donne du mou » aux autres ministères pour augmenter leurs effectifs...

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – Je le répète, la fraude à la TVA est une question non pas seulement de recettes publiques, mais aussi de morale et d'équité. Les commerçants physiques, qui sont soumis à des impôts locaux et nationaux, sont concurrencés par des vendeurs d'e-commerce qui ne payent aucune taxe en France. La directrice des douanes nous a indiqué que les volumes de fret étaient en très forte augmentation depuis le confinement. Ses services seront dans l'incapacité de contrôler l'ensemble des déclarations en douane après la suppression des envois à valeur négligeable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les administrations sont désarmées face à l'industrialisation du e-commerce.

Les chiffres des transactions fiscales peuvent paraître importants : ils représentent plusieurs années d'impôt. J'ai eu connaissance des éléments de la transaction avec Google lorsque j'étais rapporteur général. Je ne sais pas à quel montant l'administration aurait pu prétendre, mais celle-ci a toujours perdu ses contentieux devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État, faute de pouvoir prouver l'existence d'un établissement stable. La jurisprudence n'est pas favorable à l'administration fiscale et recourir aux conventions judiciaires d'intérêt public permet au moins de recouvrer une partie des sommes dues.

Concernant la fonction publique, quelques décrets sont encore en attente, Amélie de Montchalin l'a reconnu. Cela me conduit à évoquer le sujet de la transformation de l'action publique, pour répondre à Vincent Delahaye ou Christine Lavarde. Pourquoi les crédits de la mission ne sont-ils jamais consommés ? Notre amendement d'appel va nous aider à obtenir des réponses. Nous constatons une politique d'affichage, qui n'est d'ailleurs pas propre à ce Gouvernement. Souvenez-vous du programme de modernisation de l'action publique (MAP) : à chaque fois, il s'agit de décisions très technocratiques, avec des comités d'experts, et cela finit dans des archives sur des étagères. Il y a quelques années, la commission avait expertisé cette question. Dans tous les pays qui ont réussi leur transformation de l'action publique – je pense notamment à la Suède, à l'Allemagne, au Canada –, ces objectifs ont été portés au plus haut niveau. En France, nous ne sommes pas capables d'assumer les choses. Donc, pour obliger le Gouvernement à se prononcer sur le bien-fondé de cet objectif de transformation, nous allons proposer un amendement de réduction des crédits.

Dernier sujet, l'immobilier de l'État. J'ai siégé, à une époque, au Conseil de l'immobilier de l'État. En ce moment, le confinement a bon dos pour ne pas répondre à un certain nombre de questions. Quoi qu'il en soit, la conclusion à en tirer est connue : l'immobilier nécessite une professionnalisation. L'État est un piètre gestionnaire, notamment par rapport aux collectivités. L'exemple à suivre nous vient d'Allemagne, où une agence s'occupe de l'entretien des bâtiments en faisant payer les administrations.

Je me souviens également d'un rapport, il y a quelques années, avec Philippe Dallier, concernant l'immobilier et la justice. Nous nous étions aperçus que l'immobilier de certains tribunaux comme celui de la cour d'appel de Versailles étaient gérés par des magistrats délégués à l'équipement, qui n'avaient aucune compétence pour s'occuper de la gestion du chauffage, par exemple. Dans beaucoup d'administrations, c'est un fonctionnaire qui, en plus de son travail, va s'occuper de gérer les fluides, les problèmes de

toiture et autres. Il serait temps d'avoir un vrai gestionnaire de la cité administrative, spécialiste de l'immobilier.

Pour répondre enfin à la question de Vincent Segouin, l'IGF a estimé que le gain lié à l'impact du prélèvement à la source pourrait être de 1 466 à 1 621 ETP ; de son côté, la DGFIP n'a fait aucun chiffrage.

La mission, je le conçois, est assez décevante cette année. En temps normal, nous aurions été sur une position plus réservée. Néanmoins, avec ce contexte très particulier, nous vous proposons l'adoption des crédits. Et pour finir sur une note positive, je voudrais souligner la mobilisation de la DGFIP pour le versement du fonds de solidarité et pour les mécanismes de soutien en général.

*La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits de la mission « Gestion des finances publiques ».*

*La commission décide de réserver sa position sur les articles 54 octies, 54 nonies et 54 decies.*

*La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits de la mission « Crédits non répartis ».*

### **Article 33 (État B)**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous avons à statuer sur l'amendement concernant la mission « Transformation et fonction publiques ».

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – L'amendement n° 1 diminue les crédits des trois programmes de la mission « Transformation et fonction publiques » : le programme 348 « Rénovation des cités administratives et sites multi-occupants », le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » et le programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel ressources humaines ». Comme je l'ai évoqué précédemment, la sous-consommation des crédits de la mission est assez délirante : entre 80 % et 90 % ne sont pas consommés ! Dans le projet de loi de finances rectificative (PLFR) que nous examinerons lundi prochain en séance, entre 62 % et 97 % des crédits de paiement sont annulés. Cela pose, à mon sens, un problème d'autorisation parlementaire. D'où l'intérêt de cet amendement d'appel, qui traduit le décalage persistant entre les objectifs affichés et l'exécution des crédits et qui invite à des explications du Gouvernement sur ce point.

*L'amendement n° 1 est adopté.*

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la mission « Transformation et fonction publiques », sous réserve de l'adoption de son amendement.*

**M. Claude Raynal, président.** – S'agissant du compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », que propose le rapporteur spécial ?

**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – C'est une année très particulière pour le marché immobilier même si l'État pourrait mieux faire dans le domaine de l'entretien...

**M. Claude Raynal, président.** – Avis favorable, sans trop de conviction alors ?



**M. Albéric de Montgolfier, rapporteur spécial.** – Oui, très peu de conviction.

*La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».*

**Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Action extérieure de l'État » (et article 53 A) (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

**Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Aide publique au développement » (et article 53) et le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers »**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous accueillons Hugues Saury et Rachid Témal, rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères sur le budget de l'aide publique au développement. S'ils le souhaitent, nous leur donnerons la parole à l'issue de la présentation.

**M. Michel Canevet, rapporteur spécial.** – L'aide publique au développement (APD) constitue une politique interministérielle, pour laquelle la mission « Aide publique au développement » représente environ les deux tiers des crédits budgétaires. On retrouve notamment une partie de l'APD dans les missions « Action extérieure de l'État », « Recherche et enseignement supérieur », « Immigration, asile, intégration ».

En 2021, les autorisations d'engagement de la mission s'élèveront à 5,1 milliards d'euros, soit une baisse de 30 %. Les crédits de paiement s'établiront à 4,9 milliards d'euros, soit une hausse de 50 %, sachant que le périmètre a évolué avec le nouveau programme 365 visant à renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement (AFD) pour un montant de 953 millions d'euros.

Par ailleurs, le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » porte les crédits liés aux dotations en capital des banques de développement à l'étranger.

Le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » comprend les prêts du Trésor ou encore les opérations de traitements de dettes de certains pays. Enfin, il convient de relever que le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) est alimenté par la taxe que nous avons instituée sur les billets d'avion, pour un montant de 210 millions d'euros, et par une part de la taxe sur les transactions financières pour un montant de 528 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les crédits budgétaires, il y a trois programmes au sein de la mission « Aide publique au développement ». Le programme 110 est piloté par la direction générale du Trésor, au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en voie de développement » est piloté par la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Et je viens d'évoquer le programme 365.

Les orientations mises en œuvre nous ont semblé conformes à celles qu'avait définies le comité interministériel de coopération internationale et de développement (CICID) du 8 février 2018. Ce CICID a défini une liste de pays prioritaires, ainsi que les priorités politiques de l'aide publique au développement, telles que, par exemple, le renforcement de notre aide en matière de protection de l'environnement. Il avait enfin été décidé de réorienter la politique vers une plus grande part de dons et de subventions, car la France se distingue depuis longtemps par une politique de l'aide publique au développement qui s'appuie essentiellement sur des prêts.

Pour la première fois, dans ce budget 2021, les dépenses liées à l'environnement ont été évaluées : elles sont estimées à 1,9 milliard d'euros. La mission budgétaire « Plan de relance » comporte, pour un montant de 50 millions d'euros, des crédits consacrés à la santé et au financement de la recherche d'un vaccin contre la Covid.

Le programme 110 concerne des fonds multilatéraux alimentés par prévisions triennales. Tous les trois ans, une autorisation d'engagement assez significative nous est demandée, qui se traduit ensuite par des crédits de paiement répartis sur les trois années suivantes.

On observe une stabilisation des crédits alloués de l'AFD pour bonifier les prêts à des États étrangers, avec 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 320 millions d'euros en crédits de paiement. Les taux bas font qu'il y a moins de bonifications de prêts.

Nous apprécions qu'on ne poursuive pas une politique de prêts tous azimuts, mais qu'on se concentre sur quelques actions fortes, notamment par des dons et subventions.

Nous avons noté une provision de 3 millions d'euros, qui a été réservée pour le fonctionnement d'une commission indépendante, liée au rapport Berville qui, en 2018, avait défini un certain nombre de propositions d'orientations pour la politique de développement, et qui devrait normalement trouver sa traduction dans un projet de loi à venir.

Et, dans le programme 365, 953 millions d'euros sont affectés au capital de l'AFD, car l'AFD, comme les autres établissements bancaires, doit avoir un ratio de solvabilité qui exige que ses fonds propres représentent près de 14 % des actifs pondérés par le risque. La réglementation prudentielle la conduit donc à renforcer ses fonds propres en fonction des engagements qu'elle a déjà réalisés. De plus, une évolution de la réglementation prudentielle exclut la ressource à condition spéciale dont bénéficie l'AFD du calcul de ses fonds propres pour le ratio dit « grands risques », ce qui nécessite d'augmenter ses fonds propres. Cette enveloppe de 953 millions d'euros sera-t-elle suffisante ? Nous n'en sommes pas sûrs.

Le programme 209 bénéficie d'une hausse en crédits de paiement de 388 millions d'euros par rapport à 2020, permettant, en partie, l'aide humanitaire. L'aide aux projets gérée par l'AFD augmente également de 339 millions d'euros. Et le ministère a aussi augmenté l'enveloppe qu'il destine au réseau consulaire : le Fonds de solidarité pour les projets innovants permettra, dès 2021, à hauteur de 70 millions d'euros, de financer des projets identifiés par les ambassadeurs. Le financement de ces projets ne devra toutefois pas dépasser un million d'euros tous les deux ans. Il s'agit donc de projets de taille modeste, mais cela donne au réseau consulaire une certaine réactivité pour financer des actions concrètes de développement.

**M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial.** – J'en viens désormais à l'appréciation de la politique d'aide publique au développement de la France mise en œuvre depuis plusieurs années.

Comme l'a indiqué Michel Canevet, les crédits de la mission proposés pour 2021 poursuivent leur trajectoire haussière, conformément aux engagements pris en 2018 par le Président de la République. En réalité, l'aide publique au développement de la France a amorcé son augmentation en 2015, et elle a dépassé le montant de 10 milliards d'euros en 2017. En 2019, elle devrait atteindre 10,9 milliards d'euros.

Cette augmentation a permis à la France de maintenir son rang, à défaut d'améliorer son classement, parmi les principaux contributeurs de l'OCDE. Ainsi, en 2019, la France reste le cinquième pourvoyeur d'aide publique au développement en volume, après les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon. Toutefois, en termes de ratio d'aide publique au développement dans le revenu national brut (RNB), la France n'occupe que la neuvième place, alors que les pays de l'Europe du Nord, et notamment la Suède, sont largement en tête.

Comme je l'avais déjà souligné l'année dernière, le profil de l'aide publique au développement de la France continue de se caractériser par un recours important aux prêts, au regard du montant des dons, par opposition aux autres pays de l'OCDE. Cette spécialité française a été privilégiée au cours de la dernière décennie en raison de son moindre coût pour les finances publiques. Toutefois, les auditions ont rappelé qu'un rééquilibrage avait été initié, et la part des prêts devrait reculer en 2019 pour se limiter à 14 % de notre aide publique au développement.

Le pilotage de cette politique publique a fait l'objet de critiques nourries depuis quelques années, y compris devant notre commission. En effet, fortement interministérielle, la politique d'aide publique au développement paraît éclatée en raison des multiples instruments budgétaires et de l'intervention de plusieurs acteurs publics, tels que le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'économie, et l'Agence française de développement.

Les auditions menées nous ont confortés dans l'idée que la recherche d'un meilleur pilotage était désormais une priorité des ministères en charge de ce budget.

Dans cette perspective, les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018 ont permis de fixer les priorités politiques et géographiques de notre aide publique au développement. Ce cadrage était nécessaire, et il doit désormais être confirmé par une loi de programmation qui devra redéfinir l'architecture du pilotage de la politique de développement. Annoncé à plusieurs reprises, le projet de loi devrait être examiné par le Parlement d'ici quelques semaines – mais nous le qualifions, dans le rapport, d'Arlésienne...

Il nous reviendra de définir les dispositions législatives permettant d'encadrer de façon efficace le fonctionnement de cette politique publique, qui constitue un instrument incontournable de l'action extérieure de l'État et du rayonnement de la France. L'examen de ce projet de loi nous permettra également de nous interroger sur les priorités géographiques de notre aide publique au développement.

En effet, force est de constater qu'il existe un réel déséquilibre entre les dix-neuf pays désignés comme prioritaires par la France, dont dix-huit sont situés sur le continent

africain – le dix-neuvième étant Haïti – et les principaux bénéficiaires de notre aide publique au développement. L'une des raisons de cette anomalie réside en partie dans l'appétence de la France pour les prêts, au détriment des dons, l'encourageant à investir dans des pays à revenus intermédiaires, qui pourront rembourser.

Plus généralement, ce constat nous conduit à nous interroger sur la stratégie mise en œuvre à l'égard des très grands émergents, pour lesquels l'aide publique internationale n'apparaît plus comme une nécessité – comme la Turquie, ou la Chine. Il faut reconnaître que les critères de l'OCDE nous amènent à qualifier d'aide publique au développement des financements qui relèvent davantage de partenariats économiques... En tout état de cause, les interventions dans ces pays doivent s'inscrire en parfaite adéquation avec les priorités diplomatiques de la France, au risque de nuire à la cohérence de celle-ci.

La crise sanitaire a justifié le redéploiement de crédits, tant au niveau bilatéral, avec l'initiative « Santé en commun », qu'au niveau multilatéral, avec l'initiative de suspension du service de la dette. Face à l'urgence, l'accent a été mis sur les enjeux de santé en 2020, mais la crise n'a pas remis en cause les priorités de long terme de l'aide publique au développement, telles que le soutien au climat, à l'éducation, à la lutte contre les fragilités et les vulnérabilités de certains pays. Si la préservation d'un budget ambitieux pour l'aide publique au développement peut être saluée, la dégradation des finances publiques renforce néanmoins nos exigences en matière de transparence et d'évaluation de l'efficacité de cette politique publique. Ainsi, des dispositions permettant une évaluation indépendante devraient figurer dans le projet de loi à venir.

**M. Michel Canevet, rapporteur spécial.** – Les engagements de l'AFD devraient représenter 13,4 milliards d'euros d'engagement en 2020, contre 14,1 milliards d'euros en 2019. Elle compte 2 658 agents, avec 85 représentations dans le monde, dont sept sites parisiens et un centre de formation à Marseille. Elle intervient dans 110 pays.

Sa rémunération, de 105 millions d'euros, est déterminée selon une grille de prestations conventionnée qui nous a semblé cohérente avec l'évolution de l'activité – l'enveloppe de dons a été multipliée par 4,5 en 2019. Elle est aussi cohérente avec le respect de l'objectif, fixé dans le contrat d'objectifs et de moyens 2017-2019, de coefficient d'exploitation du groupe mesurant la part des frais généraux dans le produit net bancaire. Nous regrettons néanmoins que le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 n'ait pas encore été signé entre l'État et l'AFD. L'AFD a un projet d'investissement immobilier, d'un coût non négligeable puisqu'il atteint 560 millions d'euros nets, pour regrouper ses services à Paris.

**M. Vincent Delahaye.** – Ils peuvent s'installer en banlieue !

**M. Michel Canevet, rapporteur spécial.** – Il nous semble nécessaire que l'AFD ait une bonne maîtrise de ses dépenses immobilières, et en particulier que le conseil d'administration, où siègent deux de nos collègues, examine attentivement la politique immobilière du groupe, pour s'assurer qu'on ne soit pas dans la démesure, mais dans la réalité des besoins. Le projet de loi de programmation prévoit la transformation de l'établissement public « Expertise France », qui a été créé en 2015, en société dont le capital serait détenu, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, par l'AFD. Enfin, sachez que l'AFD organise jeudi prochain un forum international réunissant 450 banques de développement à Paris, pour réfléchir sur le verdissement des politiques financières et de développement.

**M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial.** – J'en viens à l'examen de l'article 53 rattaché à la mission, qui autorise le ministre chargé de l'économie à souscrire à l'augmentation générale de capital de la Banque africaine de développement approuvée par le Conseil des gouverneurs de 2019. Cette augmentation de capital devrait permettre à la Banque africaine de développement de passer d'un volume annuel de prêts d'environ 7 milliards d'euros à 8 milliards d'euros en 2025, puis 10 milliards d'euros en 2030. Pour la France, qui est actionnaire à hauteur de 3,8 % du capital, cette souscription à l'augmentation de capital se traduirait par des versements annuels, entre 2021 et 2028, d'un montant de 28,1 millions d'euros. Elle présente deux intérêts majeurs. D'une part, elle permet à la France de maintenir son rang parmi les principaux actionnaires non africains de la Banque. D'autre part, elle est conforme aux priorités fixées par le CICID de 2018, qui prévoit de renforcer l'aide publique au développement destinée à l'Afrique. Toutefois, cette augmentation de capital n'est pas un chèque en blanc. À l'image des exigences accrues envers l'AFD, l'activité de la Banque africaine de développement devra faire l'objet d'un suivi particulier, et d'une évaluation critique de son action. Aussi recommandons-nous à la commission l'adoption sans modification de l'article rattaché à la mission « Aide publique au développement ».

**M. Rachid Temal, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** – J'apporte à nos deux rapporteurs spéciaux une mauvaise nouvelle : le projet de loi de programmation qui devait être présenté aujourd'hui en conseil des ministres n'a pas été mis à l'ordre du jour. Pourtant, le ministre s'était engagé pour le mois de novembre. Il y a manifestement un décalage...

Vous avez parlé du fonds de solidarité pour le développement (FSD), qui a deux sources de financement. D'une part, la taxe sur les billets d'avion, qui est cette année en chute libre... En janvier, le manque à gagner sera de 120 millions d'euros. Une compensation est prévue pour cette année, mais il y a un risque aussi pour l'an prochain. D'autre part, la taxe sur les transactions financières, qui devrait rendre 1,7 milliard d'euros, a été pensée pour financer l'aide publique au développement, mais un plafonnement fait que seuls 520 millions d'euros y sont consacrés. Pourquoi ne pas dé plafonner, ou au moins partager son produit en deux moitiés ?

**M. Hugues Saury, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** – L'essentiel a été dit. La commission des affaires étrangères est globalement satisfaite de l'augmentation du budget de l'AFD, mais s'interroge sur son fonctionnement. Elle s'intéresse aux instances qui peuvent être mises en place pour mieux piloter sa stratégie et mieux contrôler son action. Cette année, plusieurs conseils ont été créés, mais l'espoir d'un projet de loi de programmation semble déçu. Nous sommes en tous cas favorables à ces crédits.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Merci pour ce rapport spécial présenté à deux voix, avec des avis partagés. Vous avez souligné les efforts que la France conduit en matière d'aide au développement, conformément aux objectifs annoncés au début du quinquennat. L'enquête réalisée par la Cour des comptes à la demande de notre commission montrait qu'il était difficile, pour le ministère des affaires étrangères, d'assurer la tutelle de l'AFD, dont l'autonomie fait parfois l'objet de critiques.

Par ailleurs, les crédits de l'AFD augmentent de façon continue et depuis plusieurs exercices.

Comment les relations entre cet opérateur et nos postes diplomatiques et consulaires s'organisent-elles ? Ne pensez-vous qu'il serait plus efficace pour notre pays d'augmenter ses contributions à des agences humanitaires des Nations unies, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés, plutôt que d'accroître notre aide humanitaire bilatérale ?

**M. Patrice Joly.** – Où en est la loi de programmation qui avait été annoncée l'année dernière ? La perspective d'attendre 0,55 % du PIB est atteinte – mais est-ce compte tenu de la recapitalisation de l'AFD ? La Cour des comptes se préoccupe de la lisibilité de nos interventions. Quelle est l'articulation entre les financements bilatéraux et multilatéraux ? Ces derniers ne diminuent-ils pas la lisibilité sur les actions de la France ? La crise sanitaire a-t-elle été l'occasion d'améliorations ? Il y a aussi la question de l'articulation des actions menées par l'AFD avec celles du ministère des affaires étrangères. La Cour des comptes a montré que la politique de rémunération était très généreuse. Les volumes financiers concernés sont importants : y a-t-il une perspective de création d'emplois ? Est-il question d'introduire un peu de mesure dans ces rémunérations ?

La crise a conduit à suspendre la charge de la dette de certains pays en développement. Le Président de la République avait annoncé qu'il fallait largement annuler la dette des pays les plus pauvres. Quelles sont les perspectives sur ce point ? L'extrême pauvreté augmente dans les pays en développement, ce qu'on n'avait pas connu au cours des vingt dernières années. Les crédits consacrés aux mesures des secteurs sociaux et sanitaires sont-ils suffisants au regard de cette crise ?

**M. Marc Laménie.** – La France consacre 10,9 milliards d'euros en 2019 à l'aide publique au développement. Cela concerne différents ministères, certainement. Comment les crédits sont-ils répartis ? De quels moyens humains l'AFD dispose-t-elle ? Comment sont-ils organisés ?

**M. Albéric de Montgolfier.** – Je partage les interrogations des rapporteurs spéciaux sur la pertinence d'une aide au développement pour les très grands émergents. Le sujet revient chaque année. La Chine est bénéficiaire de l'aide au développement, ce qui prêche à sourire ! Sur les 121 millions d'euros d'aide publique bilatérale en cause, 67 millions d'euros correspondent aux frais d'écologie des étudiants chinois. Ne s'agit-il pas d'une forme d'affichage ou de gonflement des chiffres ? C'est mêler à l'aide publique au développement des choses qui n'ont rien à y faire... Je vois aussi que la moitié d'une enveloppe de 11 millions d'euros est consacrée à la lutte contre la déforestation en Amazonie. Que peut-on faire en la matière avec 5 ou 6 millions d'euros ? Je sais que les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais, en l'espèce, je soupçonne plutôt de l'affichage.

**M. Vincent Delahaye.** – Ce budget augmente de façon très conséquente. Jusqu'où cela ira-t-il ? Quand cela s'arrêtera-t-il ? Surtout, à quel moment allons-nous évaluer avant de continuer à augmenter ? Voilà plusieurs années qu'on appelle à davantage d'évaluations. On ne voit toujours rien venir. Je partage aussi les interrogations d'Albéric de Montgolfier sur les très grands émergents. Nous avons dépassé l'objectif de 0,55 % du RNB, alors que nous devons simplement l'atteindre. Où s'arrête-t-on ?

Je partage totalement, aussi, les réticences exprimées sur le projet immobilier. Nous ne sommes pas dans une période où l'on peut faire des projets immobiliers à 560 millions d'euros. La recapitalisation nécessaire de l'AFD coûtera 953 millions d'euros. Ces 953 millions d'euros prennent-ils en compte les 560 millions d'euros du projet immobilier ? Il y aura peut-être de l'emprunt, certes... Toujours est-il que les frais de

fonctionnement et les frais généraux de l'AFD continuent à augmenter de façon substantielle. Je suis effaré par cette gestion, et très surpris qu'on puisse gérer l'argent public de cette façon. Je voterai contre ce budget, contre son augmentation démentielle et décidée sans évaluation préalable.

**M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial.** – Vous nous interrogez sur les relations entre l'AFD et les postes consulaires et diplomatiques. Il y a des contacts permanents entre les antennes locales de l'AFD et les consulats ou les ambassades. Comme nous l'a dit l'ambassadeur au Tchad, les rapports, cela dépend des hommes et des femmes qui sont en poste !... Le Fonds de solidarité des projets innovants, géré par les ambassades, est passé de 60 à 70 millions d'euros cette année. Il s'agit d'une enveloppe directement à la main des ambassadeurs : on donne de l'argent aux ambassades pour qu'elles puissent intervenir sur de petits projets, dans un rôle d'amorçage. Ainsi, du campus franco-sénégalais, projet initié par ce Fonds avant que l'AFD ne prenne le relais après quelque mois : bon exemple de coopération entre l'AFD et les ambassades. En ce qui concerne la gouvernance, le projet de loi, qui semble quelque peu enlisé, mettra en place un conseil de coopération locale, qui sera piloté par l'ambassadeur.

Serait-il plus efficace d'augmenter nos contributions aux agences des Nations unies, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés, plutôt que d'augmenter l'aide humanitaire bilatérale ? Les deux leviers sont complémentaires. La présence de la France au sein des agences humanitaires de l'ONU permet d'orienter leur mobilisation et les financements. Pour répondre à des situations de crise ponctuelle, à l'inverse, l'aide humanitaire bilatérale est beaucoup plus souple et elle permet de répondre plus rapidement à des situations d'urgence, sur la base de remontées et de signalements des postes diplomatiques.

**M. Michel Canevet, rapporteur spécial.** – Patrice Joly et les rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères ont évoqué la loi de programmation qui devait être présentée au conseil des ministres aujourd'hui. Le projet de loi clarifiera le pilotage de l'aide publique au développement, mais aussi de la participation des collectivités territoriales à cette politique. Il devrait préciser le rôle de l'AFD et régler la question de l'intégration d'Expertise France. Il prévoit l'institution d'une commission d'évaluation indépendante, dont les contours restent à fixer, grâce à laquelle nous disposerons de tous les éléments d'information nécessaires pour procéder à une évaluation : pour l'heure, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour évaluer réellement la pertinence de notre politique d'aide au développement.

Vous avez évoqué la recapitalisation de l'AFD. Le renforcement des fonds propres passera par la conversion d'une ressource à condition spéciale dont bénéficie déjà l'AFD en fonds propres. L'AFD remboursera les montants associés à cette ressource – 953 millions d'euros – puis l'État recapitalisera à hauteur du même montant. L'enveloppe de 953 millions d'euros n'est pas destinée à payer l'investissement immobilier de l'AFD, mais à consolider les capitaux propres, sans imputation maastrichtienne effective, donc. Cela ne sera sans doute pas suffisant, et il faudra encore recapitaliser à l'avenir.

Patrice Joly a aussi évoqué la politique de rémunération, sujet qui a été évoqué aussi lors de l'examen de la mission précédente « Action extérieure de l'État ». Il y a une vraie différence entre les niveaux de rémunération en France, en administration centrale par exemple, et dans les réseaux.

Pour ce qui concerne la dette des pays en voie de développement, aucune annulation n'est aujourd'hui prévue, mais un rééchelonnement des paiements est envisagé, avec une suppression des paiements en 2021.

Les crédits aux secteurs sociaux et sanitaires seront-ils suffisants ? En tout cas, les enveloppes en dons et subventions sont réorientées pour accompagner la crise sanitaire, ce qui devrait permettre de répondre à un certain nombre de besoins. Dans le cadre du plan de relance, 50 millions d'euros sont consacrés, justement, aux questions sanitaires.

Marc Laménie a évoqué les moyens humains. Ils sont considérables pour l'AFD, qui dispose actuellement de 2 658 agents, sachant que ses effectifs ont beaucoup progressé ces dernières années. La direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, au ministère, ne compte que 390 agents.

Albéric de Montgolfier a évoqué les très grands émergents, qui posent de vraies questions. Il nous semble important de veiller à la cohérence entre l'action diplomatique et l'action de développement. Le projet de loi prévoit justement une réunion périodique autour de l'ambassadeur pour y veiller : il ne faut pas que l'AFD intervienne sans que les ambassades soient au courant...

À l'occasion de l'examen de ce projet de loi de programmation pluriannuelle, nous devons afficher des priorités d'action. Ce sera l'occasion de préciser, pour les années à venir, les pays et le type d'actions que nous souhaitons privilégier.

Vous avez évoqué la lutte contre la déforestation : je lisais ce matin que Jacques Rocher, président de la fondation Yves Rocher, se plaignait qu'il n'y ait pas assez d'actions contre la déforestation ! Certes, avec 11 millions d'euros, l'action de la France reste mineure. Nous avons aussi des besoins en la matière en Guyane.

Si l'on atteint l'objectif de 0,55 % du RNB dès cette année, c'est à cause du contexte, qui a fait baisser notre produit intérieur brut ! Les Britanniques, eux, ont diminué le montant de leur contribution pour qu'elle ne dépasse pas le ratio de 0,7 % qu'ils appliquent. Nous, nous avons décidé de maintenir, et même d'accroître, le montant de notre aide.

Sur les frais de fonctionnement et les frais généraux de l'AFD, il y a un travail à mener. Les membres du conseil d'administration de l'AFD doivent faire preuve d'une vigilance extrême, indépendamment de nos opérations de contrôle, pour que la gestion budgétaire de l'AFD reste aussi rigoureuse que possible.

**M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial.** – Pendant longtemps, les rapporteurs spéciaux du budget de l'AFD siégeaient au conseil d'administration de l'AFD. Pour qu'ils ne soient plus juges et parties, nous n'y siégeons plus.

**M. Claude Raynal, président.** – Je me rappelle y avoir siégé moi-même... Vous émettez donc tous les deux un avis favorable sur la mission, l'article qui lui est rattaché et le compte de concours financiers.

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission « Aide publique au développement », ainsi que de l'article 53 rattaché.*

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».*



**Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et articles 62 et 63) (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

*La réunion est close à 17 h 35.*

**Jeudi 12 novembre 2020**

- Présidence de M. Claude Raynal, président -

*La réunion est ouverte à 9 h 05.*

**Projet de loi de finances 2021– Examen des articles de la première partie – Tome II du rapport général (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

**Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Examen du rapport (sera publié ultérieurement)**

*Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.*

**Projet de loi de finances 2021– Examen du rapport sur la mission « Enseignement scolaire » (et article 54 septies)**

**M. Gérard Longuet, rapporteur spécial.** – Les crédits de la mission « Enseignement scolaire » doivent être examinés dans le contexte de la crise sanitaire. En termes budgétaires, celui-ci n'est pas particulièrement marquant pour cette mission, même si les événements nous ont amenés à réfléchir sur certaines formes d'enseignement. 76 milliards d'euros sont demandés pour 2021. En dehors du compte d'affectation spéciale « Pensions », nous arrivons à 55 milliards d'euros. Il s'agit de la première mission du budget général. En 2021, les dépenses de cette mission devraient augmenter, si l'on suit le Gouvernement, de 2,6 % en crédits de paiement, ce qui n'est pas négligeable. L'essentiel de ce budget est consacré aux dépenses de rémunération.

Sur les 800 millions d'euros d'augmentation, nous pouvons considérer que la moitié est voulue par le ministre – ce qui est plutôt rassurant et constitue une politique volontariste – quand l'autre moitié est subie, en raison de tendances de long terme sur lesquelles il a peu de moyens d'intervention. Je pense essentiellement à l'achèvement du PPCR – parcours professionnels, carrières et rémunération – qui avait été décidé sous François Hollande, et au glissement vieillesse-technicité (GVT).

Les éléments positifs figurent dans l'agenda social du ministre et dans la politique d'accompagnement de certaines orientations. Nous y voyons les contreparties à l'augmentation du budget consacré aux salaires. C'est particulièrement vrai pour le soutien à l'éducation prioritaire. Un professeur stagiaire qui est nommé en zone d'éducation prioritaire

bénéficiera, grâce à ce volontarisme, d'environ 1 000 euros bruts supplémentaires par an par rapport à un enseignant recruté en 2016. J'observe aussi une politique de soutien au travers des dépenses d'informatique, directes et indirectes, puisqu'une prime d'informatique va permettre aux enseignants de compléter leur équipement. Volontarisme, aussi, en ce qui concerne les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). La demande est très forte ; la décision ne relève pas du ministère, mais des commissions départementales ; son coût est toutefois pris en charge par le ministère. Autre traduction du volontarisme ministériel : la généralisation de la scolarisation à partir de trois ans dans les écoles maternelles, pour un coût de 100 millions d'euros qui devrait transiter par les collectivités locales.

Ce budget a le mérite de poursuivre un réajustement en faveur de l'enseignement primaire. C'est un rééquilibrage dont nous savons qu'il est l'une des conditions du succès de l'enseignement scolaire en général. Ce qui n'est pas su dans le primaire est rarement rattrapé ensuite.

Nous avons une dépense moyenne par élève à peu près convenable par rapport aux moyennes de l'OCDE, mais qui s'accompagne d'une faiblesse affirmée en ce qui concerne les dépenses par élève dans le premier degré et, en contrepartie, de dépenses significativement plus importantes par élève dans le secondaire. Ce budget poursuit un effort de rééquilibrage. 1 300 enseignants supplémentaires pour le premier degré seront recrutés en 2021 sans augmenter les effectifs globaux, puisqu'une compensation s'opère par la baisse de 900 emplois dans le secondaire public, 300 dans le secondaire privé, et le solde dans les fonctions de soutien. L'affectation dans le primaire aux classes les plus difficiles, c'est-à-dire le dédoublement, qui a été mis en place en 2017 en classe préparatoire et en cours élémentaire de première année dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), est également un élément positif.

Ce système fonctionne-t-il ? Oui, puisque, selon les évaluations annuelles, la proportion d'élèves en très grande difficulté en français et en mathématiques a diminué en CP et en CE1 dans le réseau REP+. Cela réduit l'écart entre ces élèves et les élèves du système général. Toutefois, le niveau moyen en français reste médiocre dans le primaire, j'y reviendrai.

Une autre orientation est la reconquête de l'année scolaire, qui ne faisait que diminuer comme peau de chagrin. Le temps passé à l'école augmente, et c'est une bonne chose. Dans les collèges et les établissements qui n'accueillent pas l'organisation du baccalauréat, on a regagné de quinze jours à trois semaines. La présence des enfants en dehors des heures des classes augmente avec le dispositif « Devoirs faits », qui fonctionne. En dehors des jours de classe, les « vacances apprenantes » font reprendre le chemin de l'école à des enfants, sur la base du volontariat, avec une satisfaction des parents sans doute, qui trouvent là un soutien, mais aussi des élèves et de leurs enseignants, qui voient des élèves plus motivés et qui ont plus de facilité à reprendre les cours après ces périodes de vacances.

S'agissant des évaluations internationales, en fin de CM2, plus d'un tiers des élèves n'a pas le niveau minimum requis concernant la maîtrise de la langue française. Plus grave encore, six élèves sur dix ont un niveau insuffisant en mathématiques, et ce résultat est en baisse constante depuis quarante ans. Un effort qualitatif est donc à produire. En aurons-nous les moyens ? C'est la question majeure que j'évoquerai en conclusion.

Permettez-moi de signaler l'injustice subie par l'enseignement agricole. Celui-ci fonctionne plutôt bien, en dépit de la baisse des actifs agricoles. Le monde rural s'appuie sur ce réseau de collèges et surtout de lycées agricoles. Pourtant, en quatre ans, 230 postes ont été supprimés, soit 1,5 % des effectifs. Cette baisse intervient alors même que le nombre d'élèves est en hausse dans les collèges, pour une forme d'enseignement qui, sur le plan pratique, très souvent, associe les formations initiale, permanente et par alternance.

Le sujet essentiel, à l'avenir, concernera la diminution du nombre de naissances. Entre 2000 et 2019, nous sommes passés de 810 000 à 750 000 naissances par an, soit une perte de 7 à 8 % qui va évidemment se ressentir dans les effectifs du primaire, puis du secondaire. Le taux de natalité, qui était encore de 13,3 pour 1 000 il y a vingt ans, s'élève désormais à 11,2 pour 1 000, et nous n'avons aucune raison de penser, en dépit des amendements adoptés sur le quotient familial et des péripéties concernant les lois Bioéthiques, que se profile une augmentation significative.

Comment le ministère va-t-il gérer cette diminution des effectifs ? À partir de 2024, nous connaissons une diminution dans le secondaire, et nous subissons déjà une diminution dans le primaire. Nous pouvons tout d'abord améliorer le taux d'encadrement qui, s'agissant de l'enseignement primaire en France, n'est pas satisfaisant au regard des normes internationales. Lorsque le ministre annonce un plafond de 24 élèves et son intention de revenir à une moyenne de 19 élèves par classe pour le premier degré, il reviendrait dans les normes européennes, ce qui est une bonne chose.

La question se pose quant à la manière de gérer les effectifs de professeurs recrutés pour une carrière entière, c'est-à-dire plus de quarante-deux ans de cotisations, dont le coût unitaire ne correspondra pas à celui des normes des pays développés. L'une des formules est évidemment de chercher la souplesse. Cette administration, tout en diminuant les effectifs, a augmenté l'offre scolaire par le jeu des heures supplémentaires. Ce système n'a pas que des inconvénients : il permet de moduler en fonction des besoins et permettra à l'avenir, en réduisant les heures supplémentaires et en gardant les enseignants, d'adapter le volume de notre offre scolaire à la réalité de la demande.

Nous aurons également la possibilité d'imaginer des carrières plus courtes, avec des départs d'enseignants vers d'autres métiers et, inversement, des recrutements d'enseignants contractuels pour une sorte de deuxième carrière ; c'est déjà une réalité, par le biais du troisième concours d'enseignement. Le ministre doit nous apporter des réponses. Je consacrerai l'essentiel de mon intervention orale en séance publique à la gestion de cette évolution.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Après la présentation de Gérard Longuet deux sujets me paraissent particulièrement importants. En premier lieu, j'évoquerai l'effort nécessaire consacré à l'école primaire, qui doit être le lieu où la République donne des chances égales à tous les enfants de France, ce qui malheureusement est encore assez loin d'être le cas. Nous éprouvons des difficultés à trouver les bons mécanismes, avec une surabondance d'intervenants, entre les organisations des écoles, les regroupements dans les territoires, les périmètres des écoles primaires, les sectorisations de collèges et de lycées, et ce en omettant de placer le temps de l'enfant à l'école au cœur du dispositif. Comment peut-on mieux partager ces données avec l'Éducation nationale ? Nous pouvons certainement aller plus loin ; cela montrerait que les moyens humains et financiers consacrés par l'État à l'instruction des jeunes générations sont utilement mis en œuvre.

En second lieu, j'évoquerai la question de la démographie. Si le rapporteur spécial pouvait nous éclairer et nous apporter des idées pour faire bouger l'Éducation nationale... Nous n'arrivons pas à établir des projections pour mieux organiser les écoles dans nos départements. Faisons confiance à l'intelligence des élus et à leur capacité à voir les décalages. Je me souviens, il y a quelque temps, d'un déplacement à Aurillac où les élus nous disaient : « Une des difficultés provient du fait que les jeunes, en dépit de leurs compétences, ont du mal à se projeter dans les études supérieures. »

Une question pour conclure : la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui a-t-elle une incidence sur le budget de l'enseignement scolaire ? Si tel est le cas, les moyens ont-ils été alloués ?

**M. Philippe Dallier.** – Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et le réseau renforcé (REP+), le dédoublement des classes donne des résultats, ce dont je ne doutais pas. Nous pouvons aller plus loin encore, sachant qu'il faudrait, à mon sens, pouvoir aller jusqu'au CM2. Je mets cela en parallèle avec la baisse de la démographie scolaire et un potentiel d'enseignants qui va rester relativement important ; sur ce sujet, les problèmes de mobilité des enseignants doivent être réglés.

Dans ces quartiers les plus difficiles, au-delà du nombre d'enseignants et de la qualité des locaux à la charge des collectivités, un autre élément compte beaucoup, sur lequel je n'ai aucune visibilité : la capacité de ces collectivités à doter les établissements en outils numériques. Les communes sont-elles en capacité de fournir des tableaux numériques dans toutes les classes ? À cela s'ajoute la nécessité de doter les enseignants, les lycéens et les collégiens d'outils informatiques leur permettant de suivre les cours à distance, notamment en période de confinement. Des données plus précises existent-elles ? Je crains de grandes disparités entre les territoires...

**M. Marc Laménie.** – Merci à Gérard Longuet pour la présentation pédagogique de son rapport.

En équivalents temps plein (ETP), les effectifs s'élèvent à un peu plus de 1 million. Concernant la répartition des moyens humains, a-t-on une idée du nombre de postes dans les rectorats, les inspections d'académie, c'est-à-dire les personnels non enseignants ?

Nous nous sommes aperçus, au fil des années, que les effectifs de la médecine scolaire ont sérieusement baissé. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que nous sommes en pleine crise sanitaire ?

**Mme Christine Lavarde.** – Je veux revenir sur les propos très intéressants concernant la démographie des enseignants. La possibilité de carrières courtes a été évoquée, ainsi que les deuxièmes carrières avec le recours aux contractuels. Le dispositif existe déjà, notamment afin de pourvoir les emplois dans différentes filières où nous n'avons pas d'enseignants formés. On arrive parfois à des aberrations : des personnes recrutées comme professeurs de mathématiques, dont les compétences initiales en mathématiques ne sont pas celles que l'on attendrait d'un enseignant dans le secondaire.

Se pose aujourd'hui la question de la formation du monde enseignant qui, naturellement, a des répercussions sur le niveau des élèves. N'est pas pédagogue qui veut ; nous l'avons bien vu quand nous avons dû faire école à la maison...

**M. Michel Canévet.** – Les propos du rapporteur spécial m’ont rassuré quant à l’efficacité de notre système éducatif, même s’il reste encore des points d’amélioration, notamment pour ce qui concerne la capacité des élèves sortant du primaire à maîtriser les fondamentaux.

Je voudrais exprimer mes inquiétudes concernant l’évolution de l’enseignement agricole, avec un budget en augmentation de 0,46 % quand le reste du budget de l’éducation nationale augmente de 2,56 %. C’est, à mon avis, un sujet de préoccupation, car l’enseignement agricole irrigue les territoires d’acteurs professionnels qui permettent de maintenir la population dans ces territoires ruraux.

Il faudra sans doute déposer un amendement tendant à répartir différemment les crédits, afin de doter à nouveau l’enseignement agricole. Si un tiers des établissements se trouve en situation déficitaire, cela veut dire qu’à terme une bonne partie de ce réseau d’enseignement sera condamnée. Or, nous voyons bien comment ces établissements contribuent à la réinsertion d’un public en situation difficile – je pense aux élèves qui retrouvent, par l’alternance, le goût d’apprendre un métier.

Le rapporteur spécial a-t-il une idée de la ligne budgétaire sur laquelle nous pourrions débloquer des crédits pour mieux doter l’enseignement agricole ?

**M. Éric Bocquet.** – J’ai deux questions à soumettre au rapporteur spécial. La première concerne le bilan du confinement du printemps dernier. On a pu constater que certains élèves avaient décroché, étaient sortis des écrans radars pour diverses raisons liées à des situations familiales complexes, aux conditions de logement, à l’accessibilité au matériel informatique. Cette période a-t-elle aggravé les inégalités au niveau scolaire ? Philippe Dallier a parlé de disparités territoriales ; cela me paraît incontestable, mais très souvent elles recourent des disparités sociales. J’ai l’impression que l’on a moins décroché à Neuilly qu’à Saint-Denis... Dispose-t-on d’une analyse chiffrée du ministère sur ce sujet ?

Ma seconde question est relative au recrutement des nouveaux enseignants. Nous constatons une désaffection profonde par rapport à ce métier, une chute brutale du nombre de candidats. Un seul chiffre pour illustrer cela : en 2019, au certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement du second degré (CAPES) externe, on comptait 33 490 candidats, contre 30 797 en 2020, soit pratiquement 10 % de moins. On connaît certaines causes de cette désaffection : les salaires évidemment, les conditions d’exercice du métier... Le ministère a-t-il des propositions à formuler pour réenclencher une dynamique positive en matière de recrutement ?

**M. Gérard Longuet, rapporteur spécial.** – En réponse à Philippe Dallier, oui, il faut prolonger le dédoublement dans les secteurs géographiques où la structure familiale n’est pas aussi solide que dans les communautés où des valeurs sont partagées, reposant sur la solidité du couple hétérosexuel, éduquant les enfants dans l’idée que l’après-vente de la naissance est très long et qu’il dure parfois bien au-delà de la majorité. On ne peut pas dire à la fois que les valeurs familiales n’ont aucun intérêt et s’étonner ensuite d’avoir une multiplication de structures où se dilue cette solidarité pour soutenir l’éducation des enfants qui ont été mis au monde, non pas par l’Immaculée Conception, mais par la réalité de la vie – c’est une conviction personnelle, que je n’impose à personne.

Le dédoublement est donc une bonne solution, d’autant plus avec des familles peut-être très solides, mais nouvellement venues dans notre pays et n’ayant pas tous les codes

de la culture ni la maîtrise du langage. Les études sur la connaissance des mots, en cours préparatoire par exemple, montrent des différences vertigineuses. L'école doit s'efforcer de les combler, mais le soutien des familles et des collectivités locales – je vais y revenir – peut être utile.

Pour répondre à Philippe Dallier, la crise sanitaire a montré aux parents et aux enseignants que l'outil numérique était utilisable. Cela ne marche pas toujours, on hésite, on progresse, mais on finit par s'adapter !

Le ministère défend le concept d'établissement, et ce de façon extrêmement concrète. Pour le secondaire, cela se traduit par la création d'un Conseil d'évaluation de l'école, qui a vocation à évaluer la performance de chaque établissement. C'est une révolution qui ne suscite pas l'enthousiasme universel, mais elle a le mérite de rappeler aux enseignants qu'ils appartiennent à une communauté éducative structurée autour de l'établissement. Les élus auront en face d'eux des responsables qui mèneront une politique d'établissement. C'est exactement l'esprit des lycées agricoles et des maisons familiales rurales (MFR) : si ces établissements fonctionnent bien, c'est parce que les enseignants et les élus sont au diapason et qu'ils participent ensemble au développement de l'établissement.

De même, la revalorisation de la rémunération pour les directeurs d'école primaire est une mesure positive. Ces directeurs étaient jusqu'à présent considérés comme une interface administrative ; le ministère veut en faire de véritables patrons, ce qui est là encore une révolution culturelle. Chaque enseignant est le chef dans sa classe, mais il faut travailler avec les autres professeurs, ne serait-ce que pour suivre les matières et les élèves. Le numérique est un excellent facteur de fédération à l'intérieur d'un établissement, car, s'agissant des outils numériques, nous sommes à peu près tous des débutants, avec plus ou moins d'ancienneté ! Les collectivités locales, qui s'étaient fortement impliquées dans les bâtiments – dont elles sont heureusement chargées –, se mobilisent tout autant dans l'équipement numérique, afin de donner leur chance aux élèves vivant dans des territoires en difficulté.

Marc Laménie m'a interrogé sur la différence entre les effectifs globaux et le nombre d'enseignants. À l'intérieur d'un établissement, des personnels qui ne sont pas des enseignants participent pleinement à la réussite scolaire : je pense aux documentalistes, aux assistants d'éducation (AED), aux AESH. L'encadrement est de 1 pour 10 : les personnels administratifs sont au nombre d'environ 100 000. Je n'ai pas suffisamment d'information pour juger si ce nombre est excessif. S'agissant des enseignants mis à disposition ou en disponibilité personnelle, leur nombre a été considérablement réduit. Cette catégorie a été la première touchée par la politique de diminution des effectifs lors du mandat présidentiel 2007-2012.

Sur la médecine scolaire, les obstacles sont au nombre de deux. Tout d'abord, tous les postes ouverts ne sont pas pourvus. Le fait que ces emplois soient considérés comme insuffisamment attractifs sur le plan financier n'est pas la seule explication. Dans les établissements, les infirmiers jouent un rôle considérable de proximité et d'interface entre les élèves et la hiérarchie. Mais la coopération entre médecins et infirmiers ne fonctionne pas. Le ministère essaie d'améliorer la situation, avec difficulté. La démographie médicale explique aussi qu'il soit difficile de trouver des médecins pour pourvoir les postes ouverts.

Christine Lavarde a évoqué, à raison, les contractuels dont la formation est aléatoire. Cette situation se rencontre surtout dans certains départements de l'académie de

Versailles et dans celle de Créteil. Le recours aux contractuels est plus fréquent dans ces académies que dans d'autres. Par ailleurs, le vivier de recrutement peut être assez modeste. Par exemple, le nombre d'étudiants en master de mathématiques – le niveau de recrutement des professeurs de mathématiques – est actuellement de 4 000. Or il faut chaque année 1 600 professeurs de mathématiques ! Cela signifie qu'un tiers des élèves de master devrait se tourner vers l'éducation nationale, ce qui est illusoire. La plupart d'entre eux deviendront ingénieurs, feront de la recherche ou iront vers les métiers de l'informatique...

Une politique d'établissement pourrait corriger le tir. On ne peut pas changer l'académie de Créteil du jour au lendemain, mais on peut faire d'un établissement, privé ou public, volontaire et motivé une réussite dans tous les territoires.

Concernant les qualités pédagogiques, c'est un autre problème. Nous avons suffisamment de candidats littéraires aux postes d'enseignant. Mais être littéraire ne signifie pas être pédagogue : il faut, à la fois, une patience et une résistance physique et morale à toute épreuve qui n'accompagnent pas nécessairement le goût pour la littérature classique française ou internationale.

Pour répondre à Michel Canevet, le drame de l'enseignement agricole, c'est qu'il dépend du ministère de l'agriculture. Le ministère de l'éducation nationale le regarde avec un éloignement prudent... La commission des affaires culturelles présentera un amendement, et je suggérerai à nos collègues de le soutenir. Cet enseignement est une réussite parce qu'il est plastique et diversifié : il mérite d'être soutenu et pris en considération.

Je confirme à Éric Bocquet qu'il y a bien eu des décrochages pendant la crise sanitaire. Néanmoins, selon le directeur général de l'enseignement scolaire, Édouard Geffray, les effets péjoratifs de la crise ont été en grande partie amortis. À la rentrée de 2020, 72 % des élèves de CE1 avaient une maîtrise satisfaisante de l'écriture contre 77 % en 2019 ; de la même façon, on assiste à un petit repli en mathématiques en CP.

Selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, il n'y a pas « d'effet confinement », ce qui n'est d'ailleurs pas forcément bon signe : elle constate que les difficultés des années précédentes se sont poursuivies en 2020. Les résultats ne sont pas satisfaisants : c'est une tragédie qui pèse sur tous, et tous doivent prendre une part de la solution. C'est la raison pour laquelle je crois beaucoup à la politique d'établissement, avec des établissements intégrés à la vie locale et soutenus par les élus, lesquels, subissant la pression directe des familles, auront à cœur de donner à leurs établissements des moyens plus adaptés. Il n'est pas nécessaire d'apporter beaucoup d'argent public supplémentaire à Neuilly, puisqu'il y a de l'argent privé. En revanche, dans les secteurs où il n'y a pas d'argent privé, les élus auront certainement une attitude plus offensive dans leurs relations avec les établissements.

J'en viens à la question de la désaffection des nouveaux enseignants. La crise sanitaire a conduit à introduire le numérique dans le quotidien de nombreuses personnes. Nous allons sans doute voir évoluer la pédagogie et, là encore, ce sont les établissements, plus que le ministère, qui peuvent porter cette évolution. Éric Bocquet est plutôt marxiste, il m'arrive de l'être aussi : la technologie commande en grande partie les rapports sociaux. Le numérique peut modifier la productivité des systèmes sociaux et la situation des uns par rapport aux autres.

Le professeur du secondaire, qui est la clé de voûte et de la réussite de notre enseignement traditionnel – davantage que les hussards noirs de la République qui ont hélas disparu –, enseigne d’une façon doctorale et réplique au lycée ou au collège un enseignement universitaire, ce qui n’est évidemment pas la bonne formule. Le numérique scolaire investit un monde auquel les jeunes sont très familiarisés, ce qui permet d’introduire de nouvelles formes d’apprentissage, de contrôle ou de suivi. C’est la raison pour laquelle je suis très favorable à apporter un soutien aux enseignants par le biais de ces nouvelles technologies évoquées par Philippe Dallier, à condition qu’elles soient gérées collectivement. Dans une entreprise de production, le système informatique est collectivement géré pour que techniciens, commerciaux, administratifs, financiers et ressources humaines travaillent ensemble. Il y a eu une multitude de plans numériques pour l’école ; on voit maintenant se décanter les formules, car la crise sanitaire nous a obligés à quitter un numérique d’aventure pour un numérique d’usage absolu, nécessaire et de survie.

Voilà mes observations sur le budget de ce ministère passionnant. Je ne suis pas un soutien fervent du Gouvernement, mais, quand on a la chance d’avoir un ministre qui s’y connaît et qui travaille, il ne faut pas se plaindre.

*La commission décide de proposer au Sénat l’adoption, sans modification, des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».*

#### **Article 54 septies (nouveau)**

**M. Gérard Longuet, rapporteur spécial.** – L’article 54 *septies* a été introduit par le Gouvernement lors des débats à l’Assemblée nationale. Il répond à un problème pratique : l’enseignement agricole privé comprend 1 300 enseignants contractuels, ce qui n’est pas négligeable, dont la rémunération doit être calculée en référence à celle d’un corps équivalent de la fonction publique, celui des adjoints d’enseignement. Or l’enseignement agricole privé souhaite revaloriser la rémunération de ces contractuels, et donc supprimer la référence aux adjoints d’enseignement. Je suis favorable à l’adoption de cette modification se bornant à rendre opérante une disposition introduite dans la loi de finances pour 2020 par le Parlement.

*La commission décide de proposer au Sénat d’adopter l’article 54 septies sans modification.*

### **Projet de loi de finances 2021 - Examen du rapport sur la mission « Direction de l’action du Gouvernement » et le budget annexe « Publications officielles et information administrative »**

**M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial.** – La mission « Direction de l’action du Gouvernement » est l’une des rares missions du projet de loi de finances à ne pas être impactée de manière significative par la crise sanitaire à un détail près, concernant les dépenses de communication du Gouvernement sur lesquelles je reviendrai.

Les crédits de la mission connaissent en effet, à périmètre constant, une hausse relativement modérée de 3 % en crédits de paiement, ce qui correspond à environ 21 millions d’euros supplémentaires par rapport au projet de loi de finances pour 2020.

Dans le détail, cette apparente stabilité masque cependant quelques nouveautés.



La mission connaît tout d'abord une importante mesure de périmètre, avec la création d'un nouveau programme relatif à la présidence française de l'Union européenne en 2022. Ce programme retrace les dépenses consacrées par l'ensemble des ministères à cette présidence française, prévue du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022. Il sera doté de 127 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 47 millions d'euros en crédits de paiement, qui correspondent intégralement à des dépenses de fonctionnement.

J'ai cependant relevé que certaines dépenses de personnel liées à l'organisation de cet événement étaient déjà prévues en 2021, mais ne figuraient pas sur ce programme dédié. C'est par exemple le cas de 10 agents à temps plein, qui seront spécialement recrutés pour développer un site internet dédié à cette présidence française, mais seront pris en charge sur les crédits du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui figurent dans un autre programme de la mission. Cette dispersion des crédits me semble contraire à l'esprit même de la création d'un programme dédié à l'organisation de la présidence française de l'Union européenne et pourrait nuire au suivi de l'exécution des dépenses qui lui sont liées. Je resterai donc attentif à ce sujet lors du prochain exercice budgétaire.

J'en viens maintenant aux deux priorités stratégiques de la mission, qui font l'objet de moyens renforcés sur les plans financier et humain.

La première priorité est le renforcement de la coordination interministérielle en matière de sécurité et de défense, dont l'actualité ne cesse de démontrer l'importance, que ce soit en matière de lutte contre le terrorisme ou de gestion de crise. L'action afférente, qui comprend notamment le budget du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), voit ainsi ses crédits augmenter de 9 millions d'euros, afin notamment d'accompagner la montée en puissance du groupement interministériel de contrôle (GIC), qui est le pivot interministériel de gestion des techniques de renseignement, et celle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Cette dernière verra ainsi ses effectifs renforcés de 40 agents équivalents temps plein (ETP) et poursuivra son implantation territoriale, avec l'installation d'une antenne à Rennes.

La seconde priorité concerne la protection des droits et des libertés, au travers du renforcement de plusieurs autorités administratives indépendantes qui exercent leurs missions dans ce domaine. Il s'agit notamment de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), du Défenseur des droits et de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ces dernières années, le législateur a plusieurs fois étendu le champ de compétences de ces trois autorités, qui ont donc connu une hausse significative de leur activité et du nombre de dossiers qu'elles doivent traiter. Pour accompagner cette hausse, elles bénéficient d'un schéma d'emplois positif, avec des hausses respectives de 20, 5 et 2 ETP, ce qui me paraît totalement justifié au regard de l'importance de ces autorités pour la préservation des droits et des libertés, individuels comme publics.

Je souhaiterais enfin revenir sur un point qui a retenu mon attention : il s'agit de l'impact du contexte économique et sanitaire sur la mission.

Si la crise sanitaire n'a pas eu d'impact budgétaire sensible sur la mission dans son ensemble en 2020, elle a en revanche eu un impact notable sur un point très spécifique, à savoir les dépenses de communication du Gouvernement au sujet de la crise sanitaire. Ces dépenses, prises en charge par le service d'information du Gouvernement (SIG), s'élevaient à un total de 17 millions d'euros au 30 septembre 2020. Compte tenu de la situation actuelle, elles devront vraisemblablement, et malheureusement, être partiellement reconduites en 2021.

Or le projet de loi de finances prévoit un budget global de communication gouvernementale strictement identique à celui inscrit dans la loi de finances pour 2020, soit 14 millions d'euros pour l'ensemble de la communication du Gouvernement, qui recouvre des sujets allant bien au-delà de la crise actuelle. En tant que rapporteur spécial, cette démarche consistant à ne pas prendre en considération l'exécution de l'année 2020 et les risques sanitaires pesant sur l'année 2021 ne peut que m'étonner.

Elle m'étonne d'autant que, à l'inverse, certaines dépenses courantes des services du Premier ministre sont, quant à elles, considérées comme des dépenses exceptionnelles et figurent à ce titre dans le plan de relance. Il s'agit, par exemple, de 136 millions d'euros qui seront fléchés en direction de l'Anssi afin de renforcer la sécurité numérique de l'État, ou encore de 398 millions d'euros destinés à la direction interministérielle du numérique afin de mettre en place le « sac à dos numérique de l'agent public », qui correspond, d'après les annexes budgétaires, à une modernisation des postes de travail des agents de l'État. Il me semble que la majeure partie de ces dépenses ne présente qu'un lien ténu avec la relance économique du pays et aurait donc pu être budgétée sur les crédits de la mission, en tant que dépenses d'investissement des services du Premier ministre.

Sans aller jusqu'à considérer que le budget de la mission serait insincère, je considère que ces petits arrangements de présentation peuvent nuire à la lisibilité budgétaire et, *in fine*, au contrôle du Parlement sur la bonne utilisation des deniers publics.

Je terminerai mon propos par quelques mots sur le budget annexe « Publications officielles et information administrative », géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA), elle-même rattachée aux services du Premier ministre.

Ce budget annexe tire principalement ses ressources des recettes d'annonces légales, notamment des recettes d'annonces de marchés publics, qui sont fortement impactées par la crise sanitaire et le ralentissement de l'activité économique qui s'ensuit. Pour l'année 2021, les recettes du budget annexe s'élèveraient à 159 millions d'euros, soit une baisse de 18 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2020 et de 39 millions d'euros par rapport aux recettes perçues en 2019.

Malgré ces prévisions à la baisse de ses recettes, le budget annexe pourrait dégager en 2021 un léger excédent, évalué à 6,7 millions d'euros. Cet excédent serait permis par une réduction de 3 % des dépenses de la DILA, notamment de ses dépenses de personnel et de fonctionnement, dans la continuité des efforts déjà entrepris ces dernières années. Les économies ainsi dégagées devraient par ailleurs permettre de nouveaux investissements dans des projets informatiques de modernisation de l'administration numérique, comme le développement d'un système d'inscription en ligne sur les listes électorales.

Il convient enfin de noter que, si l'érosion des recettes du budget annexe venait à se poursuivre, son modèle économique pourrait être durablement remis en cause. C'est un sujet que je suivrai donc de près.

Je vous propose d'adopter sans modification les crédits de la mission et du budget annexe, malgré les quelques points d'attention que j'ai pu souligner.

**M. Jean-Yves Leconte, rapporteur pour avis de la commission des lois sur les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».** – Je n'ai pas achevé mes auditions sur ce budget pour la commission des lois. Je suis satisfait des évolutions des

moyens de l'Anssi, même si l'agence a dû se séparer d'une partie d'elle-même pour créer l'opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (Osiic), qui aura une mission spécifique pour l'échange d'informations entre les membres du Gouvernement.

Compte tenu des risques liés à l'usage des visioconférences lors du confinement, il est absolument indispensable que les moyens de l'Anssi continuent d'être renforcés, par des ETP d'une part, et par le soutien de son projet immobilier à Rennes, d'autre part.

Il faut déplorer quelques retards, notamment en ce qui concerne la transposition de la directive européenne sur les plateformes : la fusion entre la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), théoriquement prévue cette année, ne se fera pas vraisemblablement pas avant l'année prochaine.

Nous avons regretté que la HATVP n'ait pas les moyens de faire face à ses nouvelles obligations en matière de déontologie des fonctionnaires. Le Gouvernement s'est occupé de la question en cours d'année, mais il aurait été préférable que les évolutions se fassent au moment de la discussion de la loi de finances.

Un nouveau programme dédié à la présidence française de l'Union européenne en 2022 a été créé dans le cadre de la mission. Ce qui est assez étonnant, c'est que les montants pour 2021 soient déjà du même ordre de grandeur que lors de la présidence française de 2008, alors qu'on sait déjà qu'il y aura de nouvelles dépenses en 2022...

Enfin, nous n'avons aucun élément sur la création du Haut-Commissariat au plan, qui est, en théorie, financièrement et administrativement relié à ce budget.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – Vous avez indiqué que plusieurs centaines de millions d'euros figuraient dans le plan de relance au titre de la transformation numérique de l'État. Je m'étonne que ces montants ne figurent pas dans les dépenses courantes des ministères. Je partage votre observation, que j'envisage de reprendre dans le cadre de mon rapport spécial sur le plan de relance.

Avez-vous eu des explications sur les raisons qui ont poussé les services du Premier ministre à ne pas budgéter les dépenses de communication du Gouvernement liées à la crise sanitaire sur 2021 ?

Vous avez évoqué l'impact négatif du ralentissement économique sur les recettes dans le budget annexe, mais vous mentionnez également dans votre rapport une conséquence de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, dont j'ai été l'un des corapporteurs. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le sujet ?

**M. Philippe Dallier.** – Je reviendrai sur un sujet qui avait soulevé quelque émoi : la disparition de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Cette « petite » structure ne disparaît pas complètement puisqu'elle sera rattachée au ministère de l'intérieur, auquel sont transférés 90 000 euros de crédits et deux ETP. Quels étaient les crédits dont disposait la mission précédemment ? Avec deux ETP et 90 000 euros, pourra-t-elle remplir ses missions comme avant ?

**Mme Isabelle Briquet.** – L'augmentation des crédits de la mission est essentiellement liée à la création du nouveau programme destiné à financer la présidence

française du Conseil de l'Union européenne en 2022, avec des crédits déjà importants budgétés pour 2021.

Dans la continuité des budgets précédents, les moyens dévolus à la lutte contre le terrorisme, aux moyens des services de renseignement et à la coordination de la politique de sécurité et de défense nationale sont renforcés, ce qui est une bonne chose. Il en va de même pour les moyens de la CNIL, de la HATVP et de la Défenseure des droits.

En revanche, on peut s'interroger sur la sincérité des documents budgétaires concernant le SIG, dans la mesure où ce service a déjà consommé 26,2 millions d'euros en 2020. La reconduction des crédits à hauteur de 19,4 millions pour 2021 interroge fortement, car le delta serait assez important.

On s'interroge aussi sur le fait que l'on ne trouve aucune trace de l'existence le Haut-Commissariat au plan dans cette mission, dont il relève pourtant.

Les commissions rattachées voient leurs dépenses de personnel augmenter de 200 000 euros. Certes, ce n'est pas grand-chose, mais le nombre d'ETP diminue de treize. Si deux ETP font l'objet d'un transfert lié au rattachement de la Miviludes au secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, *quid* des onze autres ?

**M. Michel Canevet.** – Monsieur le rapporteur spécial, je vous félicite pour la qualité de votre rapport extrêmement complet. La réduction de quatre postes à la direction des services administratifs et financiers (DSAF) correspond-elle bien à des économies réalisées dans le cadre de la mutualisation des moyens ?

Par ailleurs, j'ai noté la création de dix postes au SGAE. Vous avez évoqué la perspective de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022. D'autres moyens seront-ils, selon vous, nécessaires pour assumer cette présidence ? S'agissant de la CNIL, vous avez indiqué la création de vingt postes. J'ai effectivement noté, dans le rapport, une forte évolution de l'activité de la commission, due certainement à l'activisme des parlementaires qui lui confient des missions de plus en plus importantes. Ces vingt postes seront-ils suffisants face à cette augmentation d'activité – 42 % entre mai 2018 et 2019 et 27 % en 2020 ?

**Mme Christine Lavarde.** – Concernant l'opération immobilière Ségur-Fontenoy, visant à mutualiser un certain nombre de moyens, celle-ci doit être achevée. Quel est le premier bilan ? La mutualisation donne-t-elle de bons résultats ?

Par ailleurs, le Défenseur des droits, une autorité administrative indépendante, est le résultat de la fusion de trois entités. Là aussi, la mutualisation doit être finalisée. Est-elle opérante ?

**M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial.** – Pour ce qui est de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, en 2022, nous serons effectivement vigilants, nous nous assurerons que les crédits soient exécutés comme il se doit. En effet, en 2008, lors de notre précédente présidence, nous avons constaté, non seulement une sous-exécution des crédits, mais aussi une dispersion de ceux-ci dans différents programmes – je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes de 2009 à ce sujet, qui avait d'ailleurs été réalisé à la demande de la commission des finances du Sénat.

La loi Pacte prévoit la gratuité des annonces pour les créations par reprise d'entreprises, ce qui entraîne une baisse des recettes du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC). Malgré un excédent cette année encore, cette perte de recettes risque, à un moment donné, de poser des problèmes.

S'agissant des moyens qui doivent permettre le maintien de la Miviludes, deux ETP avaient déjà été transférés au ministère de l'intérieur l'an passé.

La suppression de 4 ETP à la DSAF résulte effectivement de la mutualisation de certaines fonctions. Concernant les 10 ETP du SGAE, d'autres personnels devraient être mis à disposition par les autres ministères, sans qu'ils figurent dans le programme dédié.

S'agissant de la CNIL, j'ai, bien entendu, posé la question de savoir si ces ETP étaient suffisants. Il m'a été répondu que oui, ils correspondent à la demande de la CNIL elle-même.

De même, je me suis également renseigné sur l'opération Ségur-Fontenoy. L'installation sur le site est achevée et les mutualisations des fonctions support se poursuivent, mais le plus gros est réalisé.

Enfin, pour ce qui est du Défenseur des droits, le regroupement semble avoir bien fonctionné.

Au-delà de ces éléments, je vous renvoie à mon rapport écrit pour plus de précisions.

**M. Claude Raynal, président.** – S'agissant de la Miviludes, nous devons, dans l'avenir, la considérer sous l'angle non seulement budgétaire, mais également de son efficacité. Des différences seront, en effet, certainement à noter depuis que cette mission est rattachée au seul ministère de l'intérieur, car le Premier ministre disposait certainement d'une vision plus large.

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».*

### **Quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 - Désignation des candidats pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion**

*La commission soumet au Sénat la nomination de MM. Claude Raynal, Jean-François Husson, de Mme Christine Lavarde, de MM. Vincent Segouin, Michel Canevet, Rémi Féraud et Didier Rambaud, comme membres titulaires, et de MM. Jérôme Bascher, Arnaud Bazin, Stéphane Sautarel, Vincent Capo-Canellas, Victorin Lurel, Jean-Claude Requier et Éric Bocquet, comme membres suppléants de l'éventuelle commission mixte paritaire.*

*La réunion est close à 12 h 35.*

*La réunion est ouverte à 14 h 05.*

## **Projet de loi de finances 2021 – Examen du rapport sur la mission « Outre-mer »**

**M. Claude Raynal, président.** – Nous examinons la mission « Outre-mer » et l'article 55 *sexies* rattaché à la mission.

**M. Georges Patient, rapporteur spécial.** – Je voudrais tout d'abord rappeler la vocation particulière de la mission « Outre-mer » : favoriser le rattrapage par les territoires ultramarins de leurs retards économique et social sur l'hexagone. Cet objectif se manifeste notamment par le fait que plus de 90 % des crédits demandés pour 2021 sont des dépenses d'intervention.

Le rattrapage de cet écart persistant constitue le défi majeur de la mission « Outre-mer ». La situation économique des outre-mer apparaît en effet bien plus défavorable qu'en métropole : le PIB par habitant est près d'une fois et demie supérieur dans l'hexagone qu'en Guyane, et près de trois fois plus élevé qu'à Mayotte.

Les territoires d'outre-mer ont été fortement touchés par la covid-19, et ses effets sur les économies de ces territoires sont palpables. Ainsi, l'effet de la pandémie sur le PIB pendant le confinement s'élève à plus de 25 % à La Réunion et en Guyane. La comparaison avec les données de la France entière montre une meilleure résistance des économies ultramarines, principalement due au poids plus important, dans ces territoires, du secteur non marchand. La crise économique constitue toutefois un facteur supplémentaire de ralentissement de la convergence des économies ultramarines avec celle de l'Hexagone.

Dans ce contexte, l'augmentation des crédits de la mission « Outre-mer », de 6,39 % en autorisations d'engagement (AE) et 2,64 % en crédits de paiement (CP) par rapport à 2020, constitue indéniablement une bonne nouvelle pour ces territoires.

Le principal point de vigilance sur lequel je souhaite attirer votre attention est la sous-exécution importante dont cette mission fait l'objet. C'est d'ailleurs la difficulté à consommer les AE ces dernières années qui explique la baisse de 5 % des CP prévus sur le programme 123. Cette sous-consommation concerne notamment les dépenses en faveur du logement, la contractualisation, ou les mesures d'accompagnement des territoires. Elle est d'autant plus préoccupante qu'en 2019, le gouvernement avait demandé la suppression de 170 millions d'euros de dépenses fiscales en outre-mer (suppression de la TVA non perçue récupérable et recentrage de la réduction de l'impôt sur le revenu (IR) dans les territoires d'outre-mer). Il s'était toutefois engagé à utiliser les gains budgétaires dégagés pour l'abondement supplémentaire du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) et des dépenses visant à favoriser le développement économique des territoires. J'avais, à l'époque, appelé l'attention du Sénat sur le fait que les dépenses budgétaires, contrairement aux dépenses fiscales, n'offrent aucune garantie dans la durée, et peuvent faire l'objet de sous-consommation.

Je constate aujourd'hui que ces promesses sont tenues en apparence : par exemple, le FEI a vu ses crédits largement augmenter. Il fait toutefois l'objet d'une forte sous-consommation (près de 30 % en 2019), qui constitue une perte nette pour les territoires ultramarins.

Le programme 138 « Emploi outre-mer » rassemble les crédits visant à rembourser les organismes de sécurité sociale des exonérations spécifiques de cotisations patronales.

En 2019, le dispositif d'allègements et d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale spécifiques aux outre-mer a été modifié afin de répondre entièrement aux dispositions de l'article 86 de la loi de finances pour 2018, qui a acté la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette réforme avait entraîné, en 2019, une augmentation de plus de 42 % des crédits affectés à la compensation de ces exonérations de charges. Ces derniers connaissent, en 2021, une hausse 6,4 % par rapport à ceux prévus en 2020.

Nous tenons à rester vigilants quant à la fiabilité de ces prévisions. En effet, la baisse de l'activité résultant de l'épidémie ainsi que le recours important au chômage partiel sont susceptibles d'entraîner une sous-exécution importante. Dans un pareil cas, il nous paraît important que les crédits restants soient affectés à d'autres dépenses de la mission.

Sur le fond, je tiens à dire que les nouveaux paramètres du régime issu de la LFSS pour 2019 n'ont pas pleinement compensé les effets de la suppression du CICE à 9 %. Au total, la perte nette pour les territoires ultramarins pourrait être de l'ordre de 60 à 100 millions d'euros pour l'année 2019. Il a ainsi entraîné une augmentation du coût du travail en Guyane, alors même que ce territoire subit une forte concurrence extérieure et reste particulièrement vulnérable à l'économie informelle.

Les conséquences économiques de l'épidémie devraient être de nature à entraîner une réflexion sur un éventuel élargissement du barème de compétitivité renforcée à de nouveaux secteurs, afin d'apporter un soutien suffisant aux territoires ultramarins.

De même, le projet de loi de finances pour 2021 ne comprend aucune évolution en matière fiscale concernant les outre-mer, alors que ce levier aurait été pertinent pour mobiliser l'épargne face à la crise.

S'agissant de l'accompagnement des collectivités territoriales, je tiens à relever l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement augmentant les crédits de la mission de 30 millions d'euros en AE et de 10 millions d'euros en CP, afin de financer l'expérimentation d'un contrat d'accompagnement pour les communes des départements et régions d'outre-mer en difficulté, qui manifestent des efforts de redressement. Ce type de contrat, que j'avais proposé dans un rapport remis au Gouvernement avec Jean-René Cazeneuve, est susceptible de fournir un accompagnement financier de l'État aux collectivités rencontrant le plus de difficultés, dans une logique de coresponsabilité, et son expérimentation me semble particulièrement bienvenue.

Comme chaque année, je rappelle que la mission ne concerne qu'une faible part de l'effort de l'État en faveur des outre-mer. Ceci est particulièrement vrai aujourd'hui, puisque les territoires ultramarins devraient bénéficier d'au moins 1,5 milliard d'euros dans le cadre du plan de relance national. Une vigilance particulière s'imposera néanmoins quant à sa déclinaison territoriale, ainsi qu'à la bonne exécution des crédits. En outre, une partie importante des dépenses dépendant d'appel à projets, aucune garantie ne peut être apportée à ce stade quant au montant total dont les outre-mer bénéficieront réellement. Nous

interrogerons monsieur le ministre en séance publique, afin d'avoir une meilleure vision du montant effectivement mis au service de chaque territoire.

Malgré ces réserves et avec une prudence toujours de mise, je vous inviterai à adopter les crédits de la mission « Outre-mer ».

**M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial.** – Je me joins aux remarques de Georges Patient sur l'évolution des crédits de la mission « Outre-mer », qui connaissent une hausse particulièrement bienvenue au regard du contexte actuel. Cette évolution s'inscrit dans l'effort total de l'État en faveur des outre-mer, puisque la mission regroupe moins de 12 % des crédits de l'État en faveur des outre-mer.

Le programme 138 « Emploi outre-mer » rassemble, en plus des crédits destinés au remboursement aux organismes de sécurité sociale des exonérations de charges sociales, les crédits du service militaire adapté (SMA). Ces crédits sont en augmentation de 4 % en AE, car le SMA fait l'objet d'un ambitieux plan dit « SMA 2025 », qui vise notamment à augmenter les taux d'encadrement, et à améliorer les formations en entamant par exemple le virage vers le numérique à travers plusieurs expérimentations, et la création dans chaque entité d'une filière de développeur web.

L'année 2020 a été marquée par la création d'une nouvelle compagnie du régiment du SMA de Nouvelle-Calédonie à Bourail.

La crise sanitaire a entraîné une baisse de 9 points du taux d'encadrement du service militaire adapté (SMA) en 2020 et un arrêt provisoire des formations, sans remettre en cause ces ambitions.

Ces évolutions me paraissent très positives, puisque le SMA a fait preuve de son utilité, comme l'a d'ailleurs montré la commission des finances du Sénat en 2019. La consolidation du dispositif apparaît d'autant plus nécessaire que le contexte économique qui découlera de la crise sanitaire justifie l'existence de structures d'insertion des jeunes particulièrement efficaces.

Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer et s'élève à 829 millions d'euros en AE et à 593 millions d'euros en CP en 2021. Par rapport à 2020, il connaît donc une hausse de 7 % en AE et une baisse de 5 % en CP.

Pour expliquer la baisse en CP du programme, le gouvernement invoque des raisons « techniques », cette diminution visant selon lui « non pas à la réduction des moyens, mais à un ajustement du niveau des CP, en fonction des dépenses prévues sur l'année concernée, comme pour toutes les lignes s'exécutant de manière pluriannuelle ». Je tiens à rappeler, comme Georges Patient, que cette difficulté à exécuter certaines dépenses est largement due au manque d'appui aux collectivités territoriales, notamment en matière d'ingénierie de projets.

Ainsi, de manière plus spécifique, la politique contractuelle de l'État en outre-mer, dont les crédits sont supportés par l'action 2 « Aménagement du territoire », connaît une augmentation de 3 % en AE, mais une baisse de 10 % en CP.

En 2021, l'effort sera donc maintenu en AE pour les contrats de convergence et de transformation, le contrat de projet Polynésie et le contrat de développement de la



Nouvelle-Calédonie. Ces contrats font l'objet d'un problème récurrent d'impayés. Nous relevons néanmoins que le montant cumulé des charges à payer relatives à ces contrats s'élevait, en fin de gestion 2019, à 3,6 millions d'euros, ce qui constitue un plus bas historique et traduit la capacité de l'État à honorer ses engagements.

Si cette évolution est positive, je tiens toutefois à attirer l'attention du Gouvernement sur le retard d'exécution persistant du contrat de projet 2015-2020 de la Polynésie française. Au titre de ce dernier, la participation de l'État s'élève à 135 millions d'euros sur une durée de 6 ans, ce qui implique la mise en place d'une enveloppe moyenne de 22,5 millions d'euros en AE par an. À fin 2020, le contrat de projet cumule 27,5 millions d'euros de retard en AE, soit l'équivalent de plus d'une année d'exécution nominale du contrat. Ce retard compromet notamment l'engagement d'un projet de construction de logements sociaux, dont les marchés sont d'ores et déjà notifiés et dont les travaux ont déjà commencé. Le contrat de projet arrivant à échéance au 31 décembre 2020, date à laquelle il doit être remplacé par un nouveau contrat de développement et de transformation, il est impératif que ces 27,5 millions d'euros soient débloqués avant la fin de l'année.

Les crédits de la ligne budgétaire unique (LBU), qui financent le logement outre-mer, s'élèvent à 224,6 millions d'euros en AE et 176,9 millions d'euros en CP, soit une hausse de 8,7 % en CP et une baisse de 2,7 % en AE. Ces crédits, qui s'élèvent à un niveau très inférieur à celui constaté jusqu'en 2017, font également l'objet d'une sous-exécution chronique. Le taux d'exécution s'est ainsi élevé à 90 % en AE et 78 % en CP, avec des situations contrastées en fonction des territoires, comme à La Réunion (75 % en CP) ou encore à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les crédits prévus et dépensés en 2021 devraient donc être largement inférieurs aux besoins, alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux en outre-mer (hors Mayotte) s'élève à 69 432, et que les besoins en logements sociaux sont évalués à plus de 10 000 par an.

Cette baisse des crédits est d'autant plus préoccupante que la suppression de la réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements dans le logement locatif social dans les départements d'outre-mer, à compter de 2019, entraîne également une baisse de la construction de logements sociaux. Nous serons donc particulièrement vigilants quant à l'exécution de la LBU.

Malgré ces réserves, je constate que ce budget est en augmentation, et que les outre-mer bénéficieront du plan de relance, même si nous tenons à obtenir des précisions sur sa territorialisation. Je me joins donc à l'avis de mon collègue Georges Patient et invite la commission des finances à adopter ces crédits.

**Mme Micheline Jacques, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques.** – Je suis du même avis que mes collègues sur la vigilance nécessaire, notamment sur les effets de la crise sanitaire dans les outre-mer.

**M. Thani Mohamed Soilihi, rapporteur pour avis de la commission des lois.** – Je remercie mes collègues rapporteurs spéciaux pour la clarté de leur rapport. Comme eux, je pense que nous devons nous féliciter de l'augmentation globale des crédits, mais rester vigilants devant la sous-exécution, notamment dans le cas du programme 123. Ce programme est très attendu dans nos territoires, surtout en ces temps de crise. Il nous faut trouver des solutions à la sous-exécution. L'insuffisance de l'ingénierie en est la cause principale. Le

Gouvernement, comme il s'y était engagé, devra aider nos territoires à pallier cette carence, qui ne doit pas être une fatalité.

**M. Jean-François Husson, rapporteur général.** – La compensation aux organismes de sécurité sociale des exonérations de charges patronales dont bénéficient les départements et régions d'outre-mer constitue le principal poste de dépenses de la mission « Outre-mer ». Je constate que celui-ci devrait connaître une augmentation en 2021, ce qui me semble surprenant : la crise économique et l'augmentation du chômage partiel ne devraient-elles pas entraîner une baisse mécanique du recours aux exonérations de charges sociales ?

**M. Philippe Dallier.** – Le logement outre-mer échappe à la mission « Cohésion des territoires » avec la fameuse ligne budgétaire unique (LBU). Les besoins en outre-mer sont considérables. Les problèmes constants de sous-exécution et d'ingénierie m'étonnent depuis longtemps. L'année dernière, les AE avaient fortement baissé et cette année, ce sont les CP qui baissent, l'État faisant le constat d'un manque de projets par rapport aux crédits qui pourraient être affectés.

Sur la question des difficultés rencontrées pour la construction des logements, s'agit-il seulement d'un problème d'ingénierie ? J'ai du mal à imaginer que cela soit la seule explication. Je reconnais qu'il est difficile de construire partout, mais lorsque l'on a des crédits, une collectivité locale engagée et des entreprises pour construire, comment expliquer de si grandes difficultés ?

**M. Claude Raynal, président.** – Comment se fait-il qu'on ne puisse pas régler cette question d'ingénierie ? En métropole, c'est au niveau régional ou départemental que se mettent en place des agences permettant de fournir de l'ingénierie dans les communes les plus petites et faire ainsi avancer les projets. A-t-on considéré cette perspective ? L'État ne pourrait-il pas vous aider à mettre cela en place ? Quelles solutions envisagez-vous à cette question récurrente chaque année ?

**M. Victorin Lurel.** – Je reconnais que les crédits de la mission ont augmenté, mais ils sont insuffisants depuis de longues années. Pour le logement, par exemple, en 2014, les crédits étaient de 273 millions d'euros en AE, alors qu'ils seront de 224 millions d'euros en 2021. Par ailleurs, il y a un reste à payer d'1,7 milliard d'euros, ce qui me semble incompréhensible.

On évoque des problèmes d'ingénierie et l'absence de compétences techniques pour justifier la sous-consommation, et on a donc distrait 7 millions d'euros de la LBU pour aider les collectivités, les bailleurs et autres investisseurs à monter leurs dossiers. C'est incompréhensible. J'aimerais d'ailleurs que cette affaire donne lieu à une évaluation. Nous avons utilisé la LBU alors que nous aurions pu avoir recours, par exemple, aux crédits européens pour l'assistance technique, dont les régions peuvent disposer.

Le plan logement outre-mer (PLOM), qui prévoyait la construction de 150 000 logements sur les onze territoires habités d'outre-mer, soit 10 000 logements par an, est loin d'atteindre ses objectifs : on en fait à peine 5 000 – 5 600 exactement, selon les derniers chiffres de la Cour des comptes. Les questions d'ingénierie ne peuvent pas tout expliquer ; il y a manifestement un blocage. Après avoir ferrailé pendant des années sur ces dossiers, j'ai une proposition à faire : cette politique centralisée du logement ne fonctionnant

pas, il faut soit décentraliser, soit remettre le sujet dans la mission « Cohésion des territoires ». En tout cas, il faut territorialiser.

Cette mission évoque 350 millions d'euros au titre du plan de relance. Et le ministre précise, dans une belle phrase : « premier arrivé, premier servi ». Il est question d'appels à projets, mais on ignore comment la répartition va se faire et comment on pourra consommer ces crédits sans ingénierie.

On prévoit 50 millions d'euros pour tous les Outre-mer au titre de l'aménagement. Mais, pour la seule Guadeloupe, il faudrait au minimum 800 millions d'euros, selon diverses évaluations, pour réparer les réseaux d'eau et assurer la distribution ! En pleine crise de la covid, toute une partie du territoire n'a pas accès à l'eau. L'État affirme qu'il s'agit de la compétence des collectivités, mais il est tout de même coresponsable. Il a été en charge pendant soixante-dix ans avant la décentralisation ! Et il ne s'est pas occupé des réseaux. Même en ces temps d'épidémie, l'État refuse d'accorder des subventions. Les crédits de la mission augmentent, mais cela ne répond pas aux préoccupations quotidiennes des habitants d'outre-mer. La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer n'a pas été respectée. J'ai mentionné le problème de l'eau, il y a aussi celui du traitement des déchets, des transports, etc. Au bas mot, il faudrait dix ans pour régler les questions d'aménagement. Nous demandons 200 millions d'euros sur 5 ans – 40 millions chaque année –, et 400 ou 500 millions d'euros en prêt garanti sur trente ans. Mais l'État ne veut rien entendre. Que fait-on avec 10 millions d'euros pour 3 millions d'habitants outre-mer ? Ce budget augmente, mais reste à la main du Gouvernement. Je ne sais pas si l'accord pour la Guyane est satisfait. Plus que jamais, il faut parler de libertés locales.

On s'épuise à demander des petites choses par-ci par-là, en matière de défiscalisation ou de crédit d'impôt. Ça ne marchera pas. Il faut un big bang, un changement de logiciel ! La proposition de loi organique pour le plein exercice des libertés locales votée au Sénat va dans ce sens. Il faut peut-être des zones franches comme dans les Caraïbes, il faut plus de libertés locales pour que les gens se prennent davantage en charge. En aucun cas je ne pourrai voter ces crédits et, à titre personnel, je m'abstiendrai.

**M. Marc Laménie.** – Les territoires d'outre-mer sont sujets à des contraintes géographiques et à des aléas climatiques importants. Avez-vous une idée du budget alloué par l'État concernant la lutte contre ces aléas ?

**M. Charles Guené.** – Je voudrais revenir à la question du manque d'ingénierie et de la baisse des CP. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est opérationnelle ; elle a justement vocation à se décentraliser dans les préfectures pour faire l'état des lieux et permettre de développer des politiques nécessaires sur le terrain. Pourriez-vous nous dire quelles sont les avancées de l'ANCT dans les outre-mer ?

**M. Georges Patient, rapporteur spécial.** – Si nous avons beaucoup insisté sur la sous-consommation des crédits, c'est parce qu'il s'agit d'une question centrale et récurrente, souvent mise en avant par les gouvernements successifs pour expliquer la situation des outre-mer : ces derniers seraient presque responsables de leur situation parce que les crédits existent, mais ne seraient pas consommés faute d'ingénierie locale ; même la Cour des comptes reprend cette analyse dans ses études.

En Guyane, depuis plusieurs années, l'État et les collectivités territoriales s'efforcent de mettre en place une grande structure d'ingénierie : sa nécessité est pourtant reconnue, mais elle n'a toujours pas été installée.

Lors de la rédaction de notre rapport sur les finances locales outre-mer, nous avons pu constater avec Jean-René Cazeneuve, contrairement d'ailleurs à ce qu'il pensait au départ, qu'il existe des cadres de très bon niveau outre-mer. Le problème est donc à chercher ailleurs. Il faut rechercher les véritables raisons, comme le formalisme des procédures. L'État n'a souvent pas, au niveau déconcentré, les ressources suffisantes pour instruire ou accélérer les dossiers. Il faut aussi évoquer la structure financière des collectivités locales. Elles n'ont souvent pas les moyens de participer aux plans de financement pour la mise en place de ces équipements locaux. Beaucoup de collectivités locales sont dans une situation financière déséquilibrée, n'ont pas l'épargne nécessaire et sont déficitaires en fonctionnement.

C'est donc tout le système financier des collectivités territoriales qu'il faudrait revoir. Il est crucial de les remettre à flot financièrement afin qu'elles puissent s'inscrire dans le plan de relance. L'enveloppe de 30 millions pour l'accompagnement des collectivités ne semble pas suffisante, vu l'ampleur des déficits des villes-capitales d'outre-mer : Pointe-à-Pitre a ainsi, par exemple, un déficit de 70 millions d'euros pour 15 000 habitants ; Mamoudzou ou Cayenne sont dans la même situation. Cette remise à niveau est un préalable à l'utilisation des crédits qui ont été annoncés, sinon ceux-ci ne seront pas consommés.

Concernant le logement, la question du manque d'ingénierie ne devrait pas se poser, dans la mesure où les opérateurs immobiliers ont de très bons services en la matière. Les entreprises évoquent l'existence d'impayés nombreux de la part de l'État ; la LBU ne serait pas, non plus, facilement mobilisable. Avant de prévoir des crédits destinés à la construction, il conviendrait donc de prévoir des crédits en matière d'aménagement du foncier. Dans certains territoires, en effet, le foncier est rare et cher. En Guyane, le foncier existe, mais il doit être aménagé et il serait judicieux d'avoir des crédits pour cela, à l'image du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain. Action Logement m'a aussi fait part d'une sous-consommation des crédits, pourtant disponibles. C'est pourquoi nous insistons sur cette question de la sous-exécution et nous aimerions que la commission des finances se saisisse de ce sujet pour comprendre pourquoi les crédits ne sont pas consommés comme ils devraient l'être.

**M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial.** – La question de l'ingénierie territoriale est fondamentale, même si elle ne suffit pas à tout expliquer. Il ne s'agit pas seulement d'une question de décentralisation, mais aussi de déconcentration, car il faut doter les préfetures ou les hauts-commissariats de la République des équipes techniques capables d'accompagner les collectivités territoriales.

Un autre enjeu est la question de l'accès au foncier. En Polynésie, c'est un vrai défi : nos îles n'ont que peu de plaines et le coût d'aménagement du foncier excède les ratios en vigueur pour le logement social, ce qui est source de blocages et fait que certaines opérations ne sont pas éligibles, alors que les besoins sont réels.

En ce qui concerne la lutte contre les aléas climatiques, une dotation de dix millions d'euros est prévue, mais elle alimente un fonds de secours qui vise à financer les interventions et les indemnités à la suite d'un événement : on peut regretter l'absence dans la mission « Outre-mer » d'un dispositif préventif. Cela sera sans doute l'un des enjeux

du pan de relance, dont l'un des objectifs est d'accroître la résilience, y compris en matière de prévention des risques climatiques.

Enfin, pour Charles Guené, la démarche des nouveaux conseils aux territoires n'a pas été étendue outre-mer ; ce sont les préfetures qui restent compétentes.

La territorialisation du plan de relance constituera un enjeu fondamental. Victorin Lurel a évoqué les appels à projets. Il ne faudrait pas, en effet, que nous soyons victimes de notre carence en matière d'ingénierie territoriale. Nous devons aussi, avant cela, avoir une bonne visibilité sur les crédits effectivement réservés à l'outre-mer et sur les appels à projets réservés à l'outre-mer. Cela n'est pas encore le cas. Nous serons vigilants à cet égard.

**M. Victorin Lurel.** – Les villes-capitales ne sont pas les seules à avoir des problèmes. Pointe-à-Pitre et Fort-de-France ont surconstruit. Point-à-Pitre possède plus de 2 000 logements en propriété propre. Par idéologie, certes respectable, ils n'ont pas voulu vendre et aujourd'hui la ville a le déficit que l'on connaît. Mais la situation financière de la plupart des collectivités d'outre-mer est catastrophique et le Gouvernement n'en n'a pas pris conscience, au prétexte de l'autonomie. À ce rythme, il faudra pourtant quinze, voire vingt ans, pour rétablir le réseau d'eau en Guadeloupe si l'État n'apporte pas son aide. Il en va de même pour le logement.

Outre le manque d'ingénierie, il faut aussi noter que l'obtention de l'agrément de Bercy pour les dispositifs de défiscalisation relève d'un parcours du combattant ! Plusieurs services, qui ne s'entendent pas, doivent intervenir. Lorsque j'étais président du conseil régional de Guadeloupe, nous avons ainsi mis en place une unité d'ingénierie pour aider les communes à monter leurs dossiers.

Quelle a été l'utilisation des sept millions d'euros destinés à l'ingénierie ? Comment se répartit, par actions, l'annulation des 75 millions de crédits de paiement sur le programme 123 dans le quatrième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020 ? Enfin, dispose-t-on de précisions sur les 200 millions d'euros de garantie de recettes fiscales pour les collectivités d'outre-mer dans le troisième projet de loi de finances rectificative ?

**M. Georges Patient, rapporteur spécial.** – Je n'ai pas de précisions, pour le moment, sur les 7 millions d'euros destinés à l'ingénierie, mais le ministère travaille sur ce sujet avec l'Agence française de développement (AFD). Les collectivités sont incitées à se tourner vers cette agence pour ce qui concerne l'ingénierie locale.

Ensuite, je ne sais pas si la somme de 200 millions d'euros de garanties de recettes fiscales est inscrite de façon définitive dans le PLFR 3, mais les mécanismes de compensation y figurent : en métropole, la moyenne des trois dernières années fiscales 2017, 2018 et 2019 a été prise en considération ; outre-mer, n'ont été retenus que l'octroi de mer et la taxe sur les carburants. Nous avons souhaité que la taxe sur les tabacs soit aussi prise en compte, mais cela n'a pas été le cas.

**M. Victorin Lurel.** – Ni les droits de mutations, pour les départements.

**M. Georges Patient, rapporteur spécial.** – Certains considèrent que l'enveloppe est insuffisante, mais il est aussi question de la compensation des pertes fiscales dans le plan

de relance. Peut-être des amendements seront-ils aussi déposés sur le projet de loi de finances...

**M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial.** – L'annulation de crédits au sein du programme 123 dans le PLFR 4 porterait surtout, dans l'état des informations dont nous disposons, sur le logement, en raison de la sous-consommation constatée.

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission « Outre-mer ».*

**M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial.** – L'article 55 *sexies* a été introduit à la demande du Gouvernement à l'Assemblée nationale. Celui-ci étend le volet « obsèques » de l'aide à la continuité territoriale de deux manières : à la « dernière visite » à un parent lorsque le décès intervient avant le trajet retour du bénéficiaire ; aux cas dans lesquels la dernière visite ou les obsèques concernent un frère ou une sœur, son conjoint ou la personne avec laquelle elle est liée par un PACS. Cette extension apparaît bienvenue, alors que le coût actuel de l'aide à la continuité territoriale accordée pour se rendre à des obsèques est une part marginale de l'ensemble de la consommation du dispositif (0,1 % des aides en 2019).

Nous restons toutefois vigilants quant à l'effectivité de l'aide destinée à la « dernière visite », qui ne fait l'objet d'aucun encadrement particulier, alors qu'elle repose sur le décès du parent avant le retour du bénéficiaire. À titre de comparaison, l'aide à la prise d'un congé de solidarité familiale est conditionnée à la production d'un certificat médical établi par le médecin traitant de la personne attestant qu'elle souffre d'une pathologie mettant en jeu son pronostic vital, ce qui n'impose pas que la personne décède effectivement.

*La commission décide de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, de l'article 55 sexies.*

*La réunion est close à 14 h 50.*

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,  
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Mardi 10 novembre 2020**

- Présidence de M. François-Noël Buffet, président -

*La réunion est ouverte à 9 h 35.*

**Proposition de loi tendant à adapter les règles de passation des marchés publics locaux aux conséquences de la crise sanitaire - Examen du rapport et du texte proposé par la commission**

**M. François-Noël Buffet, président.** – Je salue nos collègues qui assistent à notre réunion à distance. Nous examinons ce matin le rapport de Stéphane Le Rudulier – c'est son premier rapport après l'élection du mois de septembre – sur l'adaptation des règles de passation des marchés publics locaux aux conséquences de la crise sanitaire, texte présenté par le président Retailleau et plusieurs de ses collègues.

**M. Stéphane Le Rudulier, rapporteur.** – Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui mon rapport sur la proposition de loi du président Bruno Retailleau et plusieurs de nos collègues du groupe Les Républicains, qui vise à donner une meilleure place aux entreprises locales dans la passation et dans l'exécution des marchés publics.

En effet, le constat de nos collègues est sans appel et nous ne pouvons que le partager. Il apparaît aujourd'hui évident que la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent que connaît la France à la suite de la pandémie de la covid-19 aura des conséquences lourdes et durables pour notre pays. Son impact sera particulièrement préjudiciable pour les entreprises locales – souvent des petites et moyennes entreprises (PME) ou des très petites entreprises (TPE) – alors qu'elles occupent un rôle clé dans la vie économique de nos territoires. De plus, cette crise intervient dans un contexte où les TPE et PME peinent déjà à trouver leur juste place parmi les bénéficiaires des débouchés de la commande publique.

L'idée d'orienter la commande publique au bénéfice des TPE et des PME implantées à proximité de l'acheteur s'est donc développée de manière continue depuis plusieurs années, et encore plus récemment *via* de nombreux articles spécialisés ou des questions écrites. Cette proposition de loi s'inscrit donc pleinement dans cette démarche.

Mais, face à cette volonté légitime, la marge de manœuvre laissée au législateur est bien mince.

Les critères géographiques d'attribution des contrats de la commande publique sont très difficilement conciliables avec les règles tant constitutionnelles qu'euro-péennes relatives à la commande publique puisque celles-ci ont précisément pour objet de garantir l'égal accès à la commande publique des opérateurs, quelle que soit leur nationalité ou leur localisation.

Au regard du droit de l'Union européenne, le principe de non-discrimination est un principe fondamental, qui découle notamment du traité de l'Union européenne. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a précisé que ce principe trouve à s'appliquer à l'attribution de l'ensemble des contrats de la commande publique, quand bien même ils ne relèveraient pas du champ d'une directive *ad hoc*. En application de ce principe, un marché public dont le montant estimé est inférieur aux seuils prévus par la directive de 2014 sur la passation des marchés publics, et qui ne relève donc pas de son champ d'application, ne peut s'affranchir du respect des règles fondamentales.

Si certaines dérogations ont été établies par la Cour de justice, elles ne touchent qu'un nombre très limité de cas, tels que l'exercice de l'autorité publique ou des raisons impérieuses d'intérêt général dont la Cour vérifie très scrupuleusement le fondement et la proportionnalité.

Sur la base du principe d'égalité de traitement des candidats, le droit constitutionnel tend à apprécier les critères géographiques d'attribution avec la même circonspection que le droit de l'Union européenne. Les tempéraments qu'il apporte sont également en lien strict avec l'intérêt général et se rapprochent ainsi de ceux qui sont formulés par le juge européen. En outre, le juge administratif vérifie systématiquement que les critères mis en œuvre au cas par cas ne sont pas de nature à favoriser les candidats les plus proches et à restreindre la possibilité pour les candidats plus éloignés d'être retenus par le pouvoir adjudicateur.

Le constat est relativement proche pour les conditions d'exécution des contrats de la commande publique. Le juge européen comme le juge administratif ne considèrent pas qu'une condition d'exécution basée sur la situation géographique de l'opérateur soit irrégulière par nature, mais ils apprécient si elle est réellement nécessaire à la bonne exécution du contrat et s'il ne s'agit pas d'une manœuvre déguisée destinée à favoriser les opérateurs locaux. Face à ces contraintes issues du droit européen et du droit constitutionnel, les dispositifs prévus par la proposition de loi soulèvent des difficultés réelles.

L'article 2 de la proposition de loi tend à autoriser les acheteurs à « imposer qu'une part minimale, pouvant aller jusqu'à 25 % du nombre d'heures nécessaires à l'exécution du marché, soit effectuée par des personnels domiciliés à proximité du lieu d'exécution, dans un périmètre qu'ils déterminent » pour les contrats définis à l'article 1<sup>er</sup>, c'est-à-dire les marchés publics conclus pendant la crise sanitaire et dont les montants ne dépassent pas les seuils européens.

Ce dispositif présente une double difficulté. D'une part, il autoriserait les acheteurs à mettre en place une condition géographique d'exécution dans des cas où elle n'est pas rendue nécessaire par l'objet du contrat, ce qui est contraire au droit constitutionnel et européen. D'autre part, une interprétation *a contrario* de cette disposition pourrait conduire à plafonner à 25 % le nombre d'heures effectuées par des personnels locaux alors même que l'objet du contrat autoriserait, en l'état actuel du droit, l'acheteur à recourir à un nombre plus important de ces heures.

Il ne semble donc pas opportun d'adopter ce dispositif puisqu'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ou une invalidation de la disposition par le juge européen, avec les effets *erga omnes* produits, remettraient en cause l'ensemble des marchés publics qui auraient déjà été attribués sur son fondement.



L'article 3 de la proposition de loi tend à autoriser les acheteurs à prendre en compte la proximité des soumissionnaires avec le lieu d'exécution du marché dans l'évaluation de leur offre, pour les contrats concernés par l'article 2. Selon les auteurs de la proposition de loi, « ce critère permettrait de reconnaître les apports objectifs à la bonne réalisation d'un marché qui peuvent résulter de son exécution par des entreprises locales dans le contexte spécifique de l'après-covid ».

Toutefois, l'atteinte portée au principe de libre accès à la commande publique ne semble pas strictement nécessaire à la réalisation de cet objectif. En effet, l'ensemble des critères d'attribution « habituels » prévus par le code de la commande publique et l'établissement des conditions d'exécution par l'acheteur ont précisément pour but que l'opérateur retenu puisse garantir la bonne réalisation du marché. À ce titre, l'acheteur peut déjà, en l'état actuel du droit, mettre en œuvre une condition géographique d'exécution si elle se trouve en lien avec l'objet du marché.

En conséquence, les risques de censure pesant sur l'article 3 de la proposition de loi sont semblables à ceux qui ont été évoqués pour l'introduction de l'article 2.

Face à la difficulté d'établir, en droit, une préférence locale dans l'attribution d'un marché, les travaux que nous avons conduits ont démontré qu'un grand nombre de dispositifs n'ayant pas cette finalité avaient tout de même pour effet indirect de favoriser les candidatures locales. C'est le cas de certains critères d'attribution basés notamment sur la garantie de la rémunération équitable des producteurs et les performances en matière de protection de l'environnement ou de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture. Néanmoins, le juge administratif veille à ce que ces critères soient utilisés sincèrement et non aux seules fins de favoriser les entreprises locales.

Les seuils en dessous desquels l'acheteur est dispensé de publicité et de mise en concurrence, sous réserve de respecter les principes de la commande publique, sont aussi de nature à faciliter l'accès des entreprises locales. En dessous de ces seuils, l'opérateur n'a pas besoin de formaliser de réponse à un appel d'offres. Il peut adresser un simple devis à l'acheteur public, comme il l'aurait fait pour n'importe lequel de ses clients.

De plus, l'allotissement des marchés concourt également à donner leur chance à ces entreprises puisqu'il leur permet de présenter des candidatures sur des lots dont la taille est adaptée à leurs moyens de production ou, plus largement, à leur capacité de réalisation.

Enfin, un certain nombre de pratiques, telles que la rédaction de guides, permettent d'accompagner les acteurs locaux de la commande publique.

Face à ce constat global, je ne peux que conclure que de très nombreux obstacles juridiques s'opposent à l'adoption des dispositifs de cette proposition de loi. Je vous suggère donc de ne pas les retenir. Partageant toutefois la volonté des auteurs de ce texte, je vous propose de formuler un nouveau dispositif de nature à satisfaire l'objectif de primauté locale, dans le respect du droit constitutionnel et européen de la commande publique.

Après avoir envisagé plusieurs hypothèses, je vous propose d'inscrire dans le code de la commande publique la possibilité ouverte à l'acheteur de spécifier l'implantation géographique du titulaire ou de ses sous-traitants si l'objet du marché ou la prise en compte des considérations qui y sont liées rendent cette condition indispensable.

Ce dispositif pourra ainsi être de nature à faciliter la part dans la commande publique des entreprises locales, puisque, par principe, celles-ci disposent d'une implantation proche de l'exécution des marchés publics susceptibles d'être exécutés dans une zone géographique déterminée. Il aura vocation à s'appliquer de façon pérenne, et non pas seulement dans la période de crise sanitaire que nous connaissons.

Enfin, et pour conclure, en vue du dépôt d'éventuels amendements de séance, je vous indique que le périmètre du texte s'attachera exclusivement aux règles relatives aux entreprises locales dans la passation et l'exécution des marchés publics.

**M. François-Noël Buffet, président.** – Merci pour cette présentation exhaustive et précise.

**M. Alain Richard.** – On doit en effet s'incliner devant la précision et la netteté des observations du rapporteur, qui nous rappelle que le principe de la commande publique implique la liberté de concurrence et qu'il faut des motifs d'intérêt général vérifiés pour en limiter la portée. Je pense que sa conclusion est la bonne et nous la suivrons.

Toutefois, j'aimerais comprendre son interprétation du terme « implantation ». S'applique-t-elle à une entreprise n'étant pas localement implantée au moment où elle soumissionne, mais qui s'engagerait à l'être ultérieurement ? Je pense, par exemple, au cas d'une société de transport qui mettrait en service un dépôt de bus ou à un prestataire en matière de collecte de déchets qui devra louer un emplacement industriel. Cela me rappelle le litige au sujet d'une grande entreprise industrielle qui, pour bénéficier de certaines dispositions du droit européen, a simplement loué un bureau à Bruxelles.

**M. Hussein Bourgi.** – Les objectifs de cette proposition de loi sont louables, mais elle pose un problème récurrent dans le débat public, celui du patriotisme économique et commercial. Le soutien à nos entreprises à la création d'emplois et à leur préservation en cette période de crise est une ambition que nous partageons tous. Néanmoins, la proposition de loi présente plusieurs fragilités d'ordre juridique et d'ordre factuel.

Sur le plan juridique, le rapporteur a bien pointé du doigt les difficultés qu'elle pose. Sur le plan factuel, cette proposition de loi risque d'être contre-productive. Si notre pays se dote d'une telle législation, il n'est pas interdit que d'autres membres de l'Union européenne en fassent de même. Des entreprises françaises travaillant dans des pays européens pourraient perdre des marchés du fait d'une course effrénée au protectionnisme de chacun des États membres.

De même, des entreprises pourraient avoir leur siège social sur le territoire des collectivités locales qui passent le marché ou à proximité, mais nous n'avons aucune garantie sur la proximité géographique de leurs sous-traitants.

Enfin, comment calculer et contrôler le recours à un pourcentage de main-d'œuvre locale ? On risque de se retrouver face à un chef d'entreprise qui fait du déclaratif et d'être dans l'incapacité de vérifier que l'objectif est rempli. Une entreprise peut aussi avoir son siège sur le territoire local et faire appel à des travailleurs détachés, détournant par ce biais l'objectif recherché. C'est pourquoi le groupe Socialiste, écologiste et républicain, s'il souscrit à l'objectif initial de la proposition de loi, était très réservé, voire sceptique, sur les moyens proposés. En revanche, la proposition alternative du rapporteur nous semble une excellente base de travail pour la suite.

**Mme Cécile Cukierman.** – La proposition de loi s’attaque à une problématique récurrente, la volonté des élus locaux – je ne sais pas s’il s’agit de patriotisme – d’accompagner les entreprises pour répondre aux marchés locaux afin qu’elles réalisent des investissements porteurs de retombées sur l’emploi local. Destinée à répondre à la crise sanitaire actuelle, elle prévoit une dérogation, pour une durée donnée, à la loi des marchés. Celle-ci permet de maintenir la libre concurrence entre les entreprises et d’éviter certains déboires qui ont eu cours par le passé. L’amendement qui nous sera soumis me semble aussi poser quelques questions sur le plan juridique, quant à la notion d’implantation géographique. Est-elle conditionnée à la possession d’un local, à l’implantation de son siège social, ou encore à la possibilité pour une collectivité concernée de contraindre une entreprise de réinstaller de l’emploi sous conditions ? J’aimerais avoir des précisions sur ce point puisque le texte final dépend de la réécriture de l’article 1<sup>er</sup>.

**Mme Françoise Gatel.** – Je remercie le rapporteur pour la qualité et la clarté de son rapport. Cette proposition de loi répond à une forte attente des élus locaux, surtout des plus petites collectivités et entreprises. Les TPE et les artisans sont aussi des pourvoyeurs d’emplois locaux. L’objectif poursuivi est difficile à satisfaire, car il faut à la fois respecter le principe de libre concurrence et éviter le favoritisme, tout en privilégiant ce que certains appellent « le localisme ». Les solutions proposées par le rapporteur sont, malgré les questions qu’elles posent encore, extrêmement nécessaires dans un contexte de crise sanitaire où l’État et les collectivités consacrent beaucoup d’argent, et à bon escient, pour soutenir l’économie locale.

Je préfère en effet aider les entreprises à trouver des marchés, et leurs salariés à conserver leur emploi, plutôt que de maintenir ces entreprises en respiration artificielle, si je puis dire. Je comprends que le texte présente des fragilités, mais il me paraît pertinent et vertueux de le voter.

**Mme Marie Mercier.** – Je félicite le rapporteur de la précision quasi chirurgicale de son rapport. En outre, si la proposition de loi passe de trois articles à un article unique, je m’en félicite. Il va dans le sens du choc de simplification, que nous attendons toujours.

Il nous importe de savoir si la maintenance et le suivi des chantiers seront correctement réalisés. Par exemple, en cas de malfaçon, il arrive que l’on soit dans l’impossibilité de faire revenir l’entreprise.

Sur le plan juridique, je vous fais entièrement confiance.

**M. Jean-Pierre Sueur.** – Cette proposition de loi répond à ce qui peut être un sentiment naturel : privilégier plutôt une entreprise de son territoire – c’est ce que nous entendons tous dans nos territoires. Le rapporteur a cependant bien montré que, telle qu’elle est actuellement rédigée, elle risque d’être contestée à plusieurs niveaux, et donc d’être inapplicable. Il est préférable de suivre le chemin proposé par le rapporteur, tout en prenant en compte ce qui existe, comme les clauses spécifiques déjà inscrites dans la loi. Votre proposition refuse les faux-semblants et les solutions de facilité, qui n’en sont pas. C’est pourquoi nous vous suivrons.

**M. Stéphane Le Rudulier, rapporteur.** – En réponse à votre question sur la définition de l’implantation, la jurisprudence du Conseil d’État est très claire : l’entreprise n’est pas pénalisée si elle s’implante *a posteriori* de l’attribution du marché. Il est difficile de préciser dans la loi ce que recouvrira précisément ce terme. Globalement, il s’agira de

l'acceptation la plus large possible pour répondre à l'objet du marché. En fonction de cet objet, ce que l'acheteur entendra par « implantation » et le périmètre qu'il définira pourront varier. Par exemple, pour un prestataire dans l'entretien de bâtiments publics, l'exigence de disponibilité et de réactivité peut contraindre l'entreprise retenue à employer du personnel local, dans un autre cas, il s'agira de la présence d'un entrepôt, etc.

Sont surtout concernés par ce texte les TPE et les PME, et non pas les grands groupes. Nous avons supprimé les trois articles initiaux du texte pour simplifier les choses et aller dans le sens des jurisprudences du Conseil constitutionnel et de la CJUE. En effet, depuis ces dernières années, le juge permet l'introduction de critères géographiques, mais uniquement en ce qui concerne les conditions d'exécution.

**M. François-Noël Buffet, président.** – Tel que vous l'avez remanié, ce texte répond à la fois à un enjeu de respect du droit, d'équilibre et de pragmatisme. Il appartiendra à ceux qui auront à le mettre en œuvre de faire preuve de précision, afin que l'interprétation qui pourra en être faite par les juridictions, si contrôle il y avait, puisse être parfaitement expliquée.

#### EXAMEN DES ARTICLES

##### *Article 1<sup>er</sup>*

**M. François-Noël Buffet, président.** – Trois amendements ont été déposés : le premier vise à rédiger l'ensemble du texte sous forme d'un article unique, les deux suivants à supprimer en conséquence les articles 2 et 3.

**Mme Cécile Cukierman.** – Je m'abstiens.

*L'amendement COM-1 est adopté.*

##### *Article 2*

*L'amendement de suppression COM-2 est adopté.*

##### *Article 3*

*L'amendement de suppression COM-3 est adopté.*

*La proposition de loi est adoptée dans la rédaction issue des travaux de la commission.*

*Le sort des amendements examinés par la commission est retracé dans le tableau suivant :*

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
<b>Article 1<sup>er</sup></b>			
<b>M. LE RUDULIER, rapporteur</b>	1	Réécriture de la proposition de loi	<b>Adopté</b>

<b>Auteur</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Sort de l'amendement</b>
<b>Article 2</b>			
<b>M. LE RUDULIER, rapporteur</b>	2	Amendement de suppression	<b>Adopté</b>
<b>Article 3</b>			
<b>M. LE RUDULIER, rapporteur</b>	3	Amendement de suppression	<b>Adopté</b>

*La réunion est close à 10 h 05.*



**COMMISSION MIXTE PARITAIRE****Lundi 9 novembre 2020****- Présidence de M. Laurent Lafon, président -***La réunion est ouverte à 15 heures.***Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur**

*Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur se réunit au Sénat le lundi 9 novembre 2020.*

*Elle procède tout d'abord à la désignation de son bureau, constitué de M. Laurent Lafon, sénateur, président, de M. Bruno Studer, député, vice-président, de Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat, et de Mme Danièle Héryn, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.*

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à nos collègues députés pour cette commission mixte paritaire consacrée au projet de loi de programmation de la recherche, qui a été déposé le 22 juillet par le Gouvernement, et adopté le 23 septembre par l'Assemblée nationale puis le 30 octobre par le Sénat, quelques semaines seulement après le renouvellement partiel de notre assemblée. Les délais ont donc été très contraints pour étudier ce texte attendu depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, par la communauté scientifique et universitaire. Je salue donc la célérité et la qualité du travail accompli par nos rapporteurs et nos deux assemblées dans des conditions compliquées.

Les amendements adoptés dans chacune d'entre elles ont, je le crois, permis d'améliorer significativement le texte présenté par le Gouvernement. La recherche joue un rôle fondamental dans le progrès de nos connaissances, la croissance de notre économie, le développement de notre industrie et la préservation de notre environnement ainsi que de notre santé, comme le rappelle avec beaucoup d'acuité la crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois.

La recherche française fait face depuis plusieurs années à des défis que nous avons trop tardés à relever : un niveau de financement trop faible, des chercheurs insuffisamment rémunérés et valorisés, des organisations administratives trop complexes et, le plus inquiétant peut-être, une parole scientifique de plus en plus contestée. L'attente qui entoure l'issue de notre commission mixte paritaire (CMP) est donc grande. Il nous appartient aujourd'hui de trouver un accord qui dépasse les enjeux d'opinion et les postures partisans, et qui soit susceptible de dessiner un avenir partagé pour la recherche française. Je sais que nos rapporteurs ont travaillé en ce sens, en lien aussi avec le Gouvernement.

**M. Bruno Studer, député, vice-président.** – Le projet de loi qui nous réunit porte la marque d'une ambition renouvelée pour la politique française de la recherche, que la crise sanitaire rend, si cela était nécessaire, encore plus impérative. Au-delà de la programmation des crédits des programmes 172, 193 et 150 et de l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui permettra de renforcer massivement l'effort public de recherche de notre pays, à un horizon qu'il reviendra à notre commission de fixer définitivement, il comporte également de nombreuses dispositions, parfois techniques, qui constituent autant de facteurs de simplification et de modernisation tant des carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs que, plus largement, de notre système de recherche.

Le texte a déjà été enrichi par nos deux assemblées. Nombre de modifications et d'articles additionnels adoptés par le Sénat précisent et complètent le texte que l'Assemblée avait adopté en septembre. Je sais que nos rapporteurs ont travaillé en bonne intelligence pour rapprocher les positions de nos deux assemblées. J'espère donc sincèrement que nous parviendrons à un texte équilibré, acceptable par l'Assemblée nationale et le Sénat, afin que cette loi de programmation puisse entrer en vigueur dès 2021 et apaiser les inquiétudes et incompréhensions qui ont pu s'exprimer à son sujet au sein de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Danièle Héryn, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Il nous appartient de trouver un accord sur les points sur lesquels nos assemblées respectives ont exprimé des divergences, de forme ou de fond, sur les dispositions du projet de loi déposé par le Gouvernement.

Nous avons eu, tout au long de la semaine dernière, des échanges nourris et fructueux entre nous, ainsi qu'avec la ministre, qui nous ont permis de présenter aujourd'hui à la commission mixte paritaire, comme nous le souhaitons tous, un projet de texte équilibré et satisfaisant, qui retient les principaux apports de l'Assemblée nationale et du Sénat, et prend en compte nos préoccupations respectives, moyennant des concessions réciproques.

En première lecture, l'Assemblée nationale a adopté les grandes lignes du texte proposé par le Gouvernement en l'enrichissant considérablement sur nombre de points importants. Je pense aux dispositions introduites sur le suivi de l'exécution de la loi par le Parlement ou l'actualisation régulière de la programmation. Je pense aussi aux différentes mesures prises pour renforcer l'attractivité des carrières, aux contrats doctoraux ou à la sécurisation des contrats à durée indéterminée (CDI) de mission, à la reconnaissance des docteurs et aux simplifications apportées au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

S'agissant de l'évaluation, l'Assemblée nationale a profondément révisé l'article 10 sur le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), qui sera désormais une autorité publique indépendante, dotée de la personnalité morale, aux missions renforcées. Les députés ont également apporté des améliorations aux mécanismes de financement de la recherche et à l'articulation du monde de la recherche avec la société. Enfin, l'Assemblée nationale a considérablement étoffé le rapport annexé.

Sans vouloir empiéter sur ce que dira Laure Darcos dans un instant, je crois pouvoir dire qu'il y a eu une réelle convergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'essentiel des dispositions proposées par le Gouvernement. Ce n'était bien sûr pas le cas sur tout, notamment la durée de la trajectoire budgétaire que le Sénat a souhaité réduire à



sept ans au lieu de dix. Nous y reviendrons, mais pour le reste, le Sénat s'est surtout attaché à renforcer encore un certain nombre de sujets sur lesquels les députés avaient porté leur attention.

Les discussions que nous avons eues ces derniers jours nous permettent de vous proposer aujourd'hui un texte de nature à faire consensus au sein de notre commission mixte paritaire.

Je veux notamment saluer le fait que le rapporteur du Sénat soit d'accord sur la durée de la programmation, et nous vous proposerons, en conséquence, de nouvelles rédactions des articles 1er et 2, qui reviennent à la fois à la durée initiale de dix ans et prennent aussi en considération des préoccupations exprimées par le Sénat, en intégrant notamment les crédits du plan de relance dans la programmation et en précisant l'effort budgétaire au cours des premières années. Ainsi, la rédaction que nous vous proposons renforce les financements de l'ANR dès les premières années et accroît le choc budgétaire attendu par la communauté scientifique.

Sur le titre II, relatif à l'attractivité des métiers, le Sénat a adopté la plupart des dispositions du projet de loi, en particulier les chaires juniors de professeur et de directeur de recherche, la création d'un contrat à durée déterminée (CDD) pour des doctorants effectuant leurs travaux de recherche dans une entreprise privée, l'encadrement du contrat post-doctoral ou la mensualisation de la rémunération des vacataires.

Nous sommes ainsi parvenus à un compromis sur l'article 3 relatif aux chaires juniors, qui pourront représenter 20 % maximum des recrutements pour les directeurs de recherche et 15 % pour les professeurs - c'est la limite votée par le Sénat.

Le Sénat a ajouté des dispositions intéressantes auxquelles nous souscrivons : le fait que les maîtres de conférences puissent être nommés professeurs sans qualification du Conseil national des universités (CNU) ; l'expérimentation pour les universités de la possibilité de recruter des maîtres de conférence hors liste de qualification du CNU – cela peut être utile dans des spécialités qui n'y sont pas représentées ; la facilitation du recours au CDI de chantier pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les fondations ayant une activité de recherche.

S'agissant du titre III, nous vous proposerons des améliorations rédactionnelles, à la fois concernant le HCERES et les questions d'intégrité scientifique, avec la suppression de l'article 10 A introduit par le Sénat, étant entendu que ce sujet majeur reste traité au sein de l'article 10. Nous avons également amélioré le dispositif prévu à l'article 12 en renforçant les précisions introduites par le Sénat en matière de destination du préciput.

J'en viens aux deux dernières parties du texte, les articles 13 et suivants. Je tenais d'abord à remercier le sénateur Pierre Ouzoulias, dont l'amendement sur les possibles conflits d'intérêts des chercheurs a introduit l'article 13 A. Ce sujet avait également préoccupé les députés, mais nous n'étions pas arrivés à une formulation satisfaisante. Celle-ci permettra à la loi d'aborder ce sujet important.

Nous sommes également d'accord avec votre commission de la culture au sujet des articles 22 *ter* et 22 *quater*, adoptés en séance publique par le Sénat malgré un avis défavorable du rapporteur. Le souci du bien-être animal procède assurément de bonnes

intentions, mais les mesures proposées nous entraîneraient dans une fausse direction. Il est opportun de les supprimer.

Enfin, le Gouvernement nous avait demandé plusieurs habilitations pour prendre des ordonnances. Les débats à l'Assemblée nationale avaient déjà mis au jour les réticences des députés à les lui accorder toutes. Je pense notamment aux interventions en séance publique de notre collègue le recteur Patrick Hetzel. Nous reconnaissons que les sénateurs ont su, sur la question de l'enseignement supérieur privé, faire preuve d'une fermeté plus grande encore que la nôtre. Certes, on peut regretter que la disparition des dispositions correspondantes rende à l'exécutif la tâche plus difficile pour opérer, dès la rentrée de septembre 2021, la remise en ordre qu'il appelle de ses vœux. Mais il serait inélégant de notre part de ne pas saluer ce succès du Sénat dans sa défense des droits du Parlement.

Il nous appartient donc de trouver un accord sur les points pour lesquels nos assemblées respectives ont exprimé des divergences, de forme ou de fond, sur les dispositions du projet de loi déposé par le Gouvernement.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Nous voici arrivés presque au terme d'un long travail mené par nos deux chambres sur ce sujet si central de l'avenir de notre recherche.

Je tiens tout d'abord à remercier nos collègues rapporteurs de l'Assemblée nationale, qui ont enrichi le texte initial du Gouvernement. À son tour, le Sénat a imprimé sa marque, si bien que le texte que nous proposons aujourd'hui à la CMP reflète la sensibilité propre à chacune de nos assemblées.

Je veux évoquer rapidement nos principaux points de satisfaction, mais également de déception.

Les points de satisfaction tout d'abord. Je suis heureuse de pouvoir dire que tous les groupes du Sénat ont vu certaines de leurs mesures adoptées et préservées dans le texte de la CMP, ce qui n'est pas si fréquent et montre notre capacité à œuvrer ensemble. Ainsi, je veux citer :

- la contribution du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, et en particulier celle de Pierre Ouzoulias, à la prise en compte de l'intégrité scientifique à l'article 10 ;

- la vigilance de Sylvie Robert et du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain sur l'article 20 *bis*, qui échouait à définir des situations d'urgence justifiant le recours à des procédures exceptionnelles. Nous proposerons de maintenir la suppression adoptée par le Sénat ;

- l'avancée sur la date de mise en œuvre de la mensualisation de la rémunération des vacataires à l'article 6 *bis*, à l'initiative de Jean-Pierre Decool et du groupe Les Indépendants – République et Territoires ;

- la dispense de qualification nationale pour le recrutement des professeurs des universités à l'article 3 *bis*, à l'initiative de notre collègue Jean Hingray et du groupe Union Centriste ;

- l'inscription, à l'initiative de Julien Bargeton, parmi les missions du service public de l'enseignement supérieur, de la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable à l'article 20 *ter*.

Notre rapporteur des crédits de l'enseignement supérieur, Stéphane Piednoir, a également été à l'origine de plusieurs modifications importantes, comme l'expérimentation de la dérogation à la qualification nationale pour le recrutement des maîtres de conférences, les conditions pour devenir chef d'un établissement de recherche, ou encore les précisions sur les objectifs de la répartition du nouveau préciput, en lien avec Jean-François Rapin, que je remercie pour son aide sur l'article 2.

Je n'oublie pas non plus notre président Laurent Lafon, qui a renforcé le dispositif des « cordées de la réussite » à l'article 20 et a proposé l'instauration d'un délit d'entrave à la tenue de débats organisés au sein des universités, que nous proposerons de déplacer à l'article 20 *bis* AA.

J'en viens maintenant à notre principale déception, dont nous aurons à reparler au moment de l'examen des articles : la durée et le niveau de la programmation. Même si, pour parvenir à un accord, nous n'avions pas d'autre choix que d'accepter les dix ans, je dois bien dire que cette temporalité sans équivalent pour une loi de programmation, corrélée à un niveau d'engagement très largement absorbé par l'inflation, n'apportera pas le sursaut budgétaire dont la recherche a besoin. Néanmoins, le Gouvernement a entendu la position du Sénat et a accepté de revoir sa copie en présentant une nouvelle trajectoire des autorisations d'engagement (AE) de l'ANR, plus ambitieuse sur les deux premières années.

Je voudrais enfin dire un mot sur un sujet qui a suscité ces derniers jours beaucoup d'émoi, celui des libertés académiques. L'amendement adopté au Sénat à l'article 1<sup>er</sup> A, que nous avons déplacé à l'article 9 *bis*, n'avait évidemment pas pour but d'entraver ce principe constitutionnel, mais de le conforter. Je comprends cependant que cette ambition, que j'estime encore pour ma part essentielle, n'a pas été bien comprise, et je vous proposerai donc une nouvelle rédaction.

En conclusion, je crois que nous devons tous faire preuve de la plus grande vigilance dans les prochaines années, notamment par l'intermédiaire de la clause de revoyure, pour nous assurer que les promesses budgétaires de ce projet de loi se concrétisent réellement dans les faits. Je tiens enfin à souligner les conditions particulières de l'examen de ce texte en séance au Sénat : il était concomitant avec l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, et le cabinet de la ministre nous envoyait ses amendements le matin même de leur examen en séance...

**M. Patrick Hetzel, député.** – Le groupe Les Républicains de l'Assemblée nationale a salué les avancées du Sénat en termes budgétaires et pour ramener la durée de la programmation de dix à sept ans. Chacun convient qu'il faut donner plus de moyens à la recherche. La rédaction du Sénat constituait un progrès significatif à cet égard. Malheureusement, je crains que, pour parvenir à un accord, on ne revienne sur ce point. Les chercheurs nous ont pourtant alertés. Les financements manquent ; le glissement vieillesse-technicité (GVT), par exemple, n'est pas financé.

Deux sujets sont source de difficultés. La suppression, même à titre d'expérimentation, de la qualification préalable par le CNU pour les maîtres de conférences ou les professeurs d'université a créé un émoi considérable parmi la communauté

universitaire, suscitant une pétition qui a recueilli 28 000 signataires parmi les enseignants-chercheurs. Il ne s'agit pas d'une question de droite ou de gauche. Le CNU et la qualification sont un élément essentiel d'équilibre de notre système. Je suis inquiet qu'on souhaite le supprimer. On risque de susciter des problèmes majeurs au sein de la communauté académique, d'autant plus que le CNU comme les universitaires n'ont pas été consultés. Est-il vraiment possible de modifier un élément essentiel du recrutement sans en débattre avec les intéressés ?

Un autre enjeu est la liberté académique, qui est un droit constitutionnel. Là aussi, j'espère que nous trouverons un point d'équilibre.

*La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.*

*Article 1<sup>er</sup> A et 1<sup>er</sup> B (supprimés)*

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – Les articles 1er A et B ont été déplacés ; nous les examinerons ultérieurement.

*Article 1er*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Les rapporteurs proposent de revenir à la rédaction de l'Assemblée nationale s'agissant de la durée de la programmation, à savoir une trajectoire de dix ans et non sept, et de modifier la rédaction du second alinéa introduit par le Sénat, qui propose une définition des dépenses intérieures de recherche et développement des administrations (DIRDA).

En ce qui concerne le rapport annexé, nous vous proposons de supprimer l'alinéa 210, qui introduisait un nouveau programme prioritaire de recherche sur les zoonoses, et les alinéas 234 et 235, qui portent sur les questions relatives à la confiance de la société de la science et sont assez contradictoires avec l'esprit des développements de cette partie du rapport.

**Mme Sylvie Robert, sénatrice.** – Je regrette que nous revenions à une trajectoire de dix ans alors même que le Sénat s'était prononcé à la quasi-unanimité en faveur d'une trajectoire de sept ans. Nous ne voterons pas cette proposition de rédaction.

*L'article 1<sup>er</sup> ainsi que le rapport annexé sont adoptés dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 2*

### **Programmation budgétaire 2021-2030**

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Nous vous proposons une rédaction dans laquelle la trajectoire budgétaire est précisée, et même renforcée, en ce qui concerne les moyens de l'ANR, notamment l'effort budgétaire sur les premières années.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Nous prenons acte du rétablissement de la durée de dix ans. Cela fait partie des concessions pour parvenir à un compromis. Nous nous félicitons toutefois que le choix du Sénat de ramener cette durée à sept ans ait obligé le Gouvernement à accroître l'effort sur les deux premières années en intégrant

à la trajectoire des autorisations d'engagement de l'ANR, comme le souhaitaient les chercheurs ; mais M. Rapin, rapporteur pour avis de la commission des finances, va détailler ce point.

**M. Jean-François Rapin, sénateur.** – Nous avons travaillé tout le week-end sur cette question, qui a constitué une excellente thérapie de groupe... Si les liens entre l'article 1<sup>er</sup> et l'article 2 sont très forts, ils sont peut-être encore plus forts avec le projet de loi de finances. Mes doutes sont simples : l'Assemblée nationale a déjà voté le budget de la recherche, qui prend en compte les premières étapes de la loi de programmation, sans avoir voté cette loi de programmation. Les décisions risquent donc d'être prises à la hussarde ou le couteau sous la gorge.

Ensuite, une trajectoire étalée sur dix ans, c'est inédit, voire ubuesque. Plus la durée est longue, plus les risques sont importants, à commencer par l'inflation : les 25 milliards d'euros cumulés sur dix ans annoncés ne seront finalement que 7 milliards en euros constants. La hausse de 5 milliards du budget ne sera finalement que de 1 milliard, et encore, comme l'a dit M. Hetzel, le GVT n'est pas inclus. On a l'impression de consacrer beaucoup d'argent à la recherche, mais finalement les sommes réelles sont beaucoup plus réduites. L'objectif de 3 % du PIB semble bien difficile à atteindre.

Les auditions sur le projet de loi de finances, que j'ai organisées en tant que rapporteur spécial du budget de la recherche à la commission des finances, ont montré que les 224 millions de crédits de paiement (CP) figurant au programme 172, destinés à abonder la première marche de la loi de programmation, ne correspondaient, en fait, qu'à un investissement nouveau de 124 millions : en effet, il faut retirer 65 millions destinés au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et 35 millions pour les très grandes infrastructures de recherche (TGIR), qui correspondent à des mesures anciennes ou récurrentes.

J'ai donc échangé depuis vendredi avec la ministre et nos rapporteurs, car se posait la question de la sincérité du budget. C'est alors qu'est intervenue l'annonce de cette mesure nouvelle de 100 millions d'euros en faveur de l'ANR dans le cadre du plan de relance. Elle est d'ailleurs conforme à ce que j'avais demandé à la ministre, en ajoutant qu'on ne lui en voudrait pas de mettre à contribution le plan de relance – le Gouvernement a saisi la balle au bond. La ministre a donc obtenu de Bercy de sanctuariser 100 millions d'euros pour la R&D et pour faciliter les échanges de chercheurs entre le public et le privé. Cette disposition nouvelle, qui a été décidée ce week-end, a été rendue publique hier soir. Je crois que nous pouvons l'accepter. J'ai confiance en la sincérité de la ministre. Néanmoins, je resterai vigilant et j'exercerai mes prérogatives de rapporteur spécial pour procéder à des contrôles pour vérifier comment ces 100 millions seront utilisés.

Je déposerai probablement aussi, par ailleurs, des amendements pour abonder les crédits de paiement de l'ANR et du programme 172. Je doute en effet que l'ensemble des CP soient utilisés cette année : il faut du temps entre le lancement des projets et leur réalisation. Il devrait ainsi être possible de transformer les 100 millions d'euros d'AE du plan de relance dès cette année en CP. Chacun doit faire des compromis pour avancer.

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – Merci pour ces précisions utiles. Un compromis n'est jamais totalement satisfaisant, mais l'essentiel est que les positions se rapprochent.

**Mme Sylvie Robert, sénatrice.** – Je ne peux que déplorer le fait que les dispositions soient réparties entre plusieurs textes que nous examinons en même temps. Nous devons faire le pari de la confiance et espérer que les engagements seront tenus. Nous examinerons précisément vos propositions de crédits lors du projet de loi de finances. Mais, en attendant, c'est un pari qui nous place dans une position délicate, sur une disposition fondamentale. En tout cas, la trajectoire annoncée pour la recherche ne tiendra pas dans le temps.

**M. Max Brisson, sénateur.** – Vendredi dernier, lorsque le ministère nous a présenté ses engagements en crédits de paiement pour les premières années, nous demandant d'accepter l'allongement de la trajectoire à dix ans en échange d'un abondement supplémentaire, nous n'étions guère satisfaits : l'essentiel des crédits annoncés correspondait en effet à des dépenses déjà programmées, ce qui est pour le moins problématique ! Nous n'entendions donc pas voter le texte. Est apparu ce matin, après un week-end d'échanges nourris, y compris entre la ministre et le président de notre groupe, un effort supplémentaire de 100 millions d'euros, pris sur le plan de relance. Nous resterons toutefois vigilants, car les AE ne se traduisent pas toujours par des CP. Nous voterons l'article 2 ainsi rédigé.

**M. Bruno Studer, député, vice-président.** – Merci pour ces précisions. La confiance n'exclut pas la vigilance, en effet. Il appartiendra aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat d'exercer leurs pouvoirs de contrôle.

**M. Francis Chouat, député.** – Je salue la pugnacité des rapporteurs et de la commission des finances du Sénat. Nous sommes animés du même esprit de vigilance, et c'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup insisté sur l'évaluation de la mise en œuvre de la trajectoire. Nos commissions de finances ont des pouvoirs de contrôle et les exerceront. Nous voulons tous la réussite de cette loi de programmation.

**M. Pierre Ouzoulias, sénateur.** – Ce débat me semble bien théorique, alors que la pandémie a bloqué le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche au printemps. Nous ne mesurons pas encore à quel point cette épreuve a privé la recherche de ressources et occasionné de nouvelles dépenses, notamment sociales, imprévues. Dès lors, discuter de 100 millions de plus ou de moins semble quelque peu théorique...

*L'article 2 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

### *Article 3*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – L'article 3 crée les chaires juniors de directeur de recherche et de professeur. Nous sommes parvenus à un compromis avec le Sénat, qui souhaitait limiter la proportion de postes accordés par ce biais au sein d'un corps : nous proposons à la commission mixte paritaire de retenir un plafond de 20 % des recrutements dans le corps pour les directeurs de recherche, conformément au texte de l'Assemblée, et de 15 % pour les recrutements de professeurs, comme dans le texte du Sénat. Nous proposons aussi de supprimer la disposition, introduite par le Sénat, selon laquelle la commission de titularisation devrait être composée d'un quart de membres du CNU.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Le compromis trouvé est satisfaisant dans la mesure où les chaires de professeur junior semblent susciter

moins de réticences dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) que dans les universités. Afin d'améliorer l'acceptabilité de cette nouvelle voie de recrutement, le Sénat avait souhaité qu'un quart des membres des commissions de titularisation pour l'accès au corps des professeurs des universités soit issu du CNU. Cependant, à la suite de l'adoption de l'article 3 *bis*, qui prévoit que la qualification par le CNU n'est plus requise pour l'accès aux postes de professeur des universités, cette disposition perd de sa cohérence. Surtout, elle pourrait s'avérer bloquante pour la composition de commissions chargées du recrutement de profils inter- ou transdisciplinaires, ce qui est l'objectif premier des chaires puisque les membres du CNU sont rattachés à une discipline particulière.

*L'article 3 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 3 bis*

**Mme Sylvie Robert, sénatrice.** – Supprimer, par voie d'amendement, une procédure aussi importante que la qualification par le CNU, sans étude d'impact ni avis du Conseil d'État ou du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), est inacceptable. C'est pourquoi, avec la proposition de rédaction n° 5, nous proposons de supprimer cet article.

**M. Patrick Hetzel, député.** – La proposition de rédaction n° 2 est identique. Certains défendent cet article au motif qu'il faudrait aller plus loin dans l'autonomie afin que les universités puissent procéder de manière autonome à leur recrutement. Mais elles le peuvent déjà. Simplement, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les candidats qui postulent à des postes de maître de conférences ou de professeur des universités doivent avoir obtenu la qualification du CNU, qui constitue le gage de leur niveau. Si les grandes universités internationales peuvent avoir des comités de recrutement capables de limiter les risques de dérive, ce risque est réel dans les autres universités. J'ai siégé au CNU dans ma discipline par le passé : notre objectif est de fournir des garanties quant au niveau des candidats et les universités sont libres ensuite de leur recrutement.

Sur la forme, la ministre a obtenu l'accord des organisations syndicales sur un protocole d'évolution des carrières. Pensez-vous qu'elle aurait obtenu leur accord si une disposition, aussi explosive pour le milieu académique, avait été inscrite dans ce protocole ? Ancien directeur général de l'enseignement supérieur, j'ai défendu l'indépendance des universités. Mais vous n'imaginez pas ce qu'une telle mesure va provoquer. On ne peut prendre une telle décision sans consulter les intéressés au préalable. Il n'en a rien été, pas plus que nous n'en avons débattu en séance dans les deux chambres. La qualification est fondamentale, notamment en sciences humaines et sociales. Évitions d'agiter un chiffon rouge à l'heure où l'enseignement supérieur a besoin de sérénité.

**M. Régis Juanico, député.** – Nous voterons ces propositions de rédaction. C'est bien l'existence du statut national d'enseignant-chercheur qui est en jeu. Ce statut est la garantie d'un service public d'enseignement supérieur d'égale qualité sur l'ensemble du territoire. Le processus fonctionne de manière satisfaisante. Après la qualification nationale, les candidats sont classés par les comités de sélection spécifiques à chaque université pour chaque poste ouvert et dont la composition est fixée par les établissements. On combine régulation nationale et liberté des universités. C'est aussi un gain de temps et une source

d'économies, car les dossiers de qualification, une fois examinés par le CNU, n'ont plus à être examinés à nouveau par chaque université.

**M. Pierre Ouzoulias, sénateur.** – J'irai dans le sens de M. Hetzel, preuve que la question n'est pas d'ordre politique. Le CNU joue un moindre rôle dans les sciences exactes, car il qualifie la quasi-totalité des candidats. En revanche, en droit et en sciences humaines, le taux de qualification tombe à 30 %. Le CNU est donc l'organe de régulation nationale dans certaines disciplines. Le problème est que cette loi a été faite pour certaines disciplines, sans se soucier des intérêts du reste de la communauté universitaire. La déstabilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche aura des répercussions très fortes dans de nombreux domaines, y compris en matière d'évaluation ou pour le HCERES. Le jugement par les pairs et la collégialité sont des dimensions fondamentales. Si vous humiliez les professeurs, vous aurez beaucoup de mal à mettre en œuvre d'autres mesures de ce texte. Le monde de la recherche a besoin de sérénité, non de chaos, en ce moment.

**M. Frédéric Reiss, député.** – Je voterai ces propositions. En affaiblissant le CNU, on porterait un mauvais coup à une instance représentative et garante d'une régulation nationale du niveau exigé des candidats aux postes universitaires.

**M. Stéphane Piednoir, sénateur.** – Je comprends l'émoi que cela peut provoquer dans la communauté universitaire. Nous sommes inondés de courriels depuis quelques jours, même si certains professeurs ou maîtres de conférences y voient un assouplissement intéressant. Nous avons prévu des garde-fous pour ne pas donner le sentiment d'agiter des chiffons rouges. L'article crée une possibilité, par dérogation, à titre expérimental, pour une période maximale de cinq ans. Les établissements doivent aussi obtenir l'accord de leur conseil d'administration pour déroger. Si ses membres y sont opposés, il n'y aura pas de dérogation. *A contrario*, si les universitaires y voient un facteur d'assouplissement, ils saisiront cette possibilité et nous en dresserons le bilan en 2024.

**M. Jean Hingray, sénateur.** – Je rebondirai sur le chiffre donné par notre collègue Hetzel, en préambule, à savoir près de 30 000 signataires de la pétition. Je viens de le vérifier, ils ne sont que 10 000, alors même qu'en 2013, quand le Sénat avait proposé un amendement similaire, 20 000 personnes avaient signé une pétition contre un amendement de ce type. Nous notons donc un essoufflement.

Par ailleurs, si ces derniers jours j'ai reçu quelques e-mails désagréables, j'en ai aussi reçu d'enseignants qui m'ont fait part de leur soutien. Nous verrons dans quelques années ce que ce type de recrutement donnera, mais il me semble bon d'insuffler un souffle nouveau au recrutement.

**M. Patrick Hetzel, député.** – Le recrutement sera soumis à un conseil d'administration, et si l'avis est défavorable, il ne se fera pas. Dois-je vous rappeler qui fait partie du conseil d'administration ? Participeront au vote des personnalités extérieures, qui ne sont pas des enseignants-chercheurs. Je me demande d'ailleurs s'il n'existe pas un problème de constitutionnalité, même si un certain nombre de décisions autorisant des non-enseignants à se prononcer sur certains sujets ont été prises.

Outre cette proposition de suppression, je voudrais donc vous alerter sur un problème de constitutionnalité lié au statut particulier des enseignants-chercheurs. Il y a là un réel problème dans la rédaction, y compris dans son caractère opérationnel.



**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Sur l'article 3 *bis* adopté par le Sénat, quelques explications sont nécessaires au regard des très nombreuses réactions suscitées par cette disposition.

Concernant tout d'abord l'accès aux emplois de professeur des universités, les candidats n'auront plus l'obligation d'être qualifiés par le CNU, dès lors qu'ils sont déjà maîtres de conférences titulaires. On peut en effet légitimement considérer que ces derniers sont déjà passés par plusieurs étapes de sélection – obtention du doctorat, qualification pour devenir maître de conférences, stage et titularisation après un concours de recrutement – et fait leurs preuves après plusieurs années d'exercice en tant que maîtres de conférences titulaires, sans qu'il soit besoin de recourir à une énième étape de qualification.

Concernant ensuite l'accès aux emplois de maître de conférences, la mesure introduite consiste en une expérimentation, jusqu'en septembre 2024, de la possibilité de déroger à l'obligation de qualification nationale. Celle-ci n'est donc pas supprimée, comme nous l'entendons ou le lisons dans de nombreux commentaires.

À l'issue de cette expérimentation, le HCERES remettra un rapport d'évaluation, transmis au Parlement qui, seul, pourra décider ou non de la pérennisation de cette mesure. Ne sont pas concernées par ce dispositif expérimental les disciplines disposant d'une agrégation de l'enseignement supérieur ; c'est le cas notamment du droit, de l'économie, de la gestion, des sciences politiques et des disciplines médicales.

La nouvelle rédaction que nous vous proposons apporte des précisions et des garanties sur ce dispositif expérimental, que nous avons demandées expressément au cabinet de la ministre. À titre personnel, je me suis abstenue sur ces deux amendements en séance publique, ce qui me met dans une situation ambiguë. Mais en tant que rapporteur du Sénat, je me dois donc d'appuyer ces propositions.

Je suis cependant heureuse que ces précisions aient pu être apportées, sachant que nous inscrivons dans la loi une obligation de concertation préalable avec les parties prenantes, à savoir les syndicats, les conférences d'établissement et le CNU. Le but sera de fixer collectivement les règles du jeu, les critères d'évaluation et le format des comités de sélection, notamment pour limiter le risque de localisme.

Sur ce dernier point justement, la nouvelle rédaction mentionne explicitement l'objectif de limitation des recrutements locaux des maîtres de conférences ; les établissements participant à l'expérimentation devront prendre des engagements précis en la matière.

Enfin, la nouvelle rédaction précise bien que toutes les disciplines de santé, y compris les sections de maïeutique et de soins infirmiers, sont exclues du champ de l'expérimentation.

J'ajoute que, d'une section à l'autre, les fonctionnements sont très différents. Depuis quelques années, le CNU s'est reposé sur ses lauriers, notamment sur le suivi individuel qui n'est plus assuré, ce qui a été souvent rapporté. L'objectivité voudrait que nous puissions rappeler au CNU ses devoirs et ses missions. J'espère sincèrement que cette concertation pourra remettre à plat ses missions.

Compte tenu de ces garanties, nous sommes défavorables à la suppression de cet article, telle que proposée par les propositions de rédaction déposées par Patrick Hetzel, ainsi que Sylvie Robert et Marie-Pierre Monier.

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – L'essentiel a été dit par ma collègue. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une expérimentation.

L'expérimentation pour l'accès au corps des maîtres de conférences ne supprime pas la qualification du CNU. Elle a pour objet de mesurer dans quelles conditions un établissement peut admettre à concourir des candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste de qualification. Autrement dit, s'agissant des postes proposés au concours d'établissement, l'université qui participera à l'expérimentation pourra établir une liste de candidats, qualifiés ou non. En termes de procédure, le processus est particulièrement verrouillé : l'établissement doit exprimer sa volonté de participer à l'expérimentation en conseil d'administration, il doit ensuite mettre son processus de recrutement en ordre pour obtenir l'autorisation du ministère, par décret – donc avec le visa du Premier ministre – et il sera ensuite soumis à une évaluation spécifique du HCERES au terme de l'expérimentation. Autrement dit, si les établissements ne s'emparent pas de l'expérimentation ou s'ils ne jouent pas le jeu, dans cinq ans, la question de la suppression de la qualification des maîtres de conférences sera définitivement tranchée.

Le décret d'application du dispositif fixera le cahier des charges de l'expérimentation, ainsi que les règles spécifiques au processus de recrutement des professeurs. Sur le fond, sont exclues les disciplines à agrégation – droit, économie, gestion, sciences politiques – et les disciplines de santé, comme ma collègue l'a indiqué. Ces deux blocs sont engagés dans des processus différents.

Je soulignerai, par ailleurs, le fait que les étrangers nous demandent souvent pourquoi notre doctorat ne permet pas automatiquement de posséder le statut de maître de conférences. Dans l'université, on considère que le seul doctorat ne permet pas d'être maître de conférences, ce qui est gênant. Il est vrai que les deux assemblées ont fortement hésité à discuter de ce sujet. Néanmoins, procéder à une expérimentation est une bonne chose - il y a trop longtemps que nous nous interrogeons sur cette question. Si les établissements ne s'emparent pas de cette possibilité, cela voudra dire qu'il ne faut toucher à rien.

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – Le débat a eu lieu au sein de la commission mixte paritaire.

*Les propositions de rédaction identiques n<sup>os</sup> 2 et 5 ne sont pas adoptées.*

*L'article 3 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### Article 4

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – L'article 4 crée le contrat doctoral de droit privé. Nous proposons à la CMP de retenir ce qui a été adopté par les deux chambres dans des termes très proches, tout en faisant les modifications suivantes.

Les modalités selon lesquelles le contrat de travail peut être prolongé en cas de congé maladie ou maternité sont alignées sur ce qui se fait habituellement en droit du travail. Nous supprimons la mention selon laquelle c'est seulement lorsque la non-réinscription à

l'université est le fait du doctorant que l'indemnité de fin de contrat n'est pas due. En effet, l'université peut légitimement considérer que le travail du doctorant n'avance pas suffisamment.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Sur l'article 4, le Sénat approuve la reformulation de la possibilité, qu'il a introduite, de prolongation du contrat en cas de congé de maternité, de paternité ou de maladie. La rédaction proposée est alignée sur celle qui est en vigueur dans le droit du travail.

*L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 4 bis (supprimé)*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 4 bis a été supprimé par le Sénat pour éviter une redondance : les dispositions portant sur le devenir professionnel des jeunes docteurs diplômés sont inscrites à l'article 17.

*L'article 4 bis est supprimé.*

*Article 5*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 5 relatif aux contrats postdoctoraux, les modifications que nous vous proposons sont essentiellement d'ordre technique ou rédactionnel : suppression du critère de l'agrément au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les entreprises auxquelles le Sénat a étendu le dispositif du contrat postdoctoral de droit privé – ce critère n'est pas opérant pour délimiter le périmètre des entreprises concernées –, renvoi des modalités des mesures d'accompagnement au décret en Conseil d'État, reformulation de la possibilité de prolongation des contrats en cas de congé maternité ou de maladie par cohérence avec le droit du travail.

*L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 5 bis*

**Mme Danièle Héryn, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – L'article 5 bis, qui a été introduit par le Sénat, précise que, pour présider un établissement public de recherche, il faut être titulaire d'un doctorat. Nous proposons une rédaction plus large qui permet de prendre en compte des qualifications équivalentes.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Je n'ai rien à ajouter.

*L'article 5 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 6*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 6, qui crée un contrat de mission scientifique, il est proposé de retenir la rédaction du Sénat, qui a notamment introduit une durée minimale d'un an.

*L'article 6 est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 6 bis A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 6 bis A, introduit par le Sénat, facilite les conditions de recours au contrat de chantier pour les EPIC et les fondations de recherche.

*L'article 6 bis A est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 6 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Sur l'article 6 bis, nous constatons avec satisfaction que l'inquiétude exprimée par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat, sur l'urgence de la situation des vacataires a conduit le ministère à reconnaître la nécessité d'avancer le calendrier de mise en œuvre de la mensualisation de leur rémunération. Le texte de la CMP prévoit qu'une solution technique devra être trouvée « au plus tard » au 1<sup>er</sup> septembre 2022, reprenant ainsi la proposition de rédaction de notre collègue Sylvie Robert.

*L'article 6 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 7*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 7, il est proposé de retenir la rédaction du Sénat, qui n'a procédé qu'à des modifications rédactionnelles.

*L'article 7 est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 8*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 8, il est proposé de retenir la rédaction du Sénat, qui n'a là encore procédé qu'à des modifications rédactionnelles.

*L'article 8 est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 9*

**M. Patrick Hetzel, député.** – Ce sujet concerne relativement peu de personnes, néanmoins, il est de nature symbolique. Le Sénat propose de modifier l'âge limite pour exercer comme professeur au Collège de France.

Aujourd'hui, dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'âge limite, sous certaines conditions, est de 68 ans. Le Collège de France a toujours bénéficié d'un dispositif spécifique, avec une limite d'âge à 70 ans. Cet article propose de la repousser à 73 ans. Même s'il ne s'agit que de trois ans, je souhaiterais souligner que le nombre de chaires au Collège de France est limité. Or, il est dit, par ailleurs, qu'il convient de soutenir les jeunes chercheurs et de s'assurer qu'ils restent en France. Les associations disciplinaires, notamment l'association des jeunes docteurs, avec lesquelles j'ai discuté ont été

quelque peu surprises par cette proposition : cela signifie que le renouvellement générationnel ne s'opérera pas.

N'oublions pas que les professeurs du Collège de France bénéficient des mêmes prérogatives, en termes d'éméritat, d'honorariat, etc., et peuvent parfaitement participer au jury de thèse. Passer de 70 à 73 ans n'est pas de nature à envoyer un signal cohérent avec les objectifs poursuivis par ce projet de loi.

**Mme Marie-Pierre Monier, sénatrice.** – Monsieur Hetzel, nous vous soutiendrons, puisque nous souhaitons supprimer cette disposition.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Je comprends votre position, cher Patrick Hetzel, mais nous parlons d'un faible nombre de chaires. Il est important que ces professeurs émérites puissent continuer d'exercer jusqu'à la fin de leur mission.

Le texte proposé par la CMP comprend simplement quelques modifications rédactionnelles par rapport à la version adoptée par le Sénat.

*La proposition de rédaction n° 3 n'est pas adoptée.*

*L'article 9 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 9 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 9 bis - adopté en séance publique par le Sénat en tant qu'article 1<sup>er</sup> A et déplacé au titre II, conformément au souhait de nos collègues députés –, il est proposé une nouvelle rédaction afin de tenir compte de l'émoi suscité par cette disposition au sein de la communauté universitaire et de ne pas laisser penser que l'objectif était de fixer une limite aux principes de caractère constitutionnel que constituent la liberté et l'indépendance des enseignants-chercheurs.

Cette nouvelle rédaction est très proche de celle qui est proposée par Patrick Hetzel, tout en étant plus resserrée. La dernière phrase que vous proposez, cher collègue, pourrait jeter le trouble, puisqu'elle fait appel à d'autres principes constitutionnels, la liberté d'opinion et la liberté de communication. Nous préférons une rédaction claire.

**M. Patrick Hetzel, député.** – Je suis sensible à l'argument consistant à ne pas vouloir mélanger les différents registres. Effectivement, nous pouvons ne pas faire référence à la liberté d'expression en tant que telle, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Je suggère, par rapport à ce qui nous est proposé par les rapporteurs, que nous rajoutions le terme « constitutionnel », ce qui permettrait de le sanctuariser, compte tenu des débats que nous avons eus sur le sujet. Nous enverrions ainsi un signal à la communauté.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Je n'ai pas consulté l'autre rapporteure, mais il serait important que vous apportiez votre pierre à cet article, puisque vous avez été le premier à faire cette proposition à l'Assemblée nationale. Je sais que cette définition vous tient à cœur, je suis d'accord avec votre proposition d'ajout.

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Je suis également totalement d'accord.

**M. Max Brisson, sénateur.** – Je suis heureux de constater que Patrick Hetzel ne sera pas uniquement soutenu, cet après-midi, par Sylvie Robert...

Je voudrais également que nous sortions par le haut de ce débat, qui est noble. Des rédactions multiples ont créé des émotions, qui sont tout à fait légitimes. La rédaction proposée par nos rapporteurs, modifiée par Patrick Hetzel, exprime, me semble-t-il, exactement ce que nous voulions tous.

**M. Frédéric Reiss, député.** – Il s'agit effectivement d'une bonne proposition de rédaction, qui a sa place dans la loi. Dans le cadre d'un débat au Conseil de l'Europe, relatif aux menaces sur les libertés académiques et l'autonomie des universités, nous avons évoqué ce sujet.

**M. Bruno Studer, député, vice-président.** – Je soutiens également la proposition de M. Hetzel.

**M. Francis Chouat, député.** – Ne pouvant pas exercer un droit de vote, je souhaiterais néanmoins dire explicitement mon accord avec la modification apportée par M. Hetzel.

**Mme Sylvie Robert, sénatrice.** – Je suis en parfait accord avec cette nouvelle rédaction, et ravie qu'elle rassemble les familles politiques.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Au regard de ce qui relève du bloc de constitutionnalité en tant que tel et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, permettez-moi de suggérer la rédaction suivante : « à caractère constitutionnel. »

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – L'article 9 *bis* nouveau, sur proposition de Patrick Hetzel, est ainsi rédigé : « Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs... ».

*La proposition de rédaction n° 1, modifiée, est adoptée.*

*L'article 9 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 10 A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Il est proposé de supprimer l'article 10 A, qui avait été introduit en commission au Sénat dans l'attente de rédactions plus abouties sur les libertés académiques et l'intégrité scientifique. Celles-ci ont été adoptées en séance publique à l'article 1<sup>er</sup> A, devenu l'article 9 *bis*, et à l'article 10. Il s'agit ainsi d'éviter des redondances.

*L'article 10 A est supprimé.*

*Article 10*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 10 a été très nettement enrichi au cours de son examen par l'Assemblée nationale et le Sénat, si bien que de nombreux ajustements rédactionnels et mises en cohérence légistiques étaient nécessaires. Le texte de la CMP s'y emploie, tout en maintenant les apports sur la promotion de l'intégrité scientifique, la garantie du principe du contradictoire dans la procédure d'évaluation, le soutien à l'usage de la langue française par le HCERES, la préservation du rôle de la commission des titres d'ingénieur (CTI) et de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

*L'article 10 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 10 bis A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 10 bis A, adopté en séance publique par le Sénat, inscrit les modalités de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet dans le code de la recherche, tout en reconnaissant son rôle de coopération scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales.

La modification proposée par le texte de la CMP est d'ordre rédactionnel.

*L'article 10 bis A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 10 bis B*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 10 bis B, adopté en séance publique par le Sénat, solennise la soutenance de thèse en prévoyant une prestation de serment et un engagement à respecter les principes de l'intégrité scientifique.

*L'article 10 bis B est adopté dans la rédaction du Sénat*

*Article 10 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 10 bis, il est proposé de retenir la rédaction du Sénat, qui n'a procédé qu'à une modification rédactionnelle.

*L'article 10 bis est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 11*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Les rapporteurs proposent d'adopter l'article dans une rédaction reprenant, moyennant quelques modifications rédactionnelles, la formulation de l'Assemblée nationale quant à l'administration par les unités de recherche des dotations globales de fonctionnement.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 11, le retour à la rédaction initiale semble plus conforme à l'objectif recherché, à savoir un cadre

juridique unifié, permettant une simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche.

*L'article 11 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 12*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Les rapporteurs proposent d'adopter cet article dans la rédaction issue des travaux du Sénat en apportant une précision importante quant à la destination du préciput. La rédaction proposée renvoie à un décret la fixation des conditions de représentation du préciput entre établissements.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 12, les précisions apportées par le Sénat concernant les objectifs de l'attribution du nouveau « préciput » sont préservées. S'agissant de la liste des bénéficiaires, celle-ci relève, il est vrai, davantage du décret d'application que de la loi, mais au moins ils sont cités.

*L'article 12 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 12 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 12 bis, introduit en séance publique par le Sénat, reconnaît le concours des établissements privés sous contrat au service public de la recherche et instaure un dialogue financier entre ces derniers et le ministère. Le texte de la CMP procède à de simples clarifications rédactionnelles.

*L'article 12 bis est adopté dans la rédaction issue de travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 13 A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 13 A, qui introduit des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, nous vous proposons une rédaction plus précise et opérationnelle.

*L'article 13 A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### *Article 13*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 13, le Sénat n'a introduit que des modifications rédactionnelles, que nous vous proposons de conserver, moyennant quelques corrections formelles.

*L'article 13 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*



*Article 14*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 14, de la même manière, il s'agit d'une modification de précision.

*L'article 14 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 14 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 14 bis, introduit par l'Assemblée nationale, prévoit de réintroduire un congé d'enseignement et de recherche, ce que nous approuvons pleinement. Notre collègue rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques a beaucoup travaillé pour en améliorer la rédaction. La modification proposée permet de l'élargir en supprimant la limitation dans les entreprises de moins de 300 salariés.

*L'article 14 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 15*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 15, le Sénat n'a apporté que des modifications rédactionnelles.

*L'article 15 est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 16 bis A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 16 bis A, le Sénat n'avait introduit que des modifications rédactionnelles à l'heureuse initiative de l'Assemblée nationale de contraindre les partenaires sociaux à se réunir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour mieux valoriser le diplôme de doctorat. Rappelons au passage que cette négociation aurait dû avoir lieu en 2006, puis avant 2016. Apparemment, le principe de réalité rattrape la CMP, et nous vous proposons donc un nouveau délai, au 31 décembre 2025.

*L'article 16 bis A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 16 quinquies*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 16 quinquies permet de tenir compte, dans la carrière des enseignants-chercheurs et des chercheurs, de leurs actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique. Nous vous proposons de le conserver, sous réserve de rectifications formelles.

*L'article 16 quinquies est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 17*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Sur l'article 17, qui a été enrichi à la fois par l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte de la CMP procède à des mises en cohérence rédactionnelles. Une précision de fond toutefois : à la suite de l'échange entre la ministre et Pierre Ouzoulias en séance publique, est retirée la mention de la possibilité pour le président d'université de suspendre les délibérations du conseil d'administration.

*L'article 17 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 17 bis*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Nous proposons de supprimer l'article 17 bis, adopté par le Sénat. Il obligeait le HCERES à prendre en compte le rapport, prévu à l'article 17, sur le suivi des jeunes docteurs, pour l'évaluation d'un établissement, formalité qui n'apparaît pas nécessaire.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Sur la suppression de l'article 17 bis, le Sénat n'émet aucune objection, bien qu'il ait introduit cet article en commission, dans la mesure où la nouvelle rédaction de l'article 10 intègre la prise en compte de la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs dans la mission d'évaluation du HCERES.

*L'article 17 bis est supprimé.*

*Article 19*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 19, le Sénat a adopté un élargissement à l'ensemble de la sphère publique de l'allègement des formalités pour les chercheurs. Nous vous proposons de retenir cette rédaction.

*L'article 19 est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 20*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 20, le Sénat a introduit une reconnaissance particulière pour l'accès à l'enseignement supérieur d'initiatives comme les « cordées de la réussite », chères à notre président de commission. Nous vous proposons de retenir cette rédaction, sous réserve de modifications formelles.

*L'article 20 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 20 bis A*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 20 bis A, le Sénat a cherché à améliorer les procédures d'accès à l'enseignement supérieur. Nous vous proposons de conserver cette mesure.

*L'article 20 bis A est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 20 bis AA*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 20 bis AA, adopté en séance publique au Sénat comme article 1<sup>er</sup> B et déplacé au titre V conformément au souhait de nos collègues députés, instaure un délit d'entrave à la tenue de débats organisés au sein des établissements d'enseignement supérieur. Le texte de la CMP propose d'insérer cette disposition dans le code de l'éducation et de faire référence au code pénal pour le régime des sanctions applicables.

*L'article 20 bis AA est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

*Article 20 bis B*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 20 bis B, adopté en séance publique au Sénat, permet aux étudiants en situation de handicap de disposer d'un droit de saisine particulier du recteur de région académique afin de demander le réexamen de leur situation et d'obtenir une affectation dans une formation du deuxième cycle compatible avec leurs besoins.

*L'article 20 bis B est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 20 bis*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 20 bis, supprimé par le Sénat à l'initiative du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, conférerait au président d'université des pouvoirs exceptionnels en situation d'urgence pour assurer la sélection des étudiants et organiser les examens. La situation « d'urgence » n'était pas définie, et nous ne sommes pas parvenus à une rédaction satisfaisante. Nous vous proposons donc de confirmer cette suppression.

*L'article 20 bis est supprimé.*

*Article 20 ter*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 20 ter introduit par le Sénat propose de reconnaître dans les missions de l'enseignement supérieur la sensibilisation à l'écologie et au développement durable. C'est un objectif sur lequel nous pouvons tous tomber d'accord.

*L'article 20 ter est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 20 quater*

**M. Patrick Hetzel, député.** – Je propose de supprimer cet article, qui est arrivé sous forme d'un amendement du Gouvernement en vue de modifier le code de la santé publique. Or si nous maintenons cette disposition dans le texte, nous privons la représentation nationale d'une étude d'impact.

Le choix du véhicule législatif peut paraître étonnant, alors que le Sénat va débattre du projet de loi relatif à la bioéthique. Nous sommes en train d'évoquer la possibilité d'importer ou d'exporter du sang, ses composants et ses produits dérivés. Un certain nombre

de règles constituent pour le moment des lignes rouges, à savoir la gratuité du don, la non-marchandisation du corps humain et de ses dérivés. Il me semble donc que cela mériterait un débat plus poussé et non un amendement gouvernemental au détour d'une loi portant sur la recherche.

J'invite le Gouvernement à introduire une telle disposition dans un débat sur les questions de nature bioéthique.

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Nous proposons de maintenir l'article 20 *quater* adopté par le Sénat. Il se contente de simplifier un circuit administratif : une fois que l'autorisation ou l'avis favorable ont été donnés par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), il doit en effet être possible d'importer ou d'exporter, sans formalité supplémentaire, des échantillons de sang nécessaires à la recherche.

*La proposition de rédaction n° 4 n'est pas adoptée.*

*L'article 20 quater est adopté dans la rédaction du Sénat.*

#### Article 21

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour le Sénat.** – À l'article 21, nous reprenons la rédaction de l'Assemblée nationale, qui fixe le terme de la programmation en 2030, et non en 2027, en accord avec ce que nous avons fait pour les articles précédents.

*L'article 21 est adopté dans la rédaction de l'Assemblée nationale.*

#### Article 22

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 22, et pour des raisons de principe évoquées par notre président Gérard Larcher lorsqu'il a été réélu en septembre dernier, le Sénat avait supprimé trois ordonnances, sur les biotechnologies, le spatial et l'enseignement supérieur privé. Les deux premières ont été réécrites et mieux circonscrites, en particulier celle sur le spatial, en lien étroit avec le ministère des armées. En revanche, en ce qui concerne l'enseignement supérieur privé, nous avons maintenu notre opposition à une réforme trop importante pour ne pas être discutée de manière approfondie par le Parlement. Nous parlons en effet de principes fondateurs de notre République. Nous vous proposons donc le rétablissement des ordonnances biotechnologies et spatial, et confirmons la suppression de l'ordonnance sur l'enseignement supérieur privé.

*L'article 22 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.*

#### Article 22 bis

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 22 *bis* propose une réforme de la formation vétérinaire afin de répondre au manque de ces professionnels qui fragilise les territoires ruraux.

**Mme Marie-Pierre Monier, sénatrice.** – Cet article a été introduit en commission au Sénat et permettra, s'il est conservé par la CMP, la création d'écoles vétérinaires privées. Les auteurs de cette proposition de rédaction l'ont défendue au motif que

nous vivons dans nos territoires ruraux une désertification vétérinaire, du même ordre que la désertification médicale. Se saisir de la formation des vétérinaires est indispensable, à la fois pour améliorer l'accès aux soins vétérinaires, sur tout le territoire, et pour soutenir la recherche dans ce domaine.

Cependant, nous ne croyons pas que le recours à des structures privées soit la réponse appropriée. Nous sommes convaincus que c'est le rôle de l'État et du service public de répondre à ce besoin. Quand il faut agir sur un sujet aussi important pour l'intérêt général et l'avenir de notre pays que la formation vétérinaire et l'innovation en matière de soins animaux, c'est le service public qui doit être mobilisé. Nous ne devons pas abandonner cette prérogative au secteur privé.

La plupart des étudiants en école vétérinaire sont inquiets et opposés à la création de cette école d'autant plus que le montant important des frais d'inscription pourrait vraisemblablement s'élever à plus de 90 000 euros. Peut-on vraiment croire que des étudiants alors endettés acceptent d'exercer dans des conditions plus incertaines qu'implique une installation en territoire rural ? Certainement pas.

S'il faut former davantage de vétérinaires, alors faisons le choix d'ouvrir une cinquième école publique et ouvrons de nouvelles places dans les écoles existantes, en leur donnant les moyens.

*L'article 22 bis est adopté dans la rédaction du Sénat.*

*Article 22 ter et 22 quater*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Nous proposons de supprimer l'article 22 *ter* relatif à la formation des étudiants aux approches alternatives à l'expérimentation animale ainsi que l'article 22 *quater* limitant l'usage des animaux vivants dans la formation à partir de 2023.

*Les articles 22 ter et 22 quater sont supprimés.*

*Article 23*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – À l'article 23, le Sénat n'a adopté que des modifications rédactionnelles.

**Mme Marie-Pierre Monier, sénatrice.** – Je m'oppose au principe même de l'article.

L'article 23 est adopté dans la rédaction du Sénat.

*Article 24*

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – L'article 24 a été supprimé en séance publique au Sénat, car la création des comités territoriaux de recherche en santé n'est pas apparue comme une solution pertinente pour remédier aux problèmes de gouvernance dans ce secteur.

**M. Philippe Berta, député.** – Il serait dommage de supprimer cet article, après les problèmes que nous avons connus ces dernières semaines. Imaginez qu'à l'échelle d'un

territoire, tous les acteurs de la santé et de la recherche en santé, qui sont très nombreux en France, puissent se connaître, vivre ensemble et partager leur thématique... Plus concrètement, avoir la liste des plateformes PCR disponibles au travers de ces différents établissements aurait été fort utile pour résoudre la problématique du diagnostic de la covid-19.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – J'étais tout à fait d'accord au départ. Simplement, cette concertation n'a pas abouti puisque de grands organismes, tels que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ou l'Institut national du cancer (INCa), se sont émus de cet article qui avantage les centres hospitaliers universitaires (CHU) et risque de poser davantage de problèmes qu'il n'en résout.

Il convient, effectivement, qu'ils apprennent à travailler ensemble, et que cette gouvernance puisse exister dans quelque temps, mais pour le moment, il est difficile d'arbitrer.

*L'article 24 est supprimé.*

*Article 25 bis (supprimé)*

**Mme Danièle Hérim, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale.** – Nous proposons de supprimer cet article, relatif au suivi des dispositions de la loi par le HCERES, notamment au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme Laure Darcos, sénatrice, rapporteur pour le Sénat.** – Bien que le Sénat ait introduit cet article en commission – à l'initiative de Mme Billon, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dont je suis vice-présidente – nous n'avons aucune objection à sa suppression, dans la mesure où les articles 10 et 17, dans leur nouvelle rédaction, prévoient une évaluation des mesures à l'aune de l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau de chaque établissement, à l'article 17, et au niveau national, par le HCERES, à l'article 10. Cet article est donc satisfait.

*L'article 25 bis est supprimé.*

*Titre*

*La commission mixte paritaire modifie le titre du projet de loi pour rétablir une programmation de 2021 à 2030.*

\*

*La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.*

**M. Laurent Lafon, sénateur, président.** – Je vous remercie d'avoir participé à cette commission mixte paritaire et travaillé dans un esprit de concertation entre nos deux assemblées.

*La réunion est close à 16 h 50.*

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE  
DU 16 NOVEMBRE ET À VENIR**

**Commission des affaires économiques**

**Mardi 17 novembre 2020**

À 16 h 30

Salle n° 263 et en téléconférence

- Présentation du rapport d'information de Mmes Valérie Létard, Dominique Estrosi Sassone, Viviane Artigalas et Marie-Noëlle Lienemann sur la situation d'Action Logement

À 17 h 30

Salle n° 263 et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, sur le projet de loi de finances pour 2021

**Mercredi 18 novembre 2020**

À 9 h 30

Salle n° 263 et en téléconférence

Captation vidéo

- Examen du rapport pour avis de Mme Anne Chain-Larché sur les crédits de la mission « Plan de relance » du projet de loi de finances pour 2021

- Examen du rapport pour avis de Mme Martine Berthet sur les crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » du projet de loi de finances pour 2021

- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Pierre Moga sur les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » du projet de loi de finances pour 2021

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

À 16 h 30

Salle n° 263 et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur le projet de loi de finances pour 2021

## **Commission des affaires étrangères**

**Mercredi 18 novembre 2020**

*À 9 h 30*

Salle René Monory et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition du général Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le projet de loi de finances pour 2021

*À 10 h 45*

Salle René Monory et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de M. Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur le projet de loi de finances pour 2021

*À 12 heures*

Salle René Monory et en téléconférence

- Examen du rapport pour avis de MM. Olivier Cadic et Mickaël Vallet sur le programme 129 – Coordination du travail gouvernemental (cyberdéfense, SGDSN), de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »

- Examen du rapport pour avis de Mme Joëlle Garriaud-Maylam et M. Jean-Noël Guérini sur les programmes 844 – France Médias Monde et 847 – TV5 Monde – de la mission « Audiovisuel extérieur »

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

## **Commission des affaires sociales**

**Mercredi 18 novembre 2020**

*À 9 h 30*

Salle n° 213 et en téléconférence

- Examen de l'avis de Mme Jocelyne Guidez sur la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » du projet de loi de finances pour 2021

- Examen de l'avis de Mme Brigitte Micouveau sur l'action « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (Mildeca) de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » du projet de loi de finances pour 2021

- Examen de l'avis de Mme Annie Delmont Koropoulis sur la mission « Santé » du projet de loi de finances pour 2021

- Examen de l'avis de M. Jean Sol sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » du projet de loi de finances pour 2021.

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*



À 16 h 30

Salle Clemenceau et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, sur le projet de loi de finances pour 2021.

## **Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**

**Mardi 17 novembre 2020**

à 9 heures

Salle René Monory et en téléconférence

- Projet de loi de finances pour 2021, mission « Écologie, développement et mobilité durable » : examen du rapport pour avis sur les crédits :

- . « Transports ferroviaires, fluviaux et maritimes » (M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis)
- . « Transports aériens » (Mme Évelyne Perrot, rapporteure pour avis)
- . « Transports routiers » (M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

à 17 h 30

Salle Clemenceau et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de Mme Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, sur le projet de loi de finances pour 2021

**Mercredi 18 novembre 2020**

à 9 h 30

Salle Clemenceau et en téléconférence

- Projet de loi de finances pour 2021, mission « Écologie, développement et mobilité durable » : examen du rapport pour avis sur les crédits :

- . « Prévention des risques » (M. Pascal Martin, rapporteur pour avis) ;
- . « Biodiversité et expertise en matière de développement durable » (M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Commission de la culture, de l'éducation et de la communication**

**Mardi 17 novembre 2020**

*À 9 heures*

(Salle n° 263 et en téléconférence)

- Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs à l'Audiovisuel et au compte de concours financiers Avances à l'audiovisuel public (rapporteur : M. Jean Raymond Hugonet).

*À 17 heures*

Salle René Monory et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur le projet de loi de finances pour 2021

**Mercredi 18 novembre 2020**

*À 9 heures*

Salle des séances et en téléconférence

- Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs à la Presse (rapporteur : M. Michel Laugier).

- Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs au Patrimoine (rapporteur : M. Philippe Nachbar).

- Examen de l'avis budgétaire consacré aux crédits relatifs à la Création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture (rapporteuse : Mme Sylvie Robert).

**Commission des finances**

**Lundi 16 novembre 2020**

*À 14 heures*

Salle Médicis et téléconférence

- PLF 2021 – Examen du rapport de Mme Isabelle BRIQUET, rapporteure spéciale, sur la mission « Administration générale et territoriale de l'État »

- Examen des amendements de séance sur le quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 (M. Jean-François HUSSON, rapporteur général)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Mardi 17 novembre 2020**

À 9 h 30

Salle Médicis et téléconférence

- PLF 2021 - Examen du rapport de M. Victorin LUREL, rapporteur spécial, sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

À 15 h 30

Salle Médicis et téléconférence

- Examen des amendements de séance sur le texte n° 121 (2020-2021) adopté par la commission sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière<sup>2</sup> (M. Jean BIZET, rapporteur)

- PLF 2021 – Examen du rapport de MM. Vincent SEGOUIN et Patrice JOLY, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

- PLF 2021 – Examen des rapports de :

. M. Philippe DALLIER, rapporteur spécial, sur les programmes « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », « Aide à l'accès au logement », « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires »

. M. Bernard DELCROS, rapporteur spécial, sur les programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires »

- PLF 2021 - Examen du rapport de Mme Vanina PAOLI-GAGIN et M. Jean-François RAPIN, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Recherche et enseignement supérieur »

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Mercredi 18 novembre 2020**

À 9 heures

Salle Médicis et téléconférence

- PLF 2021 - Examen du rapport de M. Jean-François HUSSON, rapporteur spécial, sur les missions « Plan de relance » (et articles 56 à 56 octies) et « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

- PLF 2021 – Examen des rapports de :

. Mme Christine LAVARDE, rapporteur spécial, sur les programmes « Paysages, eau et biodiversité », « Prévention des risques », « Énergie, climat et après-mines », « Service public de l'énergie » et « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) »

. MM. Hervé MAUREY et Stéphane SAUTAREL, rapporteurs spéciaux, sur les programmes « Infrastructures et services de transports », « Affaires maritimes » et « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »

. M. Vincent CAPO-CANELLAS, rapporteur spécial, sur le programme « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

À 16 h 30

Salle Médicis et téléconférence

- PLF 2021 – Examen des missions et des comptes spéciaux précédemment examinés et réservés : « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (et article 54), « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics, « Santé », « Sécurités » (et articles 60 et 61), « Sport, jeunesse et vie associative » (et articles 64 à 67)

- PLF 2021 - Examen du rapport de MM. Charles GUENÉ et Claude RAYNAL, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (et articles 57 et 58) et le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales »

- PLF 2021– Examen du rapport de M. Dominique de LEGGE, rapporteur spécial sur la mission « Défense »

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Jeudi 19 novembre 2020**

À 9 heures

Salle Médicis et par téléconférence

- PLF 2021 - Examen du rapport de MM. Vincent ÉBLÉ et Didier RAMBAUD, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Culture »

- PLF 2021 - Examen du rapport de M. Roger KAROUTCHI, rapporteur spécial, sur la mission « Médias, livres et industrie culturelle » et le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public »

- PLF 2021 - Examen définitif de l'équilibre, des missions, des budgets annexes, des comptes spéciaux et des articles rattachés de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021, sous réserve de sa transmission (M. Jean-François HUSSON, rapporteur général)

- Désignation d'un rapporteur sur la proposition de loi n°477 (2019-2020) visant à instaurer une contribution exceptionnelle sur les assurances pour concourir à la solidarité nationale face aux conséquences économiques et sociales d'une crise sanitaire majeure, présentée par MM. Olivier JACQUIN, Claude RAYNAL, Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN, MM. Thierry CARCENAC et Rémi FÉRAUD

- Désignation d'un rapporteur sur le projet de loi n° 2986 (A.N. XVe lég.) autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

*Éventuellement, l'après-midi, à l'issue de la discussion générale*

Salle n° 131 et par téléconférence

- - PLF 2021 - Examen des amendements de séance à l'article liminaire et à l'article 31 du projet de loi de finances pour 2021, sous réserve de sa transmission (M. Jean-François HUSSON, rapporteur général)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Vendredi 20 novembre 2020**

*À 13 h 30*

Salle Médicis et téléconférence

- PLF 2021 - Examen des amendements de séance sur la première partie du projet de loi de finances pour 2021, sous réserve de sa transmission (M. Jean-François HUSSON, rapporteur général)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Samedi 21 novembre 2020**

*Éventuellement, à 9 heures*

Salle n° 131 et par téléconférence

- PLF 2021 – Suite de l'examen des amendements de séance sur la première partie du projet de loi de finances pour 2021, sous réserve de sa transmission (M. Jean-François HUSSON, rapporteur général)

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part aux votes. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

**Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale**

**Mardi 17 novembre 2020**

*à 17 h 45*

Salle 216 et en téléconférence

– Audition de M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021

**Mercredi 18 novembre 2020**

*à 9 heures*

Salle 216 et en téléconférence

- Désignation d'un rapporteur sur la proposition de loi n° 3430 (A.N., XVe lég.) relative à la répartition des conseillers de l'Assemblée de Guyane entre les sections électorales (procédure accélérée) (sous réserve de sa transmission)
- Désignation d'un rapporteur sur la proposition de loi n° 3452 (A.N., XVe lég.) relative à la sécurité globale (procédure accélérée) (sous réserve de sa transmission) ; - Examen du rapport pour avis de M. Jean-Pierre Sueur sur le projet de loi de finances pour 2021 (mission « Pouvoirs publics »)

- Examen du rapport pour avis de M. Alain Marc sur le projet de loi de finances pour 2021 (programme « Administration pénitentiaire » de la mission « Justice ») ;
- Examen du rapport pour avis de Mme Maryse Carrère sur le projet de loi de finances pour 2021 (programme « Protection judiciaire de la jeunesse » de la mission « Justice ») ;
- Examen du rapport pour avis de Mme Cécile Cukierman sur le projet de loi de finances pour 2021 (mission « Administration générale et territoriale de l'État ») ;
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Yves Leconte sur le projet de loi de finances pour 2021 (mission « Direction de l'action du Gouvernement » et budget annexe « Publications officielles et information administrative ») ;
- Examen du rapport pour avis de M. Guy Benarroche sur le projet de loi de finances pour 2021 (programmes « Conseil d'État et autres juridictions administratives » et « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État »).

*Seuls les sénateurs présents physiquement pourront prendre part au vote. Les délégations de vote sont autorisées dans les conditions prévues par le Règlement.*

*Éventuellement, à 14 h 15*

Salle 216 et en téléconférence

– Suite de l'ordre du jour du matin

**Commission des affaires européennes**

**Mercredi 18 novembre 2020**

*à 14 heures*

Salle Médicis et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de Mme Valérie Hayer, députée européenne, sur le projet de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne

**Judi 19 novembre 2020**

*à 8 heures*

Salle René Monory et en téléconférence

- Relations de l'Union européenne avec la Hongrie : communication et rapport d'information de MM. Jean Bizet, André Gattolin et Jean-Yves Leconte ;

- Politique européenne en matière de données et souveraineté numérique : communication et avis politique de M. Christophe-André Frassa et Mme Laurence Harribey

**Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021**

**Mardi 17 novembre 2020**

*à 19 h 30*

Salle Médicis

- Nomination du Bureau
- Nomination des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion

**Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2020**

**Mardi 17 novembre 2020**

*à 19 h 30*

Salle n° 131

- Nomination du Bureau
- Nomination des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion

**Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au retour de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal**

**Jeudi 19 novembre 2020**

*à 9 h 30*

Salle 6241 (commission des affaires économiques) – Assemblée nationale)

- Nomination du Bureau
- Nomination des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion